

LA

SCIENCE SOCIALE.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT. — MESNIL (EURE).

LA

SCIENCE SOCIALE

SUIVANT LA MÉTHODE DE F. LE PLAY.

Directeur : **M. EDMOND DEMOLINS.**

6e Année. — Tome XI.

PARIS,

BUREAUX DE LA REVUE,

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie,

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56.

—

1891.

QUESTIONS DU JOUR.

UNE SOLUTION IMPÉRIALE

DE LA QUESTION SCOLAIRE

EN ALLEMAGNE.

Décidément nous jouons de malheur! on dirait qu'un mauvais génie se fait un malin plaisir de briser successivement toutes nos idoles.

C'est au tour de l'École maintenant!

L'École! Avons-nous été assez élevés dans le respect, dans le culte de cette institution! Si les Allemands nous ont vaincus, c'est parce que leurs écoles étaient supérieures aux nôtres : aussitôt nous avons à la fois développé les programmes scolaires et multiplié les maisons d'écoles; aucun luxe n'était trop coûteux dès qu'il s'agissait de l'enseignement, et nous avons eu l'ère des palais scolaires. Un prodigue ne se ruine pas avec plus d'entrain.

Et c'était un entraînement général : il ne suffisait pas que l'École fût gratuite, il fallait qu'elle fût obligatoire; tout le monde à l'École! on y poussait les fils de paysans comme les fils de bourgeois. Malheur à celui qui osait exprimer le plus léger doute sur l'efficacité souveraine de l'École!

C'est qu'alors le mot d'ordre était d'imiter l'Allemagne : de même qu'on lui empruntait ses institutions militaires, de même on lui empruntait ses institutions scolaires, sa pédagogie, sa phi-

lologie, la fameuse philologie allemande, si subtile, si pénétrante! Donnez de bons textes latins aux gamins de sixième, et vous verrez comme le pays se relèvera, disaient les docteurs de l'Université; la France émerveillée répétait ces formules magiques.

Comment ce qui, hier, était une vérité incontestée est-il devenu aujourd'hui une erreur? Car il n'y a pas à s'y tromper, tout le monde l'avoue, tout le monde le confesse, de ce côté du Rhin, comme de l'autre côté.

Chez nous, ce fut d'abord comme une rumeur sourde : on se hasarda à dire que décidément l'École ne donnait pas les résultats qu'on en espérait ; que le développement de l'enseignement et des programmes coïncidait avec un amoindrissement manifeste des études; que la moyenne des examens baissait d'une façon inquiétante : on citait des chiffres, on citait des faits. Bien plus, on en arriva à dire que le développement de l'École amenait la multiplication des déclassés, des incapables, qu'elle constituait un grave danger.

Cependant, comme ces bruits étaient répandus par des gens étrangers aux corps enseignants, ou au monde officiel, on refusait de les écouter, on les accusait d'être de parti pris.

Mais voilà que des membres très en vue de l'Université de France, les chefs mêmes du corps enseignant, d'anciens ministres de l'Instruction publique, le ministre actuel lui-même, se mirent à élever la voix et à faire entendre les mêmes plaintes. En pleine Sorbonne, on déclara qu'il fallait faire des réformes et que ces réformes étaient urgentes.

Mais on pouvait croire que c'était là un engouement de Français, toujours prompts à passer d'une idée à l'autre, d'un extrême à l'autre, lorsqu'on apprit tout à coup, ces jours derniers, que la même protestation venait d'éclater au beau milieu de l'Allemagne, à Berlin.

Et l'auteur de cette protestation n'était autre que l'Empereur d'Allemagne lui-même.

Ainsi, les deux pays, qui, dans ces dernières années, ont proclamé le plus haut la vertu souveraine de l'École, procla-

ment actuellement, avec non moins d'énergie, qu'elle n'a pas tenu ce qu'elle promettait ou, pour mieux dire, ce que l'on se promettait, ce qu'on attendait d'elle.

En quoi les espérances de l'Empereur d'Allemagne sont-elles déçues? Que demande-t-il donc à l'École? C'est ce qu'il est intéressant et instructif d'examiner. Il ne l'est pas moins de connaître son programme et de savoir si ce qu'il attend se réalisera.

I.

C'est dans la salle du Conseil du Ministère des Cultes, à Berlin, que l'Empereur d'Allemagne a prononcé son discours. Il s'adressait aux maîtres les plus éminents de l'enseignement supérieur, réunis en conférence spéciale pour élaborer un projet de réforme de cet enseignement. Pour donner plus d'importance à la réunion, on y avait convoqué divers grands personnages, laïques et ecclésiastiques, notamment le prince-évêque de Breslau, le comte Douglas, M. Hintzpeter, conseiller aulique et ancien précepteur de l'Empereur, etc.

Telle est l'assemblée devant laquelle l'Empereur Guillaume, — la main appuyée sur la poignée de son sabre, — a fait connaître ses vues sur l'enseignement.

La première partie de son discours a pour objet de développer l'idée suivante : l'*École n'a pas donné ce que nous attendions d'elle.*

L'Empereur constate d'abord que l'École a échoué au point de vue de l'enseignement lui-même, au point de vue du savoir, en un mot, *au point de vue technique.*

« Je n'aurais peut-être pas eu besoin, dit-il, de lancer l'ordre de cabinet que M. le Ministre a eu précédemment la bonté de rappeler, si l'École avait été à la hauteur à laquelle elle aurait dû être. Je voudrais d'abord faire remarquer que si je devais me montrer sévère, cela ne concernerait personne directement,

mais bien le système, la situation générale... L'École n'a pas fait ce qu'on est en droit d'attendre d'elle. »

« D'où vient la faute »? se demande-t-il. « La vérité, c'est que l'on a péché sur beaucoup de points. »

Et l'Empereur entame aussitôt le procès de l'enseignement, des matières enseignées et des méthodes employées. Il commence par la philologie, précisément cette philologie qui devait, disait-on, élever l'étude des langues anciennes à la hauteur d'une science et contribuer si puissamment à la formation littéraire des jeunes générations :

« Le point fondamental, dit-il, est que, depuis l'année 1870, les philologues ont siégé dans l'instruction en *beati possidentes*, et qu'ils ont principalement porté leur attention sur la matière enseignante, sur l'enseignement et sur le savoir, mais non sur la formation du caractère et sur les besoins de la vie présente. Vous, Monsieur le conseiller intime Hinzpeter, je vous demande pardon de le dire, vous êtes un philologue idéaliste; mais il n'en est pas moins vrai qu'à mon point de vue la question en est arrivée à un point qu'il n'y a plus moyen de dépasser. »

Voilà pour la méthode. On voit que l'Empereur n'est pas tendre pour elle. Mais il ne l'est pas davantage pour l'objet même des études, pour ce qui a fait jusqu'ici la base de l'enseignement : il s'agit du latin. On sait que les Allemands ne sont pas moins fiers de leurs latinistes que de leurs philologues. Il faut encore renoncer à cette légende. Voici du moins ce que nous apprend l'Empereur :

« Mais, Messieurs, on objecte et on dit beaucoup de choses : la composition latine est aussi très importante, la composition latine est excellente pour façonner l'homme à l'étude d'une langue étrangère, et que sais-je encore!

« Oui, Messieurs, j'ai fait jadis moi-même de tout cela. En quoi consiste donc cette composition latine? J'ai vu souvent qu'un jeune homme avait, par exemple, 4 pour la composition allemande (assez bien en moyenne) et 2 (très bien) pour la composition latine. L'individu, au lieu de félicitations, méritait une punition, car il est évident qu'il n'avait pas fait sa composition latine

d'une façon correcte *et sans aide*. De toutes les compositions latines que nous avons écrites, les uns et les autres, il n'y en avait pas une sur douze qui n'ait été faite par de semblables moyens. De pareilles compositions étaient notées comme bonnes. C'était là la composition latine! Mais lorsqu'au lycée nous devions faire une composition sur Minna de Barnhelm, de Lessing, nous obtenions à peine la note passable... C'est pourquoi je dis : A bas la composition latine. Elle nous gène et avec elle nous perdons notre temps. »

Ainsi l'enseignement de la philologie et du latin n'ont pas donné ce qu'on en attendait.

Telle est la première constatation faite par l'Empereur d'Allemagne.

Il en est une seconde.

L'Empereur déclare que l'École a échoué *au point de vue pratique*, c'est-à-dire au point de vue de la formation de l'homme et de son succès dans la vie.

C'est là la partie capitale du discours; c'est du moins sur cet échec que son auteur insiste particulièrement.

Interprétant la pensée impériale, le Ministre des Cultes et de l'Instruction publique, dans son discours d'ouverture, s'était demandé si, à la suite du changement opéré dans la situation de la Prusse et de l'Allemagne, « le peuple allemand devrait, comme par le passé, rester un peuple de penseurs, un peuple cherchant sa satisfaction en lui-même ! » Il répond que non, attendu que « les regards de la nation allemande *sont maintenant portés au dehors et même vers la colonisation* ».

Voilà qui est net ; il s'agit de favoriser l'expansion de la race allemande, de la rendre apte à prendre sa part de la conquête du monde, que se disputent actuellement les peuples européens.

Et le Ministre conclut qu'il faut rompre avec le système suranné actuellement en vigueur pour l'enseignement supérieur.

Dès les premiers mots de son discours, l'Empereur, à son tour, insiste sur le caractère peu pratique donné à l'enseignement : « D'abord, je voudrais remarquer, avant toute chose, qu'il

s'agit ici exclusivement de mesures techniques et pédagogiques que nous avons à prendre pour élever notre grandissante jeunesse, *de façon à répondre aux nécessités présentes de la situation qu'occupe la patrie dans le monde et aussi pour la mettre à la hauteur des luttes pour la vie.* »

Voilà le grand mot lâché : il faut préparer les jeunes générations à la « lutte pour la vie » ; il faut en faire des hommes pratiques, capables de se tirer d'affaire, capables de tenir tête. même au dehors, aux émigrants les mieux outillés des autres races.

Eh bien, sur ce point encore, l'École a failli à son rôle : elle ne fait que des déclassés, des ratés, des journalistes; pis que cela, des surmenés, des « myopes » de corps et d'esprit, incapables d'un effort vigoureux et d'une action énergique : c'est encore l'Empereur qui le constate en propres termes.

Il signale d'abord le surmenage, qui ruine le corps et n'est pas favorable au développement de la volonté :

« Si j'en arrive aux occupations de nos jeunes gens, je constate qu'il est absolument nécessaire que nous revisions le nombre des heures de travail à la maison. M. le conseiller intime Hinzpeter se rappellera que c'est du temps que j'étais au lycée de Cassel que se fit entendre le premier cri de protestation des parents et des familles. A la suite de ce fait, le Gouvernement ordonna une enquête : nous étions obligés de remettre. chaque matin, à notre directeur un billet indiquant le nombre d'heures dont nous avions eu besoin à la maison, pour faire les devoirs indiqués pour le jour suivant. Eh bien, Messieurs, moi, j'étais obligé, — et le conseiller intime Hinzpeter pouvait me surveiller, — de travailler pendant sept heures à la maison! Ajoutez encore six heures de classes, deux heures de repas, et vous pouvez calculer ce que j'avais de temps de reste. »

L'Empereur reconnaît qu'il n'a pu conjurer, en partie, ce surmenage que grâce à une circonstance particulière et qui n'est pas d'ailleurs à la portée de la généralité des étudiants : « Si je n'avais pas eu l'occasion de monter à cheval, dit-il, et de me mouvoir encore autrement en liberté, *je n'aurais, d'une manière générale, pas su ce qui se passe dans le monde.* »

L'exercice du cheval est assurément excellent pour atténuer les effets du surmenage scolaire, mais on reconnaîtra qu'il n'est pas tout à fait suffisant pour donner la connaissance du monde et de la vie. S'il est vrai que l'Empereur d'Allemagne n'a appris à connaître les hommes et son époque que par cet exercice, nous nous expliquerions beaucoup de choses.

Du moins, il signale le mal. « D'après moi, ajoute-t-il, il faut remédier d'une façon décisive à cet état de choses. Messieurs, il n'est pas possible de tendre davantage l'arc et on ne peut pas le laisser aussi tendu. Nous avons déjà franchi la limite extrême.

« Les écoles ont accompli le surhumain et ont, à mon point de vue, produit une trop forte surproduction de gens instruits, plus que la nation n'en peut supporter et plus que les individus eux-mêmes ne peuvent supporter. »

Que vont dire ceux qui proclamaient qu'on doit estimer la grandeur et la force vitale d'une nation au nombre de ses lettrés !

« En cela, poursuit l'Empereur, le mot du prince de Bismark, *le prolétariat des bacheliers* que nous possédons, est exact. La plupart des candidats de la faim (le mot est dur), principalement Messieurs les journalistes, sont des lycéens ratés (le mot n'est pas seulement dur, il est en partie vrai); c'est là un danger pour nous. Cet excès, qui maintenant déjà est trop grand, fait ressembler notre patrie à un champ saturé d'eau, qui ne peut plus supporter d'arrosage. C'est pourquoi je n'autoriserai plus l'ouverture de lycées (littéralement « gymnases ») dont on ne pourra me prouver entièrement la raison d'être et la nécessité. « *Nous en avons déjà assez.* »

A leur tour, que vont dire ceux qui proclamaient qu'on doit estimer la grandeur et la force vitale d'une nation au nombre de ses Écoles! Et celui qui les condamne ainsi n'est point un barbare sorti inculte des forêts de la Germanie, c'est un des produits du développement scolaire le plus intense qui ait jamais existé à la surface du globe; un des produits de la studieuse, universitaire et ultra-pédantesque Allemagne!

A la fin de son discours, l'Empereur revient encore sur l'infériorité physique créée par le système actuel d'enseignement : « Que voulez-vous que fasse un homme qui ne voit pas avec ses yeux? dit-il? Et il y a 74 % de myopes dans les écoles! Lorsque j'étais élève du lycée de Cassel, les cours se faisaient dans une salle bien ventilée, sur le désir spécial de ma mère; eh bien, sur mes 21 condisciples, 18 portaient des lunettes!

« Ces choses ont ému mon cœur, et je puis seulement vous assurer que des masses de pétitions, de prières et de vœux m'ont été envoyés par des parents.

« Cela me regarde, puisque je suis le père de la patrie; j'ai le devoir de déclarer que les choses ne continueront pas ainsi.

« Messieurs, les hommes ne doivent pas regarder le monde à travers des lunettes, mais bien avec leurs propres yeux... C'est à quoi l'on tendra maintenant, je vous le promets. »

Voilà donc une seconde constatation : l'École a échoué au point de vue pratique comme au point de vue technique.

Mais ce n'est pas tout; elle compte à son actif un troisième échec : elle a échoué *au point de vue politique.*

Ce reproche est grave.

On sait, en effet, combien on avait compté sur l'École pour inculquer aux jeunes générations la tendance politique « qui convenait. » Mettre la main sur l'École était pour tous les partis, et en particulier pour les gouvernements, le plus sûr moyen de succès. C'était là une doctrine incontestable et incontestée. Aussi quelles batailles acharnées n'a-t-on pas livrées autour de l'École, en France et en Allemagne? Elle est devenue le grand tremplin électoral : c'est sur cette question qu'on s'est le plus divisé : chez nous elle a engendré la nouvelle loi scolaire et le fameux article 7; en Allemagne, le Culturkampf.

L'Empereur d'Allemagne a joué de l'École tout comme notre gouvernement et il en a joué souverainement, à la façon prussienne, comme nous en avons joué souverainement, à la façon jacobine, car ces deux façons sont essentiellement identiques.

Et voilà cependant que ce même Empereur d'Allemagne vient

déclarer solennellement que l'École ne lui a pas donné, au point de vue politique, ce qu'il en attendait, et il est le mieux placé pour le savoir. Il me semble d'ailleurs que nos hommes politiques commencent à faire le même aveu, en ce qui concerne la France, car un certain nombre de membres de la majorité, — les plus intelligents, — parlent ouvertement de la nécessité de désarmer sur le terrain de l'École ; ils constatent que les lois scolaires leur ont aliéné plus d'esprits qu'elles ne leur ont amené de partisans.

Qu'attendait donc de l'École l'Empereur d'Allemagne, au point de vue politique? Il va nous le dire :

« Si l'École avait fait ce qu'on est en droit d'attendre d'elle (et je puis vous parler en connaissance de cause, car j'ai été élevé au lycée et je sais comment les choses s'y passent), *elle aurait dû avant tout engager le duel avec la démocratie.* »

C'est également ce que disait, en France, la minorité actuelle quand elle était au pouvoir ; la majorité disait : « Engager le duel avec les partis monarchiques et cléricaux. » C'est bien toujours la même formule dans les divers partis et dans les deux pays ; c'est bien toujours la même idée : faire de l'École un instrument de domination politique.

Mais suivons jusqu'au bout la pensée de l'Empereur : « Les collèges et les Universités, ajoute-t-il, auraient dû attaquer sérieusement la question et instruire la génération naissante de telle façon que les jeunes gens qui sont de mon âge, c'est-à-dire aux environs de trente ans, auraient déjà préparé d'eux-mêmes *l'outillage* avec lequel j'aurais pu travailler dans l'État, *afin de me rendre plus rapidement maître du mouvement.* »

Du moins, il n'est pas possible d'accuser l'Empereur de dissimuler sa pensée : il entend bien qu'on lui fabrique, dans les Écoles, purement et simplement des auxiliaires, pour lui permettre, à lui, « de se rendre maître du mouvement ». Voilà l'idée qu'il a de l'instruction ; voilà le rôle qu'il conçoit pour l'École ! Si les professeurs allemands, si les familles s'en accommodent, c'est leur affaire ! Au fait, nous nous en accommodons bien en France.

Après avoir énoncé ce qu'il attendait de l'École, l'Empereur constate qu'elle ne le lui a pas donné : « *Cela n'a pas été le cas,* » dit-il.

Puis il ajoute aussitôt : « Le dernier moment où notre École ait été productive pour toute notre vie patriotique et pour notre développement a été dans les années 1864, 1866, 1870. A ce moment, les Écoles prussiennes, les collèges enseignants prussiens *étaient dépositaires de l'idée d'unité, qui fut enseignée partout.* »

« Tout le monde, en Prusse, n'avait qu'une seule idée : restaurer l'Empire allemand et reprendre l'Alsace et la Lorraine. Tout cela a cessé depuis 1871. L'Empire s'est constitué, nous avons obtenu ce que nous voulions *et on en est resté là.* Il s'agissait maintenant d'apprendre à la jeunesse qu'il fallait savoir conserver ce qu'on avait gagné. On n'a rien fait sous ce rapport et, depuis quelque temps, *des tendances centrifuges se sont fait sentir.* Je suis à même de pouvoir juger ces choses-là, car je suis placé au premier plan et j'ai eu à m'occuper de ces questions. Cet état de choses provient de l'éducation de la jeunesse. »

Il se demande alors « d'où vient la faute », et il l'explique par la nature de l'enseignement et par les matières enseignées. C'est ici qu'il part en guerre, ainsi que nous l'avons dit, contre les philologues et contre le latin. Il tance vertement les professeurs qui osent prétendre que « la mission de l'École est essentiellement la gymnastique intellectuelle ». Et il ajoute aussitôt : « On ne peut plus agir d'après ces principes. »

Il est certain que la « gymnastique intellectuelle » doit paraître un faible instrument de domination, pour un souverain prussien dont la puissance s'est constituée par la force des armes. Ce n'est pas avec cette gymnastique intellectuelle que la Prusse a absorbé peu à peu toute l'Allemagne, et qu'elle a constitué le pouvoir essentiellement militaire qui règne à Berlin; ce n'est pas par là, non plus, qu'elle peut maintenir cette situation.

Et voilà comment l'Empereur d'Allemagne est en droit de trouver que l'École ne lui a pas donné ce qu'il en attendait, pas plus au point de vue politique qu'au point de vue technique et pratique.

C'est donc bel et bien un échec sur toute la ligne.

II.

Les choses ne peuvent durer ainsi ; il faut y mettre bon ordre, et l'Empereur y est absolument décidé; il faut que toutes les volontés s'inclinent devant la sienne : n'est-il pas l'Empereur?

Dès les premiers mots de son discours, les auditeurs ont dû comprendre qu'ils n'étaient convoqués que pour la forme et que, si on leur permettait de délibérer, — et encore dans quelle mesure? — on ne leur permettait pas de décider.

« Messieurs, a dit l'Empereur, je me suis proposé de vous adresser quelques mots, parce qu'il m'importe que vous sachiez nettement ce que je pense de la question qui vous est soumise. » Et, en terminant, après avoir énoncé son plan de réforme, il a déclaré, — avant toute délibération, — sa volonté formelle de l'exécuter : « J'ai le devoir de déclarer que les choses ne continueront plus ainsi... C'est à quoi l'on tendra maintenant, je vous le promets. »

Ce langage était déjà suffisamment clair; néanmoins, pour que personne ne pût s'y méprendre, l'Empereur l'a encore accentué plus nettement par un acte caractéristique. A l'issue de la conférence, il a fait présent de son portrait en pied à M. de Gossler, ministre des Cultes et de l'Instruction publique, président de cette réunion, et ce portrait était accompagné d'une devise écrite de la propre main de l'Empereur : « *Sic volo, sic jubeo.* »

Voyons donc ce que veut l'Empereur, voyons ce qu'il ordonne, pour résoudre la question scolaire, pour remettre l'École dans la bonne voie, *au point de vue technique, pratique et politique.*

Au point de vue technique, sa solution est simple, mais radicale : il élimine le latin ; il l'élimine de tout ce qui n'est pas « gymnase » proprement dit; et nous avons vu plus haut qu'il comptait s'arranger pour arrêter net la multiplication des gymnases. Le gymnase est l'École réservée aux classes sociales supérieures ou aux carrières professorales : « Je n'autoriserai plus, dit l'Em-

pereur, l'ouverture de gymnases dont on ne pourra me prouver entièrement la raison d'être et la nécessité : nous en avons déjà assez. »

Et, en reléguant le latin dans des régions réservées, il n'y va pas par quatre chemins, comme on dit vulgairement : « Je dis : A bas la composition latine! Elle nous gêne et avec elle nous perdons notre temps... Il faut que nous abandonnions la base, — qui a existé durant des siècles, — de l'ancienne éducation monastique du moyen âge, où le latin était enseigné avec un peu de grec. »

Je ne veux pas entamer, dans cet article, la grosse question du latin, nous en reparlerons quelque jour; je ne veux surtout pas défendre la manière dont il est enseigné et qui donne de si piètres résultats, ni son extension absorbante et démesurée. Mais je ne puis m'empêcher de constater qu'au point de vue que j'ai appelé technique, au point de vue propre à l'École, au point de vue *savant*, toute la réforme de l'Empereur consiste à supprimer.

Enregistrons : au point de vue technique, la réforme est purement négative.

Mais, par contre, elle ne l'est pas *au point de vue pratique*.

Nous l'avons vu, c'est là le principal objectif de l'Empereur : il entend préparer les jeunes gens à « la lutte pour la vie »; il entend favoriser l'expansion de la race allemande au dehors; il entend qu'elle soit en état de tenir tête avec avantage aux autres races qui actuellement se disputent le globe; en un mot, il veut former des esprits pratiques, capables de se tirer d'affaire dans la vie et connaissant le monde. On se souvient qu'il regrette de ne l'avoir lui-même connu que grâce à ses promenades à cheval.

Je vous donne à deviner en mille le moyen qu'il propose pour réaliser ce magnifique programme.

Que diriez-vous d'un homme qui, voulant apprendre à un enfant à marcher, commencerait par lui lier solidement les jambes? ou qui, voulant lui découvrir de vastes horizons, l'enfermerait dans une étroite cellule, en ayant soin de boucher

hermétiquement toutes les ouvertures par lesquelles la vue pourrait s'étendre au dehors?

Tel est exactement le procédé qu'a imaginé l'Empereur d'Allemagne. Mais ici il faut de nouveau citer, car vous ne me croiriez pas sur parole, et vous auriez raison.

« Il faut, dit-il, que nous prenions l'allemand comme base de l'enseignement. La composition allemande doit être le point central autour duquel tout gravite. Lorsque quelqu'un fournit à l'épreuve du baccalauréat une composition allemande, où il n'y a rien à reprendre, on peut apprécier le degré de culture intellectuelle du jeune homme, et juger s'il vaut quelque chose ou non... Avec la composition latine, nous perdons le temps que l'on devrait consacrer à l'allemand. »

Et remarquez bien qu'il ne s'agit pas ici du désir bien légitime d'apprendre à fond à des Allemands leur langue maternelle, mais d'un pur sentiment *d'exclusivisme* à l'égard de *tout ce qui n'est pas allemand.* C'est l'intention formelle d'empêcher la pénétration de tout élément étranger, de toute connaissance étrangère.

Le même discours en donne la preuve bizarre : « J'aurais été très satisfait si nous n'avions pas dénommé ces délibérations, du mot français, *schulenquête*, mais du mot allemand *schulfrage. frage* (question) est le vieux mot allemand qui désigne les recherches. Servons-nous donc simplement du mot *schulfrage* (question scolaire). »

Peut-être considérera-t-on cette chasse aux mots étrangers comme l'expression d'un ardent patriotisme. Mais voici qui accentue mieux et plus clairement les conditions nouvelles que l'Empereur entend imposer à l'enseignement.

« Je désirerais voir l'élément national plus développé chez nous, en ce qui concerne l'histoire, la géographie de notre pays, la mythologie; commençons d'abord, chez nous, par connaître notre maison. »

Suspendez encore votre jugement, car vous allez voir que la « maison » qu'il s'agit de connaître, ce n'est pas la vieille maison allemande, mais seulement celle qui a été élevée récem-

ment par les princes prussiens et dans laquelle ils ont fait entrer, de gré ou de force, tout le peuple allemand. Ce qu'il faut étudier, c'est l'histoire *actuelle, récente,* c'est-à-dire l'histoire de cette période pendant laquelle la Prusse a peu à peu conquis et soumis à son empire le reste de l'Allemagne. Voilà ce qu'il faut bien exposer aux jeunes générations, afin de leur inculquer de bonne heure l'amour, l'admiration du régime présent. D'ailleurs, l'Empereur ne dissimule pas sa pensée.

« Du temps où je fréquentais le collège, *le Grand Électeur* n'était qu'une apparition nébuleuse ; la *guerre de Sept ans* était déjà en dehors de toute méditation, et l'histoire finissait à la fin du siècle précédent, avec la Révolution française. *Les guerres de* 1813 *à* 1815, qui sont *de la plus haute importance* pour tout jeune Allemand, n'étaient pas étudiées, et ce n'est que grâce à des cours supplémentaires, très intéressants, que j'ai été en mesure d'apprendre ces choses. »

Et aussitôt après l'Empereur laisse voir le but final qu'il vise :

« C'est là précisément le *point saillant;* pourquoi donc nos jeunes gens sont-ils induits en erreur? *Pourquoi critique-t-on tant notre gouvernement et s'en rapporte-t-on tant à l'étranger?* » Est-ce assez explicatif et l'entendez-vous bien?

Oui, voilà l'aveu : il faut détourner l'attention de l'étranger, de ce qui se passe et se fait au dehors, pour la concentrer exclusivement sur l'Allemagne *nouvelle;* il faut apprendre à admirer les événements qui ont amené l'hégémonie de la Prusse, car c'est « le point saillant ». Par cet habile cantonnement de l'esprit allemand en des bornes étroites on verra tomber « *les critiques contre le gouvernement* ». « Les jeunes gens, dit l'Empereur *jugeront autrement les questions du temps présent.* »

Comment n'arriverait-on pas à les leur faire juger autrement, en ne plaçant sous leurs yeux que la période héroïque de l'histoire prussienne? La vieille Allemagne elle-même n'importunera plus leur âme du souvenir de ses longues et délicieuses franchises.

Nous savons maintenant ce que l'Empereur entend par une éducation *pratique :* « Messieurs », dit-il sans fard, « *j'ai besoin*

de soldats; j'ai besoin d'une génération forte et apte à servir le pays... Il faudrait appliquer aux Écoles supérieures l'organisation de nos maisons *d'éducation militaire*, de nos Écoles de Cadets. »

A la bonne heure! Mais est-ce avec cette formation que la jeunesse allemande sera mise en état de se lancer dans le monde réel, usuel et de tous les jours, dans le monde où l'on ne tue pas mais où l'on gagne sa vie? Est-cette formation qui fera d'eux des hommes *pratiques*, aptes au travail fécond, aptes à toutes les initiatives qu'exige le développement intense de l'activité moderne? Il faudrait développer leur initiative, et on ne met sous leurs yeux que les exemples de la discipline prussienne; on propose comme idéal le régime des « maisons d'éducation militaire ». Il faudrait ouvrir leur esprit, élargir leur horizon, les initier à toutes les entreprises utiles par lesquelles une race étend sa suprématie, non pas militaire, mais sociale, sur les autres races moins bien formées. Au lieu de cela, on leur met des œillères, pour qu'ils ne puissent contempler ni le monde ancien, ni le monde présent en dehors de chez eux. De tout ce magnifique et instructif spectacle, ils n'auront le droit de voir que le petit épisode de l'histoire de la Prusse! Ils connaîtront les victoires qui s'obtiennent avec le canon, et non celles qui s'obtiennent par le travail, la persévérance, l'énergie, l'initiative et la volonté!

Il existe, dans l'Inde, certains faquirs qui passent leur vie dans la contemplation de leur nombril, avec la persuasion qu'ils s'acheminent ainsi vers un état supérieur, vers la béatitude. Mais, dans l'Inde même, ces malheureux ne sont qu'à l'état d'exception, de phénomènes. L'Empereur d'Allemagne ne semblerait-il pas avoir rêvé de mettre tout un peuple à ce régime, en l'obligeant à ne contempler qu'un seul point de l'immense univers, à ne contempler que lui-même!

C'est au peuple allemand à décider si ce rêve doit devenir pour lui une réalité.

Mais cela doit aussi nous faire faire un retour sur nous-mêmes, car nous connaissons, nous Français, cet intelligent procédé qui consiste à se cantonner dans la béate et exclusive admiration de

soi-même, à se répéter que l'on est « la grande nation », que l'on est en avance sur tous les peuples, etc. Nous aussi, nous sommes portés à croire et à enseigner aux jeunes générations que tout date d'une époque récente, de la Révolution de 1789. Et nous ne nous apercevons pas que, pendant ce temps, le monde marche et qu'il marche sans nous.

Si les réformes décrétées par l'Empereur d'Allemagne sont négatives au point de vue technique, si elles sont illusoires au point de vue pratique, sont-elles du moins fécondes, *au point de vue politique?*

Ce serait vraiment malheureux pour le chef de l'État allemand qu'il n'en fût pas ainsi, car, en somme, son projet de réforme s'inspire uniquement de l'intérêt politique, ou du moins de ce qu'il croit être l'intérêt politique.

Il le déclare d'ailleurs : « Il s'agit maintenant d'apprendre à la jeunesse qu'*il faut savoir conserver ce qu'on a gagné.* On n'a *rien* fait sous ce rapport, et, depuis quelque temps, *des tendances centrifuges se sont fait sentir.* »

C'est donc pour combattre ces tendances centrifuges inquiétantes que tout cet édifice scolaire est conçu. Une fois qu'on a saisi ce point de vue, tout le discours de l'Empereur d'Allemagne devient d'une clarté éblouissante ; tout y est limpide et coule de source.

Pour que le désir impérial pût se réaliser, il faudrait que l'École eût précisément la vertu que suppose l'Empereur. Or cette vertu, elle ne l'a pas.

Il en a d'ailleurs fait lui-même l'expérience, car son projet de réforme ne consiste, en somme, qu'à renforcer un système d'éducation qui était déjà énergiquement tourné vers la glorification de la monarchie prussienne, et dont les Empereurs étaient en réalité les grands maîtres et les inspirateurs.

Aussi les professeurs des gymnases (lycées) de Berlin viennent-ils de protester contre le discours de l'Empereur. Ils ont été unanimes à exprimer *leurs regrets* des reproches qui leur étaient faits : ils ont protesté qu'ils avaient toujours « considéré *comme*

le plus sacré de leurs devoirs d'enseigner à la jeunesse l'amour de l'Allemagne unifiée et de préparer à l'ordre social des défenseurs capables de *résister à l'effort révolutionnaire* ».

Or ce système a échoué, l'Empereur vient d'ailleurs de nous le dire assez énergiquement; et c'est après qu'il a complètement échoué qu'il essaye de l'accentuer encore! Tant il est vrai que si on ne peut échapper à l'aveu d'un insuccès, il est malaisé au contraire de sortir de la route qui conduit aux abîmes.

Non seulement l'Empereur d'Allemagne n'obtiendra pas l'effet qu'il attend, mais il risque très fort d'obtenir un effet tout contraire.

Le système d'éducation qu'il va inaugurer ne fera qu'accentuer la faible aptitude qu'ont déjà les classes bourgeoises, en Allemagne, à chercher leurs moyens d'existence dans des carrières indépendantes; car c'est à ces familles en voie d'ascension que sont propres les Écoles dont Guillaume II fait le programme : il les rendra moins aptes à engager avec succès la « lutte pour l'existence », à se répandre au dehors et à y tenir tête à leurs concurrents mieux formés au point de vue social. Dans un article publié ici même (1), M. Poinsard a fort bien mis en relief cette inaptitude des classes aisées allemandes et leur tendance à envahir de préférence les carrières militaires, administratives et libérales, à l'exclusion des professions lucratives et usuelles, c'est-à-dire des professions les plus utiles aux individus et à la société.

En augmentant encore l'infériorité de ces classes, à ce point de vue, le nouveau plan d'enseignement créera rapidement un état de souffrance et de malaise. L'État allemand ne pourra pas nourrir, dans son armée et dans ses bureaux, quelque nombreux qu'ils soient déjà, tous les incapables que va produire un enseignement aussi peu pratique et aussi systématiquement borné. Ces incapables s'en prendront naturellement au gouvernement de leur insuccès dans la vie, car c'est le propre des « ratés » de recruter toutes les oppositions. Alors, les symptômes de mécontentement que l'Empereur constate dès à présent ne feront que s'accroître.

(1) Voir *la Science sociale* : « Les Allemands hors de chez eux. — Les récentes tentatives coloniales du gouvernement impérial », t. IX, p. 526.

L'opposition d'ailleurs se manifeste déjà. Elle a éclaté au sein de la conférence réunie; la majorité des rapporteurs s'est prononcée contre le projet impérial ; un seul a opiné dans le sens de l'Empereur. D'autre part, les bourgmestres du Brandebourg, dans une réunion qui a eu lieu à l'hôtel de ville de Berlin, ont voté une proposition invitant la Chambre des députés à repousser le projet de loi scolaire. Le mouvement d'opposition se propage dans les différentes Universités : celle de Bonn, une des premières de l'Allemagne, a envoyé une protestation signée par soixante-douze professeurs. Enfin, d'après une dépêche, on croit que le prince de Bismark saisirait cette occasion de sortir de sa tente et entreprendrait de grouper et d'attiser ces diverses oppositions naissantes.

Rien ne montre mieux le vice organique de ces gouvernements dans lesquels la personnalité du souverain se substitue sans cesse, à tout propos et hors de propos, à l'action locale et à l'initiative privée. En effet, s'il est une question qui regarde essentiellement les localités et les familles, c'est assurément la question de l'éducation. Dans ce domaine, l'action de l'État a toujours été funeste, à tous les points de vue. L'Empereur d'Allemagne en fera, une fois de plus, l'expérience.

Si ces lignes tombaient sous les yeux de l'Empereur d'Allemagne, il serait certainement fort surpris des critiques qu'elles renferment, car il est convaincu, — ou du moins il le dit, — que ce programme scolaire ouvre la voie nouvelle dans laquelle s'engagent les peuples; c'est le programme de l'avenir. Je n'exagère pas.

En clôturant la conférence, il a prononcé les paroles suivantes : « Messieurs, nous nous trouvons à un moment de transition et d'entrée dans un siècle nouveau, et, de tout temps, cela a été un apanage de ma Maison, c'est-à-dire de mes prédécesseurs, de sentir les impulsions du temps, de prévoir l'avenir et de se tenir à la tête du mouvement qu'ils avaient résolu de diriger et de mener vers le nouveau but.

« Je crois avoir reconnu la tendance de l'esprit nouveau et le

but vers lequel tend ce siècle qui va finir, et je suis résolu, autant que je l'étais en abordant les réformes sociales, — on a dit dans cette Revue avec quel égal bonheur il les avait abordées (1), — à inaugurer avec décision, en ce qui concerne l'éducation de notre jeunesse, les voies nouvelles dans lesquelles il nous faut absolument entrer, car si nous ne le faisions pas maintenant, nous y serions contraints dans vingt ans. »

On croit rêver, en entendant ces paroles dans la bouche de l'homme qui vient précisément de réduire l'enseignement à la contemplation admirative des faits militaires accomplis par ses propres ancêtres; qui vient, du même coup, de supprimer l'éducation technique et de mettre toutes les nouvelles générations d'un grand pays dans l'impuissance d'entreprendre cette fameuse « lutte pour la vie », dont il a cependant, par une amère ironie des choses, fait sonner si haut le mot!

Mais, il faut bien le dire, son illusion ne nous étonne pas; elle est naturelle chez un Prussien. Ce petit peuple de l'extrême Allemagne, à moitié oriental, s'est trouvé entrer le dernier dans le concert des grands États européens, pour parler comme les diplomates. Il s'est constitué en grande nation après tous les autres, et, comme cet homme qui était né un quart d'heure trop tard et qui n'avait pu rattraper ce quart d'heure, la Prusse est restée régulièrement en retard de deux siècles sur l'horloge de l'Occident et du Nouveau Monde. Sur les bords de la Sprée, on joue encore, avec le plus grand sérieux, aux Philippe II et aux Louis XIV, sans se douter que ces trop illustres morts sont depuis longtemps et bien définitivement enterrés, eux et leur régime politique, et on décore du nom d'avenir ce qui est déjà un passé lointain.

Puisqu'il est ici question de l'avenir, de la lutte pour la vie, de la nécessité de projeter la race allemande au dehors, de tenir tête aux races qui s'emparent actuellement du monde, il est intéressant de voir comment ces dernières s'y prennent pour dresser leurs jeunes générations à ce rude et magnifique combat, pour

(1) Voir *la Science sociale*, t. IX, p. 193, « Les Rescrits de Guillaume II », par M. A. Saint-Romain.

s'assurer partout une supériorité triomphante. On va voir à quel point leur système d'éducation est différent de celui que propose l'Empereur d'Allemagne.

III.

Pendant que j'écrivais cet article, j'ai reçu la visite d'un de mes amis, qui se préoccupe, lui aussi, d'armer son fils en vue de « la lutte pour la vie » ; chose rare en France, il ne veut en faire ni un fonctionnaire ni un employé d'administration, mais il veut le mettre en état de se tirer lui-même d'affaire. Il cherche donc, lui aussi, mais plus sérieusement que l'Empereur d'Allemagne, cette fameuse éducation pratique, dont tout le monde parle et qu'on applique si peu.

C'est ainsi qu'il se fit envoyer le programme d'un certain nombre d'Écoles étrangères. Un, entre autres, le frappa particulièrement et il eut la bonne idée de me le communiquer. Or il forme un saisissant contraste avec celui de l'Empereur d'Allemagne. C'est à ce titre que je vous demande la permission d'en donner ici une analyse.

Il s'agit d'un collège anglais spécialement destiné à préparer les jeunes gens *à se créer par eux-mêmes un établissement au dehors*, à fonder dans les divers pays ces exploitations agricoles au moyen desquelles la race anglo-saxonne s'empare peu à peu du monde et évince les autres races. Ce type répond donc bien à ce que l'Empereur d'Allemagne a la prétention de réaliser par son programme. Mais on va voir comme les moyens mis en œuvre sont différents.

Ce programme s'ouvre par deux citations caractéristiques placées en épigraphe. La première est de John Stuart Mill : « On peut affirmer sans hésiter que, dans l'état présent du monde, la colonisation est la meilleure entreprise dans laquelle on peut engager avec succès les capitaux d'une vieille et riche contrée. » La seconde citation est de E. Forster : « L'émigration devient de plus

en plus une nécessité, non seulement pour la classe ouvrière, mais pour toutes les classes. »

Le programme indique d'abord le but que l'on vise : Cet établissement s'adresse aux jeunes gens qui désirent recevoir une formation plus spéciale, *afin de compléter les lacunes de l'éducation du collège*. Remarquez cependant que l'éducation dans les collèges anglais est déjà très pratique, ainsi qu'on le sait (1). Il s'agit en un mot de donner les qualités nécessaires (*qualifications*) pour entreprendre avec succès la « lutte pour la vie »; le mot y est, comme dans le programme de l'empereur d'Allemagne (*the struggle for existence*).

Les directeurs sont en communication avec toutes les colonies, d'où on leur adresse des renseignements qui permettent aux jeunes gens de prendre en connaissance de cause telle ou telle direction. C'est ainsi qu'un grand nombre d'anciens élèves se sont déjà établis avec succès au dehors.

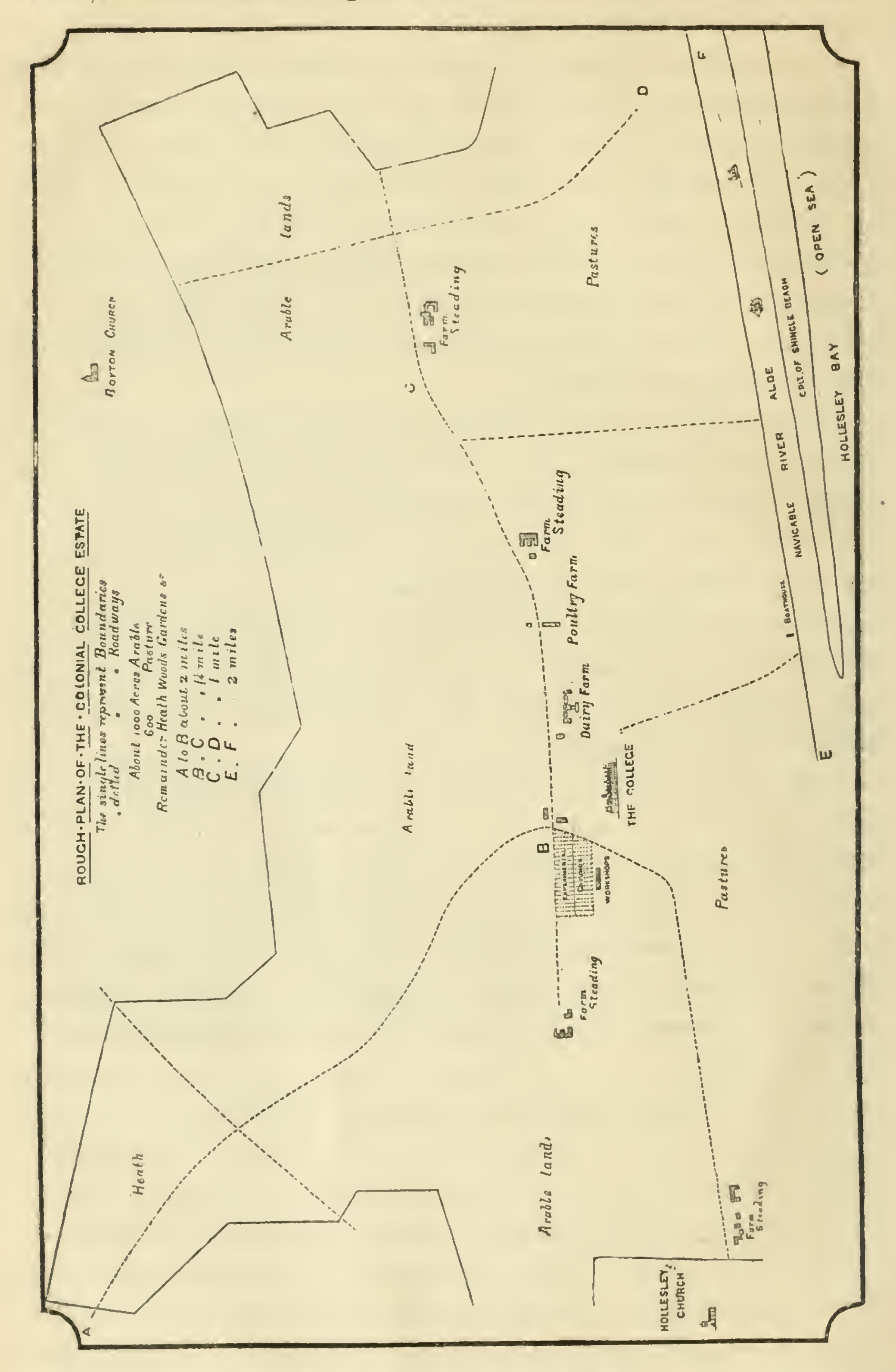
Viennent ensuite des renseignements sur la situation dans laquelle est placé le collège et, pour qu'on puisse se rendre compte plus exactement des choses, on a annexé un plan dont nous donnons ici une réduction.

D'abord, ce collège est établi à la campagne; ne dites pas que cela va de soi, car notre *Institut agronomique* est placé au beau milieu de Paris! L'établissement anglais est bâti sur une éminence, entre la mer (*open sea*) et une rivière (*navigable river alde*) d'un côté, et une contrée essentiellement agricole de l'autre. Voilà deux conditions qui sont plus appropriées à préparer des émigrants, des colons, que l'agglomération des étudiants allemands dans des villes.

Le plan indique l'étendue du domaine rural, qui est aménagé de manière à donner des spécimens de tous les systèmes d'agriculture et des diverses variétés de produits. Il indique, en outre, l'emplacement des différents bâtiments d'exploitation et leur destination. Les fermes, la laiterie (*Dairy farm*), la basse-cour (*Poultry farm*), les ateliers (*Workshops*), la remise des bateaux (*Boat-*

(1) Voir à ce sujet les articles de M. Bureau dans *la Science sociale*, t. IX, p. 52, 256; t. X, p. 68.

house), etc. Les lignes simples indiquent les limites de la propriété ;



les lignes pointillées indiquent les routes. Enfin, la préoccupation

des intérêts religieux éclate dans la mention des deux églises situées dans le voisinage (*church*).

Après ces préambules, le programme aborde le tableau des études, dans lequel s'affirme le caractère éminemment pratique de l'institution. On voit bien qu'ici on n'est plus dominé par la préoccupation de faire servir l'école à un but politique, mais uniquement d'armer les jeunes gens de toutes les connaissances pratiques dont ils peuvent avoir besoin. Contrairement à ce qui se passe dans notre *Institut agronomique*, la place principale est accordée à la pratique : les classes ont seulement pour but de donner l'explication et la théorie du travail effectué. Aussi toute une colonie de laboureurs et d'artisans est-elle constamment employée dans l'établissement à dresser les élèves aux divers procédés nécessaires pour entreprendre la colonisation.

C'est naturellement l'agriculture qui occupe la première place. Les élèves accomplissent eux-mêmes tous les détails du travail agricole. On met entre leurs mains les outils les plus perfectionnés, afin de leur en apprendre le maniement et de leur permettre de comparer leur valeur relative. Ils ont à leur disposition un jardin de dix acres consacré à l'étude des meilleures variétés de fruits et de légumes et des méthodes qui permettent d'obtenir les rendements les plus avantageux. La culture des abeilles est l'objet d'une attention particulière; rien n'est plus pratique, car, dans les pays neufs, l'abeille fournit des ressources précieuses et difficiles à se procurer : la matière sucrée, sous forme de miel, la matière éclairante, sous forme de cire. Une partie du domaine plantée en arbres offre le moyen d'étudier la sylviculture, et le programme fait remarquer l'utilité de cette étude pour les élèves qui doivent s'établir au Canada ou dans l'Australie.

L'élevage du bétail est l'objet de soins particuliers, ce qui s'explique par son importance dans la plupart des colonies; c'est le plus souvent par l'élevage que débute la création d'un domaine.

Aussi a-t-on soin de nous dire qu'il y a, sur le domaine, plus de 70 chevaux et poulains et que le collège est célèbre par les belles races qu'il élève. On choisit de préférence celles qui sont le mieux adaptées au travail dans les colonies.

On nous dit également qu'il y a sur le domaine des représentants des diverses races de bœufs, de moutons, de porcs et de volailles. Les élèves sont dressés avec un soin particulier à connaître leurs mérites relatifs et leurs caractères. « Ils assistent les bergers et, toute l'année, sont familiarisés avec tous les détails qui concernent cet important département. »

La laiterie compte 50 vaches choisies avec soin. Elle est aménagée avec tous les perfectionnements les plus récents, et on y apprend les méthodes qui conviennent soit aux pays chauds soit aux pays froids.

Mais le colon doit être capable de soigner lui-même ses animaux s'ils viennent à être malades. Aussi des études et des démonstrations pratiques sont-elles faites tous les jours sur l'art vétérinaire.

Les élèves prennent de même chaque jour des leçons d'équitation, bien qu'ils n'aient pas besoin, comme l'Empereur d'Allemagne, de cet exercice pour acquérir des connaissances pratiques. Mais on sait que, dans beaucoup de régions nouvelles, le cheval est encore le seul moyen de locomotion ; d'ailleurs, c'est le seul moyen de parcourir et de surveiller de vastes exploitations.

Enfin, tous les jours, les élèves exécutent des travaux pratiques d'arpentage, de nivellement, de drainage et d'irrigation, car le séjour sur des domaines isolés exige ces diverses connaissances.

Mais il ne suffit pas à un colon d'être en état d'exploiter son domaine, il faut encore, à cause de l'éloignement probable des centres urbains, qu'il puisse suppléer aux diverses industries, qu'il puisse se suffire à lui-même en tout et pour tout. Il s'agit, en un mot, de constituer *l'homme le plus indépendant qui ait jamais existé*.

Cette considération éminemment pratique nous explique la seconde partie du programme de l'École, c'est-à-dire le travail dans une série d'ateliers spéciaux :

Atelier de construction et de forges, où l'on apprend à cons-

truire les machines de la ferme, à les river, à réparer les outils, à ferrer les chevaux, etc.;

Atelier de charpente et de charronnage, où l'on apprend à travailler le bois, à fabriquer des roues, à réparer les voitures, à élever des constructions, etc.;

Atelier de sellerie et de harnais, où l'on enseigne tout ce qui a trait à cette spécialité.

Dans le genre de vie qui attend ces jeunes gens, d'autres connaissances et d'autres aptitudes sont encore nécessaires : il faut savoir nager, ramer, diriger un bateau, établir des ponts flottants, construire des radeaux. Un garde-côte, chargé de l'entretien des bateaux du collège, enseigne ces divers exercices. « Il enseigne en outre, dit le programme, à joindre les deux bouts d'une corde sans faire de nœud. » J'aime cette précision de détail, qui dénote des gens pratiques, aimant à aller au fond des choses et sachant que rien n'est inutile.

Il faut en outre être en état de se soigner soi-même et de soigner les autres. Aussi, « dans ce sujet si important pour les colons, dit le programme, les élèves sont instruits suivant les règles de l'Ambulance de l'Association de Saint-Jean, sur les secours aux noyés, sur l'application des différentes sortes de bandages, sur les soins nécessaires pour remettre un membre luxé ou brisé, arrêter le sang, traiter les blessures, les brûlures et tous les autres accidents ordinaires ».

Jusqu'ici, il n'a été question que de travaux sur le terrain, que d'exercice pratique; c'est qu'ils constituent la partie essentielle, car il ne s'agit pas de former des hommes de bureau, mais des hommes d'action, des *struggleforlifeurs*. Aussi n'est-il fait mention des études de classe proprement dites que tout à fait à la fin, et d'une façon laconique; car, ainsi qu'il est dit, « l'instruction à l'École n'est que l'explication des choses apprises et pratiquées au dehors. »

Deux heures par jour (on voit qu'il n'y a pas de surmenage scolaire) sont consacrées à l'enseignement théorique (*to courses of lectures*) par le directeur et les autres professeurs, sur l'agriculture, la géologie, la minéralogie, la botanique, l'art des fo-

rêts, l'arpentage, la construction, la science vétérinaire, etc. En outre, des lettres adressées par les autorités coloniales sur tous les sujets qui peuvent intéresser les jeunes colons sont l'objet de lectures publiques.

Enfin, ce programme est accompagné de vingt-cinq vues photographiques représentant les bâtiments du collège, et montrant en action les divers travaux dont nous venons de donner l'énumération. Je regrette de ne pouvoir les reproduire ici, car ces types de jeunes gens surpris ainsi par la photographie donnent bien l'impression d'une race énergique, pratique, habituée à l'effort et ne le redoutant pas, accomplissant sérieusement une œuvre sérieuse, dans laquelle on n'a à compter que sur soi-même, après Dieu.

Et ce qui rend le cas de ces jeunes gens particulièrement caractéristique, c'est que ce ne sont pas de pauvres diables sans fortune, obligés de s'expatrier sous le coup de la misère. Non, ce sont des jeunes gens appartenant à des familles riches ou tout au moins aisées, à cette classe bourgeoise que vise la réforme de l'Empereur d'Allemagne. Le programme le dit formellement, et d'ailleurs le prix de la pension suffirait à le prouver. Ce prix est de 2.250 francs par an jusqu'à dix-sept ans; de 2.700 francs jusqu'à vingt ans et de 3.150 francs au-dessus de cet âge.

Ces jeunes gens pourraient donc songer à se créer, dans la mère patrie, une petite existence calme et paisible; au lieu de cela, ils s'apprêtent, par un travail pratique et assidu, à affronter toutes les difficultés qui attendent le colon lancé seul au milieu de pays neufs.

Je viens de dire que ces jeunes gens n'avaient à compter que sur eux-mêmes. J'en trouve la preuve dans un document qui est joint au programme. Ce sont les discours prononcés à la dernière distribution des prix par les personnes honorables qui patronnent cette institution née exclusivement de l'initiative privée, comme en général les institutions anglaises.

La plupart de ces personnes ont mené ou mènent encore elles-mêmes la vie de colon, et il faut entendre de quel accent elles

disent à ces jeunes qu'ils rencontreront des difficultés nombreuses et qu'ils devront les surmonter par leurs seules forces : cette perspective, loin de décourager ces jeunes gens, semble être pour eux un incitant de plus : c'est que la perspective de la difficulté à vaincre, qui arrête les faibles, surexcite au contraire les forts.

Écoutez ce mâle langage de l'un d'eux, lord Knutsford : « Il faut que vous soyez durs à vous-mêmes ; vous aurez à lutter contre la mauvaise fortune ; vos moissons pourront être détruites, votre bétail pourra périr, mais ne vous laissez pas abattre par le malheur. Relevez-vous, comme un homme brave, combattez et réparez vos pertes. » La voilà bien, la vraie lutte pour la vie ! Ne dirait-on pas le chant du départ d'une race qui va à la conquête du monde, mais non pas à la conquête à la façon prussienne ?

Un autre orateur, sir Graham Berry, agent général de Victoria, s'exprime ainsi : « Dans toutes les parties du monde vous pouvez trouver des terres (*settlement*) sous le drapeau britannique ; vous pouvez aller depuis les froides régions du Canada jusqu'aux plus chaudes régions de l'Afrique, ou jusqu'en Australie, et partout vous rencontrerez le drapeau qui, depuis un millier d'années, brave les batailles et la violence des vents. Maintenant votre heure est arrivée ; pensez bien à la direction que vous devez suivre, à l'occupation que vous devez entreprendre et ayez votre chemin bien tracé devant vous. N'hésitez jamais ; soyez braves, soyez déterminés, persévérants ; je ne pense pas qu'un jeune Anglais intelligent puisse jamais se trouver dans le besoin, quand il y a tant de colonies ouvertes devant lui et qu'il peut y réussir. Je ne suis plus très jeune ; il y a déjà quarante ans que je partis moi-même sans aucun des avantages que vous avez ; inconnu, avec très peu de capital, sans connaissances techniques et pas un ami dans la contrée où j'allais ; je suis pourtant arrivé à être le Premier Ministre de cette colonie, et trois fois j'y ai présidé la Législature. »

Quand on songe que ce ne sont pas seulement les élèves d'un collège, mais que c'est un peuple tout entier qui est élevé sous ce régime d'entraînement, en vue de cette lutte pour la vie ; que c'est tout un peuple qui se répand ainsi au dehors avec

une formation aussi puissante, aussi pratique, il se fait dans l'esprit une grande lumière.

Alors, on aperçoit à qui appartient l'avenir, à qui appartiendra le monde, et l'on n'a plus qu'une idée, c'est qu'il ne faut pas mettre ses fils au régime allemand, mais au régime anglo-saxon, si l'on veut qu'ils ne soient pas un jour évincés et broyés comme de simples Indiens du Far-West.

Vous représentez-vous, en effet, le malheureux élève formé dans un collège allemand à la pure contemplation de la monarchie prussienne, du militarisme prussien; ayant pour notion fondamentale la géographie de la Prusse, l'histoire de la Prusse, ou, plus exactement, de ses souverains; n'ayant aucune idée du monde extérieur, qu'on a systématiquement dérobé à ses yeux; n'ayant aucune idée de la pratique d'une vie indépendante; vous représentez-vous ce jeune homme mis subitement en tête-à-tête, sur un point quelconque du globe, avec un de ces gaillards qui ont reçu la formation pratique que nous venons de décrire?

Lequel des deux est vraiment préparé pour l'avenir que les nouveaux continents imposent aujourd'hui aux peuples du vieux monde?

Lequel des deux apparaîtra dressé aux fortes initiatives, qui ne peuvent plus être aujourd'hui le rôle des seuls souverains, mais qui doivent surgir de la race tout entière, comme le proclame l'Empereur d'Allemagne lui-même?

J'ai mis en présence deux programmes : l'un émane du plus puissant monarque de l'Europe; l'autre, de quelques particuliers. Peut-être le grand monarque n'a-t-il pas compris que, pour un souverain, la seule manière de susciter l'initiative et l'énergie individuelle est de retirer son action personnelle : l'initiative privée commence là où cesse l'intervention du Pouvoir.

Edmond Demolins.

LE

TYPE DU MÉRIDIONAL

D'APRÈS LES ŒUVRES D'ALPHONSE DAUDET.

I.

LES CAUSES CONSTITUTIVES DU TYPE.

M. Alphonse Daudet vient de publier un volume, *Port-Tarascon*, dans lequel il présente une nouvelle incarnation de son célèbre « Tartarin de Tarascon ». Cette incarnation est la dernière, car le romancier s'est décidé à faire mourir son héros. Le cycle est ainsi terminé, et nous avons à présent sous les yeux tous les caractères dont l'habile conteur a formé son type du Méridional.

Les broderies dont il l'a entouré appartiennent à l'invention de l'écrivain ; mais le type lui-même appartient bien à la réalité : il existe, il vit, dans le milieu même où l'auteur l'a pris ; c'est une œuvre d'observation.

M. Daudet montre les faits observés, à la façon de la photographie : il a noté avec soin les attitudes, les gestes, les paroles, les sentiments, et il les a, aussi exactement que possible, traduits sur le papier. Je ne dis pas qu'il n'ait pas chargé son type : le seul fait d'avoir accumulé sur une même personnalité tous les traits caractéristiques de la race devait nécessairement produire cette impression. Aussi n'est-ce point là le reproche que je songe à lui adresser.

Mais son œuvre d'observateur porte en elle une lacune plus grave, et c'est précisément celle que, — sans faire de romans, — je voudrais essayer de combler.

M. Daudet décrit : il n'explique pas.

Nous voyons bien agir son personnage ; il parle, il marche devant nous : mais nous ne savons pas *pourquoi* il agit, *pourquoi* il parle, *pourquoi* il marche ainsi. C'est une image sans légende ; c'est un effet sans cause.

Pour être tout à fait exact, je dois cependant dire que l'auteur hasarde une explication : d'après lui, *c'est le soleil* qui a créé le type du Méridional, « le soleil tarasconnais et ses prodigieux effets de mirage, si féconds en surprises, en inventions, en cocasseries délirantes (1) » !

Il tient d'autant plus à cette explication simple, qu'il n'en a pas d'autre à sa disposition ; aussi y revient-il à plusieurs reprises : « *C'est notre soleil* qui veut ça, dit un de ses personnages ; on naît avec le mensonge... Vé ! moi... Ai-je dit une vérité depuis que je suis au monde ?... Dès que j'ouvre la bouche, mon Midi me remonte comme une attaque. Les gens dont je parle, je ne les connais pas ; les pays, je n'y suis pas allé, et tout ça fait un tel tissu d'inventions que je ne m'y débrouille plus moi-même (2). »

Je retrouve la même explication dans la bouche de Numa Roumestan, parlant d'un autre personnage du Midi : « Non, non, ce n'est pas un menteur..., c'est un homme d'imagination, un dormeur éveillé, qui parle ses rêves... Mon pays est plein de ces gens-là... *C'est le soleil*, *c'est l'accent*... Vois ma tante Portal... Et moi-même à chaque instant, si je ne me surveillais pas... (3) ». Et, dans le même ouvrage, il déclare que c'est une affaire de « latitude (4) ».

L'explication par le soleil, par la latitude, peut suffire à un romancier et à ses lecteurs ; elle ne saurait suffire à des esprits curieux de sonder les phénomènes sociaux, curieux de se rendre

(1) *Tartarin sur les Alpes*, p. 32.
(2) *Ibid.*, 315.
(3) *Numa Roumestan*, p. 43.
(4) *Ibid.*, p. 12.

compte du caractère des races. Elle n'explique rien; elle est inexacte.

Si elle était vraie, nous devrions retrouver les mêmes effets chez toutes les populations exposées à l'action d'un soleil intense, chez toutes les populations placées sous la même latitude. Or l'observation ne révèle rien de semblable. Elle révèle même tout le contraire : par exemple, l'Arabe, qui est soumis cependant à un soleil encore plus intense, est mesuré, grave dans ses paroles, dans ses gestes, dans sa tenue ; il est même taciturne. Pourquoi le soleil ne le rend-il pas exubérant, bavard, impressionnable, exagéré en tout, comme notre Méridional ? Et l'Irlandais, qui, celui-là cependant, n'est pas gâté par le soleil, qui vit au milieu des épais brouillards amenés sur son île par le Gulf-Stream, pourquoi présente-t-il tant de traits de ressemblance avec les héros de Daudet?

Décidément, il faut renoncer à expliquer le type par l'effet du soleil et de la latitude.

Remarquez que je ne reproche pas à M. Daudet de ne pas avoir donné la véritable explication : c'est un peintre, il a fait un tableau d'après nature; on ne lui demandait pas autre chose et il n'était pas en mesure de donner autre chose. Expliquer les phénomènes sociaux est affaire de science, non de roman. Mais, ici, nous faisons précisément de la science sociale, c'est notre métier; on est donc en droit d'attendre de nous cette explication et j'ajoute que la science est en mesure de la donner.

Je vais le faire voir.

I.

De quel Midi, de quel Méridional s'agit-il? Car il y a Midi et Midi, Méridional et Méridional.

Il y a le Midi bordelais, « Midi créole, hâbleur, aventureux, friand de duels et d'*escampatives* (1) ». Il y a le Midi cévenol, « le Midi des pierres, qui tient plus de l'Espagne que de l'Italie

(1) *Numa Roumestan*, p. 88.

et garde, en ses allures, en ses paroles, la prudente réserve et le bon sens pratique de Sancho (1) ».

Il faut croire que le soleil et la latitude sont, ici encore, en défaut; car M. Daudet prend soin de distinguer ces deux Midis de celui où il place ses personnages et où nous allons nous placer nous-mêmes.

Le Midi dont il s'agit ici est nettement circonscrit, c'est le Midi provençal, et plus spécialement la vallée du Rhône, depuis Avignon jusqu'à la mer.

Qu'est-ce que cette région a donc de si particulier qu'elle ait donné naissance à l'originalité si prononcée du Méridional décrit par M. Daudet?

Sans remonter au déluge, il nous faut remonter assez haut, pour saisir le point de départ des causes qui ont constitué ce type du Méridional. La formation d'un type aussi marquant, aussi accusé, n'est pas l'œuvre d'un jour; elle est le fruit d'une élaboration longue et suivie; il y a fallu des ingrédients nombreux et de plus d'une sorte : c'est une combinaison compliquée; bien des circonstances, bien des éléments y sont intervenus. Nous n'aurons pas trop, pour nous y retrouver, de toute la vigueur d'analyse dont nous arme la science sociale. M. Daudet ne se doute vraisemblablement pas qu'il ait fallu tant d'efforts pour créer son Tartarin!

Transportons-nous donc d'abord dans l'antiquité, au moment où l'histoire commence à poindre pour cette région.

Nous y voici. Le Rhône, alors, n'était pas seulement un fleuve large et majestueux, comme il l'est encore aujourd'hui ; c'était la seule voie de communication naturelle et facile entre le bassin de la Méditerranée, d'une part, et, d'autre part, l'occident et le nord de l'Europe. A cette époque, où il n'y avait pas de routes, les fleuves, « ces chemins qui marchent », étaient le seul moyen commode de mettre les peuples en communication les uns avec les autres, et de faire circuler les marchandises : ils constituaient les seules voies commerciales.

(1) *Numa Roumestan*, p. 87.

On pénétrait dans un fleuve à son embouchure et on le remontait aussi haut que possible; là, on quittait momentanément la voie fluviale et l'on faisait franchir aux hommes, aux marchandises et quelquefois même aux embarcations, la ligne de partage des eaux, de manière à atteindre par le plus court chemin un autre bassin, un autre fleuve aussi près que possible de sa source. Alors, on reprenait la voie d'eau, mais cette fois en descendant le fleuve jusqu'à son embouchure.

Par exemple, on remontait le Rhône et la Saône jusqu'à Mâcon; là, en franchissant les monts du Charolais, on atteignait la Loire au-dessus de l'emplacement actuel de Nevers, et on arrivait, par ce fleuve, à l'océan Atlantique. Si l'on voulait aller dans la Manche, ou passer en Angleterre, on remontait la Saône jusqu'à la hauteur de Dijon, et l'on allait rejoindre la Seine, que l'on descendait. Enfin, si l'on voulait aller dans la mer du Nord, vers les pays si fameux dans l'antiquité où l'on se procurait l'ambre, on passait de la Saône dans le Doubs et on atteignait ensuite, au moyen d'un portage, le Rhin, que l'on suivait jusqu'à son embouchure.

Or, le point de départ de ces divers grands trajets, c'était toujours l'embouchure du Rhône; il n'y avait pas moyen de l'éviter.

Remarquez, en effet, que le Rhône est le seul fleuve de l'Occident qui unisse le bassin de la Méditerranée à l'océan Atlantique, à la Manche et à la mer du Nord; tout le trafic devait donc nécessairement suivre cette voie.

Et quel trafic! Celui des peuples les plus commerçants ou les plus puissants qui aient existé dans l'antiquité, puisque ces peuples étaient pour ainsi dire rangés en cercle autour de la Méditerranée : citons seulement les Phéniciens, les Carthaginois, les Grecs, les Romains.

L'embouchure du Rhône était donc, dans l'antiquité, le point qu'il était le plus important d'occuper, où l'on avait le plus d'intérêt à s'établir.

Aussi aucune région ne fut plus disputée : les Phéniciens, les Carthaginois, les Grecs, les Romains s'y établirent et s'en délogèrent les uns les autres successivement. L'occupation maritime

du pays était déjà accomplie au moment où commence la plus lointaine histoire de l'Occident : six cents ans avant Jésus-Christ, Massilia est fondée par les colons de Phocée, et le commerce de cette ville se développe si rapidement qu'elle sème dans le voisinage de nombreuses colonies, telles que Nice, Antibes, la Ciotat, Agde, etc.

Mais une circonstance, aujourd'hui disparue, augmentait alors l'importance particulière de l'estuaire du Rhône, au point de vue commercial. A l'époque romaine, le delta du Rhône formait encore une vaste mer, qui remontait jusqu'à Arles et même jusqu'à Tarascon (1). Aussi le commerce multiplia-t-il ses ports à la pointe du delta, à l'endroit où l'on quittait décidément la mer pour entrer dans le lit du fleuve. Telle fut l'origine d'Arles, de Tarascon, de Barbantane, de Beaucaire, de Saint-Gilles, d'Avignon, etc. Ces localités, qui n'étaient d'abord que de modestes colonies, des entrepôts des villes de la côte, notamment de Massilia, devinrent bientôt des centres commerciaux importants, grâce à leur position exceptionnelle.

On se fait difficilement une idée de l'activité extraordinaire que présentaient alors les bouches du Rhône. Les villes que je viens de nommer faisaient le commerce au moyen de trois flottes distinctes : une flotte maritime, les *navicularii marini*, dont les navires pouvaient tenir la mer et se rendaient jusqu'à Marseille ; une flotte fluviale, montée par les *nautæ*, ou nautonniers du Rhône et de la Durance ; enfin, une flotte paludéenne, les *utricularii*, qui naviguaient à la surface des nombreux étangs dont sont couvertes les parties plus élevées du delta.

« A cheval entre son fleuve et sa mer intérieure, Arles avait deux ports comme elle avait deux villes. Sur la rive gauche du Rhône était la ville patricienne avec ses palais et ses temples, son amphithéâtre, son théâtre et son cirque, le forum, les thermes, des arcs de triomphe, des statues et cette multitude d'édifices publics qui faisaient de toutes les colonies romaines une sorte de reproduction de Rome. Sur la rive droite, au con-

(1) *Les Villes mortes du golfe de Lyon*, par Charles Lentheric, II[e] partie, ch. XII.

traire, était la ville des gens d'affaires, des mariniers et du peuple. Un pont de bateaux reliait les deux villes, et Constantin le fit remplacer par un pont en maçonnerie dont on aperçoit encore les amorces sur les quais du Rhône. Des eaux de source étaient amenées à travers les marais; une canalisation les distribuait dans la ville patricienne, et elles traversaient en siphon le grand bras du fleuve au moyen de tuyaux de plomb dont on a conservé de curieux spécimens (1). » « Arles, s'écriait le poète Ausone, au quatrième siècle, Rome des Gaules, toi qui es double, ouvre tes ports hospitaliers (2). »

Nous tenons donc un premier point : la région où a pris naissance le type du Méridional était occupée, pendant l'antiquité, par des *populations commerçantes et urbaines.*

Nous devons en constater un second, dont l'effet est non moins important pour fixer l'origine et la cause première du type : ces *populations possédaient une civilisation très avancée.*

Cela est facile à comprendre, puisque ces villes avaient été créées par les peuples les plus civilisés de toute l'antiquité, c'est-à-dire par les peuples qui avaient poussé le plus loin le développement de la vie urbaine, car c'est là ce que désigne l'étymologie même du mot.

Ces émigrants avaient donc apporté avec eux les goûts, les usages, les connaissances qui faisaient briller d'un si vif éclat les métropoles de l'Asie Mineure, de la Phénicie, de la Grèce et de l'Italie : c'étaient des urbains ultra-civilisés. Ils ne comprenaient pas d'autre vie que la vie élégante, facile et raffinée, que l'on mène dans des cités opulentes, dans des cités où le commerce fait affluer les richesses de tous les peuples. Aussi appelaient-ils du nom méprisé de Barbares toutes les populations qui ne vivaient pas comme eux de la vie urbaine intense.

C'est cette vie que nous trouvons dans les villes gréco-romaines du delta du Rhône, dès la première période; on y menait de front le culte de l'art, des lettres et des plaisirs; la vie était toute extérieure : on allait du forum aux thermes, des

(1) *Les Villes mortes du golfe de Lyon*, p. 103.
(2) *De clar. urb.*

thermes au théâtre, ou au cirque. On sait que ces villes conservent encore aujourd'hui les ruines imposantes de ces divers édifices publics, dont plusieurs pouvaient contenir des milliers de spectateurs.

Nous connaissons maintenant les causes qui ont prédestiné cette région à être, dès la plus haute antiquité, un centre très important de *commerce*, de *vie urbaine* et de *civilisation raffinée*.

Je ne crois pas m'avancer beaucoup en disant que vous ne voyez pas très bien quel rapport ces constatations peuvent avoir avec l'objet de notre étude. Vous vous demandez certainement où cela peut bien nous conduire. Cela nous conduit tout simplement à tenir enfin le premier élément mis en œuvre pour créer notre type du Méridional.

Assurément, si les choses en étaient restées là, ce type n'aurait pas été ce qu'il est, car, je vous l'ai dit, il est le résultat d'une combinaison très compliquée, d'une distillation aussi longue que savante.

Veuillez seulement me faire crédit de quelques instants encore, et je m'engage, sur l'honneur, à vous montrer très nettement que ceci sort de cela, et que le rapport que vous ne pouvez pas encore saisir, existe très réellement tout de bon. Il vous apparaîtra si nettement que vous vous écrierez : « Mais, comment n'avait-on pas aperçu cela plus tôt ! »

II.

La seconde opération chimique qui devait produire le Méridional a eu lieu au moyen âge. Voici ce qui se passa alors.

Vous savez qu'à la suite de l'invasion des Barbares et de la chute de l'Empire Romain, l'Occident se fractionna en une multitude de petites souverainetés, la Féodalité se constitua. Dès lors, les hommes, comme les intérêts, se localisèrent ; chacun, renfermé chez soi, tendit à vivre des produits de son domaine ou de sa localité.

Ce fut une profonde décadence pour le commerce de transit.

précisément pour ce commerce que nous venons de voir si florissant dans les villes du delta du Rhône. Le grand fleuve cessa d'être la grande route de l'Occident, puisque de ce côté du monde on ne circulait plus guère et ne faisait guère rien circuler.

Au grand développement de la vie urbaine, qui avait caractérisé les sociétés de l'Orient et la société romaine, succédait tout à coup un développement inouï de la vie rurale. On sait, en effet, que le moyen âge non seulement n'a pas créé de grandes villes à la façon antique, mais qu'il a même laissé dépérir celles qui existaient auparavant : ce fut un exode général de la ville à la campagne, où les nouvelles classes supérieures avaient établi leur résidence. Dans les villes du moyen âge, on ne rencontre guère que des artisans, les petits artisans qui y constituèrent tout à loisir le régime corporatif, comme l'a expliqué ici même M. Demolins (1).

Ainsi le moyen âge fut essentiellement marqué par un retour de la vie urbaine à la vie rurale.

Mais les populations de la vallée inférieure du Rhône n'ont pas accompli cette évolution et n'ont pas pu l'accomplir, pour deux raisons :

D'abord, leur *formation antérieure* y résistait fortement. Les peuples qui ont grandi dans l'oisiveté de la vie pastorale, ceux même qui, sans perdre le régime patriarcal, se sont livrés avec ardeur aux ressources et aux émotions de la chasse, se résignent encore, sous l'empire d'une vigoureuse contrainte, à passer à la vie agricole : après tout, qu'étaient-ils déjà ? des ruraux. Mais les populations des villes maritimes commerçantes se sont toujours refusées, pour leur propre compte, à une évolution de ce genre. On n'a vu ni Tyr, ni Sidon, ni Carthage, ni Venise passer de la mer aux champs, quand la mer leur a été soustraite par des concurrents plus heureux, ou par quelque inévitable déviation des voies commerciales. En liquidant leurs affaires, ces puissances marchandes ne se sont pas retirées à la campagne

(1) Voir *la Science sociale*, t. IX, p. 51?.

sur leurs terres pour y devenir des puissances agricoles. Les villes qui couronnaient l'estuaire du Rhône, ou qui l'avoisinaient, et dont les principales, comme Arles et Marseille, étaient, elles aussi, de véritables républiques maritimes, firent paraître à leur tour la même inaptitude. C'est qu'il y a terriblement loin de la vie de comptoir aux travaux de la culture! Et ceux qui n'ont été formés qu'aux habitudes du comptoir sont radicalement incapables de tenir une bêche : leur corps et leur esprit s'y refusent d'un commun accord. Les seuls tempéraments qui paraissent aptes à se retourner aisément du commerce à la culture sont ceux des races constituées en familles-souches; et cela tient à ce que, dans ce régime de famille, toute éducation est imitée de celle qui convient à former des colons agricoles; la combinaison ordinaire des affaires domestiques repose, en effet, sur l'idée que les jeunes iront se créer des domaines dans des terres neuves : aussi ceux-là mêmes qui, parmi eux, adoptent le négoce ont reçu et gardent de leur formation première les aptitudes corporelles et intellectuelles propres à faire, au besoin, de robustes et solitaires pionniers. Le jeune commerçant anglais, par exemple, est sensiblement doublé de l'étoffe d'un *settler*.

Mais la Provence n'a pas été peuplée par des races à famille-souche. Les peuples que nous avons vus y aborder tour à tour, dans l'antiquité, étaient tous de formation patriarcale; et le Midi entier de la France n'a été que médiocrement influencé, au moyen âge, par les races en familles-souches du Nord. La communauté vraiment patriarcale de la famille, en Provence, est réduite depuis longtemps, par l'exiguïté des ressources, à deux ménages, celui du père et celui de l'enfant auquel on octroie le titre d' « aîné »; et c'est ce qui a fait penser, mais à tort, qu'elle offrait un type de famille-souche : en réalité, elle ne s'est pas défaite des caractères de la famille patriarcale.

Si telle est communément et partout la résistance que les peuples patriarcaux formés au commerce de la mer éprouvent à devenir agriculteurs, quelle ne dut pas être la répulsion de nos gens du Rhône maritime en présence d'une circonstance aggra-

vante que je vais dire? Elle est la seconde raison pour laquelle ils n'ont pas suivi l'évolution rurale du moyen âge.

Je veux parler des *conditions locales de la culture.*

Le climat de la Provence n'a jamais été favorable à la culture à cause de son extrême sécheresse : on sait que la terre, pour être cultivée, a besoin d'un régime régulier d'humidité. Or rien n'est plus irrégulier que la pluie en Provence : souvent, pendant des mois entiers, il ne tombe pas une seule goutte d'eau. Les montagnes qui entourent cette région au nord, à l'est et à l'ouest arrêtent les nuages, et les vents qui arrivent de ces trois directions sont généralement très secs. Ceux du midi, avant de traverser la mer, ont traversé le Sahara, où ils se sont si complètement desséchés, qu'ils n'apportent en Provence qu'un air brûlant : la faible largeur de la Méditerranée ne suffit pas à leur rendre l'humidité qu'ils ont perdue.

Mais ce n'est pas seulement l'inclémence de l'air qui crée des obstacles à la culture en Provence ; c'est, de plus, la nature du sol.

La plaine du Bas-Rhône se partage en deux régions bien caractérisées : *la Crau* et *la Camargue.*

La Crau est une immense plaine couverte de cailloux roulés qui forment une couche épaisse, en moyenne, de dix à quinze mètres. Elle occupe une superficie de plus de trente-cinq mille hectares. Elle est composée de fragments de pierre apportés des Alpes par le Rhône et la Durance aux époques géologiques (1). Cet espace ne produit guère qu'une herbe très rare, propre seulement à faire pâturer des moutons. Depuis le dix-septième siècle, diverses tentatives ont été faites pour rendre à la culture ce vaste territoire ; mais on n'a encore réussi qu'à en défricher de très faibles parties.

Tandis que la Crau occupe la rive gauche du Rhône, la Camargue occupe la rive droite, ou, plus exactement, la région comprise entre les différents bras du fleuve depuis Tarascon jusqu'à la mer.

C'est le fleuve qui a fait la Camargue, comme il a fait la Crau.

(1) *Les Villes mortes du golfe de Lyon*, par Lenthéric, p. 305 et suiv.

Mais ce travailleur infatigable a su accomplir des œuvres différentes. S'il a fait la Crau pendant les périodes géologiques, alors qu'il charriait, dans un cours plus impétueux qu'aujourd'hui, des quartiers de roches arrachés aux Alpes, il a fait la Camargue pendant la période historique, alors que son cours plus tranquille n'apportait que des sédiments pulvérisés. En rencontrant une mer sans marée, ces sédiments, tenus en suspens, tombent au fond et exhaussent lentement toute la région submergée par le fleuve. C'est ainsi que le delta du Rhône, qui, à l'époque grecque et romaine, n'était qu'une immense plaine liquide et navigable, devint une plaine boueuse et en partie marécageuse, que les débordements du fleuve recouvrent périodiquement. La Camargue ne comprend pas moins de 79.000 hectares, qui se composent surtout de pâtis, de terrains vagues ou détrempés, d'étangs ou de bas-fonds salins. Comme la Crau, la Camargue est surtout utilisée pour l'élevage : on y élève 80.000 bêtes à laine, 600 bêtes de trait, 2.000 taureaux sauvages, et 3.000 chevaux.

Ainsi, au moment où la ressource du commerce venait à faiblir chez ces populations, et où il leur aurait fallu évoluer vers la culture, elles ne trouvaient en face d'elles qu'un climat et un sol peu favorables au travail agricole. C'était plus qu'il n'en fallait pour arrêter des gens que leur formation antérieure ne préparait pas à une aussi difficile évolution.

D'ailleurs, les résultats obtenus par ceux qui tentèrent de se mettre à la culture n'étaient pas encourageants. Les produits sont aléatoires, par suite du manque d'eau, et peu abondants, par suite de la faible fertilité du sol. Aussi les cultivateurs ont-ils l'habitude de dire que le troupeau de moutons est « l'âme du domaine ». On compte plus sur lui en effet que sur la culture. D'après les dernières données cadastrales, les terres livrées à la charrue forment à peine le cinquième de la surface du département des Bouches-du-Rhône (1).

Et cependant, il faut vivre! Les conditions naturelles du pays

(1) V. le *Dictionnaire de Géographie universelle* de Vivien de Saint-Martin, art. *Bouches du Rhône*.

y ont heureusement pourvu. Elles y ont pourvu par l'art pastoral et par la production presque spontanée des arbres à fruits.

Nous venons de voir déjà que la Crau et la Camargue, qui forment une grande partie du pays, sont un immense champ de pâturage. Dans les autres parties de la région, le climat et le sol se prêtent merveilleusement à un certain nombre de productions arborescentes qui n'exigent guère plus de travail pénible que l'art pastoral lui-même : tels sont l'olivier, l'amandier, le figuier, le mûrier, le câprier, le pistachier, le noisetier, etc.

Dans beaucoup de domaines, les moutons, les olives et les amandes constituent le revenu essentiel. C'est que l'olivier et l'amandier prospèrent dans un terrain sec ; ils peuvent supporter des périodes de quatre et six mois sans eau ; il leur faut surtout du soleil et de l'air, deux éléments qui ne manquent pas en Provence. D'autre part, ils n'imposent guère d'autre travail que celui de la récolte et, en réalité, la récolte est plutôt un plaisir qu'un travail.

Nous rencontrons ici un dernier trait qui achève d'expliquer la situation particulière de notre région du Rhône inférieur : les divers produits que je viens de dire sont non seulement d'une culture facile, presque nulle, mais ils constituent essentiellement un élément de commerce ; de sorte qu'ils permirent à nos villes maritimes d'échapper à une ruine complète de leurs transports, malgré la décadence du transit. Et s'il est vrai qu'au cœur du moyen âge, elles ne vendaient plus que dans les contrées limitrophes, depuis le développement des transports elles expédient leurs fruits au loin. La plupart de ces produits, en effet, ne viennent que dans une zone restreinte et sont par conséquent très recherchés dans les autres pays.

C'est ainsi qu'en dépit de l'évolution rurale du moyen âge, l'agriculteur provençal a pu conserver en partie le caractère de commerçant qu'il avait acquis pendant la période antérieure.

Nous sommes maintenant en possession des éléments essentiels qui vont donner naissance au type du Méridional. Je les résume, car il est très important que nous ne les perdions pas de vue.

L'antiquité a apporté à notre Méridional quatre éléments :

la formation patriarcale, l'esprit commercial, l'habitude de la vie urbaine et le goût d'une civilisation très raffinée.

Après la chute de l'Empire Romain, la formation antérieure et les conditions naturelles du sol ont empêché le développement de la culture et ont maintenu l'esprit commercial.

Il s'agit maintenant de découvrir par quel mystérieux et merveilleux enchaînement de phénomènes le type de Tartarin a pu surgir d'un pareil ensemble de circonstances : car j'imagine que vous ne devez pas le saisir à première vue.

III.

Si M. Daudet ne nous a pas livré les causes qui ont donné naissance au type qu'il nous décrit, du moins il en a observé et noté avec le plus grand soin les moindres manifestations extérieures. Il n'a pas fait une œuvre d'imagination, mais une œuvre d'observation, et cela a suffi, — malgré l'absence de méthode, — pour donner à ses peintures la vie intense de la chose vue. Le succès de cette partie de son œuvre est bien dû au soin avec lequel il a observé, car son dernier et récent ouvrage, *Port-Tarascon*, qui paraît avoir été conçu et écrit dans le cabinet avec les rognures et les souvenirs lointains des observations antérieures, est une pure charge faite tout entière d'imagination.

Mais il n'en est pas ainsi des trois autres ouvrages, *Tartarin de Tarascon*, qui reste le chef-d'œuvre, *Tartarin sur les Alpes*, où l'observation commence déjà à faiblir, et *Numa Roumestan*, qui nous montre le Méridional sur un plus vaste théâtre, dans la vie publique, à Paris, où nous aurons, nous aussi, à le suivre. Malgré les lacunes que je signalerai dans cette dernière œuvre, tout cela a été observé et reste un document littéraire.

M. Daudet, dans ses *Souvenirs d'un homme de lettres*, nous raconte d'ailleurs comment il a procédé : « Pendant des années et des années, dit-il, dans un minuscule cahier vert, que j'ai là devant moi, sous ce titre générique *Le Midi*, j'ai résumé mon

pays de naissance, climat, mœurs, tempérament, l'accent, les gestes, frénésies et ébullitions de notre soleil (toujours le soleil!) et cet ingénu besoin de mentir, qui vient d'un excès d'imagination, d'un délire expansif, bavard et bienveillant, si peu semblable au froid mensonge pervers et calculé qu'on rencontre dans le Nord. Ces observations, je les ai prises partout, sur moi d'abord, qui me sers toujours à moi-même d'unité de mesure, sur les miens, dans ma famille et les souvenirs de ma petite enfance conservés par une étrange mémoire où chaque sensation se marque, se cliche, sitôt éprouvée (1). »

M. Daudet a été bien inspiré en choisissant Tarascon comme le point central de son observation et de son récit ; Arles aurait été également bien choisi ; mais ce nom était moins sonore à côté de celui de Tartarin, et je crois que c'est la raison qui a porté l'auteur à préférer cette dernière ville. Le choix est bon, car Tarascon est précisément situé au point de rencontre de la Crau, de la Camargue et des territoires à culture méridionale. Aussi est-ce là que le type atteint son plus haut degré d'intensité ; c'est là que l'on est dans les meilleures conditions d'observation.

Pour la description, M. Daudet n'a suivi d'autre ordre que celui qui lui était imposé par les convenances de ses récits et par les circonstances diverses où il place ses personnages ; il ne pouvait faire autrement dans une œuvre purement littéraire.

Notre tâche est tout autre, car nous faisons essentiellement une œuvre d'analyse scientifique. Il nous faut donc séparer les divers éléments, les divers caractères du type, que l'auteur a réunis et confondus, afin de pouvoir rechercher les causes qui donnent naissance à chacun d'eux. Nous allons les présenter dans l'ordre le plus favorable pour faire saisir leur enchaînement et la relation qu'ils ont les uns avec les autres.

Le caractère qu'il faut signaler tout d'abord, parce que son influence se fait directement sentir sur tout le reste, c'est *l'inaptitude du Méridional pour le travail pénible.*

Tous les Méridionaux de Daudet sont marqués de ce trait :

(1) *Numa Roumestan*, 26.

Voici Numa Roumestan ; il est secrétaire chez Sagnier, le grand avocat légitimiste. Mais il trouve bientôt la besogne trop rude : « Au bout d'un an, Numa cherche autre chose ; d'ailleurs, il fallait à Sagnier des piocheurs, des abatteurs de besogne, et celui-ci n'était pas son homme. Il y avait dans le Méridional une indolence invincible, et surtout l'horreur du bureau, du travail assidu et posé (1). »

Comme le type est joliment caricaturé dans le fameux dialogue entre Tartarin-Quichotte, qui rêve toujours de faire de grandes choses, et Tartarin-Sancho, qui ne peut s'arracher aux douceurs du repos et de la sieste, la bonne sieste provençale. « Le corps de Tartarin était un brave homme de corps, très gras, très lourd, très sensuel, très douillet, très geignard, plein d'appétits bourgeois et d'exigences domestiques, le corps ventru et court sur pattes de l'immortel Pança. »

Naturellement ces deux Tartarins ne peuvent pas s'entendre ; l'un criant : « Je pars ! » Tartarin Sancho ne pensant qu'aux rhumatismes et disant : « Je reste. »

TARTARIN-QUICHOTTE, *très exalté.*

Couvre-toi de gloire, Tartarin.

TARTARIN-SANCHO, *très calme.*

Tartarin, couvre-toi de flanelle.

TARTARIN-QUICHOTTE, *de plus en plus exalté.*

O les bons rifles à deux coups, les dagues, les lazzos, les mocassins !

TARTARIN-SANCHO, *de plus en plus calme.*

O les bons gilets tricotés ! Les bonnes genouillères bien chaudes ! O les braves casquettes à oreillettes !

TARTARIN-QUICHOTTE, *hors de lui.*

Une hache, qu'on me donne une hache !

TARTARIN-SANCHO, *sonnant la bonne.*

Jeannette, mon chocolat (2).

(1) *Souvenirs d'un homme de lettres*, p. 43.
(2) *Tartarin de Tarascon*, p. 35.

M. Daudet a trop bien observé cette inaptitude au travail pénible, au travail soutenu, pour ne pas en marquer tous ses personnages : tous ne recherchent que les occupations faciles n'exigeant pas d'effort, pas d'attention, et passent sans cesse de l'une à l'autre, par impuissance à se fixer jamais dans un même travail.

Bompard est un bon type en ce genre. « Un moment, il chanta dans les chœurs aux Italiens... Sauf ce détail, impossible de rien préciser sur cette existence ondoyante. Il avait tout vu, fait tous les métiers, était allé partout.... Où vivait-il? De quoi? Tantôt, il parlait de grandes affaires d'asphalte, d'un morceau de Paris à bitumer d'après un système économique; puis, subitement, tout à sa découverte d'un infaillible remède contre le phylloxéra, il n'attendait qu'une lettre du ministère pour toucher la prime de cent mille francs, régler sa note à la petite crémerie où il mangeait (1). »

On retrouve le même personnage, dans *Tartarin sur les Alpes :* « Le voilà comptant sur ses doigts tous ses avatars divers depuis trois ans... guide dans l'Oberland, joueur de cor des Alpes, vieux chasseur de chamois, ancien soldat de la garde de Charles X, pasteur protestant sur les hauteurs... (2). »

Cette inaptitude au travail pénible et suivi est le résultat de la combinaison de plusieurs des causes signalées plus haut, qui, en se superposant, ont porté cette inaptitude au plus haut degré.

La première et la plus lointaine de ces causes est la *formation patriarcale.*

Elle a été apportée en droite ligne par les premiers émigrants qui vinrent de l'Asie Mineure et de la Grèce, et qui couvrirent de leurs comptoirs toute la région, jusqu'à Arles et Tarascon. Cette formation s'est conservée jusqu'à nos jours; elle est même tellement manifeste que M. Daudet, dont l'attention n'était cependant pas attirée sur ce point par des études spéciales, n'a pu s'empêcher de la voir et de la constater. « Le Midi familial et traditionnel,

(1) *Numa Roumestan*, p. 41.
(2) P. 118.

dit-il, tenant de l'Orient la fidélité au clan, à la tribu (1) ».

Le moule patriarcal, ou communautaire, était encore intact au moment de la Révolution. « Le chef de maison, lit-on dans une monographie de paysans de la Basse Provence, gouvernait *sa parenté tout entière; il convoquait ses enfants* dans les affaires importantes et *tenait conseil avec eux*. Les délibérations prises étaient gardées dans un Livre de Raison, véritable charte de la famille, où l'on inscrivait la généalogie, les titres, les inventaires des meubles, les limites des propriétés. Le père signait les divers articles et, à son défaut, le fils aîné seul était investi de ce droit (2). »

Le même auteur donne comme exemple de cette persistance de la communauté une famille qui, pendant cent vingt-cinq ans (on ne put remonter au delà), était restée dans l'indivision. « Il n'y avait jamais eu d'acte constatant ou établissant les droits des membres des diverses familles sur les biens patrimoniaux. Il fut constaté qu'en vertu du testament paternel, et même *sans testament*, le fils aîné était investi de la totalité de la succession, que les puînés avaient *vécu et continuaient à vivre en communauté avec lui*, enfin que les filles se *bornaient* presque toujours à demander le trousseau constitué par contrat de mariage (3) ».

Ainsi, l'aîné, l'héritier, n'est ici que le représentant de la communauté, le continuateur de l'autorité patriarcale du chef de famille; les autres enfants restent unis à lui au moins par un droit commun sur le bien paternel et par l'autorité effective qu'exerce sur eux le chef reconnu de la famille, « l'ancien », si respecté dans toutes les familles patriarcales. M. Daudet a encore exactement noté ce trait, à l'occasion de la mort du fils de Roumestan : « Le pauvre Numa était presque aussi désespéré. Cette grande espérance d'un petit Roumestan, de « l'aîné » toujours paré d'un prestige dans les familles provençales, détruite, anéantie par sa faute (4) ».

(1) *Souvenirs*, p. 45.

(2) *Les Ouvriers des Deux Mondes*, t. III, p. 126.

(3) *Ibid.*, p. 129, 130.

(4) *Numa Roumestan*, p. 49.

Nous ne trouvons donc pas ici, comme dans la famille-souche, cet empressement extraordinaire et irrésistible des enfants à aller s'établir en dehors de la famille, au loin, avec leurs seules forces, à leurs risques et périls; mais au contraire, la tendance à rester groupés le plus possible, à s'appuyer les uns sur les autres, à laisser en commun tout ce qu'il est possible de laisser en commun, afin de mieux s'assurer contre les hasards et les difficultés de l'existence.

Et cette tendance à la communauté se manifeste encore dans la forme des contrats entre propriétaires et tenanciers : c'est le métayage; les baux sont « à mi-fruit », c'est le régime de la communauté des produits, qui est si particulier aux issus de patriarcaux et que l'on ne trouve jamais dans les sociétés à formation de famille-souche. Il dérive également de la communauté de famille et a de même pour but de diminuer les risques du tenancier, de l'assurer contre les aléas de l'exploitation.

Ainsi la formation patriarcale, ou communautaire, est la première cause qui développe l'inaptitude du Méridional pour le travail pénible, car elle habitue à compter plus les uns sur les autres que sur soi-même; elle déshabitue de l'effort intense et soutenu.

La seconde cause est le *faible développement de la culture et la facilité des productions arborescentes.*

Nous avons dit que l'exploitation rurale était en grande partie pastorale et à productions à peu près spontanées : c'est l'élevage, dans la Crau et la Camargue; ce sont les arbres à fruits dans le reste du pays. Or l'herbe et les arbres demandent peu de soins pénibles; il n'y a presque qu'à les laisser pousser et à attendre paisiblement l'époque de la récolte. Le paysan lui-même n'est donc pas dressé au travail, à la fatigue, comme dans les pays où la terre ne donne des produits que sous l'effort des bras et de la charrue.

La troisième cause est la *formation commerciale* imprimée à la race.

Elle lui a été imprimée, nous l'avons vu, d'abord pendant

l'antiquité ; elle a été ensuite maintenue par une culture qui est faite essentiellement en vue de la vente. Or, dans le commerce, ce sont la langue et la tête qui travaillent et non les bras. Le commerce n'exige aucun effort pénible du corps, puisqu'il ne s'agit que de combiner des ventes et des achats : il faut vendre cher et acheter bon marché.

Enfin, il est une dernière cause, c'est l'*habitude de la vie urbaine.*

Nos Méridionaux sont des urbains invétérés. La formation patriarcale, en développant l'habitude de la vie commune, crée l'esprit de sociabilité, l'inaptitude à l'isolement. On a besoin de se sentir entouré ; on aime les longues conversations, les longs récits, les longues histoires contées le soir à la veillée, ou le jour, pendant les nombreux loisirs d'une existence facile. Voyez la vogue du conteur arabe ; voyez les récits des *Mille et une nuits.*

Quand on a cette formation, on recherche par-dessus tout les endroits où l'on peut vivre en commun, c'est-à-dire les agglomérations urbaines ou, tout au moins, les villages, les gros villages. Se planter au milieu d'un domaine rural, dans l'indépendance et l'isolement, est considéré comme un exil, comme une catastrophe, qu'il faut éviter à tout prix. Voilà ce qui explique le développement extraordinaire des villes dans l'antiquité, développement qui ne s'est reproduit en Occident que tout récemment, depuis la découverte de la houille et la création de grands centres manufacturiers. C'est ce qui explique pourquoi le Provençal recherche avec passion la résidence dans des villes ou dans de gros villages.

Aussi la Provence n'a-t-elle jamais vraiment connu le régime féodal, qui était une organisation rurale des pouvoirs publics. Au contraire, la vie municipale y a pris un développement intense qu'on ne constate au même degré dans aucune autre partie de la France, et qui embrasse toute la population sans exception, car l'autorité seigneuriale ne s'y est jamais solidement établie, même dans les campagnes, sur les simples villages.

Les villageois s'administrent eux-mêmes et se réunissent à tout propos pour la gestion de leurs affaires communes. Tous les chefs de familles s'assemblent, soit dans l'église soit sur le champ de foire, et délibèrent en commun. Je trouve mentionnée une de ces assemblées, qui fut tenue en 1312 dans la toute petite ville de Manosque, et à laquelle assistèrent quatre mille personnes (1).

« Un grand nombre de chartes provençales attestent l'ancienneté des Parlements, ou conseils généraux, en plein exercice depuis le treizième siècle; nommant à la pluralité des voix les syndics ou consuls, les conseillers de ville, les auditeurs des comptes chargés de surveiller les opérations du trésorier de la communauté, les maîtres de la police, le médecin, etc.; votant les impositions avec une telle souveraineté que toute levée de deniers y était réputée illégale si elle n'était consentie par l'*assemblée des chefs de famille* (2). »

« La Provence, dit un auteur provençal du siècle dernier, est dans une position à part, à cause de la force qu'ont les communautés. L'établissement des Conseils est ancien; il est établi dans les esprits que chaque citoyen doit à sa patrie une contribution de peines et de soins, comme aussi que chaque citoyen doit à son tour participer aux honneurs de la magistrature (3). »

Ce régime municipal est bien différent de celui que l'on constate dans le nord de la France au moyen âge, et il est bien plus intense, car ici le pouvoir est exercé presque directement par la communauté des habitants, sans intermédiaire. Tous les pères de famille délibèrent et décident en commun. On voit que ce régime municipal procède directement du régime familial : ce n'est qu'une communauté plus étendue, mais c'est toujours une communauté.

Aussi on peut penser quelles dissensions agitaient ces petites

(1) *Histoire de la commune de Manosque*, par M. Damax Arbaud.

(2) *Les Ouvriers des Deux Mondes*, t. III, p. 121.

(3) *Réflexions importantes sur l'état présent des communautés de campagne en Provence*, etc., Avignon, 1772.

républiques, où tout le monde prenait part directement au gouvernement. L'illustre Portalis en fait l'aveu dans un discours prononcé, en 1780, au sein d'une de ces assemblées : « L'influence qu'a chaque père de famille dans l'administration publique entraîne quelquefois des partis, des divisions, des cabales; mais elle fait aussi que l'on trouve des hommes, des citoyens, des administrateurs même dans la dernière classe des sujets. »

Vous pensez si un exercice aussi direct de la souveraineté, si une vie aussi mouvementée attirait nos Méridionaux dans les agglomérations grandes et petites. C'était là que tout le monde voulait vivre. Comment en aurait-il été autrement pour des gens à formation patriarcale, que la facilité de la culture et les habitudes commerciales ne retenaient pas à la campagne au milieu de leurs domaines? Aussi lit-on dans l'auteur provençal que nous venons de citer : « Il n'est personne qui ne s'estime plus heureux dans ces petites républiques qu'ailleurs. Ce sentiment est trop général pour n'être pas fondé sur des vérités. Ce qui ne serait qu'illusion ne peut si bien et si longtemps tromper les yeux (1). »

C'était bien la vie du Forum antique généralisée. Mais on comprend combien cette vie urbaine si mouvementée par les préoccupations politiques, cette existence sur la place publique, devait contribuer à augmenter encore l'incurable inaptitude au travail qui était incarnée dans la race par les trois causes que nous venons d'énumérer. On comprend qu'il était impossible d'échapper à cette combinaison de circonstances convergeant toutes avec intensité vers le même but.

En marquant son Tartarin et ses autres personnages de cette inaptitude au travail pénible, M. Daudet n'a donc fait que reproduire exactement un trait caractéristique du Méridional, trait dont il est possible de déterminer les causes, ainsi qu'on vient de le voir.

(1) *Réflexions sur l'état des communautés de campagne en Provence.*

IV.

Après cela, nous allons facilement nous expliquer un autre caractère que M. Daudet donne à ses personnages : je veux dire le *besoin de plaisirs extérieurs et bruyants.*

Voyons d'abord comment il met ce caractère en relief.

Il définit Tarascon : « Cette bonne petite ville, où il ne pleut jamais, où la vie se passe en chansons et en fêtes (1). » Et plus loin : « Nous sommes tous les mêmes à Tarascon. Le pays du bon Dieu. Du matin au soir, on rit, on chante, et, le reste du temps, on danse la farandole... comme ceci... té (2) ! »

Pour mieux accuser ce caractère par le contraste, M. Daudet nous en montre l'effet sur une Parisienne, Mme Roumestan. Elle assiste à une grande fête donnée dans le Midi en l'honneur de son mari : « Ces gaietés méridionales, faites de turbulence, de familiarité; cette race verbeuse, toute en dehors, en surface, à l'opposé de sa nature si intime et sérieuse, la froissaient peut-être sans qu'elle s'en rendît compte... Comment faisaient-ils pour respirer, tous ces gens-là? Où trouvaient-ils du souffle pour tant de cris (3)? » Mais Roumestan, lui, aime cette gaieté bruyante : « Il retrouvait là son peuple, sa Provence mobile et nerveuse, race de grillons bruns, toujours sur la porte et toujours chantants (4)! »

C'est qu'en effet « le Méridional n'est pas homme d'intérieur. Ce sont les gens du Nord, des climats pénibles, qui ont inventé le « home », l'intimité du cercle de famille, auquel la Provence et l'Italie préfèrent les terrasses des glaciers, le bruit et l'agitation de la rue (5). »

Ce besoin de plaisirs, d'amusements, n'est pas difficile à expliquer après ce que nous savons.

(1) *Tartarin sur les Alpes*, p. 184.
(2) *Ibid.*, p. 287.
(3) *Numa Roumestan*, p. 6.
(4) *Ibid.*, p. 325.
(5) *Ibid.*, p. 98.

La formation patriarcale, l'habitude de la communauté, ont déjà inculqué à la race l'horreur de l'isolement et le goût des réunions. On aime à être ensemble, à causer. Originairement, dans ces familles, qui comptaient plusieurs ménages au même foyer, on était toujours nombreux à table, à la promenade, à la veillée. De plus, on se réunissait fréquemment aux membres de la famille établis dans le voisinage, et ils n'étaient jamais bien loin, car les gens de communauté, lorsqu'ils essaiment, essaiment au plus près; il ne vont pas volontiers dans des pays étrangers, comme le Scandinave et l'Anglo-Saxon. La séparation est toujours considérée comme une crise violente, comme une catastrophe; on ne s'y résout que bien rarement, et ce sont alors des embrassades, des pleurs, des recommandations à n'en plus finir, même quand il s'agit d'accomplir un voyage momentané et de courte durée. Toute la famille, et, dans le Midi, la famille s'étend jusqu'aux arrière-cousins, toute la famille vous accompagne à la voiture ou à la gare, et on se fait des signes d'adieux, et on agite les mouchoirs jusqu'à ce que le voyageur soit hors de la portée.

L'habitude et le goût de se réunir sont donc entrés dans la race par la forme même de la famille. Mais si le moule familial avait seul agi, les réunions seraient restées de pures réunions de familles. En effet, autant les patriarcaux aiment à se réunir, autant ils sont exclusifs de tout ce qui n'est pas la famille, le clan, la tribu. Voyez les pasteurs qui ont été décrits ici; voyez les Arabes : tout homme qui n'est pas de la tribu est un étranger; tout étranger n'est pas loin d'être un ennemi. Mais ceux-là sont les patriarcaux purs. Ici, d'autres éléments entrent en jeu. A la formation patriarcale vient se joindre la formation urbaine, qui rapproche les familles, qui crée entre elles des contacts permanents et intimes. Vivant constamment dans le voisinage les uns des autres, on est porté à se réunir les uns chez les autres. Et l'on cède d'autant plus à la tentation, qu'on ne peut se passer de société, qu'on a l'horreur de l'isolement. Or, il se rencontre précisément qu'en devenant urbaines les familles patriarcales sont obligées de se scinder; la communauté doit se réduire à un

plus petit nombre de membres, faute d'espace. Mais si la famille se réduit, l'habitude d'être nombreux persiste; elle persiste comme toutes les habitudes une fois prises, elle est devenue un besoin impérieux. Il faut donc la satisfaire quand même, et c'est ainsi que l'on passe des réunions purement de famille aux réunions englobant toutes les familles du voisinage.

Enfin, il est un dernier élément qui vient donner à ces réunions, à ces plaisirs, l'intensité extraordinaire que l'on observe dans le Midi. Cet élément, ce sont les longs loisirs, conséquence naturelle de la faible somme de travail auquel les populations sont assujetties, les longs loisirs que laissent l'art pastoral et les productions presque spontanées.

Ces gens ont le goût et l'habitude de se réunir, de s'amuser en commun, maintenant qu'ils en ont les moyens, comment pourraient-ils y résister? Ils n'y résistent pas et vous venez de constater avec quelle ardeur ils se jettent dans tout ce qui est amusement public, amusement pris en commun.

Mais nous pouvons pousser notre analyse encore plus loin, car le propre de l'analyse, c'est de ne s'arrêter que lorsqu'il n'est plus possible de décomposer les phénomènes, lorsqu'on arrive à des faits simples.

Or, si nous savons pourquoi le goût des réunions et des plaisirs en commun est si développé chez les Méridionaux, nous ne savons pas encore pourquoi ils recherchent plutôt tels plaisirs que tels autres. La chose est cependant intéressante à connaître.

Ici encore, l'observation a bien guidé M. Daudet. Les trois genres principaux d'amusements qu'il nous signale sont : la chasse, la musique et les chansons, puis la danse.

Les « chasseurs de casquettes » sont aujourd'hui célèbres, grâce à la charge amusante qu'en a donnée l'auteur de *Tartarin*. En tous cas, ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il y a peu de gibier et beaucoup de chasseurs dans le Midi. « Tous les jours, de trois à quatre, chez l'armurier Costecalde, on voyait un gros homme, grave et la pipe aux dents, assis sur un fauteuil de cuir vert, au milieu de la boutique pleine de chasseurs de casquettes, tous

debout et se chamaillant. C'était Tartarin de Tarascon qui rendait la justice, Nemrod doublé de Salomon (1). »

Chez tous les peuples, ce qui développe le goût de la chasse, c'est l'abondance du gibier et la possibilité de le tuer. Ici, ce n'est certainement pas cette raison qui agit, puisque le gibier fait généralement défaut et que l'on en est réduit à chasser, sinon des casquettes, du moins de petits oiseaux.

Cette passion si peu récompensée par les résultats est d'autant plus extraordinaire que la chasse est un exercice violent, et qui, par le fait même, ne devrait pas exciter un grand enthousiasme chez le Méridional, si porté au repos.

On s'expliquera cette double anomalie, quand on saura que la chasse, dans le Midi, n'est pas ce que l'on pourrait croire ; généralement elle n'entraîne aucune fatigue ; elle constitue, au contraire, une des manières les plus réussies de goûter un repos complet.

Autour de toutes les villes et de tous les villages de la Provence, on rencontre un grand nombre de petits édicules, le plus souvent en maçonnerie, mais parfois en planches et en branchages, le tout percé d'une porte et de cinq ou six lucarnes ouvertes dans les différentes directions. Si vous demandez à un habitant du pays à quoi cela peut bien servir, il sera d'abord surpris de votre ignorance, puis vous répondra : « Mais, mon bon, c'est le *poste.* »

Tout Provençal qui se respecte a un poste, c'est-à-dire un endroit clos où il va s'installer plusieurs heures chaque jour à l'époque de la chasse ; là, il attend le passage du gibier, c'est-à-dire le passage des oiseaux. Il a soin d'ailleurs, pour les attirer, de placer tout autour du poste des oiseaux en cage, chargés d'appeler les autres par leurs chants.

Il est évident que la chasse pratiquée dans ces conditions constitue un repos et non une fatigue; elle est donc particulièrement appropriée à une race qui redoute par-dessus tout le travail pénible. On comprend en même temps comment la passion de la chasse a pu survivre à la disparition du gibier : elle procure tou-

(1) *Tartarin de Tarascon*, p. 13.

jours un doux repos, mélangé, ce qui ne gâte rien, d'une certaine espérance, d'un vague espoir de voir apparaître un oiseau sur une des branches qui entourent le poste et qui, à cet effet, ont été dépouillées de leurs feuilles.

M. Daudet signale ensuite, parmi les amusements, la musique, les chansons et la danse.

« A la passion de la chasse, la forte race tarasconnaise joint une autre passion, celle des romances. Ce qui se consomme de romances dans ce petit pays, c'est à n'y pas croire... Chaque famille a la sienne, et dans la ville cela se sait... Deux ou trois fois par semaine, on se réunit les uns chez les autres et on se les chante (1).. » On connaît la scène, je n'insiste pas.

Dans *Numa Roumestan*, nous avons le type de Valmajour, « le fameux Valmajour, premier tambourinaire de Provence... Vraiment, il avait belle mine, ce Valmajour planté au milieu du cirque, sa veste de cadis jaune sur l'épaule, autour des reins sa taillole d'un rouge vif tranchant sur l'empois blanc du linge. Il tenait son long et léger tambourin pendu au bras gauche par une courroie, et de la main du même bras portait à ses lèvres un petit fifre, pendant que de sa main droite il tambourinait, l'air crâne, jambe en avant. Tout petit, ce fifre remplissait l'espace comme un branle de cigale bien fait pour cette atmosphère limpide, cristalline, où tout vibre, tandis que le tambourin de sa voix profonde soutenait le chant et ses fioritures (2). »

Et M. Daudet accuse d'un mot un des traits caractéristiques de la race, le sentiment musical : « Valmajour descendit de l'estrade, sa caisse au bras, la tête droite, avec ce léger déhanchement du Provençal, ami du rythme et de la danse (3). »

Et comme il n'y a pas, en Provence, de fête complète si l'on ne danse pas, « un cri retentit : « La farandole »! clameur immense doublée par l'écho des voûtes, des couloirs, d'où semblaient sortir l'ombre et la fraîcheur, qui envahissaient maintenant les arènes et rétrécissaient la zone du soleil. A l'instant, le cirque

(1) *Tartarin de Tarascon*, p. 15.
(2) *Numa Roumestan*, p. 13.
(3) *Ibid.*, p. 17.

fut plein, mais plein à faire éclater les barrières, d'une foule villageoise, une mêlée de fichus blancs, de jupes voyantes, de rubans de velours battant aux coiffes de dentelles, de blouses passementées, de vestes de cadis.

« Sur un roulement de tambourin, cette cohue s'aligna, se défila en bandes, le jarret tendu, les mains unies. Un trille de galoubet fit onduler tout le cirque, et la farandole, menée par un gars de Barbentane, le pays des danseurs fameux, se mit en marche lentement, déroulant ses anneaux, battant ses entrechats presque sur place, remplissant d'un bruit confus, d'un froissement d'étoffes et d'haleines, l'énorme baie du vomitoire où peu à peu elle s'engouffrait... En route, la ronde s'allongeait de tous ceux que le rythme entraînait de force à la suite. Qui donc, parmi ces Provençaux, aurait pu résister au flûtet magique de Valmajour?... Et la farandole montait, montait, arrivait aux galeries supérieures, que le soleil bordait encore d'une lumière fauve (1). »

Cette passion de la musique, des chansons et de la danse dérive d'une même source : le sentiment musical.

Il y aurait une intéressante étude à faire sur le développement du sentiment musical dans les sociétés humaines. Toutes les populations ne l'éprouvent pas au même degré, et l'on constaterait qu'il se manifeste à un plus haut degré parmi les peuples à formation patriarcale. C'est ainsi que les deux grandes écoles en musique sont l'école italienne et l'école allemande, cette dernière se recrutant surtout dans l'Allemagne du Sud, c'est-à-dire dans la région où fleurit la tradition communautaire.

La famille-souche, au contraire, paraît beaucoup moins apte à développer le sentiment musical : on ne le constate, en effet, à un haut degré ni chez les Anglais, ni chez les Américains du Nord, ni chez les autres essaims de la race anglo-saxonne. Cette race est composée de ruraux, ou d'urbains affairés, dont la préoccupation principale est de gagner le plus d'argent possible, dans le moins de temps possible. Or, ni l'isolement de la vie

(1) *Numa Roumestan*, p. 17, 18.

rurale, ni la préoccupation des affaires ne sont propres à développer le sentiment musical.

La formation patriarcale, ou communautaire, y est, au contraire, éminemment apte. En groupant les gens, soit dans la famille, soit dans les villes, elle fournit les éléments d'un orchestre et d'un auditoire. En outre, et cela est plus important, elle ne tourne pas les esprits vers la préoccupation des affaires, vers la lutte pour la vie, puisque ces populations luttent le moins possible, s'adonnent au travail le moins possible.

Mais ces deux conditions ne sont en quelque sorte que préparatoires, elles ne suffiraient pas à elles seules, s'il n'en était une troisième qui est décisive et qui, enfin, fait éclater en notes tristes ou en notes gaies le sentiment musical. La famille patriarcale repose essentiellement sur les liens entre personnes, sur l'affection, sur la confiance réciproques : c'est là une condition inhérente à toute communauté ; à vrai dire, il n'y a pas de communauté possible sans cela. Un pareil milieu développe au plus haut degré et fatalement le sentiment, la tendresse, la note émue, tout ce qui prend l'homme par le cœur. Or, la musique est un des moyens les plus expressifs de traduire ces sentiments, et ces sentiments d'ailleurs y prédisposent, y invitent. Et on y cède d'autant mieux qu'on est nombreux, qu'on se réunit souvent et qu'on a des loisirs, ainsi que je l'ai dit.

C'est pour la même raison que la poésie et la musique étaient si en honneur chez les patriarcaux Bretons : « Les Bretons, dit Augustin Thierry (1), vivaient de poésie : l'expression n'est pas trop forte ; car, dans leurs maximes traditionnelles conservées jusqu'à nos jours, ils font de l'existence privilégiée du poète-musicien l'une des conditions nécessaires, ou, comme ils disent, l'un des piliers de l'ordre social. » Le barde breton est issu des mêmes conditions sociales que le troubadour provençal.

Nous connaissons maintenant les divers éléments qui rendent nos Méridionaux essentiellement susceptibles de sentiment musical.

(1) *Histoire de la conquête de l'Angleterre*, I, 89.

On comprend que la vie doit se présenter sous un aspect particulier à des gens qui peuvent ainsi se soustraire au travail pénible et se livrer tout entiers au plaisir : ils arrivent à considérer l'existence non plus comme une épreuve dure et difficile, comme une arène où il faut déployer sa force et son énergie, où il faut lutter et vaincre, en ne comptant que sur soi ; mais, au contraire, comme un aimable présent du Créateur, comme un printemps éclairé par un ciel sans nuage, comme une immense farandole, où, la main dans la main, on s'avance en chantant de gaies chansons au son du tambourin ; en un mot, comme une partie de plaisir.

Le Méridional se laisse vivre.

Mais ce ne sont là que les causes constitutives du type. Il nous faut voir maintenant les autres caractères, qui, peu à peu, vont dessiner devant nous, avec tous ses contours, la figure originale et inexpliquée du Méridional.

J. MOUSTIER.

(*A suivre.*)

LES

MOUVEMENTS RÉVOLUTIONNAIRES

EN SUISSE.

I.

L'ANCIENNE ARISTOCRATIE.

La Suisse, cette terre classique de la liberté et du bon gouvernement, a été pendant deux mois en révolution.

On connaît les faits. Le parti radical a surpris et jeté à bas le gouvernement conservateur du Tessin; pendant plusieurs jours, l'insurrection est demeurée maîtresse du pouvoir. Conservateurs et radicaux allaient en venir aux mains, si le Gouvernement Fédéral n'avait envoyé à Locarno un commissaire muni de pleins pouvoirs et appuyé, ce qui était mieux encore, par plusieurs régiments. Appelé à voter pour trancher le différend, le peuple a donné successivement tort et raison à chaque parti, il s'est prononcé pour les radicaux en réclamant la revision de la Constitution cantonale, projet que repoussait le parti conservateur; il s'est prononcé pour les conservateurs en replaçant à la tête du gouvernement leurs principaux chefs. Si bien qu'après deux mois de pourparlers, le commissaire fédéral n'était pas plus avancé que les premiers jours : les deux factions rivales, maintenaient leurs prétentions. Enfin, le temps aidant, une transaction est intervenue.

A Fribourg, pareil événement a failli arriver. Les dernières

élections ayant assuré la majorité aux catholiques, les radicaux ont tenté un coup de main, et ils se seraient emparés du pouvoir si les paysans n'étaient descendus à temps de leurs montagnes pour défendre le gouvernement qu'ils avaient choisi.

Ces faits ne paraissaient-ils pas donner un démenti éclatant à tout ce que nous avons dit jusqu'à ce jour sur la Suisse? La Suisse n'offrirait donc pas ce modèle de la vie publique dont nous avons si souvent parlé dans cette Revue? La science sociale, ou plutôt les observateurs qui parlent en son nom se seraient-ils trompés, et grossièrement trompés? Ces bons Suisses auraient-ils mal tourné?

C'est peu connaître l'histoire contemporaine que de s'étonner d'une révolution en Suisse. Après la France, la Suisse est peut-être le pays d'Europe qui, en ce siècle, s'est le plus offert de constitutions, de révolutions et même de guerres civiles.

Faut-il, pour ne rappeler que les faits les plus connus, citer la guerre du Sunderbund? les quatre constitutions fédérales de 1803, de 1815, de 1848 et de 1874? Et je ne parle pas des innombrables révolutions cantonales qui, après des troubles violents, amenèrent des changements radicaux dans l'organisation des pouvoirs publics à Bâle, à Berne, dans le Tessin, dans le Valais, à Genève, etc., etc.

Tout semble prouver que, depuis un siècle, la paix ne réside pas dans les pouvoirs publics de la Suisse.

Quelle en est la raison?

La Suisse, — c'est là chose connue, — est une fédération d'États autonomes. Les vingt-deux cantons sont souverains et maîtres chez eux, excepté pour un certain nombre d'affaires et de services qu'ils ont jugé nécessaire et utile de mettre en commun et de faire administrer sous leur surveillance collective par des fonctionnaires spéciaux. Ce sont les affaires fédérales; elles concernent : l'armée, les rapports internationaux, les chemins de fer, les postes et télégraphes, les poids et mesures, le système monétaire. Pour tout le reste, les Cantons sont souverains, dans les limites de leurs territoires; ils se gouvernent comme ils l'entendent, à la seule

condition de respecter le pacte fédéral et de ne pas troubler la paix intérieure. Dans chaque canton, les affaires d'intérêt général sont résolues par le gouvernement cantonal, dont l'organisation varie d'un canton à l'autre; et les affaires locales, qui sont les plus nombreuses et les plus importantes, sont entre les mains des habitants des communes.

En Suisse, la vie politique comprend donc trois organismes : la Fédération, le Canton et la Commune.

Comment fonctionnent ces trois organismes?

La Commune, très bien.

Le Canton et la Fédération, mal, pour ne pas dire très mal.

La Commune fonctionne très bien, parce que les citoyens communaux sont maîtres chez eux. Toutes les affaires d'intérêt local : pâturages, écoles, culte, etc., sont entre leurs mains; ils établissent et votent leur budget, disposent de leurs ressources sans aucun contrôle, sans subir l'ombre d'une tutelle, et tout cela marche à souhaits (1). Seuls, ils connaissent ces affaires, qui ne sont que le prolongement de leurs affaires privées; seuls, ils subissent les conséquences de leurs décisions.

A vrai dire, la Suisse est bien plutôt une fédération de communes autonomes et souveraines qu'une fédération de cantons. En Suisse, la *commune est et peut être tout*, le canton, c'est-à-dire l'*État, n'est rien* ou presque rien; à ce titre, la Suisse est une *véritable démocratie*.

Le Canton et la Fédération, avons-nous dit, fonctionnent mal. Ces révolutions, ces insurrections perpétuelles, ces changements continus de constitution en sont une preuve. Une preuve, oui; mais, l'explication?

Pourquoi les organismes supérieurs de la vie publique en Suisse fonctionnent-ils aussi mal?

Ces organismes ont des intérêts à pourvoir, c'est là leur fonction.

Les hommes qui ont mission d'actionner ces organismes doi-

(1) Pour l'organisation d'une commune rurale et d'une commune urbaine en Suisse, voir notre *Monographie du Jura-bernois*, t. III et suiv.

vent donc avoir des qualités spéciales et propres à leur tâche. Cela est de toute évidence.

Par conséquent, notre question sera résolue, lorsqu'après avoir déterminé quels sont les intérêts que le Canton et la Fédération ont à pourvoir, et quelles sont les qualités que la bonne solution de ces intérêts demande de la part de ceux qui en sont chargés, nous aurons vu si la Suisse produit spontanément des hommes doués de ces qualités.

La Fédération, nous venons de le dire, doit maintenir la paix extérieure, au besoin, la paix intérieure; et, bien que cette paix extérieure soit garantie par la neutralisation de son territoire, la Suisse a pensé, avec assez de raison, qu'une armée solide et de bonnes fortifications vaudraient toutes les garanties de l'Europe. — La diplomatie fédérale a plus à faire encore : il lui faut protéger ses nombreux nationaux qui, chaque année, émigrent à l'étranger; négocier des traités avec les États qui l'enserrent et assurer chez eux, soit le placement des produits de son industrie, soit leur libre transit vers les ports du littoral. L'Assemblée fédérale a aussi dans ses attributions toute la législation relative aux chemins de fer, aux routes, aux monnaies, à la banque ; elle réglemente les conditions du travail dans l'industrie; elle a reçu mission, de la constitution fédérale elle-même, de substituer peu à peu aux lois nombreuses et diverses qui régissent les vingt-deux Cantons, une loi uniforme et commune à toute la Suisse, principalement pour tout ce qui concerne le statut personnel, les obligations, le droit commercial et le droit pénal.

Légiférer sur de pareilles matières, faire des codes, réglementer le commerce et l'industrie, établir des chemins de fer, constituer une armée, négocier des traités, ce n'est certainement pas affaire médiocre et de peu d'importance. — Calculez les connaissances, les qualités d'esprit et de jugement qu'exige de la part de ceux qui en ont reçu mission l'accomplissement d'un pareil mandat.

Les Cantons sont, eux aussi, pour la vie publique, des organismes de premier ordre. États souverains, partout où cette souveraineté n'a pas été limitée par la Confédération, ils sont les chefs de cette fédération de Communes qui les compose. Toutes les affaires

et toutes les questions qui dépassent l'intérêt communal, justice, police, instruction publique, impôts, etc., sont de leur ressort. Grâce à l'importance et à la vitalité de la Commune suisse, il reste, en fait, peu de choses à faire au Canton; mais toutes les affaires qu'il administre et toutes les questions sur lesquelles il doit légiférer présentent ce même caractère d'intérêt général, qui exige de la part des pouvoirs publics cantonaux un haut degré de prudence, de tact et de prévoyance.

En résumé, si restreintes et si peu importantes que soient, dans un pays aussi petit et aussi pauvre que la Suisse, les fonctions des organismes supérieurs de la vie publique, Fédération et Canton, il n'en apparaît pas moins clairement qu'elles exigent des qualités éminentes de la part de ceux qui les remplissent.

La Suisse produit-elle spontanément ces hommes aux qualités éminentes qui, formant l'élite d'un pays, sont capables de conduire ses destinées, d'administrer sa fortune et de régler ses intérêts?

Dans tous les pays libres, où l'on voit les grands intérêts de la Province et de l'État en pleine prospérité, l'observation démontre qu'il faut en attribuer tout le mérite à la gestion et au contrôle de cette catégorie d'hommes que leurs hautes qualités morales, leur grande prévoyance ont mis au premier rang dans la culture, l'industrie et le commerce. — Ce sont ces hommes, *ces patrons du travail*, qui sont les mieux préparés par la conduite même de leurs affaires privées à diriger les intérêts supérieurs de la vie publique de leur pays. — La sûreté de leur jugement, leurs connaissances techniques, l'habitude qu'ils ont des hommes, la science du commandement et des affaires, qualités acquises par l'exercice même de leur profession, les désignent soit aux suffrages de leurs concitoyens, soit au choix de leur souverain pour la meilleure gestion des intérêts généraux. Ces grands patrons du travail forment ce que la science sociale appelle l'aristocratie.

Voyez quels hommes sont à la tête des Comtés, composent le Parlement en Angleterre? regardez quels sont ceux qui sont à la tête de la nation en Allemagne, en Autriche et même en France? Dans ces pays riches, où il existe une aristocratie aussi bien industrielle que territoriale, toutes les fois que cette aristocratie

veut bien remplir sa mission et accomplir ses devoirs sociaux de patronage (elle ne le veut pas toujours), le libre suffrage la met à la tête de la nation, et alors les intérêts généraux sont bien administrés.

L'aristocratie, pas plus que le blé, ne pousse où on le désire; elle est un produit des pays riches. A ce compte, la Suisse n'en possède pas.

Serait-ce la culture qui assurerait à la Confédération helvétique une race de grands propriétaires? Mais, pour cela, il faudrait qu'il y eût de la grande culture en Suisse, et il n'y a même pas de la moyenne culture.

Les pâturages et les forêts, qui, avec les rochers et les glaciers, couvrent tout le territoire helvétique, arrêtent forcément, pour leur bonne exploitation, tout développement de la propriété privée. En fait de grandes propriétés, on ne rencontre en Suisse que les pâturages et les allmens, biens collectifs des Bourgeoisies : la culture ne peut donc former que des paysans (1).

Ce ne sera pas dans l'industrie non plus, bien qu'elle soit très florissante en certains districts, que l'on rencontrera des hommes occupant de grandes situations. Par son objet même : l'horlogerie et le tissage, l'industrie est constituée en fabriques collectives; et les chefs de comptoirs, qui fournissent du travail aux ouvriers et placent les produits fabriqués, ne sont en réalité que des petits commerçants; rien ne les force et ne les dispose au patronage (2).

Il n'est pas un pays en Europe où l'égalité des conditions sociales soit aussi accentuée qu'en Suisse, parce qu'il n'est pas un pays en Europe où la nature du lieu, la pauvreté du sol, par conséquent l'impossibilité absolue de tout grand développement de la culture et de l'industrie, ne maintienne aussi complètement tous les habitants dans les mêmes travaux. Si le sol de la Suisse, si les immenses pâturages et les grandes forêts qui couvrent les

(1) Je ne pousse pas cette démonstration plus avant, car je l'ai donnée tout au long dans cette Revue avec le *Paysan jurassien, Monographie du Jura bernois.*

(2) On trouvera de même tous les renseignements nécessaires au sujet de l'industrie dans l'*Horloger de Saint-Imier, Monographie du Jura bernois*, Ibid., t. VI.

vingt-deux cantons, assurent un moyen d'existence à tout citoyen suisse, membre dès sa naissance d'une de ces Bourgeoisies qui possèdent collectivement la terre; c'est ce sol lui-même, c'est cette terre elle-même, qui, par son infécondité naturelle, empêche les plus prévoyants et les plus travailleurs de se constituer, dans leur patrie, de grandes situations territoriales et industrielles. — La Suisse a toujours été et demeurera toujours un pays de petites gens, excellents pour le gouvernement de leurs communes, fort médiocres pour la gestion d'intérêts plus élevés et plus considérables.

La Suisse, pays de petites gens! Et cette antique aristocratie qui pendant plusieurs siècles gouverna « noblement et magnifiquement » les républiques de Berne, de Fribourg, de Lucerne, etc...... d'où venait-elle donc?

Berne conserve encore aujourd'hui sa physionomie du moyen âge. Partout, on ne voit que murs énormes, maisons s'appuyant sur des contreforts, toits surplombants de plus d'un mètre, vieux hôtels bardés de fer; tout, jusqu'à ces arcades cheminant par toute la ville, jusqu'à ces fontaines avec leurs statues de facture barbare mais pleines de vie, tout rappelle bien l'ancienne Suisse féodale. Sans grand effort, — tant le décor est resté le même, — on se représente encore aujourd'hui ces rues remplies d'hommes d'armes revenant de quelques chevauchées impériales; ou bien leurs seigneuries Messieurs les Magistrats de Berne recevant superbement l'hommage de quelque ville sujette.

La noblesse suisse? Mais elle remplit toutes les pages de l'histoire des Cantons! Pendant près de cinq siècles, on ne voit que luttes entre cette noblesse, véritable oligarchie, qui s'était emparée du pouvoir et le conservait héréditairement, et ses nombreux sujets qui voulaient prendre part au gouvernement; véritables luttes de classes qui rappellent celles de l'ancienne Rome. Berne, la plus célèbre et la plus puissante de ces républiques aristocratiques, voyait ses Magistrats traiter d'égal à égal avec les plus puissants monarques. Paternels avec les habitants de la campagne, hautains envers les bourgeois, leurs impuissants ri-

vaux, ils alliaient l'arbitraire aux lois pour maintenir leur autorité et protéger les grandes familles. Sous leur gouvernement, Berne atteignit un degré de prospérité inouï, sans dette publique, maîtresse d'un trésor célèbre; créancière des plus grandes monarchies, elle s'égalait à Rome, et, faisant reconstruire un pont de médiocre importance, elle n'hésitait pas à faire graver sur une colonne : *Pontes viasque vetustate collapsos olim Roma nunc Berna restituit* (1). Il est donc incontestable que, pendant cinq siècles, la Suisse fut gouvernée par une puissante aristocratie; d'où venait cette aristocratie?

Vers la fin du treizième siècle, la plupart des villes de la Suisse, sous l'influence des mêmes causes qui amenèrent l'affranchissement des communes en Europe (2), réussirent à devenir indépendantes. Les liens de la vassalité qui, jusque-là, les avaient tenues dans la dépendance d'un seigneur féodal, prince ou comte, évêque ou abbé, furent rompus et elles se trouvèrent villes immédiates ou impériales jouissant par ce seul fait de toute la souveraineté municipale. Mais, en Suisse, le mouvement communal ne s'arrêta pas à l'émancipation des villes, à la constitution de la bourgeoisie ; il alla plus loin qu'il n'avait été en France, puisqu'il aboutit à l'établissement d'une *bourgeoisie noble* et que, de commune, la ville devint État.

Les premiers bourgeois de Berne, de Fribourg, ne furent pas seulement des artisans unis par le lien corporatif, des fonctionnaires et des agents du suzerain ou de la commune unis par les mêmes fonctions, ils furent groupés ensemble par un lien plus étroit.

Dans les communes du moyen âge, en général, l'exercice des mêmes travaux, et de travaux qui avaient tous le même caractère non agricole, créa la classe bourgeoise, classe qui, sans s'ouvrir au premier venu, laissait encore accès à de nouveaux venus; il suffisait qu'un métier innové ne portât pas trop ombrage aux métiers établis dans la localité, pour que les nouveaux habitants prissent place dans la commune auprès des anciens Bourgeois.

En Suisse, il n'en fut pas de même. Les premiers bourgeois des

(1) *Histoire de la Suisse*, par Jean de Muller, t. XIV, p. 507.

(2) Voir les articles de M. Demolins sur les Corporations ouvrières, t. IX, p. 512.

villes ne formèrent pas seulement des corporations d'artisans, ils formèrent surtout des *communautés de propriétaires.* Aujourd'hui encore, la Bourgeoisie de Berne, c'est-à-dire la collectivité des anciennes familles bernoises, malgré les pertes immenses qu'elle a subies en 1798, malgré les partages qu'elle a dû faire des biens qui lui restaient avec la Commune municipale, possède une fortune évaluée à plus de vingt-huit millions (1).

Selon un usage qu'on retrouve partout en Suisse, le premier groupe de familles d'artisans et de fonctionnaires qui forma ces villes se fit reconnaître par le seigneur féodal, maître de la contrée, la libre possession des pâturages et des forêts situés à l'entour du bourg; ainsi fut dotée et constituée la Bourgeoisie. Mais comme, pendant assez longtemps, il n'y eut pas, dans ces villes naissantes, d'autres habitants que ces bourgeois, l'organisme qu'ils créèrent pour l'administration des biens communs, la Bourgeoisie et son Conseil, prirent tout naturellement en main le gouvernement de la ville elle-même (2). Peu à peu ces villes se développèrent; de nouveaux artisans, des commerçants, vinrent s'y établir; quelle fut leur situation? Il est facile de comprendre que les Bourgeois ne donnèrent pas à ces nouveaux arrivants part au gouvernement, car cela leur aurait donné immédiatement part à la propriété de la Bourgeoisie. On les déclara simples habitants et ils formèrent les *Établis* (Einsassen), par opposition aux Bourgeois. Ainsi, dans toutes les villes de la Suisse, on rencontrait communément avant la Révolution deux classes de familles, les familles *bourgeoises*, qui jouissaient de biens immenses, parmi lesquelles se recrutaient les Conseils, les Avoyers et les Bourgmestres, et les familles *établies*, qui n'avaient aucune part au gouvernement.

Profitant de l'état de trouble où se trouvait l'Empire, ces villes, ou plutôt les Bourgeoisies qui les gouvernaient, réussirent peu à peu à affaiblir le lien impérial, comme elles l'avaient fait pour

(1) Rapport sur les affaires communales du canton de Berne, 1882, p. 76.

(2) Jusqu'en 1833, dans toutes les communes de Berne, la Bourgeoisie gérait les affaires de la Commune et c'était le conseil de ces communautés de propriétaires qui tenait lieu et place de municipalité.

le lien seigneurial. Elles achetèrent la juridiction criminelle, le droit de faire des lois, de lever des impôts, et devinrent ainsi souveraines. Lorsque l'autorité impériale se fut retirée des villes, les seigneurs féodaux, vassaux de l'Empire, qui tenaient la campagne, ne tardèrent pas à lâcher, eux aussi, le pays : la terre y était irrémédiablement stérile et rendait trop peu pour le progrès des temps, les gens étaient rudes et mal commodes, si bien que les seigneurs qui n'avaient pas suivi l'Empire dans son exode furent enchantés de vendre aux villes leurs seigneuries et leurs domaines.

C'est alors que l'on vit les villes suisses, ou, pour mieux dire, les castes bourgeoises qui les dominaient, devenir de véritables souverains et s'attribuer sur leurs sujets tous les droits qu'exerçaient les seigneurs, leurs prédécesseurs ; c'est ainsi que les bourgeois de Berne, de Fribourg, devinrent de nobles bourgeois. Chaque ville, chaque Bourgeoisie eut ses armoiries, ses livrées, ses ministériaux, ses vassaux ; elle eut ses domaines et ses pays-sujets, dont les gouverneurs, les Baillifs étaient tirés de son sein ; on les appela Seigneuries et Excellences (1). La Bourgeoisie de Berne, qui, à l'imitation de Rome, se faisait appeler *le Patriciat*, eut sous sa dépendance des pays qui sont aujourd'hui des cantons souverains ; le pays de Vaud et l'Argovie étaient sujets et leurs magistrats devaient ployer le genou devant leurs Excellences de Berne comme devant leurs anciens seigneurs ; le Patriciat de Fribourg régnait sur le canton actuel et sur quelques pays qu'il avait acquis à frais communs avec celui de Berne (2).

C'est sur ces pays que vivait l'aristocratie suisse ; tous leurs revenus appartenaient aux villes, aux castes souveraines. Tandis que les chefs des familles patriciennes régnaient dans les grands conseils et dans les conseils secrets, tandis que leurs plus jeunes enfants se préparaient à la science du gouvernement dans *l'État-Extérieur*, simulacre de gouvernement où se traitaient en théorie toutes les questions qui intéressent le pouvoir, leurs aînés s'en allaient refaire leur fortune comme baillifs ou gouverneurs des pays-sujets. « Douze bailliages bernois, trois autres alternative-

(1) A. Cherbuliez, *De la Démocratie en Suisse*, t. I, p. 39.
(2) Jean de Muller, *Histoire de la Confédération suisse*, t. XV, p. 591.

ment gouvernés par un Bernois ou un Fribourgeois, dit l'historien Jean de Muller, enrichissaient en six années des patriciens d'une fortune médiocre ou ruinés par les folies du jeune âge. Divisés en trois classes, ceux-ci percevaient un revenu qui variait, pour le moins favorisé, entre 6.050 et 8.250 livres de Suisse; pour le plus favorisé, entre 12.390 et 17.750. Ils joignaient à ce revenu officiel d'autres bénéfices : les Baillifs de Romainmotiers et de Lausanne arrivaient ainsi à jouir annuellement d'une rente estimée 1.500 louis ou 24.000 de Suisse (35.000 livres de France au dix-huitième siècle, ce qui équivaut aujourd'hui à plus de 100.000 francs). Le gouvernement bernois percevait annuellement au moins 1.400.000 francs, dont un tiers restait au pays et les deux autres allaient à Berne embellir la ville, enrichir les familles patriciennes et grossir le trésor (1). » En fait, l'aristocratie suisse, au lieu de dépenser sa fortune au service du bien public comme doit le faire une véritable aristocratie, vivait du pays et sur le pays, comme des conquérants vivent sur un pays conquis.

Une organisation des pouvoirs publics aussi artificielle et aussi anormale ne se maintenait pas sans luttes. Souvent les pays-sujets, fatigués par le gouvernement et les exactions des Baillifs, tentèrent de recouvrer leur indépendance; mais les révoltes furent toujours si rigoureusement réprimées et les meneurs si sévèrement punis de ce crime de « lèse-majesté » envers Leurs Excellences les Seigneurs de Berne, que la peur des supplices maintenait tout le monde dans l'ordre établi (2).

Dans les villes souveraines, sièges de son pouvoir, l'aristocratie avait à soutenir de bien plus rudes assauts. Entre les familles bourgeoises et les établies la situation était devenue par trop inégale. Tandis que les familles établies formaient l'immense majorité de la population et voyaient certaines d'entre elles capables du premier rang par leur savoir et leurs richesses, les familles patriciennes, dont le nombre diminuait sans cesse (3),

(1) *Histoire de la Confédération suisse*, t. XV, p. 508.

(2) Dans le chœur de la cathédrale de Lausanne, on voit un monument élevé en 1839 à la mémoire de Jean Davel, qui fut supplicié au XVIIe siècle pour avoir tenté d'arracher sa patrie, le pays de Vaud, à la domination de Berne.

(3) Au XVIIIe siècle 72 familles patriciennes détenaient le pouvoir à Fribourg, 77 à Berne.

détenaient le pouvoir avec plus d'âpreté et l'exerçaient avec plus de rigueur. De temps en temps, le Patriciat essayait de conjurer le mécontentement populaire en accordant quelques avantages aux familles établies ; c'est ainsi que peu à peu les corporations d'artisans des villes souveraines obtinrent le monopole de toutes les fabrications et de toutes les industries au détriment des artisans des villes sujettes. Voici un exemple assez curieux de ce fait. Lorsque la cité de Winterthour passa, en 1467, sous la domination de Zurich, les bourgeois de Zurich lui garantirent les franchises dont elle avait joui sous la maison d'Autriche, entre autres le plein exercice de l'industrie et du commerce. Mais, en 1689, la capitale se permit quelques empiétements ; et, aux remontrances de la ville sujette qui s'appuyait sur la foi des traités, le gouvernement répondit « que le bien public exigeait que les fabriques de Zurich n'eussent pas à souffrir de la concurrence de Winterthour (1) », et rendit une ordonnance défendant l'exercice de tout métier aux habitants de Winterthour.

Malgré les avantages ainsi faits par les Bourgeois aux familles établies des villes souveraines, ces familles réclamaient sans cesse leur part de pouvoir. De temps en temps, pour conjurer une trop forte poussée, le sénat patricien ouvrait son sein aux plus riches d'entre elles, qui ne tardaient pas à épouser les partis pris de la caste, dont tous les principes leur semblaient naturels dès qu'elles en profitaient. Ces concessions ne suffisaient pas toujours. Alors, devant l'obstination et l'égoïsme de la caste patricienne, le peuple en arrivait à prendre les armes. La plus célèbre des conspirations menées contre le gouvernement fut celle de Samuel Henzi : il s'en fallut de peu que toutes les familles patriciennes fussent chassées du pouvoir. Aussi la répression fut-elle terrible : les principaux conjurés eurent la tête tranchée après avoir subi la torture ; deux cents familles furent bannies à perpétuité et leurs biens confisqués.

Ces quelques familles qui règnent sur une ville, ces villes qui règnent sur des pays entiers, toute cette histoire de l'ancienne Suisse

(1) Jean de Muller, t. XIV, p. 33.

ne rappelle-t-elle pas celle de Rome? A Rome comme à Berne, quelques familles, unies par le lien d'une *propriété commune*, arrivèrent à gouverner leur ville et, par leur ville, l'une le monde entier, l'autre un petit pays. Pour maintenir leur pouvoir, les familles bourgeoises eurent à soutenir de nombreux assauts de la part des familles établies, comme les familles patriciennes de la part des familles plébéiennes; elles usèrent vis-à-vis de leurs rivales de tous les moyens, avant de leur abandonner le pouvoir, l'absorption des familles les plus élevées de la classe populaire, dans le Sénat ou dans le Conseil, la guerre civile même : elles ne reculèrent devant rien. Le patricien bernois comme le patricien romain vécut du pouvoir, et les baillifs bernois, image des proconsuls romains, surent refaire leur fortune dans les pays-sujets. Des hommes éminents, rompus à l'art du gouvernement, se rencontrèrent dans ces deux aristocraties, mais ils ne purent en empêcher la ruine, car ces aristocraties contenaient en elles un vice irrémédiable : elles vivaient du pouvoir.

N'est-il pas curieux de retrouver, à des siècles de distance, de pareilles analogies! A vrai dire, il y a plus ici qu'une simple analogie; si vous êtes curieux de l'histoire romaine, si vous voulez vous rendre compte de mille faits que les historiens ne comprennent pas, parce qu'ils n'ont pas de méthode pour étudier l'histoire, observez la Suisse et ses antiques Bourgeoisies, et le jour se fera dans votre esprit; déterminez les conditions que le lieu, le travail ont imposées au peuple romain comme au peuple suisse, et vous verrez pourquoi l'histoire se répète; les fameux patriciens, tout comme les bourgeois de Berne, n'étaient qu'une *communauté de propriétaires* qui prirent en main et entendirent conserver le gouvernement des affaires publiques.

A côté des villes souveraines, véritables États aristocratiques gouvernés par une oligarchie de quelques familles anciennes qui *vivaient* de ce gouvernement, il y avait encore en Suisse d'autres États; les États démocratiques. Chez eux, pas de villes, la pauvreté du sol ne le permet pas. Aussi, lorsque des conflits commencèrent à se produire entre les Communes et les seigneurs, ces

Communes, au lieu de subir l'influence et de suivre la direction d'une ville, s'unirent entre elles et formèrent, sur le pied de la plus parfaite égalité, des Confédérations. La guerre d'Appenzel, au commencement du quinzième siècle, offre l'exemple le plus connu d'une association de cette espèce et des résultats qu'elle devait produire.

Déjà pourvues d'un chef (*Ammann*) et d'un conseil, les Communes en s'associant durent se choisir un chef suprême (*Landammann*), puis se former un conseil (*Laudrath*), dans lequel chacune d'elles aurait ses délégués, ses représentants; enfin, elles réservèrent à l'Assemblée générale de tous leurs citoyens (*Landsgemeinde*) la décision des affaires importantes et la nomination du Landammann. Cette organisation fédérative s'offrait si naturellement et était une conséquence si nécessaire et de l'organisation communale préexistante et du besoin qu'éprouvaient ces petites communautés, d'ailleurs égales entre elles et indépendantes les unes des autres, de combiner et d'unir leurs efforts, que nous la voyons demeurer bien après les causes qui l'avaient fait naître. Il est évident que dans des contrées aussi rudes et aussi incultes que le Valais, les Grisons, les Waldstettes, les montagnes de Glaris et d'Appenzel, dans des contrées où les paysans étaient tous égaux dans leurs Communes, et les Communes toutes égales dans l'État, aucune aristocratie ne pouvait naître : cependant, tout comme les Cantons aristocratiques, les Cantons démocratiques eurent leur aristocratie. D'où sortait donc cette autre aristocratie?

Si la première aristocratie que nous venons d'étudier avait pris son origine dans le développement des quelques villes importantes de la Suisse, cette seconde aristocratie, au contraire, provenait précisément de l'absence de tout centre urbain dans les Cantons montagneux.

Dans ces Cantons, en effet, les moyens d'existence sont étroitement limités, puisqu'ils consistent uniquement dans les productions spontanées du lieu. A des moyens d'existence limités correspond forcément une population limitée. Aussi la question du placement de l'excédent de la population se posa-t-elle de bonne heure. L'émigration de ces fils de pâtres n'était pas chose facile;

la culture, l'industrie, comme tous les travaux qui exigent un effort constant, ne les attiraient pas; leur formation première y répugnait. A quoi leur aurait servi dans de pareils métiers les qualités acquises dans leurs montagnes, la souplesse, l'agilité, la force, l'endurance à la fatigue, la sobriété? tandis que ces qualités mêmes en faisaient des soldats hors ligne.

Or, il se trouva qu'au moment même où les montagnes de la Suisse atteignirent leur maximum de population, au moment même où la question de l'émigration se posa, un grand événement s'était produit en Europe : la féodalité était tombée, et les souverains cherchaient de tous côtés des soldats pour composer leurs armées et se tailler des royaumes. Les pâtres suisses étaient des soldats désignés de ces nouvelles armées. Tous les princes s'empressèrent de conclure des traité avec les Cantons pour avoir le droit d'y lever annuellement un certain nombre de compagnies. Louis XI, les rois France et d'Angleterre, les ducs de Bourgogne et de Savoie, les Provinces-Unies, l'Empire d'Allemagne et le Saint-Père avaient tous des troupes suisses à leur service. Dès qu'une guerre éclatait entre eux, leur diplomatie s'ingéniait à entraver dans les Cantons suisses le recrutement des armées de leurs adversaires, et de grossir d'autant leurs propres régiments.

Formée par la politique de Louis XI, l'alliance de la France et de la Suisse fut continuée par tous les rois de France. Pour la renouveler, Henri IV et Louis XIV n'hésitèrent pas à poursuivre de longues négociations et à dépenser beaucoup d'argent. On raconte qu'un jour Louvois dit à Louis XIV, en présence du général Stuppa : « Sire, si Votre Majesté avait l'or et l'argent qu'Elle et les rois ses prédécesseurs ont donnés aux Suisses, elle pourrait couvrir d'écus la grande route de Paris à Bâle. » A quoi le général Stuppa répondit : « Sire, cela se peut; mais s'il était possible de réunir tout le sang que notre nation a versé pour votre conservation et celle de vos aïeux, on pourrait aussi en faire un canal navigable entre Paris et Bâle ». Tout en admettant l'exagération de ces images, l'historien Jean de Muller l'excuse en supputant la réalité. Depuis Louis XI jusqu'à Louis XV, de 1474 à

1715, dit-il, la Suisse a fourni à la France 700.000 hommes; dans les seules guerres d'Italie, sur 54.000 Suisses, 24.000 périrent. En revanche, ce que les rois de France payèrent dans le même espace de temps s'éleva pour la solde des troupes à 1.049.843.313 florins (de 2 francs 8 sous), et en dons, argent de paix, pensions, etc., à 96.825.310 florins, soit un total de 1.146.868.623 florins (1).

Au service étranger, les Suisses ne trouvaient pas seulement le moyen d'existence qui leur manquait dans leur patrie, mais les plus braves d'entre eux y rencontraient aussi honneurs et profits. Pensions, titres de noblesse, décorations venaient les récompenser de leurs travaux et de leurs exploits. La France et l'Empire créaient en leur faveur des titres seigneuriaux, souvent transmissibles à leur postérité. Dans la première moitié du dix-huitième siècle, on avait même vu un officier suisse devenir prince, le prince de Diesbach. Lors de la guerre de Sept ans, Louis XV, pour récompenser les officiers de la Suisse protestante, qui ne pouvaient recevoir l'ordre de Saint-Louis, institua l'ordre du Mérite militaire et accorda à chaque Canton un chevalier grand'croix.

Alors on vit dans les montagnes du Schwitz, chez les Grisons, à Fribourg, à Soleure, etc., s'élever de véritables palais. Comblés des faveurs royales, ces colonels, ces généraux devenus barons et comtes, rentraient dans leur patrie, répandaient sur leur famille une nouvelle illustration et transmettaient à leurs enfants l'honneur de la soutenir. Dans le coin le plus pauvre de l'Europe, le service étranger faisait s'épanouir dans la richesse et l'habitude du commandement toute une caste de familles d'origine indigène, mais de noblesse étrangère. Qu'est-il besoin de rappeler les Sonneberg et les Pfyffer à Lucerne, les Besenwal et les Sury à Soleure, les Courten dans le Valais, les Réding, les Planta à Schwitz, les Salis dans les Grisons?

De retour dans leurs montagnes, tous ces hommes qui avaient acquis à l'étranger l'habitude du commandement et des affaires,

(1) *Histoire de la Confédération suisse*, t. XV, p. 327.

puissants par leur nom et par leurs richesses, se voyaient portés aux premières magistratures, et formaient une aristocratie dans ces cantons démocratiques.

Donc, s'il est vrai de dire qu'avant la révolution de 1789 la Suisse possédait une aristocratie, une étude tant soit peu attentive nous montre facilement d'où venait cette aristocratie et quelle était son action. Formée par l'accaparement des fonctions publiques et vivant de leur exercice comme à Berne, Fribourg, etc., ou bien gagnée au service de l'étranger comme à Schwitz, dans le Valais, etc., l'aristocratie suisse ne sortait pas des entrailles du pays et y était installée comme parasite, le dévorant plutôt qu'elle ne le servait. Aussi, lorsque le contre-coup de la Révolution se fit sentir dans les Cantons, les antiques privilèges des patriciats urbains furent bien vite ébranlés, et le jour où ils furent discutés, ils n'eurent plus qu'à disparaître.

En même temps, le service militaire à l'étranger tombait avec la Royauté, et les Cantons démocratiques voyaient disparaître en un instant la source de leurs richesses et de leur aristocratie.

Mais si les antiques gouvernements de la Suisse s'écroulaient ainsi avec l'aristocratie, il fallait les remplacer; comment allait-on s'y prendre et d'où allait-on tirer les éléments de la machine gouvernementale?

C'est ce que nous étudierons maintenant.

Robert Pinot.

(*A suivre.*)

L'ÉGYPTE ANCIENNE.

V.

L'ORGANISATION DES MÉTIERS ET LES DEUX RÉGIMES URBAINS (1).

Tout ce qui a trait à l'art nourricier principal de l'Égypte, *la Culture*, nous est apparu comme découlant de l'opération qu'avait accomplie Ménès pour distribuer régulièrement et au loin sur les terres les eaux fécondantes du grand fleuve. Non seulement la vallée du Nil, dans la région de Memphis, dut à l'entreprise de cet éminent patron agricole sa première population dense et assise, mais, sous les antiques Pharaons, la transformation du lieu, qui, de proche en proche, se fit par les mêmes procédés, tout le long du fleuve, accompagna, permit et

(1) Voir les précédents articles, t. IX, p. 212, 549; t. X, p. 160 et 338.

SOURCES : MASPERO, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, 3e édition, Paris, Hachette, 1878. — Le même, *Une Enquête judiciaire à Thèbes au temps de la XXe dynastie*, Paris, Imprimerie nationale, 1871. — Le même, *Du Genre épistolaire chez les Égyptiens de l'époque pharaonique*, Paris, A. Franck, 1872. — É. RECLUS, *Nouvelle Géographie universelle*, t. X et XI, Hachette. — A. LETRONNE, *Œuvres*, 1re partie, *Égypte ancienne*, Paris, Leroux, 1881. — F. LENORMANT, *Histoire ancienne de l'Orient*, Paris, Lévy, 1881-1883. — PH. VIREY, *Étude sur le papyrus Prisse*, Paris, Wieveg, 1887. — Le même, *Le Tombeau de Rekhmara*, Paris, Leroux, 1889. — F. ROBIOU, *Mémoire sur l'économie politique, l'administration et la législation de l'ancienne Égypte...*, Paris, Imprimerie nationale, 1876. — CHAMPOLLION-FIGEAC, *Égypte ancienne* (Collection de l'*Univers pittoresque*), Paris, Firmin-Didot, 1876. — E. REVILLOUT, *École du Louvre*, *Discours d'ouverture;* et *Cours de droit égyptien*, 1re leçon. — Le même, *Revue égyptologique*, Paris, Leroux. — V. LORET, *La Tombe d'un ancien Égyptien*, Paris, Leroux, 1886. — CHABAS, *Recherches sur les poids, mesures et monnaies des anciens Égyptiens*, Paris, Imprimerie nationale, 1878. — DIODORE DE SICILE, *Histoire universelle*, traduction de l'abbé Terrasson, Paris, 1737. — HÉRODOTE, *Histoire*. — G. EBERS, *Ouarda*, traduction C. d'Hermigny, Paris, Firmin-Didot, 1882.

stimula la multiplication de cette race agricole jusqu'à en faire un peuple immense.

La société égyptienne, *dans sa partie rurale*, sortit donc des mains des premières dynasties avec tous ses éléments durables d'art technique et de régie administrative : elle formait un ensemble si bien agencé, si bien approprié aux conditions du lieu qu'on la retrouve encore actuellement sur place; après de longs siècles et de nombreux bouleversements, le campagnard égyptien est aujourd'hui ce qu'il était déjà sous la domination des rois qu'on peut assurément compter parmi les plus anciens de la terre.

Sur ce fond inébranlable, au-dessus de la masse des campagnards dont le sort ne devait plus varier, l'histoire et les monuments antiques nous font reconnaître l'existence d'une population toute différente, exempte des travaux des champs, agglomérée dans les villes, et dont les destinées devaient participer à l'instabilité caractéristique des milieux urbains.

De nos jours, les digues et les canaux du Nil fécondent encore la plaine alluviale; les semailles, les moissons, les corvées, le pâturage des marais, subsistent sous nos yeux : mais les villes égyptiennes, leurs temples, leurs tombeaux, les œuvres de leurs artisans, tout cela est enfoui sous terre et ne revoit le jour que grâce à la curiosité des savants; les traces qu'on en retrouve, après de louables et pénibles efforts, constituent des *découvertes*.

Nous avons montré, dans l'article précédent, comment l'accroissement de la population en Égypte vint à poser, pour une masse de travailleurs, le « problème du pain quotidien »; comment ces ouvriers, inutiles aux champs, furent occupés tout d'abord aux constructions gigantesques, chaque fois que la terre soumise au régime de l'inondation cessait de s'accroître, que les greniers royaux regorgeaient de blés et que le Pharaon devait faire gagner leur vie à ceux qui se trouvaient dès lors manquer de travail (1).

Mais ce n'était là qu'une ressource momentanée, irrégulière. A

(1) Voir *La Science sociale*, « L'Égypte ancienne », t. X, p. 360 et suiv.

raison même des proportions colossales auxquelles atteignaient ces travaux, ils ne répondaient qu'aux circonstances qui jetaient tout un peuple dans le besoin. En dehors des crises de « surpopulation » et d'encombrement des greniers dont nous avons indiqué les causes, il fallait à l'accroissement normal et régulier du peuple un débouché constant, à l'accumulation des récoltes, un emploi assuré.

Comment la société égyptienne a-t-elle résolu ce double problème? Telle est la question que nous devons traiter aujourd'hui : nous allons examiner de quelle façon l'ouvrier, inutile dans les campagnes, pouvait arriver à gagner son pain et à consommer légitimement, à la sueur de son front, les immenses amas de vivres qui restaient disponibles entre les mains du grand patron.

De même que l'excédent des tribus pastorales, quittant les déserts, se déverse sur les oasis pour y pratiquer des arts nouveaux; de même, au sein de la grande oasis égyptienne, le surcroît de main-d'œuvre, banni de la culture dont les cadres sont pleins, se rejette sur un autre moyen d'existence, sur un travail dont les produits sont universellement recherchés dès que les premiers besoins ont reçu satisfaction. Ce nouveau genre de travail est la *Fabrication*.

Cette profession, répondant à des nécessités de second ordre, diffère essentiellement de la Culture, en ce qu'elle ne produit pas d'une manière directe le pain quotidien. Elle amène dans la vie de la société égyptienne une grosse complication en sus de celles que nous connaissons déjà.

Le paysan égyptien peut, dans ses moments libres, s'adonner à la confection des outils, des meubles, des vêtements qui lui sont indispensables; à la réparation nécessaire de son habitation, construite d'argile et de roseaux : c'est de la *Fabrication Ménagère*. Le bouvier, qui, en conduisant ses troupeaux dans les lagunes, tresse des corbeilles de jonc qu'il doit livrer au maître, s'adonne à une *Fabrication Accessoire*. Mais l'homme que le travail rural ne peut plus occuper, qui est rejeté hors des arts directement nourriciers, doit trouver *exclusivement* ses moyens

d'existence dans l'écoulement des produits de sa fabrication, ou dans l'emploi de sa main-d'œuvre comme artisan : celui-là vit de la *Fabrication Principale* (1), et c'est sa situation qui crée un problème tout autre que celui de la population agricole.

Rappelons à grands traits les caractères particuliers à la race des hommes qui vont recruter la Fabrication Principale dans la vallée du Nil. La société égyptienne tout entière dérive de la formation patriarcale, modifiée par l'art spécial aux Pasteurs chameliers. La fabrication sera donc exercée en Égypte par des groupes familiaux très restreints, généralement peu capables et habitués à subir une direction absolue : car ces familles sortent des derniers rangs de la hiérarchie sociale créée par le type des Chameliers; et leur condition a été accentuée encore, dans le sens de l'imprévoyance et de la subordination, par le genre de tenure, le colonage partiaire sous un patron pourvoyant à tout, et par les travaux à la corvée, auxquels elles ont été soumises.

De plus, les ouvriers égyptiens demeurent tributaires, pour leur subsistance, de l'art nourricier agricole, de la *Culture avancée* et perfectionnée. Ils seront donc sédentaires, car leur clientèle est absolument fixée au sol. Ce mode d'existence ne tend pas à former des artisans qui cumulent un grand nombre d'aptitudes diverses, comme il arrive chez les tribus nomades : il tend au contraire à la spécialisation des métiers, à la division du travail.

La sédentarité des groupes ouvriers est en outre imposée ici par un phénomène du *lieu*, par ce grand fait des inondations, qui réunit les habitations dans des villes et des villages forcément assis sur les berges du fleuve, aux points où les atterrissements naturels, déposés plus abondamment, ont permis d'obtenir à l'aide de quelques travaux artificiels une surface insubmersible. On ne peut songer en effet à s'établir, pour exercer un métier quelconque, en dehors de deux régions limitées : les villes et villages de la berge fluviale, ou les contreforts des chaînes bordières qui confinent au désert et où sont établies, comme nous le verrons plus tard, les nécropoles.

(1) Voir *La Science sociale*, t. IX, p. 324.

L'afflux des ouvriers dans ces deux régions y déterminera la création de *Centres urbains*.

Chez les peuples modernes, et chez la plupart de ceux que l'histoire fait revivre sous nos yeux, l'ouvrier qui s'adonne à la Fabrication Principale doit chercher, par son travail, à obtenir une part des subsistances qui existent en nature, soit dans les mains des producteurs directs, soit dans celles des commerçants indépendants : en Égypte, les choses se passaient d'une manière toute différente.

Le cultivateur, en effet, n'y conserve en sa possession que la portion de la récolte qui est strictement nécessaire à son alimentation et à celle de sa famille (1) : comme nous l'avons déjà expliqué, tout le surplus de la récolte, le surplus des vivres, forme la *part du patron;* et ce surplus n'est pas livré à des commerçants en gros ou en détail ; mais, par les soins de la hiérarchie de fonctionnaires qui constitue la *régie agricole*, il est concentré tout entier soit dans les magasins royaux, soit dans les mains des puissantes associations religieuses qui jouissent d'une partie du sol. L'ouvrier fabricant doit donc viser à se faire attribuer, pour rémunération de son travail, une portion soit du *blé du Roi*, soit du *blé des Prêtres*.

Ce régime est la conséquence du système cultural que nous avons vu imposé à la vallée du Nil par les conditions de sa transformation en sol fertile, et il ressort de la position de *colon partiaire vis-à-vis de l'État*, qui est faite au cultivateur égyptien.

L'ouvrier fabricant lui-même sort de ces familles de colons; il trouve ce régime tout simple et tout naturel; d'ailleurs, pour rencontrer un emploi de son travail, il n'a pas le choix du client. Seuls, le Pharaon ou les Collèges de Prêtres peuvent l'occuper et le nourrir. Il se rendra donc, soit à la *Ville des vivants*, qui est l'Établissement royal, soit au siège de la Confrérie religieuse, la *Ville des morts* (2).

(1) *La Science sociale*, « L'Égypte ancienne », t. X, p. 342.
(2) Voir Maspero, *Une Enquête judiciaire à Thèbes*, p. 59 à 64.

I. — LA VILLE DES VIVANTS.

Le premier élément de l'agglomération urbaine est le *Larit* ou grenier royal, la Double Maison blanche. Auprès de cet établissement, destiné à pourvoir à tous les services, s'élève d'abord la résidence du Pharaon, ou celle de son nomarque; puis, les nombreuses habitations du personnel administratif, de ces hiérarchies de fonctionnaires et de scribes chargés de tout faire mouvoir et de tout contrôler. C'est là aussi qu'on a besoin d'abord des artisans.

Le Pharaon, le patron universel, est un éminent patron, tenu d'être aussi habile et aussi sage que puissant. Tous ces fonctionnaires, qui sont l'organe de son pouvoir, l'instrument de sa force, il doit les entourer de sa sollicitude; il doit pourvoir aussi aux nécessités de son peuple, de ces *Imrad* nombreux et imprévoyants qui vivent du produit de son fleuve, et qui réparent ou entretiennent à perpétuité son œuvre de canalisation. S'il y a sur sa terre des bras disponibles à côté des ressources de son trésor, n'est-ce pas à lui, qui seul est riche, *qui seul peut s'enrichir*, de diriger leur travail et d'en répartir les produits?

Avec la maturité de réflexion dont il a donné tant de preuves, le grand patron de l'Égypte choisit d'abord, parmi les arts manuels répondant aux divers besoins de son peuple, celui qui s'adresse à la nécessité la plus vivement sentie après celle de l'alimentation : c'est sur l'*habitation*, sur la construction, que se porte en premier lieu sa sollicitude.

Il s'agit d'abord d'élever ses propres magasins, ses propres palais et ceux de ses *Ropaït*, auxquels il veut faire une vie large et aisée, en retour des services par lesquels ils allègent le fardeau de son immense gestion. Puis il faut bâtir les maisons des villes, les ceindre de remparts (1).

(1) Cf. l'inscription d'Améni, nomarque de Meh : « J'ai labouré tous les terrains du nome de Meh, jusqu'à ses limites au sud et au nord ; *je fis vivre les habitants en leur répartissant ses constructions*, si bien qu'il n'y eut pas d'affamés en lui. » (Maspero, *Histoire ancienne*, p. 122.)

Pour toutes ces constructions, la pierre, qu'on ne peut tirer que de carrières éloignées, est trop dispendieuse : on en a fait l'essai pour les monuments gigantesques, dont la destination est d'affronter les siècles; on semble y avoir renoncé même pour la construction de la pyramide d'Asychis : Ce roi, dit Hérodote, « voulant surpasser ses prédécesseurs, bâtit en briques une pyramide, avec l'inscription suivante, gravée sur une pierre : Ne me méprise pas à cause des pyramides de pierre; je l'emporte sur elles autant que Jupiter sur les autres dieux; car, en plongeant une pièce de bois dans le marais, et réunissant l'argile qui s'y attachait, on a fait les briques dont j'ai été construite (1). »

On se rend aisément compte de l'avantage que présentait la brique pour les constructions non monumentales dans l'ancienne Égypte. L'extraction de l'argile, moins pénible en elle-même que celle de la pierre, pouvait se faire à proximité des villes, qui, assises sur les berges du fleuve, étaient éloignées des montagnes où se trouvent les carrières. Les pierres de grès, que l'on rencontre presque seules dans les monuments antiques, proviennent des carrières de Silissi, en amont de Thèbes, et des rochers de la Chaîne libyque, situés à la porte d'Assouan (2). La matière première des briques n'est autre que le limon même déposé par le Nil : « Sous la chaleur du soleil, il se consolide et peut être façonné *en briques* ou en vases. Sous les pas, il devient dur comme la pierre, et se contracte en formant de profondes crevasses (3) ».

Une industrie dont la matière première se trouvait dans les dépôts mêmes de l'inondation nilotique ne pouvait manquer de devenir la propriété du Pharaon. Non seulement le roi pouvait fournir l'argile, mais il détenait encore, comme produit agricole, une autre matière nécessaire à la même industrie : la paille, si abondante dans la vallée, était utilisée pour la confection des briques, soit qu'elle fût hachée et mélangée à la terre pour former les briques crues, soit que, comme la grosse paille du dourah surtout, elle servît de combustible pour les cuire. La paille ne

(1) Hérodote, livre II, CXXXVI.
(2) Voir Reclus, t. X, p. 474. — Letronne, t. II, p. 407.
(3) Reclus, t. X, p. 118.

pouvait guère avoir en Égypte d'autre emploi utile, du moins par grandes quantités : sur les terres cultivées, on ne faisait pas de fumiers, l'inondation suffisant à renouveler le sol (1) ; et dans les marais, les troupeaux n'usaient point de paille comme litière, se contentant de la terre nue, ou tout au plus d'un tas de roseaux.

En fait, les magasins, les palais, les maisons, étaient construits en briques et bois : c'étaient des édifices légers, quoique parfois immenses, et leur complète disparition indique bien qu'on y avait employé, non la pierre inusable, mais la brique et le bois, que le temps fait disparaître (2).

Un autre emploi de la brique, crue cette fois et sans paille, est indiqué dans les peintures du tombeau de Rekhmara : des maçons, qui y sont représentés construisant un temple, montent leurs blocs de pierre à l'aide d'un plan incliné, formé de briques entassées (3).

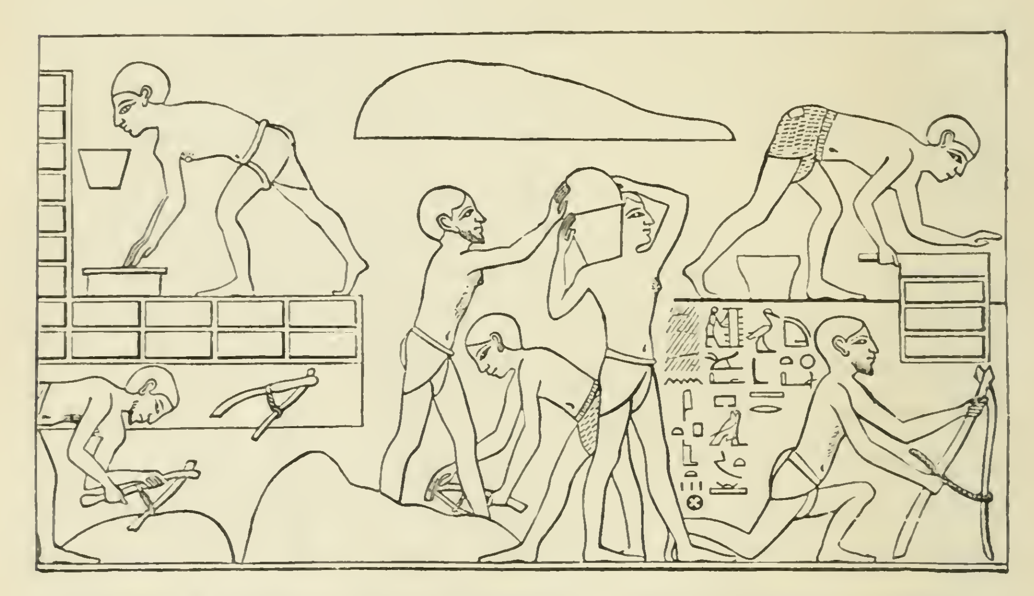
Au point de vue du nombre des ouvriers, la confection des briques fut le principal emploi du surcroît de main-d'œuvre rejeté par les campagnes. Il peut nous servir de type dans l'étude de l'organisation égyptienne de la Fabrication.

Descendons dans le détail de l'opération.

L'argile se trouve sur place, au chantier ; le Pharaon, par ses canaux et ses moyens de transport, fait rassembler la paille au même lieu. L'ouvrier est chargé d'extraire le limon, de broyer la paille, de manipuler le tout ensemble, et de procéder à la cuisson. Certaines phases de l'opération, celles qui concernent la brique grossière, sont figurées au tombeau de Rekhmara (4) : « Dans un bassin entouré d'arbustes, et où poussent des plantes aquatiques, deux manœuvres puisent de l'eau à l'aide de grands vases. Cette eau va servir à délayer les tas de terre destinés à la fabrication des briques. Deux ouvriers munis de pioches triturent la terre ; un troisième, ayant posé sa pioche, remplit de terre bien préparée le vase qu'un manœuvre tient sur son épaule pour le porter aux

(1) Reclus, t. X, p. 118.
(2) Voir Letronne, t. II, p. 382. — Lenormant, *Hist. ancienne*, t. II, p. 394 et suiv.
(3) *Le Tombeau de Rekhmara*, p. 61.
(4) Page 60, planche XVII.

mouleurs. Ceux-ci ont ainsi pour les servir chacun ses porteurs attitrés; chacun a près de lui son tas de terre préparée... et un autre vase contenant de l'eau. Les maîtres ouvriers confectionnent les briques avec un moule en bois et les rangent en damier afin qu'elles sèchent. Pour la terre nécessaire au travail, on se la procure très simplement : un terrassier pioche le sol devant lui. Un surveillant égyptien, assis sur des briques et armé d'un bâton, observe les travailleurs : il faut en effet travailler sans relâche, jusqu'à ce que l'on ait confectionné le nombre de briques prescrit pour la journée.



Ouvriers fabriquant de la brique, d'après une peinture funéraire de Thèbes.

La légende dit : « Triturent la brique, amènent le gâchis, ces hommes nombreux construisant d'après les plans qui leur sont découverts en ce qui regarde chacun (1). »

Ce ne sont pas seulement des captifs de guerre, ou de peuples étrangers soumis, comme les Hébreux, qui sont occupés à ce travail : « les tenanciers des domaines royaux », c'est-à-dire, pour être plus exact, ceux des hommes de ces domaines qui n'étaient pas employés aux travaux de la campagne, étaient employés à la brique (2).

(1) *Le Tombeau de Rekhmara*, p. 62. — V. aussi Maspero, *Du Genre épistolaire*, p. 20.
(2) *Le Tombeau de Rekhmara*, p. 59, en note.

Chaque mois, l'ouvrier devait livrer une certaine quantité de briques que l'on voit fixée, dans un atelier, à deux mille pour deux journées de travail (1).

En retour de ses livraisons, le manœuvre recevait, à dates fixes, des distributions de tout ce qui était nécessaire à lui et à sa famille. Un tableau du même monument montre « les ouvriers venant, avec leurs femmes et leurs enfants, recevoir, sous la surveillance du nomarque, des sacs de blé en échange des sacs qu'ils rapportent vides, de l'huile et des vêtements. Ils se présentent *par ordre de classement*, dit le texte (2), » c'est-à-dire à un jour fixé, dans le mois, par le livre où sont recensés les gens de sa profession. Car la distribution fut longtemps mensuelle. Mais l'imprévoyance de l'ouvrier ne permettait pas toujours une échéance aussi longue : un papyrus rapporte les plaintes de certains de ces rationnés trop peu économes : « Nous avons faim, disent-ils, et il y a encore dix-huit jours jusqu'au mois prochain. ... Nous venons pressés par la faim, pressés par la soif, n'ayant plus de vêtements, n'ayant plus d'huile, n'ayant plus de poissons, n'ayant plus de légumes. Envoyez au Pharaon, Vie, Santé, Force, notre maître ; envoyez au roi notre supérieur, pour qu'on nous fournisse le moyen de vivre (3) ».

Malgré ces insuffisances, résultant en somme de l'intempérance trop commune dans les milieux ouvriers, le quantum de l'ouvrage demandé et des rations attribuées paraît avoir été assez bien équilibré. Guidé par l'expérience, le Pharaon avait atteint la juste mesure. Nous en trouvons la preuve dans ce qui arriva aux Hébreux.

Mis en possession, en toute franchise, de la Terre de Gessen par les Rois Pasteurs, les descendants de Jacob se virent soumis ensuite par les Pharaons Thébains qui reconquirent l'Égypte, au sort commun de tous les habitants de l'empire. Le peuple hébreu, s'étant accru au delà de ce qui était nécessaire à la culture, il fut requis de fournir de la brique. Mais les Israélites

(1) *Le Tombeau de Rekhmara*, p. 59.
(2) *Ibid.*, p. 50.
(3) *Ibid.*, p. 10, en note.

n'étaient pas préparés par leur formation originaire à subir le sort des *Imrad*. Leurs tribus nombreuses, fortement reliées par l'esprit patriarcal, habituées à se patronner elles-mêmes, trouvèrent étrange et dur le joug égyptien. Elles « levèrent la tête », comme il est dit dans les Livres saints. Leur mécontentement pouvait devenir un danger pour la monarchie pharaonique, et celle-ci se décida à les écraser par un travail abusif : *Sapienter opprimamus eum ne forte multiplicetur* (1). Et que fit le roi d'Égypte pour obtenir ce résultat? Un petit changement au contrat coutumier réglant la fabrication de la brique. Il leur dit : « Je ne vous donnerai pas la paille : allez et cherchez-en où vous en pourrez trouver; et néanmoins je ne diminuerai rien de vos ouvrages. Allez donc, et travaillez; on ne vous donnera pas de paille, et vous rendrez le nombre accoutumé de briques (2). » Ce seul surcroît de peine suffisait pour rendre impossible la tâche, qu'arrivaient au contraire à remplir chaque jour, pour gagner leurs rations, des milliers d'Égyptiens auxquels on fournissait la paille.

Nous connaissons maintenant le régime qui présidait en Égypte à la fabrication de la brique, l'une des industries les plus utiles, et celle qui occupait le plus grand nombre d'ouvriers.

Ce régime s'appliquait également aux autres industries (3). Sans les examiner toutes, je citerai seulement, d'après M. Maspero, la situation du Tisserand et celle du Maçon telles que les décrit le scribe Dûâû w-se-xrud.

« Le Tisserand, dans l'intérieur des maisons (4), est plus malheureux qu'une femme. Ses genoux sont à la hauteur de son cœur. Il ne goûte pas l'air libre. Si, un seul jour, il manque à fabriquer la quantité d'étoffe réglementaire, il est lié comme le lotus des marais. » Ainsi le Tisserand, comme le Briquetier, doit fournir une quantité de produits déterminée par chaque jour. Si les livraisons sont incomplètes, il subit un châtiment corporel. Mais

(1) Genèse, c. I, v. 10.

(2) *Ibid.*, c. I, v. 10, 11, 18.

(3) Maspero, *Histoire ancienne*, p. 123.

(4) Le Tisserand ne travaillait pas chez lui, mais dans les dépendances du magasin royal : car « c'est en donnant du pain aux gardiens des postes qu'il parvient à voir la lumière du jour ». (Maspero, *Du Genre épistolaire*, p. 59.)

nous ne voyons nulle part, dans aucun métier, qu'il soit question d'infliger une amende ou une retenue sur les rations. On le comprend sans peine : l'ouvrier travaillant ainsi à la corvée est un prolétaire dans toute la force du terme; il ne possède rien, et sa part dans les distributions lui est indispensable pour vivre, par conséquent pour travailler.

Quant au Maçon, « c'est, dit le Scribe, un pion qui passe d'une case à une autre case de dix coudées sur six; c'est un pion qui, de mois en mois, passe sur les poutres accrochées aux lotus (1) des maisons, y faisant tous les travaux nécessaires. Quand il a son pain, il rentre à la maison (2)... » Ce qui veut dire que le maçon fait, jour par jour, les travaux de réparations nécessaires à un certain nombre de maisons : il refait les enduits extérieurs par mesure de dix coudées sur six, à toutes les façades de brique qui se suivent; et il va ainsi accrochant de mois en mois ses échafaudages à tous les pignons d'une rue. Et au bout du mois, « il a son pain », il touche sa ration,

Nous sommes maintenant fixés et éclairés sur le régime de la Fabrication dans l'Égypte ancienne. Le système égyptien est un tout complet : le grand patron, le Roi, prélève sa part de toutes choses *en nature* et la dépense *en nature*. Les ouvriers travaillent pour lui, à *la corvée*, moyennant un salaire fixe *en nature;* et le Pharaon répartit les produits de leur fabrication et leurs journées d'artisans entre tous les gens qui ont besoin, et qui, de leur côté, travaillent de quelque autre industrie aux mêmes conditions. Les Égyptiens se trouvent ainsi avoir, en fin de compte, travaillé les uns pour les autres sous la direction de l'État, et avoir touché de lui leurs salaires.

Telle est la solution égyptienne des quatre questions que soulève la Fabrication : le *Progrès des Méthodes* est entre les mains du Pharaon et de ses fonctionnaires; la *Clientèle* est interceptée par le Pharaon, et servie par lui obligatoirement, l'*Engagement*, c'est la corvée commandée par le Pharaon; quant au *Capital*, le

(1) C'est-à-dire aux couronnements des pignons, façonnés en forme de fleur de lotus.

(2) Maspero, *Histoire ancienne*, p. 123, 124. Voir Maspero, *Du Genre épistolaire*, p. 48 à 66, pour la description des divers métiers.

Pharaon le retient en entier, et fournit à chaque industrie la matière première et l'outillage, en même temps que la direction.

Le recrutement de chaque métier se faisait d'une façon fort simple : le père amenait ses fils au chantier, ou les instruisait chez lui à son art, en l'exerçant devant eux (1). Chaque enfant était naturellement inscrit au grand-livre du recensement, base des distributions, sous le titre de la profession de son père, et à la suite de celui-ci. Si l'enfant, arrivé à l'âge voulu, avait habituellement fait preuve, aux yeux des surveillants du métier, de la capacité nécessaire, il était inscrit dans le métier, personnellement et comme ouvrier en titre. S'il était incapable, on le recensait dans un métier inférieur exigeant de moindres talents. Mais on comprend qu'en général les fils restaient inscrits dans la profession du père (2). Ainsi se perpétuait le groupement de l'atelier.

Quant au groupement familial dans la classe ouvrière, il procédait moins de la situation du père que de celle de la mère. La situation du père n'était représentée que par un numéro sur les contrôles de l'État, chef d'atelier, tandis que la mère, maîtresse en la maison, « dame de maison », comme s'expriment tous les contrats (3), avait pour fonction professionnelle de vaquer aux soins du ménage et se livrait, chez elle, à une petite fabrication, qui lui était propre et dont elle pouvait librement échanger les produits (4). Mais l'État, en tenant le rôle des métiers, s'arrangeait pour ne pas dissoudre le groupe familial, quand venait pour le mari l'heure des infirmités et de la retraite : son fils le plus âgé, inscrit sur le livre de recensement dans la même profession, prenait la place du père en tête de la liste, et le vieil artisan retraité comptait, dans les distributions, au nombre des membres de la famille. La mère,

(1) Voir Maspero, *Du Genre épistolaire*, p. 35, 38, 62, où il est indiqué que le *Boulanger* et le *Blanchisseur* travaillent avec leurs fils.

(2) Cf. Diodore, livre I, sect. 2, XXVIII : « Il était enjoint à tous les Égyptiens de déclarer leur nom, leur profession et leurs revenus aux magistrats. »

(3) Cf. Revillout, *Revue égyptologique*, année 1880, p. 89, 90 et suiv., 100, 132; année 1881, p. 141, etc.

(4) Robiou, p. 109.

veuve, conservait les mêmes droits que celle dont le mari vivait encore. C'eût été, pour un administrateur, se rendre très coupable que de réduire en quoi que ce fût les rations allouées à la maison, en cas de viduité de la maîtresse, ainsi qu'il appert de l'inscription d'Améni : « Je n'ai point, y est-il dit, donné moins à la veuve qu'à celle qui était mariée (1). » Le fait de cette formation et de cette conservation du groupe familial par la mère est la raison pour laquelle on indiquait, *dans tous les contrats*, le nom de la mère de chacune des parties (2).

La condition des autres habitants de la ville, des ***Fonctionnaires***, ne différait pas, quant au fond, de celle des ouvriers de métiers. Une exception est seulement à faire pour les *Ropaït*, chefs de nômes, pour ces seigneurs héréditaires sortis des dynasties royales, formés par elles à l'exercice du patronage complet et compliqué qu'exigeait l'Égypte, et jouant chacun dans sa circonscription le rôle pharaonique. Ceux-là se soldaient eux mêmes sur les produits de leur administration presque indépendante; mais, au-dessous d'eux, du haut en bas de l'échelle administrative, depuis le courtisan, *l'ami*, *l'ami doré* du Pharaon, jusqu'au dernier scribe préposé à la dernière des rigoles, tous vivaient des distributions tirées du Trésor (3). L'administrateur s'enorgueillissait de travailler directement pour l'État, de représenter l'autorité souveraine ; il se place, dans sa morgue bureaucratique, bien au-dessus des gens de métier, chez lesquels « le compagnon méprise son compagnon : on n'a jamais dit au Scribe : « Travaille pour cet homme-ci. » Mais la dépendance et la servilité des uns et des autres sont au fond toutes semblables ; et, dans « le plus ancien livre du monde », le prince Phtah-Hotep lui-même donne ces conseils à son fils : « Sachant qui doit obéir et qui doit

(1) Maspero, *Histoire ancienne*, p. 122. — Voir aussi la *Confession négative* du *Livre des morts*.

(2) Revillout (*Revue égyptologique*) cite une foule de contrats qui contiennent cette mention du nom de la mère. Voir pour le seul numéro double II et III de l'année 1880, p. 91, 93, 94, 115, 118, 121, 125, 126, 130, 134, 135, etc. Jusqu'au règne de Ptolémée Philopator, c'est la mère, et non le père, qui partage les biens entre les enfants. (Année 1880, p. 137, 138.)

(3) *Le Tombeau de Rekhmara*, p. 8, 9 et 10. — Revillout, *Revue égyptologique*, année 1883, p. 85.

commander, n'élève pas ton cœur contre celui-ci. Comme tu sais qu'en lui est l'autorité, sois respectueux pour lui, comme il lui appartient. Car la fortune ne vient qu'à sa volonté et n'a de loi que son caprice (1). Ne remplace pas ce que l'instructeur a dit par ce que tu crois être son intention : les grands emploient la parole comme il convient. Ton rôle est de transmettre plutôt que d'apprécier (2). »

Le régime égyptien, l'organisation de la servitude universelle, nous semble assurément fort étrange, à nous qui vivons au milieu de cette Europe dont les populations, primitivement issues des tribus patriarcales, ont subi, par l'influence des races du Nord, une transformation dans un sens tout opposé. Ne voyons-nous pas cependant, par une réaction malheureuse, l'impôt et le fonctionnarisme de plus en plus absorbants nous précipiter sur la pente qui conduit au système pharaonique? Au sein de familles désorganisées, le grand ressort de l'énergie individuelle, la formation des enfants en vue d'une situation indépendante à conquérir, a faibli. On cherche de plus en plus, fuyant la lutte, redoutant tout risque, à se rattacher à l'État qui donne, ou semble donner, la sécurité moyennant le sacrifice de la libre personnalité. Un exemple frappant se rencontre sous ma plume, pris entre mille dans la catégorie des petits fonctionnaires. Voyez le cantonnier de nos voies nationales, ou vicinales : il ressemble, à s'y méprendre, à l'ouvrier du Pharaon. Il est là, au bord de sa route, travaillant sans ardeur et ne s'usant pas, contrôlé par des chefs irresponsables, touchant au bout du mois sa solde fixe, à laquelle le temps seul peut apporter une maigre augmentation, qui ne l'enrichira jamais. Cependant, aussitôt qu'une place devient vacante parmi ces humbles sous-ordres administratifs, dix, vingt demandes, appuyées par les plus hautes et les plus pressantes recommandations, vont affluer aux bureaux de la *Double Maison blanche*, je veux dire à la Préfecture.

Heureusement la base manque en Europe pour y établir le

(1) Ph. Virey, *Papyrus Prisse*, p. 48.
(2) *Ibid.*, p. 81.

régime pharaonique, le socialisme d'État. Les races agricoles de l'Occident *ont créé elles-mêmes leurs domaines, et les fécondent par leurs propres ressources*, aussi disposent-elles de leurs produits. En Égypte, au contraire, c'est le mode extraordinaire et gigantesque de transformation de la vallée du Nil en terres fertiles, qui remit entre les mains du Pharaon, auteur de l'entreprise, la possession entière du sol ; qui lui laissa *à lui seul* la faculté de s'enrichir; qui imposa ainsi au souverain le rôle de dispensateur universel.

« Rien n'est plus admirable, dit Diodore, que l'utilité et la perfection des arts qui s'exercent chez les Égyptiens. C'est le seul pays du monde où ceux qui sont nés dans une profession, qui l'ont pour ainsi dire reçue des lois, ne la quittent jamais pour en exercer une autre : de sorte que ni les jalousies domestiques, ni leur ambition particulière, ne les tirent jamais de la profession paternelle. On voit souvent, chez les autres peuples, que les jeunes gens, par légèreté d'esprit, ou par envie de gagner davantage, se dégoûtent de la profession de leurs parents, ou s'appliquent à diverses choses à la fois. Ceux qui sont nés laboureurs veulent devenir marchands ou être même les deux ensemble. Dans les États populaires, les plus vils ouvriers courent aux assemblées publiques, qu'ils remplissent de tumulte, gagnés la plupart du temps par l'argent de quelques hommes malintentionnés. Mais chez les Égyptiens, si quelque artisan se mêlait des affaires de l'État, quittait sa profession pour en prendre une autre, ou voulait en exercer plusieurs, il était grièvement puni. *Par cette police*, l'ancienne Égypte maintenait la distinction entre les ordres de l'État, et la perfection en chacun d'eux (1). »

Nous avons essayé de pénétrer jusqu'au fond de *cette police de l'ancienne Égypte*, en ce qui regarde les artisans. On peut maintenant comprendre comment la première formation patriarcale de la race obviait à la « légèreté d'esprit des jeunes gens » ; comment le régime auquel étaient soumis les ouvriers

(1) Diodore, livre I, sect. 2, xxv.

leur ôtait la possibilité, et par là même « l'ambition de gagner davantage », en supprimant la libre concurrence; comment, dans cette société composée de fonctionnaires et de gens dépendants à tous les degrés du Pharaon, qui seul était riche, « l'argent de quelques hommes malintentionnés » pouvait difficilement exciter des tumultes populaires; comment enfin s'obtenaient cette stabilité et cette tranquillité qui, dans les villes royales égyptiennes, avaient frappé l'observateur grec, et dont le maintien, pendant de si longs siècles est un fait unique dans l'histoire.

Peut-on réellement qualifier de *régime urbain* le mode d'existence de la ville royale? n'est-ce pas plutôt un simple atelier, gouverné par le grand patron rural? En tous cas, la puissance royale s'y exerçait dans la « tranquillité de l'ordre » ; rien ne semblait pouvoir ébranler le trône du Pharaon, qui apparaissait à la fois au peuple de sa ville et à ceux de ses champs comme le maître et le dispensateur de toutes choses, l'incarnation de la force et de la bonté, « la majesté du roi du Midi et du Nord, qui s'élève en roi bienfaisant sur la terre entière (1) ».

L'effondrement de ce régime absolu, de cette paix sereine, devait cependant arriver à la longue. Si l'organisation agricole, comme je l'ai déjà répété, s'est maintenue jusqu'à nos jours, l'Empire du moins a succombé. Les éléments qui ont amené sa chute n'étaient point englobés dans le vaste système de colonage créé par Ménès : ils provenaient pourtant, eux aussi, de la race des Chameliers du Grand Désert; mais ils formaient la base d'autres agglomérations, soumises, celles-là, à un véritable régime urbain. C'est ce que nous allons voir.

II. — LA VILLE DES MORTS.

Il nous faut revenir ici aux origines lointaines de l'Égypte, à ces Confréries des Prêtres d'Ammon, à la fois religieuses et commerciales, qui fondèrent les premiers établissements dans

(1) Ph. Virey, *Papyrus Prisse*, traité de Kaquimna, *in fine* (p. 24).

la vallée du Nil. A compter de l'époque de cette fondation, elles vécurent longtemps du transit des marchandises à travers les déserts de sable, par la voie fluviale, comme les Zaouïas musulmanes actuellement établies dans les oasis vivent des routes des caravanes. Mais lorsque les inondations retenues et réglées par les Pharaons eurent assis dans la vallée une population agricole très dense, lorsque la navigation sur le Nil eut à subir, outre une foule de difficultés physiques, le bon plaisir du roi maître du fleuve, les moyens d'existence des confréries durent forcément se modifier. Un peuple nombreux était à leurs portes; il devenait moins urgent de chercher au loin des clients. Sans abandonner entièrement leurs ressources primitives, les Collèges de Prêtres visèrent à utiliser leurs sciences, leurs arts et leurs talents, au milieu des cultivateurs établis autour d'eux.

Ainsi qu'on peut l'observer encore présentement chez les Ordres Sahariens, la puissance de ces dominateurs des oasis repose, *en dehors du négoce*, sur deux bases distinctes : 1° ils tiennent en dépôt les données scientifiques traditionnellement recueillies, les développent et les appliquent aux arts utiles; 2° ils répondent au sentiment religieux, si intense chez les populations pastorales, et aux nécessités du commerce, en assurant au milieu d'elles, en même temps, l'exercice du culte et le maintien de la bonne foi publique (1).

La réputation des Collèges des Prêtres égyptiens, au point de vue de la science et de la sagesse, était universelle dans l'antiquité. Inutile d'insister sur ce point (2). Le vaste ensemble de leurs connaissances, l'application qu'ils portaient aux cultures intellectuelles et qui développait chez eux toutes les facultés de l'esprit (3), faisaient des associations primitives, groupées sous le vocable d'Ammon, de Phtah, etc., un organe bien précieux pour le grand patron de l'Égypte. Il avait besoin de maintenir à sa portée ce faisceau de lumières, qui pouvait guider ses pas

(1) Voir *La Science sociale*, « L'Égypte ancienne », t. IX, p. 552, 555.

(2) Voir, pour ce qui concerne les Prêtres égyptiens, Champollion-Figeac, *l'Égypte ancienne*, p. 87 et suiv.

(3) Diodore, livre I, sect. 2, XXIX. — Revillout, *Revue égyptologique*, 1887, p. 32.

au milieu des difficultés de tout ordre dont sa tâche si étendue était semée. Aussi, dès que la culture fut assez perfectionnée et assez répandue pour donner des profits sérieux, le Pharaon songea de suite à doter les Temples : les Temples étaient la grande École où devaient se former ses fonctionnaires, le Sénat respecté d'où sortaient les juges-arbitres aux sentences desquels le peuple était accoutumé à se soumettre; les Temples étaient encore les observatoires indispensables où l'on étudiait et surveillait la crue du Nil.

La plupart de ces fonctions sont, de nos jours, dévolues, dans les oasis, aux Marabouts présidant à chaque zaouïa : mais toutes étaient remplies par les prêtres d'Ammon dans leurs stations primitives; les Collèges sacerdotaux, après comme avant la transformation de la vallée du Nil, en restèrent dépositaires.

L'illustration des Écoles sacerdotales en Égypte est connue de tout le monde. On sait que, dans ces Écoles, vinrent se former plusieurs des « Sages » de la Grèce, entre autres Solon et Pythagore. C'est en remontant le Nil, pour conduire à l'École du Temple de Quemmâ, son fils, qui devait y être élevé avec « les fils des magistrats », que le vieux scribe dont nous avons cité les paroles rédigea le précieux papyrus qui contient la description des métiers (1). En ce qui regarde la justice *civile* et la garantie de la bonne foi publique, nous voyons les scribes-notaires installés dans les Temples (2); et le tribunal suprême, chargé tout à la fois des cas d'appel et du maintien de la législation, se compose, dès l'époque la plus ancienne, de trente Prêtres, délégués des trois Collèges principaux : dix du sanctuaire de *Râ* à Héliopolis, dix du temple de *Phtah-Apis* à Memphis, dix de celui d'*Ammon* à Thèbes, sans parler des tribunaux sacerdotaux inférieurs siégeant dans chaque ville (3).

(1) Maspero, *Du Genre épistolaire*, p. 48.

(2) Revillout, *Revue égyptologique*, 1881, p. 105 à 108, etc., pour Thèbes; p. 112, pour Memphis.

(3) E. Revillout, *Revue égyptologique*, 1880, p. 9, 175; 1881, p. 108; 1883, p. 11 à 15; 1887, p. 32. Telle est encore l'organisation des chapitres des ordres musulmans des déserts. Le gouvernement du Sultan reconnaît à ces ordres le droit de justice. (Reclus, t. XI, p. 14.)

Les connaissances astronomiques, — dont la tradition remonte aux Scheson-Hor, c'est-à-dire aux premiers Caravaniers de la race chamelière établis en Égypte, — furent appliquées par les Collèges de Prêtres aux phénomènes qui intéressaient l'art agricole, dès que celui-ci fut devenu la base de la société égyptienne. Pour ne citer qu'une seule de ces applications, c'est par leurs soins qu'était déterminée l'approche du solstice, époque de la crue du Nil; cette époque devait être déterminée à l'avance à cause des mesures à prendre pour s'en garer soi-même et en faire profiter les champs. Ce sont les connaissances astronomiques conservées et développées dans les Temples d'Égypte, — au moins aussitôt que dans la Chaldée et pour les mêmes raisons, — qui amenèrent la fixation de l'année civile à une période de 365 jours et 6 heures, d'après la période des levers héliaques de l'étoile Sirius. De même, les Prêtres marquaient par des fêtes religieuses certaines époques qui se rattachaient aux travaux agricoles (1).

On voudra bien me permettre à ce sujet une remarque incidente. Le calcul du temps, calcul très difficile, est remis, dans chaque société, entre les mains du corps le plus savant qui s'y trouve; c'est généralement le clergé qui est chargé de la supputation des temps, et cela se conçoit : car rien n'est abstrait, immatériel, comme cette notion du temps, que tous les hommes possèdent, qu'ils appliquent à tous leurs actes, et dont il est si ardu de bien comprendre l'essence. Ce temps si abstrait, si immatériel, est intimement lié à l'existence même de tout ce que nous voyons ici-bas; la succession de ses moments marque et rappelle d'une manière continue l'intervention de la puissance créatrice qui a fait et soutient le monde. Le temps se relie au culte par les fêtes religieuses. Dans une religion à tendances universelles, qui doit s'étendre à tous les hommes et à toutes les époques, les fêtes seront placées arbitrairement dans le cours de l'année, ou rappelleront, par des anniversaires, des faits religieux et de grands exemples à imiter dont l'intérêt est général

(1) Letronne, t. II, p. 457 à 459. — Voir Diodore, livre I, sect. 2, XXIX.

et universel. Au contraire, dans les religions *localisées*, qui sont des faits sociaux, un grand nombre de fêtes seront liées à l'art nourricier *local*. Chez les Égyptiens, qui vivaient de la culture, les fêtes étaient donc essentiellement agricoles; les cérémonies du culte se liaient aux travaux des champs, spécialement à ceux qui concernaient les canaux et l'irrigation (1). La partie la plus généralement connue des rites égyptiens est sans contredit celle qui a trait au culte des animaux sacrés : elle est profondément utilitaire (2). Le crocodile sacré, ce « petit saurien inoffensif » qui précédait les eaux de crue et annonçait l'inondation (3), le taureau *Apis*, la vache *Hator*, l'ibis destructeur des serpents, le chat si nécessaire dans les vastes greniers, l'ichneumon qui, lui aussi, détruit les rats et met à mort le crocodile, tous ces animaux nourris dans les temples, parés d'or et de pourpre, soigneusement appareillés avec des femelles choisies (4), sont des animaux utiles à l'agriculture et aux cultivateurs. Il est à remarquer que le culte des animaux ne remonte point au temps des premières associations religieuses des Scheston-Hor : son origine se place au temps de Ka-Keou, deuxième roi de la seconde dynastie, c'est-à-dire à l'époque où se développa l'agriculture (5). Nous admettons sans difficulté comme fondée l'opinion de Letronne : d'après ce savant, les néoplatoniciens, comme Jamblique et Porphyre, ont fabriqué une religion égyptienne purement factice, sous la préoccupation de trouver une signification relevée aux rites en usage chez la nation réputée la plus éclairée et la plus sage de l'antiquité : mais les systèmes quintessenciés qu'inventa cette subtile école sont fort différents de la religion qui respire dans les écrits et les monuments des anciens Égyptiens (6). Cette religion, je le répète, se distingue par ses tendances utilitaires; elle se lie intimement à l'art nourricier local. Je n'entends pas par là, cependant, soutenir que les collèges des Prêtres égyp-

(1) Letronne, t. II, p. 457. — Voir Lenormant, *Hist. ancienne*, t. II, 171.
(2) Diodore, livre I, sect. 2, XXXII.
(3) Reclus, t. X, p. 114.
(4) Diodore, livre I, sect. 2, XXXI.
(5) Lenormant, *Hist. ancienne*, t. II, p. 59.
(6) Letronne, t. II, p. 461.

tiens aient été dénués de conceptions religieuses d'un ordre vraiment élevé : je constate, dans les formes extérieures du culte, un indéniable utilitarisme, qui est le reflet des conditions du lieu ; mais il me semble impossible de ne pas admettre, avec Champollion et son frère, avec MM. Chabas et Em. de Rougé (1), que le fond de la religion égyptienne fût le monothéisme pur, ainsi du reste qu'on le trouve à la base des Ordres religieux existant encore dans les Déserts. C'est justement le maintien exact des grandes traditions primitives qui rend les Collèges sacerdotaux, dans l'antiquité comme de nos jours, éminemment propres à représenter la morale au milieu des Déserts et à y maintenir la bonne foi publique.

Les collèges de Prêtres rendaient donc d'éminents services aux Égyptiens, et par là même au maître dont ceux-ci étaient les colons partiaires. Ils avaient bien droit à la royale dotation qui leur était abandonnée. On pourrait certainement insister davantage sur les bénéfices que le Pharaon et les Temples s'assuraient réciproquement ; on pourrait, de plus, montrer les Collèges sacerdotaux, conservateurs de leurs traditions primitives, s'adonnant à la fabrication et au commerce des précieuses toiles de *byssus* (2). Mais j'abrège sur tous ces points ; j'ai hâte d'arriver, en effet, à la partie capitale de la religion dans l'ancienne Égypte, au *culte des morts :* car c'est de ce culte que provient le régime urbain particulier aux agglomérations formées autour des Temples, aux *Villes des morts*, dont j'ai à parler.

On sait de quelles importance était chez les Égyptiens tout ce qui se rapportait au culte des morts, aux honneurs funèbres et aux tombeaux. C'est, à vrai dire, par leurs monuments funèbres *seuls*, que les anciens habitants de la vallée du Nil peuvent être connus aujourd'hui dans leurs arts, leurs travaux et leur mode d'existence. C'est dans les tombeaux, dans les peintures qui les decorent, dans les objets mobiliers, les papyrus et les ostracon

(1) *Revue égyptologique*, 1881, p. 46, et 1887, p. 13 et 14, où sont citées, d'après Brugsch, quinze extraits d'inscriptions monumentales attestant le monothéisme des Prêtres égyptiens.

(2) Champollion-Figeac, *Égypte ancienne*, p. 90. — Maspero, *Une Enquête judiciaire à Thèbes*, p. 66. — Revillout, *Revue égyptologique*, 1880, p. 10 (note), 113, 177.

enfermés avec les momies, que les recherches patientes des égyptologues ont trouvé les documents dont ils se servent pour faire revivre à nos yeux une civilisation disparue.

Un peuple entier ne s'éprend point, sans une raison sérieuse, de tout un ensemble de constructions coûteuses et de cérémonies assujétissantes. Imposée par la violence, une obligation semblable aux rites funéraires de l'Égypte ancienne n'aurait certainement pas traversé vingt siècles et plus. Pour avoir occupé une place aussi prédominante dans les coutumes des Égyptiens, il faut que le culte des morts ait répondu chez eux à une nécessité de premier ordre. Cette nécessité existe en effet.

Elle est basée sur la conservation du groupement familial.

En s'adonnant au travail agricole, les premiers cultivateurs égyptiens n'avaient pas vu périr leur groupement familial. Nous avons expliqué comment le mode de transport appliqué à leurs migrations n'altéra pas ce groupement, ni lors de la première entreprise de Ménès, ni lors des fondations successives des Nomes (1). Quelle que soit la forme propre à la famille dans une société, elle ne se modifie pas sans raison décisive; elle tend au contraire, par les efforts de tous les individus que réunit le lien familial, à résister aux causes de destruction qui peuvent l'assaillir. Or, le groupement familial, chez les cultivateurs de la vallée du Nil, rencontrait à sa perpétuité un obstacle sérieux : il n'avait pas de signe sensible, matériel, à transmettre de génération en génération. Dans les races pastorales, le signe matériel qui se transmet, c'est le troupeau. Dans les races agricoles, c'est l'atelier de travail, ou une installation à physionomie bien individuelle, ce sont des champs bien définis, possédés en propriété ou tenus à un titre fixe quelconque, dont la transmission vient à chaque événement rappeler et faire reconnaître les liens familiaux. Mais dans la plaine inondée périodiquement, soumise chaque année à une nouvelle opération de cadastre et de distribution, ce que le ménage égyptien reçoit, ce n'est pas un champ limité, c'est *une mesure*, il ne l'obtient pas chaque fois au même lieu ; il n'est

(1) *La Science sociale*, « L'Égypte ancienne », t. X, p. 164 et 344.

point attaché à une motte de terre, à un lieu précis et concret dont les générations suivantes pourront dire : « C'est là qu'ont travaillé et récolté nos aïeux. » Ce champ paternel, les fils ne le verront ni en leurs mains ni en celles d'autrui ; il n'existe pas, il n'existe pour personne.

En revanche, au delà des terres fertiles que la crue recouvre de son limon, au delà des marais où s'entretiennent « les grands troupeaux », la falaise rocheuse qui limite le désert est vacante ; le maître du fleuve ne l'a pas modifiée, ne l'a pas saisie ; et là, *chacun peut marquer sa place.* Dès les temps les plus reculés, sous les dynasties primitives, les morts étaient déjà portés et ensevelis sur les bords du Désert (1) : c'était le seul moyen de mettre à l'abri, de conserver la personnalité des défunts, base et point de départ des liens de parenté qui unissaient les survivants (2). Donner à ces sépultures, autour desquelles les familles venaient s'assembler de temps en temps, un caractère plus digne et en outre un caractère de *perpétuité*, c'était répondre à un vœu général, à un besoin né des conditions mêmes qu'imposaient à la société égyptienne, d'une part, son origine patriarcale, et de l'autre, les phénomènes du lieu.

Aussitôt que la richesse, fruit de la culture d'une terre féconde, se développa en Égypte, chacun s'empressa, suivant ses moyens, de tout mettre en œuvre pour transmettre à ses descendants, par la conservation de son propre corps (3) et de son tombeau, ce centre d'union, ce point de ralliement qui seul pouvait marquer et maintenir l'existence du groupe familial (4). Le Pharaon lui-même, ses Ropaït, puis ses fonctionnaires, pourvus d'un traitement en rapport avec leur importance (5), consacrèrent une part de leurs ressources à de splendides fu-

(1) Lenormant, *Histoire ancienne*, t. III, p. 345.

(2) Voir Loret, *La Tombe d'un ancien Égyptien*, p. 21 (Moyen de conserver sa généalogie).

(3) Embaumement, voir *L'Égypte ancienne*, par Champollion-Figeac, p. 195.

(4) Voir Diodore, livre I, sect. 2, xxxiv.

(5) Voir Maspero, *Une Enquête judiciaire*, sepultures de différents fonctionnaires, ouvriers, etc., p. 17, 18, 22, 23, 30, 61. — Revillout, *Revue égyptologique*, 1887, p. 40.

nérailles, à un embaumement indestructible de leurs momies, à l'édification de « syringes » et de pyramides solidement construites, visant à l'éternité, ornées avec le plus grand luxe. « Chacun s'y faisait représenter, peint ou sculpté, quelquefois peint et sculpté, accompagné de tous les membres de sa famille, ascendants ou descendants. Chacun de ces personnages avait son portrait ressemblant et portait, à côté de lui, son nom, *l'indication de son degré de parenté avec le défunt*, et l'énumération complète de ses dignités successives (1). » L'humble colon, le pauvre *fellah*, se contentait d'un bain de natron qui devait rendre le corps imputrescible, et d'un cercueil de bois muni d'inscriptions. Mais chaque mort, quel qu'il fût, voyait à des époques fixes, assez souvent renouvelées, tous les membres de sa parenté se réunir autour de sa tombe pour des *panégyries*, ou cérémonies commémoratives, que terminait un repas de famille (2).

Le besoin général qui tendait à se manifester ainsi n'échappa point, dès le principe, à l'attention des Collèges de Prêtres et des habitants établis autour d'eux. Il y avait là, pour les Prêtres égyptiens et pour leurs clients, *tout un moyen d'existence*.

Aussi voit-on, à mesure que la vallée se peuple de cultivateurs, les établissements primitifs des Prêtres d'Ammon quitter les bords du Nil, où le commerce ne les retient plus, pour se porter vers la falaise occidentale, vers l'*Ament* ou l'occident, le pays des morts, où se fondent les Nécropoles (3).

Voyons d'abord de quels éléments étaient composées ces agglomérations qui entouraient les Collèges sacerdotaux, débris des premiers établissements fondés pour l'exploitation de la voie commerciale du Nil. Deux classes d'hommes s'y rencontraient : de petits commerçants ou employés de commerce, gens habitués à un travail fructueux et indépendant, munis de quelques ressources ; puis, des ouvriers, ne possédant rien, adonnés aux métiers manuels, peu prévoyants et peu capables.

(1) Voir Loret, *La Tombe d'un ancien Égyptien*, p. 9.

(2) Voir Maspero, *Une Enquête judiciaire*, p. 60, 61 ; — *Histoire ancienne*, p. 62 à 64.

(3) Voir Loret, *La Tombe d'un ancien Égyptien*, p. 28.

La hiérarchie sociale propre aux sociétés sorties de la race des Chameliers avait distingué et classé ces deux éléments. L'une et l'autre de ces deux fractions trouva à vivre du culte des morts. Il y eut partage des attributions, suivant la capacité de chacune des classes. Par un trait qui nous reporte de suite aux origines patriarcales de la société que nous étudions, les métiers funèbres sont divisés en deux catégories : les métiers *purs* et les métiers *impurs*. Ces derniers, abandonnés à une caste méprisée, comprenaient toutes les premières opérations à effectuer sur les corps avant l'embaumement (1). Par lui-même, ce genre de travail



Barque portée sur des roues.

n'inspirait pas la considération. C'était cependant un métier nécessaire, et il jouissait d'une clientèle assurée. Une raison existait pour que les malheureux *paraschites* (2) fussent toujours traités en parias; ils ne pouvaient s'enrichir. Si la mort leur fournissait une clientèle certaine, cette clientèle ne s'augmentait pas : le nombre des décès annuels demeurait à peu près constant. Quant aux autres employés des funérailles, les *purs*, il en était tout différemment : la partie du service funèbre qu'ils s'é-

(1) Diodore, livre I, sect. 2, xxxiv.

(2) J'emploie ce terme, d'après Ebers, pour designer les ouvriers impurs employés aux funérailles. (Ebers, *Ouarda*, ch. v.)

taient réservée embrassait tout ce qui a trait à la *conservation indéfinie* des morts et de leurs tombes, depuis la momification des corps, la fourniture des bandelettes, des cercueils, des véhicules mortuaires, moitié chars moitié bateaux (1), jusqu'à la construction, la décoration, l'entretien des monuments et la célébration des cérémonies d'anniversaires. Il se faisait, dans ce métier, de très grandes affaires ; et, à l'encontre de ce qui se passait pour les métiers impurs, la clientèle augmentait constamment : car, chaque année voyait fonder un certain nombre de monuments, *dont l'entretien venait s'ajouter à celui des fondations précédentes.*

Pour répondre au désir des familles, il était nécessaire non seulement de momifier le corps du défunt, de creuser une syringe, d'élever une pyramide ou une façade à colonnettes, mais surtout de garantir la perpétuelle conservation, l'entretien indéfini de l'ouvrage et le maintien à perpétuité des services religieux, ou liturgies, qu'on devait y célébrer. Cette garantie était le fait de l'entrepreneur *choachyte* (2). A l'annonce d'un décès, le choachyte se présentait, en personne ou par ses commis, au domicile du défunt, soumettait aux parents le catalogue des différentes classes de funérailles, traitait à forfait soit pour les cérémonies soit pour la construction du tombeau, et stipulait une rente annuelle pour l'entretien matériel et rituel de la sépulture. Les parents du grand seigneur, ou du fonctionnaire comblé d'honneurs et bien rétribué, faisaient construire tout un enclos funèbre, de nombreuses chapelles, des statues colossales, des peintures riches et étendues, des jardins, des viviers (3) ; ils stipulaient de nombreuses et splendides panégyries et consentaient, pour l'entretien de toutes ces merveilles, une importante rente perpétuelle. Le pauvre colon, pour la tombe obscure de son père ou de sa mère, promettait aussi à jamais quelques mesures épar-

(1) *Revue égyptologique*, 1887, p. 63-65. Cette forme était nécessitée par la nature des lieux à parcourir : il fallait suivre d'abord les chemins, les chaussées, puis traverser le fleuve, pour gagner la « montagne d'Occident ».

(2) « Gardiens des demeures éternelles ». (*Revue égyptologique*, 1887, p. 96.)

(3) Voir Loret, *La Tombe d'un ancien Egyptien*, passim — *Revue égyptologique*, 1887, p. 64.

gnées sur son grain (1). Petite ou grande, la dette était sacrée et son recouvrement assuré.

C'est dans ce métier, dans la corporation riche et puissante des *choachytes,* que nous retrouvons les anciens petits commerçants qui opéraient jadis aux côtés des Prêtres d'Ammon, comme aujourd'hui le *gellaba* nubien accompagne chez les noirs du Sud les expéditions du fondateur de Zéribas (2). Ces petits négociants avaient émigré avec les Prêtres des bords du fleuve vers les pentes de la « montagne d'Occident (3) ». Seuls en Égypte, avec le groupe pharaonique, le noyau sacerdotal et négociant avait conservé la prévoyance et l'indépendance nécessaires pour des spéculations *à perpétuité*.

La situation des choachytes était fructueuse et bien assise. Obéissant à la nature des choses, soucieux de bannir la concurrence, ils s'organisèrent en corporation étroite, gouvernée à courtes périodes par un président et deux assesseurs électifs, protégée par un règlement des plus fiscaux, et ayant son siège dans un sanctuaire spécial (4). — Le fond, la base de cette situation solide et prépondérante dans la cité, était positivement la possession par les choachytes de la seule source de revenus absolument indépendante des pouvoirs publics : les *liturgies*, payées par les particuliers. Toute une population, en effet, relevait directement du patron choachyte, parce qu'elle vivait de salaires perçus à l'occasion du culte des morts. « Mentionnons d'abord la foule des embaumeurs, divisés en plusieurs classes ; les *me-senti*, sacrificateurs ; les *hon-ka*, très nombreux, attachés au service des tombes privées, aidés des chanteurs et accompagnateurs, hommes et femmes », les harpistes, cérémoniaires, encenseurs ; puis, les tisseurs et tisseuses de bandelettes pour momies, les « excavateurs de tombe », les « sculpteurs de chambres sépulcrales », les « sculpteurs de statues », les peintres, les fabricants d'amulettes, de figurines funéraires, de

(1) *Revue égyptologique*, 1881, p. 149 (papyrus 2433 du Louvre).

(2) *La Science sociale*, t. VIII, p. 517.

(3) Les nécropoles de Thebes, Syout, Abydos, Memphis, etc., étaient situées à l'ouest du fleuve, au pied de la chaine libyque. (*Revue égyptologique*, 1887, p. 64.)

(4) E. Revillout, *Revue égyptologique*, 1881, p. 77, 136 ; — 1887, p. 27, 34, 35, etc.

cercueils, de coffrets à figurines, et nombre d'autres artisans (1).

A cette population déjà considérable nous devons ajouter, comme habitants des quartiers funéraires, les serviteurs des Temples et les ouvriers nombreux occupés aux fabriques de toiles de byssus (2) qui dépendaient des Temples; puis les manœuvres, les petits débitants, les vivandiers, nécessaires à toute agglomération. Tout ce monde grossissait la « ville des morts », la ville sacerdotale, rivalisant en nombre avec les ouvriers et les fonctionnaires de la ville royale (3), la « ville des vivants ».

Sous l'impulsion de ses patrons libres, de ses hauts financiers funéraires, la ville des Prêtres eut de tout autres allures que la ville du Pharaon. Les marchés publics s'y établirent nombreux, les transactions et les affaires entre particuliers s'y multiplièrent. Les ventes, les emphytéoses, les locations, les cessions de créances et de rentes, tous les genres de transactions, en un mot, y prirent leur essor. Un grand nombre des « papyrus d'argent » parvenus jusqu'à nous et conservés dans les collections publiques ou privées, concernent des choachytes. On y rencontre très fréquemment des cessions de *liturgies*, consenties par un entrepreneur à un autre (4). L'utilité de ce genre de négociation est facile à expliquer : c'était le moyen, pour l'entrepreneur qui se trouvait chargé tout à coup d'une grosse affaire, de se procurer des capitaux. Ces *liturgies*, d'ailleurs, figurant dans les successions des choachytes décédés, et dans les partages entre leurs enfants (5), devenaient forcément divisibles et cessibles, tombaient par conséquent dans le commerce, tout en conservant leur caractère de rente perpétuelle et sacrée.

Le mouvement des fonds et des créances, les ventes et locations de biens-fonds situés sur le sol réservé aux Temples (le *neter-hotep* d'Ammon) (6), amenèrent rapidement la création d'un

(1) *Revue égyptologique*, 1887, p. 64, 65; voir aussi 1880, p. 177 à 179.

(2) *Ibid.*, 1880, p. 10, 113, 177.

(3) Égalité des deux villes à Thèbes : Loret, p. 27 et 28.

(4) Revillout, *Revue égyptologique*. Je relève cette sorte de transaction seulement dans les nos de l'année 1880, p. 117, 125, 126, 127, 128, 130, etc., année 1881, p. 71, 91.

(5) *Ibid.*, 1881, p. 251, etc.

(6) Toutes les locations citées par M. Revillout dans sa *leçon sur la location*, con-

notariat dans la ville des morts. Deux études de notaires, dont M. Revillout établit les titulaires pendant une longue suite d'années (1), existaient à Thèbes; il y en avait à Djême et dans d'autres villes. A Memphis, tous les actes semblent émanés du quartier du Sérapéum (2). Les notaires « écrivaient au nom des Prêtres d'Ammon (3) »; mais leurs principaux clients étaient les entrepreneurs choachytes : l'influence de ces banquiers funéraires sur les titulaires des charges notariales était telle, que l'on voit l'un d'eux, le choachyte Horus, de Thèbes, imposer à un notaire la rédaction d'un acte frauduleux (4).

Enfin, et comme conséquence de ce mouvement de valeurs, c'est dans la ville des Prêtres que l'on voit apparaître la *monnaie*. Jusque sous les rois Ptolémées, la monnaie type, celle dont la valeur fixe et réelle servait à déterminer toutes les sommes inscrites dans les contrats, était encore l'*argenteus-outen* fondu au Temple de Phtah, dont l'origine est antérieure à la domination des Perses (5).

On peut être étonné de voir la société égyptienne, dans la ville royale et dans les campagnes, traverser de longs siècles dans un état indiscutable de richesse et de grandeur, sans qu'il ait été question de monnaie (6), et surtout de *monnaie précieuse*. On pourrait croire que les diverses complications de l'administration pharaonique, dont nous avons exposé le tableau, résultent pour une grande partie de cette absence de monnaie et du retard qu'auraient apporté les Égyptiens à cette invention : ce

cernent le neter-hotep d'Ammon. (*Revue égyptologique*, 1883, p. 126 et suiv. Voir 1881, p. 153; 1883, p. 138; etc.)

(1) *Revue égyptologique*, 1881, p. 105 et suiv.

(2) *Ibid.*, 1881, p. 112.

(3) *Ibid.*, 1881, p. 108.

(4) *Ibid.*, p. 107. Les documents que cite la *Revue égyptologique* appartiennent en général à l'époque des Lagides : mais ils peuvent nous servir cependant de thème d'observation, car les faits qu'ils relatent *sont des faits égyptiens persistant malgré la domination étrangère.*

(5) Revillout, *Revue égyptologique*, 1881, p. 266 (note), 270; 1883, p. 62, 97, 115.

(6) Voir Chabas, *Recherches sur les poids, mesures et monnaies des anciens Égyptiens*. Les traces de système monétaire établi ne paraissent pas remonter au delà de la XVIII[e] dynastie (p. 16, 22, 36). (Lenormant, *Hist. ancienne*, t. III, p. 57. — E. Revillout, *Discours d'ouverture à l'école du Louvre*, p. 5.)

serait une erreur. Un peuple au sein duquel est né et s'est prodigieusement développé l'art *d'écrire*, l'art de représenter les idées par des signes conventionnels, n'eût pas manqué d'inventer la représentation des valeurs par des signes monétaires, s'il eût pu en tirer quelque avantage. Mais le système du partage *en nature*, de la rétribution *en nature*, dont nous avons montré en détail les causes, les origines et l'application, ne conduisait nullement à l'usage de la monnaie. Sitôt, au contraire, que s'élevèrent, par les spéculations des choachytes, des fortunes qui étaient indépendantes du grand patron agricole, qui ne reposaient pas sur un traitement viager tiré du grenier royal, mais qui provenaient de conventions libres entre particuliers, nous voyons la monnaie adoptée dans les villes des Prêtres, d'où son usage, avec le développement des affaires et du commerce, se répandit dans tout l'Empire.

La puissance financière des entrepreneurs choachytes s'étendit par là même jusque dans les campagnes et jusque dans la ville pharaonique. C'est là que se produisit la fissure qui devait faire craquer tout l'édifice.

La population entière fut enveloppée dans le réseau des dettes sacrées, des rentes devenues cessibles et mobilisables. Si le sol rural, propriété du Pharaon, échappait à l'hypothèque du créancier choachyte et de ses ayants cause, il n'en était pas de même des immeubles urbains : les ouvriers royaux en vinrent à céder, en garantie de leur dette, jusqu'à leur droit d'habitation dans ces maisons que le maçon corvéable réparait et renduisait mois par mois au compte du Trésor. La domination, jusqu'alors exclusive, que le Pharaon exerçait sur les hommes qu'il patronnait et dont il détenait *seul* les moyens d'existence, se trouva ainsi partagée. Une influence et une force réelles, indépendantes, revêtues d'un caractère pour ainsi dire religieux, s'interposèrent entre le maître et le colon, entre le roi et le sujet.

Pour achever le tableau du régime urbain, tel qu'il existait dans la ville des Prêtres, il est nécessaire d'indiquer l'esprit dont était animée la classe supérieure sacerdotale, celle qui dirigeait en définitive l'opinion publique au milieu de cette aggloméra-

tion que des moyens d'existence indépendants soustrayaient à la domination pharaonique. Gouvernés par des conseils représentatifs, centraux et locaux, qui sortaient de l'élection et fixaient les budgets de la corporation, les collèges de Prêtres étaient habitués à gérer librement leurs affaires : ils trouvaient naturellement assez juste qu'il en fût de même pour les corporations inférieures, qui, sous leur protection, vivaient des industries funéraires. Les Collèges étaient imbus des idées les plus larges en matière de liberté, idées que M. Revillout compare à notre « libéralisme constitutionnel (1) ».

Appuyée sur l'élément actif et capable des entrepreneurs choachytes, sur le peuple nombreux que ceux-ci entretenaient et dirigeaient dans les villes sacerdotales, sur leur puissance financière qui enlaçait comme d'un réseau tout le commun peuple d'Égypte, l'influence des Collèges de Prêtres alla grandissant, jusqu'au jour où elle en vint à balancer l'autorité du Pharaon et à s'asseoir en sa place. L'an 715 avant notre ère, un Prêtre du Temple de Phtah à Memphis, *Sethon*, ceignit la couronne royale et mit sur son front l' « Uræus » sacré. Il ne redouta pas même de s'aliéner les esprits des soldats mercenaires qui, depuis quelque temps déjà, jouaient en Égypte le rôle qu'y tinrent plus tard les Mameluks (2). Laissons ici Hérodote raconter sa légende, elle est typique :

« Sennachérib, roi des Arabes et des Assyriens, fit entrer en Égypte une grande armée, et les guerriers égyptiens refusèrent de combattre. Le Prêtre, enveloppé dans ces difficultés, entra au Temple, et devant la statue se lamenta au sujet des dangers qu'il allait courir. Pendant qu'il gémissait, le sommeil vint à lui, et il lui semblait, en une vision, qu'un dieu se tenant à ses côtés le rassurait et lui promettait qu'il n'éprouverait aucun échec en résistant à l'armée des Arabes; car lui-même devait lui envoyer des auxiliaires. Plein de confiance en ce songe, *il réunit ceux des Égyptiens qui voulurent le suivre*, pour les conduire en armes à Péluse, porte de l'Égypte de ce côté. *Nul des*

(1) Revillout, *Revue égyptologique*, 1887, p. 31 et suivantes.

(2) Lenormant, *Histoire ancienne*, t. III, p. 13.

guerriers ne l'accompagna, mais des petits marchands, des tisserands, des vivandiers. Ils arrivèrent à leur poste et, durant la nuit, une nuée de rats des champs se répandit sur leurs adversaires, dévorant leurs carquois, les cordes de leurs arcs, les poignées de leurs boucliers, de telle sorte que le lendemain les envahisseurs, se voyant dépouillés de leurs armes, s'enfuirent, et un grand nombre fut tué. On voit maintenant dans le Temple de Vulcain (Phtah) la statue en pierre de ce roi, ayant sur la main un rat, et cette inscription : Que celui qui me regarde soit pieux (1). »

Sous la puissante autorité des anciens rois, l'Égypte s'était maintenue pendant de longs siècles unie et puissante. L'avènement au pouvoir de l'élément citadin et commerçant fut le signe de sa décadence. Après le règne du Prêtre de Phtah, la vallée du Nil subit tour à tour l'invasion des Éthiopiens et des Asiatiques. Les temps de sa splendeur et de sa force étaient passés; son organisation simple, grandiose et stable, dérivée de la culture, ainsi que la *bonne police* des villes royales, étaient remplacées par les mœurs inquiètes et turbulentes, par les discordes et les factions propres aux cités commerçantes : cités au sein desquelles « l'argent de quelques hommes mal intentionnés », comme parle Diodore, précipite les ouvriers et le petit peuple dans les assemblées publiques qu'ils remplissent de tumulte (2).

Il nous reste maintenant, pour nous rendre compte pleinement du rôle joué dans le monde par la société égyptienne, il nous reste à étudier les vicissitudes de son histoire, les invasions étrangères qu'elle eut à subir, leurs causes et leurs effets : ce que nous ferons prochainement.

(*A suivre.*) A. de Préville.

(1) Hérodote, *Histoires*, CXLI. L'apparition sur les champs de bataille de cette nuée de petit peuple que la légende compare à des rats produisit le même effet que plus tard l'apparition des hommes des communes dans les guerres de l'Europe occidentale.

(2) Diodore, livre II, sect. 1, XXV, cité ci-dessus.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

Typographie Firmin-Didot. — Mesnil (Eure).

QUESTIONS DU JOUR.

LE CONFLIT ACTUEL

ENTRE

YANKEES ET PEAUX-ROUGES.

Depuis longtemps déjà les Peaux-Rouges s'étaient fait oublier de l'Europe et les Américains eux-mêmes s'inquiétaient assez peu de leur sort. De temps à autre, le Président des États-Unis, spécialement autorisé par un Congrès, achetait à quelque tribu une portion de territoire, aussitôt ouverte à la colonisation, aussitôt envahie; les Indiens recevaient de l'argent et des rations de viande et s'en allaient pacifiquement sur leurs réserves déterminées sans chercher querelles aux colons.

C'est ainsi que l'ouverture de l'Oklahoma, en 1889, a pu s'opérer sans amener aucun acte d'hostilité de la part des indigènes; les troupes des États-Unis ont eu fort à faire, il est vrai, à ce moment-là, mais ce n'était pas contre les Peaux-Rouges qu'on les employait. Il ne s'agissait pas alors de protéger le colon contre l'Indien, mais l'Indien contre le colon.

En effet, des bandes irrégulières de pionniers, commandées par Payne, puis par Couch, avaient fait depuis quatre ans une série de tentatives pour s'installer dans l'Oklahoma, bien avant que ce territoire n'eût été cédé par les Indiens. La cavalerie fédérale courait alors à la recherche des aventuriers et finissait,

quelquefois, après un mois de poursuite, par les ramener à la frontière.

Je me souviens d'avoir vu, dans l'antichambre du président Harrison, des délégués Peaux-Rouges venus pour se plaindre des Blancs, leurs voisins, qui ne respectent pas toujours scrupuleusement leurs réserves : aucun d'eux n'avait un aspect farouche : leur physionomie exprimait surtout la gène causée par les vêtements européens. dont ils avaient couvert leurs tatouages pour rendre visite au Grand Chef des Blancs. On aurait dit bien plutôt des suppliants venant implorer une protection, que des ambassadeurs traitant de puissance à puissance.

Mais tous les Peaux-Rouges ne se ressemblent pas complètement; les uns se résignent plus facilement que les autres à leur rôle de vaincus et ceux qui viennent tout récemment de se soulever appartiennent à la variété la plus redoutable de beaucoup.

I. — LE THÉATRE DE LA GUERRE ET LA NATION DES SIOUX.

C'est à l'est des Collines Noires. un des contreforts les plus orientaux des Montagnes Rocheuses, que se passent les événements qui ont remis sur le tapis la question des Indiens.

En consultant une carte des États-Unis, on aperçoit de ce côté une série importante de Réserves indiennes enclavées dans le Dakota du sud au milieu de comtés déjà constitués par les colons.

A la suite d'un traité passé avec les Sioux en 1889, un décret présidentiel avait ouvert à la colonisation une partie considérable de ces réserves, connues dans leur ensemble sous le nom de Grande Réserve des Sioux (*Great Sioux Reservation*). Quatre millions cinq cent mille hectares, soit environ la surface de huit départements français, se trouvaient ainsi enlevés d'un seul coup de filet, et la révolte actuelle s'explique par l'état de malaise qui a succédé à ce retrécissement subit du territoire.

Les Sioux, en effet, ne sont pas gens à supporter sans résistance une opération aussi défavorable à leurs intérêts. Depuis

des siècles ils ont une formation guerrière très accentuée; ils attaquent volontiers leurs voisins; à plus forte raison savent-ils se défendre, quand on les attaque.

Dans des études publiées ici même, il y a deux ans, sur les premiers habitants de l'Amérique (1), j'ai eu l'occasion de décrire le caractère des Sioux; je ne veux pas revenir sur ce travail, mais je vais rappeler brièvement les traits principaux de leur organisation sociale.

Les Sioux sont essentiellement des pillards. Grands chasseurs de bisons, au temps où il y avait des bisons, ils complétaient par la rapine les ressources que leur procurait la chasse. Leurs puissants voisins et vainqueurs, les Têtes-Plates, installés sur les plateaux élevés des Montagnes Rocheuses, avaient souvent à souffrir de leurs déprédations et ne traversaient jamais leur territoire qu'en bandes armées, quand ils descendaient chasser dans la plaine.

Au commencement du siècle, les voyageurs, les trafiquants et les missionnaires, qui s'aventuraient dans ce qu'on appelait alors les *déserts* de l'Ouest, ne le faisaient pas sans de vives appréhensions, que de fâcheuses rencontres justifiaient le plus souvent. Il suffit de lire, pour s'en convaincre, les voyages du P. de Smet, du capitaine Bonneville, de Washington Irving, etc.

A mesure que la civilisation avançait, les Sioux lui empruntaient ses moyens de destruction perfectionnés; ils échangeaient des robes de buffle et des paquets de viande sèche pour de bonnes carabines, et rançonnaient ensuite les commerçants avec d'autant plus de facilité, quand ceux-ci voulaient conduire aux forts leurs chargements de pelleteries.

Les blancs, qui devaient les détruire, commencèrent donc par leur donner une importance considérable. Auparavant, c'étaient des bandits, exerçant péniblement leur métier à l'aide d'arcs et de flèches, volant leur prochain à la sueur de leur front, luttant corps à corps pour conquérir un maigre butin. Tout à coup une circonstance inattendue va leur fournir à la fois des armes

(1) Voir *la Science sociale*, t. VIII, p. 76.

à longue portée et de riches proies : le traitant de fourrures avec ses ballots accumulés de marchandises, le colon avec ses chevaux et son bétail. Naturellement ces bandits devinrent la terreur du pays.

Une autre cause les poussait d'ailleurs à développer l'industrie du pillage, c'est qu'il ne leur restait plus que celle-là. Les bisons disparaissent vite, en effet, dès que les fusils remplacent les arcs. En 1840, on les rencontrait par milliers dans la plaine. Aujourd'hui, des Américains, anciens chasseurs et très au fait de la vie de l'Ouest, affirment qu'on n'en trouverait pas plus de trois cents sur tout le territoire de l'Union. Le Gouvernement fédéral a pourtant fait les plus louables efforts pour conserver un petit troupeau de cent *buffaloes* au Parc national du Yellowstone, mais il a mal réussi et le troupeau diminue au lieu de se reproduire. A Chicago, on peut encore en voir une douzaine, misérables échantillons de la race, parqués derrière une grille dans *Lincoln Park*, où ils excitent la curiosité des passants, comme l'ours ou le jaguar du Jardin des plantes.

Grâce à cet ensemble de circonstances, les Sioux et leurs similaires, les Cheyennes, les Brûlés, les Ogallalas, les Pieds-Noirs, ont toujours constitué un danger sérieux pour les colons voisins. Bien des fois l'armée fédérale a eu, elle aussi, maille à partir avec eux et, quoiqu'elle ait toujours réussi à les vaincre, elle a trouvé en eux de redoutables adversaires.

Aujourd'hui, cependant, la puissance des Sioux a bien diminué. Les chemins de fer, surtout, lui ont porté un coup terrible : Buffalo-Bill a montré aux Parisiens comment on pouvait attaquer une diligence, mais il est moins facile d'arrêter un train. Au début, les Sioux avaient trouvé ingénieux de provoquer des déraillements; malheureusement pour eux, ils n'avaient pas calculé que la répression de leurs actes allait devenir bien plus rapide du moment qu'un réseau de voies ferrées permettait de concentrer en quelques heures, sur un seul point, des troupes nombreuses ordinairement disséminées dans des garnisons très distantes. Des châtiments exemplaires leur ôtèrent l'envie de recommencer ce jeu, aussi dangereux pour eux-mêmes que pour les voyageurs;

et, quand ils eurent appris à leurs dépens qu'un train peut transporter, en même temps que des voyageurs paisibles, une compagnie d'infanterie bien armée, ils jugèrent prudent de le laisser filer sans encombre.

La création du réseau ferré a permis, par suite, de rendre beaucoup plus efficace la contrainte du *cantonnement* que le gouvernement fédéral avait imposée aux Peaux-Rouges. A l'heure qu'il est, les Sioux n'ont pas la permission d'entrer sur les terres de l'Union ; le seul fait de franchir la limite de leurs réserves les met en faute, et ils ne retrouvent les beaux jours du pillage que lorsque, décidés à suivre « le sentier de la guerre », ils se déclarent en état de rébellion.

Ainsi, ne pouvant plus chasser par suite de la disparition du bison, ne pouvant plus voler depuis les chemins de fer, les Sioux sont réduits, en temps de paix, à vivre des distributions de viande que leur fait le gouvernement.

Rien de curieux et de caractéristique comme ces distributions. Voici, d'après un témoin oculaire (1), le tableau qu'elles présentent à l'agence du Bouton-de-Rose (*Rosebud Agency*), sur le théâtre même de la guerre actuelle; on verra que cela ressemble assez peu à ce que nous voyons en France dans les villes où le Bureau de bienfaisance fait donner aux indigents des bons de viande. Les Indiens apportent dans leurs moindres actes une solennité remarquable, et la mise en scène à laquelle nous allons assister rappelle plus une fête publique qu'une calamité publique. Pourtant, c'est bien une calamité publique qui force les Sioux à vivre ainsi de la charité officielle, mais ils ne voient là qu'un phénomène naturel. Ils vivent du bœuf fédéral comme ils vivaient jadis du bison, s'inquiétant peu d'où vient la proie pourvu qu'elle tombe sous leurs coups.

Aux environs de l'agence du Bouton-de-Rose, sur un immense espace de prairie absolument plat, un enclos de plusieurs acres renferme les trois cents animaux destinés à l'alimentation des Indiens. Des *cow-boys* les ont poussés la veille dans cette enceinte.

(1) *The Northwest Magazine*, september 1890 : *A Beef issue at the Rosebud Reservation*, by E. Dann. Moore.

après les avoir amenés de quelque *ranche* voisin qui les a vendus au Gouvernement.

Tout à l'entour, les Indiens dépendant de l'agence sont venus se grouper ; leurs *tepee* animent le paysage et on voit courir sur la plaine les hardis cavaliers qui se disputent le prix de la vitesse, tandis que d'autres jeunes gens restent paresseusement étendus sur le gazon et que les *squaws* (les femmes) s'empressent autour des tentes pour vaquer aux mille soins que le sexe fort leur abandonne et leur impose.

A l'arrivée de l'agent, tout le monde se précipite vers l'enclos, ou *corral*, dont nous avons parlé. Des milliers d'Indiens galopent sur la prairie comme des guerriers se jetant dans la mêlée. L'air résonne de leurs cris, et un petit effort d'imagination suffit pour se les représenter « sur le sentier de la guerre ». Aussitôt arrivés à l'entrée du corral, les hommes à cheval se rangent, sur deux lignes se faisant face, de chaque côté de la porte, serrés les uns contre les autres, l'air calme et digne, la carabine posée en travers sur les genoux. Le tumulte sauvage qui régnait un moment auparavant a fait place à une attente anxieuse et silencieuse. Le contraste est frappant. Avec leur costume pittoresque, leurs tatouages, leurs ornements de plumes, leurs longs cheveux noirs flottant sur les épaules, les Indiens présentent un spectacle unique.

Sur une sorte d'estrade étroite et élevée, semblable aux *stands* qu'occupent les juges de nos courses de chevaux, un employé de l'agence et un interprète prennent place. Ce sont eux qui vont appeler, au fur et mesure de la distribution, les chefs de famille inscrits sur les listes officielles. A chaque nom prononcé par l'employé et traduit par l'interprète, un ou deux bœufs sont lâchés par l'ouverture du corral, passent entre les deux files parallèles de guerriers et, excités par eux, s'enfuient sur la prairie de toute la vitesse de leurs jambes. A leur suite, trois ou quatre cavaliers s'élancent ; ce sont les membres de la famille dont le chef vient d'être nommé ; ils se livrent à une véritable chasse, lançant leurs ponies à des allures folles, décrivant de grands cercles autour des malheureux animaux, hurlant à plein gosier leur cri de guerre et déchargeant leurs carabines jusqu'à ce que leurs vic-

times, percées de plusieurs balles, s'affaissent inertes sur le sol.

Cette chasse n'est pas seulement un plaisir de jeunes gens, c'est là fête traditionnelle de la race, le seul souvenir qui reste des grandes chasses aux bisons que ces mêmes Sioux pratiquaient jadis sur ces mêmes territoires. Aussi s'accomplissent-elles avec certains rites : l'Indien qui abattrait de suite, d'un coup de carabine bien ajusté au cœur, le bœuf destiné à sa tribu serait considéré par ses camarades comme un vulgaire boucher; le guerrier habile, au contraire, envoie ses premières balles dans les parties non vitales, afin de prolonger plus longtemps la poursuite. L'animal pesant et charnu, incapable de fournir une longue course, le bœuf de sang anglais, tout en viande et sans nerfs, est méprisé par les Sioux; c'est une proie trop facile; mais si quelque bête du Texas, rapide et farouche, s'élance hors du corral en secouant furieusement ses grandes cornes, un cri d'admiration s'échappe de toutes les poitrines; heureux alors ceux qui ont été désignés pour s'en emparer; ils se précipitent sur ses traces, le cœur gonflé d'une joie féroce et se croient un instant revenus aux beaux jours d'autrefois!

Aussitôt la victime expirée, les Indiens sautent à bas de leurs chevaux et lui enlèvent la peau, souvenir des anciens trophées; puis les *squaws* accourent pour opérer le dépeçage, préparer les longues bandes de chair qui seront séchées sur des perches et distribuer immédiatement à chaque membre de la famille sa part d'un horrible festin. En effet, le cœur, le foie, les rognons sont aussitôt arrachés et dévorés; des enfants errent çà et là, tenant à pleines mains cette chair pantelante, dont ils se régalent avec une révoltante avidité. Le spectacle n'est plus seulement effrayant comme au début de l'opération, lorsque les guerriers accouraient en vociférant vers le corral; il devient hideux et sauvage.

Une fois par mois en hiver, deux fois par mois en été, les huit mille Sioux inscrits à l'agence du Bouton-de-Rose se réunissent ainsi pour venir chercher leurs rations. C'est leur manière à eux d'aller au marché. Le temps n'est pas encore venu où la ménagère indienne ira tranquillement, son panier au bras, choisir chez le boucher de la petite ville voisine son rôti ou son pot-au-feu.

Au contact des Blancs, les Sioux n'ont rien perdu de leurs anciennes habitudes de vie errante et de cruauté; ils sont restés les pillards d'autrefois; seulement, ce sont des pillards dont les affaires marchent mal. Autour d'eux le pays se peuple de colons très décidés à se défendre; l'armée des États-Unis leur a fait sentir plusieurs fois sa puissance, le bison a disparu; il n'y a donc plus de ces bonnes aubaines, prises considérables de butin ou chasses fructueuses, qui rompaient jadis la monotonie de l'existence, et il faut se contenter des distributions de bœuf accordées par ces Blancs que l'on hait.

C'en serait déjà bien assez pour expliquer les soulèvements des Sioux, mais d'autres causes viennent encore agir dans le même sens.

II. — LES RAPPORTS DES INDIENS AVEC LES BLANCS.

En effet, les Blancs ne font rien, la plupart du temps, pour diminuer l'acuité du malaise. Ils ne cherchent pas à parer aux inconvénients inhérents à la situation.

C'est le Bureau des affaires indiennes qui a la haute main sur toutes ces questions. Le Bureau des affaires indiennes est une administration centralisée, dont le chef siège à Washington et dont les fonctionnaires dirigent les Agences disséminées sur les Réserves. Les politiciens démocrates et les politiciens républicains se montrent assez friands de ces positions, dans lesquelles un homme habile peut se faire, paraît-il, de jolis bénéfices ; mais ce sont les Indiens qui pâtissent pendant que le politicien bourre ses poches de dollars. Je trouve dans la *Vie de Nelson*, de la Compagnie de Buffalo-Bill, publiée par H. O'Reilly et traduite par Hector France, une histoire assez édifiante à ce sujet.

Nelson, que les Parisiens ont pu voir, il y a deux ans, chevaucher en tête des *cow-boys* de Buffalo-Bill, a passé cinquante ans parmi les Indiens, tantôt marié à une *squaw*, tantôt enrôlé parmi les Mormons, tantôt conducteur de chariots ou interprète au service du gouvernement fédéral; aucun homme ne connaît

mieux que lui le Far-West, et voici comment les choses se passaient, d'après lui, à l'agence de Pine-Ridge, il y a environ sept ou huit ans.

Nelson se trouvait employé à cette agence, quand le titulaire en fut changé et remplacé par un certain M. Maggillicuddy, qui commença par nommer son frère magasinier en chef. « Celui-ci, dit Nelson, reconnaissant mes capacités en différents genres, voulut me prendre avec lui. Il me donna assez de marchandises pour approvisionner un grand *ranche* et entretenir plusieurs familles pendant tout l'hiver. Je m'étonnai de ces libéralités, mais je découvris bientôt qu'il prenait ainsi les devants pour acheter mon silence sur ses rapines. »

Cet honnête fonctionnaire achetait, par exemple, à Nelson « du bois à deux dollars et demi la corde et le revendait dix au gouvernement; du foin à dix dollars la corde et le comptait vingt. Il revendait aussi au public, pour en empocher le bénéfice, les marchandises que l'intendance destinait aux indigènes et il couvrait le déficit de ses magasins en ne donnant aux Indiens que des demi-rations. La bombe éclata enfin. Il dut aller à Washington fournir des explications et, à la grande surprise de tous, revint occuper son poste. Les Indiens indignés écrivirent au gouvernement, qui nomma une commission spéciale chargée d'examiner les livres. Les compères, achetés au préalable, trouvèrent tout en ordre parfait. » Sur de nouvelles dénonciations cependant, on envoya un commissaire extraordinaire, d'autant plus extraordinaire aux États-Unis qu'on ne pouvait pas le corrompre, paraît-il; le commissaire rédigea un rapport foudroyant, mais on n'en tint pas compte à Washington, et Maggillicuddy disait ouvertement qu'on n'oserait pas le déplacer : « Si je tombe, ajoutait-il, j'entraîne avec moi toute la séquelle. »

Pour avoir raison de ce concussionnaire, il n'y avait qu'un moyen peu à la portée des Indiens : chasser du pouvoir le parti politique qui l'y maintenait. Les démocrates firent la chose en élevant Cleveland à la présidence, et Maggillicuddy dut céder la place à un autre agent. Celui-ci fut-il plus scrupuleux dans

l'exercice de ses fonctions, je n'en sais rien, mais il démontra clairement que son prédécesseur avait volé plus de deux cent mille dollars par an, pendant les six années de son Agence, soit au total un petit bénéfice d'environ *six millions deux cent quarante mille francs.*

Avec de semblables fonctionnaires, les traités passés par le Gouvernement avec les Indiens ne peuvent jamais être fidèlement exécutés. Le budget fédéral contient bien les allocations promises, mais elles subissent de fâcheuses modifications avant d'être remises à leurs destinataires.

De plus, ces allocations sont parfois insuffisantes, assurent les Indiens, parce qu'elles ont pour base des recensements inexacts et incomplets. Dans la dernière révolte, ce grief a été mis en avant à plusieurs reprises. Il est fondé très probablement, mais la faute en est plus au genre de vie que mènent les tribus errantes des Peaux-Rouges, qu'aux agents chargés d'en opérer le dénombrement. Ce n'est pas chose facile, en effet, de connaître avec précision le chiffre d'une population toujours en courses sur la Prairie. De ce côté-là, le zèle des agents me paraît au-dessus de tout soupçon, car leur intérêt consiste bien plutôt à faire figurer sur leurs rôles des Sioux imaginaires qu'à omettre ceux qui existent réellement.

Voilà une première cause de conflit venant des rapports officiels entre le Gouvernement fédéral et les Indiens des Réserves; voyons maintenant celles qui naissent des rapports privés entre les Blancs et les Peaux-Rouges.

Le Yankee n'est pas très compatissant pour son frère tatoué. Il trouve méprisable cette race qui méprise le travail, qui ne cherche pas à s'élever, et met toute sa dignité à rester impassible et inactive en présence de circonstances qui changent. Pour lui, il a une conception toute différente de la vie ; il considère qu'elle est faite pour le travail, qu'on doit toujours chercher à s'y faire une place plus large et plus haute, à monter en situation, et que, pour atteindre ce but, il faut accepter les événements tels qu'ils sont et les faire tourner à son avantage en s'orientant cons-

tamment d'après eux. En conséquence, il se fait, suivant les cas, cultivateur ou épicier, boucher ou banquier, conducteur de tramways ou médecin, peu lui importe. Ce qui lui importe uniquement, c'est d'arriver à l'indépendance.

L'Indien lui apparaît comme un être inférieur, incapable de jamais entrer dans le mouvement de la vie américaine; à ce titre, il est disposé à l'écarter tout à fait; c'est un objet inutile et encombrant, un élément rebelle, qu'il ne pourra pas s'assimiler, qui nuit à ses progrès.

Les premiers Blancs qui se sont aventurés dans le Far-West étaient presque tous animés de ces sentiments à un haut degré; ils avaient, en effet, plus à craindre de ces pillards qu'on ne le fait aujourd'hui, ce qui les disposait mal envers eux, et, en second lieu, eux-mêmes représentaient superlativement cet esprit d'entreprise étonnant, qui fait la force des Américains et leur inspire de l'aversion pour les fils du désert, partisans décidés de la vie oisive.

Aussi n'épargnaient-ils pas les mauvais traitements à ceux qui leur opposaient cette puissante force d'inertie, propre aux sociétés simples peu désireuses de se transformer : ce même Nelson, que nous avons vu tout à l'heure s'indigner honnêtement du péculat des Agents, nous raconte ingénuement avec quel sans-gène il fouaillait un Peau-Rouge quand cela lui semblait avantageux. C'était à un moment où le Bureau des affaires indiennes, pris d'un accès subit de philanthropie, avait décidé de distribuer des chariots aux Ogallallas, et de leur en enseigner l'usage. Nelson, chargé de conduire cet apprentissage, dirigeait à grand'-peine une colonne d'attelages composés de chevaux de selle et de cochers inexpérimentés, quand un vieil Indien, dont il excitait les animaux à grands coups de fouet, lui déclara qu'il ne permettrait pas qu'on les maltraitât ainsi : « C'est toi que je fouetterai alors, » lui répondit Nelson, et, joignant le geste à la parole, il administra à son élève une correction de premier ordre, « dont l'effet salutaire se fit immédiatement sentir », ajoute-t-il. Malheureusement pour lui, l'Indien, une fois arrivé à l'Agence, raconta l'incident et lui attira une sévère réprimande. C'en fut

assez pour que Nelson résignât immédiatement ses fonctions. « Je n'avais jamais reçu, dit-il, un tel affront que d'être réprimandé pour avoir fustigé un Peau-Rouge. »

On voit d'ici le sentiment général des Blancs de l'Ouest à l'égard des Indiens ; il n'est pas tendre. Ces demi-sauvages sont gens dont on ne fait pas grand cas ; à plus forte raison n'hésite-t-on pas à envahir leurs Réserves quand on croit y avoir avantage.

J'ai dit plus haut les tentatives répétées, faites au sud du Kansas, sur le territoire indien, par les colons de l'Oklahoma. Assurément, aucune préoccupation de la race qu'ils tentaient de déposséder n'était entrée dans leur tête ; ils voulaient se tailler des *homesteads*, dans l'Oklahoma, et s'inquiétaient peu de savoir s'ils en avaient le droit.

Les Américains professent d'ailleurs, sur cette question du droit des Indiens à leurs Réserves, une théorie assez curieuse, qui marque bien leur état d'esprit ; ces sauvages, disent-ils, ont à leur disposition tout ce qu'il faut pour bien vivre ; la terre ne leur manque pas, il y en a de très bonne en quantité suffisante pour nourrir une population dix fois supérieure, et ils négligent volontairement ces avantages. N'est-il pas juste de les leur enlever en faveur de ceux qui veulent les mettre à profit? Ne sont ils pas condamnés par l'Écriture? N'ont-ils pas enfoui les talents de leur Maître au lieu de les faire fructifier? Et sur la foi de ce beau raisonnement philosophique et religieux, le Yankee se considère comme l'envoyé du Tout-Puissant, spécialement chargé de recueillir des dollars là où les Indiens coupables se divertissaient jadis à chasser le bison.

Je ne sais si les chercheurs d'or qui envahissaient, il y a une dizaine d'années, les Collines-Noires avaient beaucoup réfléchi à leur mission providentielle ; c'est assez peu probable, car l'aventurier, européen ou américain, n'a cure de l'Écriture sainte ; mais on trouvera, parmi les colons sérieux, beaucoup de gens capables de développer avec complaisance la comparaison que je viens d'indiquer et d'en tirer les conséquences à leur profit.

En revanche, les aventuriers, peu soucieux de justifier leur

conduite, sont, bien moins encore que les colons, capables de s'intéresser au sort des Indiens. Quand la fièvre d'or éclata dans les Collines-Noires, — auxquelles je reviens souvent parce qu'elles sont précisément aujourd'hui le principal théâtre des hostilités, — le territoire qu'elles occupent dépendait de la Réserve des Sioux : cela n'empêcha pas les mineurs de s'y précipiter et de repousser à main armée le célèbre Taureau-Assis, celui-là même qui vient de périr ces derniers temps, et qui cherchait alors à défendre le sol de sa tribu contre une invasion illégale. Il fallut envoyer un corps de troupe commandé par le général Crook pour faire revenir les enragés mineurs. Toujours en danger immédiat de surprise, ils s'étaient organisés pour faire le guet et tirer sur les Sioux pendant que quelques camarades lavaient les sables aurifères; chacun d'eux arrivait ainsi à travailler deux heures sur vingt-quatre, mais on tenait bon quand même. Enfin le général Crook obtint d'eux qu'ils se retireraient momentanément pour donner le temps de régler avec les Indiens la cession des Collines-Noires. C'est ainsi, en effet, que l'incident se termina. En somme, les Blancs avaient gain de cause et on dit même que le Gouvernement ne paya jamais l'indemnité promise en compensation du territoire abandonné.

Ces faits, que je cite un peu au hasard et dont on pourrait remplir des volumes, ne sont pas de nature à apaiser la vieille rancune des Indiens et à leur faire prendre en patience les odieux trafics dont ils sont victimes de la part des Agents.

Mais il faut bien dire aussi que la plupart des tribus indiennes, et tout particulièrement celle des Sioux, répondent mal aux efforts que des Blancs désintéressés ont tentés en leur faveur. Bien avant l'arrivée des colons, plusieurs d'entre elles ont été évangélisées par de saints missionnaires, qui ont usé leur énergie dans une lutte impuissante contre les habitudes antérieures. Il y a des constitutions sociales positivement rebelles à la transformation que nécessite la vie chrétienne ; non pas que des individus isolés ne puissent être touchés de la Grâce dans toute forme imaginable de sociétés, mais les individus sont obligés alors de se mettre en dehors des conditions de leur mi-

lieu, d'y échapper. Il est clair par exemple qu'une tribu de Sioux, vivant de pillage dans son ensemble, ne pourra pas être sérieusement convertie à la Foi, qui défend le vol, avant qu'on lui ait appris à gagner honnêtement sa vie. Or, il n'y a guère, pour ces tribus, que la culture qui puisse leur fournir ces moyens honnêtes d'existence. La transformation que viennent leur demander les missionnaires est donc, en fin de compte, le passage des travaux de Simple Récolte aux travaux de la Culture, c'est-à-dire l'évolution la plus laborieuse que puisse accomplir une société.

Ceux de mes lecteurs qui ont suivi les travaux de M. Demolins sur ce sujet comprendront aisément à quel obstacle venait se heurter le zèle des missionnaires; ils en mesureront l'importance et s'expliqueront le résultat négatif de leur prédication.

Quant aux autres, je les renvoie à ces travaux, s'ils veulent se former une conviction raisonnée et complètement éclairée; tout ce que je puis faire pour montrer la portée de ma remarque, c'est de mettre sous leurs yeux, par l'indication de quelques faits, le tableau fort différent qu'offrent certaines tribus de Peaux-Rouges mieux préparées par leur formation à recevoir la Bonne Nouvelle.

Entre toutes les variétés nombreuses de Peaux-Rouges qui se partageaient le sol de l'Amérique, avant l'invasion européenne, il en est une dont la supériorité sociale s'affirme sur toutes les autres, celle des Têtes-Plates. A l'est, les Hurons et les Iroquois se sont rendus célèbres par la résistance énergique qu'ils opposèrent aux armées des Blancs; à l'ouest, les Sioux ont acquis, eux aussi, une renommée guerrière justifiée par d'audacieux exploits; mais les Têtes-Plates seuls, — et par Têtes-Plates j'entends les différentes tribus qui occupaient les hauts plateaux des Montagnes Rocheuses, — ont été capables d'accomplir dans une certaine mesure la transformation que les circonstances nouvelles exigeaient d'eux. Eux seuls possédaient les éléments indispensables pour se plier à la culture et trouver dans ce travail, pénible mais salutaire, une compensation à la ressource disparue de la chasse.

Chez eux, le dévouement des missionnaires a provoqué non pas seulement quelques conversions isolées, mais une évolution sociale. Dans mes études sur les Indiens de l'Amérique du Nord, j'avais indiqué déjà ce résultat; je suis heureux de pouvoir le confirmer aujourd'hui par le récit succinct d'une visite à la Mission de Saint-Ignace, que j'emprunte à une revue américaine spécialement consacrée à la description du Far West, le *Northwest Magazine* (1).

La Mission de Saint-Ignace, fondée par le P. de Smet vers 1850, si j'ai bonne mémoire, renferme aujourd'hui des écoles florissantes, où l'on enseigne, en plus des éléments de l'instruction, divers métiers aux jeunes Indiens des deux sexes. Ce qui est mieux encore, la Mission est entourée d'une vaste Réserve de cinq cent cinquante mille hectares, où des Peaux-Rouges authentiques cultivent le sol. Quelques-uns possèdent des fermes de grande valeur et de beaux troupeaux de chevaux ou de bétail. Sans doute, tous les Têtes-Plates ne sont pas des agriculteurs modèles et beaucoup ont une certaine difficulté à comprendre la propriété personnelle du sol; ce sont, dit l'Agent de la Réserve, des communistes inconscients; et je considère qu'un Indien a fait un grand pas vers la civilisation quand il entoure son champ d'une barrière; mais on trouve chez eux, cependant, des preuves indiscutables de leur transformation : dans certaines parties, des canaux d'irrigation entrepris sous la direction de l'Agence, mais creusés par des Indiens, permettent d'arroser les terres pendant l'extrême sécheresse et leur apportent une augmentation notable de fertilité. Non seulement les Têtes-Plates cultivent, mais ils s'administrent eux-mêmes dans une assez large mesure : trois juges pris parmi eux tranchent leurs différends et quinze *policemen* maintiennent l'ordre; il est très rare que l'Agent ait à intervenir.

Le rôle du Gouvernement vis-à-vis des Têtes-Plates prend donc une allure toute différente de celle que nous lui avons vue à l'égard des Sioux; peut-être ses agents n'offrent-ils pas toutes les

(1) August 1890.

garanties d'honnêteté désirables, mais ils n'ont pas à faire vivre tout un peuple d'Indiens; ils se mêlent moins des affaires de leurs administrés et sont moins tentés de les voler. En face d'eux, ils trouvent une nation organisée, stable, capable de se suffire dans les circonstances ordinaires. C'est seulement aux moments de crises, lorsque la récolte vient à manquer ou qu'un hiver rigoureux fait périr le bétail, qu'ils distribuent aux victimes de ces désastres des secours temporaires. Parfois aussi ils facilitent les débuts d'une installation agricole, en fournissant des instruments aratoires ou des semences; mais ce n'est plus là l'aumône qui entretient la misère et l'oisiveté sans en tarir la source, c'est au contraire le patronage efficace qui favorise l'accession des capables à la propriété et à l'indépendance.

Si on compare ces Têtes-Plates au jeune Scandinave ou à l'Américain qui vont chercher fortune dans l'Ouest sans aucun autre appui que leur propre énergie, on les trouvera assurément inférieurs à ceux-ci; mais si on rapproche leur manière de vivre de celle des Sioux, on sera contraint de reconnaître qu'ils tiennent parmi les Peaux-Rouges une place d'honneur, une situation exceptionnelle.

C'est précisément parce qu'elle est exceptionnelle, que des conflits éclatent ailleurs entre les Américains indigènes et les autres Américains, entre les vainqueurs et les vaincus. Il est certain que, d'une manière générale, les tribus indiennes ne peuvent pas être pliées au travail de la terre; aucun bon traitement ne parviendrait à les civiliser, comme certaines âmes généreuses sont disposées à le croire. La concorde ne saurait donc se maintenir longtemps entre elles et les Yankees, avides de progrès matériel. L'Indien est demeuré cruel et voleur, le Yankee le cantonne sur des territoires de plus en plus resserrés, et souvent l'opprime par l'intermédiaire d'agents indignes : c'est là ce qui constitue le problème indien.

III. — LE PROBLÈME INDIEN.

Comment se résoudra-t-il? Il n'y a qu'une solution, c'est la dis-

parition de la race, et elle se poursuit chaque jour. Dans un siècle, le Peau-Rouge sera probablement aussi rare que le bison l'est aujourd'hui. On en conservera par curiosité deux ou trois douzaines qui dévoreront du foie de bœuf cru devant les promeneurs ébahis de quelque Jardin d'Acclimatation, et les rares échantillons de cultivateurs indiens qui subsisteront seuls à l'état libre se mèleront peu à peu aux populations avoisinantes.

Ce résultat est si prévu, si fatal, que déjà bien des philosophes ont raisonné d'avance sur la disparition du Peau-Rouge, et, comme il convient d'ailleurs, ils ne se sont pas mis d'accord.

Cependant les diverses opinions émises peuvent se ramener à peu près aux trois suivantes :

D'après les uns, c'est l'oppression du Yankee qui détruit les Indiens. Il les inquiète de mille manières, leur donne des rations dérisoires, et les massacre à l'occasion : n'est-ce pas suffisant pour tout expliquer?

D'autres affirment que le wiskey et le rhum ont tué plus d'Indiens que les balles ou la famine, et partent de là pour tonner contre les funestes effets de l'alcoolisme.

Enfin une école, très moderne dans ses allures, ne voit dans cette disparition que la vérification d'une soi-disant loi historique, d'après laquelle les races inférieures sont constamment balayées par les autres. Cette école s'autorise de Darwin, qu'elle ignore, et du *Struggle for life*, qu'elle conçoit à l'envers, pour appuyer ses faciles raisonnements.

Sans discuter ces théories, je ferai remarquer qu'il y a aux États-Unis une autre race que les Américains ont opprimée très durement ; qui se grise avec tous les alcools connus jusqu'à nos jours; qui est incontestablement une race inférieure, et qui, loin de disparaître, augmente chaque jour en nombre : c'est la race nègre.

Le démenti que l'existence et la multiplication des Nègres donne à tous ces systèmes me paraît suffisant pour en montrer l'inanité et, de plus, il va nous éclairer par le contraste qu'il fait naître.

Pourquoi le Nègre résiste-t-il mieux que le Peau-Rouge au

contact des Blancs? Tout simplement parce qu'il accepte de servir ces Blancs; parce que, dès le temps où il travaillait en Afrique sous le dur esclavage d'un tyranneau ou d'un marchand d'ivoire, il a pris l'habitude de la dépendance. Il est paresseux, j'en conviens, mais il prend des métiers de paresseux et y vit parfaitement heureux; vous le rencontrerez flânant sur les ports, un gros cigare entre ses dents blanches, attendant qu'un patron de navire l'emploie à décharger la cargaison. C'est lui qui cire tous les souliers de l'Amérique du Nord, lui qui sert à table dans les restaurants, qui fait les lits dans les *sleeping-cars*, qui accomplit d'une manière générale tous les travaux d'ordre inférieur; sans autre ambition que celle de se reposer quand il a un dollar dans sa poche, il est le plus gai des citoyens de l'Union, la subordination ne lui pèse pas et il a bien sa place dans une société où personne ne l'accepte; il joue un rôle utile.

A l'opposé, l'Indien veut conserver son indépendance; il en est tout aussi jaloux que le plus indépendant des Américains, seulement il ne fait pas ce qu'il faut pour la conquérir, *parce qu'il n'est pas dressé aux conditions nouvelles* qui pourraient la lui assurer. L'indépendance lui semble *un droit naturel* dont personne ne peut le dépouiller; *il n'admet pas qu'il lui faille faire un effort pour la mériter.* Ses pères ont toujours été indépendants; lui, de même. Mais, à côté de lui, une nouvelle société est née, qui fonde l'indépendance sur le travail et le met en demeure de travailler ou de servir. Par les forces supérieures dont elle dispose, elle lui fait subir une dure contrainte; elle lui enlève les immenses richesses naturelles dont il tirait ses ressources et détruit la cause de son indépendance passée. Désormais il devra la trouver dans des travaux pénibles que personne n'a réussi à lui enseigner, et auxquels toute son éducation le rend souverainement rebelle. Également incapable de se suffire dans ce nouvel état de choses ou de se ranger docilement sous une autorité étrangère, il disparaît peu à peu sous l'empire d'une nécessité qui le surpasse.

Paul de Rousiers.

LE

TYPE DU MÉRIDIONAL

D'APRÈS LES ŒUVRES D'ALPHONSE DAUDET.

II.

LES CARACTÈRES DU TYPE (1).

Nous connaissons maintenant les causes constitutives du type du Méridional.

Nos Méridionaux ont reçu de l'antiquité la formation patriarcale, la pratique du commerce, l'habitude de la vie urbaine et le goût d'une civilisation raffinée. Après la chute de l'Empire romain, qui a entraîné leur décadence, ils ont trouvé une ressource facile dans la culture pastorale, dans la production presque spontanée et dans l'exportation des fruits spéciaux du Midi.

Sous l'influence convergente de ces différentes causes, ils ont contracté l'habitude d'une vie facile et un éloignement instinctif pour tout effort pénible.

C'est le premier trait; mais il y en a d'autres, et il en faut voir la genèse à partir des mêmes causes originelles.

I.

Parmi les traits caractéristiques du Méridional, il en est un qui peut s'expliquer immédiatement, sans la connaissance préalable

(1) Voir la livraison précédente.

des autres : il convient, pour cette raison, de le signaler en premier lieu.

C'est *la facilité à l'émotion, le naturel affectueux et communicatif ;* le besoin de traduire aux autres tous les sentiments qu'on éprouve, et de les traduire avec expression. Le Méridional est tout en dehors.

Plusieurs Anglais peuvent rester longtemps ensemble sans s'adresser une parole. Lorsque Stanley, qui était venu chercher Livingstone au fond de l'Afrique, à travers mille dangers, fut sur le point de le joindre, il se demanda « comment Livingstone allait l'accueillir. » Belle demande, ne semble-t-il pas? Mais ils vont tomber dans les bras l'un de l'autre! Non pas; tout se borna d'abord à une simple et flegmatique poignée de mains, et au petit salut de tête. Deux Méridionaux se seraient sauté au cou, se seraient tenus longtemps embrassés, auraient parlé tous deux à la fois et, vraisemblablement, dans une circonstance aussi solennelle, auraient versé des larmes. En un mot, tous les sentiments qu'ils auraient éprouvés se seraient traduits au dehors et se seraient traduits avec une grande vivacité d'expression.

M. Daudet a bien saisi ce caractère et il n'a pas manqué de le donner à ses héros : Tartarin a besoin d'affection; les moindres marques de froideur font « souffrir sa nature affectueuse et communicative (1) ». Même caractère chez la tante Portal, « une excellente personne, passionnée, généreuse, avec ce besoin de plaire, de se donner, de se mettre en quatre, qui est un des côtés de la race (2) ». Même caractère encore chez Numa Roumestan : il dîne le 1er janvier avec Bompard : « A ta santé, mon camarade, dit-il. Je te la souhaite bonne et heureuse. — Té! c'est vrai, dit Bompard, nous ne nous sommes pas encore embrassés. » Ils s'étreignirent par-dessus la table, les yeux humides... Et Roumestan se sentit tout ragaillardi. Depuis le matin, il avait envie d'embrasser quelqu'un (3).

Ce trait de mœurs est bien mis en scène dans le récit de la

(1) *Tartarin sur les Alpes*, p. 54.
(2) *Numa Roumestan*, p. 60.
(3) *Ibid.*, p. 306.

fête donnée aux arènes d'Aps-en-Provence, en l'honneur de Numa Roumestan. La foule défile devant lui, « le geste familier et tutoyeur. Et comme Roumestan les accueillait, sans distinction de fortune et d'origine, avec la même effusion inépuisable : « Té! Monsieur Espalion! et comment va Marquis?...

« Hé bé! mon vieux Cabantous, et le pilotage?

« Je salue de tout cœur M. le président Bédarride... »

« Alors des poignées de mains, des accolades, de ces bonnes tapes sur l'épaule qui doublent la valeur des mots, toujours trop froids au gré d'une sympathie méridionale (1) ».

Ce besoin d'expansion, d'amitié affectueuse et générale, se traduit par l'habitude d'appeler les gens par leur prénom : « Vous me connaissez, Gonzague », dit Tartarin... Et rien ne saurait rendre ce qu'il mettait d'effusion, de caresse rapprochante, dans ce prénom troubadouresque de Bompard. C'était comme une façon de serrer ses mains, de se le mettre plus près du cœur... (2) ». Et ailleurs : « Écoutez, Ferdinand, » dit Tartarin, qui appelait volontiers les gens par leur prénom, et il se débonda, vida son cœur gros (3).

Et pour s'appeler l'un l'autre de cette façon familière, il n'est pas nécessaire de se connaître depuis longtemps : on est vite lié, on est vite à tu et à toi dans le Midi. « Écoutez, Otto, vous me connaissez, mon bon ami... », dit Tartarin à un jeune Suédois qu'il a rencontré la veille dans les Alpes et qu'il ne connaît d'ailleurs ni d'Eve ni d'Adam (4).

Le manque d'expansion des gens du Nord est une des grandes souffrances de ce bon Tartarin, pendant son voyage dans les Alpes : « Différemment, ils ne sont pas liants dans le Nord », dit-il avec tristesse.

Il faut, bon gré, mal gré, que tous les sentiments que l'on éprouve, — et Dieu sait si on en éprouve! — se traduisent au dehors, dans un langage vibrant et imagé, dégagé et pittoresque.

(1) *Numa Roumestan*, p. 10.
(2) *Tartarin sur les Alpes*, p. 108.
(3) *Ibid.*, p. 50.
(4) *Ibid.*, p. 307.

Ils éclatent à la vue de Numa Roumestan, dans la fête donnée en son honneur; les exclamations se croisent :

« Dieu! qu'es bèou!... (Dieu! qu'il est beau!).

— Il a pris un peu de corps depuis l'an passé.

— Il a plus l'air imposant comme ça.

— Tu le vois, petit, notre Numa... Quand tu seras grand, tu pourras dire que tu l'as vu, qué!

— Toujours son nez bourbon, et pas une dent qui lui manque.

— Et pas de cheveux blancs, non plus...

— Té, pardi!... Il n'est pas déjà si vieux... Il est de 32, l'année que Louis-Philippe tomba les croix de la mission, pécairé!

— Ah! gueusard de Philippe.

— Il ne les paraît pas ses quarante-trois ans.

— Sûr que non, qu'il ne les paraît pas... Té! bel astre...

« Et d'un geste hardi, une grande fille, aux yeux de braise, lui envoyait, de loin, un baiser sonnant dans l'air comme un cri d'oiseau (1). »

C'est le même enthousiasme expressif à l'arrivée du fils de Numa (appelons-le aussi par son prénom) :

« Diou! lou beu drôle!... (Dieu le bel enfant!)

— Il semble son père, qué!...

— Fais-la voir, ma mie, fais-la voir ta belle face d'homme.

— Il est joli comme un œuf...

— On le boirait dans un verre d'eau...

— Té! mon trésor...

— Mon perdreau...

— Mon agnelet..

— Mon pintadou...

— Ma perle fine...

« Et elles l'enveloppaient, le léchaient de la flamme brune de leurs yeux (2). »

Montés à ce paroxysme, les sentiments se traduisent bientôt par des larmes; elles éclatent; les voici :

Au moment de partir, pour faire un simple voyage dans les

(1) *Numa Roumestan*, p. 4, 5.

(2) *Ibid.*, p. 339.

Alpes, Tartarin prend congé de son ami Bézuquet : « Ils s'étreignirent, Bézuquet sifflotant dans sa moustache où roulaient de grosses larmes. « Adieu, au mouain... » dit Tartarin, d'un ton brusque, sentant qu'il allait pleurer aussi (1). »

Même effusion quand il rencontre Bompard en Suisse : « A mesure que le repas avançait, la conversation devenait plus intime, pleine de confidences, d'effusions, de protestations, qui mettaient de bonnes larmes dans leurs yeux de Provence, gardant toujours dans leur facile émotion une pointe de farce et de raillerie (2). »

Et ces larmes sont si faciles que la moindre occasion suffit à les faire couler : « Tartarin se fait venir les larmes aux yeux en buvant d'abord « à la France, à sa patrie... », puis « à la Suisse hospitalière (3). »

Il en faut encore moins à Pascalon : « Ce brouillard! cette eau morte!... ça me donne envie de pleurer (4). »

Il s'agit maintenant de nous expliquer d'où peut venir ce besoin d'expansion, ce naturel affectueux et communicatif, car, répandu sur toute une race et poussé chez elle à un point qui la distingue, qui lui est spécial, qui la caractérise, cela constitue bien un phénomène social.

Ce phénomène découle, comme d'une source féconde, des trois causes combinées : *la formation patriarcale, la vie urbaine, la vie facile*. Prises isolément, aucune d'elles n'aurait suffisamment opéré; c'est leur rencontre qui détermine l'explosion.

La *formation patriarcale*, ou communautaire, donne d'abord une prédisposition générale; elle fournit un terrain favorable. Nous avons dit que le type patriarcal persistait en Provence, quoique masqué par une imitation extérieure de la famille-souche du Nord. La communauté de famille s'est réduite pour l'ordinaire aux deux ménages du père et de l'héritier : c'est ce qui lui donne

(1) *Tartarin sur les Alpes*, p. 52.
(2) *Ibid.*, p. 105.
(3) *Ibid.*, p. 148.
(4) *Ibid.*, p. 253.

au premier aspect ce faux air de famille-souche ; mais nous avons vu que c'était là une apparence insuffisante (1) et qu'en réalité les traditions de la communauté étaient parfaitement vivaces et faisaient subsister le type initial.

Alors même que la communauté ne présente plus que des apparences diminuées, comme en Provence, les familles faites sur ce type conservent, avec une ténacité extraordinaire, les mœurs, les idées, les habitudes que cette formation leur a une fois inculquées. Il en est de ces familles comme d'un vase qui a contenu de l'huile (cette comparaison est ici tout à fait de circonstance) : il en conserve l'odeur et le goût, fortement imprégnés dans ses parois. Pour l'en débarrasser, il faut le soumettre à un lavage très énergique et fait avec certaines préparations spéciales. De même, au point de vue social : pour effacer dans une race les effets produits, à l'origine, par la formation patriarcale, il n'y a qu'un seul lavage qui soit efficace, c'est la transformation radicale en famille-souche. Toutes les familles issues de la formation patriarcale qui n'ont pas passé par cette transformation complète ont conservé les traits essentiels imprimés par la communauté, alors même que cette communauté s'était affaiblie chez elles.

Or, un des traits essentiels imprimés par la communauté, c'est l'habitude de compter *sur les autres*, au lieu de compter sur soi : on compte sur sa famille, on compte sur sa parenté, on compte sur ses amis, on compte sur son clan. On peut même parfois y compter au delà de la mort, car, en Corse par exemple, où le type est encore mieux conformé qu'en Provence, les vendettas se transmettent de générations en générations et englobent indistinctement tous les membres, jusqu'aux plus éloignés, des deux familles rivales.

En Provence, cette tendance générale à compter les uns sur les autres, à compter plus sur les autres que sur soi-même, a persisté. M. Daudet en cite un exemple bien amusant, dans ses *Souvenirs*, où il nous conte l'histoire de ce tambourinaire que Mistral

(1) Voir l'article précédent.

lui expédie à Paris, avec ce simple mot : « C'est un ami, pilote-le. » Et, naturellement, le tambourinaire attend de pied ferme que M. Daudet lui trouve une « place », puisque c'est un « ami ».

Faisons maintenant un pas de plus.

L'homme qui ne compte que sur sa propre initiative pour réussir, peut se renfermer en lui-même ; il peut être taciturne, point communicatif ; il n'a pas besoin de chercher à être aimable, il n'a aucun profit à cela, il n'y voit parfois qu'une perte de temps. Il se contente d'aller son chemin. Mais il en est tout autrement des gens qui ont la formation sociale que nous venons de dire : ceux-là sont portés à se faire beaucoup d'amis, à se créer beaucoup de relations, il leur faut ce que l'on appelle de « l'entregent », mot bien expressif ; pour cela, ils ont besoin d'être expansifs, de se répandre au dehors, de leur personne et de leurs sentiments. Ils doivent plaire, ils doivent savoir se donner, — ou tout au moins en avoir l'air, — afin qu'on se donne également à eux.

Une fois cette tendance prise, elle s'accentue, elle s'exagère par l'usage, par l'influence du milieu ambiant, par sa généralité même. Ce qui n'était qu'une tendance devient ainsi une habitude, puis un besoin. On en arrive à appeler le premier venu : « mon ami, mon cher, mon bon », à le tutoyer, à lui serrer la main, à lui frapper sur l'épaule avec des airs attendris et expressifs, afin de mieux marquer qu'il peut compter sur vous comme vous comptez sur lui.

Puis enfin, — et c'est là le troisième degré, — on finit par prendre *au naturel* toutes ces attitudes, par éprouver *réellement* tous ces sentiments d'affection, que l'on prodigue du matin au soir ; on en arrive à considérer *réellement* le premier venu comme un ami : on est dès lors porté à s'ouvrir, à se confier à lui, à lui faire part des sentiments les plus intimes que l'on éprouve ; on devient confiant et communicatif sans arrière-pensée.

Mais pour que cette tendance arrive à ce plein développement, pour qu'elle atteigne ce degré d'intensité que l'on observe chez le Méridional, la formation patriarcale ne suffit pas ; il faut que des circonstances additionnelles viennent en aide.

Ces circonstances se sont rencontrées en Provence, grâce à *la vie urbaine* et à *la vie facile.*

La vie urbaine, en groupant les gens, en les mettant en contact permanent les uns avec les autres, leur a permis de céder plus facilement et plus complètement à la tendance qui était en eux : elle a donné à ce besoin d'expansion un plus vaste théâtre. Supposez que d'autres conditions aient obligé ces familles à s'isoler les unes des autres au centre de domaines ruraux, au lieu de se grouper dans des villes et des villages; elles auraient bien été obligées de se replier sur elles-mêmes; elles seraient forcément devenues, par l'habitude, moins expansives, plus taciturnes, et, par suite, moins confiantes.

D'ailleurs ne sait-on pas qu'un des traits caractéristiques du paysan, c'est-à-dire de l'homme qui habite la pleine campagne, c'est la défiance, et cette défiance du paysan est d'autant plus grande qu'il vit plus isolé. C'est ainsi que le paysan normand est un des moins expansifs, un des plus méfiants, parce que son ancienne organisation en famille-souche l'a habitué à vivre dans une habitation isolée, au milieu de son domaine. Ceci me rappelle un mot caractéristique d'un maire normand, qui présidait à un mariage : au moment de commencer la cérémonie, il avertit l'assistance en disant : « Méfiez-vous, on va commencer. »

Ce mot me paraît bien traduire toute la différence qui existe entre ces deux types sociaux : celui-ci se méfie toujours, même lorsqu'il n'y a pas de motifs; celui-là ne se méfie jamais, alors même qu'il aurait toute raison de le faire : il est essentiellement confiant. Ce n'est pas lui qui, — comme l'Anglais, — n'entre en rapport avec les gens que lorsqu'ils lui ont été régulièrement présentés; il considère le genre humain tout entier comme lui ayant été présenté, une fois pour toutes, et il s'avance vers lui les deux bras ouverts et le cœur sur la main.

J'ai dit que la troisième circonstance qui venait donner à cette tendance son complet développement, c'était la *facilité de vie* relative que procure au Provençal la culture pastorale, la culture des arbres à fruits et le commerce.

Par là, le Provençal est moins obligé de faire un effort par lui-

même pour se procurer ses moyens d'existence ; il échappe en partie à la nécessité du travail intense : la nature est de compte à demi avec lui. N'étant pas dressé à l'effort pénible et personnel, il se laisse tout naturellement aller à la tendance qui le porte déjà à compter sur les autres, à s'appuyer sur les autres, et d'où dérive, ainsi que nous venons de le voir, tout ce curieux état d'esprit.

Si, au contraire, les circonstances l'avaient mis dans la nécessité de se livrer au travail intense, il aurait dû déployer une grande somme d'énergie, de volonté, de persévérance, d'efforts ; il aurait ainsi pris l'habitude de compter plus sur lui-même que sur les autres, parce qu'il se serait senti assez fort pour se passer des autres. Il aurait été dès lors moins en dehors, moins communicatif, moins confiant ; le type du Méridional n'existerait pas et M. Daudet n'aurait pas pu nous esquisser les figures si expressives et si vivantes de Tartarin et de Numa Roumestan.

Ce besoin d'expansion est bien, en effet, le fond de la nature du Méridional, et il faut bien reconnaître qu'il imprime à la race un charme particulier, qu'il donne aux rapports entre personnes, à l'existence, une remarquable expression de douceur. Il développe à un haut degré, — en dépit de ce qu'il a souvent de factice, — un sentiment de fraternité, de commisération de l'homme envers l'homme ; il rend les esprits essentiellement accessibles à la pitié, à l'affection, à la tendresse, et il est incontestable que ce sont là des conséquences dont il faut tenir compte. Il y a un mot provençal qui résume et rend merveilleusement ce sentiment ; c'est le mot *pécaire* ou *péchère*, qui veut dire « *le pauvre cher homme!* » : il exprime à la fois l'affection, la pitié affectueuse, tout ce que vous pouvez imaginer de sentiments tendres et il se prononce avec une intonation d'une extraordinaire douceur, dont on ne peut se rendre compte que lorsqu'on l'a entendue. Et comme ce mot revient fréquemment dans la conversation, lorsqu'on parle de quelqu'un, il donne bien l'impression d'une race qui éprouve au plus haut degré le besoin de la tendresse et de l'affection.

Après cela, on s'explique un autre caractère mis en relief par

M. Daudet : je veux dire *le besoin de parler*. C'est, en effet, par la parole que l'homme communique surtout ses impressions; il doit donc parler d'autant plus qu'il a plus d'impressions à communiquer et que ses impressions sont plus vives.

« Ce qui suffoquait surtout Tartarin, ce qui le navrait, le gelait encore plus que la pluie froide et le ciel sans lumière, c'était de ne pouvoir parler (1). » « Est-ce qu'on ouvre seulement la bouche avec tous ces Anglais, Allemands, muets comme des carpes sous prétexte de bonne tenue (2)! »

Numa Roumestan, non plus, n'aime pas le silence; il trouve son secrétaire trop taciturne à son gré : « Pardi! mon cher, tous les Méridionaux ne sont pas comme vous, refroidis et mesurés, avares de leurs paroles... Vous êtes un faux du Midi, vous, un renégat, un Franciot, comme on dit chez nous... Méridional, ça (3)!.. »

Les personnages secondaires présentent le même caractère, car c'est bien un trait de la race. C'est ainsi que l'auteur nous montre le supplice du pharmacien Bézuquet, condamné à garder un secret : « C'est vrai que le pharmacien souffrait mille morts avec ce secret en silice qui le cuisait, le démangeait, le faisait pâlir et rougir dans la même minute et loucher continuellement. Songez qu'il était de Tarascon, le malheureux, et dites, si dans tout le martyrologe il existe un supplice aussi terrible que celui-là : le martyr de saint Bézuquet, qui savait quelque chose, mais ne pouvait rien dire (4). »

Et comme on ne peut parler tout seul, le Méridional a un impérieux besoin de société; il lui faut « ce compagnon dont l'homme du Midi ne pouvait se passer, l'éternel donneur de réplique, nécessaire au jaillissement de ses idées (5) ».

Il en arrive ainsi à avoir besoin de la parole pour exciter la pensée. M. Daudet fait dire à Numa Roumestan : « Quand je ne

(1) *Tartarin sur les Alpes*, p. 90.
(2) *Ibid.*, p. 120.
(3) *Numa Roumestan*, p. 123.
(4) *Tartarin sur les Alpes*, p. 160.
(5) *Numa Roumestan*, p. 40.

parle pas, je ne pense pas » ; et c'était vrai. La parole ne jaillissait pas chez lui par la force de la pensée, elle la devançait, au contraire, l'éveillait à son bruit tout machinal. Il s'étonnait lui-même, s'amusait de ses rencontres de mots, d'idées perdues dans un coin de sa mémoire, et que la parole retrouvait, ramassait, mettait en faisceau d'arguments. En parlant, il se découvrait une sensibilité qu'il ne savait pas, s'émouvait au vibrement de sa propre voix, à de certaines intonations qui lui prenaient le cœur, lui remplissaient les yeux de larmes (1). »

Tout ce passage est d'une observation intense. La parole, qui, chez l'homme formé à l'isolement, retarderait souvent la pensée, arrêterait son essor, par suite de la préoccupation de trouver les mots, est au contraire, pour le Méridional, un excitant puissant. Il est né improvisateur. Aussi les Méridionaux ont-ils toujours remporté à la tribune beaucoup plus de succès que les gens du Nord. L'éloquence des Girondins était une éloquence méridionale. Mais je m'arrête, car nous devons retrouver Tartarin, je veux dire Numa Roumestan, je veux dire le Méridional, sur la scène politique.

Le Méridional n'éprouve pas seulement le besoin de parler, il éprouve encore le besoin de parler haut; il ignore la parole calme, mesurée; il aime à entendre vibrer fortement le son de sa voix : une réunion de Méridionaux est toujours bruyante.

Comment en serait-il autrement dans un milieu où, tout le monde ayant le besoin de parler, tout le monde parle à la fois? On prend nécessairement ainsi l'habitude de parler haut, afin de se faire entendre, afin de dominer le bruit des voix. Au contraire, dans un milieu où tous sont peu enclins à parler, on a une tendance à parler bas, ou, tout au moins, à mesurer la portée de sa voix, parce qu'elle détonne immédiatement dans le silence général : d'ailleurs, on manque de cette belle assurance que donne l'habitude de parler beaucoup et à propos de tout.

Ainsi l'oreille et l'esprit finissent par s'habituer au bruit des voix; bien plus, on finit par l'aimer, on en arrive à considérer

(1) *Numa Roumestan*, p. 26.

qu'une réunion où l'on ne fait pas de bruit est une réunion triste, qu'on ne s'y amuse pas.

C'est là encore un trait que l'observation perspicace de M. Daudet a bien saisi : il s'agit d'une séance du club de Tarascon, dont le secrétaire était Excourbaniès : « Ce diable d'homme, crépu, velu, barbu, éprouvait un besoin de bruit, d'agitation, qui ne lui permettait pas les emplois sédentaires. Au moindre prétexte, il levait les bras, les jambes, poussait des hurlements effroyables, des « ha! ha! ha! » d'une joie féroce exubérante, que terminait toujours ce terrible cri de guerre en patois tarasconnais : « *Fan dé brut!*... faisons du bruit... » On l'appelait « le gong », à cause de sa voix de cuivre partant à vous faire saigner les oreilles sous une continuelle détente (1). »

Dans une autre scène, M. Daudet nous montre son Tartarin parvenant à dégeler et à mettre en mouvement tous les voyageurs d'un hôtel suisse. « Le salon restait, comme dernier refuge; il y entra... Coquin de sort!... La Morgue, bonnes gens! la Morgue du mont Saint-Bernard, où les moines exposent les malheureux ramassés sous la neige dans les attitudes diverses que la mort leur a laissées, c'était cela le salon du Righi-Kulm. Toutes les dames figées, muettes, par groupes sur des divans circulaires, ou bien isolées, tombées çà et là... »

A ce moment arrivent trois musiciens ambulants : « Dès les premières notes, Tartarin se dressa galvanisé. — « Zou! bravo!... En avant la musique! » Et le voilà courant, ouvrant les portes grandes, faisant fête aux musiciens, qu'il abreuve de champagne, se grisant, lui aussi, sans boire, avec cette musique qui lui rend la vie. Il imite le piston, il imite la harpe, claque des doigts au-dessus de sa tête, roule les yeux, esquisse des pas, à la grande stupéfaction des touristes accourus de tous côtés au tapage. Et alors, sans plus de façon, il saisit à la taille une des voyageuses et « l'entraîne, en criant aux autres : Eh! allez donc!... Valsez donc! » L'élan est donné, tout l'hôtel se dégèle et tourbillonne emporté. On danse dans le vestibule, dans le salon, autour de

(1) *Tartarin sur les Alpes*, p. 167.

la longue table verte de la salle de lecture. Et c'est ce diable d'homme qui leur a mis à tous le feu au ventre (1). »

II.

Nous venons de voir pourquoi le Méridional aime à parler; mais vous pensez bien que s'il parle, il aime à ce qu'on l'écoute. Dans un milieu où tout le monde parle et où tout le monde veut dès lors être écouté, on est exposé à manquer d'auditeurs. Il faut donc s'ingénier pour attirer, maintenir et frapper l'attention; il faut faire impression; il faut trouver du nouveau, n'en fût-il plus au monde : il faut aller « de plus fort en plus fort ».

Vous voyez où je veux en venir : le besoin de parler a, pour conséquence, *le besoin d'exagérer*.

Ce besoin d'exagérer est d'ailleurs augmenté par l'ardeur du Méridional à se créer beaucoup de relations, à se lier avec beaucoup de gens, ce qui le pousse à vouloir donner une haute opinion de lui-même. Plus il en impose, plus son importance grandit, puisque cette importance repose bien plus sur l'opinion qu'on a de lui que sur sa valeur réelle, effective.

Cette observation est très importante, et vous en saisirez toute la valeur, si vous voulez bien comprendre la grande différence qu'il y a entre les sociétés qui reposent sur le « self-help », sur l'initiative personnelle, et les sociétés qui reposent sur la confraternité du clan, sur les « relations ».

Dans celles-ci, on est porté à *se faire valoir* par tous les moyens; or, l'un de ces moyens est de donner à tout ce qu'on dit une grande importance; en un mot, de tout exagérer.

Le besoin de parler et de se faire valoir viennent donc se combiner pour porter le Méridional à l'exagération.

Ce serait déjà suffisant, mais ce n'est pas tout; car, dans ce terrible Midi, tout semble s'être conjuré pour pousser cet ensemble de phénomènes au plus haut degré d'intensité.

(1) *Tartarin sur les Alpes*, p. 22.

Il est, en effet, une troisième circonstance qui favorise la propension du Méridional à l'exagération : ce sont les conditions dans lesquelles se fait *le commerce*.

C'est particulièrement à Marseille qu'on peut saisir cette cause, car Marseille est le grand centre commercial de la Provence.

Il n'y a aucun rapport entre le commerce marseillais et le commerce lyonnais, par exemple. A Lyon, le négociant est essentiellement un homme de bureau, traitant la plupart des affaires chez lui ou par correspondance. Il ne va même pas à la Bourse. A Marseille, il en est tout autrement : le commerce s'y fait véritablement dans la rue, et n'est qu'une conversation ininterrompue : et cela *sans exagération*, ainsi qu'on va s'en convaincre. Voici d'ailleurs quelle est la distribution d'une journée :

Le négociant arrive, le matin, à son bureau vers 9 heures 1/2. Les courtiers sont déjà là qui l'attendent, pour lui proposer des affaires, des achats ou des ventes, suivant qu'il est à ce moment vendeur ou acheteur, ou l'un et l'autre à la fois. La matinée se passe ainsi en conversation. Vers 11 heures 1/2, négociants et courtiers « se dirigent » vers la Bourse, où l'on reste jusqu'à 1 heure. On rentre alors chez soi, pour « dîner ». On sort vers 2 heures 1/2, ou 3 heures. C'est le moment du cercle, ou du café, qui jouent un très grand rôle dans le Midi ; on y déploie beaucoup de luxe ; ils sont très fréquentés. A 4 heures, « on se dirige » de nouveau vers la Bourse, car à Marseille on tient deux Bourses par jour, et je parle ici de la Bourse de commerce et non de la Bourse des valeurs. Cette seconde Bourse se prolonge jusqu'à 5 heures 1/2. Un certain nombre de négociants font alors une nouvelle séance au Café, où l'on continue à causer et à traiter des affaires. Enfin, vers 6 heures, « on se dirige » vers son bureau, où l'on a tout juste le temps de signer son courrier. Enfin, on a environ une heure, de 7 à 8, pour examiner tranquillement les affaires de la journée et prévoir celles du lendemain.

Il est manifeste que, dans une existence ainsi distribuée, ce qui domine, ce qui prend le plus de place, c'est la conversation : le matin, dans son bureau, puis, le reste du temps, au café et à la Bourse : la vie se passe ainsi en paroles.

Et non seulement on parle beaucoup, mais, de plus, on est porté, — je rentre ainsi dans la question, — on est porté à exagérer beaucoup; c'est le métier qui veut cela.

Courtier et négociant n'ont pas d'autre but que de se démontrer l'un à l'autre qu'ils proposent des affaires merveilleuses, uniques, de ces occasions qu'il ne faut pas laisser échapper, car on ne les retrouvera plus. Si on a intérêt à ce que la récolte soit bonne, on déclare qu'elle sera merveilleuse, qu'on a des avis particuliers à ce sujet; si, au contraire, on a intérêt à ce que la récolte soit mauvaise, on déclare qu'elle est perdue, et toujours en vertu de renseignements particuliers et très sûrs. Pour donner plus de poids à ses paroles, on passe un bras autour du cou de son interlocuteur et on lui glisse à l'oreille quelques-uns de ces fameux renseignements. On le lâche ensuite et on le regarde en clignant de l'œil, comme pour dire : « C'est un secret entre vous et moi, » ou « entre toi et moi ».

On est donc porté à exagérer la bonté des affaires qu'on se propose mutuellement. On est porté, en outre, à exagérer sa propre importance, soit comme négociant, soit comme courtier. C'est que le crédit que l'on a, ou que l'on se donne, tient une grande place dans la conclusion des affaires. Le négociant a besoin de crédit, surtout s'il est acheteur, car il ne paiera la marchandise que 90 jours après la réception; pendant ce long espace de temps, son vendeur restera donc « à découvert ». Le courtier a besoin de crédit également : d'abord, il fait souvent des affaires pour son propre compte; en outre, il aura d'autant plus d'influence pour décider un négociant à vendre ou à acheter qu'il sera considéré comme un courtier plus habile, plus heureux, mieux renseigné. C'est ainsi qu'on en arrive à se jeter mutuellement de la poudre aux yeux, par tous les moyens, afin de se faire valoir.

L'exagération prend enfin une troisième forme : on exagère ses sentiments. On a essentiellement besoin les uns des autres : le négociant a besoin du courtier et le courtier du négociant, le premier pour qu'on lui propose, le second pour pouvoir proposer beaucoup d'affaires. On est ainsi porté à se faire les uns aux

autres de grandes démonstrations d'affection, de familiarité, de camaraderie : on s'appelle « mon cher, mon bon » ; on se tutoie facilement ; comment refuser une affaire à quelqu'un qui vous tutoie? Comment, du moins, ne pas lui donner la préférence sur un autre, qui n'ose pas encore arriver à ce degré de familiarité ? On se tape sur l'épaule, sur le ventre ; cela facilite considérablement les affaires. Je ne parle pas des vigoureuses poignées de mains, qui sont de la monnaie courante et à la portée des commençants ; c'est le premier degré de l'initiation.

Si maintenant vous voulez bien vous rappeler que ces diverses manifestations d'exagération se produisent tout le long du jour, puisqu'on est constamment en rapport d'affaires les uns avec les autres, et tous les jours de l'année, sauf les dimanches, vous pouvez penser si l'habitude doit pénétrer profondément dans les esprits ; on exagère d'abord maladroitement et avec effort ; puis avec un naturel parfait, qui fait illusion aux autres ; enfin, on en arrive, et alors on est tout à fait artiste en ce genre, à se faire illusion à soi-même, à croire que l'on partage les sentiments que l'on traduit.

Et l'on parcourt forcément ces divers degrés. D'abord, on est empoigné par le milieu, on est emporté par le torrent général, qui coule impétueusement dans le même sens. Lorsque vous êtes au milieu d'une foule, vous êtes bien obligé de marcher avec elle et d'aller où elle va. L'homme juste et tenace d'Horace, lui-même, ne résisterait pas à cette irrésistible contagion de l'exemple. Mais il y a une autre raison : c'est que, toujours par la force des choses, vous êtes obligé d'enchérir en exagération sur le voisin ; sans cela vos affirmations, vos démonstrations paraîtraient pâles ; le ton se monte ainsi peu à peu et arrive à cette note éclatante, qui caractérise le type pur.

Et comme, à Marseille, le monde commerçant donne le ton, comme il tient le haut du pavé, ce type gagne de proche en proche et a fini par s'étendre à toute la population. C'est ainsi que, dans le type du Méridional, apparaît la variété du Marseillais.

Cette variété n'est en effet qu'une accentuation du type mé-

ridional, sous l'influence des conditions particulières du commerce marseillais. C'est essentiellement un commerce de transit et de spéculation et non un commerce fondé sur une fabrication spéciale, qui exige plutôt l'assiduité dans une usine, que les relations extérieures dans la rue et à la Bourse. D'ailleurs, à Marseille, les fabricants d'huile, eux-mêmes, ont subi la contagion générale : ils viennent aussi à la Bourse deux fois par jour. On se demande comment ils peuvent, dans ces conditions-là, diriger sérieusement leur fabrication : il est vrai que la plupart d'entre eux se livrent beaucoup plus à la spéculation qu'à l'industrie : à Marseille, on joue plus sur les marchandises que sur les valeurs.

Nous sommes maintenant en possession des causes diverses qui poussent le Méridional à exagérer tous ses actes et toutes ses paroles. Il est intéressant de voir comment M. Daudet a saisi et décrit ce caractère. Nous n'avons que l'embarras du choix, car il a marqué de ce trait tous ses personnages.

On connaît la confession de Tartarin à son ami Bompard au moment où l'un et l'autre se voient menacés de disparaître au fond d'un glacier. « J'ai beaucoup menti dans ma vie, dit Tartarin, et à cette heure suprême, j'éprouve le besoin de m'ouvrir, de me dégonfler (nous avons expliqué pourquoi le Méridional éprouvait souvent ce besoin), d'avouer publiquement mes impostures.

— Des impostures, vous?

— Écoutez-moi, mon ami... d'abord je n'ai jamais tué de lion.

— Ça ne m'étonne pas... » fait Bompard tranquillement. « Mais est-ce qu'il faut se tourmenter pour si peu?... Vé, moi... Ai-je dit une vérité depuis que je suis au monde?...

— C'est l'imagination, pechère! soupire Tartarin; nous sommes des menteurs par imagination (1) ».

Et, pour montrer combien ce trait de mœurs est tenace, M. Daudet nous dépeint, quelques pages plus loin, ce même

(1) *Tartarin sur les Alpes*, p. 314.

Bompard faisant, au club de Tarascon, un récit purement imaginaire de la mort de Tartarin et des efforts qu'il a faits pour le sauver, alors qu'au contraire, ils se sont l'un et l'autre abandonnés lâchement.

« Il racontait maintenant, — et avec quelle émotion! — la descente périlleuse et la chute. Tartarin roulant au fond d'une crevasse, et lui, Bompard, s'attachant, pour explorer le gouffre dans toute sa longueur, d'une corde de deux cents pieds.

« Plus de vingt fois, Messieurs, que dis-je, plus de nonante fois, j'ai sondé cet abîme de glace, sans pouvoir arriver jusqu'à notre malheureux présid*ain*, dont cependant je constatais le passage par ces quelques débris laissés aux anfractuosités de la glace... »

En parlant, il étalait sur le tapis de la table un fragment de maxillaire, quelques poils de barbe, un morceau de gilet, une boucle de bretelle... »

Il allait continuer, « mais le grincement de la petite porte du fond l'interrompit, quelqu'un entrait : Tartarin, plus pâle qu'une apparition de Home, juste en face de l'orateur. »

Une exagération aussi immense et aussi complètement mise à nu aurait dû soulever l'indignation de l'assistance; mais M. Daudet a voulu marquer combien le Méridional est habitué à l'exagération, combien elle finit par lui sembler naturelle; et il dénoue ainsi l'incident :

« Vé! Tartarin!...

— Té! Gonzague!...

« Et cette race est si singulière, si facile aux histoires invraisemblables, aux mensonges audacieux et vite réfutés, que l'arrivée du grand homme, dont les fragments gisaient encore sur le bureau, ne causa dans la salle qu'un médiocre étonnement.

« C'est un malentendu, allons, dit Tartarin soulagé, rayonnant, la main sur l'épaule de l'homme qu'il croyait avoir tué. « J'ai fait le Mont-Blanc des deux côtés. Monté d'un versant descendu de l'autre, et c'est ce qui a permis de croire à ma disparition. »

« Il n'avouait pas qu'il avait fait le second versant sur le dos (1). »

Il ne faut pas oublier que nous sommes ici en face d'une œuvre héroï-comique, et que ce genre comporte un certain grossissement d'optique ; le lecteur le sait et remet naturellement les choses au point ; sous la charge, il aperçoit la figure véritable, et cela suffit.

Le même Tartarin va au Righi, pour assister au lever du soleil si vanté, et il tombe sur un jour d'épais brouillard ; il n'a donc rien vu et est furieux contre la Suisse. Le lendemain, il rencontre son ami Bompard, qui n'a rien vu non plus et pour la même raison. Et alors s'engage le dialogue suivant :

« Alors, mon bon, c'est vous que j'entendais cette nuit sur la plate-forme?

« Eh! parfaitem*ain*... Je faisais admirer à ces demoiselles... C'est beau, pas vrai, ce soleil levant sur les Alpes?

« Superbe! » fit Tartarin, d'abord sans conviction, pour ne pas le contrarier, mais emballé au bout d'une minute ; et c'était étourdissant d'entendre les deux Tarasconnais célébrer avec enthousiasme les splendeurs qu'on découvre du Righi. On aurait dit Joanne alternant avec Baedeker (2). »

Dans *Numa Roumestan* l'exagération éclate presque à toutes les pages. Le volume débute par le récit d'une fête à Aps-en-Provence. « Cinquante mille personnes, au moins! », disait le *Forum*, dans sa chronique du lendemain ; mais on doit tenir compte de l'enflure méridionale (3). »

Voici, dans le même ouvrage, un échantillon des exagérations de Bompard : « Il avait tout vu, fait tous les métiers, était allé partout. On ne parlait pas devant lui d'un homme célèbre, d'un événement fameux, sans qu'il affirmât : « C'est mon ami... » ou « j'y étais... j'en viens... » Et tout de suite une histoire à preuve. En mettant ses récits bout à bout, on arrivait à des combinaisons stupéfiantes : Bompard, dans la même année, commandait une compagnie de déserteurs polonais et tcherkesses au siège de Sé-

(1) *Tartarin sur les Alpes*, p. 332, 333.
(2) *Ibid.*, p. 105.
(3) *Numa Roumestan*, p. 1.

bastopol, dirigeait la chapelle du roi de Hollande, du « dernier bien » avec la sœur du roi, ce qui lui avait valu six mois de casemate à la forteresse de la Haye, mais ne l'empêchait pas, toujours à la même date, de pousser une pointe de Laghouat à Gadamès, en plein désert africain... Tout cela débité avec un fort accent du Midi tourné au solennel, très peu de gestes, mais des jeux de physionomie mécaniques fatigants à regarder comme les évolutions du verre cassé dans un kaléidoscope (1). »

Et les histoires de la tante Portal! Mme Roumestan se demandait « comment, si réservée, si discrète, elle avait pu entrer dans une pareille famille de comédiens, drapés de phrases, débordant de gestes; et il fallait que l'histoire fût bien forte pour qu'elle l'arrêtât d'un : « Oh! ma tante... » distraitement jeté.

« Au fait, vous avez raison, ma petite, j'exagère peut-être un peu. »

« Mais l'imagination tumultueuse de la tante se remettait vite à courir sur une piste aussi folle, avec une mimique expressive, tragique, ou burlesque, qui plaquait tour à tour à sa large face les deux masques du théâtre antique (2). »

M. Daudet a fort bien discerné les formes diverses de l'exagération chez le Méridional. En cela, il fait preuve d'observateur attentif, qui ne se borne pas à noter un caractère général, mais qui pousse l'analyse jusqu'aux détails du type.

Une de ces formes consiste à se donner des airs terribles, conquérants, des airs de matamore, de pourfendeur d'obstacles. Cette tendance dérive bien de la nécessité de se faire valoir, de donner aux autres cette haute opinion de soi-même, dont nous avons signalé la cause.

Et l'on est d'autant plus porté à se faire valoir dans ce sens que les occupations auxquelles on se livre sont plus paisibles, plus inoffensives, que l'on aime davantage le repos; c'est le courage qui s'exalte au coin d'un bon feu, loin des difficultés et des combats; c'est le désir qu'éprouve tout homme de s'attribuer précisément les qualités qui lui manquent le plus, auxquelles il

(1) *Numa Roumestan*, p. 41.
(2) *Ibid.*, p. 61.

est le plus étranger, et que, pour cette raison, il prise davantage. Comme aussi ce sont celles-là qu'on prise davantage autour de lui, et pour les mêmes motifs, il n'en est pas qui puissent lui donner plus de prestige aux yeux du public. C'est là une considération capitale, dans un pays où l'on vit surtout pour la galerie, où l'on est porté à se demander sans cesse ce que les autres penseront de vous.

Cette forme particulière d'exagération est mise en scène, d'une façon bien amusante, dans la description du cabinet de Tartarin : « Imaginez-vous une grande salle tapissée de fusils et de sabres, depuis en haut jusqu'en bas ; toutes les armes de tous les pays du monde : carabines, rifles, tromblons, couteaux corses, couteaux catalans, couteaux revolvers, couteaux poignards, krish malais, flèches caraïbes, flèches de silex, coups de poings, casse-tête, massues hottentotes, lazos mexicains, est-ce que je sais !

« Par là-dessus, un grand soleil féroce qui faisait luire l'acier des glaives et les crosses des armes à feu, comme pour vous donner encore plus la chair de poule... De loin en loin un petit écriteau bonhomme sur lequel on lisait : « Flèches empoisonnées, n'y touchez pas », ou : « Armes chargées, méfiez-vous ! »

« ... Devant le guéridon, un homme était assis, de quarante à quarante-cinq ans, petit, gros, trapu, rougeaud, en bras de chemise, avec des caleçons de flanelle, une forte barbe courte et des yeux flamboyants ; d'une main, il tenait un livre ; de l'autre, il brandissait une énorme pipe à couvercle de fer, et, tout en lisant je ne sais quel formidable récit de chasseurs de chevelures, il faisait, en avançant sa lèvre inférieure, une moue terrible qui donnait à sa brave figure de petit rentier tarasconnais ce même caractère de férocité bonasse qui régnait dans toute la maison (1) ! »

Je viens de dire que l'homme est porté à s'attribuer de préférence les qualités qu'il n'a pas ; au contraire, il dédaigne généralement celles qu'il a, ou les considère comme une chose

(1) *Tartarin de Tarascon*, p. 5.

toute naturelle : en un mot, le vrai courage est modeste.

Cette observation a fourni à M. Daudet une idée très heureuse, pour mettre mieux en relief, par le contraste, l'exagération belliqueuse de son héros méridional. Il fait rencontrer son Tartarin avec un vrai chasseur de panthères.

Tartarin se trouve en Algérie; il a pris place dans une diligence se rendant dans le sud; il va à la chasse aux lions. A l'un des relais, entre « un tout petit monsieur, en redingote noisette, vieux, sec, ridé, compassé, une figure grosse comme le poing, une cravate en soie noire haute de cinq doigts, une serviette en cuir, un parapluie : le parfait notaire de village.

« En apercevant le matériel de guerre du Tarasconnais, le petit monsieur qui s'était assis en face parut extrêmement surpris et se mit à regarder Tartarin avec une insistance gênante.

« A la fin le Tarasconnais prit la mouche. « Ça vous étonne, fit-il en regardant le petit monsieur bien en face.

« Non, ça me gêne, » répondit l'autre! fort tranquillement; et le fait est qu'avec sa tente-abri, son revolver, ses deux fusils dans leur gaine, son couteau de chasse, — sans parler de sa corpulence naturelle, — Tartarin de Tarascon tenait beaucoup de place...

« La réponse du petit monsieur le fâcha :

« Vous imaginez-vous par hasard que je vais au lion avec votre parapluie? » dit le grand homme fièrement.

Un des voyageurs fait alors allusion à M. Bombonnel : « Ah! oui, le tueur de panthères », fit Tartarin assez dédaigneusement.

« Est-ce que vous le connaissez? » demanda le petit monsieur.

« Té, pardi... Si je le connais... Nous avons chassé plus de vingt fois ensemble. »

Le petit monsieur sourit.

Le dialogue se continue ainsi : Tartarin très vantard; le petit monsieur très simple et très naturel. Enfin ce dernier se lève et descend de la diligence.

« Conducteur, demanda Tartarin, qu'est-ce donc que ce bonhomme-là?

« Comment ! vous ne le connaissez pas ? mais c'est M. Bombonnel (1). »

Une autre forme de l'exagération, c'est l'habitude de faire des promesses à tout le monde et à tout propos. Les promesses les plus mirobolantes ne vous coûtent rien; elles vous partent avec une spontanéité et une force d'expression extraordinaires. Comment en serait-il autrement dans un milieu où l'on compte surtout les uns sur les autres, ou, ainsi que nous l'avons dit, il s'agit de se faire le plus d'amis possible, le plus de relations possible? C'est toujours la même cause continuant à produire ses effets multiples.

Ces jours derniers, j'ai rencontré un de mes amis du Midi, qui m'a fait souvent beaucoup de promesses, sans jamais les tenir. J'y fais une allusion discrète et le voilà qui se confond en excuses; il paraît honteux, contrit, humilié, car la scène se passait en public. Il me paraît si malheureux que je lui fournis moi-même des excuses, pour ne pas lui enlever la face, comme disent les Chinois.

On parle d'autre chose, et voilà que, dans la soirée, spontanément, de lui-même, il fait à ma femme, — ce qui était plus grave, — une nouvelle promesse, très facile à tenir d'ailleurs. Et il l'a fait avec une chaleur telle, avec de tels serrements de mains, en disant : « Vous savez, vous pouvez considérer la chose comme faite, » que ma femme, — qui est du Nord, — me dit ensuite : « Je crois que cette fois on peut y compter. » J'avoue que moi-même je le croyais. Eh bien, cette promesse est allée rejoindre les autres dans le pays des chimères méridionales.

Les personnages de M. Daudet sont tous des donneurs de promesses, car ce caractère est tellement enfoncé dans la race qu'il faudrait être aveugle pour ne pas le voir.

Il s'agit de Numa Roumestan : « C'étaient des promesses de bureaux de tabac, de perceptions; ce qu'on ne demandait pas, il le devinait, encourageait les ambitions timides, les provoquait. Pas médaillé, le vieux Cabantous, après vingt sauvetages! « En-

(1) *Tartarin de Tarascon*, p. 174 à 178.

voyez-moi vos papiers... On m'adore à la Marine!... » Sa voix sonnait, chaude, métallique, détachant les mots. On eût dit des pièces d'or toutes neuves qui roulaient. Et tous s'en allaient ravis de cette monnaie brillante, descendaient de l'estrade avec le front rayonnant de l'écolier qui emporte son prix. »

« Mais, mon bon Numa, lui disait Hortense, tout bas avec un joli rire, où prendrez-vous tous les bureaux de tabac que vous leur promettez?

... C'est promis, petite sœur, ce n'est pas donné... N'oubliez pas que nous sommes dans le Midi, entre compatriotes parlant la même langue... Tous ces braves gens savent ce que vaut une promesse et n'espèrent pas leur bureau de tabac plus positivement que moi je ne compte le leur donner... Seulement ils en parlent, ça les amuse, leur imagination voyage. Pourquoi les priver de cette joie?... Du reste, voyez-vous, entre Méridionaux les paroles n'ont jamais qu'un sens relatif... C'est une affaire de mise au point. »

... Mais Rosalie n'était pas convaincue. « Pourtant les mots signifient quelque chose, murmura-t-elle, très sérieuse, comme se parlant au plus profond d'elle-même.

— Ma chère, ça dépend des latitudes (1) ! »

Nous savons, maintenant, que ce n'est pas une question de latitude, mais d'état social.

Numa Roumestan décide un pauvre diable de tambourinaire à venir à Paris. « Mais enfin, qu'est-ce que vous pensez qu'il pourrait gagner tout au juste avec sa musique? demanda la paysanne.

— Dans les cent cinquante à deux cents francs...

— Par mois? fit le père enthousiasmé.

— Hé! non! par jour!... » répond intrépidement Roumestan (2) ». Et, sur cette belle promesse, le tambourinaire part avec toute sa famille pour Paris, où le même Roumestan les laisse tous mourir de faim. En voilà qui avaient négligé de faire « la mise au point ».

Il y a une bien jolie scène, que je ne puis que signaler; c'est

(1) *Numa Roumestan*, p. 11-12.
(2) *Ibid.*, p. 82.

celle dans laquelle Numa, sur le conseil de sa femme, — il ne l'aurait jamais fait de lui-même, — se décide à reprendre une parole donnée et qu'il ne peut manifestement pas tenir. Puis, tout à coup, changeant brusquement de ton : « J'entends bien vous dédommager de ce petit mécompte...

— Ah! mon Dieu... fit Rosalie tout bas. Ce fut aussitôt une grêle de promesses étonnantes, la croix de commandeur pour le 1er janvier prochain, la première place vacante au Conseil supérieur, le... le...

« Ivre de bienveillance, balbutiant d'affectuosité, si Béchut n'était pas sorti, le ministre allait positivement lui proposer son portefeuille. »

Il se retourna alors vers sa femme : « Eh bien, qu'en dis-tu?... J'espère que je ne lui ai rien cédé. »

« C'était si drôle qu'elle l'accueillit d'un grand éclat de rire. Quand il en sut la raison et tous les nouveaux engagements qu'il venait de prendre, il en fut épouvanté (1) ».

Lorsque l'influence du milieu a si profondément enfoncé dans l'esprit, dans les habitudes, le besoin d'exagérer, ce besoin fait partie de votre être et rien n'est plus difficile que de s'en défaire. Il faut d'abord être sorti depuis longtemps de ce milieu et s'armer, en outre, d'une forte dose de volonté et de persévérance. Un des personnages de M. Daudet a entrepris cette cure sur lui-même.

« A mon arrivée à Paris, dit Méjean, il y a vingt ans, je sentais terriblement mon pays... De l'aplomb, de l'accent, des gestes... bavard et inventif... Un instinct me poussait à ne jamais dire un mot de vrai... Un matin, la honte m'a pris, j'ai travaillé à me corriger... L'exagération extérieure, on en vient encore à bout, en baissant la voix, en serrant les coudes. Mais le dedans, ce qui bouillonne, ce qui veut sortir... Alors, j'ai pris un parti héroïque. Chaque fois que je me surprenais à côté du vrai, c'était une condamnation à ne plus parler le reste du jour... Voilà comment j'ai pu réformer ma nature... Tout de même l'instinct est là au fond de ma froideur... Quelquefois il m'arrive de m'arrêter net

(1) *Numa Roumestan*, p. 127.

au milieu d'une phrase. Ce n'est pas le mot qui me manque, au contraire!... Je me retiens, parce que je sens que je vais mentir.

« Terrible Midi! pas moyen de lui échapper... fit le bon Numa, envoyant la fumée de son cigare au plafond avec une résignation philosophique... »

Oui, pas moyen de lui échapper, ou du moins c'est très difficile, car les volontés assez énergiques pour l'entreprendre, et surtout pour persévérer, sont très rares. Et puis, le petit nombre de ceux qui y échappent n'est rien en comparaison du nombre immense que le milieu méridional fabrique chaque jour, car c'est là une usine qui ne chôme jamais. Et elle déverse ses produits sur le reste de la France, par un mouvement incessant, qui, peu à peu...

Mais voilà que moi-même, je suis repris par le Midi, et que je vais me laisser aller, sans le vouloir, à vous en dire plus que je ne veux pour le moment et à anticiper sur mon récit...

En effet, je n'ai pas encore relevé et expliqué tous les caractères que présente le Méridional. Il y en a d'autres, car la palette avec laquelle il a été composé est des plus riches en couleurs.

J. Moustier.

(*A suivre.*)

LES ÉVOLUTIONS

DE LA

GRANDE ET DE LA PETITE PROPRIÉTÉ

EN ANGLETERRE.

C'est aujourd'hui, pour les lecteurs de la *Science sociale*, répéter un lieu commun que de signaler, d'une part, les avantages divers de la juxtaposition des grandes et des petites exploitations rurales; de l'autre, la stabilité que la culture donne à l'industrie, soit par la régularité des occasions et des ressources qu'elle fournit aux entreprises industrielles, soit par les facilités d'existence qu'elle procure à la classe ouvrière. Toutefois, en matière scientifique, mieux les principes sont établis par l'expérience, plus ils ont d'influence sur les esprits, et plus ils se dégagent pour s'imposer enfin avec une évidence indiscutable. Cette étude est destinée à montrer avec quelle puissance les lois sociales indiquées tout à l'heure agissent sur les sociétés; à quelles conséquences leur oubli peut aboutir, même chez un peuple aussi fortement organisé que la nation anglaise; comment enfin elles semblent destinées, chez nos voisins, — grâce précisément à la force de leur organisation, — à prévaloir sur les procédés d'un égoïsme mal entendu et sur les incomplètes données d'une économie politique erronée.

I.

L'Angleterre a connu, à une époque encore peu lointaine, un régime social et économique bien différent de la situation

actuelle. Les campagnes étaient alors occupées par deux catégories de propriétaires, intimement combinées : celle des grands propriétaires (*gentry*), qui, sortie des rangs inférieurs, avait remplacé la noblesse féodale éteinte au quinzième siècle (1); celle des petits propriétaires (*yeomanry*). La classe des yeomen comprenait d'ailleurs divers types, différenciés en droit par la nature de leur privilège sur la terre, et aussi en fait par la somme de leur revenu : yeomen proprement dits ou petits propriétaires complets; tenanciers à perpétuité ou à vie; emphytéotes par contrat ou par prescription (*copyholders*) (2), formaient « une pente à peine scandée entre le grand seigneur et le plus humble tenancier ». Au dix-septième siècle, un auteur anglais « ne put trouver en Angleterre l'analogue des grands seigneurs français... Il montre les plus opulents des propriétaires fonciers entourés de gens laborieux qui s'enrichissent, s'élèvent, et parfois se rendent acquéreurs de grands domaines » (3).

Tels étaient donc les caractères de la population rurale anglaise à la fin du dix-septième siècle : elle s'échelonnait de manière à former une combinaison sociale complète, harmonique, régulièrement graduée, et dont les diverses parties s'appuyaient fortement les unes sur les autres. « Le trait fondamental de la nation anglaise d'alors est que les distances sont courtes entre les rangs de la hiérarchie sociale... Il n'y a d'écart notable qu'au point où commencent, au-dessous des derniers yeomen, les parties inférieurs de la société. Encore la division est-elle, là aussi, beaucoup moins tranchée qu'aujourd'hui... Les plus humbles propriétaires rallient en quelque sorte le travailleur salarié. Le berger, le valet de charrue habitent à la ferme » (4).

On conçoit de suite comment une telle population rurale, formant une masse intimement liée dans toutes ses parties, trouvant partout en elle-même, placés côte-à-côte, les divers élé-

(1) E. Boutmy : *le Développement de la Constitution et de la Société politique en Angleterre*, p. 182.
(2) *Ibid.*, p. 202.
(3) *Ibid.*, p. 212.
(4) *Ibid.*, p. 222.

ments qui coopèrent nécessairement à l'œuvre du travail, put se développer paisiblement et fortement. Cet état de choses a pour première conséquence le maintien de la paix sociale. Dans ces conditions en effet, les intérêts « n'ont point de tendance à s'isoler, à se clore, à se retrancher; ils ne se regardent pas de loin en ennemis » (1). C'est déjà là, je pense, un avantage assez notable. Il se complète par les agréments d'une prospérité générale solide et confortable. Le grand propriétaire vit noblement, c'est-à-dire largement, sur son domaine. Quant aux yeomen, un auteur anglais put dire légitimement à la fin du dix-septième siècle qu'ils étaient alors « plus nombreux et plus riches en Angleterre qu'en aucun pays de l'Europe » (2). L'ouvrier rural ne fait pas exception à la règle. Il est « chaudement vêtu de laine, mange du poisson et de la viande, et ne boit de l'eau que par pénitence (3) ». Un auteur français du seizième siècle « admire que des charpentiers, des journaliers, aient du loisir et de l'argent de reste, et trouvent le temps de jouer au *tennis* (4) ».

Tout cela est encore vrai au début du dix-huitième siècle « Ils habitent des cottages construits sur le Communal; souvent ils sont exempts de tout loyer. Chaque cottage a son petit enclos qui peut devenir un jardin ou un potager. Au delà de la haie qui le borne commence le Communal; on peut y laisser vaguer une vache, un cochon, quelques poulets... Quand commence le dix-huitième siècle, les salaires agricoles sont, absolument et relativement, beaucoup plus élevés qu'ils ne l'ont été antérieurement. Le travailleur rural consomme de la viande. C'est son âge d'or (5) ».

Voilà pour la population agricole. Quelle était donc, durant la même période, la condition de la population industrielle?

Il convient de remarquer, en premier lieu, que le commerce

(1) E. Boutmy, *op. cit.*, p. 224.
(2) Chamberlayne cité par M. Boutmy, p. 212.
(3) Sous Édouard IV, d'après Fortescue.
(4) Cité par E. Boutmy, *op. cit.*, p. 219.
(5) *Ibid.*, p. 220.

et l'industrie ne se sont largement développés, en Angleterre, qu'à partir de la fin du dix-septième siècle pour le commerce, du milieu du dix-huitième pour l'industrie (1). Jusque-là, le mouvement est modéré, plutôt lent, faute de grands débouchés, de bonnes voies de communications, et d'un puissant outillage. L'industrie se subdivise d'ailleurs en deux catégories bien distinctes, voici comment. Après la crise formidable causée par la peste noire de 1398, le pouvoir central intervint pour régler le prix de la main-d'œuvre, car, raréfiée par le fléau, elle exagérait ses prétentions (2). Il ajouta à ces premières dispositions, et cela autant à l'avantage des ouvriers que des patrons, des institutions corporatives destinées à restreindre la concurrence et à régulariser les profits en les assurant. Mais, fait capital en la matière, le régime corporatif fut strictement limité aux groupes urbains, et l'industrie resta libre dans les campagnes. Ceci était d'autant plus grave, qu'à l'époque, la population urbaine ne représentait qu'une fraction minime du peuple anglais; la population rurale l'emportait en nombre, et de beaucoup, si bien que le débouché le plus large restait ouvert aux efforts individuels libres.

Il en résulta naturellement que l'industrie, paralysée dans les villes par un régime étouffant, se développa principalement dans les campagnes. « Le manufacturier, las des entraves et des chicanes (suscitées par les corporations urbaines), s'établit hors des murs et installe ses ouvriers autour de lui dans des cottages (3) ». La fabrication s'étale ainsi en surface, au point de couvrir des comtés entiers; dans tous les villages du Somerset, on entend battre les métiers à draps; dans tous ceux du comté d'York, on voit luire le feu des forges. Par suite, la vie rurale prend un grand caractère de généralité et de force. Elle domine largement l'existence nationale et lui imprime profondément des caractères propres : la stabilité et la paix sociale.

(1) V. le remarquable exposé de ces faits dans E. Boutmy, *op. cit.*, p. 173 et suiv.
(2) Cte de Paris, *les Associations ouvrières en Angleterre*, p. 29. — E. Boutmy, *op. cit.*, p. 177 et suiv.
(3) Boutmy, *op. cit.*, p. 178.

En résumé, jusqu'au dix-huitième siècle, les campagnes l'emportent sur les villes par la population, par la richesse, par l'influence acquise. Mieux encore, l'agriculture l'emporte également par le nombre, la fortune et le pouvoir, sur le commerce et l'industrie (1). Celle-ci trouve d'ailleurs son appui principal dans le monde rural. Il constitue le gros de sa clientèle; il lui fournit des ouvriers que chaque patron trouve immédiatement autour de lui, et qui lui demeurent attachés par l'origine, la tradition et l'intérêt. En effet, ils ont une tendance naturelle à rester dans le village qui les a vus naître, auprès de leurs proches, souvent dans la maison paternelle, et à portée des avantages que fournit l'usage des biens communaux : terres, pâtures, bois, alors en abondance. Ainsi, d'une part, la production et la concurrence étant moins actives, le travail est plus régulier, les chômages sont moins fréquents, et d'ailleurs, ils sont mieux supportés, puisque les ressources de la vie rurale et les subventions tirées des communaux viennent y pourvoir, au moins en partie. D'autre part, l'industriel, moins talonné par la lutte, plus sûr de son personnel, et aussi de sa clientèle, — dont le caractère rural est une garantie de stabilité dans le lieu et de stabilité dans les goûts, — l'industriel, dis-je, est moins exigeant pour ses ouvriers; il les connaît mieux, car leur nombre est restreint; il a avec eux des rapports anciens, traditionnels en quelque sorte. Par suite, ici encore, les relations sont régulières, directes, fixes, bienveillantes, harmonieuses par conséquent, et la vie est facile et paisible.

Telle fut la condition réciproque des diverses classes chez les Anglais, du quatorzième au dix-septième siècle. Voyons maintenant ce qu'elles sont devenues au dix-huitième.

II.

Le dix-huitième siècle voit s'achever, en Angleterre, une révolution qui, pour n'être pas soudaine et bruyante, n'en produit

(1) Boutmy, *op. cit.*, p. 221.

pas moins les effets les plus profonds, et, à certains égards aussi, les plus dangereux. Les débuts de ce mouvement sont anciens, ils se manifestent d'une manière sensible dès le temps d'Élisabeth, et déjà on s'en plaint. Un document de 1546 signale l'intrusion dans la vie rurale d'une catégorie nouvelle de propriétaires. Ce sont des urbains, enrichis dans le commerce ou l'industrie, qui viennent s'installer à la campagne, et apportent dans cette vie nouvelle les habitudes et les tendances de leur existence antérieure. Ils visent avant tout l'exploitation fructueuse de leurs domaines, et se préoccupent peu des effets sociaux de leurs procédés. L'élevage du mouton leur semble-t-il avantageux? Ils créent, aux dépens de la culture, de vastes pâtures qui excluent fermes et villages. Le danger était si apparent que le pouvoir central s'émut de très bonne heure de cette transformation menaçante pour la constitution intime de la nation. Il fit des lois « pour empêcher la ruine des villages agricoles et des fermes » (1), (loi de Henry VIII). Mais, d'ailleurs, ces entreprises ne pouvaient encore se généraliser; car, nous l'avons vu, l'industrie et le commerce n'avaient pas dès lors une activité suffisante pour multiplier les grosses fortunes, et former une catégorie nombreuse de ces intrus. Longtemps encore ils restent l'exception et ne peuvent par suite réussir à modifier sérieusement l'état des choses. Mais à partir du début du dix-huitième siècle, la scène change, et le mal s'aggrave en dépit des lois, montrant ainsi l'impuissance fondamentale des pouvoirs publics à contenir par des procédés artificiels les ressorts puissants et souples de la vie privée.

C'est d'abord le commerce qui fournit le contingent le plus nombreux des acheteurs de domaines ruraux. Les relations intercoloniales étaient alors en pleine voie de développement. Les grandes Compagnies avaient réussi à s'ouvrir les marchés immenses de l'extrême Orient. La consommation s'étendait d'ailleurs en Occident, et la marine anglaise, supplantant peu à peu les anciens maîtres de la mer (Hanséates, Italiens, Hollandais),

(1) Boutmy, *op. cit.*, p. 210.

commençait à prendre partout la première place et les plus gros profits. De là une progression rapide des fortunes commerciales, en nombre et en étendue. Or ces fortunes nouvelles se portaient presque toutes vers la propriété rurale, cela pour des raisons qu'il est utile d'exposer, au moins en raccourci.

En premier lieu, la prédominance longue et incontestée de la classe rurale lui avait naturellement donné une considération et une influence enviables, et, dans cette classe, la considération et l'influence s'étaient portées, naturellement aussi, vers les familles les plus aisées, vers celles dont la *gentry* était composée. « La gentry est une classe privilégiée. Seulement, c'est la richesse terrienne, principe libéral de sélection, qui sert de base à ce privilège (1) ». Et ce privilège se traduit surtout par l'exercice de l'autorité. Les fonctions de juge de paix (dont l'importance est autrement considérable en Angleterre que chez nous, il faut bien se garder de confondre), de gouverneurs de comté, d'officiers de la milice, de jurés, enfin les délégations municipales et parlementaires, sont réservées à la classe des propriétaires ruraux, et plus spécialement à la gentry. Aussi devient-elle « la tête dirigeante et le cœur vivant de la société anglaise. Tout mouvement vient d'elle et tout aspire vers elle (2) ».

Tel est le type du gentleman. Alors que chez nous c'est le grand seigneur courtisan qui donne le ton et conduit la mode, en Angleterre, c'est le grand propriétaire rural qui remplit cet office, en garde tout l'éclat, et y joint de plus l'avantage énorme de l'influence sociale et politique tout à fait prédominante. Cela donne immédiatement la raison de ce mouvement des fortunes vers la terre, dont nous avons montré le début et les premiers progrès. Lorsque, à partir du milieu du dix-huitième siècle, les grandes inventions mécaniques, coïncidant avec l'extension des débouchés, viennent donner à l'industrie une impulsion déjà très forte, l'enrichissement de la classe manufacturière fait de rapides progrès, et elle demande à son tour, avec empressement, à la propriété foncière la consécration de sa situation nouvelle.

(1) Boutmy, *op. cit.*, p. 188.
(2) *Ibid.*, p. 195.

Puis, vers la fin du siècle, apparaît la machine à vapeur ; le grand atelier à la houille s'installe en ville, ou devient même le centre d'une agglomération urbaine promptement grandissante. Ces agglomérations forment des centres de consommation dont la force d'absorption progresse vite ; la culture devient d'autant plus fructueuse, que les propriétaires fonciers appliquent leur influence à se réserver le marché national par l'effet d'une politique douanière très prohibitive. Non seulement alors le domaine rural est une source de considération et de pouvoir, mais encore de profit. On s'explique maintenant pourquoi la possession du sol devint le but définitif des capitaux urbains, le placement par excellence des fortunes considérables, et aussi comment la vie rurale put conserver, en dépit de la prodigieuse croissance des villes, toute sa vigueur et toute sa prééminence ; comment enfin un tel état de choses, fondé sur tant de circonstances capitales, d'intérêts majeurs, de hautes considérations, a marqué le caractère anglais d'une si profonde empreinte, laissé des traditions si vivaces, et constitué finalement, en dépit du temps et des faits nouveaux, l'un des traits essentiels du tempérament national anglais.

L'un des résultats directs de cette évolution, — qui offre en somme tous les aspects d'une grande révolution sociale, — fut l'éviction prompte du petit propriétaire par les gros capitaux. Tenté par les hauts prix que leur offre tel *lord du coton*, tel *nabab* négociant revenu de l'Inde, le yeoman opère un mouvement inverse. Il lâche le sol pour essayer dans le commerce et l'industrie les chances séduisantes de la grande spéculation. Lentement d'abord, très vite enfin, la classe rurale intermédiaire s'éclaircit, puis disparaît (1). La grande et la très grande propriété subsistent seules, couvrant d'un lourd manteau de moissons et d'herbages l'emplacement de centaines de villages (2), de milliers de cottages, absorbant les communaux, provoquant en un mot l'exode des populations rurales vers les villes ou les colonies.

(1) Cp. E. Boutmy, *op. cit.*, p. 229 et suiv.

(2) V. le célèbre poème de Goldsmith : *The deserted village.*

Il résulta de cette grande cause plusieurs conséquences de la plus haute gravité.

III.

Il est remarquable d'abord qu'en se rétrécissant, la classe des propriétaires terriens devint beaucoup plus exigeante, beaucoup plus portée à augmenter ses divers privilèges. Elle en avait d'ailleurs les moyens, grâce à cette influence prédominante que nous lui avons reconnue déjà et qui augmentait avec les pouvoirs du Parlement, exclusivement recruté dans son sein. Elle se fit attribuer des avantages fiscaux, économiques, politiques, qui eurent pour effet de consolider encore sa situation et d'augmenter ses profits (1). « Il semble que ce mot *land* porte en lui quelque chose de sacré, et que les privilèges s'y attachent d'eux-mêmes. Ailleurs, c'est le sang qui les confère; ici, c'est la terre qui les attire ». Bien entendu, l'augmentation des avantages active la tendance vers le sol; le goût de la propriété foncière devient une véritable passion; le désir de la conserver de père en fils, une préoccupation dominante. L'aristocratie terrienne trouve, jusque dans les sacrifices de temps et d'argent qu'elle s'impose dans l'intérêt public, un moyen de consolider sa situation : en gardant la charge du gouvernement local, elle maintient sa position à la fois contre l'envie des autres classes et contre l'ingérence de l'État; en nourrissant le pauvre, elle écarte le danger immédiat des revendications violentes (2).

Il résulte d'abord de tout ceci que, dès la fin du dix-huitième siècle, l'aristocratie rurale en est arrivée à former une oligarchie exclusive, qui occupe toutes les avenues du pouvoir, en absorbe tous les profits matériels et tous les avantages honorifiques. Le reste de la nation est réduit à se laisser mener. Cela ne tire guère à conséquence pour les classes inférieures, absorbées par un dur labeur, ou plus ou moins séduites par les

(1) V. E. Boutmy, *op. cit.*, p. 251 et suiv.
(2) Cp. E. Boutmy, *op. cit.*, p. 257, 317.

avances avilissantes de la *poor-tax*. Mais il n'en est pas de même des riches négociants ou industriels, qui ne trouvent plus guère d'issue pour pénétrer dans l'enceinte privilégiée, parce que le sol disponible a été absorbé en entier, et que les ventes de fonds ruraux deviennent chose rare (1). L'omnipotence de la classe rurale rencontra bientôt dans ces hommes nouveaux, grandissant vite en nombre, appuyés sur d'énormes fortunes mobilières, les éléments d'une opposition puissante et d'autant plus acharnée, qu'il s'agissait pour eux non pas seulement d'un intérêt politique pur, mais encore d'un intérêt économique considérable. Ils comptaient, en effet, mettre un terme à la protection exagérée assurée aux produits agricoles, faire ainsi baisser le prix de la vie, et par suite le taux des salaires industriels. Voilà donc une première cause d'antagonisme, de lutte et de trouble, sortie directement de l'absorption exclusive du sol par la grande propriété.

Il en est une autre qui a aussi son importance. L'ancienne gradation mesurée, harmonieuse, qui fondait la classe rurale en une masse homogène, forte et saine, ayant été troublée par la disparition des yeomen et des autres petits tenants du sol, on ne trouve plus dans les campagnes que deux catégories d'individus, placées chacune à une extrémité de l'ordre social. D'un côté, ce sont les grands propriétaires; de l'autre, et bien loin au-dessous, ce sont les ouvriers. Ceux-ci se partagent eux-mêmes en deux classes, celle des fermiers, celle des simples prolétaires ruraux. La classe des fermiers est sans influence, mais elle rend aux propriétaires l'énorme service d'assurer l'exploitation de leurs domaines, trop vastes pour que le faire-valoir direct y suffise sans accabler le maître. Aussi les rapports sont-ils en règle très bons entre eux, et ces propriétaires fort avisés de leurs intérêts, fort au courant des choses de la culture, résidant habituellement sur leur domaine, dirigeant même le plus souvent une réserve qui sert de ferme-modèle et expérimentale. Mais en même temps, on a soin de tenir ces fermiers à discrétion. Le

(1) V. E. Boutmy, p. 324, 328.

bail *at-will* (à volonté), substitué, dans le cours du dix-huitième siècle, au bail à long terme (1), permet de les évincer d'une année à l'autre. En fait, l'intérêt réciproque et bien entendu retient les deux parties dans un état de remarquable stabilité vis-à-vis l'une de l'autre; mais le propriétaire n'en reste pas moins le maître absolu de la situation.

Quant aux simples prolétaires ruraux, leur état est bien plus précaire encore. Très souvent, la grande propriété réussit à absorber le sol entier d'une paroisse. Dès lors, le maître procède à un nettoyage complet (*clearance*) de son domaine. Il expulse de leurs cabanes tous les ouvriers qui ne lui sont pas nécessaires, détruit les cottages, n'en gardant qu'un nombre limité où il loge ses manouvriers à la semaine. Les familles renvoyées vont s'établir dans les quelques paroisses restées ouvertes, où les abris manquent, et où l'on voit les individus s'entasser dans les conditions les plus contraires à l'hygiène et à la morale (2). Au temps d'Élisabeth, la loi avait tenté de mettre un frein aux premiers abus de cette nature, en prescrivant d'attacher à chaque cottage rural un champ de quatre acres (1 h. 68 ares) au minimum (3). Mais au dix-huitième siècle, ces faits ne sont plus l'exception, ils deviennent la règle, et, en 1775, les grands propriétaires obtiennent le rappel de cette loi démodée. L'ouvrier rural se trouve ainsi placé dans la plus médiocre des conditions. D'ailleurs, l'extension des herbages fait que bien souvent il est obligé de disparaître, faute d'ouvrage. Quand il subsiste, c'est pour vivre d'une existence précaire, sombre, sans horizon, sans chances d'avenir, exposé sans cesse à la nécessité démoralisante du recours à la charité publique.

La concentration de la propriété rurale aux mains d'une catégorie étroite, puissante, qui la tient comme une sorte de monopole, produit donc ces deux conséquences graves : d'abord, une lutte de classes qui met aux prises la grande propriété foncière et la grande propriété mobilière; ensuite, l'écrasement de l'ou-

(1) E. Boutmy, *op. cit.*, p. 260.
(2) *Ibid.*, p. 237, 262 et s.
(3) Il était également défendu d'y loger plus d'une famille à la fois.

vrier rural, qui est, ou bien chassé vers les villes, ou bien étroitement confiné, et pour toujours, dans sa position de stricte dépendance vis-à-vis des maîtres du sol. C'est là une cause de troubles qui ne pouvait manquer de peser d'un grand poids sur l'avenir de la race. Et pendant qu'elle se développe avec une rapidité et une intensité proportionnées aux circonstances, une autre, non moins profonde et grave, naît et croît par ailleurs avec la même promptitude. Voici ce dont il s'agit.

IV.

Pendant que la propriété et la culture prenaient en Angleterre ce caractère exclusif démesuré, l'industrie subissait de son côté une révolution au moins aussi importante. La seconde moitié du dix-huitième siècle l'avait vue déjà réaliser de sérieux progrès dans ses méthodes; mais ce n'étaient là que des conquêtes de détail, insuffisantes pour exercer sur l'ensemble une action capitale, pour imprimer au travail une forme générale nouvelle. L'invention successive de la machine à vapeur (1769), des métiers mécaniques (1785), de la fonte au coke (1750), des forges mécaniques (1788), et successivement d'un grand nombre de machines-outils mues par la vapeur, amène nécessairement la création du grand atelier. Celui-ci, attiré déjà vers les villes par sa tendance propre, y est poussé en outre par les *clearances* de la grande propriété rurale. Dès lors la vie urbaine prend, en quelques années, un développement colossal. Le pays se transforme à vue d'œil; la vie économique prend une activité extraordinaire; la production grandit dans des proportions inouïes; en même temps, une concurrence acharnée s'établit entre les fabricants, et fait du marché un champ de bataille où le succès va vers les gros capitaux et les petits prix de revient. Nous voilà bien loin de ces temps paisibles où l'industriel, contenu par les lents procédés de la fabrication, devait nécessairement marcher à pas comptés, et ne pouvait guère engager, dans son étroit rayon, une concurrence active contre des confrères aussi bien armés que lui; où

l'ouvrier, travaillant à demeure et au village, trouvait dans les ressources de la vie rurale un appui pour les temps de chômage et de crise. La grande usine supprime en quelques années la fabrication ménagère et agglomère, dans des conditions entièrement nouvelles, des millions d'individus (1). N'est-ce pas là encore une vraie révolution, plus profonde et plus importante par ses effets que la plupart des commotions politiques?

Cette révolution dans le travail eut naturellement une influence capitale à la fois sur la vie matérielle et sur la vie intellectuelle de la nation anglaise. Au point de vue matériel, la prédominance de la vie urbaine intense et le régime exclusif du grand atelier eurent pour effet immédiat d'étioler et de corrompre les populations ouvrières, d'accentuer le vice et d'enlaidir la misère; de l'étendre aussi par la fréquence plus grande et la portée plus vaste des crises, l'ouvrier étant dénué de toute subvention accessoire et déshabitué de toute prévoyance par le régime factice des cités. D'autre part, la grandeur des moyens nouveaux, la puissance de leurs effets, l'extension immense de la spéculation, créèrent rapidement de prodigieuses fortunes, qui excitaient au plus haut degré l'envie et l'émulation des entrepreneurs, depuis le plus mince jusqu'au plus grand. L'idéal fut désormais de s'enrichir vite, en même temps de s'enrichir beaucoup; et, pour y parvenir, on usa de tous les moyens, bons et mauvais. Trop souvent on arrêta ses regards aux faits de l'heure présente, oubliant toute prudence, toute prévoyance, pour arriver plus vite au but, c'est-à-dire à la grande et rapide fortune.

Il résulta de cette tendance une concurrence acharnée, sans mesure, sans pitié pourrait-on dire. Pour soutenir la lutte, il fallut aviser à réduire au minimum les frais de production. Or, l'un des plus lourds, c'est le salaire; aussi l'effort porta-t-il surtout sur ce point. Obtenir le travail au prix le plus infime devint forcément l'idéal de tout fabricant. Beaucoup y réussirent par les moyens les plus arbitraires et les plus fâcheux. On économisa d'abord en entassant le personnel ouvrier dans des ateliers trop

(1) V. E. Boutmy, p. 235, 300 et s.

étroits, étouffants, malsains. Ensuite on y retint hommes, femmes et enfants, quatorze, quinze et même seize heures sur vingt-quatre ; le labeur se prolongea souvent jour et nuit (1). Cela ne suffisant pas, des patrons trop ingénieux s'avisèrent de reprendre à leurs ouvriers ce qu'ils n'avaient pu éviter de leur donner. Ils installèrent dans l'usine un magasin de denrées, où l'ouvrier était obligé de s'approvisionner sous peine de renvoi, où, du moins, on l'attirait par les séductions du crédit; les fournitures, chèrement cotées, étaient soldées par une retenue sur la paie, qu'on retardait parfois à dessein pour embrouiller les comptes. Souvent même la paie s'effectuait dans la salle d'un cabaret commandité par le patron, et où l'ouvrier laissait, avec sa raison, le peu que le *truck shop*, c'est-à-dire le régime de fournitures que je viens de dire, lui avait laissé (2). Ailleurs, le patron consentait à ses ouvriers des avances de salaires, retenues ensuite avec adjonction d'intérêts usuraires (5 % par semaine, 260 % par an!) (3). Ailleurs encore, la moindre faute, parfois supposée, donnait lieu à l'imposition d'amendes arbitraires et lourdes (4). Dans les mines de houille, on s'était avisé de confisquer purement et simplement, sans paiement de salaire, les bennes de charbon faibles de poids ou mélangées de pierres, et certains exploitants étaient parvenus à obtenir ainsi *gratis* jusqu'au douzième de l'extraction totale (5). Et tous ces procédés coupables n'apparaissaient pas seulement à titre d'exceptions; ils étaient assez généralisés pour que le législateur s'en préoccupât et s'interposât. La loi intervint à de nombreuses reprises, pour défendre ces abus d'abord, pour les empêcher de reparaître ensuite sous quelque forme nouvelle; car ils s'obstinaient à renaître de la cause qui les avait fait surgir.

Au point de vue intellectuel, l'effet fut également singulier. Une école scientifique se fonda et se développa, qui prit à tâche

(1) Cte de Paris, *op. cit.*, p. 164, 166.
(2) *Ibid.*, p. 121 et s. (d'après les enquêtes anglaises de 1868).
(3) *Ibid.*, p. 161.
(4) *Ibid.*, p. 123.
(5) *Ibid.*, p. 170.

de présenter, comme des nécessités inéluctables et des conditions essentielles du progrès, cette lutte sans mesure, cette avidité sans limites. L'économie politique raisonna par abstractions sur une nature de faits isolés, oublia par système d'autres ordres de faits non moins importants, mais contraires aux tendances qu'elle entendait justifier; elle contribua de la sorte à dissimuler, sous des apparences scientifiques, les conséquences mauvaises que l'état de choses nouveau devait inévitablement avoir. C'est ainsi que le premier chef, le pontife par excellence de l'école, Adam Smith, prétendit ériger en loi cette idée : Puisque la production doit être poussée au maximum, « afin de développer concurremment l'abondance et l'opulence individuelle (?) », il faut, pour y parvenir, porter à la limite du possible la division du travail. Cantonné dans un cercle étroit d'efforts, l'ouvrier doit arriver à les exécuter avec la régularité, la précision et la vitesse d'une machine, et par suite à donner le maximum de produit dans le minimum de temps (1).

Il est évident que l'application *exclusive* d'une semblable théorie doit amener le patron à écarter de l'ouvrier *tout* ce qui doit le distraire de sa tâche, quel que soit d'ailleurs l'intérêt personnel de l'ouvrier. C'est ce qu'Adam Smith exprimait très clairement en ces termes : « Un tisserand de la campagne qui exploite une petite ferme perd une grande partie de son temps à aller de son métier à son champ et de son champ à son métier ». Cela est juste au point de vue *purement* économique, mais au point de vue social, il est certain que si le tisserand rural produit moins, sa situation est garantie contre la souffrance aiguë, contre la misère noire, contre la faim atroce qui menacent à tout moment l'ouvrier urbain. Est-ce donc peu de chose que cela? Non, certes! et c'est pourtant ce qu'oublie l'économie politique.

Voyons, du reste, sa doctrine aux prises avec des faits. Cherchons quels ont été les résultats des pratiques consacrées en Angleterre par l'économie politique.

(1) A. Smith, *Richesse des nations*, I, ch. I.

V.

Si les théories de l'économie politique étaient justes, l'énorme développement de la production aurait dû amener dans nos sociétés occidentales un mouvement marqué vers l'égalisation des conditions. Mais ces théories sont en réalité si fausses, que nous sommes chaque jour à même de constater autour de nous des résultats absolument opposés. L'Angleterre, berceau de l'économie politique orthodoxe, s'en est aperçue la première. Loin de s'égaliser, la condition des personnes a constamment montré, depuis la révolution industrielle, une tendance plus marquée que jamais à présenter côte à côte des types extrêmes : la sombre misère et l'opulence qui ne compte plus, l'abjection pitoyable ou effrayante et le raffinement exagéré, le vice atroce et la pure abnégation.

Mais c'est au point de vue de la paix sociale que les doctrines économiques ont surtout laissé voir leur insuffisance. En suivant toujours son système, c'est-à-dire en raisonnant à priori sur un ordre de faits isolés, l'économie politique est arrivée à la formule même de la guerre de classe à classe, en disant : Le travail est une simple marchandise; il ne peut être question que de le vendre le plus cher possible et de l'acheter au meilleur marché. S'il en est ainsi, on ne doit point s'étonner de voir les patrons et les employés aboutir à la conclusion pratique que signale lui-même Adam Smith : « Les ouvriers, dit-il, désirent gagner le plus possible; les maîtres, donner le moins qu'ils peuvent : les premiers sont disposés *à se concerter* pour élever les salaires; les seconds, pour les abaisser ». C'est-à-dire que le personnel du travail imagine de se grouper en deux camps hostiles, appliqués à peser l'un sur l'autre. L'entente exclusive des patrons, d'une part, et l'entente exclusive des ouvriers, d'autre part, remplace l'entente commune du patron et de l'ouvrier.

Telle était, en effet, la situation en Angleterre, au moment où écrivait A. Smith. La guerre ouverte existait déjà entre patrons et ouvriers, bien que la révolution industrielle ne fût guère encore

qu'à son début. Les origines de cette lutte étaient d'ailleurs anciennes. A la fin du moyen âge, nous l'avons déjà noté, le pouvoir central était intervenu pour réglementer les salaires, soit par des lois spéciales, soit par l'organisation des corporations urbaines. Du moment où les patrons s'adressaient au roi pour contraindre arbitrairement leurs ouvriers, au lieu de chercher à établir avec eux une entente amiable, ceux-ci furent en effet portés par le plus naturel des instincts à se coaliser pour défendre leurs intérêts. Le gouvernement s'empressa de le leur interdire par des lois sévères qui ont subsisté jusqu'en 1824. En fait, l'organisation ultérieure de l'industrie, qui resta surtout rurale si longtemps, ramena la paix entre le capital et le travail bien plus sûrement que la législation. Ce qui le prouve, c'est que partout où les abus parvinrent à subsister où à reparaître, les coalitions ouvrières se reformèrent aussitôt, en dépit de la répression légale (1). Mais ces coalitions restèrent étroitement limitées en étendue, et le plus souvent accidentelles, jusque vers la fin du dix-huitième siècle.

A ce moment, la situation industrielle était en pleine voie de transformation. La pression des patrons sur les salaires prenait un peu partout le caractère abusif que nous avons signalé. Les ouvriers étendirent dès lors leurs associations, et comme la loi refusait à celles-ci le droit de vivre et de produire au grand jour leurs réclamations, elles restèrent secrètes, exerçant leur action par les voies de la menace et du crime. Au début du dix-neuvième siècle, le mouvement prit un caractère très grave; les coalisés ne se bornèrent plus à terroriser ou à frapper des individus isolés, patrons ou contre-maîtres, ils s'attaquèrent aux usines, en brûlèrent plusieurs, et s'entendirent pour proscrire les machines nouvelles, dont les premiers effets augmentaient leur misère (2). Le gouvernement était armé pour intervenir : il le fit, en effet, là où les violences menaçaient les personnes et les propriétés. Mais, fait bien significatif, il hésita à combattre absolument les sociétés ouvrières. Bien mieux, en 1824 il croit,

(1) Cte de Paris, p. 29.
(2) *Ibid.*, p. 30.

non sans raison, leur enlever leurs caractères les plus dangereux en les autorisant à exister : les lois prohibitives furent rapportées. C'est que le mouvement avait pris de part et d'autre une extension débordante. D'une part, le pouvoir central se voyait impuissant à conjurer totalement les conséquenses fâcheuses de l'extrême concurrence en poursuivant les abus commis par les patrons; de l'autre, il comprenait qu'en maintenant les ouvriers sous le joug pesant des lois d'exception, il favorisait le maintien de ces mêmes abus. Le gouvernement préféra laisser les parties intéressées libres de régler ouvertement leurs intérêts, à charge seulement d'éviter les excès évidemment contraires au droit commun. C'est alors que l'on vit apparaître au jour ces *Trade-Unions* ouvrières qui depuis ont tant fait parler d'elles.

Les *Trade-Unions* furent, au début, uniquement des associations de guerre dirigées contre les patrons, et tout ce que nous avons dit précédemment explique assez ce fait. Recrutées d'abord parmi les hommes les plus résolus, ou qui avaient le plus souffert des exigences de la classe patronale, elles s'étendirent par la persuasion et au besoin par la terreur (1), jusqu'à devenir assez nombreuses et assez puissantes pour agir contre les patrons. Les cotisations accumulées permirent d'exiger de ceux-ci, d'abord le rappel de certains abus, puis des augmentations de salaires, sous peine de grève organisée au moment le plus gênant pour le manufacturier. Peu à peu, les Trade-Unions prirent un tel développement et une telle influence que l'on vit, dès le milieu du dix-neuvième siècle, des comtés entiers immobilisés par des grèves, dont les frais réciproques se chiffraient par millions.

Les patrons, laissés à eux-mêmes par la loi, s'organisèrent de leur côté pour la résistance. Ils se cotisèrent d'abord afin de soutenir les usines frappées d'interdit par leurs ouvriers. Puis, afin de couper toute ressource aux grévistes, ils s'avisèrent d'arrêter spontanément le travail dans toute une région dès que la

(1) Cte de Paris, p. 97, 98, 99.

grève y apparaissait (1). Ce *lock-out*, ou fermeture générale des ateliers, causait chez les patrons des pertes énormes, chez les ouvriers des misères affreuses, et, en fin de compte, il fallait transiger. C'était donc bien la guerre, avec tous ses maux, avec ses haines, ses rancunes, ses vengeances, la guerre toujours latente et souvent aiguë entre deux classes entières d'une même nation. Tel était le résultat de l'application *exclusive* des lois économiques, indépendamment de toute considération pour les lois sociales.

La situation alla en s'aggravant d'année en année jusqu'au delà de 1860, par suite de la tendance naturelle à deux partis en présence, de maintenir chacun ses prétentions. Les Trade-Unions prirent de plus en plus le caractère de corporations autoritaires exigeantes, émettant la prétention d'abord de s'imposer bon gré mal gré aux ouvriers, ensuite de régler souverainement les conditions du travail (2). De leur côté, les Unions de patrons n'hésitèrent devant aucun moyen pour briser l'organisation ouvrière, pour en détacher leur personnel, ou pour l'empêcher d'y entrer (3). On ne réussit de part et d'autre qu'à exaspérer les passions et à rendre la lutte plus acharnée. Le mal prit ainsi des proportions telles, que les pouvoirs publics, très émus, ordonnèrent des enquêtes générales pour en mesurer la profondeur, et tâcher de découvrir le remède (4). Une longue et minutieuse investigation étala en effet au grand jour les torts réciproques et mesura toute l'étendue de leurs conséquences; mais elle montra en même temps, à l'évidence, que l'action publique ne pouvait rien ou à peu près rien pour départager ces deux masses d'intérêts privés en conflit. Peut-être a-t-elle contribué du moins à précipiter la réaction singulière dont nous allons maintenant nous occuper.

(1) Cte de Paris, p. 127 et s.

(2) *Ibid.*, p. 14.

(3) *Ibid.*, p. 103.

(4) Enquête parlementaire de 1867.

VI.

Cette réaction commença sur le terrain politique. L'aristocratie rurale formée au dix-huitième siècle avait, en monopolisant le sol, absorbé en totalité l'influence politique, qui dérivait exclusivement de la propriété foncière; elle avait fait de cette influence un moyen d'action économique. Par suite, elle pesait d'un poids fort lourd sur les autres classes de la nation, d'un poids qui, en fin de compte, avait fini par l'emporter sur celui des services notables, constants et gratuits, rendus au pays par cette aristocratie. Un auteur que nous aimons à citer, parce qu'il a étudié ces faits avec une remarquable précision, a dit ingénieusement que l'Angleterre renfermait alors deux nations (1) : la nation rurale d'une part, la nation industrielle de l'autre, séparées par leur situation et par leurs tendances. Les points de contact et de fusion ayant à peu près disparu, l'harmonie avait fait place à l'antagonisme, et le commun concert à la lutte ouverte. Cette lutte aboutit aux réformes parlementaires graduelles et successives de 1832, de 1838, de 1858 et de 1885, qui ont enlevé à l'aristocratie rurale son caractère oligarchique, en appelant à l'action politique d'abord la classe supérieure industrielle, puis la classe moyenne, enfin l'élite de la classe inférieure. La barrière fut ainsi abaissée d'un côté.

La lutte n'avait pas eu pour but unique l'acquisition vaine du droit d'élire et d'être élu. Les grands patrons du commerce et de l'industrie, qui dirigeaient le mouvement (2), voulaient surtout arriver à la suppression des monopoles économiques établis au profit de la propriété rurale. Ils tournèrent tous leurs efforts de ce côté dès 1820, et emportèrent enfin la position après plus de vingt années de lutte. La politique protectionniste fut profondément entamée en 1846, l'Angleterre ouvrit sa frontière aux pro-

(1) E. Boutmy, *op. cit.*, p. 297.

(2) Richard Cobden, l'apôtre de la réforme économique, était un grand fabricant de cotonnades.

duits agricoles étrangers, et sut bientôt procurer l'accès des principaux marchés à ses produits industriels par des traités de commerce. De ce côté encore la réaction avait fait largement son œuvre, et détruit l'abus résultant d'un privilège exclusif.

Mais l'œuvre n'était point complète encore; la cause première de la révolution sociale contre laquelle on luttait avec tant d'énergie subsistait même en son entier. En effet, le sol restait concentré, ou à peu près, aux mains d'une catégorie peu nombreuse de familles. Ce quasi-monopole ne présentait plus, il est vrai, les mêmes inconvénients qu'autrefois, puisqu'on l'avait dépouillé de ses annexes abusives, de ses privilèges politiques et économiques. Mais n'oublions pas ce fait capital, que toutes les traditions de l'Angleterre s'unissaient pour conserver à la propriété foncière un prestige incomparable, et à la vie rurale une considération, un caractère de noblesse exceptionnels. Cela devait déjà suffire pour liguer contre la prédominance de la très grande propriété, et contre son immobilité, toutes les grandes fortunes mobilières. La question agraire se posait ainsi sous un aspect très particulier et très original. Ailleurs, on voit souvent les pauvres revendiquer le sol à titre d'instrument de travail, de moyen d'existence; ici les réclamations les plus ardentes venaient de la classe urbaine riche, qui souffrait de rester confinée dans une sorte de caste inférieure, et qui voulait avoir libre accès dans la catégorie plus relevée des gentlemen terriens.

C'est donc bien parce que nos voisins ont pleinement saisi le rôle social de la propriété rurale, mesuré le degré de stabilité qu'elle donne à tout ce qui s'appuie sur elle, travail, famille, influence, qu'ils en font toujours et partout le but définitif des efforts les plus énergiques et les plus soutenus. Cela est si vrai que, malgré les tendances de l'industrie contemporaine, et en dépit des théories conformes de l'économie politique, on n'a jamais complètement cessé de comprendre, en Angleterre, l'utilité d'appuyer sur la base stable de la culture la situation précaire de l'ouvrier. Une loi de 1819 (époque où la gentry rurale était encore en pleine possession de la toute-puissance) permettait aux paroisses d'acquérir un lot de terre de

16 à 17 hectares au plus, pour y occuper au besoin les ouvriers en chômage. Mais c'est là une idée superficielle et incomplète. La tendance est bien autrement générale et profonde aujourd'hui. Depuis douze ou quinze ans, il s'est formé une école nombreuse, recrutée parmi toutes les catégories sociales, propriétaires fonciers, industriels, professeurs, hommes politiques, qui poursuit avec activité la reconstitution de la petite tenure ouvrière, accessoire d'un travail salarié quelconque, agricole ou industriel. C'est là une véritable et forte réaction contre la situation créée par le développement outré de la concurrence, et contre les théories inventées pour le justifier.

Mais, en pareille matière, des grandes erreurs ne se réparent pas sans peine, sans trouble et sans pertes de temps. Les mesures prises, les traditions établies depuis deux cents ans pour assurer l'extension et la conservation de la grande propriété, s'opposent aujourd'hui d'une manière presque absolue à la division des terres; de là naissent des difficultés capitales. Ces difficultés irritent les partisans de la réforme, et fournissent un thème commode aux déclamations des politiciens ambitieux; il en résulte d'abord un trouble notable, et de plus un accord dangereux pour demander l'intervention de l'État et l'emploi de la contrainte, afin de hâter la réaction. Une fois lancés dans cette voie, certains amis trop ardents de la petite propriété (ce sont surtout au fond des ennemis de la grande, à cause de l'influence politique qu'elle garde) sont allés jusqu'au bout des théories socialistes les plus aventurées. Ils ont réclamé la confiscation générale du sol, au profit des municipalités, et en quelque sorte sa mise en état de communauté. Rien n'est plus contraire, par bonheur, au vigoureux esprit d'initiative et d'autonomie individuelles qui distingue la nation britannique; aussi n'est-il point à craindre que la réaction aille jusqu'à une nouvelle révolution, orientée dans le sens diamétralement contraire à celui de la précédente. Mais le mouvement agraire, conduit dans les conditions que nous venons d'exposer, n'en a pas moins fait, avec le secours de la loi, des progrès assez marqués. On a d'abord pris législativement des mesures pour garantir la situation des fermiers, de

manière à leur assurer le bénéfice des améliorations réalisées par eux (1). Ensuite, on a donné aux *Sanitary boards* le droit d'acquérir, au besoin par expropriation et au prix courant de la région, des portions de terre cultivable (2). Ces portions devront être subdivisées en lots de un acre (42 ares) au plus, indivisibles, inaliénables, et intransformables en ce sens qu'on ne peut les couvrir de constructions; les lots ainsi formés seront loués à des ouvriers urbains ou ruraux à usage de jardins potagers.

Les partisans de la petite tenure ouvrière ne bornent pas là leurs désirs. Ils voudraient aussi voir renaître en Angleterre la petite propriété, évincée au siècle dernier. D'ailleurs, presque tout le monde est d'accord sur ce point. Au cours d'une enquête faite en 1890, toutes les personnes consultées se sont trouvées d'accord pour exprimer le vœu de voir de nouveau autour d'elles vivre et prospérer le type du paysan propriétaire. Le comité d'enquête, composé de membres du Parlement, résumait son opinion en ces termes : « Le Comité est fortement et unanimement d'avis que l'extension de la petite propriété (*small holdings*) est un sujet de la plus haute importance en ce qui concerne l'intérêt public. Elle est désirable au point de vue de la population rurale, pour laquelle elle constitue le meilleur excitant au travail et à l'économie; elle ajouterait à la sécurité de la propriété en augmentant le nombre des individus directement intéressés au sol ». En Irlande, les biens de l'ancienne Église établie ont été divisés en petits domaines de paysans, et la loi a contraint les propriétaires grevés d'hypothèques à se liquider par la vente.

On demande en outre la suppression des substitutions, qui immobilisent la propriété en interdisant à perpétuité toute transaction. On voudrait voir reparaître aussi les communaux, avec les droits d'usage qui y sont attachés, et dans ce but on réclame pour les paroisses le droit de revendiquer les parcelles *usurpées* à leur détriment à une époque quelconque. Il est infiniment probable que l'on ira assez loin dans ce sens.

(1) Loi de 1883. Elle a donné bien des mécomptes, comme tout ce qui sort de l'action publique, et non de l'initiative privée, pour régler des intérêts purement privés.
(2) Loi de 1887.

Il convient de rappeler aussi que l'initiative privée a fait de son côté de grands efforts pour atténuer les inconvénients de la situation. Des propriétaires ont créé de leur propre mouvement, sur leurs domaines, des *allotments* avec cottages au profit de leurs ouvriers; des hommes distingués de toutes les classes ont provoqué, aidé, développé l'institution des *Building Societies*, formées pour la construction de maisons ouvrières. Mais les difficultés signalées plus haut ont forcément restreint la portée de ces efforts. Le résultat compte cependant et pourra s'accroître beaucoup avec le temps, si la propriété, est, comme on le réclame, débarrassée des entraves qui l'enchaînent dans une mesure exagérée.

La réaction s'est produite également dans l'industrie par une sorte de réglementation spontanée des rapports entre patrons et ouvriers. La guerre des grèves et des lock-out n'a produit, naturellement, que des effets fâcheux pour les deux parties. On s'en est rendu compte de part et d'autre, et il en est résulté un accord, d'où sont sortis des conseils d'arbitres chargés de concilier les intérêts en cas de conflit. Cette solution est incomplète, parce qu'un organisme artificiel de ce genre ne saurait remplacer les combinaisons naturelles établies dans chaque atelier par des traditions régulières et par des circonstances appropriées : il adoucit les conflits, mais n'en supprime pas la cause; il offre aux deux parties une faculté d'entente, mais les laisse séparées et méfiantes. Cela a suffi cependant pour marquer un mouvement de recul dans la voie de la concurrence illimitée et de la production sans mesure. « Chaque maître, étant désormais assuré qu'aucune maison rivale ne pourra fabriquer à meilleur marché que lui en abaissant induement les salaires, peut se livrer à une production plus constante et plus régulière (1). Ici encore la réaction, bien qu'incomplète, est nettement marquée dans le sens opposé aux théories pures de l'économie politique.

Enfin, la réaction s'est manifestée encore, et avec une force remarquable, dans le domaine intellectuel. Les théories de l'éco-

(1) Cte de Paris, p. 283.

nomie politique ont été abandonnées d'abord, puis âprement combattues, par un grand nombre d'écrivains. Mais, faute de trouver à leur portée une méthode scientifique sûre, ils se sont eux-mêmes subdivisés en une foule de sectes livrées à toutes les hésitations et à toutes les erreurs. Les idées fallacieuses du socialisme, sous ses diverses formes, se sont emparées notamment de beaucoup d'esprits. Elles ont surtout fait de grands progrès parmi les membres de ces associations ouvrières livrées à elles-mêmes, et où des esprits abstraits et faux, mais résolus, prennent aisément une grande et néfaste influence sur leurs camarades. Ces idées dangereuses sont en outre devenues, aux mains de certains politiciens, des armes de combat d'une portée notable.

La conclusion qu'inspire cette rapide étude est double. En premier lieu, nous voyons avec quelle précision les lois indiquées par la science sociale ont agi sur ce grand théâtre de la vie britannique. La prédominance et la bonne organisation de la vie rurale a donné d'abord à la nation anglaise une base large et stable, qui a favorisé singulièrement son développement intérieur et son expansion extérieure. Plus tard, cette organisation s'est altérée; la vie rurale, tout en conservant son importance, a pris un caractère nouveau d'exclusivisme et de monopole. La vie urbaine, développée de son côté outre mesure, est résolument entrée en lutte contre les tendances abusives de la grande propriété. Il est résulté de cette rupture d'équilibre un conflit extrêmement intéressant entre les deux grands éléments sociaux; ce conflit a produit enfin une réaction tendant, en dernière analyse, au rétablissement de la balance des forces et de l'harmonie des intérêts.

Cette reconstitution n'est pas chose facile; il a fallu bien des années pour accomplir l'œuvre de désorganisation; il en faudra beaucoup pour réorganiser. Toutefois, le succès est probable; on peut prévoir le triomphe final de la réaction, et cela surtout grâce aux faits qui vont motiver notre seconde conclusion.

Celle-ci est encore pleinement conforme aux enseignements de la science, et nous amène également à constater la profonde et persis-

tante influence des grands faits sociaux. L'heureuse prédominance de la vie rurale, antérieurement au dix-huitième siècle, a imprimé à la société anglaise un cachet si particulier et si durable, que toutes les phases de son évolution en sont très nettement marquées. Les éléments de force et de stabilité, qui sont les caractéristiques constantes de cette formation, ont maintenu leur action en dépit des circonstances contraires et dans une large mesure, si bien que, malgré la crise grave résumée dans cet article, le peuple anglais est resté fortement constitué et a gardé sur les autres races une supériorité indéniable. Il a évité d'abord les commotions violentes que la dissolution sociale a causées ailleurs; il s'est acheminé ensuite, par étapes mesurées et presque régulières, vers la restauration de l'édifice social. Il ne s'agit pas de le rétablir servilement et aveuglément sur l'ancien plan. Bien des circonstances ont surgi, qui obligent à en modifier les dimensions, à en élargir les dégagements. Mais les lignes générales sont toujours harmonieuses et justes; en les conservant, le peuple anglais pourra sans doute rebâtir un établissement à sa taille, et le mettre en complète harmonie avec l'ampleur de son rôle et la grandeur de ses destinées.

Léon Poinsard.

LES

MOUVEMENTS RÉVOLUTIONNAIRES

EN SUISSE.

II.

LA DÉMOCRATIE ACTUELLE (1).

L'antique gouvernement des familles patriciennes tombé, comment allait-on le remplacer?

Pendant plus de cinquante ans, la Suisse fut déchirée par la lutte engagée entre les partisans de l'ancien état de choses, qui ne voulaient pas croire à leur défaite, à la fin de leurs privilèges, et les tenants du nouveau régime, qui ne trouvaient jamais leur triomphe assez complet.

Aussi, tous les événements qui agitèrent la France et l'Europe au commencement de ce siècle eurent-ils leur contre-coup dans les Cantons. Écrasé tout d'abord et écarté du pouvoir par la Constitution de 1798, que les armées révolutionnaires apportèrent en Suisse, le patriciat reçut de l'Acte de Médiation imposé par Napoléon Ier une part au gouvernement. Mais cette part sembla insuffisante à ces anciens souverains, qui s'empressèrent de profiter de l'appui que toutes les idées et toutes les tentatives de réaction trouvèrent en Europe à la chute de l'Empire, pour tenter une restauration que consacra le pacte fédéral de 1815. Le retour à l'ancien régime fut de courte durée, et, en 1830, des insurrections

(1) V. la livraison précédente.

avaient partout renversé le pouvoir des familles patriciennes.

De 1830 à 1879, cent quinze revisions des constitutions cantonales, quatre revisions de la constitution fédérale, une guerre civile et d'innombrables insurrections prouvèrent que si l'ancien régime avait été facile à abattre, le nouveau n'était pas facile à établir. Aujourd'hui, après soixante ans de luttes, après des remaniements aussi fréquents, on peut dire que les grandes lignes du nouveau gouvernement sont tracées, et que les éléments de ce nouvel organisme sont complètement déterminés. Voyons donc cette nouvelle machine, et observons quels gens sont chargés de l'actionner.

I.

Examinons tout d'abord l'organisation cantonale, nous étudierons après l'organisation fédérale.

Les Cantons, c'est là chose connue, sont autonomes et souverains, dans les limites du pacte fédéral ; c'est-à-dire qu'ils ont le droit de décider souverainement de toutes les affaires que la Fédération ne s'est pas réservées. Mais si les vingt-deux cantons ont usé de leur souveraineté pour se donner chacun la constitution qui leur semblait préférable, il n'en est pas moins vrai que toutes ces constitutions peuvent se ramener dans leurs grandes lignes à deux types bien différents, dont les meilleurs spécimens nous sont offerts par les cantons d'Appenzel et de Berne.

D'après la constitution d'Appenzel (Rhodes intérieures) qui se retrouve, à peu de choses près, dans les cantons de Rhodes extérieures, de Glaris, d'Uri, des deux Unterwalden, le pouvoir souverain, sous réserve des droits de l'Assemblée fédérale, est exercé par les citoyens du Canton réunis en Assemblée générale : Landsgemeinde. Un Grand Conseil, élu par la Landsgemeinde, est chargé de préparer les lois. Le pouvoir exécutif est confié à un Conseil d'État nommé par l'Assemblée; le Landammann, qui fait partie de ce Conseil, est le chef du pouvoir exécutif. La puissance souveraine repose donc essentiellement dans le peuple; il se donne

sa constitution, vote ses lois, nomme ses autorités, ses fonctionnaires et ses juges.

Rien de plus curieux que de voir la tenue d'une de ces Landsgemeinde, d'observer tout un peuple réuni dans une vallée et décidant lui-même de toutes ses affaires. Sur la place, raconte M. Patru, qui assista, en 1878, à l'Assemblée générale des citoyens d'Appenzel, le peuple se concentre rapidement; chacun est venu habillé de ses habits de fête; tous sont armés, les uns portent une vieille épée au côté, les autres la tiennent à la main, c'est plus commode. A 11 heures, la place regorgeait de monde; une partie des citoyens fut obligée d'occuper un champ voisin situé en face de l'estrade. Au dire des gens experts, il y avait là 8.000 hommes, et ce n'était qu'une petite Landsgemeinde: le mauvais temps de la veille avait retenu au logis bon nombre de vieillards. Par le beau temps, la Landsgemeinde compte ordinairement 11.000 hommes. Quelques minutes avant l'ouverture de la séance, un groupe de musiciens occupa l'estrade, le chef fit un signal, et toute l'assemblée entonna le cantique de la Landsgemeinde, vieux chant original du terroir. Tous chantent à l'unisson, personne ne crie, chacun y met le sérieux dont il est pénétré, et l'effet en est d'autant plus saisissant qu'il n'est pas cherché. Les quatre versets achevés, le silence se rétablit et le cortège officiel prend place sur l'estrade. La séance commence ; le Landammann se découvre, et, comme par enchantement, tous les chapeaux tombent; voilà 8.000 hommes tête nue dans un sentiment unanime de respect pour les magistrats qu'ils se sont donnés. C'est dans cette attitude que l'Assemblée écoute le discours d'ouverture du Landammann, l'élu de l'année précédente, dont les fonctions expirent. Ce discours n'est ni long ni fleuri, l'éloquence académique étant chose inconnue pour ces braves paysans; mais il se termine par une invitation faite à l'Assemblée d'invoquer la bénédiction de Dieu. Aussitôt les chapeaux se relèvent pour la prière mentale, comme cela a lieu dans les temples protestants. La prière faite, on passe aux affaires. La première était les comptes de l'administration des finances; ils furent approuvés sans opposition. On vote dans ces assemblées à mains levées, par épreuves

et contre-épreuves. Impossible de compter les voix. Quand il y a une minorité, ou une forte majorité, le bureau n'éprouve pas d'embarras; il n'en est pas de même quand l'assemblée se partage en deux fractions à peu près égales. On en fit l'expérience à cette Landsgemeinde d'Appenzel. Il s'agissait de nommer les sept membres du Conseil exécutif. L'huissier cantonal, qui est le porte-voix du Landammann, et, à ce titre, est tenu de posséder un superbe organe, demanda au peuple quels étaient ses candidats. Des quatre coins de la place, des noms sont criés, l'huissier et le secrétaire d'État les saisissent au vol, et dès qu'ils se sont mis d'accord, le président (le Landammann) met aux voix chacun de ces noms. Ceux qui n'ont obtenu qu'un petit nombre de suffrages sont éliminés, et l'opération recommence entre les candidats les plus populaires; et on continue jusqu'à ce que la majorité se soit prononcée et jusqu'à ce que toutes les fonctions de l'État soient pourvues d'un titulaire. Or il arriva, ce jour-là, que l'élection des six premiers conseillers d'État se fit toute seule, les membres de l'ancien Conseil ayant été réélus; mais l'élection du septième fut laborieuse. Trois « votations » ayant eu lieu pour écarter les candidats sans importance, deux hommes également populaires restèrent en présence; aussi l'assemblée se partagea-t-elle en deux parties égales, mais en deux parties qui se trouvaient entremêlées l'une l'autre sur le terrain et qu'il était impossible de déterminer exactement. Au bout de quelque temps, le Landammann et ses aides, voyant qu'ils ne pouvaient faire le compte exact des voix, appelèrent à leur secours deux scrutateurs; et on recommença, sans plus de succès d'ailleurs, car chaque candidat conservait tous ses partisans; on fut obligé de voter seize fois de suite, et on le fit sans que l'Assemblée témoignât la moindre impatience. A la fin, l'élu ayant été proclamé, ce résultat fut accueilli avec le plus grand calme, on n'entendit pas un cri, pas un sifflet, pas un applaudissement, dans cette foule compacte et fatiguée.

C'est le gouvernement direct dans toute sa réalité. Mais analysez les causes qui permettent à un peuple de se réunir en une assemblée générale, de voter ses lois et de nommer tous ses ma-

gistrats. Il faut non seulement un étroit territoire, une population peu nombreuse, mais avant tout un état social peu compliqué et des affaires excessivement simples. C'est le cas de ces Cantons primitifs de la Suisse, où les intérêts des nationaux ne sont en réalité que des intérêts intercommunaux. Dès que la population devient plus dense, dès que cette population vit d'autre chose que de la simple récolte, du pâturage, les intérêts se compliquent et on est obligé d'en arriver au gouvernement par des représentants : c'est le cas des autres cantons de la Suisse.

Dans le canton de Berne, dont la constitution, sauf quelques légères différences, présente le même type que celles des cantons de Fribourg, Bâle, Genève, Zurich, etc., le pouvoir législatif est exercé par un *Grand Conseil*, assemblée de représentants élus au suffrage universel pour une période de quatre années. Le pouvoir exécutif appartient à un *Conseil exécutif*, composé de neuf membres nommés par le Grand Conseil ; le mandat qu'ils reçoivent est aussi de quatre ans ; seul le président est renommé chaque année. Le troisième pouvoir, le pouvoir judiciaire est aussi d'origine populaire et les magistrats tirent leur titre de l'élection.

Il s'est rencontré que, dans les cantons où les citoyens étaient trop nombreux pour pouvoir se réunir en une assemblée générale et délibérer en commun, les conditions moins défavorables du lieu avaient précisément permis un certain développement de la culture et de la fabrication, et avaient par là même rendu plus compliqués et plus délicats les intérêts généraux à débattre. La nature de ces intérêts exigeait donc qu'ils fussent confiés à une minorité capable, en même temps que des conditions matérielles en rendaient la gestion inaccessible à la masse des citoyens. Mais si on veut se rendre compte que tous les fonctionnaires, même ceux de l'ordre judiciaire, demeurent à l'élection, et que, par le Referendum, les citoyens ont la faculté d'approuver ou de rejeter tous les actes de leurs représentants, on verra nettement que nous sommes ici encore en présence d'un régime démocratique.

Au-dessus des Cantons se trouve la Fédération.

Dans la Fédération, d'après la constitution de 1874 actuellement en vigueur, le pouvoir législatif appartient à l'*Assemblée fédérale*, assemblée qui se compose de deux Conseils siégeant tantôt ensemble, tantôt séparément. *Le Conseil des États*, dont les membres sont députés par les Cantons à raison de deux députés par canton, représente la souveraineté et l'égalité des Cantons dans la Fédération, puisque chaque canton, quelles que soient sa population et sa richesse, envoie le même nombre de députés, en les désignant comme il le veut. Zug, avec ses 339 kilomètres carrés de superficie et ses 20.000 habitants, a autant de voix et autant d'autorité dans le Conseil des États, que Berne avec ses 6.889 kilomètres carrés et ses 284.000 habitants. Dans le *Conseil national*, au contraire, il n'est tenu aucun compte de l'égalité des Cantons dans la Fédération ; ses membres sont nommés dans toute la Suisse par le suffrage universel, à raison d'un député par 20.000 habitants. L'accord de ces deux assemblées est nécessaire pour la confection d'une loi. Le pouvoir exécutif appartient au *Conseil fédéral*, dont les sept membres sont élus pour trois ans par les deux Conseils réunis en Assemblée; ces conseillers fédéraux se partagent les affaires et sont les agents d'exécution des Conseils; l'un d'eux, désigné chaque année par l'Assemblée, porte le nom et exerce les fonctions très restreintes de *Président de la Confédération*. Les pouvoirs publics fédéraux sont complétés par un *Tribunal fédéral*, composé de neuf membres nommés pour dix ans par l'Assemblée, et dont la compétence comprend toutes les affaires où la Confédération peut se trouver aux prises avec les Cantons ou les particuliers.

Pas plus que les grands cantons, et pour les mêmes raisons, la Fédération n'est un gouvernement direct. L'impossibilité de réunir tout le peuple suisse, l'importance et la complexité des intérêts dont la Fédération est l'expression ont amené forcément le régime représentatif. Mais, par la dépendance où sont tous les fonctionnaires fédéraux de l'Assemblée fédérale qui les nomme, par la sanction que le Referendum permet au peuple de donner ou de refuser aux actes de l'Assemblée, c'est encore le peuple suisse qui a la réalité du pouvoir, dans la Fédération.

A la place des familles patriciennes, à la place de l'ancienne aristocratie, c'est aujourd'hui le peuple lui-même, c'est la démocratie qui gouverne la Suisse.

Est-elle mieux gouvernée? voilà toute la question.

II.

A cette démocratie il faut des représentants : représentants pour les Conseils dans les grands cantons; représentants pour l'Assemblée dans la Fédération. Où la démocratie va-t-elle prendre ces représentants, à qui elle va confier la gestion des intérêts supérieurs de l'État?

Elle va les prendre où elle pourra; et, puisque son sol aride ne produit pas d'aristocratie naturelle, ainsi que nous l'avons établi dans notre précédent article, force lui sera d'aller chercher ses représentants parmi les petites gens.

Vous êtes-vous quelquefois demandé pourquoi une contrée dont les habitants ont le calme, l'habitude de l'indépendance, la foi religieuse, qu'ont les Suisses, est en même temps la terre classique du radicalisme, du radicalisme à qui ce n'est pas faire injure que de refuser les qualités que je viens de dire, puisqu'il les regarde comme des défauts? La réponse à cette question est tout entière dans le fait que nous observons.

N'ayant pas chez eux de grands patrons du travail et de la propriété dont ils puissent faire leurs mandataires, nos bons Suisses ont bien été obligés d'aller chercher des représentants là où ils le pouvaient. Les petits maîtres d'école, les professeurs des gymnases secondaires, les hommes de loi, notaires et agents d'affaires de campagne, sont devenus les chefs et les législateurs de la Suisse. Portés tout à coup sur un grand théâtre, où les difficultés prennent d'amples proportions, ces hommes ont perdu, avec la claire vue des choses, les qualités qui les avaient fait remarquer dans leurs petits villages.

Voyez-les d'ailleurs, tels que les ont faits les circonstances du milieu et la pratique de leur profession. Vivant parmi des

montagnes aussi belles que peu productives, les Suisses ne peuvent acquérir le sens pratique des hommes et des choses, l'habitude du réel et du positif, que donne la poussée intense du travail. Bien au contraire, leur vie se passe à considérer les grands spectacles de la nature et à ne pas faire grand'chose; ils sont, tout comme les Orientaux, portés à la rêverie, au spéculatif, à la théorie et à l'abstraction (1). Il y a plus encore : en maintenant à tout jamais avec l'herbe la propriété communautaire, la nature a permis que ce régime de propriété, qui est utopie pour les plaines riches et cultivées de l'Europe, fût réalité dans les montagnes de la Suisse; et elle a laissé croire à ces esprits simples, déjà si enclins aux systèmes, que tous les systèmes pouvaient se réaliser. Ajoutez, à cette formation première que reçoit tout citoyen suisse, la formation particulière que ces maîtres d'écoles et ces agents d'affaires reçoivent de leur profession : le zèle pour l'État et ses lois, qui font leur position et assurent leur autorité.

Transportez maintenant ces théoriciens, zélés partisans de l'action de l'État, dans les grands Conseils des Cantons et dans les Assemblées fédérales, et reconnaissez les radicaux. Inaptes, par la pratique de leur vie journalière, à comprendre et à gérer les grands intérêts de la Province et de l'État, ils prétendent cependant tout réglementer, et tout réglementer dans le détail; en deux tours de main, ils donnent une Constitution aux Églises, mettent les cures et les évêchés à l'élection, sans s'inquiéter s'ils ne s'aventurent pas sur un terrain qui n'est pas le leur; fondent des écoles mixtes, laïcisent à outrance; votent mille lois sur le travail, etc., etc. Peu leur importe s'ils déchaînent la guerre religieuse, la guerre scolaire, s'ils s'engagent dans le socialisme d'État. Ils ne connaissent qu'une chose, leur volonté; ils n'ont qu'un but, l'État. Aussi ces bons radicaux sont-ils des centralisateurs fanatiques; l'autonomie cantonale est une force qu'il faut briser; ils y sont parvenus en partie et la cons-

(1) Les plus grands savants dont s'honore la Suisse appartiennent tous aux sciences abstraites ou aux sciences naturelles : Bernouilli, Euler, Haller, Saussure, Pictet; est-il besoin de rappeler que J.-J. Rousseau était Suisse?

titution fédérale de 1874 a fait faire à la Suisse un grand pas dans la voie de la centralisation.

La Suisse serait donc un pays très mal gouverné?

Sans aucun doute.

Mais, cela n'a pas d'importance.

Dire à des Français que d'être bien ou mal gouverné, c'est chose de peu d'importance, paraît tout simplement une absurdité. Quel est donc le peuple qui peut mieux savoir que nous l'extrême importance que présente l'action gouvernementale? Demandez aux républicains de quels maux ils n'ont pas souffert sous l'Empire; demandez aux conservateurs quels maux ils souffrent sous la République; il suffit de les entendre, les uns parler de la « gueuse », les autres du 2 Décembre!... Et ils ont raison. Il n'est pas bon, en France, d'avoir ce que nous appelons un mauvais gouvernement, c'est-à-dire, un gouvernement dont on ne partage pas les idées.

Alors qui donc a tort ici?

Eh bien, personne. C'est pour le coup que l'on peut dire : Vérité en deçà du Jura, erreur au delà.

Les Suisses ont un système de pouvoirs publics déplorable : ils n'en pâtissent pas; voici pourquoi.

En même temps qu'ils organisaient leurs pouvoirs publics et les livraient forcément aux radicaux, ils n'abandonnaient pas absolument à ceux-ci le droit de conduire le fameux « char de l'État » partout où il leur plairait; nos bons Suisses gardaient les rênes en main, et cela assez bien pour pouvoir s'en ressaisir à l'occasion. Grâce à la clause du *Referendum* introduite dans toutes les constitutions cantonales et dans la constitution fédérale, ils conservaient le droit d'annuler purement et simplement les lois et les actes de leurs représentants qui ne leur plairaient pas. Je ne veux pas recommencer ici à étudier le Referendum, je l'ai déjà fait dans cette Revue (1); j'ai démontré qu'excellent mécanisme dans l'organisation de la Commune, il ne paraissait pas appelé à donner d'aussi bons résultats dans la Province

(1) V. *la Science sociale*, t. X, p. 265.

et dans l'État. Mais remarquez que je me prononçais dans l'hypothèse française. En France, notre sol nous donne spontanément une aristocratie capable de diriger les intérêts généraux; si cette aristocratie manque à sa fonction, c'est affaire à elle, il faut en fin de compte qu'elle y revienne, et tout ce qu'on essayera pour la remplacer ne sera d'aucun effet. En Suisse, il en va autrement; il n'y a pas d'aristocratie naturelle; que sera donc le rôle du Referendum? Jugeons-le par ses résultats.

On peut dire que le Referendum, en Suisse, a déçu les craintes de ses adversaires et les espérances de ses partisans. Vivement préconisé par les radicaux, qui l'ont successivement introduit dans la constitution de tous les Cantons et dans la Fédération par l'espoir d'en faire un instrument de règne, il fut non moins vivement combattu par les conservateurs. En fait, il s'est montré économe, hostile à la centralisation, au pouvoir fort et aux grosses dépenses, hostile par conséquent à ce qu'on appelle la politique jacobine et radicale. Chose étrange et au premier abord inexplicable, le même suffrage universel qui persiste à renommer des radicaux, rejette impitoyablement tout ce qu'ils proposent. C'est que les élections se font sur des noms de personne, et que les électeurs sont bien forcés de prendre les hommes qu'ils ont sous la main, tandis qu'au Referendum toute mesure est jugée en elle-même et appréciée pour ce qu'elle vaut réellement.

Il est très intéressant de connaître le résultat des principales votations qui ont eu lieu en vertu du Referendum fédéral introduit dans la Constitution en 1874; c'est d'ailleurs le meilleur moyen de l'apprécier. Une loi est proposée pour modifier le droit électoral fédéral : 100.674 voix se réunissent d'abord pour signifier le *veto*, et la loi, soumise par cette raison au vote populaire le 23 mai 1875, est rejetée par 207.263 voix contre 152.583. Une loi sur les billets de banque est rejetée, le 23 avril 1876, par 193.253 voix, contre 120.068. Une loi concernant une indemnité à payer par ceux qui sont dispensés du service militaire est rejetée deux fois de suite : la première fois le 9 juillet 1876,

par 184.894 voix; la seconde, le 21 octobre 1877, par 181.383. Une nouvelle proposition pour la réforme du droit électoral est de nouveau rejetée, la même année, par une écrasante majorité. En 1881, s'appuyant sur l'article 27 de la Constitution, les radicaux tentèrent de créer un Bureau fédéral d'Instruction publique et de mettre ainsi la main sur les écoles de tous les Cantons; mais il fallait un crédit pour organiser ce service; le Referendum fut réclamé, et, le 20 janvier 1882, la loi rejetée par 318.139 voix contre 172.010. En 1884, quatre lois furent soumises au Referendum sur la police, l'organisation des patentes, la justice, et les affaires étrangères; toutes les quatre étaient conçues et rédigées dans un but de centralisation très marquée; elles furent rejetées toutes les quatre à d'écrasantes majorités. Il en va de même des lois cantonales (1). Comme on le voit, le Referendum n'est pas complaisant; il dit plus souvent non que oui, et on serait tenté de croire qu'il a pour unique fonction de détruire l'œuvre des législateurs. C'est déjà un moyen pour les empêcher de mal agir; mais ce moyen, qui arrête tout simplement leur action, ne met-il pas le pays dans le régime de l'anarchie, de l'impuissance gouvernementale?

Je vais montrer que la faible puissance gouvernementale ne constitue pas précisément un mal pour les Suisses.

Toutes les affaires et tous les intérêts qui concernent les citoyens d'une nation peuvent être distribués, ici et là, entre les organismes de la vie privée et ceux de la vie publique, de différentes façons. Cette répartition varie chez chaque peuple. En France, par exemple, les organismes supérieurs de la vie publique sont démesurément chargés; et beaucoup d'affaires qui, en Angleterre, seraient entreprises et conduites par l'initiative des particuliers, incombent chez nous à l'État.

Eh bien, comment s'est faite cette répartition en Suisse?

Presque toutes les affaires, presque tous les intérêts sont résolus et gérés par les particuliers et, à leur défaut, par le premier et le plus simple organisme de la vie publique, la Commune. Là

(1) Voir, pour plus de détails, « Le Referendum », par E. de Laveleye, *Revue Internationale*, t. XIII.

où l'effort individuel serait impuissant, où l'action d'une famille serait trop faible, les Suisses se groupent, et, au lieu de demander à l'État aide et assistance, ils se tirent d'affaire par l'association entre particuliers et conservent en mains la direction de leurs intérêts. Je n'ai pas besoin de donner mille exemples de ce fait; j'ai assez démontré la puissance de l'association entre particuliers aux Genevez et à Saint-Imier (1). Faut-il acheter un taureau, construire une fromagerie, etc. : nos paysans, habitués à s'associer par l'usage journalier des antiques communautés, des bourgeoisies, s'associent aussitôt et l'affaire est faite. Dans les centres industriels, l'initiative privée est tout aussi puissante; les vivres sont-ils trop chers, les logements insalubres : au lieu de se perdre en doléances, de réclamer l'intervention de l'État, les ouvriers fondent une société, société de Consommation, société de Construction; et ce que notre impuissance nous fait appeler « un problème » se trouve ainsi résolu.

Quand les affaires deviennent trop importantes, la commune est là. Elle a les reins joliment solides, la commune suisse, et elle est supérieurement administrée, parce qu'elle est administrée par ceux-là mêmes qui ont intérêt à ce que tout aille bien. Au lieu de mendier les secours de l'État, les décisions de l'État, comme nos communes françaises, les communes suisses font leurs travaux elles-mêmes; elles subventionnent, si besoin est, les écoles et les églises, qui sont entre les mains des pères de familles et des fidèles. Lorsqu'une affaire intéresse plusieurs communes, ces communes se syndiquent et conduisent l'opération à frais communs; c'est ainsi que les communes du Jura bernois ont construit le chemin de fer qui les traverse.

En fait, que reste-t-il donc à faire à l'État, au Canton et à la Fédération? Rien ou presque rien. L'expression ne paraît pas trop forte, quand on voit tout ce que font les associations privées et les communes, et quand on songe que, dans un pays aussi pauvre que la Suisse, mis à l'abri de toute complication extérieure par la neutralisation de son territoire, les fonc-

(1) Voir ma Monographie du Jura bernois, t. VIII, page 278.

tions de l'État sont tout naturellement réduites à pas grand'-chose.

Alors qu'importe à nos bons Suisses que leur gouvernement fonctionne bien ou mal? que leurs Grands Conseils soient composés de radicaux ou de conservateurs? Ils savent bien que, si la besogne qu'on leur fait est mauvaise, elle ne peut les atteindre, car ils ont en main, avec le Referendum, l'instrument convenable pour remettre les choses en place. Qu'ont-ils besoin de plus? Ils n'attendent pas de leur gouvernement, tant s'en faut, ce qui leur est nécessaire.

Je sais que ce sont là des idées qui ne sont pas françaises, parce que malheureusement elles ne correspondent pas à des faits français. Monarchistes et républicains, nous en sommes encore à la conception du « gouvernement fort », du gouvernement à la Philippe II, à la Louis XIV, à la Napoléon ; je sais que ces saints-là ne sont pas ceux du calendrier républicain, mais les républicains ont aussi leurs gouvernants à poigne ; Danton, Robespierre, Cavaignac, Thiers, J. Ferry ont chacun leur chapelle. Nous avons beau être traités en vaincus par le parti au pouvoir, nous n'avons qu'une hâte, c'est de faire subir à nos maîtres le même traitement.

Je voudrais mettre les bons esprits en garde contre cette erreur, et les persuader, par l'exemple de « l'anarchie » de la Suisse, que la faible organisation de la souveraineté ne doit pas toujours être considérée, en fait, comme une défectuosité sociale. Il est évident que ce qui est mal organisé, est mal organisé ; mais une médiocre organisation de la souveraineté a été très souvent la cause de la bonne organisation du reste de la société. Voyez plutôt ce qui s'est passé en Suisse. Tour à tour, l'Aristocratie et la Démocratie ont prétendu au gouvernement de l'État ; mais, par les incapacités constitutives qu'elles portaient en elles, l'Aristocratie et la Démocratie n'ont pu qu'occuper le pouvoir et non en user à leur gré ; et c'est précisément cette faible organisation des pouvoirs publics, qui a poussé les Suisses à se tirer d'affaire tous seuls et à *organiser solidement leur vie privée et leurs communes*. A les voir aujourd'hui vivre tranquilles après tous les mou-

vements révolutionnaires qu'ils ont traversés, il faut croire qu'ils ont trouvé la vraie solution.

Je serais heureux si cet article, qui termine l'étude sur la Suisse que j'avais entreprise avec la monographie du Jura bernois, pouvait faire admettre cette idée, ou pour mieux dire, ce fait, par quelques lecteurs. Je ne demande pas beaucoup.

Robert Pinot.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Mesnil (Eure).

LA POLITIQUE DE L'ÉGLISE ET LES TEMPS NOUVEAUX.

« Novus rerum nascitur ordo. »

I.

On s'agite beaucoup, en ce moment, autour des questions de politique religieuse. Des hommes également dévoués au service de l'Église catholique se divisent profondément sur les moyens à employer pour lui assurer une situation temporelle favorable à ses progrès, et ces divisions ont été rendues publiques, ces temps derniers, par divers actes auxquels il me suffira de faire allusion pour être compris.

Tous ont un caractère commun important à noter : ils tendent à faire prévaloir auprès des catholiques une vue particulière au moyen de l'approbation pontificale. Ceux qui veulent se rallier à la République, ceux qui veulent la renverser, ceux qui veulent fonder un parti catholique et ceux qui rêvent le socialisme chrétien demandent au Pape une définition dogmatique pour appuyer leur opinion, tout au moins un conseil précis indiquant une marche à suivre déterminée.

Je m'imagine que les prélats italiens de vieille souche diplomatique doivent sourire de leurs lèvres fines en voyant cet assaut subi par le Saint-Siège. De temps à autre un document officiel, la lettre du cardinal Rampolla par exemple, vient donner aux assaillants une satisfaction platonique en leur rappelant que, de quelque côté qu'ils viennent et quelque vue qu'ils adoptent dans ces questions, ils n'ont pas à craindre de se heurter au dogme. C'est en effet toute la réponse qu'on peut leur faire. Il n'y a pas de forme de gouvernement à laquelle le dogme soit lié.

En fait, depuis près de dix-neuf cents ans, l'Église a rencontré sur son chemin toutes les monarchies, les républiques, les oligarchies, les aristocraties, les démocraties et les autocraties possibles. Elle a vécu avec toutes, échappant aux effets de la persécution comme aux dangers de la faveur, sans proscrire aucun des noms que je viens de dire. Mais de même qu'on prend un paletot contre le froid et un parapluie pour se préserver des averses, l'Église se gare, par une diplomatie habile, des obstacles que les gouvernements opposent à son action, soit directement en voulant l'empêcher, ainsi que cela se voit actuellement en France, soit indirectement en voulant s'y mêler, comme au temps de Constantin ou de la Querelle des Investitures.

Cette manière de faire montre une des glorieuses conditions de la vie de l'Église : mise successivement par la Providence en face de régimes très divers, elle a toujours à prendre en considération les sociétés de formes très différentes sur lesquelles elle doit agir, et elle mesure son action à leur taille.

Aujourd'hui, elle se trouve en présence d'une situation nouvelle par plus d'un point, en présence d'une société en travail, d'une société indécise sur l'orientation qu'il convient d'adopter. Devant cette société, quel parti prendre?

C'est la question, souvent mal définie et mal posée, dont on s'inquiète à bon droit en ce siècle-ci, chaque fois que les rapports de l'Église et de l'État s'imposent à l'attention; on sent qu'il se prépare quelque chose de nouveau, quelque chose pour quoi on n'a pas de solution toute prête; on redoute de s'éloigner des traditions; on veut, d'autre part, mettre l'Église à même de

répondre aux nécessités du temps présent : de là, les divergences de vues.

A vrai dire, il ne s'agit pas là, en soi, d'une question religieuse, mais d'une question politique liée aux intérêts de l'Église. La meilleure preuve, c'est que la Papauté refuse de se prononcer. Elle ne fait pas cesser la division des catholiques sur ce point; elle cherche tout simplement à élargir sa liberté d'action et la leur. Telle est surtout la situation de fait dont le Saint-Siège paraît se préoccuper. Quant à donner une approbation ou une désapprobation officielle à ceux qui se compromettent dans un parti ou dans un autre, il se garde bien de le faire.

Comment le pourrait-il d'ailleurs? Si un prélat français croit opportun de se rallier ouvertement à la République, est-il possible au Pape de blâmer cet acte sans se mettre de suite en opposition ouverte avec un gouvernement près duquel il entretient un nonce? On pourrait le soupçonner plutôt, — et c'est ce qu'on a fait, — d'être favorable à une attitude du clergé qui rendrait plus faciles ses rapports diplomatiques avec la France. Mais la majorité des catholiques, mal disposée pour un pouvoir notoirement hostile aux intérêts religieux, ne paraît pas accepter sans arrière-pensée l'idée d'une réconciliation. Certains, plus spécialement attachés à un parti monarchique, mettent tout leur espoir dans la restauration de ce parti, confondent dans un même culte le trône et l'autel et considèrent que l'avenir de l'Église est lié à celui de leurs espérances politiques. Le Saint-Siège aurait mauvaise grâce à peser sur ces amis fidèles, qui l'ont soutenu dans plus d'une crise, pour leur faire abdiquer leurs convictions et les jeter dans les bras d'une République peu désireuse de les presser sur son sein.

D'autre part, une autre fraction catholique se dégage de toute attache dynastique positive et se déclare prête à accepter toute forme de gouvernement qui soutiendra la religion. Quelques-uns veulent même introduire dans l'arène électorale un « parti catholique » organisé et défini. D'autres, sans se prononcer sur l'étiquette des pouvoirs publics, leur assignent un rôle particulier : ils veulent l'État-Providence, venant au secours de tous les faibles,

prenant en main tous les intérêts privés ; ce sont les socialistes chrétiens. Leur programme suppose essentiellement l'existence d'une autorité s'inspirant directement des enseignements de la Foi.

En somme, une division profonde existe sur ces questions entre les membres, pourtant si unis, de l'Église. Il faut remarquer, en effet, que jamais l'accord n'a été si complet sur le dogme. Les définitions successives auxquelles ont donné lieu des hérésies diverses, la reconnaissance récente de l'infaillibilité pontificale ont eu pour effet de grouper très étroitement tous les fidèles autour de croyances nettement établies. Aujourd'hui la Foi n'est ni vague ni tiède, car ceux qui la possèdent ont eu à la connaître et à la défendre.

Ce contraste accuse bien le caractère extra-religieux du sujet que nous traitons aujourd'hui. C'est, par essence, un de ceux qui se trouvent livrés aux disputes des hommes, car il dépend de faits contingents, variables et ne saurait recevoir de solution purement dogmatique.

Pour l'étudier, il faut se rendre compte des conditions de temps et de lieu ; il faut connaître la société à laquelle on a affaire. C'est à ce titre, et à ce titre seulement, que la science sociale peut s'en occuper.

Avant tout, un rapide coup d'œil sur l'histoire de l'Église nous permettra d'examiner quelles solutions elle a données jusqu'ici à ses rapports avec l'État. Cela nous fournira une première base d'observation.

II.

Jusqu'à l'avènement du christianisme, le monde ne connaissait pas ce grave problème : « Dans les vieux âges, dit Fustel de Coulanges (1), la religion et l'État ne faisaient qu'un : chaque peuple adorait son dieu et chaque dieu gouvernait son peuple ; le même

(1) *La Cité antique*, liv. V, ch. III.

code réglait les relations entre les hommes et les devoirs envers les dieux de la cité. La religion commandait alors à l'État et lui désignait ses chefs par la voie du sort ou par celle des auspices; l'État, à son tour, intervenait dans le domaine de la conscience et punissait toute infraction aux rites et aux cultes de la cité ». Cette conception n'est pas seulement la conception romaine ou grecque, c'est la conception bouddhique, la conception musulmane, etc.; c'était aussi la conception juive.

Elle semblait si naturelle aux apôtres eux-mêmes, qu'il fallut un précepte explicite pour les décider à évangéliser tous les peuples sans distinction de races; encore y eut-il parmi eux une hésitation avant d'entreprendre une œuvre aussi nouvelle; ils étaient effrayés des complications auxquelles ils allaient se heurter; ils se demandaient comment une société religieuse pouvait se constituer côte à côte avec diverses sociétés civiles.

La transition leur fut ménagée par un fait historique d'une grande importance : le monde connu se trouvait alors sous la domination des empereurs romains; malgré la variété des peuples qui vivaient sous leur sceptre, il y avait là une autorité commune, un pouvoir unique avec lequel il suffisait de s'entendre.

Mais ce pouvoir vit immédiatement une menace dans la prédication de la Foi nouvelle. Ce fut l'ère des persécutions. Pourquoi n'adorez-vous pas les dieux de l'Empire? disaient les proconsuls. Il ne leur semblait pas que l'on pût être sujet de Rome sans admettre la religion officielle.

Le sang des martyrs affirma éloquemment la doctrine contraire : saint Paul réclamait la qualité de citoyen romain à l'occasion même du supplice que sa fidélité à la Foi chrétienne attirait sur lui, et la primitive Église vécut pendant trois siècles nettement séparée de l'État. Toutefois ce n'était pas là une solution acceptable, une situation normale, mais un état de crise.

A la conversion de Constantin, l'hostilité du pouvoir impérial fit place à un autre danger; il était malaisé de faire comprendre à l'empereur que le fait de la religion ne le concernait pas. Il siégeait volontiers dans les conciles, tranchait des questions de

discipline ecclésiastique et ne manquait pas de donner son avis sur le dogme. Toutefois l'Église réussit à se dégager de cette tyrannie, et son indépendance résista au Césarisme; elle apprit bien vite à vivre près de ce pouvoir absolu sans se laisser absorber par lui, à s'en servir pour la diffusion de sa doctrine sans permettre que cette doctrine fût entamée. Elle avait enfin trouvé une solution acceptable.

Il en fut de même pendant toute la première période de son existence, après qu'elle eut conquis le droit de vivre, au grand grand jour, en dehors des ténèbres des Catacombes. Aussi en vint-elle à prendre l'habitude de ce régime temporel, et ses membres les plus éclairés considéraient à cette époque qu'il n'y avait pas de choix, en fait, entre la situation d'une religion persécutée et celle d'une religion officielle, entre les Catacombes et les palais impériaux. Ils n'en avaient encore jamais rencontré d'autre.

De là une conséquence importante : ils ne pensaient pas que leur action pût s'exercer utilement sur des *personnes isolées*, autrement que pour le grand but de l'autre vie. Saint Jérôme et les Pères du Désert avaient donné le merveilleux exemple de saintes austérités; ils s'étaient retirés du monde pour chercher les voies sublimes de la perfection; mais ils abandonnaient pour eux-mêmes toute idée de règne temporel, c'est-à-dire d'action directe sur les affaires publiques : ils ne constituaient pas une situation pour l'Église.

C'était en agissant sur la personne même des Césars que l'on avait acquis cette situation. Dès lors on avait adopté, non pas comme un dogme, mais comme une règle de conduite édictée par l'expérience, cette opinion que l'action sur le pouvoir était nécessaire pour la liberté temporelle de l'Église.

La société romaine était d'ailleurs entièrement pénétrée de cette conviction; on la retrouvait, en dehors de l'Église, dans chaque famille, dans chaque individu. Personne ne concevait la possibilité de l'indépendance dont certaines de nos sociétés modernes offrent l'exemple : le citoyen n'était qu'une partie de la cité à laquelle il appartenait; une foule de liens solidaires gênaient l'initiative in-

dividuelle, de telle sorte qu'on ne tenait sérieusement les individus qu'en restant maître de ces liens solidaires et du pouvoir central auquel ils aboutissaient tous.

On imagine quel bouleversement, quel ahurissement ce fut dans un pareil milieu, lorsque le vieil édifice romain vint à crouler sous l'effort d'envahisseurs barbares. Dans sa chute, il entraînait avec lui l'organisation politique à laquelle l'Église avait eu affaire. Tout d'un coup, tous les cadres de la vie publique se disloquaient et, au lieu d'une hiérarchie savante de pouvoirs, elle ne trouvait plus en face d'elle qu'une réunion de barbares. Ils arrivaient, il est vrai, sous la conduite d'un chef de guerre, mais ce chef acclamé dans un moment d'enthousiasme à la suite d'un acte héroïque n'exerçait qu'une autorité temporaire. Au fond, les barbares se montraient en général rebelles à toute organisation permanente. Au lieu de ce pouvoir constitué sur lequel l'Église s'était habituée à agir, il n'y avait plus que des individus isolés.

Sa propre hiérarchie ecclésiastique subsistait, il est vrai, au milieu de cet affaissement général d'institutions séculaires, et les peuples, habitués à s'appuyer pour leurs affaires temporelles sur des fonctionnaires impériaux, se groupèrent par habitude et par besoin auprès des évêques. C'était l'époque où le titre de *Defensor civitatis* se confondait souvent avec celui d'*Episcopus*.

Mais il ne pouvait être question pour l'Église de réorganiser elle-même une autorité civile qu'elle n'avait pas mission d'exercer. Ce qu'elle cherchait avec persévérance, c'était un homme puissant émergeant de cet océan de peuples barbares, joignant le don de la Foi à la qualité de chef et capable de présenter à l'action religieuse un terrain semblable à celui que Rome avait fourni jadis. A la recherche de cet homme, les Papes fouillaient l'horizon d'un regard inquiet. Dès qu'il s'en élevait un sur lequel leurs espérances pussent se poser, ils s'appliquaient à le grandir aux yeux du monde en le revêtant de dignités traditionnelles; ils cherchaient à retomber dans une situation déjà connue, — la seule d'ailleurs qui fût connue, — pour échapper au désordre du moment.

Clovis fut un des premiers sur lesquels ils jetèrent les yeux. Au

lendemain de Tolbiac, le fier Sicambre, qui avait reçu le baptême des mains de saint Remi, paraissait réunir sur sa tête les deux conditions qu'ils recherchaient : sa foi sincère donnait des gages de son dévouement à l'Église et son pouvoir semblait fermement établi ; aussi, tandis que les insignes de patrice lui étaient envoyés par l'empereur byzantin, le Pape Anastase lui décernait-il le titre de « fils aîné de l'Église ». La lettre qu'il lui écrivit à cette occasion est caractéristique : « L'Église entière, y est-il dit, se réjouit à la vue du fils illustre qu'elle vient d'enfanter à Jésus-Christ. Soyez, ajoute Anastase le soutien de votre Mère, soyez pour elle une *colonne de fer.* »

L'effacement successif des derniers Mérovingiens devant leurs Maires du Palais rendit bientôt nécessaire la recherche d'un autre soutien des choses publiques. Ce n'étaient pas des rois fainéants qui pouvaient reconstituer l'Empire romain ou rien qui lui ressemblât ; mais les hommes dont le pouvoir avait grandi, tandis que le leur décroissait, étaient plus à même de répondre aux vœux de la Papauté, et dès que Pépin eut définitivement dégagé sa puissance de la tutelle mérovingienne, les Papes, heureux de saluer l'avènement de sa dynastie, fixèrent sur sa tête les mêmes espérances que Clovis avait déjà éveillées en eux.

Enfin, le couronnement de Charlemagne comme empereur d'Occident sembla les confirmer avec éclat. Bien plus que les Césars de Rome qui avaient succédé à Constantin, bien plus que Constantin lui-même, Charlemagne répondait à l'idéal d'un héros chrétien, et sa puissance avait tout le relief nécessaire pour servir d'appui temporel à l'Église. Il fut l'épée et le bouclier de la papauté comme le rappelle l'inscription tracée au-dessous de ses traits dans la salle des rois chrétiens, à Rome : *Carolus Magnus, Romanæ Ecclesiæ ensis clipeusque.* Mais ce ne fut là encore qu'un éclat passager. A la mort du grand Empereur, son œuvre ne lui survécut pas ; une fois encore, l'Église se trouvait retombée dans la situation dont elle avait vainement essayé de sortir.

Cependant la dignité impériale, rétablie au profit de Charlemagne, devait reparaître encore. Elle fut relevée de l'abaissement où l'avaient laissée tomber Louis le Débonnaire et ses successeurs

par Othon le Grand, le véritable fondateur du Saint-Empire romain-germanique. Désormais les Papes trouvaient en face d'eux la situation qu'ils avaient tant contribué à créer. L'Église revenait en quelque sorte à l'époque de Constantin ; le rêve poursuivi était enfin accompli.

III.

Jusque-là, depuis Clovis, l'Église avait rencontré des pouvoirs trop éphémères et trop occupés à se défendre pour chercher à l'opprimer ; ce qui leur manquait, c'était la stabilité, la puissance. Maintenant la face des choses changeait. L'Empire, constitué solidement, allait entrer en lutte avec elle et menacer son indépendance.

La querelle éclata à propos des investitures. Les empereurs d'Allemagne, non contents de donner aux évêques l'investiture temporelle des bénéfices attachés à leurs charges, s'étaient arrogé le droit de nommer eux-mêmes aux fonctions ecclésiastiques ; c'étaient ordinairement eux qui, à la mort d'un prélat, envoyaient la crosse et l'anneau à celui qu'ils lui choisissaient pour successeur, et cet envoi seul tenait lieu d'élection. Les dignités ecclésiastiques devenaient entre leurs mains un objet de trafic, un moyen de battre monnaie ; la Papauté ne conservait plus dans le choix des évêques aucune part et la hiérarchie ecclésiastique était gravement compromise.

Ainsi, l'appui temporel que l'Église avait recherché se tournait contre elle et lui faisait sentir le danger d'une union trop intime avec les pouvoirs de la terre. Pour sauver sa liberté, elle dut entreprendre contre les empereurs d'Allemagne la mémorable lutte du Sacerdoce et de l'Empire, lutte où il lui fallut employer toute l'énergie d'un pape comme saint Grégoire VII. Le pouvoir impérial devenait pour elle un obstacle au lieu d'un aide. On sait quelle difficulté elle rencontra pour en triompher et pour reconquérir sa liberté d'action. Entre elle et la conscience individuelle qu'elle a pour mission d'atteindre, l'Empire s'était interposé.

Bientôt une situation analogue se reproduisait ailleurs. En France, le pouvoir royal commençait à s'élever au-dessus des grands seigneurs féodaux et empruntait aux légistes des textes de jurisconsultes romains, pour justifier une domination qu'il rêvait déjà de rendre absolue. Là aussi l'Église rencontra dans cette puissance du trône une source de difficultés plutôt qu'un avantage. Les démêlés de Boniface VIII et de Philippe le Bel sont là pour en faire foi. Puis, ce furent les phases diverses du schisme d'Occident, dans lequel l'influence de pouvoirs ennemis eut une part si prépondérante. Un pape était alors considéré par un roi de France ou un empereur d'Allemagne comme un élément de succès dans son parti ; on se battait pour des intérêts temporels à coups d'armes spirituelles; ce fut évidemment une des périodes d'abaissement les plus tristes qu'ait connues la papauté ; sans doute, elle conservait son empire sur les consciences, mais sa situation dans le monde était devenue intolérable.

Plus tard, l'Église eut encore à subir une foule d'épreuves de la part des pouvoirs avec lesquels elle se trouvait en rapports obligés. J'écarte à dessein la question des États protestants nettement séparés d'elle, mais il me suffira de rappeler les difficultés d'Innocent XI et de Louis XIV au sujet du droit de régale, la sourde opposition de Pombal au Saint-Siège, les menaces du joséphisme en Autriche, enfin les événements fameux et pleins de contrastes qui marquèrent les rapports de Napoléon et de Pie VII.

Pour arriver à exercer en paix son ministère dans la chrétienté, l'Église fut alors obligée de conclure avec les rois et les empereurs des Concordats, dans lesquels elle acquérait souvent le minimum de liberté indispensable à sa mission au prix de sacrifices pénibles. L'exemple le plus caractéristique est celui du Concordat de 1801. Le clergé français, dépouillé par la Révolution, recevait une maigre allocation du Gouvernement et se trouvait ainsi placé dans la situation apparente d'un corps de fonctionnaires salariés dépendant de tous les régimes politiques ; non seulement on lui enlevait ses biens, ce qui eût été de peu malgré les quatre milliards de francs qu'ils représentaient, mais on lui enlevait quelque chose de sa dignité et son indépendance. Aujourd'hui, en face des

gouvernants opposés à toute idée religieuse, repoussant pour eux-mêmes le dogme catholique, le Pape est obligé de discuter les intérêts du clergé. Chaque nomination d'évêque devient une occasion de conflit, et on peut dire, sans dépasser la vérité, que l'État français paraît s'inspirer principalement du désir d'abaisser l'Église dans ses membres.

Cette situation, fausse et dangereuse en elle-même, est de plus absolument ridicule. Que les membres du gouvernement suivent ou ne suivent pas les préceptes de la religion catholique, c'est affaire à eux; mais que, se déclarant étrangers ou hostiles à ses croyances, ils soient chargés de pourvoir à la nomination des évêques et des curés, voilà qui devient tyrannique, abusif et grotesque.

Toutefois, il ne faut pas faire peser sur eux seuls la responsabilité de cette situation. Ce ne sont pas eux qui l'ont créée, elle leur a, au contraire, été léguée par l'ancien régime, par la suite des gouvernements qui, sous prétexte de protéger la religion, de faire une religion d'État, se mêlaient de l'administration ecclésiastique, proclamaient qu'un si grave intérêt ne pouvait pas leur rester étranger et rendaient des ordonnances sur des matières théologiques ou canoniques. Eux, ils n'ont fait que suivre une tradition établie, ils s'emploient à remonter une vieille machine gouvernementale, mais ce ne sont pas eux qui l'ont construite ou qui en ont réglé la marche. Les vicissitudes politiques les ont amenés, eux sceptiques, à présenter des évêques au Pape; ils sourient sans doute de se voir délégués à cet office clérical, mais ils s'emparent de ce moyen d'autorité comme de tous les autres, parce que les révolutions le placent entre leurs mains.

Ainsi, c'est l'héritage des régimes politiques les plus ouvertement favorables à la religion catholique qui, se trouvant aujourd'hui recueilli par des gouvernements hostiles, produit la situation pénible contre laquelle l'Église se débat et d'où ses membres voudraient la faire sortir.

Ce qui est remarquable, c'est qu'aucun ne paraît songer au vrai remède. Tous pensent uniquement à concilier à l'Église le Pouvoir, ou même à donner à l'Église l'appui du Pouvoir, sans

se rendre compte qu'à cantonner là leurs efforts, ils n'en finiront jamais de retomber dans la même ornière.

Il est donc urgent de leur montrer qu'il y a pour l'Église une autre attitude plus désirable, attitude qui peut n'être pas partout également praticable, mais vers laquelle tendent tout au moins les pays auxquels l'avenir est réservé. Et ceux-là sont bien à considérer sans doute. Dans ces pays, l'Église n'a aucunement besoin du secours de l'État pour remplir librement sa mission ; l'obstacle que peut ailleurs lui opposer l'État est tout simplement écarté de sa route.

Non seulement cette situation singulièrement simplifiée existe déjà, mais elle a même existé depuis longtemps dans certaines parties de la catholicité.

Je vais m'expliquer.

IV.

Chaque fois que des missionnaires sont allés prêcher la Foi dans des pays centralisés, gouvernés par un pouvoir absolu, maître d'une religion ou protecteur officiel d'une religion, ils se sont heurtés à de terribles obstacles et ont rencontré la persécution avec toutes ses cruautés. En Chine, par exemple, leur rôle a été particulièrement difficile, parce que les empereurs-patriarches de ce pays tout communautaire ont fini par considérer comme un empiétement sur leur autorité la prédication d'une croyance différente de la leur. Quelques-uns, il est vrai, avaient pris sous leur protection les premiers Jésuites envoyés pour évangéliser l'empire du Milieu, mais, à mesure que les enseignements de la Religion se révélaient à eux plus complets, ils dirent qu'il ne s'agissait pas là seulement d'une philosophie morale plus parfaite que celle de Confucius, mais d'un culte organisé et complet, d'une règle de vie, aboutissant à des prescriptions déterminées. Dès lors, ils ne pouvaient pas espérer rester maîtres de la religion nouvelle, et, ne pouvant pas en rester maîtres, ils prirent le parti de la proscrire. Pour avoir le droit à la vie dans

une communauté patriarcale, il faut en faire partie, c'est-à-dire cadrer absolument avec l'autorité du chef; l'Église catholique ne pouvait pas accepter cette situation, il fallait donc qu'elle disparût. Telle est la raison des persécutions fréquentes qui éclatent contre les chrétiens dans l'Extrême-Orient.

Les missions sont souvent moins dangereuses chez les populations entièrement sauvages, parce qu'aucune autorité ne s'interpose alors entre le missionnaire et la conscience individuelle. Il est remarquable que les sympathies de celui-ci s'éveillent fréquemment pour ce motif en faveur de nations très désorganisées, incapables d'aucun avenir, mais ce n'est là qu'une impression passagère. Si les individus sont faciles à atteindre dans ces sociétés, le profit n'est pas grand, car ce sont de tristes soutiens pour la Religion; leur inconstance, leur impatience de toute contrainte, leur incapacité à poursuivre une voie déterminée, rendent vaines et stériles les premières bonnes dispositions qui séduisent d'abord leurs apôtres. La bonne semence tombe bien sur ce terrain, on l'y sème librement, mais elle ne germe guère.

Ouvrez les *Lettres édifiantes*, vous relèverez à tout moment les marques de ce contraste : les échecs subis par les missions sont dus tantôt à la tyrannie de petits despotes qui arrêtent net l'entreprise évangélique, tantôt à l'insouciance d'individus qui admettent près d'eux les missionnaires sans paraître en recevoir aucune influence sérieuse. Le P. Jogues vécut ainsi tout un hiver au milieu d'un parti d'Algonquins chasseurs, auxquels sa présence n'imposait aucune retenue, pas plus qu'elle ne soulevait chez eux de colère. Après cette épreuve, il écrivit à ses supérieurs qu'il abandonnait les Algonquins, persuadé que les efforts de la prédication resteraient sans effet auprès d'eux. Ce fut alors que la petite mission de l'Amérique du Nord tourna ses vues sur les Hurons-Iroquois, plus disciplinés, plus groupés, et paraissant mieux préparés à recevoir la doctrine évangélique. Là, le P. Jogues ne se heurta plus à l'indifférence des Algonquins; on le considéra comme le perturbateur d'un ordre établi et on le mit à mort avec la plus atroce cruauté.

D'une manière générale, soit chez les populations de l'Europe,

soit chez les Barbares, l'Église avait ordinairement exercé son action sur deux genres de peuples : les uns organisés avec un pouvoir fort, s'immisçant dans les affaires religieuses, et les autres, composés d'individus isolés, épars et faciles à atteindre, mais incapables d'efforts persévérants, partant difficiles à gagner définitivement.

Elle s'était donc habituée à considérer comme une chose naturelle la diplomatie dont il lui fallait constamment user vis-à-vis des pouvoirs publics. Elle acceptait même cette nécessité avec une certaine joie, parce que les nations centralisées avaient seules joué jusque-là un rôle important dans le monde, parce que c'étaient elles, en somme, qui avaient donné le plus d'éclat à son règne, le plus favorisé sa diffusion. Les difficultés que suscitaient les États à forte autorité centrale lui apparaissaient comme le prix du service qu'ils lui rendaient.

Mais voici qu'aujourd'hui la scène du monde commence à changer. Les nations qui tiennent actuellement la tête du mouvement s'appuient de moins en moins sur l'action commune, de plus en plus sur l'action individuelle. L'initiative de l'État y est remplacée par l'initiative privée; ce sont les particuliers qui se trouvent vraiment être chefs, chacun pour son compte, dans la société, et l'État n'apparaît qu'au dernier rang des rouages sociaux. Par rapport à nos vieilles nations latines c'est une nation retournée.

Telle est l'Angleterre, tels sont surtout les États-Unis. L'Église catholique a de ceux-ci un souci tout particulier, car son domaine spirituel y grandit de jour en jour ; il y a un siècle, l'évêque de Baltimore représentait seul la haute hiérarchie ecclésiastique ; aujourd'hui, plus de quatre-vingts diocèses y sont régulièrement constitués et, dans quelques années, l'importance toujours croissante de cette nouvelle conquête de la Foi lui assignera dans le concert des peuples catholiques un rang de premier ordre.

Là, l'Église a rencontré tout à la fois des individus faciles à atteindre et des individus précieux à atteindre. Aucun pouvoir jaloux ne vient se placer entre leur conscience et leur culte; aucun effort ne leur paraît impossible pour faire triompher une croyance

qu'ils possèdent, surtout pour garantir l'exercice entièrement libre d'une religion qu'ils ont adoptée.

En se greffant sur une semblable société, l'Église n'a trouvé aucune entrave à son développement ; ses ministres ne vivent ni dans les catacombes ni dans les antichambres. Ils n'ont pas à se cacher ,et, d'autre part, la lourde simarre byzantine ne pèse pas sur leurs épaules ; ce ne sont ni des proscrits ni des fonctionnaires, mais des citoyens libres exerçant librement et complètement une mission particulière.

Du premier coup, l'Église a conquis dans ce pays une situation normale. Suivant les besoins reconnus du culte, les diocèses sont créés, les évêques nommés, sans que le pouvoir civil intervienne aucunement. Pas de querelle des investitures dans une société semblable : quand il s'agit de pourvoir à un évêché, une réunion formée d'évêques et de délégués du clergé dresse une liste de trois candidats avec cette mention : *dignus, dignior, dignissimus*, indiquant devant le nom de chacun d'eux le degré de mérite que l'assemblée lui reconnaît. En général, le Saint-Siège confirme le jugement en préconisant celui qui a été désigné comme *dignissimus*. L'Église prend alors, au point de vue temporel, l'allure d'une association de bien public, s'administrant elle-même, pourvoyant sans secours étrangers aux différentes phases de son existence, comme toute autre association poursuivant un but honnête.

Pour être indépendante du gouvernement, elle n'en est pas pour cela ignorée. Quand, dans une cérémonie publique ou dans un acte officiel, un dignataire ecclésiastique paraît, il est traité avec les égards dus à la situation *de fait* qu'il occupe. Si un fonctionnaire s'adresse à un évêque, de même que lorsqu'il s'adresse à un grand manufacturier, à un banquier puissant ou à un roi de chemin de fer, il lui témoigne les égards que comporte sa position sociale. On n'a pas, en Amérique comme chez nous, l'idée que toute hiérarchie sociale doit être consacrée par le pouvoir central pour tenir debout ; c'est qu'on ne s'élève pas dans cette hiérarchie par la voie officielle, mais par le travail, non par la vie publique, mais par la vie privée. La dignité du prélat n'est donc aucunement diminuée pour être dénuée de la marque officielle.

Non seulement l'État reconnaît la qualité personnelle du prélat, bien qu'il n'ait aucunement contribué à l'en investir, mais il reconnaît aussi l'existence de l'association religieuse, de l'Église, du moment qu'elle est constituée. C'est ainsi que tout groupe de fidèles peut se faire donner une charte et acquérir la personnalité civile qui lui permettra de posséder, de transmettre et d'aliéner. Sur cette base large et facile l'Église assied son organisation traditionnelle.

V.

Quand on compare cet état de choses avec la situation actuelle des catholiques dans la plupart des pays d'Europe; quand on voit, d'un côté, le développement spontané qu'atteint l'Église américaine, sans être entravée dans ses progrès par aucun obstacle gouvernemental, sans être chargée non plus d'aucune fonction politique étrangère à sa mission, et, d'un autre côté, les difficultés continuelles que soulève chez nous la nomination d'un simple curé de canton, on se demande quelle peut bien être la portée pratique des divisions auxquelles se livrent les catholiques français pour savoir s'il leur est plus avantageux de se rallier à la République ou à la Monarchie, ou de fonder un parti politique spécial.

La vérité, c'est que Républiques ou Monarchies sont tout aussi gênantes pour l'action de l'Église, quand elles se mêlent de régler toutes choses : il est impossible qu'elles n'en viennent pas très vite à froisser en quelque point la liberté religieuse. Les Républiques sud-américaines causent tout autant de tracas au Saint-Siège que la monarchie italienne ou la monarchie austro-hongroise, et, à supposer que demain un aventurier quelconque se fasse proclamer empereur du Chili, je me demande ce que l'Église pourrait bien y gagner.

Mais alors, me direz-vous, pourquoi les catholiques français se divisent-ils si profondément sur ces questions de formes gouvernementales, si elles sont indifférentes? La raison en est bien

simple : ils ne les croient pas indifférentes ; ils sont profondément enfoncés dans un vieux moule qui les a longtemps étreints et dont ils ont pris le relief. Aux rapports de l'Église et de l'État, ils ne voient que les solutions anciennes, dont nous avons montré les inconvénients, ils ne voient pas la solution de l'avenir, la plus féconde de toutes, celle qu'ont trouvée et appliquée naturellement les peuples qui conduisent le mouvement moderne.

C'est que, pour l'appliquer, il faut une formation sociale particulière, il faut avoir l'habitude de l'action personnelle et féconde, il faut s'appuyer sur sa propre énergie, non sur des étais artificiels qui s'écroulent en vous écrasant. Ce n'est rien d'être libre d'agir à sa guise, quand on ne sait pas agir, et nous sommes malheureusement de ceux qui ne savent pas agir. Quand nous nous réunissons, c'est la plupart du temps pour associer nos faiblesses, nos hésitations, nos incapacités, et le vœu qui revient le plus souvent dans nos réunions est une demande de secours, une invocation au Dieu-État. Un prêtre américain me disait naguère, en parlant de la situation de l'Église catholique en France : « Comment n'arrivez-vous pas à vous faire respecter et à vivre librement dans un pays où presque tout le monde est baptisé? Ici, nous sommes bien moins nombreux, mais on n'attaque pas notre indépendance, on nous laisse notre place au soleil, et nous ne souffririons pas qu'il en fût autrement. » J'étais fort embarrassé de répondre à mon interlocuteur, il aurait fallu en effet lui expliquer que le Français perd ses facultés d'action quand il ne sent pas derrière lui les gendarmes, la police, le gouvernement tout entier. Dressé à attendre l'impulsion et le mot d'ordre pour entreprendre quoi que ce soit, il ne montre son énergie que dans les circonstances suprêmes où un grand mouvement général l'entraîne, à la guerre par exemple. Mais, dans la vie quotidienne, il n'use pas ordinairement de cette énergie, persuadé par principe qu'aucun effort n'aura d'effet s'il n'est soutenu par la majorité de ses concitoyens, s'il n'aboutit à la possession du pouvoir. En France, on croit pouvoir quelque chose quand on est du côté du Gouvernement, rien en dehors.

Aussi toutes les questions sont-elles rapetissées à plaisir par cette

préoccupation dominante pour ne pas dire exclusive. L'an dernier, une bonne partie du clergé français était boulangiste : on pensait alors que la religion gagnerait tout au renversement du pouvoir établi. La faillite du boulangisme a suffi pour lui enlever tous ses partisans cléricaux, et a jeté un grand désordre parmi eux ; aujourd'hui on ne voit plus bien sous quel drapeau on pourrait recommencer l'assaut et, tandis que les plus fidèles se groupent autour d'un étendard traditionnel, les plus avisés se demandent s'il ne serait pas temps d'entrer en amis dans la citadelle qu'on n'a pas pu prendre.

Les querelles actuelles n'ont pas d'autre signification, elles sont misérables dans leur essence et nous connaissons d'avance les résultats auxquels aboutirait le triomphe de l'une quelconque des solutions proposées ; mais l'idée de faire dépendre l'avenir de l'Église d'un gouvernement quelconque est une idée particulièrement folle à l'époque où nous vivons. Ce régime n'est pas seulement dangereux, il est impossible.

VI.

Il ne s'agit pas, en effet, d'un simple choix entre la solution ancienne et la solution nouvelle. Ce choix ne nous est pas laissé.

Une chose est claire, en effet, savoir, que les gouvernements de l'Europe, celui de la France en particulier, ne sont aucun organisés sur des bases solides. Je ne fais pas ici le procès, je ne cherche pas à connaître les causes qui les ont ébranlés. Je constate simplement une situation de fait indiscutable : Monarchies, ou Républiques sont soumises, en ce siècle-ci, à des révolutions fréquentes, et celles qui paraissent le moins menacées n'ont pas de lendemain assuré.

A supposer, par conséquent, qu'on veuille accrocher à une dynastie quelconque la prospérité de la religion, on ne peut pas le faire avec profit ; que la diplomatie de la Curie romaine obtienne un petit avantage au prix d'un sacrifice, elle peut s'en trouver privée le lendemain par un changement de régime.

C'est en cela que la situation est vraiment nouvelle, et c'est pour cela qu'elle appelle une solution nouvelle.

A la chute de l'Empire romain, l'Église détenait, par suite de circonstances diverses, la pourpre impériale; elle a cherché pendant trois siècles à la poser sur les épaules d'un nouvel empereur, et elle a fini par combattre le pouvoir qu'elle avait créé et qui tentait de l'écraser.

L'expérience n'a donc pas été des plus heureuses, mais voudrait-on la recommencer, on ne le pourrait pas. Aujourd'hui, l'Église n'a plus la situation temporelle nécessaire pour créer un pouvoir impérial nouveau; cela est évident. Elle suscite, au contraire, dans beaucoup d'esprits, de grandes méfiances qui rendraient inutile toute tentative politique où sa participation éclaterait. Beaucoup de catholiques déplorent cet état de choses. Je crois au contraire qu'il faut s'en louer; il a, en effet, l'immense avantage de détourner l'Église d'une voie temporelle dangereuse et de la jeter de plus en plus vers la solution la plus profitable à ses intérêts et à ses progrès.

Mais, dira-t-on, les pouvoirs publics existants s'opposent dans plusieurs pays, et notamment en France, à la libre action de l'Église, à sa vie religieuse. N'est-il pas urgent pour les catholiques d'obtenir sa liberté?

Sans aucun doute; mais par quelle voie l'obtenir? Il faut bien se rendre compte que, si on réussit à refuser à l'Église la liberté qu'elle réclame, c'est grâce à ce qu'on affecte de voir en elle un parti politique et qu'on feint de redouter ses empiétements. On la rend solidaire du passé et, ce qui lui nuit le plus, c'est l'alliance qu'on lui suppose avec les partis.

Plus elle s'appuiera sur eux pour reconquérir son indépendance, plus elle la compromettra.

Est-ce à dire qu'il faille prendre tout mal en patience et subir toutes les tyrannies? Non certes; à côté de l'action démonstrative et des politiciens, il reste l'action réelle *particulière*, la résistance *de fait* et *personnelle*, en reconstituant chez nous et autour de nous toutes les forces de la vie privée, que nous avons abandonnées, *qui sont cependant sous notre main et qui priment le reste partout où*

elles se développent : dans cette voie, nous avons été aussi timides que nous avons été remuants dans l'autre.

Au surplus, le jour où chacun verra que nous bornons sincèrement nos vœux à la profession de notre liberté propre, ils seront près de s'accomplir ; car aucun gouvernement n'aura longtemps le pouvoir de nous la refuser.

En France comme ailleurs, la solution nouvelle est donc la seule possible, et les difficultés qu'elle présente ne sont rien auprès des impossibilités que rencontre l'ancienne.

Quant à l'Église, elle sera sollicitée de plus en plus vers cette solution nouvelle, non seulement parce qu'elle s'imposera comme une nécessité, mais aussi parce qu'elle en fait l'expérience sur une partie de la catholicité qui grandit tous les jours et que cette expérience lui réussit à merveille. Elle trouve là, en effet, la situation à la fois la plus digne et la plus indépendante ; elle règne sans conteste sur ses ouailles, sans avoir à se préoccuper des mille obstacles que soulève ailleurs l'organisation temporelle ; la société lui livre un terrain d'action tout déblayé et prêt à recevoir les semences de vérité qu'elle a mission de faire fructifier.

Si les catholiques français s'attardent à de stériles discussions sur la meilleure manière de se rendre les pouvoirs publics favorables, s'ils n'entrent pas résolument dans la voie nouvelle où d'autres se sont engagés avant eux, la France perdra fatalement la haute situation qu'elle a occupée jusqu'ici dans la catholicité. Il arrivera pis encore, car l'indépendance de l'Église, la liberté même du culte seront de plus en plus menacées si leurs défenseurs naturels cherchent leur force ailleurs qu'en eux-mêmes. On n'est jamais indépendant, quand on doit à un autre son indépendance.

H. Saint-Romain.



LES

MODIFICATIONS DU TRANSPORT

ET LA FORMATION POLITIQUE DE L'EUROPE.

INTRODUCTION.

Dans une étude préliminaire, nous avons vu l'action des Transports sur l'organisation politique se manifester chez les peuples primitifs, chez les peuples simples : pasteurs de steppes riches, pasteurs de steppes pauvres, pasteurs de toundras (1). Ce qui est plus curieux, c'est de poursuivre l'observation de ce même ordre de faits parmi les peuples compliqués, c'est-à-dire parmi ceux qui sortent du régime pastoral et s'implantent sur le sol au moyen de la culture, point de départ de toutes les complications possibles.

Mais s'il nous fallait embrasser l'étude de tous les peuples compliqués qui couvrent actuellement le monde, nous aurions à parcourir une route trop longue. Nous avons donc dû faire un choix, et nous bornerons pour le moment cette étude à l'Europe.

C'est d'ailleurs la partie du monde qui nous intéresse le plus, puisque c'est celle que nous habitons. Là, le lecteur sera, en quelque sorte, chez lui; il comprendra à demi-mot ce que nous aurons à dire pour le mettre au courant; il sera mieux à même de contrôler toutes nos assertions, d'en sentir toute la vérité. Il éprouvera d'ailleurs, nous en sommes convaincus, un vif plaisir

(1) Voir la livraison de décembre 1890.

à connaître, dans le détail, la maison qu'il habite, et dont une grande partie lui est sans doute encore inconnue.

Pour procéder méthodiquement, pour voir le sujet se développer dans son ordre naturel, il nous faut considérer d'abord le peuple qui est sorti le premier du flot des pasteurs, pour s'étendre à demeure sur les terres par l'installation de la culture.

Le premier qui ait accompli cette évolution, en Europe, est le peuple Celte.

Afin de rester tout à fait exacts, nous devons dire cependant que les Celtes ont pu et dû être précédés dans leur migration sur le sol européen par deux autres peuples : les Ibères et les Pélasges. Mais nous avons plusieurs motifs de ne pas commencer par ceux-là.

Les Ibères sont probablement arrivés les premiers à l'Occident de l'Europe, car ils ont pris la route la plus directe et surtout la plus rapide. Ils venaient, selon toute vraisemblance, par ce bord septentrional de l'Afrique qui est un véritable chemin de steppes, tantôt pauvres comme le Sahara, tantôt riches comme l'Atlas, mais plutôt pauvres. Or on sait avec quelle rapidité se déplace l'habitant des steppes, puisqu'il est essentiellement nomade; et il se répand au loin avec d'autant plus de rapidité que la steppe est plus pauvre : la rareté de l'herbe ne permettant qu'une très faible condensation de la population, il faut aller plus loin, toujours plus loin.

Malgré cette considération, nous ne prenons pas les Ibères pour point de départ de notre étude, parce qu'ils sont encore trop peu connus. Il est difficile d'appuyer une observation, surtout au début, sur des éléments aussi incomplets. Les Celtes, au contraire, sont très connus et présentent, à ce point de vue, un avantage des plus notables. Nous les connaissons d'abord par César et par Strabon, qui nous les décrivent longuement, et par les renseignements épars dans un grand nombre d'auteurs grecs et romains; nous les connaissons en outre par leur langue, qui subsiste encore, et par un certain nombre de traditions nationales, qui nous ont été conservées.

Un autre motif qui nous engage à ne pas nous arrêter aux

Ibères, c'est que, vraisemblablement, ils ne se sont pas transformés de pasteurs, de nomades, en sédentaires ou demi-sédentaires, sur le sol même de l'Europe. Tout conduit à croire qu'ils ont opéré leur transformation dans la région nord-ouest de l'Afrique, dans le Maroc actuel, où l'on a vu, à toutes les époques de l'histoire, les nomades du voisinage se sédentariser, à raison même des conditions du lieu.

Enfin, il est une dernière considération, c'est que les Ibères ont eu beaucoup moins d'action que les Celtes en Europe, par la bonne raison qu'ils ne se sont répandus, ou tout au moins ne sont demeurés, que sur une très faible partie de ce continent et tout à fait à son extrémité. Ils ont laissé beaucoup moins de traces dans la population européenne.

C'est là une grande infériorité, car, avec les Celtes, au contraire, nous avons la prétention d'entrer tout droit dans l'étude, dans la connaissance de l'Europe moderne, de l'Europe actuelle; nous verrons, en effet, que la formation politique actuelle de la France se rattache étroitement à la formation des Celtes; il y a en nous beaucoup plus du Gaulois que nous ne le croyons peut-être nous-mêmes, bien que nous aimions parfois à le proclamer. Mais c'est là, la plupart du temps, une affirmation en l'air, car les peuples, comme les simples particuliers, ne voient pas de difficulté à se donner de lointains ancêtres, alors même qu'ils sont hors d'état de prouver leur généalogie. Cette preuve, cependant, nous la donnerons ici, en établissant quels sont les traits précis que nous devons aux Celtes et que nous avons conservés jusqu'à ce jour, en dépit des siècles et des révolutions qui ont bouleversé notre pays. Nous démontrerons que le régime politique des Celtes n'est point mort tout entier.

On voit que nous avons de bonnes raisons d'écarter les Ibères pour étudier tout d'abord les Celtes. Nous en avons une aussi, et, en partie, semblable, pour écarter momentanément les Pélasges.

Les Pélasges ont été certainement contemporains des Celtes; sans doute même, ils les ont précédés en Europe. Ils ne sont pas venus, comme les Celtes, par le centre, mais par le midi, et ils y sont toujours restés. Ce sont eux qui ont occupé tout le bassin de

la Méditerranée. A la différence des Ibères, les Pélasges ont eu une influence énorme sur l'Europe, influence dont l'Europe se ressent encore aujourd'hui, autant et plus que de celle des Celtes. C'est d'eux, en effet, que sont nés, nous le prouverons, les Romains et les Grecs.

Alors, pourquoi ne pas les faire figurer au début de notre étude sur l'Europe? Parce que ce n'est pas en Europe qu'ils ont abandonné la vie nomade, qu'ils ont pris leur première formation de sédentaires : c'est en Asie Mineure, ainsi que nous le verrons. Ils ont passé tout formés en Europe.

Au contraire, c'est sur le sol même de l'Europe que les Celtes se sont transformés; nous pouvons donc voir, sans sortir de cette région, comment ils ont été amenés à modifier leurs moyens de Transports et quelle action cette transformation a exercée sur leur organisation politique.

I.

Il est aujourd'hui hors de contestation que les Celtes sont sortis de la race pastorale qui s'est étendue jusque sur les steppes de l'Europe orientale.

On sait, en effet, que les steppes asiatiques se prolongeaient sans interruption dans toute la Russie méridionale et dans la plus grande partie de la Hongrie. Leur limite était marquée par les forêts à feuilles persistantes du haut et du moyen Volga, par les forêts à feuilles caduques du Dnieper et par le cirque boisé des Carpathes, des Alpes et des Balkhans, au centre duquel s'étendait la steppe hongroise.

Les pasteurs qui sont venus battre de leurs derniers flots ces rivages forestiers, où s'arrête la mer des herbes, appartenaient à la famille indo-européenne, ou japhétique.

Il est inutile d'insister sur ce point, qui est universellement admis et vers lequel convergent toutes les preuves. Ces preuves sont de trois ordres :

1. *Les caractères physiques de la race,* autant qu'on peut les

constater par les ossements, les crânes fossiles ; par les types issus de cette race, et qu'ont décrits plus tard les premiers historiens.

2. *Les caractères de mœurs, les usages*, autant qu'on peut les constater par l'archéologie, par les traditions des descendants à l'époque historique.

3. *La langue* enfin, qui se rattache directement au sanscrit, comme le grec, le latin, le germain.

Nous n'avons pas à refaire ici cette démonstration, que l'on trouvera dans les ouvrages spéciaux. Cette filiation est tellement admise que les auteurs emploient indifféremment les termes de race indo-européenne, indo-germanique, ou indo-celtique.

De ces trois sources de renseignements, c'est la philologie qui a donné le plus de résultats, qui a projeté le plus de lumières sur les origines de ce groupe de populations. Elle a d'abord constaté les affinités qui existent entre le sanscrit (l'ancien idiome sacré de l'Inde conservé dans les *Védas*), le zend (l'ancien persan conservé dans le *Zend-Avesta*), le grec et le latin, le celte, le germain et le slave. En comparant entre eux les mots restés communs à ces divers idiomes et à leurs dérivés, elle a essayé de reconstituer la langue parlée par ces peuples avant leur séparation, et, par la langue, leur état social et le lieu exact de leur origine. Elle est arrivée ainsi à placer leur point de départ au sud-est de la mer Caspienne, « dans une vaste région dont la Bactriane formait le centre » (1).

Il n'y a, dans le cas présent, rien à opposer à ces témoignages.

Mais il faut dire que, considérés en eux-mêmes, ces trois ordres de preuves ne sont pas absolument démonstratifs pour établir la descendance des peuples.

D'abord, les *caractères physiques* se transforment par le lieu, par les moyens et le mode d'existence. On ne signale à cette loi que de très rares exceptions, qui ne sont peut-être elles-mêmes

(1) Voir la demonstration dans le remarquable ouvrage de Pictet, *les Origines indo-européennes, ou les Aryas primitifs ; Essai de paléontologie linguistique*, 2 vol., in-4°.

que des cas plus résistants, ou insuffisamment observés. Il arrive donc constamment que des populations sorties d'une souche commune, mais ayant émigré dans des lieux différents, ayant des moyens et un mode d'existence différents, finissent par présenter des caractères physiques tout à fait dissemblables. Et, en sens inverse, des populations qui sont manifestement d'origine et de caractère différents arrivent à présenter des caractères physiques sensiblement semblables, lorsqu'elles sont placées par les circonstances dans les mêmes conditions de lieu et d'existence. Les ouvrages d'anthropologie sont remplis d'exemples de ce genre (1). Nous nous contenterons de citer le fait des premiers trappeurs européens en Amérique, qui, en vivant comme les Indiens, finirent par leur ressembler, à tel point que leurs anciens compatriotes eux-mêmes avaient peine à les reconnaître et à retrouver chez eux quelques traits de la race originelle. Cette transformation est d'autant plus remarquable qu'elle s'était accomplie en peu d'années; on comprend à quel point elle se serait accentuée avec l'aide du temps et par la succession des générations.

Il en est de même des *mœurs et des usages;* ils ne procèdent pas irrévocablement de la descendance. Ils sont aussi tranformés par le lieu, par les changements des moyens et du mode d'existence, même par la simple influence de l'imitation.

Enfin, les *langues* ne présentent pas plus de fixité; elles s'apprennent facilement et passent d'une race à l'autre. L'histoire est remplie d'exemples de ce fait; les philologues ne le contestent pas, ils l'invoquent même pour témoigner des difficultés qu'ils rencontrent dans leurs études. On sait avec quelle rapidité le latin s'est répandu parmi des populations très différentes, chassant partout devant lui les idiomes nationaux. A la seconde génération, la plupart des Allemands établis aux États-Unis ignorent leur langue maternelle, si bien que les journaux américains publiés dans cette langue prospèrent difficilement; ils ne se soutiennent que par l'afflux incessant de nouveaux émigrants.

Pour ces raisons, on ne peut considérer ces trois ordres de

(1) Voir, par exemple, *Histoire générale des races humaines*, par A. de Quatrefages.

preuves comme absolument démonstratifs pour établir l'origine natale, la descendance d'un peuple.

Nous insistons sur ce point pour dégager nos études d'un préjugé très répandu, qui consiste à confondre la race avec la descendance.

La descendance ne constitue pas la race.

Ce qui a porté, mal à propos, à attribuer à la descendance les caractères de la race, c'est que la plupart des causes qui agissent pour former la race sont fixées par la naissance, mais ne procèdent *en rien* d'elle.

1. La naissance fixe d'abord le *Lieu*, qui agira sur la formation.

Les enfants naissent forcément dans le lieu habité par leurs parents, et communément ils y demeurent longtemps. Ils sont donc soumis aux influences du même sol : sol de steppes, ou rivage maritime, ou sol forestier, ou sol cultivé, ou sol de plaine, ou sol de montagne, etc. ; ou pays chaud, ou pays froid, ou pays tempéré, etc., etc. Ils subissent cette action si puissante dès leur plus jeune âge. Et comme ce milieu agit également sur tous, puisqu'il est le même pour tous, il imprime déjà à l'ensemble de la population certains caractères communs, les caractères spéciaux *qui résultent du Lieu*.

Si le sol, par exemple, contient de la chaux, ce produit passe dans les plantes dont se nourrit l'homme, et il tend ainsi à développer le squelette, l'ossature et, par conséquent, à élever la taille ; s'il n'en contient pas, et si le sol est pauvre, s'il ne produit qu'une maigre végétation, peu abondante et de qualité inférieure, le corps humain s'en ressent, il en souffre, la taille tend à diminuer, ainsi que la vigueur corporelle; le corps devient chétif et d'apparence souffreteuse. Le corps est également influencé suivant que l'homme se nourrit surtout de végétaux, d'animaux, ou de poissons; suivant que le climat le porte à absorber de grandes, ou de petites quantités d'aliments, etc., etc. On le voit bien d'ailleurs parmi les espèces animales, dont les formes extérieures varient avec les pays.

Le Lieu est donc bien un premier élément de ce qui va constituer la race.

2. La naissance fixe l'*éducation*.

On est en effet plus ou moins élevé par ceux de qui on est né. Or l'influence de l'éducation est formidable! C'est par l'éducation que pénètrent les idées, les habitudes, les mœurs, la manière de penser, de juger, de se déterminer, les traditions domestiques, morales, religieuses, nationales. L'homme, à sa naissance, est comme une terre vierge : elle produira telle récolte, ou telle autre, suivant ce qu'y jettera la main du laboureur. L'éducation est donc un second élément qui vient s'ajouter au Lieu pour constituer la race. Mais ce n'est pas tout.

3. La naissance fixe *le métier*.

Elle le fixe au moyen du Lieu et de l'Éducation. Elle vous fait naître dans un milieu de pasteurs, ou de pêcheurs, ou de chasseurs, ou d'agriculteurs, ou de fabricants, ou de commerçants, ou de gens adonnés aux cultures intellectuelles, et, par ce fait de « naissance », vous voilà portés à vous engager dans la profession que le Lieu fait être la plus générale et la plus profitable. L'éducation vient encore fortifier cette tendance qui vous pousse à choisir le métier désigné par les conditions du Lieu. En effet, toutes les influences qui vous entourent, dès votre jeune âge, convergent vers ce métier, qui est dominant dans le pays; vous l'apprenez, pour ainsi dire sans vous en douter, et vous l'aimez parce que vous voyez tout le monde le pratiquer autour de vous. Vous le pratiquez vous-même pendant votre enfance, en aidant vos parents dans la mesure de vos forces. Et vos parents eux-mêmes, ne connaissant que ce métier, sont hors d'état de vous en apprendre personnellement un autre.

Voilà comment le fait de la « naissance » vous pousse vers tel métier ou vers tel autre, ce qui vient ainsi ajouter un nouveau trait au caractère de la race, car chaque métier imprime à ceux qui l'exercent certains caractères communs. Qui ne voit, à première vue, les différences profondes qui existent, par exemple, entre le paysan et le commerçant? Leurs idées, leurs sentiments, leurs préoccupations sont autres; ils diffèrent même par les aptitudes physiques, car la culture développe les muscles, courbe le corps, habitue au travail pénible, tandis que le com-

merce habitue à se servir de sa tête plus que de son corps et éloigne du travail pénible.

4. La naissance fixe de la même manière les autres *influences sociales*.

Ces influences résultent des conditions de la Propriété, de la famille, de la Religion, des Pouvoirs publics, etc. On vit au milieu des ces institutions parce qu'on y est né. Elles vous sont, en quelque sorte, imposées, par la « naissance ». Or elles ont également sur l'homme des effets considérables; elles impriment à l'ensemble de la population certains caractères communs, qui viennent achever de la différencier des populations voisines et lui donnent ce dernier fini qui fait qu'on ne la confond pas avec une autre.

Mais si tels sont les différents éléments qui se déterminent par le fait de la « naissance », il est bien évident qu'ils en sont distincts, qu'ils ne procèdent pas du phénomène de la « naissance », par nature, par essence, et qu'on les a confondus sous le nom d'origine par une analyse incomplète.

En effet, si les conditions de Lieu, d'Éducation, de Métier, d'Influences sociales résultent ordinairement de la « naissance », elles n'en résultent pas forcément, fatalement. Il suffit, en effet, d'un changement de Lieu, ou d'un changement d'Éducation, ou d'un changement de Métier, pour modifier tel ou tel élément de la race, pour modifier, par conséquent, l'influence de la « naissance ».

En dernière analyse, ce qui détermine la race c'est donc l'ensemble des conditions sociales résultant du Lieu, de l'Éducation, du Métier et des Influences sociales, bien plus que l'origine physiologique, en un mot que la « naissance », c'est-à-dire que la provenance de tel père et de telle mère. C'est parce qu'elle ne s'est pas assez aperçue de cela que l'anthropologie est restée jusqu'à ce jour une science indécise, flottante, qui a été hors d'état d'établir une classification sérieuse des races humaines.

Il y aurait donc lieu de distinguer la race de la descendance : le terme *descendance* est beaucoup plus précis, si on veut parler

de la commune origine de « naissance ». La *race* ne désigne après tout qu'une formation sociale déterminée, qui n'implique pas essentiellement la communauté d'origine natale. En dépit de toute théorie contraire, on a, bien des fois, été forcé de reconnaître la ressemblance parfaite d'état social et la communauté de race chez des gens qui n'étaient pas d'une commune origine.

Ces observations une fois faites, nous n'avons aucune difficulté, tant s'en faut, à reconnaître que rien ne contredit la descendance japhétique, indo-germanique, indo-européenne, des Celtes. Il y a même un fait social qui appuie très fortement cette conclusion : c'est que les Celtes ont une organisation sociale qui concorde parfaitement avec cette origine. Les circonstances qu'ils ont rencontrées sur leurs routes, sont précisément celles qui pouvaient les faire différer des populations primitives du Sud de la mer Caspienne dans la mesure où ils en diffèrent.

C'est ce que nous nous proposons de faire voir dans cette première série d'articles.

II.

La première constatation positive que nous puissions faire, parce qu'elle est attestée par tous les témoignages, c'est que les Celtes se sont partout distingués très nettement d'un autre groupe de populations arrivé avant eux en Occident, et qu'ils y ont trouvé établi.

Nous voulons parler de ces hommes, que, pour cette raison, on a appelés parfois Préceltiques (1), ou encore « Hommes des cavernes » ; de ces hommes que l'archéologie caractérise par l'usage qu'ils faisaient de la pierre taillée, en désignant leur époque par le nom de période paléolithique.

Il n'y a pas moyen en effet de confondre ces deux groupes de populations, car il existe entre eux une différence fondamentale.

Les Préceltiques ne possèdent pas d'animaux domestiques, ce sont de purs chasseurs ; les Celtes, au contraire, arrivent avec

(1) C'est-à-dire « antérieurs aux Celtes ».

des animaux domestiques : ils pratiquent encore l'art pastoral.

Les fouilles ont permis de constater le caractère purement chasseur des populations précеltiques. C'est à cette conclusion qu'aboutissent la plupart des archéologues. « Les hommes des temps paléolithiques ne connaissaient ni l'agriculture ni la domestication des animaux. Ils étaient donc essentiellement chasseurs. Chasseurs, pour se défendre contre les grands animaux et surtout contre les terribles carnassiers, qui étaient nombreux de leur temps ; chasseurs pour se procurer leur nourriture journalière, les fruits sauvages ne leur présentant qu'une très faible et très insignifiante ressource sous ce rapport (1). »

On peut voir, dans les Musées, de nombreux spécimens des armes dont ils se servaient pour la chasse ; ces armes sont en pierre : ce sont des sagaies variées, des harpons, des poignards. Souvent, elles étaient empoisonnées pour venir plus facilement à bout du redoutable gibier que l'on avait à combattre. On a trouvé, en outre, des scènes de chasse représentées sur des cornes ou sur de la pierre. Dans l'une d'elles, l'homme est couché, comme à l'affût, et lance son harpon contre un auroch, qui prend la fuite (2).

Dans aucun dépôt de cette période dite *paléolithique*, nous ne trouvons trace d'animaux domestiques. Le chien lui-même, qui est cependant le plus facile à domestiquer, ne s'y montre pas, ni le cochon, ni la chèvre, ni le mouton. Les restes de chevaux et de bœufs qu'on y rencontre proviennent manifestement d'animaux non domestiqués et tués à la chasse (3).

C'est seulement dans les dépôts appartenant à une époque plus rapprochée, que les archéologues appellent, pour cette raison, période *néolithique*, que nous voyons apparaître les animaux domestiques, le bœuf, le cheval, le mouton, le porc (4).

Or, il se rencontre que les Celtes, qui commençaient alors à arriver en Occident, étaient précisément adonnés à la vie pasto-

(1) G. de Mortillet, *Origines de la chasse, de la pêche et de l'agriculture*, t. I, p. 82.

(2) *Ibid.*, p. 82, 83.

(3) Voir cette démonstration dans l'ouvrage de M. de Mortillet, *loc. cit.*, p. 312 à 317.

(4) *Ibid.*, p. 317.

rale. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer leur mode d'existence à celui des chasseurs qui les avaient précédés.

Ces derniers habitaient de préférence soit dans des cavernes situées au beau milieu des bois, soit sur des lacs, ainsi que l'attestent les fameuses habitations lacustres dont on a retrouvé les restes et qui sont assez connues pour qu'il nous suffise de les signaler. De pareilles retraites convenaient bien à des hommes obligés de se défendre contre les animaux sauvages et contre leurs voisins aussi sauvages que ces animaux. Mais elles ne pouvaient convenir à des pasteurs, car ce n'est ni sur un lac ni dans une caverne qu'on peut garder et faire vivre un troupeau. A défaut d'autres preuves, ce caractère de l'habitation suffirait à démontrer que ces hommes ne pouvaient être que des chasseurs.

Le mode d'existence des Celtes est bien différent et nous révèle immédiatement que nous sommes en présence de gens chez qui se sont conservées des habitudes pastorales.

Ils n'habitent plus les lacs; ils n'habitent plus les bois; ils ont soin, au contraire, d'établir leurs demeures *à la lisière* des bois, à la limite des parties forestières et des clairières. C'est tellement chez eux une habitude de race qu'elle persiste encore à l'époque de César et que ce dernier s'est empressé de noter le fait : ***Plerumque silvarum ac fluminum petunt propinquitates*** (1), « La plupart cherchent à se mettre auprès des forêts et des fleuves »; non pas à l'intérieur même des bois ou sur les eaux, ils se tiennent en dehors.

Nous savons d'ailleurs directement que les Celtes tiraient surtout leurs ressources de l'art pastoral. S'ils cherchaient le bord des rivières, c'était pour les pâturages; et s'ils cherchaient le voisinage des forêts, c'était parce qu'une partie notable de leurs troupeaux avait à y chercher la glandée. « Le lait et la chair des animaux domestiques, surtout la chair du porc, fraîche ou salée, formaient la principale nourriture de ces peuplades », dit Strabon (2).

Le même auteur note qu'ils ajoutaient à cette « nourriture

(1) *De Bello Gallico*, VI, 30.
(2) L. IV, p. 197.

principale », la chair des animaux sauvages tués à la chasse. Enfin, ils se livraient à une culture rudimentaire (1), dans la mesure nécessaire pour compléter les ressources amoindries que leur offrait l'art pastoral sur un sol en grande partie boisé.

Mais les Celtes ne se sont pas seulement distingués des chasseurs précèltiques, ils les ont en outre éliminés ; ils les ont poussés devant eux, ou les ont fait disparaître partout où ils sont survenus. Il est arrivé pour ces chasseurs préhistoriques ce qui se passe de nos jours pour les chasseurs peaux-rouges de l'Amérique (2), ou pour ceux de l'Océanie.

Ce phénomène nous met sur la voie d'une autre constatation : c'est que les familles celtiques étaient mieux organisées, plus résistantes, que les familles des chasseurs.

Nos lecteurs savent suffisamment que la chasse développe le type de la famille instable, parce qu'elle dissout à chaque génération le groupement familial, en supprimant l'autorité paternelle et en dispersant tous les enfants dès qu'ils sont en état de chasser pour leur compte. Ces familles mal organisées, privées de l'élément essentiel de l'autorité paternelle, sont non seulement hors d'état de résister à des types sociaux mieux organisés, mais sont même incapables de se transformer. La disparition des chasseurs précèltiques atteste donc qu'ils étaient en familles instables, comme tous les chasseurs que l'on peut observer de nos jours.

Quant aux Celtes, nous savons au contraire qu'ils étaient en familles patriarcales. C'est dans ce type social que nous les trouvons dès que l'histoire peut les saisir, ainsi que nous le verrons ; c'est dans ce type qu'ils ont persisté jusqu'à nos jours, partout où ils existent encore, comme dans certaines parties de la Bretagne, de l'Écosse, du Pays de Galles et de l'Irlande.

C'est ce qui nous explique comment ils ont éliminé les chasseurs.

Nous tenons maintenant du témoignage de tous les documents et des considérations fournies par la science sociale deux constata-

(1) Voir de nombreux passages dans César et dans Strabon.

(2) Voir l'article de M. de Rousiers sur le conflit entre Yankees et Peaux-Rouges, livraison précédente.

tions : *les Celtes sont arrivés dans l'Occident à l'état de* PASTEURS *et à l'état* PATRIARCAL.

III.

Mais ici, nous nous trouvons en présence d'un problème à résoudre.

Comment la route suivie par les Celtes leur a-t-elle permis de conserver leurs troupeaux et leur groupement patriarcal, alors que les préceltiques avaient dû abandonner l'un et l'autre?

Il y a deux routes que des pasteurs ne peuvent prendre sans être réduits à abandonner leurs troupeaux, par conséquent sans cesser d'être pasteurs : ce sont les forêts et la mer.

Il faut, de toute nécessité, que les Celtes aient suivi, pour arriver en Occident, une route de steppes.

Or cette route existe : elle part précisément de la Caspienne, c'est-à-dire du lieu d'origine de la race indo-européenne, et elle s'avance jusqu'au centre, jusqu'au centre déjà occidental de l'Europe. C'est la route du Danube.

Cette route, disons-nous, part de la Caspienne, elle se continue à travers la Russie méridionale et arrive aux bouches du Danube. Elle remonte le long de ce fleuve, entre le massif des Balkhans au sud et celui des Carpathes au nord, à travers les plaines de la Roumanie. A l'extrémité occidentale de cette région, elle se resserre par suite du rapprochement des Balkhans et des Carpathes, ou Monts de Transylvanie, et franchit le défilé étroit qu'on appelle les *Portes de fer*. Mais si ce défilé est étroit, il est très court et débouche directement dans les vastes steppes qui constituent la Puzta hongroise et qui s'étendent sur la plus grande partie de la Hongrie et de l'Autriche orientale, c'est-à-dire entre les massifs montagneux et forestiers de la Serbie et de la Bosnie au sud, des Carpathes à l'est, de la Bohème au nord et des Alpes à l'ouest. Ces steppes sont donc comprises au milieu d'un immense cirque de montagnes et de forêts.

Il était ainsi possible d'arriver à l'état pastoral jusqu'au pied des Alpes ; et, de fait, les envahisseurs asiatiques qui ont pénétré

en Europe par cette route à des époques postérieures sont tous arrivés jusque-là avec leurs troupeaux ; c'est même dans cette steppe hongroise qu'Attila avait établi son quartier général.

Au reste, les Celtes ont laissé assez de traces de leur passage, assez de souvenirs attestés par le récit des plus anciens historiens, par les noms demeurés aux lieux, par les restes de populations qui ont longtemps subsisté et qui subsistent même encore, pour qu'on puisse affirmer qu'ils ont suivi cette route.

Les Celtes, en effet, se rencontrent dans l'histoire *tout le long du Danube,* depuis l'embouchure, et, de là, ils vont s'étendant à droite et à gauche, puis s'épanouissent en immense éventail vers l'Occident.

D'ailleurs leur distribution dans la Gaule vient bien justifier cette opinion. Il existe à ce sujet deux autorités de premier ordre, César et Strabon; or ces deux auteurs sont complètement d'accord :

« Toute la Gaule, dit César, est divisée en trois parties, dont l'une est habitée par les Belges, l'autre par les Aquitains, la troisième par ceux qui, dans leur langue, se nomment Celtes (*Celtæ*) et que dans la nôtre nous appelons Galls (*Galli*). Ces peuples diffèrent entre eux par le langage, les mœurs et les lois (1) ». Voilà une première constatation : l'existence en Gaule de trois peuples qui diffèrent par leur état social; nous donnerons plus tard, d'après la science sociale, les causes de cette différence, il nous suffit pour le moment de noter le fait.

Mais quelle était la position respective de ces trois peuples? César nous l'apprend également : « Les Galls, dit-il, sont séparés des Aquitains par la Garonne, et des Belges par la Marne et la Seine (2). » Strabon confirme cette division et il y ajoute même des détails qui l'expliquent et la développent. Il accentue notamment la différence qui existait entre les Aquitains et les Celtes, et il précise sur certains points la limite occupée par ces trois peuples (3).

(1) *De Bell. Gall.*, I, 1.
(2) *Ibid.*
(3) Liv. IV, p. 176, 189, 190, 194 ; in-fol., Paris, 1620.

Voilà donc un fait bien net : les Celtes occupaient *tout le centre de la Gaule* depuis la Garonne jusqu'à la Marne et à la Seine. En d'autres termes, ils occupaient précisément la région qui se trouve *au débouché de la vallée du Danube*, puisque ce fleuve remonte presque jusqu'au lac de Constance.

Cette démonstration sera complètement évidente, lorsque nous serons amenés à prouver que les Aquitains, ou Ibères, et les Belges (pour emprunter le nom que leur donne César) sont arrivés par d'autres voies.

Et cette route du Danube était tellement celle des Celtes, que, plus tard, à des époques différentes et tout à fait historiques, lorsque, pressés par d'autres peuples, notamment par les Germains, une partie d'entre eux furent obligés de sortir de la Gaule, c'est encore par cette voie qu'ils ont reflué. Ils sont revenus sur leurs pas, comme des gens qui s'engagent dans la route qui leur est le mieux adaptée, qu'ils connaissent traditionnellement et par des arrivages successifs, et sur laquelle ils sont sûrs de retrouver des gens de leur race.

C'est ainsi qu'au sixième siècle avant notre ère, une partie des Celtes de la Séquanie et de l'Helvétie, sous la conduite de Sigovèse, sortirent de la Gaule *par le cours supérieur du Danube* et se dirigèrent d'un côté vers la forêt Hercynienne, de l'autre vers les Alpes illyriennes (1). Trois cents ans plus tard, « il s'éleva chez les Tectosages, dit Strabon, de violentes dissensions par suite desquelles un grand nombre d'hommes furent chassés et contraints d'aller chercher fortune au dehors. » Ils sortirent encore de la Gaule *par la vallée du Danube* (2).

Or, à cette époque, les Celtes occupaient les meilleures vallées des Alpes, ils formaient des corps de nations qui s'étendaient jusqu'aux montagnes de l'Épire, de la Macédoine et de la Thrace. Nous savons d'ailleurs positivement qu'ils occupaient encore les bouches mêmes du Danube, c'est-à-dire l'autre extrémité de leur route séculaire. Strabon raconte en effet qu'Alexandre, étant venu vers les bouches du Danube, des Celtes se rendirent dans

(1) Tit. Liv., V, 34. — Just., XXIV, 4.
(2) Strabon, l. IV, — Polyb., II.

son camp et qu'il conclut avec cette nation un traité d'amitié et d'alliance (1). On sait en outre qu'Antigone, un des successeurs d'Alexandre, engagea dans ses troupes des Celtes du Danube, à raison d'une pièce d'or par tête (2). Ce sont ces mêmes Celtes du Danube qui firent la fameuse expédition, dite des Gaulois, en Grèce.

On voit que tous les témoignages historiques concordent pour faire venir les Celtes en Occident par la voie du Danube.

Mais cette voie n'était pas sans présenter une grave difficulté pour des pasteurs; c'est sur cette route qu'a nécessairement commencé pour eux la crise d'où est sorti le type celte.

Cette crise a dû éclater au point de la route où se trouve aujourd'hui la ville de Vienne, en Autriche. C'est là en effet que finissait la steppe; à cet endroit, la route forme une sorte du cul-de-sac, elle se resserre tout à coup entre les Alpes styriennes et les montagnes qui encadrent la Bohême. Pour pousser plus loin vers l'Occident, il faut s'engager dans la haute vallée du Danube qui débouche du milieu de terres montagneuses et boisées. Pour des pasteurs menant devant eux de nombreux troupeaux, c'était là un passage difficile, car sur ce territoire boisé l'herbe est rare, insuffisante.

Nous avons d'ailleurs la preuve positive que les Celtes se sont heurtés à cette difficulté et qu'ils ont fait effort pour l'éviter : ils ont essayé de tourner l'obstacle; car des pasteurs ne se décident à perdre leurs troupeaux ou à en compromettre l'existence qu'à la dernière extrémité. Arrivés au fond de cette impasse, ils ont voulu revenir sur leurs pas, c'est-à-dire dans la direction de la steppe large, ouverte et abondante. C'est le mouvement qu'on voit régulièrement opéré par tous les pasteurs qui se sont laissé enfermer dans les steppes sans issues de la Hongrie. Les Celtes ont fait ainsi; c'est ce qui nous explique la présence de populations de ce type dans la Moravie, dans la Gallicie, qui a même gardé leur nom, dans la Bohême et au pied des Balkhans.

Mais ces divers pays étaient eux-mêmes peu favorables à la

(1) Strabon, VII, p. 308.
(2) Polyb., I, 65 et V.

vie pastorale. Aussi les essaims qui ont reflué dans ces différentes directions ont-ils été peu importants et n'ont-ils donné aucune suite marquante dans l'histoire; ce n'est pas là que s'est développée la race celtique; c'étaient de simples traînards que l'on sème sur une route trop difficile.

C'est à l'Occident que la race s'est développée. C'est donc que le grand flot a été poussé dans cette direction. Il était d'abord invité à marcher dans ce sens, car c'était la voie même du Danube, de ce fleuve que l'on suivait depuis la mer Noire, qui avait déjà conduit dans les magnifiques steppes de la Hongrie. Et de même qu'on avait franchi les Portes de fer, de même on pouvait penser qu'au delà de ce nouveau défilé on trouverait une nouvelle steppe. D'ailleurs, on ne pouvait se livrer à des réflexions bien longues, on ne pouvait hésiter longtemps, il fallait marcher quand même, car on était irrésistiblement poussé en avant par le flot de pasteurs que les steppes de la Russie déversaient sans cesse dans les steppes de la Hongrie.

En fait, ce que l'on trouva en remontant le Danube au delà de Vienne, ce n'était pas une steppe, mais un nouveau bassin du Danube élevé et large, un plateau montagneux et en partie marécageux, la Bavière, en un mot. Le passage et le séjour des Celtes en Bavière a laissé une trace profonde. En effet, aux origines de l'histoire, on y rencontre la nombreuse et puissante tribu celtique des Boii, qui ont donné leur nom à la fois à la Bavière et à la Bohème.

Si cette route n'était pas très séduisante pour des pasteurs, elle avait du moins l'immense avantage de leur offrir le seul chemin possible et un chemin tout tracé par la direction même du Danube, dans la direction de la fuite, opposé à la pression venue d'Orient. C'était la voie historique de Vienne à Passau et à Bâle, qui passe au nord du lac de Constance, pour aboutir à la fameuse trouée de Belfort : cette trouée que nous défendons avec tant de soin contre les invasions allemandes, parce qu'elle est la grande route vers la France quand on arrive d'Orient par le centre de l'Europe.

On doit comprendre maintenant avec quelle force les Celtes

ont dû être projetés sur la Gaule au sortir de ce long et étroit défilé, où la pression qui les poussait en avant était d'autant plus grande.

Jetez les yeux sur une carte de la Gaule, vous voyez les Celtes faire en quelque sorte explosion à partir de cet endroit pour couvrir toute la Gaule centrale. Ils se projettent même avec violence au midi, vers l'Espagne, d'où ils refoulent en partie les Ibères, au nord, sur la Grande-Bretagne, qu'ils recouvrent entièrement; ils remontent jusqu'à la presqu'île des Cimbres où ils rencontrent un autre flot de peuples qui arrivera par la Germanie. On voit parfaitement le dessin d'une foule qui est passée par un long défilé, qui a fui, qui a filtré pour ainsi dire à droite et à gauche, mais qui a éclaté à l'extrémité du défilé et est venue s'écraser, en quelque sorte, contre l'Océan, en le perforant sur un point, la Grande-Bretagne.

Nous avons vu qu'en débouchant dans la Gaule, les Celtes trouvaient les Chasseurs, qui étaient arrivés avant eux et qu'ils refoulèrent.

Cette rencontre nous met en face du fait que nous visons :

Nous voyons alors s'avancer sur la même voie, marchant l'un derrière l'autre deux groupes, deux files de peuples : ils se distinguent par bien des traits, nous l'avons vu, mais aussi par la profonde différence de leurs moyens de transports.

Le fait est bien frappant : les premiers arrivent à pied, sans troupeaux, sans animaux domestiques; ils sont obligés de se livrer à la chasse, par conséquent de se disperser au loin, de s'éloigner les uns des autres pour exploiter des chasses différentes.

Ce sont bien là les premiers hommes que l'on voit arriver dans tous les pays neufs, ceux qui ont pénétré tout d'abord dans le Far-West américain, et qui sont devenus les trappeurs. Ce sont des aventuriers, des écervelés, des bannis, des malfaiteurs, des persécutés, des gens en rupture avec l'autorité paternelle, ou avec l'autorité sociale. Il n'y a que des gens de cette espèce pour se lancer en pays inconnu, si différent du leur, alors que personne

ne leur a ouvert la voie, alors que le besoin de la séparation était moins urgent qu'il ne le fut plus tard.

Et comme on s'explique bien que de telles gens n'hésitent pas à sortir de la vie pastorale! à abandonner le groupement patriarcal, pour se lancer seuls, ou par petits groupes, dans la forêt, où les séduit l'attrait de la chasse, de la chasse qui convient merveilleusement à des natures insubordonnées! Ils sont prédisposés à la vie aventureuse, à l'existence disséminée du chasseur. Cette existence, en effet, n'exige la règle d'aucune autorité, elle se prête au contraire à l'indépendance, elle la pousse même à sa dernière limite; elle finit par faire de ces chasseurs, issus de patriarcaux et de pasteurs, les parfaits sauvages que nous avons trouvés en Occident avant les Celtes.

C'est, en très grande partie, parce que les causes qui les ont fait émigrer les ont aussi obligés à se disséminer, sans moyens généraux de transports, que ces premiers hommes n'ont laissé aucune trace dans l'organisation politique de l'Europe, pas plus que les trappeurs dans l'organisation politique du Nouveau-Monde.

Au contraire, ceux qui viennent après, — les Celtes, — marchent, avec des moyens organisés de transports, ils arrivent jusqu'en Occident avec leurs troupeaux, ils peuvent ainsi conserver leur régime patriarcal; et aujourd'hui encore, nous portons, nous ne portons que trop, la trace de leur organisation politique!

Mais c'est là le fait dans son dessein général seulement. Il nous faut savoir quels étaient au juste ces moyens de transports. Il nous faut savoir ce que les Celtes ont pu en conserver malgré les difficultés de la route et au delà de la rude traversée des cantons alpestres. Il nous faut enfin connaître quelle modification l'organisation politique a subie chez eux en même temps que s'est modifiée l'allure de leur migration.

C'est l'étude que nous allons faire, en reprenant nos Celtes à leur sortie de la steppe, à leur entrée dans la région boisée, au moment où il leur a fallu modifier avec leur genre de vie leurs moyens de transports.

H. de Tourville et E. Demolins.

(*A suivre.*)

LE TRAVAIL.

I.

DÉTERMINATION ET CLASSEMENT DES ESPÈCES. LES SIMPLES RÉCOLTES.

Après les travaux que MM. Henri de Tourville et P. Prieur ont publiés dans cette Revue (1), il est aujourd'hui acquis que l'étude d'une société quelconque doit commencer par celle d'une famille ouvrière, l'étude d'une famille ouvrière par celle de ses moyens d'existence, et l'étude de ses moyens d'existence par celle du Lieu.

L'homme, en effet, ne peut vivre, organiser son existence en société qu'à la condition d'avoir un sol où poser, une atmosphère pour respirer, des plantes et des animaux pour le nourrir et le servir. Ces premiers et ces plus indispensables éléments de la vie humaine, c'est donc le Lieu qui les fournit, ils constituent la *mise de fonds de la nature.*

Quoi de plus naturel alors, de plus méthodique et de plus scientifique, que de noter, avant l'observation de toute action humaine, les forces physiques à l'aide ou à l'encontre desquelles cette action doit se produire.

(1) M. Henri de Tourville a bien voulu me charger d'exposer dans un cours public et dans cette Revue l'explication de la *Nomenclature sociale*, de cette œuvre que nous lui devons et qui a fait faire de si grands progrès à la science sociale. Avant d'en arriver au Travail, j'ai fait à mon cours plusieurs leçons sur : *La Méthode d'observation et ses procédés* : l'Analyse, l'Observation comparée et la Classification ; sur *le Lieu* ; je ne les reprendrai pas ici, mes lecteurs pourront trouver tous les renseignements nécessaires dans les articles de M. de Tourville : *La science sociale est-elle une science?* t. II, p. 493, et dans les articles de M. Prieur, t. I, p. 393; t. II, p. 2?, 534.

Vous vous rappelez et vous rechercherez, au besoin, les détails qui ont été donnés ici même sur le Lieu, l'analyse qui a été faite de ses éléments. Après les éléments inorganiques : Sol, Sous-sol, Air, on a classé les éléments organiques : les Productions végétales et animales, et avec eux on a vu apparaître la vie.

Il nous faut maintenant, et c'est là toute notre œuvre, introduire l'homme sur la scène, et observer comment il va se servir du Lieu, utiliser la mise de fonds de la Nature.

L'homme apparaît dans l'étude du Lieu à la suite des animaux, mais comme un animal supérieur ; comme les animaux, il agit sur le Lieu, mais son effort est intelligent et libre, c'est ce qui en fait un être à part.

Cet effort physique intelligent et libre par lequel l'homme agit sur le Lieu, par lequel l'homme tire parti des ressources du Lieu et les adapte à ses besoins, c'est le *Travail*. Le travail matériel, le travail manuel, telle est la seconde classe des faits, qu'il nous faut étudier après le Lieu.

Le Travail se classe bien immédiatement après le Lieu, car les ressources offertes par la nature, « sa mise de fonds », ne serviraient à rien si l'homme ne se mettait pas en devoir d'en tirer parti, de les recueillir et de les adapter pour ses besoins. Le Travail est donc pour l'homme le complément du Lieu, c'est l'aide par lequel il se met en rapport avec lui.

Il est évident qu'il ne s'agit ici que du *Travail manuel*, c'est-à-dire de celui où le corps a plus de part que l'esprit, de celui où l'homme s'emploie à remuer ou à produire des objets matériels. Je n'ai pas l'intention de contester le caractère de travail à l'effort intellectuel de l'homme ; l'effort de l'intelligence est, tout comme l'effort des bras, un travail. Mais *ce n'est que par le travail manuel que l'homme tire immédiatement parti des ressources du Lieu*. Seul, le travail manuel fait l'ouvrier. Nous n'étudions donc dans ce tableau du Travail que le travail de l'ouvrier. Le travail de l'homme adonné aux professions libérales, celui du domestique attaché à la personne ou occupé aux soins du ménage, le travail du commis employé aux opérations du commerce ou de la banque, tous ces travaux constituent des travaux

non manuels, non ouvriers, qui ont leur organisation et leurs lois, nous les étudierons aussi, mais seulement quand nous les rencontrerons dans l'ordre des faits sociaux.

Notre observation devant se porter sur le travail manuel, une question se pose dès l'abord. Devons-nous borner notre observation à un seul individu, au chef de la famille ouvrière? Non, il nous faut étudier le travail des divers membres de la famille ouvrière.

Remarquez que si votre ouvrier pratiquait plusieurs métiers, vous devriez les observer tous pour que votre observation soit complète, pour vous rendre compte de la réaction que ces différents métiers ont les uns sur les autres et de l'action résultante qu'ils exercent sur votre homme. Eh bien, pour les mêmes raisons, il vous faut étudier le travail de chacun des membres de la famille ouvrière. En fait, qu'observez-vous? la famille. Vous devez donc connaître tous ses moyens d'existence, et vous ne pourrez savoir au juste quel rôle chaque membre joue dans ce groupe familial, que lorsque vous saurez quel travail pratique chaque individu de ce groupe, et quelle action ce travail a sur lui et sur les autres membres de la famille.

Il est donc entendu que nous allons étudier le travail manuel, et que dans toute observation scientifique il faut étudier le travail pratiqué par chacun des membres de la famille ouvrière. Maintenant que nous avons déterminé ce que nous entendons par Travail en science sociale, et que nous avons donné la raison du classement du Travail après le Lieu, procédons à l'explication détaillée du tableau du Travail, que nous reproduisons ci-après.

Il résulte d'un premier coup d'œil jeté sur ce tableau que les différents genres de travaux manuels sont groupés et classés en quatre grandes espèces :

I. *La Simple Récolte*,

II. *L'Extraction*,

III. *La Fabrication*,

IV. *Les Transports*.

Quelles sont ces espèces? et pourquoi sont-elles classées dans cet ordre?

LE TRAVAIL

(DES DIVERS MEMBRES DE LA FAMILLE OUVRIÈRE)

I. Simple récolte.

1. Pâturage.
2. Pêche côtière.
4. Chasse, pêche fluviale, cueillette.

II. Extraction.

1. Culture en communauté (*dite agricole*).
2. Culture (petite).
3. Culture fragmentaire.

4. Culture (grande) (*avec les usines agricoles*).
5. Forêts (Art des) (*avec les usines forestières*).
6. Mines (Art des) (*avec les fonderies*).

III. Fabrication

1. à la Main	1. en Communauté ouvrière (*dite industrielle*);
2. à Moteurs animés	2. d'Industrie domestique principale;
3. au Vent	3. d'Industrie domestique accessoire;
4. à l'Eau	4. en Petit atelier patronal;
5. au Bois	5. en Fabrique collective;
6. à la Houille	6. en Grand atelier.

IV. Transports

1. par Portefaix	1. particuliers;
2. par Animaux { de bât, de trait	2. publics.
3. par Glissage	
4. par Batellerie	
5. par Vapeur	

Lorsque la nature, sans avoir été sollicitée par les efforts de l'homme, fournit d'elle-même ce qui est nécessaire à la subsistance de la famille ouvrière, il n'y a pour l'homme qui recueille ces productions spontanées qu'un travail de *Simple Récolte*. La

fonction du travail se borne donc, en ce cas, à la simple récolte.

Mais, par suite de la densité de la population, il arrive bientôt que sur le Lieu occupé par les familles ouvrières la Simple Récolte ne donne plus assez de produits spontanés pour les nourir; alors il faut que les productions naturelles augmentent sur ce point. Pour atteindre ce résultat, pour faire augmenter les productions naturelles, l'homme est obligé de *concourir à la production* en provoquant, secondant, stimulant par ses efforts les forces naturelles : de là un premier genre de travail d'Extraction : *la culture*. La culture ne suffit pas; il faut encore que l'industrie humaine fournisse aux diverses fabrications les matières premières dont elles ont besoin, et cela en grande quantité. Telle est l'origine d'une seconde série de travaux, travaux qui ont pour objet de tirer du sol et du sous-sol des produits formés par la nature seule, mais de les en tirer dans des *conditions tellement compliquées*, qu'elles exigent une organisation semblable à celle de travaux de production; de là un second genre de travail d'Extraction qui comprend : *l'Art des Forêts et l'Art des Mines*.

On appelle cette seconde espèce de travaux, qui comprend la culture et les arts des forêts et des mines, *Travail d'Extraction*, pour marquer la part considérable que prend l'effort de l'homme dans la préparation du produit à consommer.

Les produits de la Simple Récolte, donnés par les seules forces de la nature, ont avec les produits de l'Extraction, donnés par le concours des forces de la nature et des forces de l'homme, ce caractère commun : ils se présentent sous une *forme déterminée, toujours la même:* ce qui en rend l'emploi assez restreint et parfois difficile.

Ainsi le caoutchouc, produit de la Simple Récolte, le blé, le bois, le cuivre, produits de l'Extraction, ne sont pas immédiatement utilisables pour l'homme sous leur forme naturelle. Il faut, pour qu'ils soient utilisables, qu'ils subissent une *opération* qui les *adapte d'une façon spéciale à un besoin déterminé*.

C'est cette opération, c'est cette élaboration que l'on appelle la *Fabrication;* elle se caractérise par le peu d'action qu'y jouent les forces de la nature, comparativement au travail humain.

Il se peut, toutefois, qu'à l'endroit où pose la famille ouvrière les produits de la Simple Récolte et de l'Extraction n'assurent pas les besoins de la vie, ou qu'ils soient insuffisants ou impropres pour approvisionner de matières premières la Fabrication; il se peut aussi qu'en cet endroit les produits de la Simple Récolte, de l'Extraction et de la Fabrication, soient trop abondants, alors il faut faire des échanges, et pour faire ces échanges il faut transporter ces produits.

On détermine ainsi une quatrième espèce de travail manuel : le *Travail des Transports.*

Voilà donc déterminées nos quatre espèces de travaux manuels. Nous avons fait plus encore; non seulement nous avons déterminé ces espèces, mais nous les avons classées.

Comment les avons-nous classées?

Nous les avons classées *d'après la part croissante que prend, dans la production, l'effort humain, et la part décroissante que prennent par conséquent, dans la production, les forces spontanées du Lieu.*

Nous avons procédé ainsi parce que, classant méthodiquement le Travail, nous devons aller du moins au plus, du « moins de travail » au « plus de travail ».

Dans la Simple Récolte, les forces spontanées du Lieu produisent seules, l'homme récolte. Tout le travail principal, tout l'effort, dans la production, est le fait du Lieu. La Simple Récolte doit donc se classer en tête, puisque c'est le travail où l'effort humain paraît le moins, et où les forces de la nature ont le plus d'action; c'est donc bien le plus simple des travaux au point de vue social.

Comparez, dans l'art pastoral, l'action de la nature qui fait croître l'herbe, qui donne les animaux, leur fait ruminer cette herbe et la transforme en lait, à l'effort de l'homme; il consiste, cet effort, à récolter le lait!

En observant la deuxième espèce de travaux, l'Extraction, on remarque qu'il y a *concours* entre les forces naturelles du Lieu et l'effort humain; ce seul fait est l'indice d'une réelle complication sur la Simple Récolte, aussi l'Extraction doit-elle être classée

après elle. Mais dans les travaux d'Extraction la nature a encore la part prépondérante, elle se fait aider, elle est dirigée, mais en réalité, c'est elle, ce sont les forces spontanées du Lieu qui donnent le produit. Il y a donc concours entre les forces spontanées du Lieu et l'effort humain, mais *l'action prépondérante* reste encore aux forces spontanées du Lieu.

Voyez la part respective de l'action de la nature et de l'effort humain dans la culture du blé. La nature fait germer et croître le blé, l'homme défonce la terre, sème, et récolte. Bien qu'aidé dans son œuvre, le Lieu a encore l'action prépondérante; le blé ne pousse que dans des endroits et aux époques où la nature le permet.

Dans une troisième espèce, après les travaux d'Extraction, viennent se ranger les travaux de la *Fabrication*. Chez eux, l'action de la nature se manifeste encore par les *matières premières* qu'elle fournit, par *les forces physiques* qu'elle met à la disposition de l'homme; mais *l'effort humain est supérieur;* c'est lui qui donne une forme et une utilité aux choses. Dans le produit fabriqué, la part de l'homme paraît de beaucoup supérieure à la part de la nature. L'action du Lieu, qui était dominante dans la Simple Récolte, prépondérante dans l'Extraction, devient secondaire dans la Fabrication, et c'est l'effort humain qui, à son tour, devient prépondérant.

Dans la Fabrication des vêtements, faites le compte des deux actions. La nature donne la laine des animaux, les matières premières dont sont faites les machines, les forces qui les actionnent. L'homme épure la laine, la prépare; invente les machines à vapeur, les métiers à tisser, les conduit; dégage les couleurs des végétaux et des minéraux, les applique sur les étoffes; enfin taille le drap et confectionne le vêtement.

Il y a donc, au point de vue social, une plus grande complication dans les travaux de la Fabrication que dans les travaux de l'Extraction; ils doivent aussi être classés au troisième rang.

Enfin, dans une quatrième et dernière espèce, viennent les *Transports*. Dans ces travaux l'action du Lieu tombe à rien. Si elle se manifeste encore, comme dans la Fabrication, par les forces

physiques des animaux et des agents naturels mises à la disposition de l'homme, il faut remarquer que ces forces sont des forces *locomotrices*, partant fort peu attachées par elles-mêmes au Lieu ; et tout ce que l'industrie humaine demande au Lieu, c'est un point d'appui, *une résistance inerte* que sont capables de lui fournir partout le sol et les eaux. Et, par le fait même que l'action du Lieu est complètement décroissante, celle de l'homme, le travail, l'effort humain devient dominant dans les Transports. Les Transports présentent donc bien la dernière espèce de travaux, l'espèce qui ouvre le champ, comme nous le verrons, aux plus grandes complications sociales. D'ailleurs ils sont les derniers des travaux ouvriers; ils constituent le service matériel du commerce, qui est le premier des travaux non ouvriers, comme nous le verrons dans la suite; ainsi se rattachent les deux ordres de travaux.

Maintenant que nous avons déterminé et classé les différentes espèces de travaux manuels, déterminons et classons les variétés de chaque espèce. Commençons, comme de juste, par l'étude de la première espèce, de la Simple Récolte.

LA SIMPLE RÉCOLTE.

Lorsque la nature, avons-nous dit, sans avoir été sollicitée par les efforts de l'homme, fournit d'elle-même ce qui est nécessaire à la subsistance de la famille ouvrière, l'homme qui recueille ces productions spontanées se livre à un travail de Simple Récolte.

Il y a, et le tableau du travail détermine trois variétés de la Simple Récolte :

1. Le Pâturage,
2. La Pêche côtière,
3. La Chasse, la Pêche fluviale et la Cueillette.

Pourquoi ces trois variétés? quels sont les caractères sociaux qui les ont fait déterminer?

Ces trois travaux, ces trois variétés de la Simple Récolte ont été déterminées d'après le même principe qui a servi à déterminer les différentes variétés des grandes classes du Travail. Ce principe est : que les grandes classes du Travail (Simple Récolte.

Extraction, Fabrication, Transports) ont été subdivisées en vertu des différentes *organisations du personnel de l'atelier*, des différents genres de groupements qu'elles engendrent.

Or les Simples Récoltes, dans leurs innombrables variétés, amènent des modifications innombrables aux groupements des travailleurs. Tous les travaux d'ailleurs en sont là, parce qu'ils ont des variétés sans nombre. Mais parmi les modalités différentes de groupement que produit la Simple Récolte, il y a *trois types* de groupements, qui sont des *types fondamentaux*, des *variétés radicales*, des *formes primordiales* dont les autres formes, les autres groupements ne sont que des retouches de détails, des variantes. Ces trois formes, au contraire, présentent des traits essentiels absolument opposés et divergents. Ces trois types fondamentaux sont produits par les trois méthodes de Simple Récolte que voici : le Pâturage, la Pêche côtière, la Chasse; mais il faut s'entendre sur le sens exact de ces noms.

1° Le Pâturage. — Le *Pâturage* signifie le pâturage nomade, celui des grandes steppes, et des grandes steppes riches; il se pratique principalement sur le plateau central asiatique (1). Ce pâturage, le pâturage nomade, n'est pas le seul type de pâturage; nous en voyons bien d'autres tout près de nous, depuis celui que représente le pâtre communal qui prend devant chaque porte les chèvres du village pour les mener paître sur la route et sur les terres vaines et vagues, jusqu'au type des herbagers de Normandie qui louent des hectares de prairies pour y engraisser le bétail. Pourquoi alors appeler le pâturage nomade le Pâturage tout court, sans autre qualificatif?

On appelle le pâturage nomade, le pâturage des grandes steppes d'Asie, *Pâturage* tout court, parce qu'il est sans conteste le *pâturage par excellence*. Le nom pur et simple de pâturage lui convient donc plus qu'à toute autre méthode de pâturage, qui n'est qu'un diminutif de celle-là ; et comme, dans la Nomenclature so-

(1) Je n'ai pas à donner ici la description du pâturage nomade pratiqué par les pasteurs de la grande steppe asiatique, les lecteurs qui seraient curieux de ces détails les trouveront dans le cours d'exposition de la science sociale de M. Demolins, *la Science sociale*, t. I, p. 22.

ciale, les mots sont comptés, comme on s'y contente du strict nécessaire, on écrit ici purement et simplement : Pâturage. Du reste, depuis les études de Le Play, ce pâturage nomade est tellement connu comme un type social fondamental, que c'est toujours lui qu'on entend spontanément sous le nom de Pâturage, à moins d'indication contraire. Le nécessaire n'est donc pas de spécifier qu'il s'agit de la variété nomade quand on dit Pâturage ; le nécessaire serait de spécifier le contraire s'il s'agissait d'un autre genre de pâturage.

Ceci posé, la forme fondamentale de groupement des travailleurs, le type fondamental de *l'organisation du personnel*, que présente le pâturage ainsi défini, c'est « *la Communauté*, et la communauté *au même foyer*, de plusieurs ménages, généralement issus d'un ancêtre commun »; cette organisation du personnel dans l'atelier a un nom connu : *la famille patriarcale.*

On devrait donc écrire, dans la Nomenclature, en face du mot « Pâturage », et sur la même ligne, les mots « Famille patriarcale » comme déterminant la forme d'atelier qu'engendre le Pâturage. C'est en effet ce qu'il faut entendre, mais on a cru inutile de l'écrire parce que, ainsi que nous venons de le dire, ce qui a rendu le Pâturage si célèbre, c'est précisément le groupement en famille patriarcale qu'il engendre. Écrire Famille patriarcale en face de Pâturage aurait été un véritable pléonasme, surtout dans une nomenclature qui n'est pas un livre d'enseignement, mais qui est, et veut être avant tout un instrument fait et réduit tout exprès pour l'usage de la science sociale entre les mains de ceux qui l'étudient.

Il y a plus encore, c'est là une considération très importante : en omettant d'inscrire expressément au tableau du Travail cette forme d'atelier relative au pâturage, on met en lumière ce fait qu'il importe précisément de faire remarquer ; c'est qu'*il n'y a pas,* dans ce *genre de travail*, un *groupement qui soit exclusivement relatif au travail*. Le groupement qui répond ici aux nécessités du travail, du pâturage nomade, est aussi celui qui répond à toutes les autres nécessités sociales; ce n'est pas un groupement spécial de l'atelier, c'est le groupement commun à tous les actes sociaux.

Que les pasteurs nomades travaillent, s'approprient les choses, qu'ils vivent en famille sous leurs tentes, etc.; pour tous les actes de leur vie privée, comme de leur vie publique, ils n'ont qu'une forme de groupement : la famille patriarcale. Il était donc plus exact de ne pas inscrire la famille patriarcale, spécialement, au tableau du Travail.

2° La Pêche côtière. — La pêche a ici un surnom : « côtière », parce qu'il n'a pas paru que cette pêche, la pêche côtière, fût le type par excellence de la pêche, bien qu'elle soit le genre de pêche qui a engendré la *seconde forme fondamentale* de groupement dans la Simple Récolte : *la famille-souche.*

La pêche côtière est la pêche en petite barque, à l'hameçon, sur les côtes maritimes où le poisson afflue et approche du rivage. Le type le plus caractéristique se rencontre sur les rivages orientaux de la mer du Nord (1).

La pêche côtière, ainsi définie, la forme fondamentale du groupement des travailleurs, de l'organisation du personnel qu'elle produit, c'est : « la séparation de la communauté en simples ménages; l'établissement des enfants de ce simple ménage au dehors, l'atelier paternel étant réservé et transmis intégralement à l'un des enfants ». Cette organisation du personnel a un nom; elle s'appelle : la famille-souche (2).

On n'a pas plus écrit en face du mot « Pêche côtière » les mots « Famille-souche » (bien que la famille-souche soit précisément la forme d'atelier engendrée par la pêche côtière), qu'on n'a écrit « Famille patriarcale » en face de « Pâturage »; et cela pour les mêmes raisons que nous avons données tout à l'heure à propos du pâturage.

(1) Le pêcheur côtier de la Norvège a été décrit au t. Ier de *la Science sociale*, page 110. M. Demolins a repris et précisé cette description dans son cours de 1890-1891.

(2) Je n'ai pas plus à démontrer ici comment la méthode de travail « la Pêche côtière » a produit une organisation particulière du personnel dans l'atelier « la famille-souche », que je n'ai eu à démontrer tout à l'heure que l'art pastoral a amené la famille patriarcale. Une fois pour toutes, je ne définis et ne classe que des *espèces connues*; c'est donc aux travaux qui ont eu pour but de faire connaître ces espèces, et en particulier au cours d'exposition de la Science sociale de M. Demolins, qu'il faut recourir pour trouver ces démonstrations.

La Pêche côtière, elle aussi, ne vaut que par la famille-souche qu'elle engendre, et il est impossible aujourd'hui de parler de Pêche côtière sans avoir l'idée correspondante de groupement en famille-souche. D'ailleurs, cette forme de groupement n'est pas exclusive au travail, elle sert aussi à d'autres faits sociaux, par exemple, la propriété, la famille, etc...; elle ne pouvait donc pas être réservée au travail; c'est ce que son omission fait comprendre. Quand je dis que le groupement en famille-souche est une forme de groupement qui n'est pas exclusive au travail, mais qui sert encore à d'autres actes sociaux, je n'entends pas dire à tous les autres actes sociaux, comme je l'affirmais lorsqu'il s'agissait de la famille patriarcale.

On sait, en effet, que tandis que le groupement de la famille patriarcale suffit pour assurer le fonctionnement complet et régulier de la société pastorale, le groupement de la famille-souche ne suffit pas absolument, à cause du peu de personnes qu'il contient, à assurer le fonctionnement complet et régulier des sociétés des pêcheurs côtiers. Il y a dans ces sociétés, au-dessus de ce groupement de la famille-souche, quelques autres groupements rudimentaires, la commune, par exemple.

3° La Chasse. — La Chasse, qui présente le troisième type fondamental des travaux de Simple Récolte, consiste dans la chasse au petit gibier isolé (non en troupes). — Le Play a jugé suffisant le nom de Chasse sans qualificatif, quoique la chasse dont il s'agit ici ne soit pas la chasse la plus considérable, parce que ce mot, dans l'acception courante, que lui donne chez nous la réalité des choses, signifie précisément la chasse au petit gibier épars. Seulement, ce qui différencie la chasse, travail de simple récolte, de celle que nous pratiquons, c'est que chez nous la chasse n'est pas un moyen d'existence, tandis qu'elle est le moyen d'existence des peuples chasseurs (1).

Cette chasse, de peu d'importance au point de vue cynégétique, mérite cependant d'être mise en relief à cause du groupement des travailleurs, de la forme fondamentale d'organisation du

(1) Les chasseurs à petit gibier épars ont été décrits au t. Ier de *la Science sociale*, p. 212.

personnel, qu'elle engendre. Elle produit « un groupement qui se forme par l'union des époux, s'accroît par la naissance des enfants, puis s'amoindrit par leur départ, pour se dissoudre par la mort des parents ». Ce groupement a un nom en science sociale : il s'appelle « la famille instable ».

On n'a pas écrit dans le tableau du Travail le mot « Famille instable », devant le mot « Chasse » bien, que la famille instable exprime la forme d'atelier qu'engendre la méthode de travail de la chasse à petit gibier : on ne l'a pas fait, par une raison toute semblable à celle que nous avons donnée lorsqu'il s'est agi du Pâturage et de la Pêche côtière. Inutile d'insister davantage.

Remarquons en particulier ici que ce groupement : « la famille instable », qui répond aux nécessités du travail, est aussi celui dont on doit se contenter pour presque toutes ou pour toutes les autres nécessités sociales. Je dis : *dont on doit se contenter ;* je ne dis pas qu'il suffise, car on sait que les sociétés de chasseurs sont précisément désorganisées, parce que ce groupement formé par le travail, se trouvant seul ou presque seul à leur servir pour les autres nécessités sociales, est précisément impropre et insuffisant à remplir cette tâche.

Les trois méthodes spéciales de Simple Récolte étant ainsi dégagées de toutes les autres à *raison* des *types fondamentaux de groupements ouvriers* qu'elles engendrent, il s'agit de les classer entre elles. Or le classement se fait toujours dans le sens de la complication sociale progressive. C'est ainsi que nous avons classé les grandes espèces du Travail, en mettant les Transports à la fin, parce qu'ils entraînent le plus de complications sociales.

Cet ordre de classement appelle en tête le Pâturage, parce que c'est lui qui présente une forme de groupement des travailleurs qui entraîne le moins de complications sociales ; en effet, sa méthode de travail, « l'art pastoral », exige une organisation du personnel, « la famille patriarcale », qui *réunit tous les membres de la famille à l'atelier.*

La Pêche cotière vient au second rang, parce qu'elle présente une forme d'atelier brisant la communauté en simples ménages.

et excluant de l'atelier la femme et les enfants. Il y a là une complication évidente sur le type précédent, puisqu'il y a *plus* d'ateliers, et que *tous les membres* de la famille en simple ménage *ne figurent pas à l'atelier.*

La Chasse suit enfin, comme présentant un type défectueux. *Les vieillards, les femmes et les enfants ne figurent pas à l'atelier, et il y a autant d'ateliers que d'individus valides.* En fait, la Chasse vient en dernière ligne, non parce qu'elle entraîne une organisation de l'atelier amenant plus de complications sociales, mais parce qu'*elle demeure au-dessous d'une organisation sociale prospère;* c'est un type défectueux, malsain, où le bien-être et l'harmonie n'existent pas normalement. Il va de soi que les types défectueux ne peuvent se comprendre et se classer qu'après connaissance prise et classement fait des types prospères.

Nous venons de faire remarquer, à propos des trois variétés de la Simple Récolte, que le groupement, l'organisation du personnel pour le travail avait une forme qui ne s'appliquait pas seulement au travail, mais qui servait encore aux autres fonctions sociales, aux autres besoins sociaux dans ces sociétés de pasteurs, de pêcheurs côtiers et de chasseurs. En quel sens faut-il entendre cela?

Ceci est vrai, sauf de légères exceptions, pour les types les plus simples de ces sociétés, où il y a peu de fonctions qui échappent ordinairement à la famille, au groupe qui organise le travail. Mais il ne faudrait pas entendre cette proposition en ce sens, que même les opérations du travail se fassent toutes au foyer lui-même et par toutes les personnes qui sont au foyer.

Ce qu'il faut entendre, c'est que l'autorité qui gouverne et organise le travail est la même que celle qui organise les autres actions sociales, les autres actions communes; et elle gouverne le travail par les mêmes moyens, les mêmes modes de groupements, que les autres actions sociales. Il n'y a donc qu'une organisation, qu'un groupement; mais cette organisation, ce groupement est appliqué aux actions sociales quelconques. En d'autres termes, pour préciser davantage les faits : le père est chef d'atelier, et c'est comme père qu'il est chef d'atelier. Il n'est chef

d'atelier que dans la mesure où il est chef de famille et parce qu'il est chef de famille. Rappelez-vous tout ce que vous savez des pasteurs, des pêcheurs côtiers et des chasseurs, et vous verrez bien que le père ne gouverne le travail que comme chef de famille.

C'est en cela que l'organisation de l'atelier se confond absolument avec l'organisation de la famille; le travail n'est qu'une fonction de la famille. Il n'y a pas d'organisation du personnel distincte de l'organisation du personnel familial, c'est-à-dire de celle qui régit la vie au foyer. Et par organisation du personnel ou organisation de l'atelier il ne faut pas entendre les dispositions matérielles de l'atelier, la répartition des ouvriers sur tel ou tel point du travail, mais cette hiérarchie des personnes en vertu de laquelle fonctionne le travail. Eh bien, cette hiérarchie dans le travail n'est ici autre chose que les relations mêmes de dépendance dans la famille, c'est-à-dire la hiérarchie domestique, l'autorité paternelle.

C'est précisément parce que les conditions du travail dans la Simple Récolte permettent cette identité entre l'organisation de l'atelier et l'organisation de la famille, que toutes les familles adonnées à ces travaux peuvent demeurer dans un état à peu près complet d'égalité et qu'elles ne voient pas se développer au-dessus d'elles les organismes qui partout ailleurs se superposent aux familles ouvrières. C'est pourquoi les sociétés adonnées aux travaux de la Simple Récolte sont des *sociétés simples*.

Mais dès que l'homme va entrer plus avant dans la voie du travail, dès qu'il va concourir à la production, cette simplicité va disparaître et la complication sociale va commencer.

C'est ce que nous verrons dans un prochain article en abordant *les travaux d'Extraction*.

Robert Pinot.

(*A suivre.*)

L'ÉGYPTE ANCIENNE.

VI.

LES RACES ÉTRANGÈRES DANS LA VALLÉE DU NIL.

I. — INVASIONS VENUES DES DÉSERTS (1).

Nous connaissons maintenant l'origine et la formation sociale de la race égyptienne : nous avons observé cette race à l'intérieur de la vallée du Nil, en examinant quelles causes et quels moyens ont amené son extension sur tout le territoire qui lui est propre, son développement agricole et ses deux régimes urbains. Il nous reste à étudier l'influence exercée par la société égyptienne sur les races avec lesquelles elle s'est trouvée en contact; et réciproquement, les modifications que l'Égypte eut à subir par l'action des peuples étrangers. C'est toute une partie importante de l'histoire du monde, — la plus ancienne assurément, — qui va se dérouler sous nos yeux. Notre tâche est d'exposer ces faits historiques en essayant de les *expliquer*, et même de les *pré-*

(1) SOURCES : Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, Paris, Hachette, 1878. — Le même, *Une enquête judiciaire à Thèbes*, Imprimerie nationale, 1871. — Le même, *Du genre épistolaire chez les Égyptiens*, Paris, Franck, 1872. — J. Letronne, *Œuvres choisies :* 1re partie, *Égypte ancienne*, Paris, E. Leroux, 1881. — Ph. Virey, *Étude sur le papyrus Prisse*, Paris, Wieweg, 1887. — Le même, *Le Tombeau de Rekhmara*, Paris, E. Leroux, 1889. — Champollion-Figeac (collection de l'*Univers pittoresque*), *Égypte ancienne*, Firmin-Didot, 1876. — F. Lenormant, *Histoire ancienne de l'Orient*, Paris, Lévy, 1881-1883. — Le même, *Manuel d'histoire ancienne*, Lévy, 1869. — F. Chabas, *Études sur l'antiquité historique*, Paris, Maisonneuve, 1873. — Lamartine, *Voyage en Orient*, t. IV, « Récits de Fatalla Sayeghir », Firmin-Didot, 1849. — S. Chérubini, compagnon de voyage de Champollion le jeune, *Nubie* (collection de l'*Univers pittoresque*), Firmin-Didot, 1878. — E. Revillout, *Revue égyptologique*, 1880, Paris, E. Leroux. – E. Reclus, *Nouvelle Géographie universelle*, t. X, Paris, Hachette.

ciser, à l'aide des données positives recueillies par la science sociale. L'analyse et la classification des faits sociaux propres à chaque race met en lumière la constitution même de cette race, les caractères qui la distinguent, ses moyens et son mode d'action. La connaissance de cet ordre de phénomènes permet d'élaguer plusieurs facteurs inutiles, souvent invoqués à tort pour l'explication des événements; elle permet de les remplacer par d'autres facteurs, trop négligés jusqu'à présent; ceux-ci jettent un jour nouveau sur l'ensemble des faits historiques, et ils en éclairent certaines faces qui étaient demeurées dans l'ombre.

I.

Si jamais une nation put se vanter d'occuper un territoire circonscrit par des frontières naturelles, ce fut assurément la nation égyptienne. La vallée fertile dont elle était en possession est strictement limitée en effet, à l'est et à l'ouest, par l'infranchissable barrière des Déserts, par les plus terribles solitudes, sur une longueur de deux cents lieues. Sur ces deux côtés, la sécurité était complète presque en tous points. A l'occident, les rares peuplades libyennes qui vivaient dans les petites oasis ne pouvaient former une armée d'invasion ; les Hamâda, ou déserts de sable, que nous avons déjà décrits, s'opposaient même à l'approche de leurs petites bandes; et lorsque l'armée victorieuse de Cambyse, partant d'Égypte et forte de 50.000 hommes, voulut traverser ces lieux désolés pour se porter vers Carthage, elle périt tout entière dans les sables avant d'arriver à l'oasis d'Ammon (1). Vers l'Orient, la proximité de la mer Erythrée resserrait le parcours des nomades et réduisait par là même leur nombre à une quantité négligeable. Les Bédouins campés dans cette région étroite et rocheuse vivaient nécessairement sous la dépendance de l'Égypte, qui pouvait facilement les anéantir en les privant de ses subventions en blé (2). Le seul passage ouvert de

(1) Maspero, *Histoire ancienne*, p. 532.
(2) Letronne, t. II, p. 397; Reclus, t. X, p. 509.

ce côté à une forte caravane, l'*ouadi-Toumilat*, le « Bedûinenweg » de Brugsch, avait été barré pour plus de précautions, dès l'Ancien Empire, par une forte muraille entretenue et gardée avec soin (1). En dehors de son étroit littoral, — qui lui-même ne courut aucun danger tant que la navigation ne fut pas extrêmement développée dans la Méditerranée, — l'Égypte ne présentait donc que deux points ouverts par lesquels son contact pût s'établir sinon avec les individus, du moins avec les nations de l'étranger prises en corps : c'étaient, vers le sud, l'étroite passe du Nil, au-dessus de la première cataracte, et, au nord-est, le chemin sinueux qui contourne les lagunes et les marais dans la traversée de l'isthme de Suez. Toutes les invasions venues par terre en Égypte ont suivi l'une de ces deux voies; et lorsque Pharaon, mobilisant ses forces militaires, soutenait une guerre défensive ou entreprenait une expédition à l'extérieur, c'était toujours vers une de ces portes que convergeaient ses mouvements stratégiques.

Je n'entrerai pas dans le détail des guerres victorieuses que les Égyptiens portèrent chez les nations voisines. Elles peuvent avoir une importance au point de vue de l'histoire politique : elles n'en ont pas au point de vue social. L'Égypte pouvait bien difficilement exercer une influence au dehors, par sa propre expansion : cette expansion ne pouvait être qu'exclusivement guerrière, et non colonisatrice, dans les pays qui confinaient à son territoire.

En effet, le cultivateur égyptien, dénué par sa formation primitive des qualités de capacité et d'initiative nécessaires à un colon pour réussir, était incapable de s'aventurer en dehors de sa vallée. Il était habitué, non seulement au patronage du Pharaon, qui le pliait forcément aux corvées et qui assurait sa subsistance en cas de mauvaise récolte, mais encore au patronage du Nil : les travaux directement appliqués à la culture, sur les champs inondés, sont, nous l'avons montré (2), bien peu de chose en comparaison des durs labeurs et de la rare ténacité qu'imposent dans les autres sols cultivables les conditions mêmes du lieu.

(1) Maspero, *Histoire ancienne*, p. 107. — Letronne, t. II, p. 397.
(2) *La Science sociale* : « l'Égypte ancienne », t. X, p. 168, 169

Deux qualités maîtresses, indispensables à qui veut fonder au loin un établissement agricole, faisaient défaut au fellah antique : l'énergie et la prévoyance.

Quant aux classes supérieures de la société égyptienne, aux fils des magistrats et des seigneurs, leur place était toute trouvée dans les rangs innombrables de la hiérarchie administrative ; et l'éducation qu'ils recevaient, soit de leurs parents soit de leurs maîtres dans les célèbres écoles des Temples, tendait, en les formant à la vie bureaucratique, à leur inspirer un profond mépris, un invincible dégoût pour le sort hasardeux et matériellement pénible d'un patron colonisateur. Je n'en veux pour preuve que les instructions données à son fils par le prince Phtah-Hotep, recommandant avant tout l'obéissance, l'obséquiosité, l'attente de la fortune qui vient du caprice des grands (1) ; et la satire des métiers manuels, également rédigée pour son enfant par le scribe Douaou-se-Chrûd (2).

Dans ces circonstances, la population égyptienne, qui d'abord s'était rapidement accrue au prorata des terres disponibles à mesure que de nouveaux champs étaient soumis à l'inondation régulière, tendit, une fois le plenum de la vallée atteint, à se limiter, à ne plus progresser quant au nombre qu'avec beaucoup de lenteur. Cet état de choses se produisait déjà au moment où les Hébreux gémissaient sous la charge de la fabrication de la brique.

Au bout de quatre cents ans environ (3), les descendants des douze fils de Jacob effrayaient les conseillers de Pharaon par la comparaison de leur nombre librement multiplié avec la stérilité de la vieille race égyptienne (4).

La question de la dépopulation en France n'est pas sans analogie avec la situation faite à l'ancienne Égypte. Nous aussi,

(1) Ph. Virey, *Papyrus Prisse*, p. 32, 42 et suiv., 48, 53, 54, 76, 77, 78, 81, 83, 89, 93, 103, 105, 107.

(2) Maspero, *Du genre épistolaire*, p. 40-62. — *La Science sociale* : « l'Égypte ancienne », t. XI, p. 90, 91.

(3) Exode, ch. XII, v. 40. Voir, dans le commentaire du Dr d'Allioli, la note *a*, p. 253.

(4) *Ibid.*, ch. I, v. 9 et 10.

attachés à un sol rempli, manquant d'initiative et d'énergie, livrant nos cadres sociaux aux fonctions administratives, nous ne pouvons plus occuper au dehors les terres libres qui demandent des hommes, et nous sommes à la veille de voir décroître notre nation.

Les expéditions militaires égyptiennes n'avaient pas pour but la possession et le peuplement d'un sol étranger. Elles sont comparables aux rapides et instables conquêtes auxquelles nous a fait assister l'épopée napoléonienne. Les levées de Pharaon ne se composaient point de bandes audacieuses et libres, cherchant à « gaigner terre » comme celles des pirates du Nord; ni de marchands aventureux visant, comme les navigateurs grecs ou phéniciens, l'ouverture de nouvelles lignes commerciales et de nouveaux comptoirs. Elles comprenaient surtout des mercenaires ou des auxiliaires recrutés par force (1), pourvus d'une solde en nature et commandés par des officiers de métier, dont le sort est dépeint dans deux curieux papyrus, remontant aux temps des grandes guerres victorieuses conduites par les Ramsès. On me permettra de traduire librement ces deux documents :

« Arrive, dit un scribe à son élève, que je te peigne le sort de l'officier d'infanterie : on l'emmène tout enfant, on l'enferme à la caserne; un ceinturon lui coupe le ventre, son front est déchiré par le casque; il est battu comme un rouleau de papyrus. Il marche vers la lointaine Syrie, portant ses pains et son eau sur ses épaules. Il boit une eau corrompue, puis retourne monter sa garde. Devant l'ennemi, il paraît comme une oie qui tremble, affaibli dans tous ses membres; et lorsqu'il revient en Égypte, il est comme un bâton piqué des vers ». — La situation de l'officier de chars n'est pas beaucoup plus brillante, d'après le scribe Amen-en-apt : « Placé à l'école militaire par son père et sa mère, s'il possède cinq esclaves il doit en abandonner deux pour solder sa pension. Après qu'on l'a dressé, il se rend aux écuries royales pour choisir un attelage de bonnes cavales, et revient avec elles au galop dans son bourg (c'est le

(1) Voir l'histoire d'*Ouna*, Maspero. *Hist. ancienne*, p. 90.

temps de la brillante jeunesse). Il se croit en passe d'un bel avenir, abandonne ses biens à ses parents, et monte sur un char léger, mais bien peu confortable, dont le timon pèse une livre et la caisse deux livres. Il verse dans un buisson d'épines qui le déchire, et quand vient l'inspection générale, ses effets sont en mauvais état : on le couche à terre, on lui donne cent coups » (1).

Tels étaient les éléments et tel était le mode des *transports militaires* chez les Égyptiens, ce n'étaient pas évidemment des moyens ni des éléments de colonisation. Pharaon, à l'aide de ces procédés, pouvait bien fonder quelques postes dans la haute vallée du Nil, y construire quelques forteresses renfermant des observatoires destinés à étudier la crue du fleuve : mais, à part ce résultat qui se reliait directement aux besoins de la culture à l'intérieur, toutes les opérations militaires *se terminaient par une retraite* (2).

Le général victorieux avait imposé des tributs, jeté la terreur chez des voisins plus faibles; il revenait chargé de butin, mais se vantait surtout de n'avoir laissé derrière lui aucun de ses hommes, aucun déserteur (3). Le roi ne s'imposait pas la tâche impossible « d'assujettir à ses lois », c'est-à-dire de gouverner *selon son mode spécial*, aucune des contrées voisines, qui sont ou bien des déserts ou bien les petites oasis et les régions montagneuses de la Syrie et de la Palestine. Là, il n'y a pas de Nil, par conséquent pas de transformation générale du sol en terre fertile à tenter par un patron unique (4). Le but de Pharaon était atteint, « son cœur était satisfait », lorsque ses armées triomphantes avaient imprimé la crainte aux nations turbulentes des environs; lorsqu'il voyait « les Asiatiques contraints de marcher près de lui comme des lévriers » (5), ou les Libyens

(1) *Papyrus Anastasi III.* — Maspero, *du Genre épistolaire*, p. 41 à 43. Le même, *Histoire ancienne*, p. 267 à 269.

(2) Champollion-Figeac, *Égypte ancienne*, p. 59, col. 1.

(3) Voir l'inscription du nomarque de Meh (Maspero, *Hist. ancienne*, p. 121) et l'histoire d'Ouna, qui fit cinq expéditions successives contre les *Herousas* (*ibid.*, p. 90-91).

(4) Voir Maspero, *Histoire ancienne*, p. 199-200.

(5) *Ibid.*, p. 102.

« épouvantés comme des chèvres attaquées par un taureau qui bat du pied, frappe de la corne et ébranle les montagnes environnantes en se ruant sur qui l'approche (1) ». Le bénéfice de ses campagnes n'était pas d'avoir étendu hors de ses frontières la race égyptienne, mais c'était, assis sur son trône dans la grande salle du palais, de recevoir les chefs de Pount, — les princes de la Phénicie et des îles qui sont au milieu de la Grande-Verte », — ceux des « Petti, de To-quens et de *Khenthannefer,* » — les rois des « Roteunou », — les rois des pays du sud, « qui viennent courbés et inclinés devant les volontés de sa Majesté royale, portant leurs tributs et sollicitant les souffles de vie ; désireux de subsister par l'émanation de sa Majesté, dont ils ont vu la force immense et dont la crainte saisit leurs cœurs (2) ».

Alors, d'une part, le trésor royal s'enrichissait d'un apport immense d'objets rares et précieux : anneaux ou vases d'électrum, d'or et d'argent; pelleteries, ivoire, parfums divers, pierreries, armes de luxe, et enfin de nombreux esclaves (3). Et d'autre part, la paix paraissait assurée aux frontières.

Pendant les longs siècles qu'a traversés l'Égypte ancienne, son organisation stationnaire et défensive suffit à maintenir l'inviolabilité de son territoire contre l'audace pillarde des roitelets voisins ou des nomades limitrophes. Mais certaines circonstances extraordinaires amenèrent de plus loin des ennemis plus nombreux et plus forts, qui, forçant l'une ou l'autre des deux portes que nous avons signalées, firent irruption en masse dans la grande oasis nilotique.

II.

La première de ces invasions que mentionne l'histoire est celle des « Pasteurs ». Ce nom même, ***Mena*** (Pasteurs), employé dans tous les monuments égyptiens pour désigner les auteurs de

(1) Maspero, *Histoire ancienne,* p. 262.
(2) Voir Ph. Virey, *le Tombeau de Rekhmara*, p. 29, 33, 34, 36, 39.
(3) *Ibid.*

la première invasion (1), nous indique que les envahisseurs sortaient des Déserts. Ils pénétrèrent en Égypte par la voie de l'Isthme, venant des steppes connues sous le nom de Désert de Syrie, qui s'étendent du pied du plateau de l'Iran jusque dans le nord de la péninsule arabique. Les pâturages dont il s'agit, très étendus mais très pauvres, sont entourés de montagnes et de plateaux qui les dépassent en altitude; de ces hauteurs descendent d'assez nombreux ouàdis ou torrents, souvent à sec, mais dans le lit desquels la fraîcheur se conserve et donne naissance à des pelouses parfois substantielles. Les troupeaux des nomades qui sillonnent le grand désert de Syrie sont composés de quelques bœufs chez les tribus privilégiées, d'un grand nombre de moutons et de chameaux porteurs. Le dromadaire ne vit pas d'ordinaire sous ce climat; mais comme la garde des troupeaux composés de diverses sortes de bétail nécessite une monture rapide, le cheval est multiplié et conservé avec soin, avec amour, par les Pasteurs. Nous sommes ici dans la Région des Pasteurs Cavaliers (2), et c'est seulement à partir du Moyen Empire, c'est-à-dire, de leur invasion en Égypte, qu'on voit figurer le cheval sur les monuments de ce pays (3).

Le parcours des tribus dans la steppe syro-arabe est fort peu influencé par la latitude, qui n'a guère d'action sur le climat; les déplacements, souvent fort longs, ont lieu assez généralement de l'est à l'ouest et vice-versà, de manière à passer d'un ouàdi dans un autre, en se rapprochant, à la saison voulue, des oasis dont les grains et les fruits sont nécessaires à la subsistance des nomades. Les tribus sont numériquement très fortes, parce que l'étendue des places favorisées par l'humidité souterraine permet le groupement de nombreux troupeaux. Les fonctions de l'émir, ou chef de tribu, sont compliquées, à cause précisément de la force des groupements et de la difficulté de régler les par-

(1) Lenormant, *Manuel*, p. 360.

(2) Voir, dans *la Science sociale*, « le Continent africain », la division des steppes pauvres en régions, la description de la région des Pasteurs Cavaliers et la carte, t. II, p. 56 à 73.

(3) Chabas, p. 121 et suiv. — Lenormant, *Histoire ancienne*, t. II, p. 165 à 167.

cours, qui ne sont pas fixés par les circonstances climatériques, ainsi que cela a lieu dans d'autres déserts. Aussi les émirs s'envoient volontiers des messages et des correspondances, et même ont tendance à reconnaître la haute influence du plus capable ou du plus puissant d'entre eux. Ce haut personnage prend dans les occasions solennelles le titre de *drayhy*, et semble revêtu du caractère de chef d'une confédération de tribus (1). Cette organisation momentanée se produit surtout lorsqu'un événement important vient toucher aux intérêts communs d'un certain nombre de tribus, par exemple, lors d'une guerre religieuse ou lorsque les pâturages sont menacés d'invasion de la part de nouveaux pasteurs.

Avant la chute de l'empire chaldéen (2), de nouvelles populations pastorales (des Scythes, disent certains historiens, des Kouschites, selon d'autres) (3), firent irruption dans les Déserts de Syrie, et entravèrent le parcours vers l'est des nomades arrivés avant elles. Ceux-ci durent refluer vers l'occident, vers l'Égypte; ils entrèrent en contact avec la merveilleuse oasis du bas Nil, et comprirent de suite que ce pays leur offrait, mieux que tout autre, le complément de ressources nécessaire aux Pasteurs des steppes pauvres.

Dans toutes les régions des Déserts, les nomades ne peuvent vivre exclusivement de leur bétail; ils doivent recourir à un art accessoire pour se procurer un surplus de subsistances : pour les Pasteurs Cavaliers, l'art nourricier accessoire est essentiellement l'*exploitation des cultivateurs des confins*.

L'Égypte, avec tous ses trésors et ses immenses amas de blé, était une riche proie; elle excitait perpétuellement la convoitise des petites et pauvres tribus qui parcouraient l'Arabie Pétrée; mais, à celles-ci, la muraille royale, couvrant un territoire qui regorgeait d'habitants, offrait un obstacle insurmontable. Pour

(1) Voir Lamartine, *Voyage en Orient*, « Récits de Fatallah Sayeghir ». L'observation de Fatallah remonte seulement aux premières années de notre siecle : mais la constitution sociale qu'elle révèle étant basée sur les circonstances invariables du *lieu*, nous pouvons l'admettre comme ayant existé de toute antiquité.

(2) Maspero, *Histoire ancienne*, p. 168.

(3) *Ibid.*, p. 169, 170.

forcer l'entrée de la terre des Pharaons, pour envahir et occuper toute la vallée, ses villes puissantes, ses campagnes populeuses, il fallait une multitude d'hommes obéissant à une direction unique. Cette considération exclut, en outre des faibles tribus de l'Arabie Pétrée, les populations sédentaires de la Palestine, nations cantonnées dans de petits espaces, toujours divisées et guerroyant entre elles, vivant de la culture, de la cueillette, des petits plateaux de pâture, ou de la mer. Ces peuples ne peuvent être compris sous l'appellation générale et typique de Pasteurs. Il en est tout autrement des tribus confédérées du grand Désert de Syrie, tribus de Pasteurs Cavaliers. Celles-ci purent, du reste, entraîner et englober dans leur mouvement quelques-unes des nations du pays de Chanaan. « Ce fut, dit M. Maspero, comme une nuée de sauterelles qui s'abattit sur l'Égypte. Villes et temples, tout fut ruiné, pillé, brûlé. Une partie de la population mâle fut massacrée, le reste, avec femmes et enfants, réduit en esclavage. Memphis prise et le Delta conquis, les Barbares élurent pour roi un de leurs chefs nommé Shalit (Salatis, Saïtès). Shalit établit parmi eux un commencement de gouvernement régulier : il choisit Memphis pour capitale, et frappa d'un impôt ses sujets égyptiens » (1), ou plutôt, comme s'exprime Manéthon, « soumit au tribut la haute et la basse région » (2).

Les Pasteurs Cavaliers, en effet, ne venaient pas en Égypte pour y organiser une voie commerciale, comme l'avaient fait tout d'abord les Chameliers. Ils n'y cherchaient pas non plus des pâturages, mais bien l'exercice de leur art nourricier accessoire : l'exploitation, par le tribut, des sédentaires de leurs confins (3). Comment vont-ils s'y prendre pour rançonner ces cultivateurs?

Ils adoptent la solution la plus simple et la plus obvie. La situation extérieure du Pharaon, entouré d'hommages et d'honneurs presque divins, revêtu d'un pouvoir absolu, indiscuté, convient parfaitement au chef patriarcal de la confédération des

(1) Maspero, *Histoire ancienne*, p. 170.
(2) Lenormant, *Manuel*, p. 361.
(3) Voir *la Science sociale*, « le Continent Africain », t. IV, p. 67-70.

tribus. Shalit, ou Saïtès, le chef de l'expédition victorieuse, se fait confirmer dans sa prééminence par les émirs, et se couche dans



Sphinx hyksos.

le lit de la dynastie xoïte qui venait de succomber sous ses coups. Comme tous les envahisseurs de race patriarcale, comme les Turcs de l'histoire moderne, les Pasteurs Cavaliers (*hyksos*) se super-

posent à la race vaincue sans se mêler à elle. Ils respectent ses mœurs privées, ses conditions de vie, son organisation de travail. Ils lui laissent ses chefs locaux, son administration intérieure. « Sous la domination des rois étrangers, dit M. Maspero, comme sous la domination des rois indigènes, l'Égypte continua à être administrée *féodalement* (1). » Nous entendrons par là que les nomes, les cantons, toute la division territoriale et administrative fondée sur les canaux, continua d'exister comme auparavant : c'était affaire privée du peuple conquis. Les conquérants n'exigeaient qu'une chose, le *tribut ;* ils l'exigeaient impérieusement, mais le percevaient avec facilité, avec exactitude dans les redevances pharaoniques que le peuple avait coutume de verser. On cria bien quelque peu : les scribes et les Collèges de Prêtres maudirent et ridiculisèrent le vainqueur, dans leur langue qu'il ne comprenait guère (2). Mais au fond, les premières horreurs de la guerre ayant cessé, on s'apprivoisa facilement, parce que toutes les situations étaient conservées. Les successeurs de Saïtès régnèrent en paix : ils formèrent la XVe dynastie royale. La XVIe, qui suivit, composée également par les princes des Pasteurs, paraît avoir dominé l'Égypte entière. On retrouve, principalement à Tanis, leur capitale, des monuments de cette époque, dont le style diffère de celui des autres monuments égyptiens : le type *sémitique* est fortement accusé dans les sculptures (3).

C'est sous le règne d'Apapi ou Apophis, le troisième successeur de Saïtès, que se place l'histoire très caractéristique de Joseph. Elle nous montre un des traits de la race des Pasteurs Cavaliers persistant encore assez longtemps après la conquête. Lorsque le nomade des déserts de Syrie perçoit chez son voisin cultivateur le tribut décoré du nom de *fraternité*, il ne lui vient pas à l'idée de faire une provision en vue de la disette à venir. Les grains que le pasteur prélève sont ceux qu'il juge suffisants pour l'année, et que ses animaux pourront transporter à travers la steppe, pendant les longues migrations, jusqu'au retour de la moisson.

(1) *Histoire ancienne*, p. 174.

(2) Maspero, *Une enquête judiciaire*, p. 75. — *Histoire ancienne*, p. 172.

(3) Lenormant, *Manuel*, p. 365. — Maspero, *Une enquête judiciaire*, p. 74.

Emporter plus de grain qu'il n'en faut, c'est surcharger le bétail et diminuer par là même le rendement du troupeau. De là viennent, lorsque la sécheresse détruit les récoltes dans leurs oasis, ces famines horribles qui font tant de ravages parmi les nomades de notre Sahara algérien. Assis sur le trône d'Égypte, Apapi suivait encore la coutume du désert : sa prévoyance, sous le rapport des grains, ne s'étendait pas au delà de l'année. Négligeant d'amasser, à l'instar des Pharaons indigènes, une réserve de blé pendant les années d'abondance, le roi pasteur distribuait, bon an, mal an, aux familles des tribus conquérantes, toute sa part de la récolte; elle était consommée *lautius vivendo*. Les hauts fonctionnaires égyptiens avaient bien été conservés à la tête de l'administration destinée à produire l'impôt. Mais, d'une part, ils n'avaient aucun intérêt à éclairer le souverain étranger sur les conséquences fatales de sa prodigalité : restés libres dans leur for privé, rien ne s'opposait à ce que, sur leurs prélèvements en nature toujours courants, ils continuassent dans leurs maisons et pour eux-mêmes à pratiquer l'usage des réserves. D'autre part, l'obséquiosité, la servilité de ces fonctionnaires les écartait du rôle de donneurs de conseils : ils avaient présentes à l'esprit les maximes de Phtah-Hotep (1) : « Ne parle pas au grand plus qu'il ne le demande, car on ne sait pas ce qui peut déplaire (2). Pour le grand qui a derrière lui des moyens d'existence, sa ligne de conduite est à sa volonté (3). La consigne est au-dessus des appréciations (4), » etc. Enfin, les idées émises par de « vils payeurs de tribut » n'auraient eu guère chance d'être suivies. Cependant la situation, en cas de mauvaises récoltes successives, pouvait devenir terrible pour tous les habitants de l'Égypte, vainqueurs et vaincus. Mais la Providence, par des voies mystérieuses, leur ménageait un secours inattendu.

Deux songes étranges, se rapportant au Nil et au blé d'Égypte,

(1) Antérieures à la XII[e] dynastie. — Ph. Virey, *Papyrus Prisse*, p. 1. Ce papyrus mentionne les greniers royaux, p. 87.

(2) *Ibid.*, p. 42.

(3) *Ibid.*, p. 43.

(4) *Ibid.*, p. 54.

viennent frapper l'imagination d'Apapi. Le roi pasteur cherche vainement un sens pratique à ces rêves qui l'obsèdent. Ses conseillers intimes, issus comme lui du désert (1), ne peuvent lui donner sur ce sujet aucune explication : leur esprit, comme le sien, n'avait jamais été mis en éveil sur la question des subsistances à longue échéance.

Convoqués, les sages de l'Égypte et les Prophètes d'Ammon-Râ restèrent muets : *nec erat qui interpretaretur*. Eux aussi avaient retenu les préceptes de Phta-Hotep : « Comme on ne sait pas les événements qu'on peut voir demain, celui chez qui on est bien traité est une personne sage (2) : que tes pensées soient abondantes, mais que ta bouche soit retenue, et tu raisonneras avec les grands (3). »

Enfin l'on amène au roi le jeune esclave hébreu, oublié dans la prison où l'avait fait jeter une honteuse calomnie. Joseph avait déjà donné des preuves, non seulement d'un don spécial d'interprétation, mais encore de capacité et de prévoyance. Il avait gouverné en habile gérant la maison de Putiphar (4) : dans sa disgrâce même, le geôlier en chef avait jugé avantageux de remettre entre ses mains l'intendance de la prison (5).

Par les conditions de vie, par le milieu qui avaient formé son enfance et sa jeunesse, Joseph n'appartenait ni à la race égyptienne ni à celle des Pasteurs du Désert. Son aïeul Isaac avait ensemencé les champs de la Palestine ; il avait « affermi Jacob dans la possession du blé et du vin » (6). Jacob lui-même, adonné à la culture et au pâturage transhumant, conservait avec lui son fils Joseph et députait ses autres enfants à la garde des troupeaux (7). A la différence du nomade, le cultivateur sédentaire, même s'il joint à sa culture l'exploitation des troupeaux transhumants, peut amasser et conserver dans ses gre-

(1) Maspero, *Histoire ancienne*, p. 173.
(2) Ph. Virey, *Papyrus Prisse*, p. 69.
(3) *Ibid.*, p. 104.
(4) Genèse, ch. XXXIX, v. 2 à 6.
(5) *Ibid.*, v. 21 à 23.
(6) *Ibid.*, ch. XXVII, v. 28 et 37.
(7) *Ibid.*, ch. XXXVII, v. 12 à 14.

niers le blé de plusieurs récoltes; nul doute que cette pratique ne fût en honneur dans les maisons d'Isaac et de Jacob, car ils étaient devenus riches par le blé (1). Dans sa famille, en aidant son père, en recevant ses leçons, Joseph s'était formé à la longue prévoyance du patron agricole.

Il n'avait, lui, aucune raison pour ne pas parler. Il parla donc: invoquant Dieu, il interpréta les songes, puis joignit à son interprétation le conseil pratique de l'homme élevé dans la culture: « Il est, dit-il, de la prudence du roi de choisir un homme sage et habile, qui fasse recueillir dans des greniers, pendant les sept années de fertilité qui vont venir, le cinquième des grains, et le réserve pour les sept années de famine qui viendront accabler l'Égypte (2). » Où trouver cet habile homme? Certes, Apapi l'eût rencontré dans la race égyptienne : mais il se défia avec raison de ces Ropaït, chefs de nomes, en qui devait fermenter l'esprit de revanche. Mettre à la tête de l'Égypte entière un vrai seigneur égyptien; lui confier, sur toute la surface du pays occupé, le gouvernement de ce grand service du blé, d'où dérivait tout le reste, c'eût été ressusciter Pharaon, et ne laisser au roi pasteur que la place d'un roi fainéant. Apapi choisit donc comme intendant, comme premier ministre, le fils prévoyant du petit patron hébreu.

Dans l'épisode biblique de Joseph, pris au sens littéral et historique, l'action de chacun des personnages concorde d'une façon précise et frappante avec la formation sociale qu'il avait préalablement reçue.

Le pouvoir direct des trois prédécesseurs d'Apapzi semble ne s'être étendu que sur la basse Égypte, jusqu'au Fayoum. La haute Égypte était, comme au temps de la XI[e] dynastie, gouvernée par ses nomarques (3). Ceux-ci, soumis à un tribut annuel, conservaient la gestion directe de leurs districts, avec beaucoup plus d'indépendance qu'au temps des Pharaons indigènes : les Ropaït héréditaires étaient devenus autant de petits Pharaons.

(1) Genèse ch. XXVI, v. 12 et 13.
(2) *Ibid.*, ch. XLI, v. 40 à 44.
(3) Maspero, *Histoire ancienne*, p. 175.

C'est la famine annoncée par Joseph qui mit fin à leur quasi-royauté, et unifia de nouveau l'Égypte sous la domination des rois pasteurs. Manquant de blé pour soutenir leur peuple de cultivateurs, les Ropaït réunirent d'abord leurs « grands troupeaux » des lagunes, puis les chevaux, les moutons, les bœufs et les ânes de leurs colons, et vendirent tout leur cheptel à l'intendant hébreu contre un approvisionnement tiré de ses greniers (1). L'année suivante, « ne possédant plus que leurs corps et leurs terres », ils furent contraints de tout remettre aux mains du prévoyant ministre, afin d'obtenir des semences (2). Ainsi fut complétée pacifiquement, par des moyens financiers, la conquête de toute la vallée du Nil (3), conquête qu'il aurait été difficile aux Pasteurs Cavaliers d'accomplir par la force des armes, à cause de la densité de la population, de la longueur de la vallée et des innombrables canaux dont elle était coupée.

Le grand service de la prévoyance pharaonique était ainsi restauré et étendu de nouveau à tout le territoire égyptien. Mais une autre des attributions du souverain, une branche aussi nécessaire à l'Égypte que l'administration des greniers, resta en souffrance : je veux parler du *régime des eaux*. Comme nous l'avons précédemment montré, la distribution équitable de l'inondation et des irrigations estivales exige non seulement de minutieux règlements et une surveillance active, mais encore, mais surtout, la possession effective, la maîtrise absolue du fleuve sur son parcours entier, depuis son entrée dans le territoire arrosable jusqu'à la mer. A défaut d'un maître unique, chacun des administrateurs ou des régisseurs de district essaiera d'augmenter la part des eaux revenant à son territoire, au détriment des autres, pour présenter de plus beaux résultats de sa gestion. Maintenir sur ce point la justice distributive, c'était la tâche personnelle de Pharaon. Mais les rois pasteurs comprenaient autrement les choses, et voyaient simplement dans le régime des eaux un détail de la culture, une question intérieure, qui concernait la nation

(1) Genèse, ch. XLVII, v. 15 à 17.
(2) *Ibid.*, v. 18 à 25.
(3) Voir Maspero, *Une enquête judiciaire*, p. 77.

soumise et dans laquelle ils n'avaient pas à intervenir, du moment que le tribut était sauf.

Ce détail était pourtant la cheville ouvrière de l'État : l'Égypte ne peut subsister sans le Nil, sans l'équitable répartition de ses bienfaits. La négligence royale amena la misère et la révolte. D'après les documents égyptiens, le soulèvement éclata sur des « contestations au sujet du partage des eaux (1) ».

Ti-aa-Ken, « hak » ou prince de Thèbes, leva l'étendard de la révolte. Ses successeurs, portant tous, ou à peu près, le même nom, demeurèrent en difficultés et en lutte contre les Pharaons Pasteurs de la XVIIe dynastie, qui furent, dit-on, au nombre de quarante-trois. Mais à la fin, l'un des Ti-aa-ken mit dans son jeu les Collèges des Prêtres, en refusant d'adorer *Soutekh*, dieu introduit par les étrangers.

Or les temples et les villes sacerdotales groupées autour d'eux n'avaient point été forcés par la famine d'aliéner leur indépendance entre les mains des tribus conquérantes : les Collèges des Prêtres avaient droit à certaines dotations en blé, à prendre sur la part royale; ces dotations avaient été consenties par les anciens Pharaons, soit pour leurs propres panégyries, soit comme récompense des sérieux services que ces corporations savantes rendaient à l'État. Avec une tolérance propre de tous temps aux envahisseurs patriarcaux, — et dont les Turcs nous offrent, malgré le fanatisme de l'Islam, un exemple encore persistant, — les Pasteurs avaient respecté et exactement délivré ces dotations sacerdotales, qui permirent aux Temples de traverser les années de disette sans renoncer à leurs terres, à leur *neter-hotep* (2).

Si les nomarques tributaires, tout en se volant réciproquement les eaux du Nil, pouvaient ressentir des velléités d'indépendance et même se réunir contre l'ennemi commun, le fellah, le cultivateur, n'avait de son côté aucune raison pour essayer un soulèvement général : les envahisseurs nomades n'avaient eu ni la volonté ni la possibilité de chasser cette race agricole qui payait

(1) Maspero, *Histoire ancienne*, p. 175.
(2) Genèse, ch. XLVII, v. 22.

le tribut; c'eût été absolument contraire aux intérêts des Pasteurs. Grâce aux bonnes pratiques inspirées par le ministre hébreu, les Pharaons Pasteurs nourrissaient le peuple en détresse, ils remplissaient dans sa partie la plus populaire le rôle des Pharaons véritables, et cet état de choses durait depuis plus d'un siècle. — Il ne faut donc point, à propos de l'expulsion des Pasteurs, parler d'une levée en masse de la population égyptienne contre l'étranger; on ne voit pas pourquoi le docile et prudent fellah se serait insurgé contre les Pasteurs, plutôt que contre la domination des Perses de Cambyse, des Mamelouks, du Sultan ou du Khédive, qui sont aussi des Pasteurs Cavaliers.

Les collèges de prêtres et les négociants funéraires établis dans leurs villes donnèrent au contraire aux derniers successeurs de Ti-aa-Ken un puissant secours : ils utilisèrent en faveur du mouvement dirigé par ces princes leurs relations commerciales et confraternelles avec les ordres commerçants dont les stations peuplaient les déserts de Nubie.

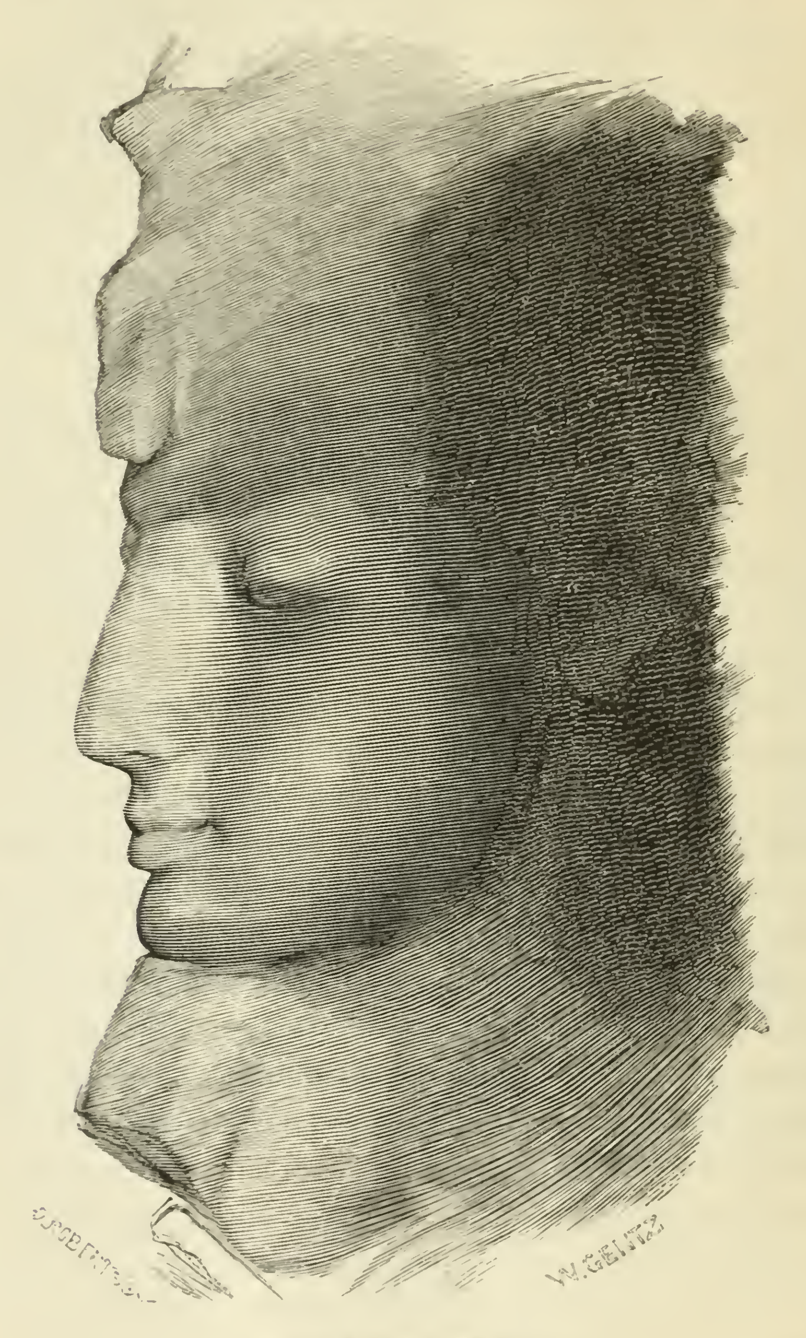
Qu'étaient-ce, en effet, que les quatre cent quatre-vingt mille hommes réunis, sous les ordres d'Amenhotep, fils d'Ahmès, pour le siège et la prise du camp retranché d'Avaris, où s'étaient concentrées les tribus des Pasteurs (1)? Cette armée, immense si on la compare à la population de l'Égypte ancienne, qui ne dépassa guère 5 à 6 millions d'âmes (2), était une nouvelle invasion pénétrant par la porte du sud, et venant profiter des troubles suscités dans le pays par la négligence des Pasteurs. Ce n'était assurément pas la force militaire disponible aux mains du petit *Souten* de Thèbes et de ses collègues les nomarques, soumis par la famine à la domination étrangère.

III.

Ahmès, ou Amosis, le fondateur de la XVIIIe dynastie, qui succéda aux Pasteurs, pouvait passer pour un grand personnage

(1) Lenormant, *Manuel*, t. I, p. 367.
(2) Voir Letronne, t. II, p. 136 à 139.

de l'« Étihopie » ou Nubie. Il avait épousé la fille d'un prince nubien, la reine Nowertari, « que les monuments représentent



Tête de la reine Nowertari.

avec les traits réguliers, le nez droit, mais les chairs peintes en noir (1) », et dont le nom est accompagné des titres de

(1) Lenormant, *Manuel*, t. Ier, p. 368. — Voir Maspero, *Histoire ancienne*, p. 176.

« royale épouse principale, royale mère, dame ou maîtresse du monde (1) ». A partir de cette alliance, l'Égypte et la Nubie apparaissent liées indissolublement pendant de longs siècles. Le vieux droit du « fils de la mère », la coutume née des conditions de vie propres à la race des Chameliers (2), triomphe de plus en plus dans la lignée royale. Après la reine Nowertari, la « dame ou maîtresse du monde » est sa fille Ahmès-nofre-ari; puis sa petite-fille Hatasou, associée au pouvoir par Thoutmès Ier son père, épouse de Thoutmès II son frère, et revêtue après celui-ci de la suprême puissance (3). Le groupe pharaonique ainsi formé par la XVIIIe dynastie est *un groupe nubien par les femmes.* Gardant d'une manière évidente la forme sociale propre à la famille chez les Pasteurs *Chameliers* établis en Nubie (4), il fournit le premier exemple de la restauration de l'Égypte par cette « race éthiopico-berbère » qui l'avait fondée avec Ménès, et qui devait par la suite venir à son aide plusieurs fois encore.

Aussitôt qu'Ahmès fut installé en Égypte, une reprise soudaine des affaires s'y manifesta. « En quelques années, l'Égypte reconquit les cinq siècles que l'invasion des Pasteurs lui avait fait perdre. De la Méditerranée aux cataractes, les deux rives du Nil se couvrirent d'édifices. Des voies nouvelles furent ouvertes au commerce; l'agriculture, l'industrie, les arts, prirent un prodigieux essor (5) ».

Comment comprendre ce relèvement si rapide, ce changement absolu en quelques années sur toute la surface de l'Égypte, sans le concours d'un élément nouveau et capable venu à l'aide de la nation si mal gouvernée, appauvrie *depuis cinq siècles* par les Pasteurs? Comment admettre, sans l'action du riche et puissant groupe éthiopien que nous voyons à la tête des affaires, l'ad-

(1) Champollion-Figeac, *Egypte ancienne*, p. 301.

(2) Voir *la Science sociale*, l'« Egypte ancienne », t. IX, p. 229, 230 » et t. X p. 354 à 358.

(3) Maspero, *Histoire ancienne*, p. 201 à 203. — Voir aussi, pour ce qui concerne les reines de la XVIIIe dynastie et l'union de la Nubie à l'Egypte, Champollion-Figeac, p. 301 à 322.

(4) Elle y persiste encore. (Voir Reclus, t. X, p. 364 à 371.)

(5) Lenormant, *Manuel*, t. Ier, p. 369.

jonction immédiate à l'Égypte abaissée et ruinée des vastes territoires de la Nubie, la construction sur ces territoires lointains des monuments splendides et gigantesques qui y furent élevés, — le fait est constant, — par la XVIIIe dynastie (1)?

Voilà donc deux invasions venues des déserts, l'une par la porte de l'Orient, l'autre par la porte du Sud. Les chefs de chacune de ces invasions s'emparent en Égypte du pouvoir souverain, s'asseyent à la place de Pharaon, et y demeurent. Mais si tous prennent le titre et le rang des anciens rois, figurent sur les listes officiellement dressées, les résultats de leur gouvernement sont absolument opposés.

Des deux côtés, les envahisseurs sont des nomades, des Pasteurs; leur art nourricier principal est le même. Mais l'*art accessoire* nécessaire à tous les nomades des steppes pauvres a différencié d'une manière étonnante leurs constitutions sociales.

L'art accessoire du Pasteur Cavalier, comme nous l'avons déjà vu, est *l'exploitation des cultivateurs;* ce nomade entre chez les sédentaires en conquérant; il impose le tribut, mais n'entend se mêler en rien du vil métier de ceux qui le payent : les tribus maîtresses se placent *au-dessus* du peuple vaincu, lui laissant du reste, avec une largeur d'idées qui tient de l'indifférence, la plus complète liberté dans son intérieur. Ce gouvernement de la négligence et du laisser-faire ne peut donner à l'Égypte le patronage de tous les détails et de tous les instants qui lui est indispensable.

Tout différents sont les travaux accessoires du Pasteur Chamelier : 1° *le commerce,* d'où découlent l'esprit d'initiative, l'habitude de se mêler facilement aux étrangers, et enfin la hiérarchisation de la société par le succès des uns et l'incapacité des autres; 2° *la culture des grandes oasis*, qui forme les plus capables d'entre les négociants des Déserts à la direction d'une entreprise agricole, à la surveillance constante et minutieuse des subordonnés (2). Ce rapide exposé suffit à faire reconnaître combien

(1) Voir *Univers pittoresque*, t. V, *Nubie*, par Chérubini, compagnon de voyage de Champollion le jeune, p. 103.

(2) Voir *la Science sociale*, « l'Égypte ancienne », t. IX, p. 226 à 229.

un groupe familial puissant de la race chamelière était approprié au gouvernement de la vallée du Nil, au rétablissement du régime pharaonique et de ses splendeurs. Les Chameliers de l'Éthiopie n'étaient, au surplus, autre chose que les fameux Schesou-Hor des temps préhistoriques. La race des caravaniers du désert de sable était restée, à l'époque de l'expulsion des Pasteurs d'Égypte, ce qu'elle était à l'époque de Ménès. Seulement le genre humain avait marché; les voies commerciales s'étaient déplacées et accrues.

Abandonnant la route fluviale par le Nil, que les travaux des Pharaons et leur puissance même avait fermée, et se portant de plus en plus vers l'Occident qui se peuplait, le trafic des Indes à la Méditerranée par les Déserts avait dévié vers le Sahara africain. La grande voie que suivait alors le commerce des objets précieux entre les deux mondes était celle qu'a décrite le Psalmiste : *reges Tharsis et insulæ, reges Arabum et Saba* (1). Cette voie réunissait les deux extrémités du monde alors connu ; comme l'indiquait David, elle devait se déplacer encore. Mais durant la période que nous envisageons, c'était la route préférée. Traversant l'Arabie et la mer Rouge pour aboutir vers Suakim, l'itinéraire des négociants se dirigeait, très probablement, — des ruines immenses et d'une antiquité très reculée semblent l'attester (2), — vers le confluent du Nil avec l'Astaboras des anciens, l'Atbara moderne où se trouve actuellement le marché de Berber. Les caravanes suivaient alors la route de Berber à Korosko (l'antique Primis)(3), dans l'intérieur du coude formé par le Nil de la cinquième à la seconde cataracte ; puis, après s'être rafraîchie de nouveau dans la vallée du grand fleuve, elles reprenaient la traversée du désert par les oasis de Kourkour, Dakel, Farafrah, etc., pour gagner l'oasis d'Ammon, Djarabûb et la côte libyenne qui fait face à l'île de Crète. Cet itinéraire est encore aujourd'hui parcouru par les caravanes : les routes du désert, déterminées

(1) Psaume LXXI, v. 8, 9 et 10.

(2) Reclus, t. X, p. 380 et suiv.

(3) *Univers pittoresque* t. V, *Nubie*, p. 87, 92. La situation d'*Ibrim* ou *Primis* est celle de Korosko.

par les points d'eau, sont à peu près immuables. Celle dont nous parlons n'est plus utilisée par le commerce des Indes; mais elle sert encore de débouché aux expéditions commerciales des négriers et marchands d'ivoire exploitant le sud que l'on appelle encore aujourd'hui les *seigneurs marchands*. L'origine de ces dernières caravanes, convoyées à présent par les Barâbras du haut Nil (1) et les enfants des tribus de Sennaâr, se perd littéralement dans la nuit des temps; elle remonte aux époques quasi fabuleuses où l'immense ville de Méroë, reconnue par Caillaud près de Chendy, voyait se rencontrer dans ses murs les traficants-rois de l'Arabie, et ceux de la haute Éthiopie : *reges Arabum et Saba;* et recevait leurs dépouilles mortelles dans sa nécropole d'Assour, dont les nombreuses pyramides se dressent encore vers le ciel (2). C'est donc à la convergence de ces deux grandes lignes de trafic, drainant les matières précieuses de l'Orient et du Midi, que nous devons attribuer le peuplement de la Nubie, la fondation de la société éthiopienne, sa richesse, et la puissance de son action à l'extérieur. Il n'y a plus dès lors aucune difficulté à comprendre l'invasion de l'Égypte et l'expulsion des Pasteurs Cavaliers par cette race énergique et féconde.

Mais il reste cependant une question à résoudre : Quel mobile a pu décider les princes de l'Éthiopie à reconquérir la basse vallée du Nil?

Le peuplement des solitudes éthiopiennes s'était effectué par les moyens qui ont agi dans toutes les contrées où domine la race des chameliers du grand Désert : je veux dire par le transit des lignes commerciales. Nous avons étudié déjà ce sujet; nous avons reconnu que la création de ces lignes est subordonnée aux reconnaissances préalables poussées par les associations religieuses des Déserts, aux établissements fondés d'abord par les Collèges de Prêtres sur les points cultivables du parcours (3). Or, si nous consultons l'histoire, nous constatons, d'une part la similitude du culte de l'Éthiopie avec celui des Prêtres d'Ammon;

(1) Reclus, t. X, p. 447.
(2) *Univers pittoresque*, t. V : *Nubie*, p. 103 et suivantes — Reclus, t. X, p. 378 à 382.
(3) *La Science sociale*, « l'Égypte ancienne », t. IX, p. 550 à 560.

d'autre part, nous voyons ces mêmes Prêtres d'Ammon maîtres incontestés de la partie de la route qui traversait les petites oasis libyennes. Ce sont donc ces Prêtres qui ont procuré, au moment où la voie fluviale du bas Nil se fermait au négoce, une ligne remplaçant celle-là par l'Éthiopie et les petites oasis ; ce sont eux qui ont fait occuper les stations de cette ligne nouvelle par leurs affiliés. En effet, l'élément de prospérité apporté aux villes sacerdotales d'Égypte par le culte des morts n'empêchait pas les Collèges de Prêtres de patronner le commerce lointain. Tout au contraire, les fortunes créées par les financiers funéraires apportaient au négoce un appoint considérable de capitaux, et la clientèle de la population condensée en Égypte, celle surtout du Pharaon qui disposait d'immenses richesses, fournissaient aux affaires un de leurs grands débouchés, un de leurs principaux aliments.

Mais la richesse de l'Égypte consiste en blés disponibles, et, depuis l'invasion des Pasteurs venus de Syrie, les grains versés au trésor des Pharaons prenaient le chemin du Désert de Syrie ; ils allaient faire vivre les communautés nombreuses des Pasteurs Cavaliers ou alimenter le trafic des villes syriennes. La voie commerciale d'Afrique, fondée et patronnée par les Prêtres d'Ammon et par leurs associés éthiopiens, en recevait un coup mortel.

Aussi, dès que l'affaissement du régime des Pasteurs amena des troubles et des révoltes en Égypte, dès que les forces éthiopiennes mobilisables parurent de taille à entamer la lutte et à la mener à bonne fin, on tenta l'invasion : c'était une guerre commerciale. Distraites, pour cette expédition, de leurs opérations habituelles, les bandes armées des « seigneurs marchands » et la foule des petits négociants, leurs compagnons, avec leurs soldats noirs, abandonnèrent momentanément les razzias du Sud et se ruèrent contre les Pharaons syriens.

C'est ainsi que fut fondé le *Nouvel Empire*, qui devait jeter dans l'histoire égyptienne le plus vif éclat. Le groupe éthiopien mis en possession de l'Égypte ne rencontra que peu d'opposition à l'extension de son pouvoir dans toute la Nubie : ce fut l'affaire de petites expéditions, souvent répétées, par lesquelles

les Pharaons nouveaux continrent les marchands éthiopiens trop indépendants ou trop osés.

L'effort défensif de l'Égypte se porta surtout alors vers la Syrie et l'Asie, vers ces peuples que le nouvel état de choses privait des blés et du commerce de la vallée du Nil. C'est au Nord que s'avancèrent les armées sous la XVIII[e] dynastie, — celle du légendaire Sésostris, — ainsi que sous les deux dynasties suivantes.

L'invasion éthiopienne dans l'Égypte agricole avait amené de nouvelles et nombreuses recrues aux villes sacerdotales, aux villes de commerce, et fortifié cet élément urbain dont la puissance montait toujours en face du pouvoir pharaonique. A la fin de la XX[e] dynastie, les Grands Prêtres d'Ammon, devenus d'abord « Princes d'Éthiopie » (1), réduisirent les derniers Ramessides au rôle de rois fainéants. A ce moment, où l'Égypte semblait avoir abandonné la politique guerrière, où l'Assyrie ne s'était pas encore précipitée vers l'occident, la voie commerciale africaine était florissante : c'était précisément l'époque où David, qui nous l'a décrite en quelques mots, régnait sur Israël (2).

Nous en sommes arrivés à l'apogée de la race éthiopienne. Bientôt l'effort des puissants empires fondés en Asie, l'infiltration constante des immigrants maritimes dans le Delta, chassèrent d'Égypte les Grands Prêtres couronnés. Napata (Djebel-Barkal), en Nubie, devint le siège central du culte d'Ammon (3), le chef-lieu de la grande association religieuse des Déserts, qui étendit alors vers le sud et le sud-ouest ses lignes d'exploitation. Djebel-Barkal, à mi-chemin entre Berber et Dongolah, occupe justement le point central du territoire où se recrutent aujourd'hui les soldats barabras emmenés vers le centre de l'Afrique par les fondateurs de *zéribas* (4).

Mais le duel entre les Éthiopiens Pasteurs Chameliers et les Asiatiques Pasteurs Cavaliers n'était pas encore terminé : à partir de l'époque à laquelle nous sommes arrivés, l'influence assy-

(1) Maspero, *Histoire ancienne*, p. 272.
(2) Lenormant, *Manuel*, t. I[er], p. 451.
(3) Reclus, t. X, p. 453, 454. Voir la carte, p. 438.
(4) Voir *la Science sociale*, « le Continent africain », t. VIII, p. 518; t. III, p. 91.

rienne s'étend sur le Delta du Nil, et y entretient, avec le morcellement si préjudiciable à l'Égypte, de petites « dynasties de Mamelouks » (1), Tanites, Bubastites ou Saïtes, perpétuellement en lutte avec la puissance éthiopienne.

Contre les rois sémitisés Tawnekht et Nimrod, le Grand Prêtre de Napata, Pianki-Meiamoun, rassembla les affiliés d'Ammon. Il entra en ami plutôt qu'en vainqueur dans la Haute et la Moyenne Égypte, « ne massacrant personne excepté les impies » ; il adora dans les sanctuaires presque abandonnés les anciennes divinités, restaura les barques sacrées, reçut l'hommage de tous les Égyptiens, et reprit le chemin de sa capitale nubienne, chargé « de tous les bons produits des pays du nord, de toutes les denrées de la Syrie, de l'Arabie » (2), dont il était venu ruiner le commerce. Son gendre Kastha, puis Sabaka, fils de ce dernier, répriment le soulèvement tenté par la dynastie saïte, une des dynasties asiatiques. Sabaka, redevenu maître de tout le cours inférieur du Nil, replaçait par là même l'Égypte dans la condition nécessaire à sa prospérité ; il reprit les travaux d'irrigation, répara les digues, fit curer et agrandir les canaux ; il ne négligea point les villes, dont l'étendue et la population allaient grandissantes sous le régime éthiopien : leurs emplacements furent exhaussés, élargis protégés contre l'inondation (3). Ainsi l'invasion nubienne restaurait en Égypte tout ce que l'influence asiatique avait ruiné.

Après Sabaka, sous son successeur Tahraka et les rois suivants, la dynastie éthiopienne eut à soutenir directement la lutte contre les rois d'Assyrie. Vaincus, les Pharaons nubiens se retirent vers le sud ; vainqueurs, ils s'avancent dans la vallée, remettent l'ordre dans les travaux de canalisation, relèvent le vieux culte égyptien : ils « rendent la vie à l'Égypte, lui accordent les souffles de vie : car ils ne peuvent pas vivre, ceux qui les méconnaissent » (4).

Toutes ces invasions successives, dont le but était de rendre à

(1) Lenormand, *Manuel*, t. Ier, p. 152. Voir E. Revillout, *Revue égyptologique*, 1880, p. 148 ; Maspero, *Histoire ancienne*, p. 379 à 382.

(2) Maspero, *Histoire ancienne*, p. 384, 385.

(3) *Ibid.*, p. 388.

(4) *Ibid.*, p. 485.

la grande oasis nilotique son ancienne fertilité, et de conserver à la voie commerciale du sud le trafic de ses richesses, étaient l'œuvre d'un seul *groupe familial nubien par les femmes*, d'une véritable dynastie pharaonique éthiopienne, au sein de laquelle paraît triompher constamment le « droit du fils de la mère », l'hérédité par la fille aînée ; cette coutume qui, en centralisant la



Tete de l'Éthiopien Tahraka.

richesse aux mains du chef d'un petit groupe compact, forme le principal ressort et le trait caractéristique de la race des Pasteurs Chameliers. Ainsi : Pianki Meïamoun, le premier des envahisseurs éthiopiens de cette époque, maria sa fille à Kastha, « dont le nom trahit une origine étrangère à la lignée des Grands Prêtres d'Ammon » (1) ; et le fils de cette princesse, Sabaka, lui succéda.

(1) Maspero, *Histoire ancienne*, p. 386.

Malgré la compétition de Sabatok, fils de Sabaka, ce fut Améniritis, sœur de ce dernier, qui transmit à Tahraka, avec son sang, le titre pharaonique; elle-même fut appelée « grande régente, dame des deux pays et maîtresse de toutes les nations » (1). Après elle, le droit royal résida sur la tête d'une autre Améniritis, fille de Sabaka (2). Pour asseoir solidement la XXVIe dynastie, « la dernière des grandes dynasties nationales, » Psammétik épousa Shapentep, fille d'Améniritis, et fit dater son règne officiellement de la mort de Tahraka (3).

Psammetik, par ce mariage, rentra dans les grandes traditions égyptiennes; comme son prédécesseur Tahraka, il rétablit les canaux, les digues et les temples, fortifia les routes venant de Syrie, remplit en tout le rôle d'un véritable Pharaon (4).

Tel est en résumé le tableau que nous présente l'histoire de l'Égypte, dans ses rapports avec les races envahissantes des Déserts voisins :

D'une part, les invasions des Pasteurs Cavaliers de l'Est ruinent et amoindrissent la fertile région du bas Nil : dès leur première apparition en ce pays, elles l'auraient dépeuplé et rendu au désert, sans la prévoyante administration d'un petit patron Hébreu que leur adressa la Providence; et jusqu'aux derniers temps de l'empire assyrien, leur influence ne se fit sentir que par le morcellement du pouvoir, l'exploitation du cultivateur, la méconnaissance de toutes les conditions nécessaires à la prospérité de la vallée.

D'autre part, la race des Pasteurs Chameliers, concentrée alors en Nubie, vient constamment au secours de la société égyptienne : chaque invasion du sud ramène sur les bords du Nil, avec les anciennes coutumes familiales, le patron unique, prévoyant et capable, le roi bienfaisant et fort, à défaut duquel la grande oasis voit sa richesse s'évanouir et son peuple végéter misérablement.

De même que les invasions périodiques des Mongols conser-

(1) Maspero, *Histoire ancienne*, p. 476.
(2) *Ibid.*, p. 487.
(3) *Ibid.*, p. 488.
(4) *Ibid.*, p. 488, 489.

vent et renouvellent au sein de la société chinoise l'esprit patriarcal, base de cette société, de même les apparitions continuelles des Chameliers éthiopiens dans la vallée du Nil ramenèrent périodiquement l'Égypte aux pratiques indispensables à son existence : elles ont fréquemment rajeuni et replacé sur ses bases le vieil édifice pharaonique, et lui ont ainsi permis de traverser les siècles.

La raison positive qui détermine l'immixtion perpétuelle de la race éthiopienne dans les affaires d'Égypte nous est apparue au cours de cette étude : c'est la concurrence commerciale, la nécessité qui pousse les nomades Chameliers à se réserver, autant qu'ils le peuvent, une clientèle et des débouchés pour leur trafic et leurs transports, pour l'exercice de l'art accessoire d'où proviennent leurs plus claires ressources.

Vieille comme le monde, cette nécessité qui pèse sur les Déserts de la Nubie ne s'est pas manifestée seulement à l'encontre des Pasteurs Cavaliers et des Assyriens : nous examinerons prochainement les conflits qu'elle a occasionnés avec les races venues en Égypte, du nord et de l'occident, depuis Cambyse, fils de Cyrus, jusqu'à nos jours.

A. de Préville.

(*A suivre.*)

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Mesnil (Eure)

QUESTIONS DU JOUR.

LA GUERRE OU LA PAIX?

Nous assistons à un mouvement indéniable des esprits, — tout au moins de certains esprits, — en faveur de la paix. On rêve la suppression des guerres, la paix universelle; on parle de la nécessité de désarmer; périodiquement, la Presse enregistre des propositions dans ce sens; la question a même été posée devant plusieurs Parlements. Quelques journaux ont fait des enquêtes auprès des personnages les plus en vue, pour avoir leur opinion sur la guerre et sur la possibilité de la faire cesser. Enfin, — et ce symptôme est peut-être le plus caractéristique, — il s'est créé, depuis quelques années, un grand nombre de Sociétés ayant pour but la limitation ou même l'extinction des guerres.

Ces jours derniers, passant sur la place du Théâtre-Français, je m'arrêtai au siège de l'une d'elles pour obtenir des renseignements sur l'importance et la portée de ce mouvement. Il va de soi que je fus pacifiquement accueilli : non seulement j'obtins tous les détails que je désirais, mais je revins chargé d'un volumineux paquet de brochures et de journaux publiés par les diverses Sociétés et du compte rendu du dernier Congrès universel de la paix tenu l'année dernière à Londres; c'est un volume de près de trois cents pages.

Je relève dans ces documents le nom d'une quarantaine de Sociétés de la Paix, dans les différents pays; mais on ajoute que « les Sociétés américaines sont innombrables et font tous les jours des progrès ». Aussi a-t-on renoncé à en donner la liste.

Ces Sociétés ont évidemment beau jeu en dénonçant la guerre, en faisant le tableau des maux qu'elle cause à l'humanité, en calculant les sommes énormes qu'elle coûte, en montrant les États qui succombent sous le poids de charges militaires écrasantes et en mettant en regard le tableau séduisant de la paix, qui favorise le travail, enrichit les nations, etc. On voit d'ici tout ce qu'il est possible de dire sur un pareil sujet.

Mais, en dépit du développement qu'elles prennent, ces Sociétés, surtout en Europe, laissent la grande masse du public indifférente ; même, il faut bien le constater, leur tentative rencontre le plus souvent l'incrédulité et provoque le sourire. On ne croit pas à la réalisation du but qu'elles poursuivent et que l'une d'elles formule ainsi : « Défendre et propager le principe de l'indépendance des nations et de la justice internationale, principe dont la consécration pratique se trouve dans la substitution de l'arbitrage et de toutes les autres voies conventionnelles et juridiques aux violences de la guerre ».

Il est certain que l'application de l'arbitrage paraît d'une réalisation et surtout d'une généralisation bien difficiles, en face de nations armées jusqu'aux dents et menaçant à tous propos de se jeter l'une sur l'autre. Pour vaincre un pareil obstacle, les prédications, les publications, les encouragements des Sociétés de la Paix paraissent des moyens bien insuffisants.

A ce point de vue, on s'explique l'incrédulité et les sourires qui accueillent ces tentatives.

Et cependant on a tort d'être incrédule et de sourire ; car, si les moyens proposés n'ont pas toute l'efficacité désirable, il n'est pas moins vrai que ces Sociétés arrivent à leur heure. Elles sont un symptôme, elles sont le résultat, la manifestation d'une évolution sociale, dont leurs adhérents eux-mêmes ne soupçonnent certainement pas la cause, toute réelle et positive qu'elle soit.

Essayons de déterminer les causes qui font prédominer la guerre ou la paix dans les sociétés humaines : on verra que ces causes ne sont pas fatales, qu'il leur arrive de se modifier et que nous entrons précisément dans une nouvelle époque où la paix tend à prévaloir sur la guerre.

I. — COMMENT LES PEUPLES A TENDANCES GUERRIÈRES ONT PRÉDOMINÉ JUSQU'ICI.

Le fait lui-même de la prédominance de la guerre dans le passé n'a malheureusement pas besoin d'une longue démonstration : il est inscrit à chaque page de l'histoire. L'histoire n'est guère, en effet, qu'un long et monotone récit de batailles et de dévastation par les armes.

Mais ce qu'on n'a jamais expliqué, ce sont les causes, qui ont fait prévaloir un pareil état de choses. Je ne veux pas dire que les tentatives d'explication aient fait défaut : les historiens et les philosophes se sont, tour à tour et à l'envi, essayés sur ce sujet. Mais quand ils ont invoqué la force des choses, la perversité de la nature humaine, la volonté divine elle-même, ils sont à bout d'explications.

Voyons si, à l'aide de la science sociale, nous serons plus heureux.

D'abord, pour procéder avec méthode, distinguons deux variétés bien caractérisées de guerres : les Invasions et les Guerres politiques.

1. *Les Invasions.* — Nous entendons sous ce nom les déplacement des populations en vue de se créer de nouveaux établissements, en vue de se fixer sur de nouvelles terres. On sait combien ce genre d'expéditions a été fréquent dans le passé, à quel point il a bouleversé le monde : il nous suffit de rappeler les fameuses invasions des Barbares qui tiennent une si grande place dans l'histoire.

Les causes qui ont donné naissance aux invasions et qui les ont prolongées pendant si longtemps ne sont pas difficiles à déterminer : en somme, elles se ramènent à deux :

D'abord, l'*abondance du sol disponible.* On comprend comment les populations qui voyaient autrefois s'ouvrir devant elles d'immenses territoires inoccupés ou peu occupés, s'y sont déversées en masse plutôt que de demander, par un travail pénible, des

ressources plus abondantes aux sols qu'elles occupaient déjà. A leur place, nous en aurions fait autant. C'est ainsi que s'est opéré de proche en proche le peuplement de la terre.

Mais les invasions ont persisté alors que ce peuplement était effectué, alors qu'il s'agissait d'envahir un sol déjà occupé, par exemple celui de l'empire romain.

Cette persistance nous est expliquée par la seconde cause : le *peu de fixité de ces populations au sol.*

La plupart de ces populations se livraient à l'art pastoral ou à une culture essentiellement rudimentaire; elles n'entamaient le sol que faiblement, le moins possible; elles étaient nomades ou à peine sédentaires; leurs habitations consistaient en tentes mobiles ou en cabanes aussi rudimentaires que leurs cultures.

Dans ces conditions, il suffisait que des voisins fissent effort, en vue de pénétrer sur leur territoire, pour les décider à se déplacer en poussant devant elles leurs troupeaux et leur campement également mobiles. Un déplacement de population en amenait un autre et, de proche en proche, le mouvement s'étendait d'un bout à l'autre du monde barbare, aussi remué sur le sol que les vagues dans l'Océan.

Or, aujourd'hui, cette variété de guerres a pris fin. Elle a pris fin, parce que la plus grande partie du monde est occupée, ou peut être occupée pacifiquement par l'émigration de familles isolées, comme cela a lieu pour le peuplement de l'Amérique et de l'Australie. Elle a pris fin, en outre, parce que la plupart des peuples sont devenus sédentaires : ils aiment mieux accepter, le cas échéant, une domination étrangère que d'effectuer un exode général. Quant aux peuples demeurés encore nomades, comme ceux de l'Asie centrale et de l'Afrique septentrionale, ils sont aujourd'hui facilement contenus par les puissants États qui les enserrent, qui les cantonnent étroitement grâce à la supériorité écrasante de leurs armes.

Si l'humanité se trouve ainsi à peu près complètement délivrée de cette première variété de guerres, il n'en est pas moins vrai que, pendant des siècles, elle en a cruellement souffert. En tous cas, elle n'est pas encore délivrée de la seconde variété, que voici.

2. *Les Guerres politiques.* — Nous désignons sous ce nom les divers conflits à main armée qui ont lieu entre Puissances. Ils aboutissent parfois à une occupation du territoire ennemi ; mais même dans ce cas, ce n'est ordinairement qu'une occupation *politique*, non une transplantation en masse de la population, non une éviction du vaincu par le vainqueur. Cette variété se distingue donc très nettement de la précédente.

C'est celle qui a persisté jusqu'à nos jours et contre laquelle s'élèvent les protestations des Sociétés créées en vue de la paix et de l'arbitrage.

Pour s'expliquer le développement qu'a pris dans le passé, et qu'a gardé jusqu'à nos jours, cette variété de guerres, il est indispensable de se rendre compte des conditions dans lesquelles se sont constitués les peuples qui ont prédominé jusqu'ici, et de faire une petite excursion dans l'histoire.

Si vous interrogez l'histoire, vous constatez que la plupart des invasions qui ont peuplé le globe venaient de l'Orient : elles venaient de ces régions de l'Asie d'où l'on voit, de siècle en siècle, sortir d'inépuisables masses d'hommes, qui se répandent dans toutes les directions.

Or vous savez que cette partie de l'Asie est le plus grand centre de steppes qui existe à la surface du globe. Ces peuples étaient donc soit des pasteurs purs, soit des pasteurs légèrement modifiés par la culture rudimentaire. Cette origine pastorale leur avait imprimé, par des causes que vous connaissez, la formation patriarcale, ou communautaire. Elle avait développé en eux l'habitude et le besoin de s'appuyer, non sur soi seul, mais sur une communauté d'individus, sur un groupe : famille patriarcale, clan, tribu. Tout naturellement lorsque ces populations se fixèrent définitivement au sol et constituèrent des États, elles furent amenées à donner *un très grand développement* à la communauté nouvelle et plus large qui se constituait au-dessus des autres, c'est-à-dire aux Pouvoirs publics.

C'est ainsi, que, dès les origines de l'histoire, nous voyons s'établir les puissantes monarchies asiatiques de l'Égypte, de l'Assyrie, de la Perse, auxquelles succèdent l'Empire d'Alexandre et l'Em-

pire Romain. Ce qui distingue toutes ces sociétés, c'est le caractère absolu et envahissant des Pouvoirs publics; les chefs d'États ont sur leurs sujets une autorité aussi absolue que les patriarches sur leur famille; l'initiative est restreinte à son minimum. Ce caractère est tellement inhérent à la formation originelle, qu'on le retrouve même dans les États constitués en république. On sait que, dans les cités grecques, l'autorité publique, pour être collective, n'était pas moins absolue et qu'elle s'immisçait souverainement jusque dans les moindres détails de la vie privée.

La plupart des « Barbares » qui envahirent l'Europe, au cinquième siècle et dans les siècles suivants, arrivaient de même, plus ou moins directement, de l'Asie, et apportaient la même formation communautaire : tels étaient, par exemple, le plus grand nombre des Germains (Goths, Visigoths, Ostrogoths, Gépides, Burgondes, Lombards, Suèves, Allamans, Thuringiens, Souabes, etc.), les Slaves, les Finnois, dont les Huns sont le spécimen le plus célèbre, les Arabes, les Tartares-Mongols, les Turcs, etc.

Les empires créés par ces divers peuples s'établirent donc d'après le même type asiatique, c'est-à-dire qu'ils constituèrent des Pouvoirs absolus et arbitraires. L'Europe centrale et méridionale, où ils s'établirent surtout, continua, à ce point de vue, la tradition des anciennes monarchies asiatiques et de l'Empire Romain.

Cette nouvelle inondation de l'Europe centrale et méridionale par des peuples à formation communautaire et à Pouvoirs publics développés a fait sentir ses effets jusqu'à nos jours. Elle a été le point de départ des monarchies absolues, à la façon orientale, de Charles-Quint, de Philippe II, de Louis XIV, de Pierre le Grand, de Napoléon, de Guillaume Ier, etc.

Ce type de sociétés à Pouvoirs forts fut importé jusque dans le Nouveau Monde, particulièrement dans l'Amérique du Sud, par les Hispano-Portugais, et l'on sait avec quels prodigieux abus d'autorité!

Voilà comment ce type domine encore aujourd'hui dans l'Europe et dans l'Amérique du Sud. Et, de même que dans l'antiquité, il y domine aussi bien sous la forme de la monarchie que

sous celle de la République, car ce ne sont là que de pures étiquettes de forme. La République de 1789 pratiqua, tout comme Louis XIV, la doctrine de l'État souverain ; elle l'appliqua même plus brutalement sous le nom fameux de Jacobinisme. La République actuelle continue à gouverner avec le mécanisme administratif et centralisateur créé par Louis XIV et perfectionné par Napoléon. Enfin, les Républiques de l'Amérique du Sud sont tout aussi autoritaires que les monarchies qu'elles ont remplacées.

Nous allons maintenant pouvoir nous expliquer comment ce type de régimes politiques produit essentiellement la guerre et, par conséquent, pourquoi la guerre tient une si grande place dans le passé et dans le présent.

Rien n'est plus favorable à la multiplicité des guerres que le développement des Pouvoirs publics autoritaires. Ce fait résulte des trois causes suivantes.

1° *Ces Pouvoirs sont mieux outillés pour faire la guerre.* Ils tiennent en effet dans leurs mains toutes les forces vives du pays, puisque tout est plus ou moins subordonné à l'État, puisque tout dépend plus ou moins de l'État. Ils disposent d'une armée de soldats et d'une armée de fonctionnaires, qui n'ont d'autre volonté que celle du souverain. Et l'armée de soldats est, par situation, plus favorable à la guerre qu'à la paix ; elle a une tendance à n'estimer le souverain, ou le chef d'État, si c'est une République, qu'en proportion de ses exploits et de ses victoires.

2° *Ces Pouvoirs sont plus portés à faire la guerre.* C'est souvent pour eux un moyen de supplanter un compétiteur, de chasser un rival : de là, l'innombrable série des guerres entreprises en vue de compétitions dynastiques ou d'ambitions personnelles. C'est bien séduisant de s'emparer d'un pouvoir qui vous donne l'omnipotence et que la victoire suffit à sacrer et à justifier.

Mais une fois installé, il faut se maintenir; et ce n'est pas une petite affaire pour des Pouvoirs aussi exorbitants, qui froissent tant d'intérêts par la bonne raison qu'ils ont assumé la tâche de penser, de parler, d'agir pour tout le monde. Ils menacent de succomber sous cette omnipotence qui les écrase et qui les dé-

borde. Alors la guerre s'offre à eux comme une diversion, comme un moyen de détourner les esprits des difficultés intérieures. Et voilà bien la cause de toute une autre série de guerres, dont l'histoire est pleine.

Si ces souverains sont vaincus, s'ils sont chassés du Pouvoir, leurs remplaçants se trouvent mis à leur tour dans les mêmes conditions, entraînés vers la guerre par la même inéluctable fatalité. S'ils sont victorieux, au contraire, leur puissance se trouve augmentée, et alors ils ne font plus la guerre pour se maintenir, mais pour s'agrandir, pour étendre leur domination, pour créer ces immenses empires qui font la joie des historiens et la désolation des peuples. Vous voyez ici se dresser devant vous toute la série des prétendus grands rois, qui encombrent les avenues de l'histoire et en marquent les principales étapes.

Mais ces immenses puissances sont tellement contre nature, elles vont si directement contre la force des choses, qu'elles ne durent pas : elles s'écroulent avec fracas, presque immédiatement après la mort du héros, souvent de son vivant. Alors la série des guerres recommence avec les successeurs, et ainsi de suite, de génération en génération.

3° *Ces Pouvoirs ne sont pas arrêtés par la volonté du pays.*

La plupart de ces guerres sont entreprises en dépit du sentiment public, car les peuples ont besoin de la paix, parce qu'ils ont besoin de travailler pour vivre et que la guerre ruine le travail. Mais le sentiment public se fait difficilement jour dans les sociétés de ce type.

Le pays, en effet, comprend trois catégories de gens :

Il comprend d'abord *les fonctionnaires*, c'est-à-dire ceux qui vivent du Pouvoir, ceux qui vivent du travail des autres. Ils sont naturellement innombrables, car le Pouvoir absolu ne peut se maintenir qu'en s'appuyant sur une armée de fonctionnaires, transmettant partout, exécutant partout, faisant respecter partout sa volonté. Sans aller en Asie, sans remonter dans l'antiquité, on peut observer ce développement du fonctionnarisme en considérant la France, la Russie, l'Allemagne, l'Espagne, etc.

Or ces fonctionnaires, loin de protester contre les velléités

belliqueuses du Pouvoir, sont portés à les appuyer et même à les surexciter, s'il en était besoin. Par situation, ils sont obligés d'approuver tout ce que fait le Gouvernement, car la moindre opposition les exposerait à perdre leur place et par conséquent leur moyen d'existence. Au contraire, en approuvant hautement tous les actes du Pouvoir, ils se mettent en situation d'obtenir de l'avancement. Ce ne sont donc pas les fonctionnaires qui pourraient arrêter ces gouvernements sur la pente de la guerre.

Le pays comprend une seconde catégorie de gens, *les politiciens*. Ceux-là aussi pullulent, car, dans les sociétés de ce type, l'ambition la plus générale est de vivre du Pouvoir, de vivre des faveurs de l'État, qui apparaît comme la grande personnification de la Providence. C'est bien là une conception de sociétés à formation communautaire.

On lutte donc, soit pour conserver le Pouvoir, si on est de son clan, soit pour le renverser, si on est du clan adverse. Mais, dans les deux cas, on est porté à pousser le Gouvernement dans la voie de la guerre : dans le premier cas, par l'espoir de le grandir par la victoire; dans le second cas, par l'espoir de le compromettre et de le renverser, de créer le gâchis et de pêcher en eau trouble.

Je ne veux pas réveiller une question brûlante, mais je ne puis cependant, — et je le fais avec tout le calme scientifique, — m'empêcher de citer un exemple récent : je veux parler du voyage de l'impératrice d'Allemagne à Paris et de ses tentatives pour engager les peintres français à aller exposer à Berlin. En dépit des douloureux souvenirs que réveillait cette visite, la population parisienne, cependant si impressionnable, est restée absolument calme; on s'est même partout découvert sur le passage de l'impératrice. Enfin, un grand nombre de peintres s'étaient engagés à aller exposer à Berlin. Le public témoignait ainsi de ses sentiments pacifiques : le public livré à lui-même est généralement pacifique; il lui en cuit trop par la guerre; il sait trop bien qu'il la paye avec son sang et son argent et que les profits, — s'il y en a, — ne sont pas pour lui.

Les choses en étaient là, lorsque quelques politiciens de la Presse, — dont la défaite du Boulangisme avait affaibli le crédit,

— virent là une occasion de surexciter l'opinion et de reconquérir, sans rien risquer pour eux-mêmes, leur influence perdue. Ils se posèrent en patriotes indignés, prodiguant les insultes habituelles à la Presse et les menaces violentes. Les peintres prirent peur et retirèrent leur adhésion. Nous avons échappé pour cette fois à la guerre, mais ce n'est pas la faute des politiciens.

Le pays comprend enfin une troisième catégorie de gens, c'est-à-dire *la masse de la population*, celle qui est adonnée au travail utile, obscur, méritoire, celle qui produit et qui paye. Pour produire et pour payer, elle a besoin de la paix; il semblerait qu'elle peut l'imposer, puisqu'elle est le nombre.

En réalité, dans ce type de société, elle est annihilée par la puissance publique qui a tout envahi, qui lui a peu à peu retiré toute action sociale, qui l'a ainsi atrophiée : elle ne sait plus qu'obéir : elle obéit au Gouvernement; elle obéit aux fonctionnaires; elle obéit aux politiciens. Est-ce qu'on résistait sous Philippe II, sous Louis XIV, sous la Convention, sous Napoléon, sous Guillaume Ier? Pas plus que sous les monarques assyriens, sous les Alexandre, ou sous les Césars. Si, à un moment donné, la tyrannie devenue trop insupportable, on se soulève pour chasser le despote, ce n'est, je l'ai dit, que pour le remplacer par un autre du même type : il n'y a que le nom de changé.

C'est ainsi qu'on en est arrivé à dire et à proclamer hautement, dans les ouvrages d'histoire et de philosophie, que les guerres politiques sont fatales, que c'est une rêverie creuse de songer à en diminuer la fréquence, que l'humanité est vouée à ce mal depuis son origine et qu'elle ne saurait jamais y échapper. On croit alors devoir en prendre son parti comme de la maladie et de la mort.

J'ai sous les yeux les résultats d'une enquête entreprise tout récemment sur ce sujet par un journal de Paris ; ils sont publiés sous ce titre : *La Guerre; État de la question jugé par nos grands hommes contemporains*. La plupart de ces « grands hommes » célèbrent naturellement les bienfaits de la paix et concluent au caractère fatal de la guerre.

« Je crois avec Darwin que la lutte violente est une loi de

nature qui régit tous les êtres, dit M. de Vogüé : je crois avec Joseph de Maistre que c'est une loi divine. » — « Il y aura éternellement, dit le pacifique M. Camille Doucet, l'intérêt des peuples! qui toujours voudra la guerre. » — Pour M. Claretie, les armées nombreuses « sont peut-être les plus sûrs garants de cette paix que nous aimons tous », etc. — Enfin, il en est trois ou quatre qui placent leur espoir dans le développement des Sociétés pour la Paix et dans l'arbitrage international.

Cet état de choses, je veux dire ce régime *habituel* de guerre, — ou de « paix armée » jusqu'aux dents, aussi ruineuse que la guerre, — est-il fatal?

Il est fatal si les causes qui le produisent et que nous venons de déterminer sont elles-mêmes fatales. Que les causes soient modifiées, et la situation le sera tout naturellement.

Mais peuvent-elles être modifiées? Voilà la question :

Elles peuvent l'être : bien plus, elles commencent à l'être. Il s'opère actuellement une évolution sociale qui tend à modifier profondément les conditions politiques, grâces auxquelles a été entretenu jusqu'ici l'état habituel de guerre. C'est, sans contredit, l'évolution la plus considérable qui se soit accomplie dans la constitution des peuples depuis que l'homme est sur la terre.

Voyons en quoi elle consiste.

II. — COMMENT LES PEUPLES A TENDANCES PACIFIQUES TENDENT A PRÉDOMINER DANS L'AVENIR.

Cette évolution nouvelle, qui est déjà très avancée et que l'avenir accentuera de plus en plus, a été déterminée par deux grands faits : la découverte et l'occupation progressive des nouveaux continents de l'Amérique et de l'Océanie ; en second lieu, la découverte et les applications de la houille.

La découverte du Nouveau Monde a offert à la vieille Europe un prodigieux moyen d'expansion au dehors pour l'excès croissant de sa population. La découverte de la houille vint ensuite favoriser cette expansion en diminuant les distances, et elle vint,

en même temps, donner un puissant essor à la production agricole et industrielle. Elle favorise la production agricole en ouvrant aux produits de la terre, que l'on consommait autrefois sur place ou dans le voisinage, des débouchés lointains; elle favorise la production industrielle, en centuplant la force motrice et par conséquent la puissance de travail.

Or le résultat immédiat de ces deux découvertes a été d'accuser avec intensité l'infériorité, — voilée jusqu'ici, — des sociétés à Pouvoirs publics développés et à initiative privée restreinte; et d'autre part, la supériorité manifeste, — et voilée jusqu'ici, — d'un second type bien différent.

Or nous avons vu que les sociétés du premier type sont essentiellement guerrières; nous verrons que les sociétés du second sont, au contraire, essentiellement pacifiques.

1. *Comment ces deux découvertes ont accusé l'infériorité du premier type.*

Les peuples enlisés dans l'état social que nous venons de signaler n'ont pas su tirer profit, ou ont su très imparfaitement tirer profit de ces deux merveilleuses occasions que leur offraient les circonstances. Le fait est d'autant plus remarquable que ces peuples constituaient alors les plus grandes et les plus puissantes nations qui existassent sur la terre. Au moment de la découverte du Nouveau Monde, le sceptre politique appartenait à l'Espagne, au Portugal et à la France. Alors se succédaient, sur ces trônes, les trois plus puissants monarques des temps modernes : Charles-Quint, Philippe II, Louis XIV.

La puissance de ces trois nations était sans rivale, aussi purent-elles se partager presque exclusivement le Nouveau Monde : l'Espagne et le Portugal établirent leur domination sur toute l'Amérique du Sud jusqu'au Mexique, sur la plus grande partie des côtes de l'Afrique et de l'Inde et sur un grand nombre d'îles de l'Océanie. La France s'attribua presque toute l'Amérique du Nord, sans parler de ses possessions dans les Antilles et l'Afrique. Au contraire, les possessions anglaises de l'Amérique du Nord étaient étroitement resserrées le long de la côte entre les Al-

leghanys et l'Atlantique. Ce pays se trouvait presque complètement exclu de ce vaste partage : les grands potentats s'étaient attribué la part du lion.

Mais le résultat ne répondit pas à de si beaux commencements. Il apparut bientôt que si ces grandes puissances politiques étaient très capables de se partager les terres nouvelles, elles étaient absolument incapables d'en prendre solidement possession, de les transformer, de les coloniser.

Je n'ai pas à refaire cette histoire : on ne la connaît que trop. On sait que ces trois nations ne purent envoyer au dehors que les éléments qu'elles avaient, c'est-à-dire des aventuriers militaires, des fonctionnaires, ou de purs commerçants. Ce fut tout naturellement une colonisation administrative, entreprise uniquement par les Pouvoirs publics et par les gens à leur solde. On fit en grand ce que nous faisons actuellement en petit au Tonkin. Ces pays ne fournirent pas d'émigration et de colonisation agricole, parce que leur régime social, comprimant depuis des siècles le travail libre et l'initiative individuelle, n'était plus capable de fournir le type du colon.

Aussi qu'arriva-t-il? En moins d'un siècle, ces trois nations avait reculé sur toute la ligne ; elles étaient réellement écrasées sous cette excroissance démesurée des Pouvoirs publics et sous l'impuissance manifeste de l'initiative privée. Ainsi cette découverte du Nouveau Monde, qui semblait tout d'abord devoir donner une nouvelle puissance à ce type social, ne fit au contraire que précipiter sa chute et rendre son infériorité manifeste à tous les yeux.

Cette infériorité devint d'autant plus manifeste, que, pour comble de malheur, ces sociétés se trouvèrent tout aussi incapables de tirer parti des avantages immenses qu'aurait pu leur procurer la découverte de la houille.

Irrésistiblement entraînées par leur formation sociale vers les fonctions publiques, vers les emplois administratifs, en un mot vers les carrières n'exigeant aucun travail intense et aucune initiative personnelle, ces populations se détournent le plus qu'elles peuvent de la culture et de l'industrie qu'elles dédaignent. Elles ne se trouvèrent donc pas en situation de prendre le premier rang

dans la grande lutte industrielle qu'inaugurait la découverte de la houille.

Mais tandis que ce type de société se trouvait ainsi manifestement au-dessous des circonstances nouvelles, il se rencontra un second type, qui sut en tirer supérieurement parti.

2. *Comment ces deux découvertes ont accusé la supériorité du second type.*

Le caractère essentiel de ce dernier est d'avoir des Pouvoirs publics restreints et une initiative privée développée ; il est donc constitué absolument à l'inverse du précédent.

Tout naturellement, et par voie de conséquence, il est, on le verra, aussi porté à la paix que le premier est porté à la guerre.

A la tête de ce second groupe se trouve la race anglo-saxonne, qui en constitue l'élément dominant et caractéristique.

La race anglo-saxonne, une race pacifique! allez-vous vous écrier, en me citant toute une série de guerres accomplies sous son nom. Veuillez, je vous prie, me faire crédit pendant quelques instants; ce ne sera pas long.

L'évolution sociale du groupe anglo-saxon est bien différente de l'évolution sociale du groupe à formation patriarcale ou communautaire. Elle peut se diviser en *trois phases*, qui manifestent clairement le faible développement des Pouvoirs publics et le caractère pacifique qui en résulte.

Première phase. — Cette phase débute, comme dans le groupe précédent, par une série d'invasions guerrières, dues à la même cause : la nécessité de déverser au dehors le trop-plein de la population. C'est alors qu'apparaissent dans l'histoire les invasions des Saxons en Angleterre, dont ils occupent toute la région méridionale après avoir refoulé complètement les patriarcaux bretons. J'omets à dessein les invasions des Francs en Gaule, quoiqu'ils fussent aussi du type saxon, et qu'ils eussent la même formation sociale, parce qu'ils se mélangèrent immédiatement aux Gallo-Romains, ce qui dénatura leur caractère.

Mais si ce groupe débute par des invasions comme le précédent,

la similitude s'arrête là. En effet, on constate immédiatement après deux différences fondamentales.

En premier lieu, l'invasion accomplie, *ils s'établissent fortement sur le sol par la culture*, non par la culture rudimentaire comme les précédents, mais par la culture intense, telle que la pratiquent des gens qui ont une formation agricole très développée. Je n'ai pas à exposer en ce moment comment la région de la Plaine saxonne, d'où venaient ces populations, avait fait d'eux des paysans renforcés. Il suffit que nous constations le résultat, et nous allons le constater.

La seconde différence, c'est *qu'ils ne constituent pas de grands Pouvoirs publics* comme les gens à formation communautaire. Tout au contraire, ce sont des *particularistes*, qui s'établissent par ménages séparés et isolément les uns des autres, chacun au milieu de son domaine. C'est d'ailleurs ainsi que Tacite les avait rencontrés dans leur lieu d'origine. Il avait été frappé de ces établissements épars et isolés, si contraires aux habitudes communautaires des Romains, toujours groupés en villages : *Colunt discreti ac diversi, ut fons, ut nemus, ut campus placuit*, « Chacun habite et cultive de son côté et à sa manière, auprès d'une fontaine, d'un bois, d'un champ, selon son choix (1). » Les historiens anglais constatent le même caractère chez les Saxons établis dans la Grande-Bretagne (2).

Ils s'installent ainsi isolément, parce qu'ils sont plus épris d'indépendance que de communauté. C'est ce qui explique qu'après leur établissement ils n'aient pas constitué de Pouvoirs politiques réguliers, ni une nombreuse classe de fonctionnaires à la façon du type précédent. Chez eux, la justice et la police sont même d'ordre privé; elles sont simplement organisées entre voisins. J'ai exposé tout au long cette démonstration dans mon Cours de cette année, et elle sera reproduite ultérieurement dans la Revue. Du moins on va en avoir une impression générale par les faits qui caractérisent la seconde phase de l'évolution saxonne.

Deuxième phase. — Vous pensez bien que cet esprit particulariste.

(1) *Germanie*, XVI.

(2) Voir Lingard, *Histoire d'Angleterre*, t. I, p. 47 à 52.

cette absence de Pouvoirs publics réguliers et étendus rendaient les Saxons peu propres à toute entreprise exigeant, comme la guerre, une action collective et subordonnée. Aussi voyons-nous les Saxons, peu après leur établissement en Grande-Bretagne, obligés de subir successivement, et presque sans résistance organisée, la domination de nouveaux arrivants à formation communautaire et, par conséquent, à Pouvoirs publics développés : ce sont d'abord les Angles, puis les Danois, puis les seigneurs normands venus à la suite de Guillaume le Conquérant. Je dis à dessein les seigneurs normands, car si le fond de la population établie en Normandie appartenait au type saxon, nous savons aujourd'hui qu'il n'en était pas de même des chefs (1).

En fait, la race saxonne, *pendant tout le moyen âge*, resta subordonnée au pouvoir politique très autoritaire installé par la conquête normande. Les guerres qui eurent lieu pendant cette période furent donc le fait de ce pouvoir politique d'origine étrangère, contre lequel la race saxonne protesta constamment; on ne saurait par conséquent les mettre au compte de celle-ci. Elle protesta si bien et d'une manière si continue que l'histoire d'Angleterre est en grande partie remplie par la lutte des Saxons contre l'arbitraire du Pouvoir, et qu'enfin elle finit par en triompher complètement.

Or, quel fut le résultat de la victoire remportée par la race saxonne? Ce fut précisément de *réduire le Pouvoir souverain à sa plus simple expression*.

Il fut réduit d'abord par la fameuse *Grande Charte*, qui, en 1215, consacra hautement les coutumes saxonnes relatives à l'indépendance privée. Il fut réduit ensuite par la Révolution de 1649, puis par celle de 1688, qui se termine par l'avènement de Guillaume d'Orange. On sait que ce dernier ne monta sur le trône qu'après avoir juré *la Déclaration des Droits*, qui était la consécration des anciennes coutumes protectrices de l'autonomie saxonne, comme le droit d'élire ses représentants, de n'être jugé que par le jury, de n'être pas détenu préventivement (*habeas*

(1) On trouvera également cette démonstration dans la suite de mon Cours, qui sera publiée dans la Revue.

corpus), etc. Aussi Guillaume eut-il une autorité si limitée qu'on l'appelait « le stathouder d'Angleterre et le roi de Hollande ». Depuis cette époque, le pouvoir royal, en Angleterre, est demeuré confiné dans les étroites limites où il s'exerce encore aujourd'hui. C'est le plein triomphe du type social saxon.

Ainsi voilà qui est clair, tandis que les peuples du continent s'enfonçaient de plus en plus dans le pouvoir absolu, dans l'autoritarisme, tandis qu'ils créaient le type guerrier des grandes monarchies dites modernes, le peuple anglais accomplissait *l'évolution diamétralement opposée*. Par les seules forces de la vie privée, il triomphait des tendances autoritaires importées du continent par la monarchie normande et relevait pièce à pièce le vieil édifice de l'indépendance et de l'autonomie saxonne, si bien qu'au moment où l'Espagne aboutissait à Philippe II, la France à Louis XIV, la Russie à Pierre le Grand, et où la monarchie prussienne se dressait à l'horizon, l'Angleterre aboutissait tranquillement au *self-government!*

Il me semble que la race saxonne n'avait pas perdu son temps pendant cette seconde phase. On va voir qu'elle le perd encore moins, s'il est possible, pendant la troisième.

Troisième phase. — C'est celle qui a été inaugurée par la découverte du Nouveau Monde et la découverte de la houille. C'est ici que va enfin éclater au grand jour la supériorité des peuples à Pouvoirs publics limités et à initiative privée développée, et, par voie de conséquence, l'évolution pacifique.

J'ai dit comment les grandes monarchies, armées de la puissance politique et de la puissance militaire, se partagèrent tout d'abord les nouveaux continents. Mais on a vu aussi comment elles avaient été promptement incapables d'en tirer parti et de s'y implanter solidement.

Il en fut tout autrement de la race anglo-saxonne, car elle, du moins, était admirablement préparée à profiter aussi complètement que possible des circonstances nouvelles. Mais elle ne procéda pas à la façon des sociétés que nous avons vues. Elle procéda à sa manière, et il se rencontra que cette manière était infiniment supérieure à l'autre.

Il est clair, en effet, que la monarchie anglaise réduite à de si étroites limites, ne disposant ni d'une armée nombreuse ni d'un immense corps de fonctionnaires, était hors d'état de disputer le Nouveau Monde aux puissantes monarchies du continent essentiellement organisées pour la guerre. Mais elle avait ce qui manquait à celles-ci, une population qui ne comptait jamais sur le Pouvoir pour entreprendre quoi que ce fût, qui ne lui demandait pas de la protéger et de lui venir en aide en tout et pour tout, qui ne lui demandait, au contraire, que de s'occuper du moins de choses possible, que de la « laisser tranquille », suivant le mot d'un auteur américain (1).

C'est ainsi que, par la seule force de l'initiative privée, si développée dans cette race, la colonisation anglo-saxonne commença. Autant les entreprises des grandes monarchies avaient été tapageuses, autant les leurs furent d'abord obscures et insensibles : c'était moins une conquête guerrière, à la façon des Cortez et des Pizarre, qu'une lente infiltration de colons venus pour se créer des domaines ruraux indépendants, suivant le type anglo-saxon, suivant le type déjà signalé par Tacite. Alors, tandis que les grandes monarchies s'épuisaient en hommes et en argent pour maintenir si loin de la métropole leur occupation purement militaire et administrative, on vit la race anglo-saxonne gagner peu à peu du terrain, s'y implanter solidement par ses colons, et l'on s'aperçut avec étonnement que l'Amérique du Nord, dont la France avait pris officiellement possession, était en réalité et insensiblement devenue anglaise. On sait aujourd'hui à quel point elle l'est devenue, quels immenses développements ont pris les États-Unis, les États-Unis, entendez-vous bien, c'est-à-dire un pays qui repousse la centralisation du pouvoir politique et maintient jalousement l'autonomie de chaque État. C'est bien le type politique des Anglo-Saxons, le *self-government*, que nous retrouvons aujourd'hui implanté en Amérique. Et il s'y est implanté par la force des colons, bien plus que par la force des armes; car s'il n'avait eu que les armes, il aurait été

(1) « *They wanted very little else but to be let alone.* » *Town Government in Rhode Island*, by William Forster. — *J. Hopkins University studies.*

vaincu par les grandes monarchies, mieux outillées en ce point.

Le même procédé qui a livré l'Amérique du Nord aux Anglais leur a livré le grand continent australien, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique méridionale et cette multitude de possessions qui donne déjà à cette race la prédominance sur toutes les autres. On sait en outre qu'elle commence à s'installer dans l'Amérique du Sud, où son influence croît tous les jours, particulièrement dans la République Argentine. Ainsi, après avoir débusqué la race française de l'Amérique du Nord, elle commence maintenant à débusquer les races espagnole et portugaise de l'Amérique du Sud. On sera tout étonné de constater un beau jour que cette conquête insensible et sans armes est définitivement faite. Pour s'en consoler, on publiera quelques ouvrages éloquents sur les dangers que l'expansion anglo-saxonne fait courir aux peuples latins et au vieux monde, gardien fidèle de la civilisation des âges passés.

Ai-je besoin d'ajouter que la découverte de la houille est venue encore augmenter la puissance que la découverte du Nouveau Monde a donnée à la race anglo-saxone? Il est clair que des populations qui ne courent pas après les situations officielles et administratives, puisque celles-ci sont réduites au minimum, qui n'apprécient au contraire que les situations indépendantes et lucratives; qui, en un mot, ne comptent que sur elles-mêmes pour triompher dans les luttes de la vie, il est clair, dis-je, que ces populations devaient tirer le meilleur parti de la houille pour développer leur agriculture, leur industrie et leur commerce. Pour s'en rendre compte, il suffit de comparer, à ce point de vue, la production anglo-saxonne à la production de tous les autres pays du monde pris ensemble. Mais cela est connu.

Je crois donc qu'il n'est pas nécessaire d'insister davantage sur la prédominance croissante de la race anglo-saxonne : elle crève les yeux.

Il me semble qu'on doit apercevoir maintenant comment cette prédominance amènera fatalement la diminution progressive des guerres. C'est ce que je vais montrer brièvement.

Nous avons vu que ce qui a surtout développé les guerres jus-

qu'ici, c'est la croissance démesurée des Pouvoirs publics; nous savons d'autre part que la race anglo-saxonne réduit les Pouvoirs publics à leur minimum, elle fait plus de cas de l'indépendance privée que de la dépendance publique. Elle repousse énergiquement l'idéal politique des vieilles sociétés asiatiques et européennes, l'idéal du pouvoir fort, disposant d'une nombreuse armée et d'un corps innombrable de fonctionnaires.

Les souverains anglais n'ont pas plus de pouvoir que les présidents des États-Unis, et les comtés anglais ont à peu près autant d'autonomie que les divers États de l'Amérique du Nord. Rien ne ressemble plus à cette république que cette monarchie, de même que, chez nous, rien ne ressemble plus à notre ancienne monarchie que notre république. Il serait temps de ne plus être dupe de ces étiquettes.

L'Angleterre, « qui a cependant *quatre fois plus de sujets étrangers que n'en gouvernent les autres puissances de l'Europe réunies*, est, parmi les grands États d'Europe, celui qui s'appuie sur l'armée permanente la moins considérable... Son armée régulière est d'environ cent mille hommes (1) ». C'est le sixième de celle de la France, de l'Allemagne et de la Russie, le quart de celle de l'Autriche, le tiers de celle de l'Italie, sur le pied de paix, bien entendu. C'est peut-être le trentième ou le quarantième, si on tient compte du nombre des sujets.

Mais voici qui montre mieux encore à quel point l'Angleterre est peu organisée en vue de la guerre : « La conscription n'existe pas en Angleterre et le gouvernement ne peut lever, dans le peuple même, les hommes qui pourraient lui servir à combattre les volontés du peuple : *chaque année, les forces militaires seraient licenciées de fait*, si le Parlement n'en votait le maintien. En principe, le souverain n'a *pas le droit d'entretenir une armée permanente* sans la sanction des Communes, qui fournissent les fonds nécessaires et proclament, *chaque année*, le *Muting-act*, d'après lequel a été institué le code militaire (2). » Notez que la conscription n'existe pas plus pour la marine que pour l'armée :

(1) Reclus, *Géogr. univ.*, t. IV, 879, 881.
(2) *Ibid.*, p. 879.

« Les marins se recrutent, comme les soldats, au moyen d'*enrôlements volontaires* (1) ».

Enfin, la vive opposition des idées et des mœurs pour le régime militaire éclate dans un fait bien caractéristique : quoique les enrôlements soient volontaires, la moyenne des déserteurs dans l'armée anglaise atteint une proportion invraisemblable : de 1862 à 1874, cette moyenne n'a jamais été inférieure au cinquième des recrues ; elle a été quelquefois de la moitié ! Pendant cette période, sur 130.171 recrues, il y a eu 40.311 déserteurs, c'est-à-dire une proportion de 31 pour cent ! Comme ces chiffres montrent bien à quel point cette race est rebelle à toute enrégimentation, à tout ce qui met une entrave à son impérieux besoin d'indépendance et de libre initiative !

Aux États-Unis, l'armée est encore plus réduite : elle ne comprend, sur le pied de paix, que 26.000 hommes, pour un territoire et une population immenses. L'esprit peu militaire et peu batailleur de l'ancienne métropole revit donc bien dans le jeune et vigoureux rameau qu'elle a jeté de l'autre côté de l'Océan.

Je retrouve d'ailleurs la constatation de ce même esprit dans les documents qui m'ont été fournis sur les diverses Sociétés pour la Paix. J'y remarque deux faits intéressants.

D'abord, le mouvement en faveur de l'extension de la paix a pris naissance et s'est surtout développé en Angleterre et aux États-Unis : ce sont les sociétés de ces deux pays qui comptent de beaucoup le plus de membres ; cela s'explique, car pour eux la paix n'est pas une chimère comme pour nous, elle est en harmonie avec leur état social. D'après le tableau que j'ai sous les yeux, les diverses sociétés françaises comprennent environ 1.200 adhérents, la seule société allemande qui soit mentionnée n'en a que 70, tandis que cinq sociétés anglaises comptent à elles seules plus de 25.000 adhérents, sans parler de la *Peace Society*, fondée en 1816, qui en compte « plusieurs milliers ». Aux États-Unis, on nous dit qu'une seule société a plusieurs millions

(1) Reclus, *loc. cit.*, p. 882.

de membres et que « les autres sociétés sont innombrables et font tous les jours des progrès ».

Le second fait est relatif à l'arbitrage, et il est aussi bien caractéristique : depuis 1816, il est intervenu entre les différents peuples du monde entier 72 traités d'arbitrage en vue de régler un différend et d'éviter la guerre. Or je constate que l'Angleterre a eu recours à l'arbitrage 23 fois, et les États-Unis 36, soit ensemble 60 fois; sur ce chiffre, 8 cas d'arbitrage sont communs entre ces deux nations. Ces chiffres prouvent éloquemment que la race anglo-saxonne est naturellement plus portée à chercher une solution dans l'arbitrage que dans la force des armes.

Et cependant, s'il est un peuple qui, par sa situation, semblerait devoir posséder une armée nombreuse et être constamment les armes à la main, c'est bien le peuple anglais. Il a à gouverner, à contenir et à protéger plus de 280 millions d'hommes, quatre fois plus de sujets étrangers que n'en gouvernent toutes les autres puissances de l'Europe *réunies!* Il a à défendre la frontière la plus étendue qu'ait eue jusqu'ici un peuple, une frontière qui mesure le sixième du globe ! Et cela dans les contrées les plus lointaines et les plus différentes, avec des sujets de toutes races et de toutes religions. Mais son aversion pour le développement des Pouvoirs publics et pour le militarisme est telle qu'il aime mieux, malgré tout, s'en tenir à son effectif réduit.

Bien plus, il aime mieux s'exposer à voir ses propres colonies se détacher de la métropole, plutôt que de les contraindre à l'union par la centralisation et la force des armes! C'est ainsi que l'Angleterre a déjà vu les États-Unis se séparer d'elle et qu'elle voit s'accentuer chaque jour les tendances séparatistes en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Canada. L'empire de l'Angleterre est destiné à se fractionner en États indépendants. C'est dans la nature des choses, puisque la métropole se refuse à faire œuvre de centralisation et que les colonies sont dominées par l'esprit d'indépendance et d'autonomie si profondément implanté dans la race. Les colons anglais n'accepteraient pas plus l'autoritarisme de la métropole que les Anglais eux-mêmes n'accepteraient l'autoritarisme du Pouvoir royal. Ainsi le monde se trouve

préservé pour l'avenir des dangers que pourrait lui faire courir la constitution d'un gigantesque empire anglo-saxon, à la façon des vieux empires de l'Orient, de l'empire romain et de nos grandes monarchies modernes.

« Mais, allez-vous dire, si l'Angleterre perd ainsi successivement ses plus belles colonies, son importance va diminuer et avec elle sa prédominance; dès lors, toutes les conséquences qui en résultent au point de vue de la paix vont s'évanouir. »

Je ferai d'abord remarquer que les peuples à Pouvoirs forts ont bel et bien perdu leurs colonies en dépit de leur autocratie, et de leur militarisme : voilà qui établit nettement que ce procédé n'est pas à regretter pour l'Angleterre.

Mais si l'Angleterre doit perdre son empire, — ce qui est heureux, — du moins la race anglo-saxonne ne perdra pas le sien comme nous avons perdu le nôtre. C'est une erreur de croire que la force d'une race dérive essentiellement de la force de ses Pouvoirs politiques. Nous sommes naturellement portés à apprécier les choses ainsi, parce que, dans les pays à formation communautaire et à initiative privée restreinte, lorsque l'État faiblit, tout faiblit, par la bonne raison qu'il n'y a de vie, qu'il n'y a d'action, qu'il n'y a d'initiative que celle de l'État. Que le gouvernement français mette l'Algérie ou le Tonkin au régime à peu près autonome des colonies anglaises, et ces possessions sont immédiatement perdues pour notre race, puisque nous y envoyons peu ou point de colons et que nous ne nous y maintenons que par l'occupation militaire et administrative.

Mais il en est tout autrement des colonies anglaises. Elles ne sont pas anglaises parce qu'elles sont occupées par une armée anglaise et administrées par des fonctionnaires anglais, mais uniquement parce qu'elles sont occupées par des colons anglais solidement implantés au sol. Dès lors, si la séparation produit une diminution du pouvoir politique de l'Angleterre, elle n'amène pas une diminution de la prédominance de la race anglaise, puisque celle-ci reste maîtresse comme par le passé des territoires qu'elle occupait. Au contraire, cette séparation lui donne une nouvelle puissance, une nouvelle vitalité, en faisant tomber les

dernières lisières et en permettant à ces colonies de se gouverner elles-mêmes comme de grandes personnes ayant atteint l'âge de raison. L'exemple des États-Unis ne montre-t-il pas clairement que si la puissance politique de l'Angleterre a été diminuée par la proclamation de l'Indépendance, la puissance sociale de la race anglaise en a été prodigieusement accrue? C'est depuis cette époque que cette race a fait explosion dans le monde.

Il n'y a donc aucune relation à établir entre la puissance des Pouvoirs publics et la puissance d'une race. Sans cela les races latines à Pouvoirs si forts et si militaires devraient être actuellement maîtresses du monde, tandis qu'elles reculent sur tous les points devant la race anglo-saxonne à Pouvoirs faibles et peu guerriers. C'est là une vieille erreur dont il faut faire notre deuil.

L'avenir de la race anglo-saxonne n'est donc pas menacé par la constitution de ces États autonomes marqués au coin de sa formation sociale. C'est au contraire par là que cette race fera de plus en plus prédominer dans l'avenir les deux traits caractéristiques qui la distinguent : la limitation des Pouvoirs publics et la limitation du militarisme. Si, au lieu de cela, elle avait entrepris de constituer un immense empire centralisé, elle serait tombée dans le type des sociétés à Pouvoirs forts, elle aurait perdu ce qui fait sa véritable puissance, elle serait allée s'affaiblissant par les révolutions, par les excès de pouvoirs, par l'oisiveté des classes supérieures, par le fonctionnarisme et le militarisme.

Ainsi préservée, par sa constitution même, de la décadence des États centralisés et guerriers de la vieille Europe, la race anglo-saxonne a pour elle l'avenir : elle grandira à mesure que les autres s'affaibliront et se ruineront... à moins, qu'instruits à notre tour par l'expérience, nous ne renoncions enfin à ce culte de l'État qui a déchaîné sur le monde la barbarie et la guerre.

Ceux qui entreprennent de conquérir le monde avec l'épée seront vaincus par ceux qui entreprennent de le conquérir avec la charrue. Voilà une morale qui est plus morale et plus vraie que celle des philosophes et des historiens.

Edmond Demolins.

LE TRAVAIL.

(Cours de Méthode de la Science sociale.)

II.

LES TRAVAUX D'EXTRACTION.

Après avoir déterminé et classé les différentes espèces de travaux manuels, nous avons abordé dans notre précédent article (1) l'explication des variétés de la première espèce : du Pâturage, de la Pêche-côtière et de la Chasse, les trois variétés des travaux de la Simple Récolte.

Nous avons classé les quatre espèces de travaux manuels, Simple Récolte, Extraction, Fabrication, Transports, les uns par rapport aux autres d'après *la part croissante que prend, dans la production, l'effort humain*, et par conséquent *la part décroissante que prennent, dans la production, les forces spontanées du Lieu*. Cette décroissance de l'action du Lieu n'est pas toujours absolue, mais elle est parfois relative seulement ; c'est-à-dire que l'action du Lieu ne décroîtra pas toujours en soi, mais décroîtra au moins relativement à l'action du Travail, parce que celle-ci s'accroîtra. Il peut se rencontrer telle culture où le Lieu n'agit pas moins que sur les terres incultes à simple récolte, mais comme le Travail y agit plus que dans la Simple Récolte, il y a *décroissance relative* de l'importance du Lieu.

En abordant aujourd'hui les travaux d'Extraction, nous savons

(1) Voir notre précédent article sur le Travail, *la Science sociale*, t. XI, p. 237.

donc que l'action de l'homme va être plus considérable qu'elle ne l'était dans les travaux de Simple Récolte, tandis que l'action de la nature va être absolument ou relativement moins considérable qu'elle ne l'était dans les travaux précédents.

L'étude des variétés de la première espèce nous a appris aussi que parmi toutes les variétés de Simple Récolte, il y avait trois variétés typiques, c'est-à-dire servant de comparaison à toutes les autres et permettant de les classer. Ces *trois variétés*, comme toutes celles que l'on détermine dans les grandes espèces de travaux manuels, se *déterminent* et se *distinguent par l'organisation du personnel appliqué au travail*. Elles servent de type à cet égard, parce qu'elles présentent des organisations dont les caractères sont directement opposés : l'organisation communautaire ; l'organisation non communautaire, mais domestique; l'an-organisation, c'est-à-dire point d'organisation, ni communautaire ni domestique.

Nous avons donc classé les espèces entre elles en raison de la *part comparative du Lieu et du Travail* dans les Moyens d'Existence ; et nous *subdivisons ces espèces, chacune en elle-même,* en raison *du mode d'organisation du personnel travaillant*. Ainsi sont déterminées les variétés de chaque espèce.

Rien de plus naturel : notre point de départ était la connaissance du Lieu, nous devions donc classer les différentes espèces de Travaux en raison de la décroissance relative de l'importance du Lieu; et le but que nous poursuivons étant la connaissance des groupements, notre point d'arrivée devait être forcément la détermination de variétés constitutives d'organisation du personnel.

On voit de cette façon quelles variations de groupements correspondent aux divers accroissements du Travail; c'est là tout le but du tableau.

Ces conclusions de notre précédent article rappelées, procédons à l'explication des travaux d'Extraction.

Le tableau du Travail (1) détermine six variétés dans la deuxième

(1) Voir ce tableau, *la Science sociale*, t. XI, p. 210.

espèce, c'est-à-dire, parmi les travaux d'Extraction, et les classe ainsi en deux groupes :

I. — 1. Culture en communauté (*dite agricole*),
2. Culture (petite),
3. Culture fragmentaire;

II. — 4. Culture (grande) (*avec les usines agricoles*),
5. Forêts (Art des) (*avec les usines forestières*),
6. Mines (Art des) (*avec les fonderies*).

Qu'entend-on par travaux d'Extraction?

Les travaux d'Extraction sont ceux où l'homme applique son effort physique, non plus seulement à recueillir les produits spontanés de la nature, mais *à aider aux forces naturelles, pour tirer du sol une production autre ou plus abondante;* ou encore, *à extraire du sol des produits naturels, en modifiant l'état du Lieu.*

Ces travaux, — la Culture, l'Art des Forêts et l'Art des Mines, — sont précisément appelés travaux d'*Extraction*, parce que l'homme *tire* ou *extrait* du sol un produit, exerçant sur le Lieu *une contrainte qui en change la condition naturelle.*

Il y a entre les Travaux de Simple Récolte et les travaux d'Extraction toute la différence qu'il y a entre *cueillir* et *extraire.*

Pourquoi les travaux d'Extraction sont-ils classés au deuxième rang, après les Travaux de Simple Récolte?

Dans leur définition même, nous avons indiqué l'accroissement de l'effort humain relativement à l'action des forces naturelles; mais précisons davantage.

Observez les faits. Dans la Culture, la nature donne la fécondité du sol, le régime des eaux, le climat; l'homme dirige ces forces naturelles, utilise les eaux, laboure la terre, la fume; il fait plus encore, il prime l'action des forces spontanées et fait donner au sol en un endroit des produits qu'il ne donnait pas spontanément. — Dans l'Art des Forêts, la nature fait croître le bois, distribue, ici et là, suivant le climat, les essences forestières; l'homme dirige cette végétation, sème, plante, cultive les espèces arborescentes. — Dans l'Art des Mines, la nature produit les mi-

nerais; l'homme, par des travaux compliqués, — recherches, creusement des mines, établissement de boisage, lavage, réduction de minerais, — met au jour et rend utilisables des produits qui, sans lui, seraient restés enfouis au sein de la terre.

Comparez dans ces travaux l'action de la nature à l'effort humain, et mesurez cet effort humain, à ce qu'il était lorsqu'il s'agisait des travaux de Simple Récolte; et vous vous rendrez compte de l'importance croissante de cet effort humain, partant, de la place que les travaux d'Extraction doivent occuper après les travaux de Simple Récolte.

Mais si, au point de vue technique, les méthodes de travail de la Simple Récolte et de l'Extraction amènent d'aussi grandes différences, ces différences ne sont rien à côté de celles que ces mêmes méthodes amènent au point de vue social; c'est-à-dire au point de vue de l'organisation du personnel dans l'atelier.

Les travaux d'Extraction exigent de ceux qui les exercent une qualité essentielle. Il faut que l'homme fasse effort et sérieusement effort, non pas seulement au moment de la récolte du produit, comme dans les travaux de Simple Récolte, mais encore et surtout bien longtemps avant l'instant où il jouira des fruits de sa peine. Il a donc besoin non seulement de l'énergie morale qui décide à l'effort bien avant l'époque où apparaîtra son résultat, mais encore de la perspicacité intellectuelle qui fait donner cet effort dans les meilleures conditions de rendement. Cette énergie morale et cette perspicacité sont les deux éléments constitutifs de la *prévoyance*.

Ainsi, le fait social qui apparaît tout d'abord et qui différencie profondément les travaux d'Extraction des travaux de Simple Récolte, c'est la force morale et la perspicacité intellectuelle, la prévoyance, en un mot, dont l'homme a absolument besoin dès qu'il s'adonne aux travaux d'Extraction; or la prévoyance est une aptitude rare, exceptionnelle ; de là, deux grandes conséquences génératrices de toute la complication sociale :

Les *travaux d'Extraction ne peuvent être utilement entrepris que par des hommes doués de l'aptitude rare de la prévoyance;* les autres hommes, laissés à eux-mêmes, en sont incapables.

Ces incapables, qui sont la masse, *ne sont appliqués au travail d'Extraction que par la contrainte et sous la direction des hommes prévoyants.*

En fait, tandis que dans les travaux de la Simple Récolte tous les hommes adultes étaient capables du travail de la récolte, dans les travaux d'Extraction, tous les hommes adultes ne sont plus capables du travail; le travail d'Extraction n'est plus naturellement qu'à la portée d'un petit nombre et ce n'est qu'artificiellement, à l'aide d'une contrainte, que la masse s'y adonne. Tous les procédés de contrainte connus, l'esclavage, le servage, etc., n'ont jamais eu d'autre but.

Mais si la masse ne s'adonne pas spontanément aux travaux d'Extraction et a besoin, pour y être pliée, de la direction d'hommes prévoyants, il se produit, par ce seul fait, une grande complication sociale. Cette complication a pour cause la *constitution* de *deux ordres de familles* dans une même race, dans un même métier. C'est avec l'Extraction que l'on voit, pour la première fois, le travail échapper à la disposition de la famille ouvrière, et que se produit, par conséquent, la *subordination d'une famille à une autre dans l'atelier*. C'est ce qu'on appelle, en science sociale, le *Patronage*.

Voilà donc expliquée, au point de vue technique et au point de vue social, la grande distinction qui sépare les travaux de Simple Récolte des travaux d'Extraction; cette distinction se continue et se manifeste avec encore plus d'intensité pour les travaux de la Fabrication et des Transports; seulement d'autres différences viennent, pour chacun de ces travaux, s'ajouter à celle que nous notons aujourd'hui entre la Simple Récolte et l'Extraction.

On distingue, avons-nous dit, trois genres de travaux d'Extraction :

1. La Culture,
2. L'Art des Forêts,
3. L'Art des Mines.

Déterminons et classons chacun de ces genres et les variétés qu'ils présentent.

I. — LA CULTURE.

La Culture se classe en tête des travaux d'Extraction, parce qu'elle est le plus simple de ces travaux.

En effet, bien que la méthode de travail imposée par la culture exige la prévoyance et nécessite, par conséquent, une organisation du personnel qui subordonne les imprévoyants; en d'autres termes, bien que la culture exige le patronage, elle réussit cependant à maintenir l'*unité du métier*, l'*homogénéité dans la société*. On peut supposer et il existe des sociétés où toutes les familles ouvrières sont adonnées à la culture. Ce caractère de simplicité, le maintien de l'unité dans le métier, de l'homogénéité dans la société, n'apparaîtra plus dans les autres Travaux.

La Culture classée, quelles sont ses variétés; et, parmi toutes les variétés que la Culture peut présenter, quels sont les types fondamentaux de groupements que le travail agricole détermine, groupements primordiaux dont les autres ne sont que des variantes?

La caractéristique des travaux d'Extraction, par conséquent de la Culture, avons-nous dit, est que leur méthode de travail exige une organisation du personnel, un groupement, amenant la subordination des incapables aux capables. Mais si la prévoyance est une cause efficiente du groupement du personnel dans la Culture, elle ne paraît pas agir en chaque endroit d'une même façon et se servir d'organismes identiques pour atteindre ici et là le même but. D'où vient cela?

Les races agricoles sont issues des races simples adonnées aux travaux de la Simple Récolte; c'est un fait de toute évidence. Mais, quand les issus de pasteurs ou de pêcheurs côtiers de la mer du Nord s'adonnèrent à la Culture, s'ils rencontrèrent une méthode de travail exigeant la prévoyance, par conséquent la nécessité d'une organisation du personnel qui subordonnât dans le travail les incapables aux capables, ils purent, en raison des différentes organisations familiales qu'ils avaient reçues des tra-

vaux de Simple Récolte, ils purent, dis-je, trouver pour la Culture *des organisations du personnel différentes, bien que tendant toutes au même but*, et assurant toutes cette subordination des incapables aux capables.

En résumé, deux éléments, l'un provenant de l'organisation sociale antérieure, l'autre des conditions mêmes du nouveau travail auquel ces races allaient s'adonner, se trouvaient en présence et devaient agir pour déterminer les groupements du personnel dans la Culture.

L'organisation sociale antérieure, le groupement du personnel à l'atelier dans les travaux de Simple Récolte, présentait, nous l'avons vu, trois formes fondamentales : l'atelier communautaire, l'atelier domestique, et l'atelier an-organisé. Quelle allait être sur ces anciens groupements l'action du nouveau travail, de la Culture? Quelles modifications allaient leur faire subir le fait jusqu'alors inconnu de la prévoyance?

Chez les agriculteurs issus de l'atelier communautaire des races pastorales, l'atelier rural ne prit qu'une forme : la communauté. Le tableau du Travail la mentionne sous le nom de : Communauté ouvrière, dite agricole.

Chez les agriculteurs issus de l'atelier domestique des races des Pêcheurs côtiers de la mer du Nord, l'atelier rural prit les trois formes indiquées au tableau sous les noms de : Petite Culture, Culture fragmentaire, Grande Culture.

La Culture pratiquée par les familles instables ne figure pas au tableau. Le type de la Culture en Communauté est pris dans les races patriarcales; les types de la Petite Culture, de la Culture fragmentaire, de la Grande Culture sont empruntés aux races en familles-souches issues des pêcheurs côtiers de la mer du Nord; seules les races instables aux ateliers an-organisés n'apparaissent pas dans la Culture. Et cependant on observe de tous côtés des ateliers de Culture possédés par des familles instables. Pourquoi cette exclusion de la Culture en famille instable?

On peut en donner plusieurs raisons.

Tandis que les Pasteurs nomades engendrent des cultivateurs en communauté, tandis que les Pêcheurs côtiers de la mer du

Nord produisent des cultivateurs en famille-souche, les chasseurs sauvages, eux, n'engendrent même pas de cultivateurs en familles instables.

C'est là un fait connu en science sociale. Les sociétés de chasseurs sauvages, qui sont des sociétés incomplètes, désorganisées, disparaissent partout où elles se trouvent en contact avec une race plus forte et mieux organisée. Incapables d'abandonner, d'elles-mêmes, les travaux de la Simple Récolte, la Chasse et la Cueillette, pour s'adonner à la Culture, ces sociétés sont refoulées par la colonisation et disparaissent anéanties par la famine et la guerre (1). Le tableau de la Culture est tout simplement l'expression de ce fait.

Les familles instables adonnées à la culture ont donc une autre origine. Elles proviennent de la désorganisation des communautés et des familles-souches. Ce sont de simples ménages « ratés », qui se classent (sans avoir besoin de figurer au tableau) comme une *variété défectueuse de la Culture en simple ménage :* Petite Culture, Culture fragmentaire, Grande Culture. Il n'y a pas pour les exprimer au tableau la même raison que nous avons eue pour y faire figurer les chasseurs, qui y figurent *à cause du genre spécial de produits qu'ils récoltent, produits qui agissent sur eux précisément pour les constituer.* La famille instable agricole n'a pas de produit spécial qui la pousse à l'instabilité, et c'est elle qui agit sur son produit.

D'ailleurs, le tableau *du Travail* n'est pas fait pour constater l'*action de la famille sur le produit*, puisque, au point où on en est de l'observation, on n'a pas encore défini la famille; mais au contraire, il est fait pour constater *l'action du produit qu'on étudie sur la famille que l'on cherche à connaître.*

Il n'est même pas fait, ce tableau, pour constater directement cette action du produit sur la famille. Il est fait pour constater l'action du produit *sur l'atelier*, sur le groupement à l'atelier.

(1) La disparition contemporaine des Indiens devant les colons anglo-saxons et scandinaves dans le Far-West américain est un exemple bien capable de faire comprendre comment les sociétés sauvages an-organisées se sont toujours fondues devant les groupes organisés des patriarcaux ou des pêcheurs côtiers.

Aussi ne s'agit-il pas d'y faire figurer les formes de famille, mais les formes d'atelier. C'est pourquoi l'on dit, non pas que la communauté agricole, la petite culture, la culture fragmentaire, la grande culture, soient des formes différentes de famille. mais des formes hiérarchiques différentes d'atelier.

Aussi, quand on dit que la famille patriarcale ou la famille-souche agissent sur la culture, il y a confusion ; ce qu'on veut, ce qu'on doit dire, c'est qu'*un atelier antérieur*, l'atelier communautaire par exemple, *agit sur un autre* qui sort de lui ; ou, en d'autres termes encore, qu'*un produit*, un *travail pour lequel on s'est groupé antérieurement*, *continue à agir sur le groupement que l'on prend en vue d'un autre produit, d'un autre travail.*

Tout ceci se résume en ces deux propositions très simples :

1° Ce tableau du Travail vise à exprimer l'*action du produit*, ou genre de travail, *sur le groupement de l'atelier ;*

2° Ce tableau exprime qu'il y a des genres de travaux qui agissent *postérieurement encore* sur le groupement de l'atelier qu'appelle un nouveau genre de travail.

Cela est très simple, et, en dehors de cela, on confond le travail avec mille autres éléments sociaux; on se jette dans un fouillis inextricable.

Les éléments générateurs des différentes variétés de groupements, dans la culture, étant ainsi terminés et leur part d'influence délimitée, passons à la définition et à la classification de ces variétés.

La forme communautaire et la forme domestique de l'atelier, que les gens sortis de l'art pastoral et de la Pêche côtière apportent de leurs travaux de Simple Récolte, viennent se combiner avec les exigences de la prévoyance, qui est le fait caractéristique de la Culture, et déterminent quatre variétés de groupements pour les races agricoles ; ces variétés se répartissent en deux catégories :

1° La Communauté ouvrière (dite agricole),
pour les issus de l'atelier communautaire ;

2° La Petite Culture,

3° La Culture fragmentaire,

4° La Grande Culture,

pour les issus de l'atelier domestique.

La *Culture en Communauté* (dite agricole) est celle que pratiquent ensemble plusieurs ménages groupés sous l'autorité d'un chef, qui est à la fois chef du groupement de l'atelier agricole et chef du groupement familial.

Dans ce type, la subordination des incapables aux capables, c'est-à-dire le patronage, qui est la solution pratique de la question posée par la nécessité de la prévoyance, n'apparaît pas tout d'abord.

Mais en observant de près ces communautés agricoles, on remarque qu'à mesure que la Culture se développe, à mesure que la prévoyance, la science de la direction, l'effort humain deviennent plus nécessaires, elles subissent dans leur intime constitution de profondes modifications. L'aspect extérieur demeure le même, l'organisation intérieure varie.

Tout d'abord, dans chaque famille patriarcale, *l'autorité du patriarche est limitée*. De chef héréditaire qu'il était dans l'art pastoral, le patriarche est devenu chef électif; il voit son pouvoir, jadis absolu, limité maintenant par un Conseil de Communauté (1).

Lorsque ces précautions sont insuffisantes, lorsqu'une Communauté agricole tombe et dépérit par l'imprévoyance et l'incapacité de ses membres, elle a alors une suprême ressource, elle va se fondre dans une autre Communauté composée de gens plus capables (2). Ainsi, la subordination des incapables aux capables, qui est le but de l'organisation du personnel que nécessite la prévoyance, se manifeste, chez les agriculteurs issus de l'atelier communautaire pastoral, par la constitution d'un *Conseil de Communauté* à côté du chef, à côté du patriarche, et par *l'absorption des communautés incapables dans les communautés capables.*

Mais, tandis que les races agricoles issues de l'atelier communautaire créé par l'art pastoral trouvèrent une solution à la question de la prévoyance en fondant les familles et en modifiant la

(1) Voir « le Paysan bulgare », *la Science sociale*, t. III, p. 235.

(2) Voir « les Paysans du Haouran », *la Science sociale*, t. III, p. 3.

hiérarchie dans le groupe, les races agricoles issues de l'atelier domestique, créé par la Pêche côtière, trouvèrent une autre solution en hiérarchisant les familles et en constituant trois formes d'ateliers dans la culture, suivant le degré d'aptitude et de capacité des hommes constitués séparément chefs de ménages. Voyons maintenant ces trois formes.

La *Petite Culture* est celle qui emploie dans une même exploitation agricole tous les membres d'une famille ouvrière en simple ménage et assure leur existence.

Pour que le chef de famille puisse demeurer ainsi chef d'atelier, il faut qu'il soit doué de sérieuses qualités et en particulier d'une grande prévoyance ; il faut qu'il soit capable de se patroner lui-même (1).

La Petite Culture se classe en tête des cultures en simple ménage, parce que le chef de ménage demeurant chef d'atelier, on a ainsi le maximum de simplicité.

La *Culture fragmentaire* est celle qui, se bornant à l'exploitation d'un bout de champ ou de quelques animaux domestiques, ne satisfait ni aux besoins ni à l'activité de tout une famille.

Le type en est connu, il est offert par le domaine du bordier (2). Force est à cet homme et à ses enfants de chercher ailleurs, dans un autre atelier, les moyens d'existence que leur exploitation rurale ne leur donne pas, de compléter ainsi les ressources de leur borderie.

Dans la Culture fragmentaire, la direction du travail ne reste que pour une part à la famille ouvrière ; pour l'autre part, qui sert précisément à compléter ses moyens d'existence, la direction du travail lui échappe et passe à la famille patronale. Il y a là un élément de complication sociale.

La *Grande Culture* est celle qui dépasse les besoins et l'activité d'une famille en simple ménage ; elle est pratiquée par des familles distinctes sous la direction d'un patron.

(1) Voir, pour la description de la Petite Culture, « le Paysan du Lunebourg », *la Science sociale*, t. III, p. 558.

(2) Voir, pour la description de la Culture fragmentaire, « le Bordier norvégien », t. III, p. 327.

Dans la Grande Culture, on voit une famille capable de cette culture diriger dans le travail plusieurs familles incapables de ce travail. Elle suppose la Petite Culture et la Culture fragmentaire; car c'est précisément dans la Culture fragmentaire et dans les ratés de la Petite Culture, que la Grande Culture va trouver ces bordiers à qui elle fournit, en les faisant travailler, le supplément de ressources dont ils ont besoin (1).

Avec la Grande Culture, nous voyons apparaître le patron dans son plein; nous voyons faite la subordination des incapables aux capables. C'est ce grand patron qui remplace les productions spontanées en fournissant du travail, partant des moyens d'existence, à ces familles d'imprévoyants incapables de se tirer d'affaire lorsqu'elles sont abandonnées à leurs propres forces. Cette nécessité du patronage qui va grandissant avec le travail, avec la complication sociale, apparaît immédiatement dès que les productions spontanées disparaissent; elle se trouve résolue par la constitution de deux ordres séparés de familles, les familles patronales et les familles patronnées, chez les races issues de l'atelier domestique.

II. — L'ART DES FORÊTS.

Après la culture, la classification nous présente l'Art des Forêts, qui est : l'exploitation *en coupes réglées* des essences forestières.

Il ne s'agit pas ici de recueillir le bois en Simple Récolte, mais de l'aménager, de le cultiver.

L'Art des Forêts se place après la Culture, parce qu'il exige une organisation de l'atelier encore plus compliquée. En effet, les produits forestiers *ne fournissent pas à l'alimentation, sont à longue périodicité, et exigent une grande étendue d'exploitation.* Chacun sait que l'exploitation en taillis demande, moyennement, une périodicité de vingt ans, et l'exploitation en futaie cent ans; pour obtenir, avec l'un ou l'autre de ces aménagements, un pro-

(1) Voir la description de la Grande Culture, « Le grand propriétaire anglais », *la Science sociale*, t. IV, p. 131, 226.

duit annuel de quelque importance, il faut donc avoir une très grande superficie boisée; il faut avoir une superficie vingt ou cent fois plus grande que celle qu'on coupe chaque année (1).

La Culture forestière doit donc se classer après la Culture ordinaire, puisqu'elle nécessite et suppose le travail d'une autre population, la population agricole qui fournit l'alimentation; et puisqu'elle ne peut être entreprise que par des familles *très* riches et *très* prévoyantes.

III. — L'ART DES MINES.

L'Art des Mines apparaît comme le dernier travail d'Extraction, comme le travail d'Extraction qui amène les plus grandes complications sociales. Il ne s'agit ici évidemment que des *mines profondes* et non des gîtes miniers affleurant au sol : l'exploitation de ces derniers appartient à la Simple Récolte.

L'Art des Mines vient en dernier lieu, car non seulement il présuppose, comme l'Art des Forêts, la Culture qui nourrit les ouvriers, mais il présuppose encore l'Art des Forêts lui-même, qui fournit normalement les bois de soutènement et l'affouage pour la réduction du minerai. Je dis normalement, parce que ces bois pourraient être fournis *à l'origine* par des forêts considérables non encore aménagées, mais ce n'est là qu'une situation accidentelle; en outre, l'Art des Mines demande une subordination des incapables aux capables, un patronage encore plus intense que celui qui est nécessité par l'Art des Forêts.

L'Art des Mines demande un patronage très intense pour trois raisons :

1° Le produit de la mine est très aléatoire et nécessite une très grande prévoyance. Faites le compte des capitaux dépensés en sondages, creusements de puits, recherches de filons, avant de trouver une veine productive;

2° Le personnel ouvrier est beaucoup plus nombreux que dans la Grande Culture et que dans l'Art des Forêts;

(1) Voir l'étude sur « les Populations forestières », *la Science sociale*, t. V, p. 303.

3° L'exploitation de la mine est savante et demande un personnel de spécialistes, ingénieurs, chimistes, etc.; l'Art des Mines réclame donc le concours des cultures intellectuelles, dont se passent facilement la Culture et l'Art des Forêts. Toutes ces causes agissantes montrent que la disposition et la direction du Travail sont choses très difficiles dans l'Art des Mines et expliquent leur classement à la fin des travaux d'Extraction (1).

A côté de la Grande Culture, de l'Art des Forêts et de l'Art des Mines, le tableau mentionne : les Usines agricoles, les Usines forestières et les Fonderies; pourquoi ranger parmi les travaux d'Extraction les trois genres de travaux qui se pratiquent dans ces ateliers et qui paraissent appartenir à la Fabrication?

Ces trois méthodes de travail se classent bien ici, car elles ne sont en réalité qu'un complément des travaux d'Extraction.

Certains produits de ces travaux doivent *subir sur place* des manipulations spéciales, parce qu'ils ne peuvent être ni conservés ni transportés dans leur état naturel, ou parce que, transportés à l'état brut, ils sont une matière encombrante. Ainsi : les raisins destinés à faire le vin, les olives réservées pour la confection de l'huile, les grains pour la distillerie. On trouve de même tout avantage à dégrossir les bois, à réduire les minerais sur place. De là vient que les pressoirs, les distilleries, les sucreries, etc., les scieries, les charbonneries, les fonderies, etc., constituent des industries spéciales liées aux arts extractifs.

Le fait capital est que *ces industries*, annexes de l'Extraction. *n'amènent pas une constitution d'atelier différente de celle qu'impose l'Extraction;* c'est pour cela qu'elles sont classées à l'Extraction, et c'est par là qu'au point de vue social elles diffèrent de la Fabrication. Elles restent entre les mains des grands patrons de la Culture, de l'Art des Forêts et de l'Art des Mines, qui ont toute capacité pour les diriger.

Nous en avons fini avec notre étude des Travaux d'Extrac-

(1) Voir « l'Exploitation des Mines métalliques », *la Science sociale*, t. VI, p. 488.

tion, nous les avons successivement définis et classés. — Nous avons vu qu'avec eux apparaît le grand fait de la prévoyance, qui exige dans l'organisation du personnel la subordination des incapables aux capables.

Nous avons vu que, tandis que les issus de l'atelier communautaire de l'art pastoral, les Patriarcaux, avaient trouvé une solution dans la constitution de conseils de communauté, et dans la fusion des groupes, et avaient pu ainsi conserver leur ancien genre de groupement, la Communauté; les issus de l'atelier familial, les agriculteurs descendants de pêcheurs côtiers de la mer du Nord avaient trouvé une autre solution dans la subordination de groupes familiaux. — D'un côté comme de l'autre, ce sont les plus capables, soit dans la Communauté agricole, soit dans les simples ménages subordonnés, qui prennent en main la direction du travail et y contraignent les incapables et les imprévoyants. Seulement, la solution des issus des pêcheurs côtiers permet davantage l'élévation progressive des individus en assurant distinctement à chacun le produit de son travail, elle est donc génératrice d'un travail plus intense et d'une plus grande élévation sociale.

Ces caractères demeurent-ils ou sont-ils modifiés dans la Fabrication? C'est ce que nous verrons la prochaine fois.

Robert PINOT.

(*A suivre.*)



MONOGRAPHIE DU CANADA.

I.

LES PREMIÈRES TENTATIVES DE COLONISATION (1).

I. — L'ÉCHEC DU ROI DE FRANCE.

Ce fut un roi de France qui tenta le premier de coloniser le Canada.

Depuis plus d'un siècle, le Portugal et, après lui, l'Espagne étaient entrés dans la voie des découvertes maritimes. En Espagne, particulièrement, le pouvoir royal, constitué dans le cours d'un demi-siècle par la réunion des provinces, par l'expulsion des Maures, par l'abaissement des grands, étendait sa domination

(1) SOURCES PRINCIPALES : S. de Sismondi, *Histoire des Français*, t. XVI, XVII, XX, XXI, XXII; Paris, Treuttel et Wurtz, 1833-9. — George Bancroft, *History of the United States*, t. I; London, Routledge. — Jacques Cartier, *Navigation ès îles de Canada*, etc.; Paris, Tross, 1863. — Marc Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle-France*, t. I, II; Paris, Tross, 1866. — Le P. Biard, *Relations des Jésuites*, t. I; Quebec, Coté, 1858. — F. X. Garneau, *Histoire du Canada*, t. I; Montréal, Beauchemin, 1882. — L'abbé Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, t. I; Québec, Darveau, 1882. — L'abbé Faillon, *Histoire de la Colonie française en Canada*, t. I; Villemarie, 1865. — E. Rameau, *Une colonie féodale en Amérique*, t. I; Paris, Plon, 1889. — B. Sulte, *Histoire des Canadiens français*, t. I; Montréal, Wilson, 1882. — Id., *Poutrincourt en Acadie*, Mém. Societé Royale du Canada, 1884.

tant en Europe qu'en Amérique. C'était un puissant moteur de colonisation, ce Charles-Quint qui disposait à la fois des ressources de l'Empire et de celles, — meilleures encore, — des Pays-Bas et de l'Espagne alors au faîte de leur grandeur. Il était du reste puissamment secondé par la noblesse castillane, que stimulait le double appât de la gloire militaire et des trésors de l'Amérique tropicale.

En France, au contraire, si l'on excepte les pêcheurs basques, normands, bretons, qui, dès 1504, et peut-être longtemps avant, couvraient de leurs barques le Grand Banc des Morues ; si l'on excepte le baron de Léry, dont l'histoire mentionne à peine l'insuccès prématuré, personne n'avait rien fait pour mettre à profit la découverte de Colomb.

Or, le Roi-Chevalier, qui, dans sa présomption, avait résolu de tenir tête, sur le continent, aux forces de l'Empereur, ne pouvait guère tarder à suivre son rival au delà de l'Atlantique. Au moment où l'Europe retentissait des exploits d'Albuquerque aux Indes et des conquêtes de Cortez au Mexique, François I[er] fut jaloux de ces succès et de cet or d'outre-mer, dont l'éclat et les profits rejaillissaient sur le roi de Portugal et sur le roi d'Espagne. « Quoi, s'écria-t-il, ces princes se partagent tranquillement le Nouveau Monde ; je voudrais bien connaître l'article du testament d'Adam qui leur lègue cet héritage! » A peine reconnu dans ses propres États, cet ambitieux rêva de soumettre des royaumes légendaires ; il voulut, à l'exemple de ses voisins, remplir ses coffres des richesses du continent mystérieux.

Dans l'automne de 1523, comme Bonnivet, à la tête de la brillante armée du roi, entrait en Lombardie, François I[er] confia au Florentin Vérazzano quatre vaisseaux, avec la double mission de courir sus aux navires espagnols, puis d'aller à la découverte de terres neuves. Après avoir croisé quelque temps sur les côtes d'Espagne et des Pays-Bas, Vérazzano, sur le *Dauphin*, gagna l'Amérique. Il explora le rivage depuis les Carolines jusqu'au Labrador, et de retour en France, au bout d'une navigation de sept mois, il put faire à la cour un rapport favorable de son voyage.

Il vanta la beauté du pays, la douceur de son climat, les heu-

reuses dispositions des naturels. Ces hautes forêts, à l'entendre, regorgeaient de gibier; elles exhalaient l'odeur pénétrante des épices, et la couleur du sol, en maint endroit, était à ses yeux un indice certain de la présence de l'or. Que fallait-il de plus?

Et pourtant, cette première expédition n'eut point de suite. François Ier n'était déjà plus en état de mener à bien les projets qu'il avait conçus quelques mois auparavant. A ce moment même, il était frappé par un de ces terribles revers qui, dans la lutte inégale engagée avec Charles-Quint, mirent plusieurs fois sa couronne en danger. Prosper Colonna avait chassé Bonnivet de l'Italie, et le roi de France lui-même, affaibli par la révolte du connétable de Bourbon, battu sous les murs de Pavie, tombait aux mains des Impériaux (1525). Il racheta chèrement sa liberté par le traité de Madrid, se fit échanger à la frontière contre ses deux fils, refusa, une fois de retour en France, de ratifier le traité, et recommença cette guerre funeste qu'il dut terminer trois ans plus tard par la paix honteuse de Cambrai (1529).

Dix années s'écoulèrent depuis le retour de Vérazzano, avant que François Ier reprît ses projets de colonisation.

Nous voyons bien apparaître ici le double caractère du pouvoir royal en France à cette époque : son tempérament à la fois belliqueux et faible.

Le roi de France, par goût et par nécessité, est avant tout un chef de guerre, le plus absolu à ses heures, mais aussi le plus instable des chefs de guerre. Sa fortune repose tout entière sur la pointe de son épée. C'est à la pointe de l'épée qu'il a conquis une à une les provinces de son royaume ; c'est à la pointe de l'épée qu'il abaisse l'orgueil des grands et maintient sa souveraineté; c'est à la pointe de l'épée qu'il se répand au dehors et tente de dominer ses voisins. En même temps, une défaite suffit pour anéantir son prestige, ébranler sa puissance; et l'État, naturellement, partage l'instabilité de son chef.

Mais cette instabilité de l'État, conséquence de sa nature militaire et aggressive, se trouve singulièrement accrue par cet autre caractère : le pouvoir royal ne contrôle pas les forces vives de la race. Il est loin d'être vigoureusement constitué en France,

comme déjà il l'est en Espagne, et comme il le sera en France même, cent vingt-cinq ans plus tard.

Son organisation est défectueuse, notamment en un point essentiel : elle ne lui assure pas des revenus réguliers et suffisants. Nous voyons François Ier, dans ses détresses d'argent, presque chaque année et pendant toute la durée son règne, recourir à des moyens qui rappellent l'arbitraire turc plutôt que le fonctionnement méthodique d'un État constitué. Afin de se procurer les fonds que réclament les fortifications ou la guerre, il met en vente les offices publics; il révoque les survivances de ces offices, pour les revendre à la mort des titulaires; il annule toutes les aliénations du domaine royal faites par ses prédécesseurs ou par lui-même, et engage de nouveau des portions de ce domaine; enfin, il confisque les biens de ses financiers et dépouille même son chancelier mourant (1). Toujours mal pourvu par les impôts, le roi de France dut faire, de ces levées d'argent irrégulières et malgré tout insuffisantes, le pivot de ses finances. C'est pourquoi il ne réussit jamais à exercer au sein de son royaume, encore moins en Europe et en Amérique, une action vigoureuse et soutenue.

Chose étonnante, et qui montre à quel point le rouage central fonctionnait dans l'isolement, cet État, essentiellement militaire, ne possédait pas d'infanterie nationale. Toute la force de l'armée française résidait dans ses gens d'armes, dans sa cavalerie, recrutée parmi les gentilshommes. Le roi y ajoutait, quand il en avait les moyens, des mercenaires suisses ou allemands qu'il payait souvent mal, et qui, à l'occasion, se dédommageaient sur les campagnes de la solde qu'ils ne recevaient pas. Ce n'est qu'en 1534 que François Ier tenta de former quelques légions françaises : d'ailleurs, ils ne lui inspirèrent jamais beaucoup de confiance, ces paysans qui n'avaient été dressés à la discipline et aux manœuvres, ni par les influences locales, en voie d'extinction, ni par le pouvoir central, encore informe (2). Nous ne serons donc

(1) Sismondi, t. XVI, p. 109, 110, 143-147, t. XVII, p. 168-9.

(2) *Ibid.*, t. XVI, p. 136-9; t. XVII, p. 166-7. Cet état de choses persiste jusque sous Richelieu. *Ibid.*, t. XXI, p. 354-7. A partir de 1640, l'infanterie française, entre les mains d'un État déjà fort, acquiert la prééminence en Europe.

pas surpris si ce gouvernement besoigneux, sans attaches dans le pays, livré aux dissensions intestines, entraîné dans les hasards d'une guerre européenne, se montra vacillant dans ses entreprises. Tandis que Charles-Quint, à travers les complications de sa politique continentale, poussait toujours avec vigueur les Espagnols à la conquête du Nouveau Monde, François I[er] voyait le moindre revers rompre tous ses projets.

C'est ce que nous reconnaîtrons par la suite.

En l'année 1534, Philippe de Chabot, grand amiral de France, présenta au roi un capitaine malouin, du nom de Jacques Cartier, qui connaissait bien les mers du Nord, et s'offrait à aller à la découverte de routes nouvelles et de terres neuves.

Le moment était bien choisi : depuis près de cinq ans, la France jouissait du repos, et se remettait peu à peu de ses désastres. Trois années auparavant (1531), Louise de Savoie était morte, et l'on avait trouvé dans ses coffres la somme de quinze cent mille écus d'or : François I[er] héritait de cette fortune de sa mère. Du coup, il put se libérer envers Charles-Quint de la rançon des enfants de France, qui pesait sur le royaume depuis le traité de Cambrai; et il se trouva, par suite de cet étrange subside, plus riche qu'il n'avait jamais été. Dans cet heureux retour de la fortune et de l'espérance, n'était-ce pas assez de mettre sous les yeux du roi les conquêtes récentes de son rival, les succès rapides de Pizarre au Pérou, pour le déterminer à faire les frais d'une nouvelle expédition transatlantique?

Jacques Cartier commença son exploration là où Vérazzano avait terminé la sienne. Cherchant toujours ce fameux passage vers l'Ouest, le chemin qui devait conduire « au Cathay et au Zipangu », il visita les principaux havres du Labrador et de la Gaspésie, depuis le détroit de Belle-Isle jusqu'à la baie des Chaleurs.

L'année suivante (1535), avec trois navires, il entra dans un vaste fleuve qui, venant du sud-ouest, se déversait dans l'Atlantique, entre le 49[e] et le 50[e] degré de latitude nord : le Saint-Laurent. Par ce chemin royal, il put pénétrer à 200 lieues dans

l'intérieur du pays, et en étudier à loisir les productions et les habitants.

« Avons trouvé, dit-il lui-même, d'aussi beaux pays et terres aussi unies que l'on sauroit désirer, pleines des plus beaux arbres du monde ». Et à mesure que les rives du fleuve se déroulent devant lui, son admiration éclate en termes semblables (1). Les sauvages de Stadaconé et ceux d'Hochelaga, bien que divisés d'intérêts et de races, montrèrent une égale bienveillance envers les Français et se disputèrent l'honneur de les recevoir.

Accompagné de quelques gentilshommes et de vingt-huit mariniers, il remonta le Saint-Laurent jusqu'à un saut impétueux qui lui coupa le chemin. La bourgade huronne d'Hochelaga, avec ses palissades, ses huttes et ses champs de maïs, excita vivement sa curiosité. Les sauvages reçurent les étrangers avec vénération et apportèrent à Cartier leur roi infirme, des aveugles, des boiteux, afin qu'il les guérît. Sur leurs instances, il frotta de ses mains les bras et les jambes de leur vieux chef tout perclus de ses membres. Il fit sur ces impotents le signe de la croix et récita sur eux l'*In principio* de saint Jean. Enfin, en présence du peuple attentif, émerveillé, il lut à haute voix la Passion de Notre-Seigneur, priant Dieu d'assurer la conversion des pauvres infidèles.

Mais il n'oublia pas de faire l'ascension de la montagne voisine, d'où l'on pouvait dominer tout le pays; et il s'informa avec soin de la région où le grand fleuve prenait sa source et du pays où l'on trouverait des métaux précieux. Dans l'ignorance où il était de la langue des naturels, il ne put tirer d'eux que des renseignements assez vagues, suffisants toutefois pour le convaincre qu'il découvrirait l'or et l'argent quelque part vers les sources du Saguenay ou de l'Ottawa. Il redescendit aussitôt à Stadaconé et s'efforça d'y obtenir de plus amples indications sur ce pays de Saguenay : il consacre un chapitre entier de sa Narration à étudier les moyens d'atteindre « les peuples qui ont grande quantité d'or et cuivre rouge (2) ».

(1) Cartier, p. 14, 19, 20, 23, 25, 33.
(2) *Ibid.*, p. 34.

Toutes ces démarches forcèrent Cartier à passer au Canada l'hiver de 1535-6. Il remit à la voile au printemps, enlevant de force le chef sauvage Donnacona et neuf de ses compagnons.

L'exploration de Cartier, plus circonscrite que celle de Vérazzano, fournissait des renseignements plus précis et plus pratiques. Grâce au navigateur malouin, François Ier était assuré de l'existence d'un vaste pays propre à la culture et de forêts riches en fourrures, si, toutefois, elles ne cachaient pas l'or et l'argent. On lui signalait de nombreuses peuplades, prêtes, sur un signe de sa volonté, à s'enrôler sous les étendards de la foi, sous les bannières du roi Très Chrétien. Le chemin de la Chine, il est vrai, n'était pas trouvé, mais qui sait si, en remontant ce fleuve nouvellement découvert, on n'atteindrait pas un jour la mer de l'Ouest, ou même les Indes?

La topographie du pays était suffisamment connue pour marcher avec assurance; l'on avait éprouvé les rigueurs du climat canadien et l'on pouvait facilement se prémunir contre elles. Une expérience précieuse était acquise. Il n'y avait plus de motif de différer la fondation de la Nouvelle-France. Je me trompe, il y avait un motif, tout mauvais qu'il fût.

Cartier, de retour à Saint-Malo, le 16 juillet 1536, trouva la guerre rallumée. La France venait d'être trahie, le Piémont livré aux Impériaux; et, le 25 juillet, Charles-Quint passa le Var et envahit la Provence. Les terres neuves et leurs explorateurs faillirent tomber encore une fois dans l'oubli.

Mais la fin de la guerre fut moins désastreuse pour la France. L'armée de Charles-Quint ne put se maintenir dans la Provence, dévastée et changée en un désert par les soldats mêmes du roi : elle en sortit en septembre. Et, après avoir porté ses armes l'année suivante en Piémont et en Picardie, l'Empereur fut bien aise de signer à Nice, le 18 juin 1538, une trêve de dix ans. Chaque souverain restait en possession de ce qu'il occupait : c'était presque un triomphe pour François Ier, en regard des traités humiliants de 1526 et de 1529. Aussi, toute sa présomption lui revint-elle, et un peu plus d'une année après le rétablissement de la paix, il

résolut bel et bien de fonder une véritable colonie dans la vallée du Saint-Laurent.

Mais, si le roi de France, à travers bien des difficultés, et en dépit de bien des retards, a pu opérer ses découvertes dans le Nouveau Monde, nous allons le voir échouer complètement dès qu'il veut faire un pas de plus et créer de toutes pièces un établissement stable.

Au sortir de la guerre, le trésor était épuisé. Cette année même de 1539, le chancelier Poyet cherchait à rétablir les finances en instituant une loterie royale. François Ier trouva pourtant dans son épargne 45.000 livres, avec lesquelles il voulut qu'on se procurât les navires et les approvisionnements nécessaires.

Cartier était tout désigné d'avance pour la conduite de l'expédition : il reçut la charge de capitaine général et de maître pilote de tous les navires.

Il fallait un chef à la colonie projetée ; le roi n'eut qu'à jeter les yeux autour de lui et choisit parmi les seigneurs de sa cour un gentilhomme de Picardie, qui s'était distingué à son service par sa bravoure et sa fidélité. Il s'appelait Jean François de la Roque, seigneur de Roberval, de Nogens et de Prax. Des lettres patentes, en date du 15 janvier 1540, le créèrent « seigneur de Norembègue, vice-roi et lieutenant général en Canada, Hochelaga, Saguenay, Terre-Neuve, Belle-Isle, Carpont, Labrador, la Grande-Baie et Baccalaos ».

Mais le plus difficile n'était pas fait : il restait à recruter les colons et à organiser l'embarquement ; et *c'est ici qu'éclata l'impuissance du gouvernement de François Ier*.

Il existait, à cette époque, sur plusieurs points de la France, un excellent type de paysan, capable, dans certaines conditions, de former un bon élément de colonisation. Mais ces conditions, le roi les remplissait-il? Pour répondre à l'appel du pouvoir royal demandant des colons, il aurait fallu que le paysan fût plié d'avance à l'action administrative de l'État, qu'il eût en lui cette confiance qui naît de rapports intimes et prolongés : or, le paysan ne connaissait guère alors du pouvoir royal que les

exigences du fisc et les humiliations dont on l'abreuvait à l'armée, depuis qu'on avait bien voulu l'y admettre à côté des Suisses et des Allemands. Il aurait fallu que le paysan fût assuré de trouver, au sein de la colonie naissante, des ressources accessoires qui lui permissent d'opérer les défrichements et d'attendre les premières récoltes : or le pouvoir royal n'avait pas les moyens de lui fournir ces ressources.

Le paysan resta chez lui.

On ne pouvait pourtant pas se passer de colons. Voici comment le roi trancha, ou crut trancher la difficulté : « Comme, en attendant d'avoir le nombre de gens de service et de volontaires nécessaires pour peupler ce pays », dit-il lui-même dans de nouvelles lettres patentes en date du 7 février 1540, « ce voyage ne pourrait être entrepris sitôt que nous le désirons... Nous mandons à nos officiers de justice de délivrer, sans aucun délai, le nombre de malfaiteurs que notredit lieutenant ou ses commis voudront choisir pour les mener auxdits pays ». Ces lettres patentes autorisaient Roberval à prendre dans les prisons du royaume, si nous en croyons l'abbé Faillon, « les criminels condamnés à mort qu'il jugerait être propres à cette entreprise, pourvu qu'ils ne fussent point prévenus du crime de lèse-majesté divine ou humaine ou de fausse monnaie et qu'ils eussent satisfait déjà aux parties civiles intéressées. Le roi mettait aussi pour condition que ces hommes se nourriraient et s'entretiendraient eux-mêmes les deux premières années, et feraient les frais de leur voyage jusqu'au port où aurait lieu l'embarquement, ainsi que ceux de leur passage dans la Nouvelle-France (1) ».

On le voit, François I[er] supprimait du coup les deux obstacles qui l'avaient arrêté jusque-là : lenteurs du recrutement, frais de voyage et d'installation des colons. En revanche, ce contingent détestable dont il dotait l'expédition la frappait d'un vice radical, assurait d'avance son insuccès.

Bien d'autres causes, du reste, allaient empêcher Roberval de réussir. Les navires devaient partir en avril 1540 ; ils ne mirent

(1) Faillon, I, p. 39-41.

à la voile que le 23 mai 1541. Encore, Roberval, ne voulant pas s'embarquer sans l'artillerie et les munitions qu'il attendait de la Champagne et de la Normandie, resta-t-il en arrière, et Cartier, sur l'ordre formel du roi, partit seul avec ses cinq navires approvisionnés pour deux ans. Il est facile d'apercevoir, à travers les réticences de l'histoire, la direction faible et capricieuse de cet État novice, qui laisse, d'abord, les préparatifs traîner en longueur plus d'une année, et divise ensuite imprudemment les forces de l'expédition.

Roberval quitta, à son tour, les côtes de France, le 16 avril 1542, avec trois grands navires pourvus aux dépens du roi et deux cents colons, la plupart tirés des prisons du royaume. A Saint-Jean de Terreneuve, en juin, il fit la rencontre de Cartier, qui retournait en France avec tous ses gens. Il avait passé près d'une année au Canada, sans pouvoir y découvrir de mines, et les sauvages, mécontents de ne plus revoir leurs compagnons enlevés en 1536 et morts depuis en France, avaient pris une attitude inquiétante. Enfin, Cartier ne voyant pas venir Roberval, s'était décidé à quitter le pays. Il ne voulut pas, d'ailleurs, retourner sur ses pas, et Roberval dut continuer sans lui.

L'expédition se trouvait ainsi privée du concours de l'homme dont l'expérience lui était le plus utile. Roberval installa sa colonie à Charlesbourg-Royal, l'endroit même où Cartier avait fixé la sienne (1). Il en changea le nom en celui de France-Roi, et y bâtit un fort, ainsi que tous les bâtiments nécessaires pour loger les colons.

Ses repris de justice ne se démentirent pas un seul instant; il offrirent bientôt un modèle parfait de colonie pénale. La relation de Roberval nous apprend que la paix ne fut maintenue parmi ses gens que par l'emploi fréquent du fouet, du cachot et de la potence. Il aurait été difficile de créer un établissement agricole stable avec de tels éléments.

D'un autre côté, l'unique préoccupation de Roberval paraît avoir été la découverte de ce pays de Saguenay où devaient

(1) Près du lieu actuel de Québec.

abonder l'or et l'argent. Au printemps de 1543, après avoir perdu, durant l'hiver, plusieurs de ses hommes du scorbut, il en laissa trente à la garde du fort et partit avec les soixante-dix autres à la recherche de son Eldorado. Il envoya aussi son pilote Jean-Alphonse explorer les côtes du Labrador, dans l'espérance de trouver de ce côté le passage à la Chine, la Chine regardée alors comme la source de toutes les richesses.

A ne lire que les lettres patentes adressées à Cartier et à Roberval, il semblerait que le grand motif de ces entreprises fût la conversion des sauvages, et que le roi désirât avant tout, selon les termes même du document, « faire chose agréable à Dieu, notre Créateur et Rédempteur, en procurant la glorification de son Saint Nom et l'augmentation de notre Mère, la Sainte Église Catholique, dont nous sommes dit et qualifié le premier fils. » Cette expression d'un désintéressement si pur pouvait nous inspirer quelque défiance dans la bouche du roi Très-Chrétien qui, pour écraser son rival, n'hésita pas à appeler les Turcs au centre de l'Europe ; mais le désenchantement est complet lorsque, au lieu de nous contenter de belles paroles, nous regardons agir les serviteurs de l'État.

Nous voyons alors l'intérêt du roi, pris dans son sens le plus étroit, primer tous les autres. Nous ne retrouvons même plus chez Roberval ces sentiments de piété dont Cartier se plaisait à faire parade. Travailler à la conversion des sauvages, chose bonne pour ce naïf Breton : lui, Roberval, n'a pas trop de toutes les ressources de l'expédition pour arriver au pays des métaux précieux.

Pendant que l'on passait ainsi, à la poursuite de chimères, le temps qui aurait dû être consacré à la culture, les vivres vinrent à manquer, et les Français affamés cherchèrent leur subsistance auprès des sauvages. Depuis longtemps déjà Roberval avait envoyé de ses navires en France quérir des « victuailles et autres fournitures », et rien ne venait.

Enfin, Cartier arriva ; mais au lieu des secours demandés, il apportait à Roberval l'ordre du roi de revenir en France avec tous ses gens. Il est intéressant de constater avec Lescarbot la raison de cette décision intempestive : « Le roi occupé à de

grandes affaires qui pressaient la France pour lors, il n'y eut moyen d'envoyer nouveau rafraîchissement de vivres à ceux qui devaient avoir rendu le pays capable de les nourrir, ayant eu un si bel avancement de Sa Majesté, et par aventure que le dit Roberval fût mandé pour servir le roi par deçà » (1). La colonie tout entière repassa en France.

Ce fut la dernière tentative de colonisation de François Ier. Et s'il était forcé de s'avouer battu en Amérique, comme déjà il l'était en Europe, ses faibles successeurs durent, à plus forte raison, se reconnaître incapables de mener à bien de telles entreprises. En effet, sur cette ligne brisée qui marque le développement progressif du pouvoir royal, François Ier occupe un des sommets, le dernier avant Richelieu.

On constate bien deux autres tentatives faites aux frais de l'État, l'une sous Henri II, en 1556, l'autre sous Charles IX, en 1562. Mais la ruine prématurée de ces établissements nous fournit un nouvel aspect de l'impuissance de ce gouvernement formé, alors, par l'alliance boiteuse d'un roi catholique et d'un ministre huguenot. L'amiral de Coligny fut le promoteur de ces expéditions composées de protestants. La colonie du Brésil périt bientôt, délaissée par Coligny, dès que Villegagnon, son chef, redevint catholique. Celle de Ribaut et de Laudonnière, en Floride, fut détruite par les Espagnols, avec la connivence peut-être de la cour de France elle-même en lutte avec la Réforme. On était au début des guerres de religion : le pouvoir royal sous des chefs médiocres, agité par de puissantes factions, allait être contraint de renoncer à tout projet d'agrandissement, pour ne songer qu'à sa propre conservation. Il sortit de l'arène coloniale : il n'y devait rentrer qu'un siècle après.

Le champ était libre encore une fois. Qui allait l'occuper?

II. — L'ÉCHEC DES GENTILSHOMMES FRANÇAIS.

Ce furent d'abord les gentilshommes.

Si le roi avait cru trouver dans les établissements d'outre-mer

(1) Lescarbot, II, p. 391.

un moyen d'accroître sa richesse et sa puissance, quelques gentilshommes, de leur côté, caressaient l'idée de se tailler de vastes seigneuries au sein des forêts vierges et de se refaire par ce moyen une suzeraineté nouvelle.

Ils avaient d'ailleurs sous les yeux, dans la dernière partie du seizième siècle, et au commencement du dix-septième, l'exemple de l'aristocratie anglaise. L'Angleterre débutait alors en Amérique, mais d'une bien autre manière que n'avait fait l'Espagne ou que n'avait tenté la France. Ce qui caractérisait les expéditions anglaises, c'est qu'elles s'organisaient en dehors de toute ingérence des pouvoirs publics, avec le concours et la plupart du temps sous la direction d'un grand seigneur, ou de gentilshommes de la classe moyenne associés dans ce but.

Sans parler des simples voyages d'explorations et de découvertes : Frobisher, au Labrador et à la baie d'Hudson, sous le patronage de Dudley, comte de Warwick (1576-8); Gosnold, sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre, avec l'aide de Raleigh (1602); Weymouth, sur les rivages du Maine, aux frais du comte de Southampton et de lord Arundel (1605); c'est en 1579 et 1583 que sir Humphrey Gilbert tentait de coloniser l'île de Terre-Neuve; en 1584-5, que sir Walter Raleigh s'établissait dans la Virginie. Et ces tentatives, malgré leur insuccès, furent simplement le prélude de ce mouvement si remarquable qui eut son apogée vers 1630, avec les groupes installés au Maryland par les Baltimore, dans la Nouvelle-Angleterre par les gentilshommes puritains (1).

Toutefois, en nous souvenant que François I[er] échoua misérablement lorsqu'il voulut imiter la colonisation administrative de l'Espagne, nous devons nous demander avec inquiétude si les gentilshommes français étaient bien de force à marcher sur les traces des colonisateurs anglo-saxons.

Le seigneur féodal, selon qu'on l'observe en France et en Angleterre, suit une évolution toute différente. Tandis qu'en Angleterre il dépouille petit à petit son caractère guerrier pour

(1) Bancroft, I, ch. VII, VIII, IX.

n'être plus qu'un patron agriculteur, en France, au contraire, il perd sa formation rurale, il aggrave son caractère guerrier. Le militaire étouffe en lui l'agriculteur. Cette tendance, sous laquelle succombait la plus ancienne féodalité dès le règne de Philippe-Auguste, s'était transmise à une féodalité de second ordre, qui sombrait, à son tour, à la fin du seizième siècle.

Bien que la science sociale soit parfaitement à même de déterminer les causes profondes de ce phénomène, nous n'avons pas à les rechercher ici. Contentons-nous de constater le fait, et voyons comment il va réagir sur les entreprises de colonisation.

1° *Le gentilhomme français est pauvre.* Ses domaines qu'il ne sait plus administrer, ses terres, lourdement grevées par la guerre, ne suffisent plus à ses besoins. Et cet état de choses ne peut que s'accentuer à mesure que surgissent de nouvelles générations, moins aptes à refaire un patrimoine qui va toujours s'échancrant et s'émiettant. La noblesse besoigneuse foisonne partout.

2° *Le gentilhomme français est dépendant.* Dans l'extrémité de sa misère, il cherche de nouveaux moyens d'existence, et il en trouve qui sont tout à fait appropriés à ses goûts. Hors d'état de faire la guerre à son compte, il se met à la solde d'un grand seigneur, ou du roi. Il quitte la terre pour vivre à la ville ; il se détache du paysan pour suivre la fortune des princes ou se lier au char de l'État. Il devient fonctionnaire et courtisan.

Désertion de la culture, charges royales, mœurs urbaines, intrigues de cour, toutes ces choses s'appellent, se provoquent et tendent ensemble à paralyser chez la classe supérieure toute initiative utile, toute action personnelle.

Par l'insuffisance de ses ressources, par son tempérament de fonctionnaire, il semble donc bien que le gentilhomme français fût incapable de coloniser, ou du moins qu'il ne pût le faire qu'au service du roi, aux frais de l'État. Et, cependant, c'est quand l'État se retire de la colonisation que les gentilshommes s'y mettent. Mais tout se concilie : on va le voir.

L'État, en effet, avait plusieurs bonnes raisons pour ne plus

faire de colonisation : d'abord, l'insuccès répété des tentatives qu'il avait faites, tant au Brésil et à la Floride qu'au Canada, était de nature à l'en dissuader ; en second lieu, depuis François Ier, il s'était affaibli à travers les guerres de religion et les troubles de la Ligue ; enfin, récemment, un fait nouveau et décisif s'était produit : on avait offert à l'État de coloniser pour lui, sans qu'il lui en coûtât rien.

De qui venaient ces offres? Cartier n'avait découvert au Canada ni or ni argent, mais en revanche il y avait trouvé des pelleteries. Dès son premier voyage, en 1534, nous le voyons, à la baies des Chaleurs, échanger des haches, des couteaux, des chapelets contre les peaux apportées par les sauvages. Ceux-ci paraissaient bien au courant de ce trafic auquel les Terre-neuviers probablement les avaient habitués. Et l'année suivante, en remontant le fleuve Saint-Laurent, Cartier se trouvait à pénétrer dans le pays par excellence des fourrures. Les tributaires de la rive nord de ce fleuve lui ouvraient cette vaste forêt laurentienne où les castors et les martres sont en plus grande abondance et leurs peaux de meilleure qualité. Aussi, même après que François Ier eut abandonné la Nouvelle-France, Cartier paraît-il y avoir continué la traite des fourrures. En tous cas, il est certain que ses neveux, Jacques Noël, et Lajaunaye-Chaton, y firent pendant longtemps un commerce profitable, et la concurrence était déjà si vive à cette époque, que plusieurs de leurs barques furent brûlées par des marchands rivaux.

Or, il y avait un intérêt évident à s'assurer le monopole de cette traite; et, dès 1588, les deux neveux de Cartier prièrent le roi de le leur accorder pour l'espace de douze ans, à charge par eux « d'aider à former une habitation française » (1). Si les marchands, en échange du monopole qui leur serait octroyé, consentaient à coloniser à leurs frais, l'État, de son côté, ne demandait pas mieux, et il se hâta d'accéder à leur demande.

Ne croirait-on pas que les rares gentilshommes qui pouvaient alors être tentés de faire de la colonisation assistaient là au nau-

(1) Lescarbot, II, p. 394.

frage de leurs espérances? Eh bien, non : c'est à ce monopole, comme à une dernière épave, qu'on va les voir se rattacher. Après tout, pourquoi ne s'assureraient-ils pas à eux-mêmes la jouissance de ce privilège? Le roi ne serait-il pas certain de trouver en eux plus de fidélité et de dévouement à la chose publique, et, à conditions égales, ne leur accorderait-il pas la préférence?

Je ne mentionne que pour mémoire le marquis de la Roche, sur qui les renseignements sont incomplets et contradictoires (1598); Chauvin et Pontgravé, qui remplacèrent ce dernier (1599) et qui n'étaient que des marchands; enfin Aymar de Chastes, gouverneur de Dieppe, qui succéda à Chauvin, à la mort de ce dernier (1601), et mourut lui-même avant d'avoir rien fait. Mais l'établissement de Pierre de Monts et de Jean de Poutrincourt nous fournit un exemple complet de ce type de colonisation, et nous allons l'étudier en détail.

Pierre du Gua, sieur de Monts, gouverneur de Pons, en Languedoc, gentilhomme de la chambre du roi, était bien vu de Henri IV, qu'il avait fidèlement servi. A la mort du commandeur de Chastes, il n'eut point de peine à se faire octroyer le privilège exclusif de la traite, entre les 40e et 54e degrés de latitude nord, avec la lieutenance générale du roi, et le pouvoir de concéder des terres entre les 40e et 46e degrés.

Vers le même temps, il eut la bonne fortune de faire la rencontre d'un gentilhomme champenois résolu à le suivre en Amérique et à s'y fixer. Jean de Biencourt, sieur de Poutrincourt, seigneur de Marsilly, baron de Guérard en Brie, seigneur de Guibermesnil, baron de Saint-Just en Champagne, était issu d'une vieille famille féodale de Picardie, dont plusieurs membres avaient figuré dans les croisades. Durant les années 1587-9, il avait servi le parti de la Ligue sous Henri III; mais en 1593, Henri IV s'étant fait catholique, il se déclara pour lui. « Beau soldat, dit M. Sulte, la main prompte et le cœur généreux, il gagna la confiance de Henri IV, qui l'honora de plusieurs lettres relatives aux affaires militaires, le fit chevalier de ses ordres, gentilhomme ordinaire de sa chambre, mestre de camp de six

compagnies de gens de guerre, et lui témoigna constamment une grande amitié » (1).

Cependant, reconnaissons avec M. Rameau, « que le sieur de Poutrincourt, chevalier preux et loyal, avait amassé en tout ceci plus d'honneur que de fortune : le démembrement des anciens héritages et de grandes dépenses avaient déjà, bien avant lui, amoindri la situation de sa famille ; lui-même, durant ces campagnes, avait contracté plus d'un emprunt qui pesait lourdement sur la baronnie de Saint-Just. Aussi, quand il se réinstalla dans son manoir, après la paix, et qu'il voulut améliorer les cultures et les produits de ses domaines, il s'aperçut promptement combien sa position était difficile » (2).

Poutrincourt, on le voit, est beaucoup plus remarquable comme soldat que comme agriculteur ; par les services qu'il rend au roi, que par l'exploitation qu'il fait de ses domaines. Par ce point, il se rattache à la masse des gentilshommes français. Mais, il se sépare nettement d'eux en ce qu'il réagit contre sa formation première, et au moment où, comme tant d'autres, il va être contraint d'endosser tout à fait la livrée royale, il tente par une initiative hardie de reconquérir son indépendance.

Voyons s'il va y réussir.

Ni lui ni de Monts n'étaient en état de supporter les frais de l'entreprise, qui pourtant devait se faire, suivant l'expression de Lescarbot, « sans rien tirer des coffres de Sa Majesté ». Leur prédécesseur, de Chastes, qui, bien qu'il fût gouverneur de Dieppe et pourvu de l'abbaye de Fécamp, resta toujours pauvre au point que son parent, le cardinal de Joyeuse, dut pourvoir à ses funérailles ; de Chastes, dis-je, afin de se procurer les fonds nécessaires à l'établissement de sa colonie, s'était adjoint quelques marchands de Rouen et d'ailleurs. De Monts conserva cette association, et l'étendit même, de sorte qu'elle comprit des armateurs de Rouen, de Saint-Malo et de la Rochelle.

La combinaison est simple : ce sont les marchands qui équipent les navires et supportent les frais de l'expédition ; grâce à leur

(1) *Poutrincourt en Acadie*, p. 33.
(2) Rameau, I, p. 17-8

monopole, ils se remboursent rapidement de leurs avances, ils encaissent de jolis profits; et le surplus, de Monts l'applique à soutenir la colonie naissante. Il bâtit des forts, fonde des villes; le pays s'ouvre, les colons affluent, la forêt recule sous leurs coups; Poutrincourt et les siens installés sur de vastes fiefs, voient reluire leur blason au grand soleil d'Amérique.

Séduisante perspective : hâtons-nous de la voir se réaliser!

Hélas! dès le début, on se heurte à une grosse difficulté, celle précisément qui arrêta d'abord François Ier : le recrutement des colons.

De Monts eut beau faire publier sa « commission » par tout le royaume, les paysans ne bougèrent pas.

Et comment bougeraient-ils? Dans la plupart des campagnes, le seigneur a rompu les liens traditionnels qui l'attachaient à ses paysans; il a séparé ses intérêts des leurs; il vit loin de ses domaines et de ses censitaires, à l'armée, à la cour, dans son gouvernement. Les paysans ont perdu l'habitude de ses conseils et de sa direction. Se risqueront-ils en de telles aventures, sans chef, embauchés par de simples étrangers? Sur les populations mêmes de la Saintonge ou de la Champagne, de Monts et Poutrincourt ne paraissent pas avoir plus de prise que jadis Roberval sur les gens du pays de Vimeux, avec cette différence, tout à leur détriment, qu'ils ne peuvent comme Roberval se targuer de l'appui de la couronne.

De Monts avait prévu, du reste ce qui allait arriver. Il avait eu le soin de faire insérer dans sa commission une clause l'autorisant à se faire aider dans son entreprise « des vagabonds, personnes oyseuses et sans aveu, tans ès ville qu'aux champs, et des condamnez à bannissement perpétuel ou à trois ans, au moins, hors notre royaume ; pourvu que ce soit par avis et consentement et de l'authorité de nos officiers » (1).

De Monts et Poutrincourt se prévalurent au moins de la première partie de cette disposition, car nous avons la preuve certaine que leurs deux principales recrues, celle de 1604, et celle

(1) Lescarbot, II, p. 413.

de 1606, étaient composées surtout de « vagabonds, personnes oyseuses et sans aveu », trouvées dans les villes ou aux ports d'embarquement.

La recrue de 1604 inspirait à de Monts plus d'inquiétudes que les sauvages mêmes; de telle sorte qu'il organisa un guet régulier; « car, dit Lescarbot, la malédiction et rage de beaucoup de chrétiens est telle qu'il se faut plus donner garde d'eux que des peuples infidèles » (1).

Quant aux gens engagés par Poutrincourt en 1606, arrivés à la Rochelle, ils y firent de « merveilleux tintamarres au quartier de Saint-Nicolas où ils étaient logés » (2). Quelques-uns furent écroués.

Lescarbot, qui a bien connu les uns et les autres, ne vante ni leur religion ni leur esprit de travail. Il fit quelque temps l'office de catéchiste en l'absence des prêtres, et à cette occasion plusieurs des colons lui assurèrent « que jamais ils n'avaient tant ouï parler de Dieu en bonne part, ne sachant auparavant aucun principe de la doctrine chrétienne » (3). Encore en rade, leur navire, le *Jonas*, ayant rompu un de ses câbles et s'étant crevé sur un avant-mur, Poutrincourt eut toutes les peines à obtenir de ses gens quelque secours, et la plupart se riaient de son malheur (4).

Mais quand on en vint à installer la colonie, le mauvais choix des hommes se compliqua de l'inexpérience des chefs.

Le capitaine Chauvin, qui, antérieurement à de Chastes, avait joui pendant deux années du privilège de la traite, s'était construit une habitation à Tadoussac, au confluent du Saguenay et du Saint-Laurent, à mi-chemin entre Québec et le Golfe. A son point de vue, celui du marchand, c'était bien là le meilleur endroit : la clef du pays des fourrures, le poste qui fermait tout accès aux contrebandiers et permettait de faire respecter le monopole. D'autre part, Tadoussac, peu propice à la culture, ne pouvait

(1) Lescarbot, II, p. 451.
(2) *Ibid.*, p. 493.
(3) *Ibid.*, p. 463.
(4) *Ibid.*, p. 494.

fournir l'assiette d'un établissement agricole. Aussi, de Chastes, en colonisateur sincère, avait-il, dès 1603, fait explorer le fleuve jusqu'à la hauteur du Sault Saint-Louis, à la recherche d'un point plus favorable.

A son tour, de Monts, qui, lors du voyage qu'il fit avec Chauvin, en 1599, avait pu se convaincre de la pauvreté du sol et de la rigueur du climat de Tadoussac, crut faire mieux en laissant tout à fait de côté le bassin du Saint-Laurent, pour se fixer le long des côtes, en une contrée plus méridionale.

Son choix tomba sur l'Acadie (aujourd'hui la Nouvelle-Écosse), pays plus favorable à la culture que la région de Tadoussac, mais, aussi, moins riche en pelleteries et plus difficile à garder, à cause de la multiplicité de ses ports. Ce que l'on gagnait d'un côté, on le perdait donc de l'autre, et de plus, l'on se privait du bénéfice des explorations déjà faites dans la vallée du Saint-Laurent, pour se lancer dans l'inconnu.

Parti du Havre avec Poutrincourt et 120 artisans et soldats, de Monts, le 7 mai 1604, arrivait en vue de l'Acadie. Mais l'été se passa à visiter les côtes et ce ne fut qu'à l'entrée de l'hiver qu'il installa provisoirement sa colonie, sur la petite île de Sainte-Croix, dans la baie de Passamaquoddy. Quant à Poutrincourt, séduit par l'aspect pittoresque du vallon de Port-Royal (aujourd'hui Annapolis), il se l'était fait concéder par de Monts, puis était repassé en France. Le premier été se trouvait perdu pour la culture.

De Monts hiverna assez misérablement sur l'île de Sainte-Croix, recommença au printemps une longue pérégrination vers le sud, à la recherche d'un meilleur poste, et se décida enfin à transporter son établissement à Port-Royal même, qui n'était séparé de Sainte-Croix que par un bras de mer, la baie de Fundy. A tâtonner et déménager de la sorte, on laissa se perdre un second été, et il n'y eut point de cultures encore cette année-là (1605).

Ce ne fut qu'au printemps de 1606, que Poutrincourt, arrivant avec sa nouvelle recrue, mit aussitôt une partie de ses gens à la culture de la terre.

Les travaux, d'ailleurs, marchèrent assez mollement, si l'on

en croit Lescarbot : les hommes étaient tenus quittes pour trois heures de travail par jour; le reste de la journée, ils le passaient à cueillir des moules et des crabes sur le bord de la mer (1). La plupart d'entre eux paraissent avoir été des artisans : menuisiers, charpentiers, maçons, tailleurs de pierre, serruriers, taillandiers, couturiers, scieurs d'ais, matelots. Les laboureurs sont rares. Quant aux paysans, on n'en voit point ; on ne voit pas une famille cherchant à se créer sur son domaine une existence indépendante. Ce sont tous de braves gens vivant à même les magasins de la société, et disposés à prolonger outre mesure la cueillette des moules.

Port-Royal était donc loin de prospérer, loin de vivre de sa vie propre, lorsque fondit sur lui un orage terrible qui le renversa de fond en comble : de Monts et ses associés marchands renonçaient à soutenir plus longtemps la colonie (1607).

Ils étaient en perte ; ils avaient déboursé pour cette entreprise au-delà de 100 livres, 4.000 et les recettes avaient été trop faibles pour leur permettre de se refaire. L'année précédente (1606), les Hollandais, conduits par un nommé Lajeunesse, leur avaient dérobé la meilleure part de leur pelleterie dans le Saint-Laurent. Enfin, pour comble de malheur, *leur privilège venait d'être révoqué.* Dès l'automne de 1605, de Monts était repassé à la hâte en France, pour défendre, à la Cour, ses droits qu'on menaçait.

Il avait choisi ses associés à son gré, et en petit nombre, de manière à pouvoir les contrôler facilement. Mais par là il avait augmenté le nombre des envieux et des mécontents. Si l'on considère que, vers 1611, il venait en Acadie à la pêche et à la traite au moins 500 navires (2), on aura une idée du nombre de gens intéressés à ce que le privilège du sieur de Monts lui fût enlevé. Et leur animosité était d'autant plus grande qu'il avait toujours exercé son droit avec une grande rigueur.

D'un autre côté, l'on pouvait s'attendre à tout de la part du pouvoir royal, même à ce qu'il oubliât ses engagements les plus

(1) Lescarbot, II, p. 528.
(2) Biard, *Relation de* 1611, p. 67.

solennels, à une époque où, malgré l'habileté de son chef, il était encore vacillant entre huguenots et catholiques.

On sait que Henri IV avait acheté la soumission des seigneurs de la Ligue en leur livrant des gouvernements et des villes fortes. Le parti des catholiques politiques et le parti protestant avaient eu aussi chacun sa part de faveurs et de places. Et maintenant cette aristocratie nouvelle, née de la guerre civile, cherchait à restaurer la féodalité, à se rendre indépendante dans les gouvernements qu'elle avait arrachés à la couronne. « Ainsi s'était formée, écrit Sismondi, une nouvelle classe de grands vassaux, presque aussi puissants que ceux qui avaient été humiliés par Philippe-Auguste et ses successeurs... La première pensée de Henri IV fut de rabaisser ou de détruire cette grande aristocratie qu'il trouvait, à la paix, en possession de son royaume (1). »

Mais en attendant qu'il réussît à dominer les grands seigneurs, le pouvoir royal était plus ou moins dominé par eux, et l'on comprend quelles influences puissantes les adversaires de M. de Monts pouvaient mettre en jeu à un moment donné.

L'histoire, d'ailleurs, n'avait qu'à se répéter : le privilège de Noël et de Chaton, à peine accordé, avait été révoqué sur les instances de leurs concurrents ; le marquis de la Roche, en 1599, s'était vu enlever inopinément son privilège par Chauvin et Pontgravé : grâce aux intrigues des Malouins et des autres, de Monts fut aussi dépouillé de son monopole (1606). Forcé de se désister de son entreprise, il en envoya la triste nouvelle à Port-Royal l'année suivante, et la colonie revint en France dès l'automne.

Mais Poutrincourt (et c'est ce qui rend son cas particulièrement intéressant) ne lâcha pas prise. Il voulut, en dépit de tout, se maintenir en Acadie, et nous allons le voir épuiser dans ce but bien des combinaisons.

De retour en France, en 1607, il se mit à la recherche de nouveaux bailleurs de fonds pour remplacer ceux qui venaient

(1) Sismondi, t. XXII, p. 9-12.

de l'abandonner. Deux années et demie se passèrent en démarches infructueuses. Enfin, il trouva un jeune homme du nom de Thomas Robin, dit de Colognes (1), qui s'engagea, moyennant certains profits qu'il se réservait, à fournir, pendant cinq ans, la colonie de Port-Royal de toutes les choses nécessaires à sa subsistance et au trafic avec les sauvages.

Malheureusement, Robin lui-même n'était pas riche. « Il estoit fils de famille, nous dit le père Biard, et partant vous pouvez estimer qu'il n'avoit pas les millions à commandement ; son père, aussi, n'avoit que faire d'entendre aux navigations d'outre-mer, ayant tout fraischement entrepris le grand party du sel, qui requiert un fonds et une occupation si grande que chacun sçait (2). » Aussi Robin n'eut-il rien de plus pressé que de se décharger sur deux marchands de Dieppe, Duchesne et Dujardin, de son obligation de pourvoir au radoub et à la cargaison des vaisseaux.

Or la traite était libre, pour le moment, sur les côtes de l'Amérique. Il fallait disputer les pelleteries à de nombreux concurrents, et le seul avantage que Poutrincourt pouvait offrir à ses associés marchands, c'était un droit de quint qu'il s'arrogeait sur les bateaux de traite hivernant dans le voisinage du Port-Royal. C'était peu, trop peu, et l'on s'en aperçut bien vite, car la traite de 1610 ne suffit pas à rembourser les marchands de leurs avances, et ils refusèrent d'en faire de nouvelles.

Poutrincourt se découragea-t-il ? Pas du tout. Il semble avoir prévu ce contre-temps et s'être prémuni en conséquence. Car, dès 1610, en vue, sans doute, de la défection probable des marchands, il recourait à un étrange expédient pour capter la confiance d'une autre classe : les personnes pieuses de la cour. Il amenait avec lui, à Port-Royal un prêtre du nom de Jessé Fléché, qui, aussitôt rendu, baptisa à la hâte une vingtaine de sauvages, sans les avoir au préalable suffisamment instruits et éprouvés. Et Biencourt (3), en même temps qu'il livra aux associés déçus une pauvre cargaison de pelleteries, annonça par toute la France la

(1) Fils de M. de Sicoine, gouverneur de Dieppe.
(2) Biard, p. 26, 28.
(3) Second fils de Poutrincourt, et son lieutenant en Acadie.

grande nouvelle de la conversion des vingt et un sauvages de Port-Royal.

La marquise de Guercheville, « ardemment zélée à la gloire de Dieu et à la conversion des âmes, » fut tellement frappée de cet événement qu'elle demanda à faire partie de l'association, et l'on comprend que Biencourt s'empressa d'accepter son concours et son argent (1611).

Mais la paix ne pouvait régner longtemps au sein d'une association tellement bigarrée. La marquise de Guercheville commença par se quereller avec les associés marchands, qui étaient huguenots et ne voulaient pas recevoir sur leurs navires les Pères jésuites qu'on destinait aux missions. Elle fit une collecte parmi les grands seigneurs de la cour, racheta avec la somme de 4.000 livres les intérêts des marchands, et leur substitua les jésuites. Mais, dès l'année suivante (1612), les Pères se querellèrent avec Biencourt au sujet de l'inventaire du navire de la Compagnie, et la marquise mécontente abandonna Poutrincourt (1612) pour fonder, dans le voisinage, un établissement séparé, qu'elle appela Saint-Sauveur.

Poutrincourt, encore une fois, se trouvait laissé à ses seules forces. Ruiné, sans appui et sans crédit, il ne put ravitailler la colonie, pas plus en 1612 qu'en 1613. Cette dernière année, même, les Anglais conduits par Argall, après avoir détruit Saint-Sauveur de fond en comble, brûlèrent le fort et les habitations de Port-Royal.

Le moulin et les défrichements subsistaient; la récolte et la plus grande partie des troupeaux avaient été sauvées. La colonie n'était donc pas détruite. Mais elle était destinée à périr de langueur, ne recevant plus de secours en France. Tout espoir d'en recevoir lui fut bientôt enlevé par la mort de Poutrincourt (1615), qui, en bon militaire, alla se faire tuer au siège de Méry-sur-Seine. Toutes relations cessèrent avec la mère patrie, et il ne resta plus de la colonie que quelques Français bientôt dispersés parmi les sauvages.

La déchéance de Port-Royal date véritablement du jour où les marchands associés, privés de leur monopole par la concurrence

de leurs rivaux, abandonnèrent l'entreprise. A partir de ce moment, ce ne fut pour Poutrincourt qu'une course perpétuelle aux bailleurs de fonds, une suite d'expédients qui lui permirent à peine de maintenir dans son établissement vingt à vingt-cinq engagés, chaque hiver menacés de famine et laissés à la pitié des Micmacs.

Toutefois, cette seconde phase de l'histoire de la colonie complète d'une manière heureuse la description du type. Car, si nous avons vu d'abord les gentilshommes, à l'aide de leur monopole, créer une colonie d'une prospérité assez douteuse, nous avons pu nous convaincre par la suite que, sans l'assistance des marchands, ils devenaient incapables de rien faire.

Ainsi, les gentilshommes, pour avoir déserté la culture, pour s'être engagés dans la voie fausse des carrières militaires et bureaucratiques, avaient perdu leurs moyens indépendants d'action. Obligés de compter sur l'appui de l'État, ils n'avaient pu en obtenir qu'un fallacieux privilège commercial ; encore, le pouvoir royal était-il trop instable à cette époque pour leur assurer la jouissance paisible de ce privilège. Ils étaient donc exclus des entreprises de colonisation, exclus parce que leurs associés marchands se lassaient à la longue de leur faire des avances infructueuses ; exclus, parce que les marchands rivaux, à force de clameurs, les chassaient de leur position privilégiée.

Mais, puisque ce sont les marchands qui envahissent de toutes parts la place, il est intéressant de voir comment, à leur tour, ils vont user de la victoire.

Ce sera le sujet d'un prochain article.

Léon Gérin.

(*A suivre.*)

LE

TYPE DU MÉRIDIONAL

D'APRÈS LES ŒUVRES D'ALPHONSE DAUDET.

III.

LES DERNIERS CARACTÈRES DU TYPE ET SON EXPANSION AU DEHORS (1).

Nous savons maintenant comment la combinaison des causes historiques et des conditions du travail a inculqué à notre Méridional l'éloignement pour l'effort pénible et l'amour des plaisirs bruyants, le naturel affectueux et la facilité à l'émotion, le besoin de parler et le besoin d'exagérer. Les autres caractères du type découlent directement de ceux-là.

Ils en découlent si directement et si naturellement qu'il ne sera pas nécessaire d'y insister longuement.

I.

Il est manifeste, en effet, que les caractères que nous venons d'énumérer ont pour conséquence nécessaire le développement de l'*imagination*, c'est-à-dire la faculté de se représenter vivement les choses, et même de les créer par la pensée.

(1) Voir les livraisons de janvier et de février 1891.

Des natures aussi promptes à s'émouvoir se représentent vivement les choses; des natures aussi promptes à exagérer sont susceptibles de les créer et en tout cas de les grossir. Et comme le besoin de parler porte à faire part aux autres de tous les sentiments que l'on éprouve, l'intensité de cette imagination éclate à tous les yeux, et devient sensible pour tous. L'Arabe a peut-être autant d'imagination que le Méridional, mais comme il est essentiellement taciturne, ce caractère n'éclate pas habituellement au dehors.

C'est cette imagination désordonnée qui porte le Méridional à voir les choses telles qu'il les désire, ou qu'il les redoute, et non telles qu'elles sont réellement : la « folle du logis » prend le dessus sur la froide raison.

Au moment d'entreprendre son ascension dans les Alpes, Tartarin fait son testament. Mais il « fut obligé de s'arrêter, aveuglé d'un grand flot de larmes. Pendant une minute, il se vit fracassé, en lambeaux, au pied d'une haute montagne, ramassé dans une brouette et ses restes informes rapportés à Tarascon. O puissance de l'imagination provençale! il assistait à ses propres funérailles, entendait les chants noirs, les discours sur sa tombe : « Pauvre Tartarin, péchère!... » Et perdu dans la foule de ses amis, il se pleurait lui-même (1) ».

Cet extraordinaire développement de l'imagination nous explique une qualité que le Méridional possède à un haut degré : il est entreprenant, débrouillard. Il voit la possibilité d'entreprendre dix métiers pour un; et il les voit tels qu'il les désire, avec le succès au bout, mais le succès éclatant, la fortune. Tout Méridional qui part pour Paris a une foule de projets en tête, tous plus merveilleux les uns que les autres, tous devant infailliblement réussir.

Un garçon coiffeur, natif du Midi, me disait un jour : « Oh! Monsieur, tous les Méridionaux réussissent à Paris; il n'y a qu'eux pour savoir se débrouiller; un Méridional sait bien mieux se tirer d'affaire qu'un homme du Nord; il sait bien mieux « se pousser ».

(1) *Tartarin sur les Alpes*, p. 47.

Et aussitôt, il me citait l'exemple de ses amis. Cela n'est pas étonnant, car rien ne donne de l'aplomb à un homme comme la confiance en soi. Et le Méridional n'en manque pas, l'imagination aidant.

Tartarin réussit, en Suisse, dans je ne sais plus quelle entreprise : « Mais comment avez-vous fait? lui dit-on. — Je ne sais pas... on s'en tire, té!... Nous sommes tous comme ça à Tarascon. »

On s'en tire, en effet, grâce à un aplomb gigantesque, dont M. Daudet nous donne la charge amusante dans son personnage de Bompard. Bompard assiste à une réception au Ministère et parle sur tous les sujets avec une assurance stupéfiante : « Il doit être du bâtiment, dit le directeur de l'Opéra, car il m'a parlé théâtre avec une certaine autorité. — Je ne pense pas, patron... Plutôt un diplomate. Je l'entendais dire tout à l'heure au ministre de Belgique qu'ils avaient été longtemps collègues. — Vous vous trompez, Boissarie, ce doit être un général étranger. Il pérorait, il n'y a qu'un instant, dans un groupe de grosses épaulettes et disait très haut : « Il faut n'avoir jamais eu un grand commandement militaire... » Étrange! — Lappara, consulté au passage, se mit à rire : « Mais c'est Bompard. — Du Midi? — Té! pardieu... (1) ».

S'il suffisait d'être entreprenant et débrouillard pour réussir dans la vie, le Méridional aurait, à ce point de vue, une supériorité incontestable. Malheureusement pour lui, l'imagination, qui lui donne cette aptitude, lui en enlève presque aussitôt le bénéfice. Pour réussir, en effet, il ne suffit pas d'entreprendre beaucoup de choses, il faut encore, il faut surtout calculer avec certitude les chances de succès et, en outre, être doué de persévérance. Or le Méridional subit trop exclusivement l'empire de l'imagination pour posséder ces deux qualités.

Pour calculer les chances de succès d'une affaire, il faudrait l'apprécier froidement, en considérer les avantages et les inconvénients à la seule lumière de la raison et des faits. Mais on sait que le froid raisonnement n'a jamais fait bon ménage avec l'ima-

(1) *Numa Roumestan*, p. 150.

gination. M. Daudet a indiqué avec raison ce trait de caractère : « Roumestan n'était pas observateur » (1).

Comment des gens qui se lancent ainsi sans réflexion dans les entreprises les plus extraordinaires pourraient-ils réussir? « Et vos asphaltes, mon bon? demande-t-on à Bompard; où en sont-elles? — Ah! vai, les asphaltes... J'ai une affaire bien meilleure... » Et le voilà racontant sa combinaison nouvelle. Oh! une affaire superbe et si simple. Il s'agissait de rafler les cent vingt mille francs de primes que le gouvernement suisse donne chaque année pour les tirs fédéraux. Bompard, dans sa jeunesse, tirait supérieurement les alouettes. Il n'aurait qu'à se refaire un peu la main, c'était cent vingt mille francs de rente assurés jusqu'à la fin de sa vie. Et de l'argent facile à gagner au moins! La Suisse à petites journées, de canton en canton, le rifle sur l'*épole*. Le visionnaire s'animait, décrivait, grimpait aux glaciers, descendait des vals et des torrents, secouait les avalanches devant les jeunes gens ébahis. De toutes les inventions de cette cervelle frénétique celle-là était encore la plus extraordinaire, débitée d'un air convaincu, avec une fièvre dans le regard, un feu intérieur qui bossuait le front, le crevassait de rides profondes (2). »

La seconde cause d'insuccès est le manque de persévérance; le Méridional est inconstant, car rien n'est mobile comme les impressions créées par l'imagination. L'imagination vous porte à passer rapidement et sans transition d'une idée à une autre, et on éprouve autant d'enthousiasme pour cette nouvelle création de son esprit qu'on en éprouvait pour la précédente. Un Méridional de mes amis me disait récemment : « C'est curieux, je ne puis persévérer plus de trois mois dans une idée; au bout de ce laps de temps, j'en suis dégoûté, je n'en vois plus que les inconvénients et une force irrésistible me porte à chercher autre chose. Je ne puis vous dire à quel point je souffre de cet état d'esprit dont je ne puis réussir à me corriger. » Rien n'est tenace, en effet, comme une formation inculquée par le milieu social et par l'éducation!

(1) *Numa Roumestan*, p. 293.
(2) *Ibid.*, p. 60.

Roumestan avait « tous les huit jours une toquade nouvelle (1). » Sa « cervelle fuyante (2) » ne pouvait conserver les impressions. De même pour Tartarin : « Chez notre Tarasconnais les impressions ne duraient guère (3). » Même caractère chez Bompard : « Il en avait tant vu, ce pauvre Bompard, depuis son départ du cercle; cette imagination insatiable qui l'empêchait de tenir en place l'avait roulé sous tant de soleils, de fortunes diverses! Et il racontait ses aventures, dénombrait toutes les belles occasions de s'enrichir qui lui avaient craqué, là, dans la main, comme sa dernière invention d'économiser au budget de la guerre la dépense des godillots... « Savez-vous comment?... Oh! mon Dieu, c'est bien simple... en faisant ferrer les pieds des militaires (4). »

Et voilà comment le Méridional, qui paraît remarquablement apte à réussir, qui souvent même réussit de prime abord, échoue ordinairement à la longue, faute de jugement et de persévérance. Ce trait, que nous révèle l'analyse, a donc été bien saisi par M. Daudet.

Il en est un dernier qu'il a de même exactement noté, et dont il nous faut expliquer la cause. Je veux parler du manque de distinction dans les manières, dans le langage; du caractère quelque peu fruste et grossier du Méridional.

« Jamais je n'épouserai un homme du Midi, disait Rosalie en riant, et elle s'en était fait un type bruyant, *grossier* et vide... (5). »

« Roumestan assura son paradoxe d'un coup d'épaule qui lui était familier, l' « en avant » d'un porte-balle remontant sa bricole. Le grand orateur de la droite gardait comme cela quelques habitudes de corps dont il n'avait jamais pu se défaire et qui, dans un autre parti, l'auraient fait passer pour un homme du commun (6). »

(1) *Numa Roumestan*, p. 10.
(2) *Ibid.*, p. 65.
(3) *Tartarin sur les Alpes*, p. 258.
(4) *Ibid.*, p. 106.
(5) *Numa Roumestan*, p. 13.
(6) *Ibid.*, p. 12.

Tartarin, Bompard, les autres Méridionaux de M. Daudet, sont marqués du même caractère; les femmes elles-mêmes n'y échappent pas, pas même la tante Portal, qui cependant appartient à la bourgeoisie. « Elle était de cette bourgeoisie provençale qui traduit *Pécairé* par *Péchère* et s'imagine parler plus correctement. En outre, tante Portal accrochait tous les mots, non au gré de sa fantaisie, mais selon les us d'une grammaire locale, prononçait *déligence* pour diligence, *achéter*, *anédote*, un *régitre*. Elle ne pleurait pas, *elle tombait des larmes;* et, quoique très *enlourdie,* ne mettait *pas plus de demi-heure* pour faire son tour de ville (1) ».

Cette absence de distinction dans les manières et dans le langage paraissent, au premier abord, d'autant plus inexplicables que la Provence était, dans l'antiquité, le centre de la civilisation et de la culture intellectuelle en Gaule. On appelait alors Marseille la « Rome des Gaules » et elle méritait bien ce nom. Au moyen âge, la Provence était encore en avance sur le reste de la France et de l'Europe, au point de vue de la culture des lettres, des arts et des belles manières : c'était le pays des troubadours et des cours d'amour. On y faisait assaut de beau langage et de belles manières; on y traitait de barbares les « Français de France ».

J'ai sous les yeux un volume intitulé : *Les troubadours et leur influence sur la littérature du midi de l'Europe.* L'auteur y célèbre l'ancienne civilisation des peuples du Midi et constate avec regret leur infériorité actuelle : « Ma secrète ambition, dit-il, serait de rappeler au Midi qu'il eut jadis le pas sur le Nord, et de l'exciter à demeurer aujourd'hui moins en arrière... Je fais des vœux pour que l'Europe romaine rougisse de son état présent, en songeant à son glorieux passé. »

Cette évolution n'est pas aussi facile à réaliser que le croit l'auteur, car les conditions sociales se sont bien modifiées, depuis l'antiquité, pour le Midi.

J'ai dit, au commencement de cette étude, comment, au temps des Grecs et des Romains, le commerce s'était développé dans les

(1) *Numa Roumestan*, p. 62.

villes situées à l'embouchure du Rhône. J'ai dit que c'était un commerce extrêmement avantageux, puisque cette région était alors l'intermédiaire nécessaire entre les peuples les plus riches du monde, qui occupaient alors le bassin de la Méditerranée, et les peuples de l'Occident et du Nord de l'Europe. Un pareil commerce procurait donc d'énormes profits et, qui plus est, des profits très sûrs, puisque ces villes n'avaient à redouter aucune concurrence. Aussi les familles qui le pratiquaient devinrent-elles bientôt très opulentes. Il se créa ainsi une aristocratie fondée sur le commerce, qui possédait, avec une richesse patrimoniale, les loisirs nécessaires pour se livrer à l'étude et cultiver les arts. Les écoles de Marseille étaient alors si fameuses que les jeunes gens des grandes familles de Rome venaient y terminer leur éducation. C'est cette élite qui inculqua peu à peu à la race les habitudes d'élégance, de distinction et de culture intellectuelle, qui la rendirent si fameuse dans l'antiquité.

Ces habitudes persistèrent, par tradition, au commencement du moyen âge et elles contrastaient avec la rusticité des populations du Nord, où n'avait jamais bien pénétré l'influence des Grecs ni des Romains.

Mais c'est à partir de cette époque que s'opéra l'évolution. A mesure que les traditions créées pendant l'antiquité allaient en s'affaiblissant, les conditions sociales nouvelles dans lesquelles se trouvait cette région produisirent leur effet naturel. Le moyen âge, en effet, ne constitua pas, dans le Midi, de classe supérieure solidement établie. On sait que la féodalité n'y jeta pas de racines, et n'y créa pas, par conséquent, une classe de grands propriétaires ruraux. La population devint donc essentiellement urbaine ; mais les villes et les villages, dans lesquels elle s'agglomérait, n'étaient plus à cette époque des centres d'industrie et de commerce propres à créer de grandes fortunes. La classe supérieure ne s'y distinguait pas sensiblement de la masse de la population, elle vivait avec elle à peu près sur le pied d'égalité sous un régime éminemment démocratique. Aussi un écrivain provençal écrit-il avec raison que « l'ancienne organisation municipale de la Provence offre l'institution la plus démocratique qu'il soit possible

d'imaginer » (1). Les villes étaient administrées par un grand conseil composé de tous les chefs de famille, qui se réunissait soit à l'hôtel de ville, soit sur la place publique.

Cette absence de classe supérieure, cette prédominance de l'élément populaire devaient naturellement avoir pour résultat d'inculquer à la race le laisser-aller dans la tenue, dans les habitudes et dans le langage; c'est ainsi que, peu à peu, cette société autrefois si raffinée, si éprise d'élégance et de distinction, si lettrée, a revêtu cette enveloppe un peu fruste que l'on remarque aujourd'hui, jusque chez les Méridionaux appartenant à la bourgeoisie.

Ce caractère a persisté même à Marseille, malgré le développement de richesse produit par le commerce. C'est que ce commerce est essentiellement instable, car il repose en grande partie sur le jeu, sur les marchés à terme; aussi les fortunes s'y font-elles et s'y défont-elles avec une rapidité extraordinaire : beaucoup de courtiers sont des négociants qui ont fait de mauvaises affaires; beaucoup de négociants sont des parvenus de la veille. A chacune de mes visites, assez fréquentes, à Marseille, je ne manque pas d'aller à la Bourse, car c'est le moyen le plus commode de rencontrer la plus grande partie des gens que l'on désire voir. Chaque fois, je manifeste le même étonnement de ne pas rencontrer à leur place ordinaire tel ou tel négociant; on me répond invariablement qu'il a fait de mauvaises affaires, qu'il est devenu simple courtier, ou qu'il a disparu.

Il est clair que, dans ces conditions, le commerce ne peut créer une aristocratie stable et qu'il ne peut produire, par conséquent, une classe supérieure douée de cette distinction de manières que donne l'éducation et la longue tradition d'une fortune assise.

Nous sommes maintenant en possession des principaux traits qui caractérisent le Méridional; nous pouvons donc nous expliquer l'effet que produit ce type sur les étrangers, et apprécier sa valeur au point de vue social.

(1) *Les anciennes institutions municipales de la Provence*, dans les *Ouvriers européens*, t. III, p. 119.

Ce type, on ne peut se le dissimuler, porte en lui une certaine dose de ridicule, il excite le sourire. C'est d'ailleurs à cause de cela que M. Daudet s'en est emparé pour en composer son œuvre demi-bouffonne, demi-sérieuse; il lui a suffi, pour amener sur les lèvres de ses lecteurs un vaste éclat de rire, de rassembler tous les caractères de la race, de les éclairer vivement, et de les grossir quelque peu, pour les mettre au point optique du spectateur.

Ce qui prête d'abord au ridicule chez le Méridional, c'est l'immense disproportion entre ce qu'il est réellement et ce qu'il croit être en réalité.

Il est naturellement porté à avoir une haute idée de lui, à s'attribuer une supériorité générale, indiscutable, à donner à ses moindres actes une grande importance. Il n'hésite pas à le laisser entendre et même à le dire hautement, en sorte que ce ridicule, loin d'être voilé, se montre à tous les yeux et provoque le sourire.

Ce qui le provoque, en outre, c'est l'exagération que le Méridional apporte en tout, dans ses actes, dans ses attitudes, dans ses paroles. On peut s'y laisser prendre tout d'abord, mais la réalité apparaît bien vite et fait de nouveau éclater le ridicule.

Mais ce qui est beaucoup plus grave que le ridicule, c'est l'infériorité manifeste de ce type au point de vue social, au point de vue de la fameuse lutte pour la vie.

Le Méridional est peu porté au travail pénible, soutenu; prompt au découragement et au recul en face de l'obstacle; plus disposé à parler haut qu'à agir ferme; très accessible aux influences extérieures, qui le font varier au gré de leur caprice. Dans de pareilles conditions, il n'y a pas de succès durables possibles, on est voué à la défaite, le jour où on rencontre sur son chemin une race plus solidement constituée.

Cette infériorité du Méridional vis-à-vis des autres races étonnera peut-être ceux qui se souviennent de l'épigraphe que M. Daudet a placée en tête de *Numa Roumestan*. « Pour la seconde fois les Latins ont conquis la Gaule. » Par Latins, M. Daudet entend les Méridionaux.

Qui donc se trompe ici? Est-ce lui? Est-ce nous?

Nous avons raison l'un et l'autre; c'est ce que nous allons montrer, en étudiant l'expansion du type du Méridional en dehors de son centre de formation.

II.

Oui, cela est vrai, « pour la seconde fois les Méridionaux ont conquis la Gaule », et M. Daudet a écrit *Numa Roumestan* pour nous montrer cette conquête. Mais comment l'ont-ils conquise? Voilà ce dont il faut se rendre compte.

Ce qui serait étonnant, ce qui démentirait les traits essentiels de caractère que nous venons d'énumérer, ce serait que les Méridionaux eussent fait cette conquête par la supériorité et par l'intensité de leur travail. Rassurez-vous, il n'en est point ainsi.

Les Méridionaux « ont conquis la *Gaule* » *par la politique.*

Dans le Midi, la politique a une importance capitale, car elle constitue essentiellement un moyen de vivre. On ne peut pas à volonté faire ou ne pas faire de la politique, pas plus qu'on ne peut à volonté vivre ou ne pas vivre. Or la vie n'est pas tenable si on ne possède pas le pouvoir, si on n'est pas du parti vainqueur. La politique, en effet, vous livre toutes les places, toutes les faveurs, sans parler de l'impunité. Quand on est du parti vainqueur, on peut tout se permettre; quand on n'en est pas, on n'a qu'à se tenir tranquille, et à s'attendre à toutes les vexations, à tous les passe-droits, parfois à toutes les violences.

Vous pouvez vous en rendre compte par ce qui se passe actuellement, en Corse, dans ce pays où le type méridional s'épanouit dans sa fleur. On sait ce qu'on y entend par la politique et comment on la pratique.

Dans notre Midi français, cet état de choses est actuellement moins accusé, mais il est encore très sensible. On sait combien les luttes politiques y sont violentes; quelle passion on y apporte! Le type du modéré n'existe pas dans le Midi. On est « blanc », ou on est « rouge », et on l'est à l'extrême, on l'est jusqu'à la

lutte violente. Cela ne tient pas plus au soleil que le reste; cela tient à ce que *le parti qui détient le pouvoir vit du pouvoir;* il le considère comme une proie qui lui appartient, comme une vache à lait, qu'il a seul le droit de traire. C'est dans le Midi qu'est née et que se pratique avec le plus de cynisme la théorie des *frères et amis* que chaque parti doit caser après le triomphe. S'emparer du pouvoir, le détenir est donc une affaire de première importance.

A ce propos il me revient en mémoire un bon exemple. Il y a quelques années, une petite commune de Provence, celle de Cuges, je crois, fut le théâtre de luttes politiques et de rixes violentes; un procès s'ensuivit. Tous les habitants se rendirent à Marseille pour déposer, pour ou contre, suivant leurs opinions politiques. On apprit ainsi que la division entre ces braves gens était poussée à tel point, que chacun d'eux ne se servait pour ses emplettes que chez les fournisseurs de son parti. Or, un jour, le boulanger des « rouges » étant venu à mourir et son successeur étant un « blanc », les républicains de l'endroit firent venir un « frère et ami » du dehors pour échapper à l'horreur de manger du pain fabriqué par un adversaire politique. Cette manière de faire, je m'en souviens, parut très naturelle à tout le monde; on citait d'autres communes où même chose avait eu lieu et on exprimait le vœu qu'il en fût ainsi partout! Parmi les Méridionaux qui me liront, il en est certainement beaucoup qui trouveront le fait tout simple et qui ne s'expliqueront pas ma surprise, tant les luttes politiques à outrance leur paraissent être normales.

Cette conception particulière de la politique s'explique facilement si l'on veut bien se rappeler que les Méridionaux ont eu, originairement, une formation patriarcale, une formation communautaire. L'individu n'a pas été habitué à se tirer d'affaire lui-même, mais à compter en tout et pour tout sur le secours, sur l'appui de sa communauté, d'abord de la communauté de famille, ensuite de la communauté de son clan. J'ai expliqué cela. Naturellement, en arrivant au pouvoir le chef du clan ne lâche pas les « frères et amis », car sa puissance ne repose que sur la leur. Il leur distribue donc toutes les places aussi bonnement qu'un père

de famille distribue la nourriture quotidienne à ses enfants. Ne serait-ce pas une injustice criante que de ne pas agir ainsi? Ce serait contre nature.

Voilà comment le Méridional fait essentiellement une *politique alimentaire*.

Mais ce qu'il y a de plus terrible, c'est que le Méridional possède au plus haut degré toutes les qualités nécessaires pour réussir dans la politique.

La première de ces qualités est la facilité d'élocution ; cela ne saurait surprendre chez des gens qui font chaque jour une si prodigieuse consommation de paroles. Et leur élocution n'est pas seulement abondante, elle brille en outre par la clarté. La clarté est une des qualités d'esprit de la race. Elle dérive directement de la nécessité d'agir constamment sur les autres par la parole, dans un état social où les relations entre personnes ont une si grande importance, ainsi que nous l'avons vu. Pour agir sur les autres, la première condition c'est de se faire entendre.

Cette aptitude à la clarté est encore augmentée par la faible propension du Méridional à la réflexion. Cela paraît extraordinaire : comment le défaut de réflexion peut-il aider à être clair? mais on va voir que rien n'est plus réel.

Nous savons que le Méridional est tout en dehors, tout de premier mouvement ; ce n'est pas un penseur ; le plus souvent il parle avant de réfléchir, parfois même, ainsi que l'a noté exactement M. Daudet, il a besoin de la parole pour exciter la pensée. Or les esprits profonds, les esprits réfléchis, ceux qui sont habitués à l'analyse, manquent souvent de clarté dans l'exposition, parce qu'ils veulent faire passer leurs auditeurs par toute la série des raisonnements, des tâtonnements qu'ils ont dû parcourir eux-mêmes. Les esprits superficiels, au contraire, n'étant pas embarrassés de ce lourd bagage, ne retenant que le sommet, que la quintessence des choses, que ce qui est immédiatement accessible à tout le monde comme à eux-mêmes, ces esprits, dis-je, sont immédiatement et facilement intelligibles. Leur élocution coule comme une eau transparente. L'éloquence de M. Thiers est un des spécimens les plus remarquables en ce genre ; on sait que

« l'illustre homme d'État » savait, en une conversation, s'assimiler les connaissances des gens avec lesquels il causait : militaires, gens de loi, diplomates, industriels, commerçants, etc. Il était capable de traduire ensuite leurs idées avec une clarté limpide, qui était acquise en partie au détriment du fond.

Le Play me raconta un jour, à ce sujet, une histoire caractéristique. Thiers ayant exprimé le désir d'avoir une conversation avec lui pour connaître ses idées sociales, un ami commun les réunit dans son salon. Le Play, qui était éminemment un penseur, un homme d'analyse, d'observation, un esprit rigoureux, commença à exposer méthodiquement le résultat de ses études, en essayant de montrer le fond des choses. Thiers s'agitait sur son siège; enfin, n'y tenant plus, il prit lui-même la parole, lorsqu'il crut avoir à peu près saisi quelques développements; il parla ainsi tout le reste de la soirée, sans qu'il fût possible à Le Play de placer un seul mot. D'ailleurs Le Play n'essaya pas de lutter : on ne lutte pas par la parole contre un Méridional emballé. « On ne m'y reprendra plus », me dit-il simplement, en me racontant l'incident. Remplacez Thiers par Gambetta, le résultat de cette conversation eût été le même.

L'éloquence du Méridional n'est pas seulement abondante et claire, elle est, en outre, tour à tour familière et théâtrale. Nous avons vu que le caractère familier et bon enfant était un trait de la race; le caractère théâtral en dérive également : il provient directement de la facilité à l'émotion, combinée avec l'habitude de l'exagération. A la tribune, comme dans la vie ordinaire, on exagère ses poses, on exagère ses gestes, on exagère sa voix, on exagère ses idées. Et l'émotion qu'éprouve l'orateur fait paraître cette exagération si naturelle qu'on y est pris soi-même, qu'on est entraîné par ces diables d'orateurs du Midi.

Telles sont les diverses aptitudes qui poussent le Méridional vers la politique et qui lui donnent de grandes chances de succès. Et, de fait, depuis un siècle, la politique, en France, est envahie et en grande partie dirigée par des Méridionaux.

Le Midi a fourni les principaux orateurs de la Révolution, Mirabeau, Vergniaud, Guadet, Gensonné, Barnave; il a fourni

les principaux orateurs et ministres de la Restauration et du Gouvernement de Juillet; il a fourni le principal ministre du second Empire, Rouher; depuis 1870, il a fourni Gambetta et le plus grand nombre des ministres qui se sont succédé dans les divers cabinets.

C'est cette mainmise du Midi sur le Nord que M. Daudet a voulu noter dans son *Numa Roumestan*. Il la constate au moment où il vient de faire de son personnage un ministre : « Roumestan fit remarquer sur un ton familier, plaisant, que le nouveau cabinet se trouvait presque entièrement composé de Méridionaux. Sur huit ministres, le Bordelais, le Périgord, le Languedoc, la Provence en avaient fourni six. Et s'excitant : « Ah ! le Midi monte, le Midi monte... Paris est à nous, nous sommes tout. Il faut en prendre votre parti, Messieurs. Pour la seconde fois, les Latins ont conquis la Gaule (1). »

Et qu'est-ce qu'ils en ont fait de cette Gaule reconquise?

Ils ont d'abord mis la France au régime de la politique méridionale, au régime de la politique alimentaire. Ils ont fait du budget la caisse particulière du clan vainqueur : clan royaliste, clan bonapartiste, clan républicain. On n'a pas idée, combien, en dépit des apparences, les divers partis se ressemblent en France.

Le premier qui, chez nous, ait appliqué en grand cette conception politique, est Bonaparte, encore un Méridional, non pas un Marseillais à coup sûr, mais un Corse bien authentique, un vrai Corse. Il a distribué non seulement la France, mais l'Europe à ses parents et à ses créatures : en cela, il s'est montré bon Corse.

Sous la Restauration et le gouvernement de Juillet, le système a été pratiqué en sourdine, on sembla y mettre quelques scrupules. Mais il s'étala au grand jour vers le second Empire et, depuis lors, nos divers partis le pratiquent ouvertement. Il s'est même rencontré un homme, un Méridional de bonne souche, pour formuler avec éclat cette politique, pour en faire un principe de gouvernement. C'est Gambetta qui a jeté à la France la

(1) *Numa Roumestan*, p. 97.

fameuse phrase : « La république aux républicains! » Cela signifie clairement : les places, les faveurs, le budget à nous et à nos amis; cela signifie qu'un parti doit vivre du pouvoir, comme un artisan de son métier. On n'a pas une autre idée de la politique dans les mâquis corses. Le culte que les amis de Gambetta ont conservé pour sa mémoire me paraît provenir en grande partie de la curée politique qu'il a ouverte. Il est évident que cette manière de faire de la politique donne une force immense aux politiciens du Midi.

L'invasion des Méridionaux a eu une autre conséquence, qui se lie étroitement à celle que nous venons de dire.

Elle a fait pénétrer à fond dans l'esprit français la théorie méridionale ou communautaire de l'omnipotence de l'État, de l'État chargé de faire le bonheur de tous, de l'État-Providence. Il est vrai que la royauté, particulièrement Louis XIV, avait déblayé le terrain, en jetant par terre toutes les bâtisses séculaires où s'abritaient la vie locale et l'initiative privée des citoyens : mais, dans cette œuvre de centralisation, la royauté avait été surtout aidée par les légistes et les légistes étaient du Midi. Ils avaient mis au service de la royauté le droit du Midi, le droit romain, le droit césarien, le droit qui repose sur ce grand principe : *Quod principi placuit, legis habet vigorem.* « Ce qui a plu au prince a force de loi; » — *Princeps ab omnibus legibus solutus* ». « Le prince n'est lié par aucune loi. » Et le titre IV du *Digeste* ajoute : « Le peuple a remis entre les mains du prince tous ses pouvoirs, toute sa puissance. »

L'œuvre des légistes a préparé celle de Bonaparte, qui est le grand architecte de notre édifice politique. On sait comment ce dernier nous a fait une France qui est le pur chef-d'œuvre de la centralisation administrative, une France où l'État a absorbé tous les pouvoirs et toutes les fonctions sociales, une France, en un mot, qui entretient, par le budget, aux frais de la communauté, une grande partie de la nation.

Cette conception méridionale du pouvoir est si bien entrée dans nos mœurs qu'elle est devenue le type français. Notre pays s'est ainsi trouvé rejeté vers le régime politique de tous les peuples

à formation patriarcale, vers le régime politique des peuples de l'Orient, qui est caractérisé par le développement exagéré des Pouvoirs publics. Nous nous sommes si bien méridionalisés, qu'aujourd'hui nos jeunes gens en masse désertent les carrières utiles, indépendantes, qui exigent l'effort personnel, et se précipitent vers les carrières administratives.

Enfin, l'invasion des Méridionaux dans la politique a développé chez nous l'influence exagérée des politiciens, des orateurs, des gens adonnés aux professions libérales; elle nous a rendus plus impressionnables, plus portés à la phraséologie sonore et creuse, et nous n'en avions pas besoin! Elle nous a inculqué la plupart des défauts des hommes du Midi. Si bien que M. Daudet a pu, avec raison, mettre en épigraphe à son volume sur Tartarin : « En France, tout le monde est un peu de Tarascon. »

Ne rions donc pas trop à la lecture des aventures de l'illustre Tarasconnais. C'est un portrait de famille qui reproduit nos traits plus que nous ne le pensons : en riant de lui, nous pourrions bien rire de nous.

J. Moustier.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Mesnil (Eure)

QUESTIONS DU JOUR.

LE

DIFFÉREND ITALO-AMÉRICAIN.

Quelques assassins italiens, jugés avec clémence par un jury de la Nouvelle-Orléans, puis lynchés par des particuliers; un diplomate un peu prompt prenant occasion de là pour réclamer une réparation qui ne lui est pas accordée et se faire rappeler par son gouvernement, sont-ce bien là des événements dont la science sociale ait à s'occuper? De pareils incidents n'échappent-ils pas à sa sphère d'observation? Plus d'un lecteur sera tenté peut-être de le croire.

Il est certain que M. Fava aurait pu conduire autrement le règlement de la question internationale que soulevait le meurtre de ses nationaux, mais le meurtre en lui-même et les difficultés particulières que rencontre l'Italie pour en poursuivre le châtiment par la voie diplomatique tiennent à des causes profondes et sociales, dont aucune chancellerie ne peut être rendue responsable. Ce sont ces causes qui créent la situation avec tous ses embarras et c'est cette situation très curieuse que nous nous proposons d'étudier. Pour cela, il nous faut faire connaissance tout d'abord avec les émigrants italiens aux États-Unis.

I. — L'ÉMIGRATION ITALIENNE AUX ÉTATS-UNIS ET LA SOCIÉTÉ DE LA « MAFFIA ».

La République américaine ne doit certainement pas sa prospérité et ses progrès aux maçons piémontais, aux manœuvres siciliens et aux joueurs de mandoline napolitains qui viennent lui demander un moyen d'existence. A part quelques fabricants de macaroni et de pâtes d'Italie qui ont créé sur deux ou trois points des usines nouvelles; à part quelques colonies sans importance de vignerons dans la Californie, l'ensemble des émigrants italiens recrute les métiers inférieurs et dépendants. Vous les trouverez dans les chantiers de construction de chemins de fer comme terrassiers; dans les centres houillers comme ouvriers mineurs ou employés des fours à coke; dans les ports, comme portefaix; dans les villes, comme maçons, briquetiers, goujats ou figurants de théâtre. Ce ne sont pas eux qui poussent le pays en avant.

Leur rôle est tout différent : avec la sobriété et l'absence de confort dont ils ont l'habitude dans leur contrée d'origine, ils peuvent se contenter de salaires moins considérables que ceux des Américains. Comme les Chinois et les Hongrois, ils offrent la main-d'œuvre à bon marché et créent ainsi aux travailleurs indigènes une concurrence dont ceux-ci sont loin de leur savoir gré; c'est déjà une première semence d'antagonisme.

On pourrait croire qu'en revanche les patrons éprouvent une ardente sympathie pour les ouvriers accommodants, qui acceptent d'être payés moins cher et font baisser les exorbitantes prétentions de leurs camarades, mais plus d'un inconvénient compense cet avantage.

Sans doute, la présence de ces émigrants rend service aux patrons, mais elle leur cause aussi de très grands embarras; elle amène dans leurs ateliers de fréquentes querelles; elle produit, en cas de contestations, de terribles révoltes et donne aux

grèves un caractère de férocité que les Américains n'apportent pas d'ordinaire dans leurs revendications.

En ce moment-ci, précisément, on peut lire chaque jour dans les journaux des dépêches annonçant les scènes de désordres dont, sous prétexte de grève, les ouvriers de la compagnie Frick se rendent coupables en Pensylvanie; c'est dans la région du coke, aux environs de Pittsburgh, qu'ont lieu les actes de violence signalés. Or cette région est en grande partie occupée par des Italiens, des Hongrois, des Polonais, émigrants temporaires issus de pays à habitudes simples, qui travaillent dans les fours à coke délaissés par les ouvriers américains.

Il y a plus, les patrons yankees, pénétrés de cette idée que tout le monde doit chercher à se créer une place au soleil, aident volontiers ceux de leurs ouvriers qui veulent s'élever et n'ont que du mépris pour les autres. Le tranquille manœuvre, sans ambition bien haute, leur semble appartenir à une sorte d'humanité inférieure. Les Italiens qu'ils emploient tiennent donc une fort petite place dans leur cœur.

Enfin l'ouvrier incapable de monter à une situation supérieure est accessible à un sentiment d'antagonisme que ne ressent pas au même degré celui qui peut et veut s'élever. Il épouse aveuglément les intérêts étroits de sa classe au lieu de chercher à en sortir. L'ouvrier italien appartient éminemment à ce type.

Le voilà, par suite, mal vu à la fois de ses pareils et de ses maitres. Cette double semence d'antagonisme se développe d'autant plus aisément que l'émigrant italien se mêle très peu au reste de la population; il vit avec d'autres émigrants, étroitement unis par les liens d'une commune origine et d'un commun désir de rentrer plus tard au pays natal. En effet, ce n'est pas sans esprit de retour que les Italiens s'embarquent pour l'Amérique. Ce qu'ils vont y chercher, ce n'est pas un établissement définitif, mais tout simplement un marché de travail plus avantageux. Gagner des salaires quintuples de ceux qu'ils trouveraient chez eux, amasser un petit pécule et revenir le manger dans leur village, tel est leur plan, tel est du moins le plan des meilleurs d'entre eux, de ceux qui ne sont pas de simples vagabonds.

Pour l'exécuter, l'émigrant économe s'associe avec des camarades, loue en commun avec eux un mauvais taudis, y couche dans un entassement malsain, y mange les mauvaises fritures qu'y élabore un des membres de la tribu et parvient ainsi à épargner sur un salaire réputé maigre aux États-Unis, dix fois plus que ne le fait un ouvrier américain mieux payé!

Ainsi l'Italien, même honnête et travailleur, constitue une classe à part au milieu des autres émigrants d'Europe, et il est d'autant plus disposé à tenir ce rôle, qu'il arrive ordinairement en Amérique, déjà engagé dans une affiliation jalouse et puissante.

On sait, en effet, que l'Italie est la terre classique des sociétés secrètes: *Camorra*, *Mala Vita*, *Maffia*, etc., etc. Aujourd'hui, grâce aux chemins de fer, les voyageurs ne sont plus exposés à payer rançon aux brigands des Apennins; les chapeaux pointus, les espingoles de ces aventuriers ne hantent pas les rêves du touriste installé dans son *sleeping-car*, mais il y a encore beaucoup de brigands parmi les sujets du roi Humbert; seulement ils exercent différemment, voilà tout. Comme autrefois, ils se lient par de terribles serments, se promettent mutuelle assistance et exploitent à profits communs la population honnête.

En ce moment, une curieuse affaire criminelle se déroule dans la Péninsule; 179 accusés comparaissent devant la cour d'assises de Bari, sous l'inculpation de complicité dans une série de meurtres et de vols commis par la *Mala Vita*. Depuis huit ans, les Pouilles étaient terrorisées par cette association, et c'est à la suite d'actives et périlleuses recherches que la police est parvenue à s'emparer de quelques-uns de ses membres. Encore n'a-t-on pas mis la main sur les principaux coupables.

Le plus curieux, c'est que les familles des accusés sont toutes venues à Bari, qu'elles montrent ouvertement leur sympathie pour la *Mala Vita*, et que la garde a beaucoup de peine à maintenir l'ordre dans les rues quand les prisonniers se rendent à la cour. On dirait qu'il s'agit de simples poursuites politiques et non de crimes de droit commun; personne ne rougit d'avoir un parent parmi les coupables, parce que la *Mala Vita* est une institu-

tion nationale, ayant les racines dans le passé, qu'elle revêt même aux yeux des habitants des Pouilles un certain caractère chevaleresque et éveille chez eux des souvenirs d'indépendance.

Il faut rappeler, pour comprendre cet état d'esprit, que nous sommes dans un pays de *simple récolte*, où le travail est réputé dégradant. Le sol, très fertile, abonde en fruits de toutes sortes; les côtes de l'Adriatique fournissent du poisson en grande quantité, les pâturages nourrissent d'immenses troupeaux de moutons à laine très fine, enfin le climat chaud rend l'effort physique pénible. Vous voyez d'ici à quel genre de société nous avons affaire : société de cueillette et de pâturage, une façon de Corse avec des clans, des *vendettas*, des luttes fréquentes à main armée et un éloignement particulier pour le travail de la terre.

Rien d'étonnant que, dans une pareille société, on pose en principe cette maxime : que « celui qui ne possède rien a le droit de vivre aux dépens de celui qui possède ». C'est le fondement essentiel du clan, c'est aussi la devise de la *Camorra*, de la *Mala Vita* et de la *Maffia*.

Rien d'étonnant que des châtiments sévères soient infligés aux traîtres, aux délateurs, à ceux qui livrent les secrets de l'association, c'est la discipline du clan : seulement elle est sanctionnée ici par une loi martiale, suite naturelle de l'état de guerre. On n'y aurait pas recours, si on n'était pas trop à l'étroit sur cette terre de cueillette, si chacun pouvait y récolter assez d'olives ou de figues, y faire paître assez de moutons et de buffles, mais il se trouve que les terres ne sont plus possédées en commun, que les propriétaires qui les ont acquises veulent s'en réserver la jouissance exclusive. Le vieil instinct patriarcal et communautaire se révolte alors contre les usurpateurs; on conspire contre leur vie, contre leurs biens, on organise la défense du faible, du paresseux, du besoigneux, contre le fort, le laborieux, le riche; on se met sur le pied de guerre. De là cette hiérarchie à la tête de laquelle nous rencontrons le *saggio maestro* (sage maître). Il est secondé par un aréopage dont les membres portent le titre de *zio* (oncle), — encore un détail bien caractéristique pour qui

connaît le rôle des oncles dans l'organisation patriarcale, — et domine le menu fretin des *picciotti* et des *giovannetti;* c'est un chef d'armée entouré de son état-major et conduisant ses troupes.

De temps à autre, la difficulté de vivre sur un territoire limité, dont on se borne à récolter les produits spontanés, provoque une émigration; le pays ne peut plus nourrir l'armée d'occupation et une partie du contingent est licenciée; mais elle ne rompt pas absolument son lien. Les émigrants restent groupés; ils essaiment en bandes et vont se reformer ailleurs.

C'est ainsi que la *Camorra* se retrouve dans les mines de la Pensylvanie, par exemple.

A la Nouvelle-Orléans, la prédominance de l'élément sicilien met le phénomène bien en relief : la *Maffia*, ou société secrète de bandits palermitains, y jouit d'un crédit considérable; c'est même elle qui, dans l'incident que je rappelais au début de cet article, a joué le principal rôle.

Depuis longtemps, la police avait l'œil sur les agissements de la *Maffia,* mais, soit faiblesse de sa part, soit crainte des vengeances, soit même complicité intéressée de quelques-uns de ses membres, la répression restait à peu près nulle. Un chef de la police plus énergique, M. Hennessey, entreprit dernièrement de mettre fin à cet état de choses et fit arrêter plusieurs émigrants italiens soupçonnés de divers crimes de droit commun; c'en était assez pour le désigner à la vengeance de l'association. Sa mort fut décidée en grand conseil et la sentence exécutée quelques jours après.

Ces braves Siciliens avaient transporté tout simplement à la Nouvelle-Orléans les habitudes de justice sommaire qui assurent chez eux la liberté du brigandage. « En 1865, dit Élisée Reclus, les affiliés de la *Maffia* étaient à peu près les maîtres de la campagne palermitaine, jusque dans les provinces limitrophes de Trapani et de Girgenti. Ils en vinrent même, pour ainsi dire, à faire le siège de Palerme et à la séparer de ses faubourgs; aucun étranger n'osait quitter la capitale, de peur d'être assassiné ou capturé par les bandits; aucun propriétaire n'allait récolter son blé, son raisin, ses olives, ni tondre son troupeau sans

acheter un droit de passage aux malandrins. Depuis cette époque, et malgré des mesures exceptionnelles de répression, l'association de la Maffia, protégée par la complicité de la peur et par la haine de la police étrangère, s'est maintenue et fait peser la terreur sur ses ennemis (1). »

C'était ce beau régime que les émigrants siciliens avaient rêvé de faire fleurir dans la Louisiane; la terreur qu'ils réussissaient à inspirer était suffisante pour leur donner quelque espoir d'y arriver, car les assassins de M. Hennessey traduits devant la cour criminelle rencontrèrent des jurés complaisants; mais ils avaient compté sans la loi de Lynch, qui leur réservait une surprise désagréable. Un beau jour, des hommes masqués envahirent la prison, s'emparèrent des assassins et les pendirent au premier arbre, ou au premier poteau solide du voisinage. A la justice sommaire de la canaille et de la Maffia, les Américains opposaient la justice sommaire des honnêtes gens.

II. — L'ÉMIGRATION ANGLO-SAXONNE ET LA LOI DE LYNCH.

Quels sont donc ces honnêtes gens qui se substituent ainsi à la force publique et ne craignent pas de se faire justice eux-mêmes? Nous ne sommes pas habitués à en rencontrer de ce genre en France? Chez nous, un honnête homme est, par définition, un homme qu'on peut opprimer sans qu'il se défende; attaquez-le, il va chercher les gendarmes; si les gendarmes refusent de répondre à son appel, il proteste, il se récrie, mais il ne songe pas à faire usage des moyens de défense que la nature lui a mis au bout des bras; ce serait s'insurger contre l'ordre établi, songez donc! ce serait retourner à la barbarie de nos pères; que sais-je encore!

Au fond, nous considérons que nous faisons partie d'un troupeau docile et que notre berger seul a le droit de nous défendre; cela va bien quand le berger emploie son chien à écarter les

(1) *Géographie universelle*, t. I, p. 547.

loups, mais s'il le lance contre nous, il ne nous reste plus aucun moyen de salut.

Au contraire, les Anglo-Saxons et tous les peuples qui ont leur genre de formation *particulariste*, Scandinaves, Américains, etc., ne croient pas du tout appartenir à un troupeau. Vous voyez bien à leur tête un souverain, mais il n'a plus le même caractère pastoral; il n'est pas chargé de pourvoir à tous les besoins de ses sujets, il est simplement délégué par eux pour accomplir un certain nombre d'actes prévus et déterminés. Chaque particulier reste donc chargé de pourvoir lui-même à toutes les fonctions dont il ne s'est pas démis; de plus, quand son délégué exerce mal celles qu'il lui a confiées, il s'empresse de les lui reprendre.

Or c'est précisément ce qui se passe aux États-Unis : l'organisation de la justice laisse beaucoup à désirer; elle est à peu près nulle dans les pays nouvellement peuplés; elle n'offre pas de garanties suffisantes dans beaucoup d'États plus anciennement établis. Il suit de là que le désordre serait intolérable si l'action publique était seule à le réprimer.

En présence de cette situation, il s'est formé, sur différents points de l'Union, des *comités de vigilance*, sortes d'associations de bien public qui se donnent pour mission d'assurer la tranquillité des honnêtes gens et la liberté pour eux de travailler en paix.

Rien ne compromet l'avenir d'un pays neuf comme le brigandage. Comment voulez-vous qu'un émigrant isolé puisse venir se fixer sur une parcelle de prairie, y construire un abri, entreprendre des défrichements, supporter mille fatigues, s'il doit, par-dessus le marché, voir sa récolte pillée par le fainéant qui l'a regardé faire? Comment, d'autre part, l'homme qui s'en va planter sa tente à cent lieues de tout policeman, au milieu d'un désert, pourrait-il espérer que les pouvoirs publics le protégeront? Il faut, de toute évidence que cet homme soit bien décidé à organiser lui-même la défense, à se faire respecter. Mettez un certain nombre d'hommes de cette trempe dans le même voisinage, et vous aurez de suite un comité de vigilance.

J'imagine que les fameux Normands du moyen âge, si habiles

à faire régner l'ordre partout où ils s'établissaient, formaient, eux aussi, des comités de vigilance. L'histoire si souvent racontée du bracelet d'or suspendu aux branches d'un arbre, sans que personne osât y toucher, me paraît un gracieux apologue destiné à faire comprendre que le voleur assez hardi pour détacher ce bracelet ne tardait pas à prendre sa place.

D'ailleurs les mêmes causes exigeaient impérieusement, dans les établissements normands du moyen âge comme dans les territoires américains du dix-neuvième siècle, le règne de l'ordre et la protection des biens. Les Normands venaient, eux aussi, pour cultiver la terre et jouir du fruit de leur travail : il leur fallait absolument de l'ordre, parce qu'il en faut au travail.

Quels que fussent donc les moyens employés par eux dans le détail, ils étaient inspirés par la même nécessité qui crée aujourd'hui les *comités de vigilance* aux États-Unis.

Ces comités n'ont rien de secret. Au contraire, ils s'affichent honnêtement au grand jour, chacun de leurs membres étant parfaitement décidé à supporter l'entière responsabilité de ses actes. Souvent, ils ont un journal pour organe et c'est alors un métier fort héroïque que celui de journaliste. A Denvers, dans le Colorado, il y a une quinzaine d'années, le directeur des *Nouvelles des Montagnes-Rocheuses*, un nommé Byers, ne pouvait pas mettre le nez dehors sans être sûr d'entendre siffler quelques balles autour de lui ; ses typographes travaillaient avec un revolver et un fusil à portée de leur main. Grâce à leur courage et à leur persévérance, les repris de justice qui encombraient le pays ont fini par être connus nommément, quelques-uns pendus, les autres priés d'aller exercer ailleurs. Aujourd'hui le pays est tranquille.

La loi de Lynch s'applique aussi dans l'Est, lorsque les circonstances l'exigent. La police n'y a pas en effet la même importance qu'en Europe ; elle se trouve généralement insuffisante en présence d'une révolte, d'un désordre grave, et les simples citoyens n'hésitent pas à l'exercer eux-mêmes dans ces cas-là. Si vous demandez aux Américains pourquoi ils ne créent pas une force armée plus considérable, il vous répondent qu'il leur est

plus avantageux d'en éviter les frais en temps ordinaire et d'en faire l'office en temps de trouble; ce sont des gens qui calculent. Mais il y a là autre chose qu'un calcul de gros sous, il y a aussi une habitude invétérée d'agir tout seul, de faire ses affaires soi-même, qui est très caractéristique de l'esprit américain. Au fond, je soupçonne que les Yankees redouteraient beaucoup une police puissante et nombreuse mise au service du gouvernement de leurs États; ils y verraient, — et non sans raison, — un instrument de tyrannie entre les mains de politiciens sans scrupules, une menace réelle pour leur liberté, et la peine de pendre de temps à autre quelque malfaiteur leur paraît bien préférable à ce danger.

En d'autres termes, l'indépendance est à leurs yeux un bien qui vaut la peine d'être acheté par quelques sacrifices, et ils savent se les imposer quand cela devient nécessaire. Il y a plusieurs années, la Pensylvanie devint le théâtre de scènes de violence et de meurtre; une société secrète nommée *Mally Maguire* s'était formée entre des émigrants peu recommandables et semait la terreur dans le pays. Les chemins n'étaient plus sûrs, les assassinats se multipliaient, le brigandage s'organisait. La police pensylvanienne, absolument incapable d'en arrêter les progrès, avait vite abandonné la partie; mais il se trouva un homme, un simple citoyen, pour accomplir à lui tout seul la tâche qu'elle ne pouvait pas mener à bien. Cet homme, étant parvenu à se faire admettre parmi les *Mally Maguires*, surprit leurs secrets, connut leurs véritables chefs, et vint un beau jour les dénoncer à la police, qui les arrêta sans difficulté. Ainsi atteinte dans sa tête, l'association fut promptement dissoute (1).

Aujourd'hui, les environs de Pittsburgh sont menacés de voir se renouveler les atrocités des Molly Maguires. Les Hongrois employés dans les fours à coke paraissent disposés à jouer de la dynamite contre leurs patrons, et l'ordre public est gravement troublé, sans que la police soit en mesure de le rétablir. J'ignore

(1) Ce fait est consigné dans l'ouvrage très consciencieux de J. Bryce, M. P. : *Commonwealth of America*, II, p. 440.

quel sera le dénouement du drame, mais je ne serais pas étonné que le juge Lynch, apparaissant comme le *Deus ex machina* de la tragédie antique, ne fasse rentrer dans le devoir ces Hongrois trop excitables. En tous cas, il est certain que les manufacturiers de Pittsburgh, soutenus par l'ensemble de la population honnête intéressée au bon ordre, parviendront d'une manière quelconque à pacifier le pays. Des hommes capables de fonder en vingt ans une ville de deux cent mille âmes au milieu d'une contrée presque inhabitée ne se laissent pas dominer par quelques mauvais drôles. Ils ont déployé trop d'énergie dans la création de leurs établissements pour en manquer aujourd'hui, lorsqu'il s'agit simplement de les protéger.

Dans les États du Sud, où la présence des nègres favorise le désordre, dans ceux du Sud-Ouest, incomplètement débarrassés de l'élément mexicain, l'assassinat est fréquent; la sécurité des personnes ne trouve qu'une bien faible protection dans la loi, elle en rencontre moins encore chez ceux qui sont chargés de l'appliquer; en conséquence, le juge Lynch a fort à faire et il s'acquitte de sa tâche avec célérité et discrétion, comme certaines agences parisiennes. Dans les campagnes, c'est lui seul qui agit. Dans les villes, il partage le pouvoir avec les juridictions reconnues et ne se substitue à elles qu'en cas de faiblesse de leur part; mais, partout, les comités de vigilance ont une organisation permanente. Ils se composent généralement des citoyens les plus recommandables, de ceux qui, par le travail qu'ils dirigent, ont le plus grand intérêt à maintenir l'ordre et offrent ainsi de véritables garanties d'équité.

Il faut donc distinguer entre le lynchage improvisé qui s'opère dans la Prairie sur un voleur de chevaux présumé, en exécution de l'arrêt rendu par un tribunal de hasard, et le lynchage ordonné par un comité de vigilance permanent qui a l'œil sur les malfaiteurs et ne les condamne qu'à bon escient. Si le premier est susceptible d'erreurs fâcheuses, le second ne se trompe guère plus qu'un corps de magistrats.

A la Nouvelle-Orléans, l'existence des comités de vigilance est ancienne et se justifie par le mauvais choix des juges, les défec-

tions assez fréquentes du jury et l'état d'insécurité qui en résulte; par suite, le lynchage y est organisé sérieusement. La *Maffia*, en venant opérer sur ce théâtre, rencontrait donc un puissant adversaire. En Sicile, elle n'avait à redouter que le gendarme italien, l'agent du pouvoir, et restait maîtresse du terrain quand elle parvenait à le corrompre ou à s'en saisir. Ici, c'est autre chose, et la victoire n'est pas complète quand on a fait trembler un jury ou donné quelques dollars à un policeman. Derrière le représentant officiel de la justice qui peut faillir, il y a tous ses mandants, prêts à le seconder ou à le remplacer, la *Maffia* ne résistera pas à leur puissance.

Il semble, d'après cela, que nous nous trouvions en présence d'un de ces honnêtes drames au cinquième acte desquels la vertu est récompensée et le vice puni; mais ces manières d'agir se trouvent absolument en contradiction avec l'idée que l'Europe latine se fait de la justice, de sorte que le lynchage de la Nouvelle-Orléans devait fatalement amener des complications diplomatiques.

III. — L'IDÉE DE LA JUSTICE ET LES LÉGISTES.

Aux yeux des peuples de la vieille Europe, la Justice est en effet un attribut exclusif du pouvoir. Il suffit de dire à un particulier qu'il s'érige en juge ou qu'il veut se faire justice lui-même pour le convaincre qu'il est dans son tort. « Juger et combattre, » disait M. de Bonald, sont les prérogatives de celui qui gouverne.

Cette idée, léguée à l'Europe par la société romaine, y a été soigneusement entretenue par les légistes, heureux de se tailler un domaine où personne ne pût pénétrer et d'y régner en maîtres. Sans doute, il se récrieraient fort si on leur disait qu'ils ont voulu usurper le pouvoir; jamais de la vie! Ils se sont simplement montrés gardiens fidèles du dépôt de la justice que l'autorité souveraine leur avait confié, défenseurs des faibles, tuteurs des incapables. Leur habile entreprise s'est toujours

dissimulée, en effet, derrière des formes compliquées, derrière des rites connus d'eux seuls; ce sont les formes et les rites qui ont assuré leur domination.

Tous leurs efforts ont donc tendu vers la multiplication de ces formes, substituées aux règles de l'équité. En détruisant successivement les justices locales, et en restreignant de plus en plus le champ de la justice arbitrale et conciliatoire, ils sont arrivés à faire du juge un simple exégète chargé d'examiner dans quel cas prévu par les textes rentre l'espèce qui lui est soumise. Un honnête homme éclairé, intelligent, honoré de la confiance de ses voisins, ne suffit pas à cette tâche, il peut même y être parfaitement impropre; un malhonnête homme versé dans les textes peut la remplir.

D'autre part, le coupable n'est plus pour le légiste l'individu qui a commis un crime, mais l'individu qui l'a commis dans certaines conditions déterminées, ou même celui qui, n'ayant pas commis d'acte répréhensible en lui-même, s'est mis en contradiction avec les prescriptions d'un texte.

Cette idée des légistes est dominante dans l'Europe latine, en Italie tout particulièrement; elle tend à remplacer, dans l'appréciation d'un fait, l'équité par la connaissance du droit.

Remarquez que je ne discute pas des avantages ou des désavantages. Je constate tout simplement un fait que les légistes eux-mêmes sont les premiers à reconnaître. Ils enseignent en effet dans leurs cours et dans leurs ouvrages que la connaissance du droit est la sauvegarde de la justice, dont les arrêts resteraient incertains s'ils étaient livrés aux appréciations d'un juge équitable.

Maintenant, supposez que vous racontiez à un de ces légistes les événements de la Nouvelle-Orléans, vous voyez d'ici son jugement, n'est-ce pas? Pour lui, le bandit engagé dans les liens de la *Maffia* et l'honnête homme qui soutient un comité de vigilance sont confondus dans une même réprobation: ils rentrent dans le même cas, ils s'insurgent contre l'ordre établi, leur châtiment doit être semblable.

Inutile de lui expliquer que la *Maffia* est une association des-

tinée à protéger le vol et la rapine, tandis que les comités de vigilance protègent le travail et la propriété; inutile de lui faire comprendre que la justice officielle a failli à sa tâche; pour lui, elle est réputée infaillible en fait; quand une juridiction sans appel a rendu un arrêt, cet arrêt est sacré. Là où il nous paraissait que la vertu était récompensée et le vice puni, il trouve, lui, que la barbarie triomphe du droit et qu'un exemple doit être fait pour faire remettre le droit sur son piédestal. Le respect des formes, avant tout.

Les Américains, qui ont fort peu subi l'influence des légistes, pensent tout autrement, et le lynchage de la Nouvelle-Orléans n'aurait provoqué aucune tentative sérieuse de répression si les victimes avaient été des citoyens de l'Union; mais leur qualité de sujets italiens compliquait singulièrement le cas.

En effet, ces affiliés de la *Maffia*, dont la police italienne ne parvient pas à se rendre maîtresse en Sicile, ont droit à la protection du gouvernement italien, où qu'ils aillent, c'est là une suite naturelle de la conception patriarcale du pouvoir, et l'Europe latine en est encore à cette conception.

De même que le sujet anglais ou américain donne peu aux pouvoirs publics, de même il leur demande peu; au contraire, le sujet français ou italien leur donne et leur demande beaucoup; il les rend responsables de tout ce qui lui arrive et recourt constamment à leur intervention. Le consul allemand de Chicago me disait un jour : « Je suis le plus occupé de mes collègues; votre consul français n'a rien à faire, parce que les Français sont rares ici, et le consul anglais se trouve dans le même cas, parce que ses nationaux ne s'adressent presque jamais à lui. »

Dans le cas présent, le roi Humbert joue vis-à-vis de ses sujets le rôle d'un père à la fois faible et tendre; même lorsqu'ils donnent du désagrément à ses gendarmes, il les considère comme des fils égarés, et, s'ils sont entravés dans l'exercice de leur profession de bandits par des Américains intolérants, il vient à leur secours; lisez l'histoire de l'Enfant prodigue, et vous comprendrez cette conduite; elle ne s'explique que parce qu'elle est paternelle. Encore n'est-elle paternelle qu'au sens patriarcal : un père yankee

trouverait fort mauvais que son fils vînt réclamer son secours pour sortir d'une situation fâcheuse où sa mauvaise conduite l'aurait engagé; un patriarche oriental règle lui-même au nom de la communauté toutes les difficultés qu'un seul de ses membres peut faire naître dans ses rapports avec une tribu voisine. C'est même son devoir absolu et non une marque de tendresse particulière de sa part. Nos gouvernements d'Europe ont assumé une tâche analogue et jugent que tout dommage causé à un de leurs nationaux est causé à eux-mêmes.

Le diplomate chargé de représenter à Washington les intérêts de l'Italie aurait donc failli gravement à son devoir s'il n'avait pas protesté contre le meurtre des Siciliens de la *Maffia;* aussi n'y a-t-il pas manqué, mais ses réclamations sont venues se heurter à une constitution politique particulière qui les rendait forcément inefficaces : c'est ce qu'il nous reste à voir.

IV. — LA CONSTITUTION FÉDÉRALE ET L'AUTONOMIE DES ÉTATS.

L'essence du gouvernement fédéral, aux États-Unis, c'est de régler uniquement des questions fédérales, c'est-à-dire des questions intéressant l'ensemble des États fédérés et ne peuvent pas être tranchées par chacun d'eux.

L'administration des impôts locaux, la justice civile et criminelle ne sont pas des questions fédérales, parce que l'Illinois peut très bien établir une taxe, régler une succession, ou punir un crime sans obliger l'Alabama ou la Pensylvanie à établir la même taxe, à régler les successions de la même manière, ou à punir les mêmes crimes.

D'ailleurs, quand les premiers États se sont fédérés, ils avaient déjà pourvu à toutes ces questions, chacun en leur particulier; en créant un lien entre eux, ils n'ont pas entendu abdiquer leur personnalité ni se donner un maître. De même, une personne qui entre dans une association établie en vue d'un but spécial ne consent pas pour cela à imiter en toutes choses le président de cette association. Si je suis libre-échangiste et que je m'affilie au

Cobden Club, je ne suis pas tenu pour cela de me faire anglais et protestant, de lire le *Times* et de prêcher dans les carrefours.

Il suit de là que les lois sont fort différentes suivant les États. Tout le monde sait qu'à Chicago il est plus facile de divorcer qu'à New-York, par exemple. Dans le Maine, il est défendu de vendre aucune liqueur fermentée. Dans le Massachusetts, le consommateur a le droit de prendre un bock, mais à condition d'être assis; dans la Louisiane, il peut se faire servir assis, debout, ou couché, comme il lui plaît.

Autre conséquence : le gouvernement fédéral n'a aucunement le droit de s'immiscer dans les affaires des États; si la sécurité ne règne pas au Texas ou en Californie, si le crime y reste impuni, c'est au Texas ou à la Californie d'y pourvoir, non au président Harrison ou au Congrès de Washington.

Lors donc que M. Fava est venu réclamer au ministre américain des Affaires étrangères la réparation du meurtre de ses nationaux, celui-ci n'a pu que lui donner de bonnes paroles, mais aucune satisfaction. Si l'incident avait eu lieu dans les rues de Washington, ou dans les limites restreintes du district fédéral, c'eût été bien différent; là, le gouvernement fédéral est souverain, il y fait ce qu'il veut, car « charbonnier est maître chez lui », mais de quel droit irait-il dire à la Louisiane : « J'exige que vous poursuiviez les comités de vigilance et les lyncheurs de la Nouvelle-Orléans! »

Vous me direz que M. Fava aurait pu alors s'adresser à la Louisiane, mais un diplomate ne connaît pas la Louisiane; elle ne constitue pas un État indépendant *au point de vue extérieur;* elle n'a pas de représentation diplomatique. En face du déni de justice qui lui était opposé à Washington, il se trouvait donc sans aucun recours; c'est alors qu'il a présenté ses lettres de rappel et s'est embarqué pour l'Europe.

Et maintenant que va-t-il se passer? M. Blaine a fait adresser, dit-on, à l'Italie, par le président Harrison, un volumineux mémoire dans lequel sont expliqués tout au long les motifs qui s'opposaient à l'intervention fédérale. Que pourra bien répondre l'Italie? Elle ne saurait changer la constitution des États-Unis, ni

entrer en relations directes avec la Louisiane, de sorte qu'en fin de compte, il lui faudra se contenter de quelques réparations de forme, telle que l'expression officielle d'un regret, ou toute autre satisfaction de ce genre, dont les mânes de ses Siciliens n'auront guère lieu de se réjouir. Bref, le lynchage de la Nouvelle-Orléans restera impuni et les membres de la *Maffia* pourront bien se dire qu'à la prochaine occasion les Comités de vigilance sauront faire respecter l'ordre, si les cours de justice n'y suffisent pas.

Ce sont là des conséquences à peu près inévitables. L'Italie et les États-Unis ne sont pas constitués de la même manière et voient sous des jours absolument différents le fait qui a donné naissance à leur conflit actuel. Il en serait tout autrement si un événement analogue se fût passé sur le territoire français par exemple. Supposez des Italiens victimes de la fureur populaire à Marseille; l'ambassadeur du roi Humbert et le ministre de affaires étrangères se mettent de suite en rapport à ce sujet : le garde des sceaux vient, lui aussi, prendre part à leur conférence, communique les dépêches transmises par le parquet de Marseille et donne à ce parquet des ordres en rapport avec les exigences de l'Italie. Rien de plus simple. Normalement, le gouvernement italien n'a pas à se plaindre de la conduite du gouvernement français, parce que la répression est organisée chez nous comme chez lui, parce que le même pouvoir qui règle nos relations extérieures règle aussi l'action publique de la justice.

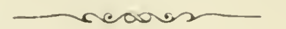
Au contraire, aux États-Unis, le pouvoir qui traite les questions diplomatiques et celui qui punit les crimes de droit commun dans chaque État sont absolument indépendants l'un de l'autre. Rien d'étonnant à cela pour un Américain, habitué à voir autour de lui des individus indépendants, des associations indépendantes, des pouvoirs locaux indépendants; mystère pour un Européen, habitué à un gouvernement tutélaire qui a la haute main sur toutes choses et auquel on fait remonter la responsabilité de toutes choses!

Par le fait, l'Italie ne pourrait obtenir satisfaction que si le gouvernement fédéral sommait tous les États de l'Union, et la

Louisiane en particulier, de mettre un terme aux lynchages; mais on peut être assuré que pareille sommation ne se fera pas. A défaut de raisons constitutionnelles, — qui d'ailleurs ne manquent pas, — les Américains lui opposeraient un argument de fait; ils lyncheraient le Président, les membres du Congrès, et, d'une manière générale, quiconque serait assez osé pour les empêcher de se faire respecter. Avant toute chose, le Yankee tient à son indépendance. Ce sentiment est si répandu dans la nation et les étrangers eux-mêmes s'en rendent si bien compte, que personne ne se risque à le froisser. Imaginez le Brésil ou la République Argentine refusant à une puissance européenne la réparation du meurtre de ses nationaux, comme le font en ce moment les États-Unis : immédiatement quelques cuirassés se montreraient dans leurs ports; l'Italie ne sera pas assez folle pour se permettre une manifestation de ce genre à la Nouvelle-Orléans, car elle sait, comme tout le monde, qu'il est dangereux d'entamer la lutte avec l'oncle Sam.

N'est-ce pas un curieux phénomène que celui de ce peuple sans armée, presque sans flotte, qui se fait redouter à l'égal des nations les plus militarisées? Les lecteurs de la *Science sociale* y verront une confirmation intéressante des idées émises par M. Demolins dans son article du mois dernier.

P. de Rousiers.



LES CELTES.

I.

LEUR INSTALLATION.

Nous avons vu, dans un article d'Introduction (1), comment les Celtes avaient pénétré au cœur de l'Occident par la voie du Danube et avaient pu conserver une partie de leurs troupeaux, tandis que leurs prédécesseurs, les « Hommes des cavernes » ou Préceltiques, étaient venus sans animaux domestiques et avaient dû céder le terrain aux nouveaux arrivants.

Il nous faut voir maintenant, à l'extrémité occidentale de la plaine hongroise, la migration celtique changer d'allure et l'organisation politique de la race se dessiner suivant les transformations imposées au mode de transports. C'est là que nous entrons vraiment dans l'explication du type celte, tel qu'il est resté dans l'histoire.

I.

Les Celtes ont pu remonter la voie du Danube, jusqu'à la hauteur de la ville actuelle de Vienne, sans rencontrer de sérieuses difficultés au point de vue de la vie pastorale. Les vastes

(1) Voir la livraison de mars 1891, t. XI, p. 217.

steppes de la Hongrie étaient un magnifique champ de pâturage; cette région a retenu longtemps tous les envahisseurs nomades qui ont suivi les Celtes aux différentes époques.

Mais c'est à partir de Vienne que la difficulté commence pour des pasteurs; c'est là qu'il faut décidément sortir de la plaine herbue, pour s'engager dans le défilé montagneux du haut Danube, sur le plateau de la Bavière, où l'herbe ne se rencontre plus en abondance.

Précédons les Celtes sur cette route et rendons-nous, d'abord, compte du pays qu'ils vont trouver sous leurs pas, des ressources qu'il va leur offrir.

Le plateau de Bavière, que le Danube traverse entièrement de l'ouest à l'est, ne mesure pas moins de 370 kilomètres sur 185. C'est un vaste cirque complètement entouré de hautes montagnes : au nord, les monts de Bohême, le Jura Franconien, les Alpes de Souabe; au sud, les Alpes Rhétiques, Noriques et Styriennes. Ces deux lignes de montagnes forment chacune un demi-cercle, dont les extrémités viennent se rejoindre. Le cercle complet est à peine interrompu d'un côté, à l'est, par le passage même du Danube étroitement resserré, près de Passau, entre les contreforts des Alpes Styriennes et ceux des monts de Bohême; et de l'autre côté, à l'ouest, par une dépression qui mène à la vallée du Rhin et que continue la trouée de Belfort. C'est donc un gigantesque récipient circulaire, percé seulement de deux étroites ouvertures, l'une à l'orient, l'autre à l'occident.

Manifestement, les populations qui, arrivant de la direction de Vienne, franchiront le défilé du Danube à Passau, vont se trouver dans une région bien circonscrite, défendue de tous côtés par de hautes montagnes, les plus hautes de l'Europe; dans une région très propre, par conséquent, à leur imprimer son caractère en dehors de toute influence circonvoisine.

La Bavière forme si bien une région isolée, elle est si nettement circonscrite, que son unité territoriale a persisté jusqu'à nos jours, en dépit de toutes les influences politiques : « L'unité géographique de la contrée, dit Reclus, a grandement facilité

l'unité politique : après guerres, démembrements et partages, la force de cohésion des éléments séparés les rapprochait de nouveau et les reconstituait en un seul État. La nation bavaroise est, dans l'Allemagne unie, celle qui a le plus conservé son patriotisme distinct. Les mœurs, les coutumes, les traditions politiques et religieuses l'ont maintenue longtemps dans un certain isolement par rapport au reste de l'Allemagne, et c'est toujours là que se trouve le principal foyer de résistance au nouvel ordre de choses (1). »

Mais si ce grand vase clos est de nature à mettre une population à l'abri des influences extérieures et à lui communiquer certains caractères communs, une sorte d'unité générale, il a en outre la propriété, contradictoire en apparence, de la fractionner en petits groupes distincts, quoique pareils. Cette constatation est très importante.

Le Danube, qui partage la Bavière en deux parties, l'une au nord, l'autre au sud, reçoit, à droite et à gauche, de nombreux affluents, qui présentent une disposition particulière. Par suite du voisinage des montagnes, ces rivières torrentueuses descendent droit au Danube et roulent avec elles d'énormes quantités de roches qu'elles déposent sur leurs bords en îles et en îlots : peu à peu, ces amas de roches ont obstrué en parties les cours d'eau et ont formé sur les rives de nombreux marécages, dans lesquels les eaux se répandent. Jusqu'à ces derniers temps, les communications étaient très difficiles d'une rive à l'autre, si bien que ces rivières ont eu une importance considérable dans les guerres comme lignes stratégiques. « A l'exception de l'Isar, les grands cours d'eau de la haute Bavière, l'Iller, le Lech, l'Inn, sont devenus des frontières ethnologiques. Presque tous les villages ont été bâtis, non dans le voisinage de l'eau, mais sur le faîte de séparation entre les rivières; et c'est aussi loin des cours d'eau, parallèlement aux vallées, qu'étaient tracées les principales routes (2). »

Ainsi, ces rivières bordées de vastes marécages formaient entre

(1) *Géographie universelle*, t. III, p. 638.
(2) Reclus, *ibid.*, t. III, p. 654.

les populations des limites qui n'étaient pas aisément franchissables.

Mais ce n'est pas tout : car ce fractionnement du territoire est encore augmenté par les nombreux contreforts qui descendent des montagnes, s'avancent entre les rivières et marquent entre elles la ligne de partage des eaux. On se trouve, en fin de compte, enfermé entre la montagne, d'une part, et la rivière de l'autre.

La Bavière est donc un vase clos, et, de plus, un vase à compartiments.

La première de ces conditions a été favorable à la constitution d'un type social uniforme. La seconde a été favorable au fractionnement de ce type en une foule de petits groupes.

Nous verrons, en effet, l'organisation des Celtes répondre à cette double donnée; nous le constaterons, lorsque nous les observerons à leur sortie de la Bavière, au moment de leur établissement en Gaule.

Mais ceci n'est que l'action directe du Lieu. La Bavière a exercé, par l'intermédiaire du Travail, une action bien plus intense sur la constitution du type celte.

Représentez-vous les Celtes arrivant à l'entrée de la Bavière; au défilé de Passau, avec leurs troupeaux et, à l'état de pasteurs nomades, comme tous les envahisseurs qui après eux, sont arrivés jusque-là par la même voie. Vont-ils pouvoir continuer à mener la vie pastorale sur ce nouveau territoire? Voilà la grosse question.

La Bavière est éminemment un sol forestier. Encore aujourd'hui, après des siècles de défrichements, un tiers de sa surface est couvert de forêts : au nord, la forêt de Bavière; au nord-ouest, celle des Éperviers, plantée de hêtres et de vastes chênaies, les plus belles de l'Allemagne; au sud-ouest, les forêts du Jura Franconien; au sud, les forêts alpestres; au centre, les forêts d'Ammer, de Wuron, d'Herrensvorth, etc.

Si tel est l'état actuel, vous pensez que, lorsque les Celtes pénétrèrent dans cette région, ils n'y rencontrèrent guère qu'une immense forêt, sectionnée, comme par de grandes voies, par les

clairières herbues qu'entretenaient les fonds marécageux du Danube et de ses affluents, d'après ce qui a été dit plus haut.

Aussi est-ce là que dut éclater la grande crise qui fit passer ces populations purement pastorales et nomades à un type social nouveau, au type caractéristique des Celtes : c'est là que ces populations ont dû être *celtisées*.

Sur un sol où la steppe était réduite à de simples clairières, où la forêt envahissait le reste, la première nécessité qui s'imposait était la réduction du troupeau. Il ne fallait plus songer à entretenir, comme dans la steppe hongroise, de grandes quantités d'animaux et surtout les grandes espèces, comme l'espèce chevaline et l'espèce bovine, celles qui exigent de l'herbe en abondance et qui produisent le lait, l'aliment essentiel des pasteurs-nomades.

Si le développement subit de la forêt mettait ainsi ces populations dans l'impuissance de continuer à exercer le grand art pastoral, il leur offrait du moins une compensation en permettant l'élevage d'une espèce animale nouvelle : l'espèce porcine.

On sait que le porc est essentiellement un animal de forêts : il s'y nourrit de glands, de faînes et d'autres fruits sauvages. Or, nous savons que les Celtes demandèrent précisément à l'élevage du porc les ressources qu'ils ne trouvaient plus dans l'art pastoral. Varron nous dit qu'on faisait le plus grand cas de la charcuterie des Gaulois (1). Suivant Athénée et Martial, les meilleurs jambons venaient de la Gaule (2). La Transalpine, où l'espèce porcine avait atteint une taille et une force remarquables, faisait un grand commerce de salaisons, pour lesquelles les Séquanes excellaient du temps de Strabon (3). A son tour, Polybe raconte que les Gaulois avaient su dresser ces stupides et indociles animaux à reconnaître le son de la trompe de leur gardien, de manière à rejoindre chacun leur maître, quand plusieurs troupeaux s'étaient mêlés en pâturant (4). La viande de porc

(1) *Rerum rusticarum*, II, 4.
(2) Athénée, *Deipnosophistes*, XIV. — Martial, XIII, 54.
(3) Strabon, p. 160 et 163.
(4) XII, 4.

formait le fond de la nourriture des Celtes, ainsi que le remarquent Polybe et Strabon. Ce dernier ajoute qu'ils la mangeaient fraîche ou salée (1).

C'était une bonne fortune, inappréciable pour les Celtes, de trouver un pareil animal à leur entrée sur les sols forestiers, au moment même où ils étaient obligés de renoncer aux ressources de la steppe. En effet, le porc a une puissance de reproduction extraordinaire et sa viande, moyennant quelques préparations très simples, peut se conserver presque indéfiniment. C'est à cause de ces avantages que, pendant longtemps, on estimait les forêts par la quantité de porcs qu'elles étaient capables de nourrir et non par la quantité de bois qu'elles pouvaient fournir. En fait, ainsi que nous le verrons, cet animal a eu une influence considérable sur l'état social des Gaulois.

Voilà donc qui est net : en pénétrant sur le plateau de Bavière, les Celtes se trouvèrent comme dans un vase clos, mais dans un vase à compartiments, où ils furent obligés de se fractionner en petits groupes ; de plus, ils durent renoncer en partie au grand art pastoral, pour s'adonner surtout à l'élevage du porc.

Mais le porc ne se prête pas à la vie nomade comme le cheval et le bœuf ; il ne s'accommode pas des longs parcours, qui mettraient obstacle à son engraissement. D'ailleurs, son naturel sauvage, en dépit de la domestication, ne le rend pas facile à conduire.

L'élevage du porc a donc, pour premier effet, de contraindre à la vie quasi sédentaire. Nous allons voir que les Celtes ont dû accomplir cette grande évolution.

Ils durent l'accomplir d'autant plus qu'ils se trouvèrent, du même coup, obligés de passer à la culture.

Les pasteurs-nomades peuvent bien vivre exclusivement de l'art pastoral, parce que le lait de jument et de vache contient tous les éléments essentiels à la nourriture de l'homme : le lait est un aliment complet par lui-même. Mais il n'en est pas de même de la viande, et le porc ne fournit pas autre chose.

(1) XII, 4.

La viande ne peut être consommée habituellement qu'associée à une céréale : froment, seigle, orge, avoine, riz, millet, sarrasin, maïs, etc. Et, de toutes les viandes, c'est celle du porc qui exige peut-être le plus impérieusement cette association, parce qu'elle est plus serrée et plus échauffante que toutes les autres.

Voilà comment l'élevage du porc dut amener nos Celtes à la culture. Nous les trouvons, en effet, adonnés à ce travail, concurremment avec l'élevage du porc, dès que l'histoire peut les saisir.

Nous constatons d'abord que la culture de la terre était très ancienne chez les Gaulois, puisque Tite-Live parle de la fertilité du sol en Gaule comme d'un fait général, dès le commencement du sixième siècle avant J.-C. (1). Cette culture était également florissante du temps de César, et nous savons qu'à une époque bien antérieure, Annibal se procura tout le blé dont il avait besoin dans le pays des Volques et des Allobroges. Les Gaulois connaissaient même l'art d'engraisser la terre (*alendi terram*) avec la marne, qu'ils nommaient dans leur langue *marga ;* ils l'employaient pour les céréales, et Pline est entré dans de grands détails sur la manière dont ils se procuraient cet engrais et dont ils l'utilisaient, ainsi que la craie (*alba creta*) (2). Les Éduens et les Pictons, continue le naturaliste latin, donnaient avec de la chaux une grande fertilité à leurs champs. Varron parle aussi de la craie blanche employée dans le même but comme fumier (*stercorarent*) (3). Dans la Cisalpine du nord et du Pô, on préférait pour certaines terres les cendres du fumier au fumier même (4). Enfin, Pline attribue aux Gaulois l'invention de la charrue à deux roues (5).

Parmi les céréales que produisaient ces diverses sortes de culture, quelques-unes étaient particulières à la Gaule, par exemple le *bracé*, ou froment blanzé, très blanc et donnant beaucoup

(1) V, 34.
(2) XVII, 4.
(3) *Rerum rusticarum*, I, 7.
(4) Pline, XVII, 5.
(5) *Hist. nat.*, XVII, 18.

de pain, et l'*arinca* (*triticum hibernum*), dont on faisait des pains très savoureux (1). L'orge à deux rangs, ou escourgeon, devait sans doute à son origine le nom de *galatique*, que lui donne Columelle (2). Les Celtes cultivaient aussi le millet et le panic (*holcus sorghum*), pour en faire soit des bouillies soit du pain.

Avec l'orge, qu'ils laissaient pourrir dans l'eau, ils fabriquaient une sorte de bière, que Denys d'Halicarnasse appelle un « jus fétide » (3). Mais, suivant Pline, on en fabriquait également avec plusieurs sortes de blés. Il cite comme particulièrement gauloise la *cervisia* et fait aussi mention des vins qu'on préparait avec le nard des Gaules et avec le lentisque (4). Posidonius ne parle que de la bière faite avec le blé et le miel (*zuthos*), ou sans miel (*korma*), à l'usage des plus pauvres.

L'entrée des Celtes sur les territoires boisés de l'Europe centrale et occidentale eut donc pour premiers résultats de les fractionner en petites bandes, puis de les obliger à se livrer à l'élevage du porc et à la culture accessoire. Mais ce n'est là que le commencement de l'évolution dont il nous faut suivre maintenant les diverses phases.

II.

Le premier résultat de cette installation sédentaire et agricole fut de contraindre les Celtes à se fractionner encore davantage.

Les populations qui vivent de l'art pastoral sont dans la nécessité de mener la vie nomade : elles doivent errer avec les animaux qu'elles nourrissent par le parcours. En passant à la culture, il faut que les familles se fixent à côté des plantes qu'elles travaillent et qu'elles surveillent. Mais, dans quelles conditions se fixent-elles?

Elles ne peuvent se fixer en trop grand nombre sur le même point, car le rayon de culture serait trop étendu et une grande

(1) R. de Belloguet, *Ethnogénie gauloise*, 3e partie, p. 458.
(2) *De l'Agriculture*, II, 9.
(3) Liv. XIII, 16.
(4) Voy. XIV, 29; XVIII, 12; XXII, 82; XIV, 19.

partie de ces cultures ne seraient plus sous la main. Supposez, par exemple, une tribu composée de deux mille familles, soit environ de dix mille personnes : si toutes ces familles se fixent sur un même point, elles formeront une ville d'une certaine importance, et auront besoin d'un territoire de culture considérable. Dès lors, la plus grande partie des champs sera très éloignée de la ville ; il faudra perdre un temps fort long pour y aller et pour en revenir. Il n'y a pas de culture possible dans ces conditions-là.

Voilà donc la tribu obligée de se fractionner, pour que chacun soit à portée de son champ. Mais jusqu'à quel degré va-t-elle se fractionner? Allons-nous voir, par exemple, chaque ménage s'établir isolément au milieu de ses champs, afin de se trouver au centre de ses cultures?

Deux circonstances empêchèrent les Celtes d'arriver à ce fractionnement extrême :

1° *Les habitudes patriarcales ou communautaires* développées par la vie pastorale antérieure. Nous n'avons pas besoin d'insister sur ce point qui est suffisamment connu de nos lecteurs. N'oublions pas que nos Celtes sont des patriarcaux ; nous avons d'ailleurs constaté, dans notre précédent article, qu'ils étaient arrivés en Gaule en cet état et qu'ils y étaient demeurés. On sait en effet que la culture ne s'oppose pas au maintien de la famille patriarcale : elle demande des bras nombreux, soit pour le travail pénible de la terre, — d'autant plus pénible qu'on n'y est pas habitué, — soit pour les diverses fabrications ménagères.

Ces fabrications sont très développées, car, dans cet état de société, chaque famille doit encore produire elle-même presque tout ce dont elle a besoin ; le type de l'artisan travaillant pour une clientèle n'est pas encore né ou apparaît à peine. On a donc intérêt à rester groupés au foyer, plusieurs ménages ensemble à la façon patriarcale.

Pour des gens ainsi dressés aux habitudes de communauté, l'idéal est de se séparer le moins possible, de rester groupés aussi nombreux que possible. Voilà une première circonstance qui a pour effet de limiter le fractionnement. Voici la seconde :

2° *Le besoin de la défense.* Ce besoin est un de ceux qui ont réuni en bande, ou en tribu, ces familles patriarcales, plus ou moins unies par les liens du sang. Or ce besoin de défense ne cesse pas par l'établissement de la vie sédentaire : il faut défendre ses champs, il faut défendre ses maisons et il le faut d'autant plus qu'on n'a pas, comme dans la vie nomade, la ressource de la fuite en présence d'un ennemi plus fort. On pouvait fuir autrefois avec ses troupeaux et ses tentes; on ne peut pas fuir en emportant avec soi son champ et son habitation.

Si donc la culture pousse les Celtes au fractionnement, les deux causes que nous venons d'indiquer les poussent à se fractionner le moins possible.

C'est ainsi que la bande, ou tribu, en arrive à un système intermédiaire entre son agglomération totale et l'isolement de chaque famille : elle se répartit en agglomérations fractionnaires suivant les conditions du lieu, suivant les affinités des familles. En un mot, elle constitue le type du *village*.

Le village agricole est le mode de groupement caractéristique des pasteurs nomades passant à la culture et à la vie sédentaire. On vient d'en voir les causes.

Cela est tellement vrai qu'on l'observe actuellement dans tous les pays où des nomades sont en train de passer à la vie sédentaire; c'est le régime de toutes les populations qui sont établies à la limite des steppes, d'où elles sont sorties. D'une façon plus générale, c'est le régime de tous les issus de pasteurs. Ils se distinguent très nettement des peuples à famille-souche, qui s'établissent au contraire par familles isolées, chacune au beau milieu de son domaine.

Si maintenant nous considérons les Celtes après leur établissement en Gaule, nous constatons, on va le voir, que c'est bien, par villages et non par habitations isolées, qu'ils se sont fixés au sol.

Les auteurs signalent chez les Celtes trois groupements superposés : *la Civitas, le Pagus, le Vicus.*

Le mot de *Civitas* désigne toujours dans César non une ville, mais un peuple, un corps de nation. Il emploie indifféremment l'un

pour l'autre *natio* et *civitas*, et parfois dans la même phrase (1). César donne le nom de *cités* aux divers États de la Gaule. Il en signale nommément 82. Suivant Appien on en comptait 400, au temps de la guerre des Gaules ; suivant Flavius Josèphe, 305 ; suivant Plutarque, 300 ; suivant Pline, 143 (2).

La Civitas constituait le groupe le plus général, l'ancienne bande, ou tribu. En devenant sédentaires, les membres de la tribu ne s'étaient pas complètement détachés les uns des autres ; ils étaient restés unis pour tout ce qui concernait le besoin de la défense ou de l'attaque. Aussi chaque Civitas possédait-elle un certain nombre d'*Oppida*, ou places fortes, dans lesquelles, en cas de guerre, on enfermait tout ce qu'on avait de précieux pour le soustraire à l'ennemi.

La Civitas est si bien l'ancienne tribu, c'est-à-dire le groupe de tous ceux qui marchaient ensemble, que nous la retrouvons, sous cette forme, jusque dans César. Lorsqu'il s'agit de se déplacer, d'aller se fixer dans un nouveau territoire, la Civitas tout entière se met en marche, et non pas le Pagus, ou le Vicus seulement. C'est ainsi que César nous décrit l'exode des Helvètes, (*civitas Helvetiorum*). « Lorsqu'ils se crurent suffisamment préparés, dit-il, ils livrèrent aux flammes toutes leurs places fortes (*oppida*), au nombre de douze, leurs villages (*vicos*) au nombre de quatre cents, et toutes les habitations particulières. Ils brûlèrent le blé qu'ils ne purent emporter... Tout étant prêt pour le départ, ils fixent le jour où l'on doit se réunir sur la rive du Rhône : c'était le cinquième jour avant les kalendes d'avril, sous le consulat de L. Pison et d'Aulus Gabinius (3). »

Ainsi, lorsque les Helvètes, trop à l'étroit entre le Rhin, le Jura et le Rhône, éprouvent le besoin de chercher un nouvel établissement au dehors, ils se reforment en tribu nomade, et cette tribu comprend précisément tous les membres de la Civitas. La Ci-

(1) *Multa Cæsarem ad id bellum incitabant... tot civitatum conjuratio, in primis ne, hac parte neglecta, reliquæ nationes sibi idem licere arbitrarentur.* (III, 10.)

(2) Appien, *Bell. civ.*, II, c. 1. — Josèphe, *De bello judaico*, II, xxviii, 5. — Plutarque, *in Cæsar.*, XV ; *in Pomp.*, LXXXVII. — Pline, *Hist. nat.*, III, IV, XXXI.

(3) Liv. I, 5 et 6.

vitas est donc bien l'ancienne tribu nomade fixée au sol.

Si la Civitas est un reste de l'ancien groupement en tribu, créé par la vie nomade antérieure, le *Pagus* est, au contraire, une création absolument nouvelle, amenée par la vie sédentaire, par la fixation au sol. En effet, ce terme ne désigne plus une simple collectivité d'hommes, mais un *territoire déterminé* et formant une unité au point de vue géographique. C'est le premier fractionnement de la bande, « pars Civitatis, » dit César (1), produit par la disposition des lieux dans lesquels elle se fixe. Ce sont, par exemple, les familles fixées dans la même vallée, sur le même plateau, dans la même région circonscrite de montagnes ou de plaines; c'est l'empreinte mise sur les hommes par les lieux.

Cela est si vrai que, tandis que la Civitas disparaîtra avec la nécessité de la marche ou de la défense, les circonscriptions des Pagi, quoique moins considérables, survivront au contraire jusqu'à nos jours, en dépit de toutes les révolutions politiques. C'est qu'elles sont calquées sur la nature du sol, qui est immuable ; c'est qu'elles répondent, par là, à une réalité permanente. Voilà comment les anciens Pagi de la Gaule sont encore vivants : on les appelle aujourd'hui les « pays ».

Chaque Civitas comprenait un certain nombre de Pagi. César nous apprend que la Civitas des Helvètes en avait quatre : il n'en nomme que deux : le *pagus Tigurinus* et le *pagus Verbigenus* (2).

Or nous savons par César que la Civitas des Helvètes comptait 263.000 personnes. Comme, d'autre part, elle se divisait en quatre pagi, cela faisait une moyenne de 65.000 personnes par Pagus. Les nécessités de la culture ne permettaient pas, ainsi que nous l'avons dit, à un aussi grand nombre de gens de rester groupés ensemble. Il leur fallait à toute force se fractionner encore. Telle est l'origine de la troisième subdivision que nous trouvons chez les Gaulois : le *Vicus*, ou village. Nous avons vu qu'il y avait chez les Helvètes, par exemple, 400 vici. César

(1) I, 12.
(2) César. I, 12, 28.

mentionne également ceux des Remi, des Morini, des Eburones, des Boii, etc.

Le Vicus comprenait donc essentiellement le nombre de familles qui pouvaient demeurer groupées sur le même point en exploitant commodément le territoire d'alentour, c'est-à-dire sans être astreintes à de trop longs parcours entre l'habitation et le champ.

On peut donc caractériser les trois divisions que nous observons chez les Gaulois de la façon suivante :

La *Civitas* est la nation, l'ancienne bande autonome, la tribu nomade, autrefois constituée pour satisfaire au besoin du parcours, des migrations et de la défense.

Le *Pagus* est le pays, le territoire qui est limité par des conditions géographiques très sensibles, et séparé nettement des unités voisines : il opère le principal fractionnement de la tribu, de la Civitas.

Le *Vicus* est le village, le groupe des habitations rapprochées, avec le territoire environnant, qu'on peut, de là, aisément exploiter par la culture.

En d'autres termes : la Civitas vient de la vie nomade ; le Pagus, de la fixation au sol ; le Vicus, de la culture.

La culture eut donc pour résultat de pousser le fractionnement jusqu'au simple village.

Mais sur quel point du sol ce village va-t-il se fixer ? César nous le dit expressément : *c'est à la lisière des bois* (1). Un pareil choix s'explique, ainsi qu'on va le voir.

Les Celtes n'eurent pas le choix de l'emplacement de leurs villages ; cet emplacement leur était imposé par la situation dans laquelle ils s'étaient mis en passant des steppes sur les sols forestiers.

Nous avons vu, en effet, que les Celtes tiraient leurs nouvelles ressources de l'élevage du porc et de la culture rudimentaire. Ils durent donc établir leurs villages de manière à se trouver

(1) VI, 30.

à portée de cette double ressource. Or les porcs pâturent dans les forêts et la culture se fait plus fructueusement dans les parties déboisées. Ils furent donc obligés de se fixer à la lisière des forêts, de manière à avoir d'un côté leur terrain d'herbe, pour ce qui leur restait de grands animaux, et de l'autre leur terrain de glandage et culture.

Ce fut évidemment là la raison prédominante du choix qu'ils firent pour leur installation de villages, puisque cette raison répondait au besoin fondamental de la nourriture. Mais il y eut des motifs secondaires qui vinrent confirmer ce choix.

Il ne suffit pas de pourvoir au besoin de la nourriture, il faut encore pourvoir au besoin de l'habitation. Pour être moins essentiel, ce dernier n'en est pas moins impérieux à sa manière. Lorsque les Celtes étaient encore pasteurs et nomades, ils ne pouvaient avoir d'autre logement que des tentes, facilement transportables de campement en campement. Et il était facile de se confectionner cet abri, puisque le troupeau leur en fournissait la matière première, laine, poil et peau des animaux, qu'ils avaient en abondance.

Mais en se fixant au sol, les Celtes durent renoncer à la tente ; car, d'une part, ce genre d'habitation est trop mobile, trop peu stable pour des sédentaires; d'autre part, les Celtes, ayant abandonné la plus grande partie de leurs troupeaux en sortant des steppes, avaient perdu, du même coup, la matière première qui sert à confectionner les tentes : les produits du troupeau pouvaient encore suffire à fournir le principal de l'habillement, ils ne suffisaient plus à constituer l'habitation.

Pour se loger, les sédentaires ont recours à deux genres de matériaux : la pierre ou le bois. Mais ils n'emploient pas indifféremment l'un et l'autre, ainsi qu'on va le voir.

On ne peut se procurer la pierre qu'au prix d'un travail d'extraction très pénible, c'est une matière dure à entamer, difficile à arracher. Pour se livrer à un pareil travail, il faut y être préparé, il faut avoir déjà acquis l'habitude de défoncer profondément le sol, de remuer profondément la terre; il faut être dressé aux travaux de terrassier; en un mot il faut avoir l'habitude de

la culture intense. C'est ce qui nous explique comment les Pélasges, par exemple, qui étaient des agriculteurs renforcés, étaient en même temps des constructeurs d'habitations en pierres. L'Asie Mineure, la Grèce, l'Italie, conservent encore de nombreux restes de canaux d'irrigation, qui prouvent à quel point ils étaient agriculteurs (ce qu'on sait d'ailleurs par d'autres témoignages); et de nombreux restes de monuments, les fameuses constructions pélasgiques ou cyclopéennes en grand appareil, qui montrent bien comment la culture intense les avait préparés à élever des constructions en pierre.

Or, tel n'est pas le cas des Celtes. Nous avons vu comment, grâce à la ressource que leur offrait l'élevage du porc, ils avaient pu éviter de se livrer à une culture intense; comment ils avaient pu se borner à la culture rudimentaire. Ils n'entamaient donc le sol que faiblement et le moins possible. La culture ne les prédisposait pas aux difficiles travaux d'extraction, et par conséquent à l'art de construire en pierre.

Or, si nous consultons les documents qui nous parlent des habitations celtiques, nous constatons précisément qu'elles n'étaient pas construites en pierre, mais en bois.

Strabon nous apprend que les demeures des Celtes étaient de simples cabanes faites de planches et de claies d'osier, et le plus souvent couvertes de chaume ou de roseaux. César, Vitruve, Pline, confirment ce témoignage (1). Ce genre de construction était si bien dans les habitudes de la race et répondait si bien à ses aptitudes, qu'au douzième siècle les châteaux de l'Écosse et de l'Irlande, les palais même des rois gallois étaient encore construits de la même manière. On s'explique ainsi comment il ne nous est resté aucun spécimen d'habitation gauloise, tandis que nous avons retrouvé tant de ruines imposantes des constructions pélasgiques.

Ainsi, si l'élevage des porcs obligea les Celtes à se placer dans le voisinage des bois, le mode de construction de leurs habitations leur fit trouver à cet emplacement un second avantage.

(1) Strabon, IV, 164. — César, V, 13, VIII, 5. — Vitruve, II, 1. — Pline, XVI, 64

Mais il y en eut encore d'autres. Ils se procuraient, dans les forêts, le bois nécessaire à la fabrication des instruments de travail et du mobilier. Ils se procuraient, en outre, le chauffage, car il ne faut pas oublier qu'en devenant sédentaires ils ne pouvaient plus se contenter, comme combustible, des argols produits par les animaux.

Ils trouvaient enfin dans les forêts un supplément de ressources au moyen de la chasse, et cela était précieux pour des populations qui, d'une part, répugnaient à la culture intense et qui, d'autre part, conservaient, ainsi que nous le verrons, des habitudes belliqueuses. A ce dernier point de vue, la forêt leur offrait une retraite naturelle et presque impénétrable contre les ennemis qui pouvaient les menacer. Or on sait que les Gaulois recouraient souvent à ce moyen de défense, à tel point qu'ils avaient établi leurs places fortes, c'est-à-dire leurs refuges, ou *oppida*, au plus épais des bois. C'est là également qu'ils abritaient leurs sanctuaires druidiques.

Nous savons maintenant pourquoi les Celtes établirent leurs habitations à la lisière des forêts; nous allons voir que ce fait ne fut pas sans influence sur la constitution de la propriété.

Autour des villages gaulois s'étendaient deux natures de sols : les sols à productions spontanées, pacages et bois, et les sols cultivés. Or ces deux natures de sols ne furent pas appropriées de la même manière.

Les sols à production spontanée n'exigeant aucun travail spécial, il n'y eut aucune raison de les approprier, au sens strict du mot : ils restèrent biens communs. Chacun put y envoyer paître ses animaux, soit en les gardant lui-même, soit en les confiant à un pâtre chargé de tous les animaux du village, ainsi que nous l'apprend Polybe, dans un passage que nous avons cité.

Les sols cultivés, au contraire, durent être appropriés par famille, parce qu'ils exigeaient un travail préalable au produit. On ne se donne la peine de cultiver que quand on est assuré de jouir du produit de son travail. Mais cette appropriation elle-même fut essentiellement limitée et mobile.

En effet, chaque famille possédait seulement l'usage et non la propriété du sol qu'elle cultivait. On lui attribuait des terres à proportion du nombre de bras dont elle disposait ; et on remaniait son lot suivant ses besoins croissants ou décroissants. Ainsi, en réalité, le bien demeurait la propriété commune, mais il était exploité au moyen d'une répartition faite pour l'usage ; parce que si la propriété peut demeurer commune, l'usage ne peut être commun : chaque famille veut recueillir ce qu'elle aura semé ; chacune ne veut semer que ce qu'elle recueillera pour elle-même.

Ce caractère limité et mobile de la propriété se manifeste encore dans un autre fait. La culture épuisant la terre, la terre ayant besoin de fumure, il y a avantage à reporter la culture, une seconde année, sur le sol qui était en pacage, et à remettre en pacage ce qui était en culture. De là, une propriété alternante d'année en année, ou à travers une série de plusieurs années. Ce qui était partagé redevient commun, et ce qui était resté commun est partagé. C'est l'origine des assolements de la culture, qui se retrouvent encore aujourd'hui sur les domaines ruraux, où on laisse une partie en friche chaque année.

On observe ce caractère essentiellement mobile, vacillant et court de la propriété chez tous les peuples qui passent de la récolte des productions spontanées à la culture. Les Celtes n'ont pas fait exception à cette règle générale ; nous en avons la preuve dans le récit que César nous fait de l'émigration des Helvètes.

Nous avons dit plus haut que les Helvètes, se trouvant trop à l'étroit sur leurs terres, entreprirent d'effectuer un exode en masse de toute la population. C'est bien là le fait de gens qui ne sont que faiblement fixés au sol par la culture et par la propriété. Si chaque famille avait eu la pleine possession de son domaine, elle ne l'aurait pas aussi facilement abandonné ; elle y serait restée fortement attachée, comme nos paysans, en dépit de tout. Elle aurait seulement envoyé au dehors les membres de la famille qui ne pouvaient plus trouver du travail sur le domaine, à la façon des Saxons, chez lesquels la culture et la propriété étaient très développées.

Voici d'ailleurs le récit abrégé de César : « Orgétorix était le plus distingué des Helvètes par sa naissance et par ses richesses... Il engagea les habitants à sortir du pays avec toutes leurs forces..... » Il est manifeste que les richesses d'Orgétorix ne consistaient pas en terres, sans cela il ne les aurait point abandonnées aussi facilement. « Les Helvètes, ajoute César, disposent tout pour le départ. Ils rassemblent une multitude de chariots et d'attelages; ils ensemencent toutes les terres, afin de s'assurer des vivres dans leur marche. Ils pensèrent que deux ans suffiraient à ces préparatifs, et le départ fut fixé pour la troisième année..... Lorsque les Helvètes se crurent suffisamment préparés, ils livrèrent aux flammes toutes leurs places fortes, au nombre de douze, leurs villages au nombre de quatre cents et toutes les habitations particulières. Ils brûlèrent le blé qu'ils ne purent emporter, afin que l'impossibilité du retour fût pour eux un nouveau motif de braver tous les périls; ils ordonnèrent à chacun de prendre des vivres pour trois mois. »

Les autres peuples gaulois n'étaient pas plus fixés au sol que les Helvètes, car César ajoute : « Ils persuadèrent aux Rauraques, aux Tulinges, aux Latobriges, leurs voisins, d'imiter leur exemple, de brûler leurs villes et leurs bourgs et de les suivre; ils associèrent à leur projet les Boïens, qui s'étaient établis au delà du Rhin, dans la Norique (1). »

On sait d'ailleurs avec quelle facilité les Celtes abandonnaient leur territoire et se retiraient devant un ennemi plus fort; le récit de César est plein d'exemples de ce genre.

Ce régime de faible appropriation, ce mode instable de la propriété avaient été si profondément inculqués à la race par les conditions que nous venons de dire, qu'on les retrouve encore, plusieurs siècles plus tard, chez les Celtes du Pays de Galles. Les monuments des coutumes galloises ont été publiés en 1841, en vertu d'une décision de la Chambre des Communes d'Angleterre (2). Ces coutumes remontent au temps où cette région

(1) César, I, 2, 3, 4, 5.

(2) *Ancient laws ad and institutes of Wales.* (1 vol. in-fol. et 2 vol. in 8°.)

jouissait encore de sa nationalité. Or, voici quel était alors l'état de la propriété (1).

Une partie du territoire restait propriété commune. Ce n'était pas seulement des bois, des pâturages, mais encore une partie des terres arables. Le jeune Cambrien, arrivé en âge de devenir lui-même chef de ménage, était autorisé à réclamer la jouissance d'un lot de ce communal; il y établissait sa demeure en attendant qu'il fût pourvu autrement par la succession de son père. Si tout le communal se trouvait déjà occupé par suite de concessions antérieures, il y avait lieu d'en remanier la distribution. La partie des terres laissée ainsi en communauté donnait le moyen de faire participer tous les hommes libres à la possession du sol. Quant aux concessions de terres, elles avaient une durée incertaine. Cette concession passagère ne comportait point les travaux, les avances qui amendent la terre et la rendent de plus en plus féconde.

Aussi, au douzième siècle, la Cambrie était-elle encore peu cultivée, ainsi que nous l'apprend un auteur contemporain (2). « Vous ne verriez en Cambrie, dit-il, ni jardins ni vergers; on ne prend point la peine de s'en procurer les produits par le travail. On sème peu de blé, les préparations qu'il faudrait donner à la terre ne sont point du goût des Cambriens. Ils aiment mieux ouvrir la terre en mars ou avril, pour y semer de l'avoine; on obtient ainsi quelques chétives récoltes, après lesquelles les champs sont livrés à la vaine pâture. Aussi le pain tient-il peu de place dans l'alimentation de la Cambrie : la bouillie d'avoine, le lait et la chair de ses troupeaux composent sa nourriture. »

Nous sommes donc bien en présence d'une race qui a laissé en commun la plus grande partie du sol et qui n'a approprié que faiblement l'autre partie.

Mais, du moins, elle l'a appropriée dans une certaine mesure, et, par là, se sont trouvés modifiés les anciens rapports de l'homme avec le sol.

De ces nouveaux rapports de l'homme avec le sol va résulter

(1) Voir *les Celtes et la Gaule celtique*, par L. de Valroger p. 153-154.
(2) Girald. *Cambr. Descr.*, I, 17.

une révolution dans les transports, qui sera elle-même le point de départ d'une organisation nouvelle de la vie publique.

III.

Tant que les Celtes étaient pasteurs et nomades, ils se transportaient eux-mêmes avec leur habitation et leur mobilier, pour aller de pâturage en pâturage : l'homme se *transportait donc vers les produits*, c'est-à-dire vers l'herbe, puisque les animaux la consommaient sur place.

En passant à la culture, l'homme est obligé de se fixer au sol, lui, son habitation et son mobilier; dès lors, au lieu de se transporter vers les produits dont il vit, il transporte ceux-ci à l'endroit où il s'est établi. Il transporte de ses champs à son habitation le blé, la paille, les légumes, en un mot les divers produits qu'il a récoltés.

C'est là une première révolution; en voici une seconde :

Lorsque les Celtes étaient pasteurs-nomades, ils devaient se transporter à de *grandes distances,* par suite de la nécessité de trouver sans cesse de nouveaux pâturages et par suite de l'impossibilité de revenir aux mêmes lieux avant que l'herbe eût repoussé.

Maintenant, au contraire, ils vont chercher les produits à de *petites distances*, puisque tous les champs sont nécessairement réunis dans la région immédiatement contiguë au village.

Voilà bien deux nouveautés qui sont le renversement radical de ce qui existait antérieurement : *le transport des produits* est substitué au transport de la famille ; *le transport à petites distances* est substitué au transport à grandes distances.

Mais ces deux nouveautés en amènent immédiatement et nécessairement deux autres : elles amènent l'emploi de deux instruments particuliers : le *Chariot* et le *Magasin*.

César mentionne fréquemment l'emploi du chariot chez les Gaulois. A propos de l'exode des Helvètes, il nous dit : « Ils

rassemblent une multitude de chariots et d'attelages, *jumentorum et carrorum* (1). » Ailleurs, il explique comment ils se servent de ces chariots, même dans les combats (2).

On s'explique l'emploi du chariot : il est mieux adapté que le cheval porteur aux nouvelles conditions de transport que nous venons d'indiquer, car il s'agit de transporter des masses beaucoup plus considérables.

Le nomade, en effet, n'a à transporter que sa personne, son habitation, qui est une tente, — dont le poids n'atteint pas la charge d'un animal, — et son mobilier, qui se réduit à quelques peaux, à quelques couvertures ou coussins et à quelques rares ustensiles en bois : on sait que le nomade réduit son mobilier au strict nécessaire.

Les transports que doit effectuer le sédentaire sont autrement considérables, puisqu'ils comprennent tous les produits, tout ce que la famille doit consommer pendant l'année entière, et, de plus, la plus grande partie de ce qui doit être consommé par les animaux pendant l'hiver. Des animaux porteurs ne suffiraient pas à opérer de pareils transports; en tous cas, il leur faudrait entreprendre un trop grand nombre de voyages, car ces divers produits sont essentiellement lourds et encombrants. Avec le chariot, au contraire, un animal peut traîner une charge dix fois plus lourde que celle qu'il serait à même de porter. Cela tient à ce que le poids ne s'appuie plus sur lui, mais sur le sol, et que l'effort que fait l'animal consiste seulement à déplacer la charge, ce qui est infiniment moins pénible. On peut ainsi, comme on vient de le dire, transporter un poids dix fois plus fort avec le même nombre d'animaux. C'est là un résultat très important, si l'on considère qu'en abandonnant l'art pastoral, le sédentaire ne dispose plus que d'un petit nombre d'animaux.

Le seul inconvénient du chariot, c'est qu'il ne se prête plus à de longs parcours et à la marche rapide. Mais cela n'a pas pour le sédentaire la même importance que pour le nomade.

(1) I, 3.
(2) IV, 33.

car il n'a plus à faire de transports qu'à de petites distances. La culture n'exige pas non plus de transports précipités, comme l'art pastoral où il s'agit d'arriver, parfois sous peine de mort, à l'étape éloignée où l'on trouvera de l'eau. Le chariot est donc, à tous les points de vue, un précieux et indispensable instrument pour le sédentaire, et l'on comprend pourquoi il apparaît chez les Celtes précisément au moment où ce peuple se fixe au sol par la culture.

Cette transformation des moyens de transports s'est accomplie d'autant plus facilement que les Celtes, ayant établi leurs habitations à la lisière des bois, trouvèrent ainsi sous la main la matière première nécessaire à la construction de leurs chariots.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que cette construction était très rudimentaire. Les auteurs mentionnent des chars à quatre roues, mais le plus souvent il n'y avait que deux roues, ce qui permettait de passer plus facilement partout. C'était là une condition importante à une époque où il n'y avait assurément pas de routes carrossables.

Nous avons signalé une seconde nouveauté dans les transports : l'apparition du *Magasin*.

Le pur nomade n'a pas de magasins, d'abord parce qu'il est errant, ensuite parce qu'il n'accumule pas de provisions : il consomme chaque jour la quantité de lait produite chaque jour par le troupeau; quant à sa provision de viande, elle est sur pied et se transporte toute seule.

Mais il n'en est pas de même, lorsque l'homme passe à la culture. Alors, la terre lui livre à une époque déterminée les produits qui doivent être consommés pendant tout le cours de l'année. Il faut donc, à toute force, les mettre en réserve, les emmagasiner.

Mais ce n'est pas là une grande difficulté; la vie sédentaire facilite l'accumulation des produits. Le plus souvent, à l'origine, le Magasin est la maison même où habite la famille. Elle est plus grande que la tente et se prête à ce nouveau service.

La transformation du mode de transport amène nécessairement la transformation du moteur, c'est-à-dire de l'animal qui sert au transport.

La première conséquence de la culture, à cet égard, est de faire prédominer le bœuf sur le cheval. Le bœuf est mieux adapté à la culture que le cheval : il supporte mieux le joug et la charrue, parce qu'il est plus patient; il a beaucoup plus de puissance que le cheval pour tirer; or nous venons de dire qu'il s'agit maintenant de tirer, bien plus que de porter : il s'agit de tirer la charrue et le lourd chariot. Et il s'agit de les tirer dans des conditions difficiles, soit dans des terres labourées, soit sur un sol sans route. Ajoutez que le bœuf épuise moins les pâturages que le cheval, et la chose importe avec la réduction des prairies.

Et non seulement le cheval passe au second plan, mais il se transforme. Il entre dans une nouvelle phase : il devient lui-même animal de trait. Cela altère sa race : les mêmes races ne sont pas aptes à tirer et à être montées.

Son éducation d'ailleurs le transforme : il est élevé sur un petit espace et quelquefois même enfermé une partie du temps dans une cabane. On l'empêche de courir librement, d'aller au loin. La nourriture elle-même change : il ne vit plus exclusivement d'herbe; il consomme le foin, la paille, le grain.

Cette transformation dans le mode de transport et dans les moyens de transport a pour résultat de réduire le nombre des cavaliers : dans la vie nomade, tout le monde usait du cheval, maintenant la généralité est mise à pied. C'est le règne du piéton qui commence.

Si nous supposons que, au milieu de cette mise à pied générale, un certain nombre d'hommes aient réussi à conserver leurs chevaux, à rester des cavaliers de profession, nous pouvons pressentir qu'ils constitueront une élite et qu'ils auront, de ce chef, une supériorité manifeste sur le simple piéton.

Or, le fait s'est précisément produit, et c'est lui qui va nous montrer le lien de la transformation des transports, chez les Gaulois, avec les modifications de leur régime politique attesté par César et tous les anciens.

H. de Tourville et E. Demolins.

(*A suivre.*)

LE TRAVAIL.

(*Cours de méthode de la Science sociale.*)

III.

LES TRAVAUX DE FABRICATION (1).

Les travaux de la Fabrication que nous abordons aujourd'hui méritent de former une espèce à part, à cause du caractère commun qu'ils présentent, caractère qui les différencie profondément des travaux de la Simple Récolte et des travaux d'Extraction.

Les produits de la Simple Récolte, donnés par les seules forces de la nature, ainsi que les produits de l'Extraction donnés par le concours des forces de la nature et des forces de l'homme, ont tous ce caractère commun d'être des *produits naturels*. Or il se trouve que la plupart des produits naturels ne sont pas utilisables pour l'homme dans leur état naturel. Que faire, sous leur forme première, de la viande et du cuir des animaux, du blé et des arbres, du fer et du cuivre, etc.? Pour que ces produits naturels soient utilisables, il faut qu'ils subissent au préalable une opération qui les adapte d'une façon spéciale à un besoin déterminé. Il faut que le cuir soit tanné, coupé et cousu pour servir de chaussure; il faut que les arbres soient abattus, équarris, débités et façonnés pour devenir planchers

(1) Voir nos précédents articles sur le « Travail », *la Science sociale*, t. XI, p. 237 et 305.

ou fauteuils, etc. Cette opération, cette élaboration, qui rend un produit naturel, une *matière première*, propre à un besoin, à un usage déterminé, est ce que l'on appelle *la Fabrication*.

Le produit fabriqué s'oppose donc au produit naturel; puisque le produit naturel est le produit spontané de la Simple Récolte et de l'Extraction, tandis que le produit fabriqué est précisément le produit naturel transformé par la Fabrication et adapté à un besoin déterminé.

Les *travaux de la Fabrication* présentent donc tous ce caractère commun qui servira à les définir : ils *consistent en une série d'opérations, nécessaires pour adapter d'une façon spéciale à un besoin déterminé les produits naturels de la Simple Récolte et de l'Extraction*.

A ce titre, la Fabrication doit se classer après la Simple Récolte et l'Extraction, puisqu'elle en transforme les produits.

Ce n'est pas là la seule raison de son classement.

La loi générale d'après laquelle nous avons classé les différentes espèces de Travaux se vérifie ici dans son plein. Avec les travaux de Fabrication on voit croître énormément l'effort humain, tandis qu'on voit décroître d'une façon définitive dans la production, l'action des forces spontanées du Lieu. Si l'action de la nature, en effet, se manifeste encore dans les travaux de Fabrication par les matières premières qu'elle fournit et par les forces physiques qu'elle met à la disposition de l'homme, il n'en est pas moins vrai que la part de l'effort humain dans le produit fabriqué est de beaucoup supérieure. Comparez, dans le vêtement que vous avez sur le dos, les parts respectives de la nature et de l'effort humain. La nature a fourni la laine, les matières chimiques nécessaires pour purifier et pour teindre cette laine, les forces mécaniques qui ont actionné les métiers; l'homme a pris cette laine : par mille recherches de son esprit il a su découvrir les matières chimiques propres à la purification et à la teinture, inventer une série de machines, machines à tisser, machines à imprimer, à sécher, à décatir, etc., machines à vapeur qui donnent la vie à toutes les autres; par mille efforts de ses bras, il a mis toutes ces machines en action, il a

fait réagir tous ces agents chimiques; le drap fait, il a su le couper et le coudre pour en faire un vêtement.

Ce seul exemple prouve bien que l'action du Lieu, qui était dominante dans la Simple Récolte, prépondérante dans l'Extraction, devient secondaire dans les produits de la Fabrication, tandis que l'effort humain passe au premier rang et devient prépondérant.

La Fabrication se classe donc justement après l'Extraction.

En arrivant aux travaux de la Fabrication, si nous observons quelle est la caractéristique de leur méthode de travail, et si nous nous demandons quelle action cette méthode va avoir sur l'organisation du personnel, — point d'arrivée de toutes nos observations, la science sociale n'étant autre chose que la science des groupements, — nous remarquons que la caractéristique de la méthode de travail de la Fabrication est *l'instabilité*.

Dans les travaux que nous avons analysés jusqu'à présent, dans la Simple Récolte comme dans l'Extraction, nous avons remarqué que la part prépondérante ou considérable que prend la nature dans le produit naturel relativement à l'effort humain, assurait à ces deux espèces de travaux une grande stabilité dans leurs méthodes de travail, presque toutes traditionnelles, stabilité qui se répercute immédiatement sur les différentes organisations du personnel.

Avec la Fabrication il n'en va plus de même; l'action de la nature devenant très secondaire et se manifestant seulement par les matières premières et les forces physiques livrées à l'industrieux usage de l'homme, *l'invention humaine* a libre carrière et devient toute-puissante. Et cette invention humaine est singulièrement mobile; son caractère est d'être essentiellement progressive et irrégulière dans ses progrès; remplacer une méthode de travail par une autre plus perfectionnée, moins coûteuse, plus productive, voilà le but auquel tend la Fabrication, c'est sa loi de progrès. Et ces changements, ces perfectionnements, ces nouveaux procédés sont absolument accidentels et imprévus; rien ne règle la marche des inventions et des dé-

couvertes. Il n'y a ni limites, ni règles au changement des méthodes de travail dans la Fabrication.

C'est là l'histoire de toutes les grandes découvertes. Voulez-vous un exemple entre mille? Tout le monde sait que l'industrie de la teinture a été entièrement renouvelée vers le milieu de ce siècle. Jusqu'à cette époque, on teignait les étoffes, en les faisant séjourner dans un bain coloré par la décomposition de substances végétales : la garance, l'indigo, l'orseille, etc., ou par une solution de quelques substances minérales : l'orpiment, deux ou trois sels de cuivre, etc.; de ce chef les couleurs étaient très limitées. En 1858, un chimiste anglais W. Perkin, cherchant à produire artificiellement la quinine, traita de l'aniline, retirée du goudron de la houille, par un réactif oxydant : le bichromate de potasse. Perkin n'obtint pas ce qu'il cherchait; mais, au lieu de la quinine, il trouva ce qu'il ne cherchait pas : il recueillit un précipité d'un beau violet qui jouissait d'une puissance tinctoriale extraordinaire. C'est ainsi qu'en épurant le gaz produit par la distillation de la houille et en étudiant les goudrons, on y trouva une série indéfinie de couleurs minérales; c'est ainsi que l'aniline, la naphtaline, l'acide phénique, l'anthracène, etc., vinrent bouleverser de fond en comble l'industrie de la teinture, et lui donnèrent l'essor que l'on connaît.

Prenez toutes les industries, et vous trouverez toujours dans leur histoire mille révolutions de ce genre.

Nous pouvons donc conclure que l'instabilité, ou le progrès dans les méthodes de travail, est la loi de la Fabrication; telle est la conséquence immédiate et forcée de la maîtresse part que prend l'homme dans la production.

La Fabrication étant définie et classée parmi les grandes espèces de travaux, passons à la détermination et au classement des variétés que présente cette espèce.

I.

Dans la Simple Récolte, comme dans l'Extraction, nous avons déterminé les variétés de l'espèce, d'après le mode de groupe-

ment, d'après la forme de l'atelier; c'est le groupement qui détermine la variété; voyons donc quelles sont les formes fondamentales de groupement que l'on rencontre dans la Fabrication, nous aurons ainsi ses variétés.

On rencontre dans la Fabrication six formes d'ateliers, six groupements fondamentaux. Ces formes sont bien primordiales puisqu'il n'est pas une forme d'atelier dans la Fabrication qui ne puisse se rapporter à l'une quelconque de ces six formes originales; c'est pour cela que nous n'en mentionnons ni plus ni moins. Il est très utile de distinguer nettement ces six groupements entre eux et de ne pas les réduire à un nombre moindre en en confondant deux ou plusieurs ensemble, parce qu'ils présentent des différences sensibles, des différences radicales, qui entraînent dans tous leurs effets des divergences complètes, nous le verrons plus loin.

Quelles que soient les organisations du personnel dans la Fabrication, toutes ces organisations peuvent donc se ramener à l'un des six types suivants :

1° La Communauté ouvrière (*dite industrielle*);
2° L'Industrie domestique principale;
3° L'Industrie domestique accessoire;

4° Le Petit Atelier patronal;
5° La Fabrique collective;
6° Le Grand Atelier.

Les trois premiers types ont ce caractère commun : c'est qu'ils présentent une forme de groupement où l'*atelier est uni au foyer;* ils sont pratiqués par des familles ouvrières se tirant d'affaire toutes seules et n'ayant besoin ni du concours ni de la direction d'aucun organisme patronal.

Les trois derniers types ont, eux aussi, un caractère commun : ils présentent une forme de groupement où *la séparation s'est faite entre l'atelier et le foyer ;* ils sont pratiqués par des familles ouvrières restées maîtresses de leur foyer, mais qui sont obligées d'aller, pour gagner leurs moyens d'existence, se fondre dans des

groupements de travail, dans des ateliers organisés et dirigés par des familles plus capables, par des familles patronales.

Définissons chacune de ces six organisations fondamentales de l'atelier.

1° La *Communauté ouvrière industrielle.* — La Communauté ouvrière, qu'on appelle ici « industrielle », pour marquer qu'il s'agit de travaux de Fabrication, est une entreprise de Fabrication faite par une collectivité d'ouvriers ordinairement unis par les liens de la famille.

Les chaudronniers tziganes, connus dans nos campagnes sous le nom de bohémiens, qui s'en vont par toute l'Europe, familles par familles, rétamer et retaper tous les vieux chaudrons, présentent le type le plus complet de la Communauté ouvrière industrielle (1).

La Communauté ouvrière industrielle correspond à la Communauté agricole, elle présente les mêmes caractères avec la nuance d'instabilité qui est le fait de la Fabrication comparée à la Culture.

2° L'*Industrie domestique principale* est : Une entreprise de Fabrication faite par un simple ménage ouvrier, qui en tire toutes ses ressources ou du moins les principales.

Les tailleurs, les cordonniers dans les petits bourgs, les tisserands, les canuts des soieries lyonnaises, les horlogers, etc., sont organisés sur ce type. On les voit, aidés seulement par leur femme et par celui de leurs enfants à qui ils apprennent leur métier, se procurer leurs principales ressources au moyen de ces industries, qu'ils pratiquent à leur foyer (2).

L'Industrie domestique principale correspond à la Petite Culture en ce que, comme elle, elle fournit à l'activité et aux besoins de la famille ouvrière.

3° L'*Industrie domestique accessoire* est une entreprise de Fabrication faite par un simple ménage ouvrier, qui n'en tire pas ses principales ressources.

(1) Voir, pour la description de la Fabrication en Communauté ouvrière, *la Science sociale*, t. IX, p. 320.

(2) Voir l'« Horloger de Saint-Imier », *la Science sociale*, t. VI, p. 158 et suiv.

C'est là une organisation de la Fabrication que l'on rencontre communément dans les campagnes. C'est précisément parce que la terre ne donne pas à ces familles paysanes des ressources suffisantes, et que les occupations rurales leur laissent de nombreux loisirs, que l'on voit la broderie et toutes les industries du bois pratiquées dans les Vosges, la chaudronnerie dans les monts d'Auvergne, le tissage de la soie et de la paille dans les Alpes, l'horlogerie dans les pâturages du Jura, etc. (1).

L'Industrie domestique principale correspond à la Culture Fragmentaire : comme elle, elle ne peut suffire ni aux besoins ni à l'activité d'une famille.

L'Industrie domestique principale et l'Industrie domestique accessoire ont ceci de particulier, c'est que tantôt elles présentent des formes de groupements autonomes et indépendants, tantôt elles présentent des formes de groupements indépendants les uns des autres, mais dépendants d'un groupement supérieur.

Les tailleurs, les cordonniers dans les petits bourgs, les boisseliers dans les contrées forestières, etc., se classent dans le premier genre; ils sont les maîtres absolus de leur Fabrication, ils dirigent eux-mêmes leur travail et en placent les produits.

Les gantiers, les horlogers, les tisserands, etc., se classent au contraire dans le second genre; car, tout en étant les maîtres de leurs ateliers domestiques, ils dépendent du chef de la Fabrique collective, qui les fournit de matières premières et place les produits fabriqués; ils sont donc reliés à une organisation supérieure de l'atelier que nous étudierons tout à l'heure.

4° Le *Petit Atelier patronal* est une entreprise de Fabrication faite par un ouvrier patron.

Les serruriers et les menuisiers établis dans les villes, qui, tout en continuant à travailler de leurs mains, emploient un ou plusieurs ouvriers, offrent un excellent exemple de cette organisation (2).

Avec le Petit Atelier patronal, on voit apparaître, dans l'état

(1) Voir « les Populations forestières », *la Science sociale*, t. V, p. 518; voir aussi « le Paysan des Génevez », *la Science sociale*, t. III, p. 405.

(2) Voir *ibid.*, t. IX, p. 328 et suiv.

embryonnaire, la subordination des incapables aux capables dans les travaux de la Fabrication. L'ouvrier est devenu petit patron, en ce sens que, tout en continuant à travailler de ses mains, il peut entreprendre plus de travail qu'il ne peut en faire à lui seul : il fournit donc du travail à d'autres ouvriers, et par là il les patronne.

5° La *Fabrique collective* est constituée, comme il a été indiqué plus haut, par un ensemble d'ateliers domestiques, principaux ou accessoires, approvisionnés de travail par un patron qui groupe la clientèle et fournit les matières premières. Ce sont là les deux seuls éléments dont le patron dispose alors dans le travail.

Les chefs des comptoirs d'horlogerie dans le Jura, les fabricants de soieries dans la région lyonnaise, sont organisés sur ce type.

6° Le *Grand Atelier* est celui où le patron, complètement occupé à la direction du travail, cesse d'être ouvrier, — à la différence du petit patron, — et devient en outre complètement maître de la direction du travail, — à la différence du patron de fabrique collective. — Il est patron, non ouvrier, comme au reste ordinairement le patron de Fabrique collective. On l'appelle plus particulièrement Grand Patron.

Les grands filateurs qui réunissent dans leurs ateliers, autour de leurs machines, de nombreux ouvriers travaillant sous leur direction, se classent dans cette catégorie.

Tels sont les six groupements qui présentent les types fondamentaux, les variétés radicales, les formes primordiales de l'organisation du personnel dans la Fabrication, formes dont les autres formes, les autres groupements ne diffèrent que par des variantes secondaires, des retouches de détail.

Ces six variétés ont été classées entre elles, il est facile de s'en rendre compte, *d'après l'ordre de complexité croissante*. A mesure que l'on s'avance de la Communauté ouvrière vers le Grand Atelier patronal, la *disposition du travail* tend de plus en plus à échapper aux familles ouvrières pour n'appartenir plus qu'à quelques familles d'élite.

II.

Voilà donc les différentes organisations du personnel dans l'Atelier, les différents groupements de la Fabrication déterminés, définis et classés. Les lecteurs qui suivent avec attention cette exposition de la classification sociale ont dû faire une remarque : ils ont dû remarquer que, contrairement à ce qui a été fait jusqu'à présent pour les variétés des autres espèces de Travaux, les variétés de la Fabrication ne sont liées, dans leur désignation, à aucune espèce de produit.

Jusque-là, nous avons pu marquer le genre de produit auquel correspond essentiellement telle forme d'atelier. Ainsi, dans les travaux de Simple Récolte, nous avons marqué qu'à l'herbe, produit du pâturage nomade, correspond essentiellement la forme d'atelier communautaire, à tel point que le pâturage nomade et l'atelier communautaire sont, en pratique, devenus presque synonymes. De même, nous avons indiqué qu'au produit de la pêche côtière correspond l'atelier domestique; et au produit de la chasse, l'atelier an-organisé. — Cette correspondance entre le produit et la forme de l'atelier s'est poursuivie dans les travaux d'Extraction : à tel point que, si on met en regard d'un genre de travail, donnant un produit déterminé, la forme d'atelier que ce produit réclame, on a le tableau suivant :

Aux produits de :	Pâturage..................	correspond	Atelier communautaire.
	Pêche côtière.............	—	Atelier domestique.
	Chasse....................	—	Atelier an-organisé.
	Culture Petite............	—	Atelier communautaire. Atelier domestique principal.
	— Fragmentaire.....	—	Atelier domestique accessoire.
	— Grande...........	—	Grand Atelier.
	Art des Forêts............	—	Grand Atelier.
	Art des Mines.............	—	Grand Atelier.

Il était donc aisé, jusqu'à présent, de marquer dans les travaux de la Simple Récolte et de l'Extraction le produit ou la classe générale de produits correspondant à telle forme de l'atelier.

Avec la Fabrication il n'en est plus de même. Il n'y a pas ou presque pas de produit qui n'ait été fabriqué par les six formes d'atelier que nous avons vues, ou du moins par plusieurs et quelquefois par les plus diverses. Voulez-vous des exemples?

Les tissus ont été et sont encore fabriqués par les six formes d'atelier, sauf peut-être par le petit atelier patronal, sinon exceptionnellement.

La métallurgie a bien eu les six formes d'atelier, et notamment le petit atelier patronal ; le petit serrurier est le représentant actuel de cette forme.

D'autre part, on peut voir et on voit tel joujou de bois fabriqué en Fabrication accessoire par un pâtre ou un gendarme suisse, et fabriqué en grand atelier avec des machines par un bourgeois de Nuremberg ; et on ne trouvera pas cette fabrication dans les formes d'ateliers intermédiaires.

En parcourant ainsi la série innombrable de produits fabriqués on les verrait sortir, comme je le disais, d'ateliers de forme différente et souvent de formes les plus opposées.

Il est donc acquis que, *dans la Fabrication, il n'y a pas à rattacher les formes d'atelier au genre de produits.*

Alors à quoi correspondent ces formes d'ateliers?

L'observation démontre qu'en cherchant, *dans tous les éléments de la Fabrication celui qui influe le plus régulièrement sur la forme de l'atelier*, ce n'est pas la forme du produit, comme dans les travaux précédents, mais *c'est la nature du moteur.*

C'est pourquoi vous voyez figurer ici, dans le tableau de la Fabrication, au lieu de la désignation d'une nature de produit, la désignation d'un moteur.

Fabrication.

1. à la Main............	1. en Communauté ouvrière (*dite industrielle*)
2. à Moteurs animés....	2. d'Industrie domestique principale.
3. au Vent.............	3. d'Industrie domestique accessoire.
4. à l'Eau.............	4. en Petit Atelier patronal.
5. au Bois.............	5. en Fabrique collective.
6. à la Houille........	6. en Grand Atelier.

Le moteur se substitue au produit pour la détermination de la forme d'atelier, parce que la Fabrication consistant à donner

d'autres formes aux produits naturels, c'est à l'aide de procédés mécaniques ou en grande partie mécaniques, que dans les neuf dixièmes des cas ces formes sont données aux objets. La force mécanique tient donc, de ce chef, la première place dans les procédés de la Fabrication.

Dès lors on conçoit que *l'emploi d'une force mécanique plus considérable* dans le même atelier *doit y accroître l'importance de la Fabrication et, par là même, requérir* un gouvernement plus capable de l'atelier, *une forme supérieure de l'atelier*. C'est pourquoi les formes de l'atelier sont sensiblement *parallèles* à la force du moteur : elles croissent en importance avec lui.

Un exemple entre mille : la farine est un produit qui sort de toutes les formes de l'atelier. Mais si la farine est fabriquée *à la main*, elle sortira d'une *communauté ouvrière* comme en Orient ; si elle est fabriquée *au moulin à vent*, elle sortira d'un *atelier domestique ;* si elle est fabriquée au *moulin à eau,* elle sortira d'un *petit atelier patronal ;* si elle est fabriquée par une machine à vapeur *à la houille,* elle sortira d'un *grand atelier*. Voilà, bien clairement, indiquée l'influence du moteur sur la forme de l'atelier, et cela pour un même produit.

Mais, malgré ce parallélisme général, évident, des formes de l'atelier et des forces du moteur, *il faut se garder de croire qu'un moteur est complètement et suffisamment cantonné dans une forme d'atelier*.

Grâce à mille circonstances adjacentes (car le moteur n'est qu'un élément de la Fabrication), un moteur peut s'étendre en dehors du genre d'atelier qui lui est le plus naturel, qui lui est le plus normalement convenable. En fait, les différentes formes d'atelier empiètent réciproquement les unes sur les autres dans l'usage d'un moteur déterminé ; et il est impossible de poser des bornes, à ces empiètements réciproques, parce qu'ils dépendent, comme je l'ai dit, de circonstances adjacentes et variables que jusqu'ici la science sociale n'a pu encore préciser et énumérer.

La Fabrication à la main se rencontre dans toutes les formes d'atelier, depuis la Communauté ouvrière jusqu'au Grand Atelier ou tout au moins à la Fabrique Collective. En sens inverse, la

Fabrication à la houille remonte, en sautant par-dessus la Fabrique collective, jusqu'au Petit Atelier patronal avec la locomobile; et on cherche aujourd'hui à la faire remonter jusqu'à l'Atelier domestique avec la distribution de la force motrice à domicile.

C'est précisément cette mobilité de limites entre les diverses formes d'atelier relativement à l'emploi d'une force motrice déterminée, qui a empêché d'établir aucun rapport *strict* entre une forme d'atelier et une force motrice. Aussi, on s'est contenté d'exprimer le parallélisme général et non précis, que j'ai dit plus haut, entre la progression des forces motrices et la progression des capacités dans l'atelier. C'est ce qu'invoque, au tableau de la Fabrication, la série du moteur placée en avant de la série des formes d'atelier : mais en reliant ces deux séries par une accolade générale qui n'applique pas en particulier tel moteur à telle forme d'atelier, ce tableau accuse seulement dans l'ensemble une convenance plus grande des premiers moteurs avec les premières formes d'atelier et des derniers moteurs avec les dernières formes d'atelier.

D'ailleurs, il est utile et intéressant de remarquer que, si on ne peut actuellement, dans une classification scientifique, assigner un moteur déterminé à une forme d'atelier déterminée, à cause des conditions innombrables qui agissent dans la Fabrication et à cause de l'insuffisance actuelle des observations, néanmoins, en pratique, tout observateur est essentiellement mis en demeure par le tableau même, de se rendre compte de la cause qui, dans le cas qu'il observe, a fait employer, pour *tel produit*, *tel moteur*, et pour *tel moteur*, *telle forme d'atelier*. Ainsi le vide du tableau se comble dans chaque cas d'observation. Pourquoi, par exemple, fabrique-t-on le pain *à la main* à Paris? pourquoi ce *produit* si considérable, avec ce petit *moteur*? et pourquoi cette fabrication n'a-t-elle guère lieu qu'en *petit atelier patronal*, tandis que le grand atelier et la fabrique collective peuvent tout aussi bien employer la main? Question intéressante à résoudre (1).

(1) « La Boulangerie parisienne », *Science sociale*, t. IV, livr. d'octobre et de décembre 1887.

On connaît les moteurs qu'emploie la Fabrication ; ils sont :

1. La Main,
2. Les Moteurs animés,
3. Le Vent,
4. L'Eau,
5. Le Bois,
6. La Houille.

Si nous devions grouper les différentes fabrications par leurs moteurs, en mettant ensemble celles dont les moteurs se rapprochent le plus, par leur puissance et par leurs effets économiques et sociaux, nous aurions trois catégories ainsi composées :

I. Les Fabrications { à la main, à moteur animés, au vent.
II. Les Fabrications { à eau, au bois.
III. Les Fabrications à la houille.

Déterminons et classons chacune de ces Fabrications d'après son moteur.

Les *Fabrications à la Main.* — Il est d'observation immédiate que le moteur le plus simple est la main. La main est une force mécanique spontanée et à toutes fins : pour être *constitué*, ce moteur n'exige aucune connaissance spéciale et aucun frais.

C'est précisément cette simplicité et ce bon marché du moteur qui fait des Fabrications à la Main les Fabrications les plus simples.

Les *Fabrications à Moteurs animés.* — Les moteurs animés (le cheval, l'âne, le bœuf...) présentent une certaine complication sur le moteur à main. Ils exigent un appareil, la roue de manège, par exemple, plus compliqué à construire que le simple outil à la main : ils présentent en outre, pour leur acquisition et pour celle de l'appareil qu'ils actionnent, une dépense d'une certaine importance.

Aussi les Fabrications à moteurs animés doivent-elles se classer après la Fabrication à la main.

Les *Fabrications au Vent ou à Eau.* — Les moteurs à vent et à eau fournissent des moyens d'action mécanique plus puissants que les précédents et très économiques. Mais l'appareil qu'ils mettent en mouvement, le moulin à vent ou à eau, exige une plus grande science de construction et de plus fortes dépenses que la simple roue de manège ; d'autre part, ces moteurs sont liés aux conditions des lieux et ne sont pas partout applicables.

Si ces raisons de puissance, de science et de coût de la construction, font passer les moulins à vent et à eau après les moteurs animés, il faut remarquer que le moulin à eau doit être classé après le moulin à vent, car l'eau est un moteur beaucoup plus puissant et plus continu que le vent. C'est précisément cette supériorité de force et de continuité qui a fait remplacer, partout où la chose a été possible, le moulin à vent par le moulin à eau.

Les *Fabrications au Bois.* — Notons tout d'abord que la plus grande action du bois dans la Fabrication n'est pas précisément de fournir un moteur par la vapeur.

Cette action se manifeste cependant ; en Russie, par exemple, les machines à vapeur des usines et des chemins de fer emploient le bois comme combustible. Ces machines à vapeur actionnées par la combustion du bois fournissent des moyens d'action mécanique très puissants et continus, plus encore que les moteurs à eau ; mais ils se distinguent grandement des moteurs à la houille, parce qu'ils subissent les conditions du Lieu : la Fabrication au bois est très réglementée par les lois immuables et peu actives de la production forestière.

D'ailleurs, la principale action du bois dans l'industrie est, ou plutôt a été, la fusion ou la cuisson des matières. Le bois fournit alors non pas une force motrice, mais une force physique : le calorique. Cette force physique, lorsqu'elle est employée dans des proportions intenses, agit sur la forme de l'atelier plus sensiblement encore que le moteur. Ainsi, les anciennes usines métallurgiques au bois, et celles qui subsistent aujourd'hui, marquent un écart très sensible avec les autres industries qui emploient comme elles l'eau pour moteur, et elles se rapprochent beaucoup plus des usines à vapeur chauffées au bois que des usines mues

par l'eau. C'est pourquoi, bien qu'elles n'emploient pas le bois comme force motrice, elles doivent se classer avec les usines mues par des machines qu'actionne la combustion au bois (1).

Les *Fabrications à la Houille.* — Les moteurs à la houille fournissent les moyens d'action mécanique les plus puissants et les plus continus.

La Fabrication à la houille est sans règle aucune du côté de la houille : on puise dans un réservoir colossal, les mines de houille, réservoir qui semble sans fin aujourd'hui; et on ne sent pas le besoin d'en modérer l'exploitation comme on est obligé de le faire pour les filons métalliques. Aussi, la Fabrication au bois appartient à l'ancien ordre économique, et la Fabrication à la houille a été créatrice d'un nouvel ordre, d'une nouvelle époque, dans le monde du travail : *l'âge de la houille.*

C'est à juste titre que les moteurs actionnés par la houille se classent en dernière ligne, car ils sont les plus puissants et les plus continus; ils sont en même temps, par les agglomérations ouvrières qu'ils permettent, les générateurs des plus grandes complications sociales.

En aboutissant au Grand Atelier, d'une part, et à la houille comme moteur, d'autre part, notre tableau nous fait voir qu'en même temps que le travail de la Fabrication échappe, dans sa disposition et dans sa direction, au plus grand nombre et se trouve mis par le Grand Atelier aux mains d'une minorité d'élite, ce même travail devient, grâce à la puissance prodigieuse de son nouveau moteur, capable des plus immenses effets comme des surprises les plus imprévues.

A travers toutes ces organisations différentes du personnel, un fait a dû, par son extraordinaire portée sociale, fixer notre at-

(1) Il est évident que les usines métallurgiques, tant au bois qu'à la houille, ne se confondent pas avec les simples *fonderies,* que nous avons classées plus haut dans le tableau de l'Extraction, en face de l'art des mines. Dès que *l'élaboration* du métal *prime* par son importance *l'exploitation* de la mine, on est dans la Fabrication véritable. Le chef d'usine est fabricant bien plus que mineur, parce que l'élaboration de la matière première a plus d'importance dans son travail que l'Extraction de cette matière première.

tention. Nous avons remarqué qu'à mesure que la Fabrication, en vertu même de sa loi qui est le progrès, tendait à inventer et à mettre en action des forces mécaniques, des moteurs de plus en plus puissants, le Grand Atelier apparaissait de plus en plus comme seul capable de ces puissants moteurs et tendait de plus en plus à remplacer le Petit Atelier. Dans de telles conditions, la destinée de populations, voire même de races entières, va de plus en plus à dépendre des quelques hommes qui disposent du travail et qui le dirigent. Leur intelligence, le sentiment qu'ils ont de leur devoir social sont des facteurs de premier ordre pour le bien-être général, qui cependant reste à la merci d'une invention nouvelle.

Quel chemin nous avons parcouru depuis les travaux de la Simple Récolte, où tous les hommes étaient leurs maîtres, où tous étaient sûrs du lendemain! Certes, la puissance de l'homme s'est accrue; il ne subit plus la loi de la nature; il lui impose à son tour sa loi; mais l'instabilité de la Société s'est singulièrement augmentée.

Ces transformations et cette instabilité, que nous montre la Fabrication, ne sont rien encore à côté des effets sociaux que nous révèlera la quatrième espèce de travaux : les Transports.

Robert Pinot.

(*A suivre.*)

SAINT BONIFACE

ET

LES MISSIONNAIRES DE LA GERMANIE

AU VIIIe SIÈCLE (1).

V.

SAINT BONIFACE PRÉDICATEUR.

I. — COMMENT LE MISSIONNAIRE ANGLO-SAXON UTILISAIT LES APTITUDES DE SA RACE DANS LA CONVERSION DES GERMAINS.

Après les découvertes qui ont pleinement révélé à Boniface sa vocation et le plan de son œuvre, nous allons étudier ses *moyens d'action*. Missionnaire, son premier devoir était de prêcher. Toute l'organisation ecclésiastique qu'il méditait, comme son but principal, supposait la foi établie et mise en pratique chez les Germains; et cette foi, une prédication acceptée des païens. Or, de même que Boniface avait employé à découvrir et à suivre sa vocation surnaturelle, toutes ses ressources naturelles d'émigrant-colonisateur; de même, sous l'inspiration de la grâce, ne devait-il pas utiliser pour le succès de sa prédication certaines aptitudes, développées en lui, par son milieu social? De ces aptitudes ainsi

(1) Voir *la Science sociale*, t. IX, p. 26, 321, 449; t. X, p. 509.

utilisées peuvent dépendre le genre, l'esprit, les procédés, les résultats de son éloquence. C'est ce que va nous montrer notre étude d'aujourd'hui.

I. — LES APTITUDES FONDAMENTALES DU PRÉDICATEUR.

Lorsque Boniface vint demander sa mission au Pape, Grégoire II se plut à reconnaître en lui « ce feu salutaire que le Seigneur est venu apporter dans le monde » : le *zèle*, vertu principale du missionnaire. Mais le zèle, pour savoir, comme le disait le Pape au nouvel apôtre, « insinuer le nom du Christ et rendre la vérité persuasive aux âmes, » doit être éclairé. Et Grégoire reconnaissait encore dans son légat une *science* « des lettres sacrées, acquise dès l'enfance (1) ». La science théologique cependant formule-t-elle autre chose que la théorie générale du ministère apostolique? Ne faut-il pas aussi que le zèle, dans l'application des principes aux hommes et aux situations, soit pratiquement guidé par l'*expérience acquise?* Celle-ci, ou, tout au moins, la docilité à en recevoir les leçons, apparaît, dans le type parfait du missionnaire, au même titre que le zèle et la science, comme une de ces aptitudes fondamentales qui assurent au prédicateur le bon emploi de ses moyens oratoires. Avant d'analyser les moyens particuliers de Boniface, il convient ainsi d'expliquer comment le grand organisateur anglo-saxon développa son expérience des missions.

Au début de son ministère en Thuringe, cette expérience lui manquait totalement. Lorsque, vers 690, les derniers païens du Wessex se convertissaient (2), Winfried avait environ quinze ans; il étudiait, soit à Exeter soit à Nutscell. Lorsqu'il prêcha, plus de quinze ans après, ce fut devant un auditoire entièrement chrétien. L'Église de son pays possédait depuis longtemps sa hiérarchie et ses traditions. Il ne pouvait connaître l'état d'âme d'un infidèle ou d'un néophyte, que par les données de sa théologie.

(1) *Greg. II Epistola I.* Migne, *Patrol. lat.*, LXXXIX, 496.
(2) Willibaldus, III, 9. — 609 A.

Allait-il se contenter de cette connaissance purement abstraite?

Non, sans doute, puisqu'il ne se met pas à l'œuvre en Thuringe, lorsqu'il y a terminé son enquête et fixé le centre de son apostolat. Légat du Pape, âgé de quarante-cinq ans, n'est-il pas cependant en situation d'agir sans délai? De plus, il a sous la main ses collaborateurs ecclésiastiques et ses auxiliaires laïcs. Pourquoi donc les abandonne-t-il, se dirigeant vers l'Austrasie où Willibrord s'est réfugié? Pourquoi, chemin faisant, lorsqu'il apprend la mort de Radbod, la pacification de la Frise et la rentrée des missionnaires, descend-il le Rhin en toute hâte, et, joyeusement, court-il se présenter à l'évêque d'Utrecht, non comme légat du Saint-Siège, mais en simple « coopérateur (1) »?

Cette démarche est caractéristique. Le missionnaire irlandais va trop naturellement de prime saut et les élans de sa nature répondent trop vite aux inspirations de son zèle, pour que, hors de son pays natal, en face des idoles hantées par les démons, au milieu des païens qui se damnent, il souffre les lenteurs d'un stage apostolique. Pas plus qu'il n'explore son terrain, il n'expérimente sa méthode. Saint Kilian sort de son clan et de son monastère où il était depuis longtemps renommé comme prédicateur; il arrive droit en Thuringe, s'arrête à Wurzbourg dans la résidence ducale et, là, comme il l'eût fait chez les chefs ou les rois, jadis ses hôtes en Irlande, il prêche sans plus tarder. Sans tenir compte du changement de sa situation, le prédicateur irlandais *s'improvise* missionnaire (2). Mais, Boniface, après avoir reconnu dans le duché un milieu social analogue à son milieu d'origine, après s'être longuement concerté avec les chefs de famille et les propriétaire de toute classe, après avoir soigneusement parcouru le pays, ne se fie pas encore aux conclusions de son enquête. Sa prudence lui a fait dresser son vaste plan original en utilisant les esquisses de ses devanciers; elle lui fera éprouver les moyens qu'ils ont essayés. Il passera trois ans à évangéliser la Frise sous la direction, et, la plupart du temps, aux côtés de Willibrord. C'est ce qu'il appellera « s'acquitter de sa

(1) Willibaldus, VI, 16, 17. — 614, 616.

(2) *Acta SS.*, t. I, Julii, *Vita S. Kiliani*, I.

légation apostolique » ; car, malgré cet apparent délai, son œuvre marchera. Ces trois années de stage lui seront une avance de temps et une économie d'essais. Il y accumule et y condense, pour tout le reste de sa vie, une puissance d'action qui jaillira prompte et sûre. Voilà pourquoi à son âge il veut et il sait encore apprendre : sagement pressé de réussir, le missionnaire anglo-saxon n'est pas impatient d'agir. En *homme de tradition progressive il s'approprie d'abord l'expérience de ses devanciers* (1).

A cette raison morale s'ajoute un motif extérieur. La rentrée de Willibrord en Frise est un *moment unique* dans l'histoire d'une mission. Au lendemain d'une persécution, au milieu des ruines matérielles et spirituelles, parmi des païens qu'endurcit le souvenir de leurs récentes victoires et qu'irrite leur dernière défaite, Boniface, sous la conduite d'un maître expérimenté, va apprendre comment on reconstitue des paroisses et un diocèse; comment on part à la conquête des âmes chez les persécuteurs de la veille. Bientôt le voilà lui-même en état de catéchiser les infidèles, tout seul et avec succès. Il détruit les rustiques idoles qui s'élèvent çà et là dans les champs, relève les oratoires ou en établit de nouveaux. Son expérience des païens est faite (2).

Mais il ne s'y fie pas encore; en Frise, il n'agit qu'en sous-ordre. Il a besoin d'expérimenter sa méthode dans un *essai purement personnel*.

Il quitte donc Willibrord et se dirige de nouveau vers le centre de la Germanie. Tout en remontant la vallée du Rhin, il cherche l'endroit favorable à cette contre-épreuve, et le trouve sur le territoire des Hessois (3). Ce territoire, situé entre la Lahn, affluent du Rhin, et le Diemel, affluent du Weser, n'est séparé du pays de Thuringe, à l'est, que par la Fulda. Au nord, par la vallée de l'Eder, il confine à la Saxe. C'est donc un poste avancé de la chrétienté en face des païens. Peuplé de Francs Ripuaires, les Occidentaux, il ressemble socialement de très près à cette partie du duché de Thuringe qui entoure Wurzbourg. Il offre aux

(1) Willibaldus, VI, 17, 616.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*, VI, 17, VII, 18, 617 A. — *Othlo*, I, XII, 642 D.

missionnaires de ces populations agricoles et stables dont il vient d'étudier pratiquement les mœurs, les préjugés, les résistances et les ressources religieuses (1).

Fidèle à ses habitudes d'évangélisation locale, Boniface ne circule point en nomade dans la contrée. Il y cherche un établissement d'où il fera rayonner son action. C'est, dans la vallée de l'Ohm, affluent de la Lahn, le grand domaine rural d'Amönebourg, que gouvernent en commun deux frères, Detdic et Dierolf (2). Chacun, sans doute, selon un usage répandu chez une partie des Francs, se trouvait propriétaire d'une portion nominalement distincte et avait droit à sa quote-part des revenus (3). Les deux frères exerçaient ainsi, à l'égard des populations voisines, le patronage accoutumé des grands propriétaires résidents. Boniface retrouvait en eux ces autorités sociales dont il savait si bien se tirer des auxiliaires. Aidé de la sorte, il se mit immédiatement en rapport avec les deux classes d'auditeurs qu'il avait appris à fréquenter en Frise.

D'abord, les *chrétiens*, néophytes à demi instruits, *à demi païens*. Les habitants d'Amönebourg croyaient faire œuvre pie en mêlant à leur religion nouvelle leurs anciennes pratiques superstitieuses, soit en public soit en famille ; les Hessois pratiquaient, comme leurs ancêtres du temps de Tacite, la divination et les augures. Ils sacrifiaient aux arbres, aux sources, aux rochers isolés. Mais Boniface les éclaira si bien, que la plupart renoncèrent à toute superstition. Il reçut même de ses possesseurs la terre d'Amönebourg, afin d'y établir une communauté monastique. Or, le sol, pour ces grands agriculteurs, c'était tout : richesse et noblesse. Donner sa terre, c'était se dépouiller de tout, selon la perfection du conseil évangélique. Boniface débutait par un coup de maître, que beaucoup d'autres semblables allaient suivre partout où il séjournerait (4).

(1) Sprüner-Menke, *Historischer Hand'Atlas*, n° 34. *Acta SS.*, t. XI, Octobris die XXVI, 950.

(2) Willibaldus, VII, 18, 617 A.

(3) Fustel de Coulanges, *l'Alleu et le domaine rural*, ch. VIII, p. 238 et suiv.

(4) Willibaldus, *loc. cit.*, et VIII, 22, 619 B.

Il fit mieux encore. A quelques lieues au nord d'Amonebourg, « sur les confins de la Saxe, » vivaient de *purs païens*. Il les aborda, non seulement du côté hessois de la frontière, mais, ce qui était plus important encore, du côté saxon. Une longue lettre du pape Grégoire II est adressée, d'après les renseignements de Boniface lui-même, « au peuple entier du territoire des Vieux Saxons (1), » chrétiens et païens. Elle montre que le missionnaire sut engager des relations suivies et familières avec ceux que le clergé de sa patrie appelait volontiers « nos gens » (2). Ces gens lui firent un accueil tout à fait fraternel. Il était pourtant difficile à un nouveau venu d'aborder cette orgueilleuse nation, célèbre alors pour son affectation de s'isoler de toute autre et de ne ressembler qu'à elle-même (3). Il est vrai, Boniface est un Saxon d'outre-mer; mais ses ancêtres ne se sont-ils pas mêlés depuis longtemps aux Angles et aux Frisons? Or, dans la Saxe continentale, on se regarderait comme souillé d'une alliance quelconque avec l'étranger (4). N'importe, la rencontre est significative entre le missionnaire et les païens. Ces colosses aux longues chevelures éparses en signe de liberté, terriblement armés, pour l'attaque, de hautes lances et de grands couteaux redoutés des Francs; moins défendus par leurs tout petits boucliers que par la constance d'âme, la méfiance avisée et la souplesse infatigable dont ils font volontiers parade (5): ces superbes et inabordables païens se tiennent respectueux, émus, devant ce moine d'outre-mer qui porte la tête rasée comme les esclaves et vient leur prêcher le Christ, ennemi de Woden. Ils s'écrient avec une cordiale rudesse : « Nous sommes du même sang et des mêmes os » (6). Saxon avec les Saxons, grâce à son expérience des païens du nord, Boniface les amène à reconnaître, par ce brevet flatteur de parenté, le droit du christianisme à se faire entendre librement parmi eux.

(1) *Gregorii ep.* VII, 504-505.
(2) Torthelmus Bonifacio inter *Epist. Bonif.*, n° XXVIII, 725 A.
(3) Adam. Brem., I, 6 (edit. Pertz, *in usum scholarum*).
(4) Adam. Brem., loc. cit.
(5) Widukindus, *Rerum gestarum Saxonicarum*, lib. I, 9 et 11 (edit. cit. Pertz).
(6) *Bonifacii epist.* XXXVI, 755 C.

Ce n'est pas encore la conversion pour tous; car Boniface demande à ses amis d'Angleterre de prier pour les Saxons « captifs des filets du démon » (1). Du moins, les plus fortes mailles du filet sont rompues; auprès de beaucoup, la dernière victoire qui précède l'acte de foi est remportée. « Plusieurs milliers » se laissent « expurger des vieilleries païennes » et reçoivent le baptême (2). Boniface a maintenant une complète et sûre expérience de la prédication au milieu des païens.

En quoi consiste donc la méthode qui lui vaut ces premiers succès?

II. — LE GENRE ET L'ESPRIT DE LA PRÉDICATION.

Prêchant à des païens, Boniface commence par faire de la *controverse*.

Un précieux document permet de définir les particularités de la controverse anglo-saxonne en Germanie. C'est une réponse, adressée au légat par un vieil évêque du Wessex, contemporain des derniers tenants du paganisme chez les Saxons d'outre-mer : Daniel, de Vinton (3). Boniface, jadis son diocésain à Nutscell, le consultait volontiers sur les difficultés de son ministère. Daniel répondait point par point à ses questionnaires toujours précis et détaillés (4). En ce qui concerne les matières de controverse, les demandes du disciple sont perdues; mais les réponses si distinctes et si complètes du maître laissent voir clairement de quoi se préoccupait le missionnaire, au moment de prendre la parole dans une assemblée de païens. Son attitude extérieure se dessine dans un vigoureux relief; car Daniel insiste fortement sur *l'esprit* qui doit l'animer.

Cet esprit est évidemment, quant à son fond surnaturel, l'es-

(1) *Bonifacii Epist.* cit.

(2) Willibaldus, VII, 18, 617 B.

(3) Daniel Bonifacio (inter *epist. Bonif.*, XIV, 707-710). — Beda, *Historia eccles.*, V, 19, 24.

(4) Daniel Bonifacio, loc. cit., XII et XIII.

prit de charité et de prudence commun à tous les vrais missionnaires. « *Charitatis intuitu... pauca tuæ suggerere prudentiæ curavi* (1) ». Mais Daniel n'insiste pas de ce côté. Il sait à quel degré le disciple qu'il a recommandé au Pape possède les vertus essentielles de l'apôtre. Seulement, quelques conseils d'ami lui feront « mieux discerner les raisons les plus efficaces pour convaincre » les païens. C'est la méthode oratoire du missionnaire qui est en cause : il s'agit de voir comment sa trempe d'esprit anglo-saxonne obéira aux inspirations de son zèle et de sa prudence. D'accord avec lui sur les bases surnaturelles de toute controverse, le vieil évêque l'éclaire avec son expérience sur les *éléments humains particuliers* que l'apôtre des Germains emploiera au service de sa controverse.

C'est d'abord le *sens exact des situations*. Quelles erreurs, bien involontaires pourtant, Boniface n'eût-il pas commises, s'il eût jugé les populations stables et agricoles de la Saxe à la mesure d'un esprit idéaliste; en homme de elan? Mais il a su les étudier sans parti pris : une allusion transparente lui rapelle bien des choses vues; un mot pittoresque lui dit toute sa situation en face des infidèles : « des paysans dont il faut convaincre l'obstination » (2).

Un obstiné est toujours irritable. Donc, en second lieu, Boniface s'abstiendra de tout ce qui pourrait sembler à ces obstinés « irritant ou injurieux ». Il proposera la réfutation de leurs erreurs « avec calme et beaucoup de mesure » (3). Il saura surtout se modérer devant ces auditoires mélangés, où la foi, sinon atteinte, au moins menacée par les superstitions et les préjugés, réclame une plus vigoureuse défense. « Aux nôtres, aux chrétiens eux-mêmes, vous ferez de temps en temps la comparaison de nos dogmes et des superstitions païennes; ne touchant à celles-ci que de flanc, afin que les païens, confus de tant d'absurdité, rougissent plutôt qu'ils ne s'exaspèrent; afin que nous ne passions pas à leurs yeux pour ignorer leurs rites détestables et leurs

(1) *Loc. cit.*, XIV, 707 D.
(2) Daniel Bonifacio, XIV, 707 D.
(3) *Ibid.*, 708. D.

fables » (1). *La modération* s'ajoutera donc au tact et complètera l'esprit de la controverse anglo-saxonne.

En soi, elle est encore inspirée par la prudence et par la charité. Mais, comment la soutenir dans les difficultés et les entraînements de la controverse? Heureusement que Boniface n'est plus à ses débuts dans la pratique d'une discussion modérée. Généralement les débats des assemblées publiques n'avaient pas chez les Anglo-Saxons le ton passionné et agressif de l'éloquence irlandaise. Personne n'y venait écraser un adversaire sur le chemin du pouvoir. Chacun y tenait sa situation territoriale, sans crainte de qui que ce fût : l'eolderman, le thegn, l'abbé, l'évêque, le roi; et, non moins que tous ces personnages, le simple homme libre. Tous faisaient partie de groupes stables, étroitement unis par de stables intérêts. Ces intérêts, locaux et positifs, comme ils ne peuvent que l'être dans une société essentiellement rurale, proscrivaient, des assemblées de tout ordre, la déclamation et les généralités vagues. On y réglait par de vraies délibérations de vraies affaires. De là une éloquence faite de bon sens robuste et de causerie familière; parfois, de haute raison et d'émotion virile, lorsque avec les intérêts du terroir, il fallait sauvegarder l'indépendance des familles ou l'intégrité de la nation. Ainsi parlent, dans les nombreux discours rapportés par Bède, les représentants de toutes les classes sociales, laïques et clercs. Ainsi parle Boniface; puisqu'il s'est acquis dans les « synodes » mi-ecclésiastiques, mi-laïcs du Wessex, sa renommée de conseiller et de négociateur (2). Sa charité d'apôtre ne redoute donc pas les trahisons d'un emportement subit; jamais non plus elle ne demeure en peine de ce qu'il faut dire ou taire à ses irascibles auditeurs. Il saura les « convaincre » sans révolter leur « obstination ».

C'est aussi, très probablement, cette parole énergique et modérée qui lui *gagne*, dès ses premières ouvertures, *la confiance des Saxons*. A tous les degrés de la hiérarchie sociale, colons, hommes libres, nobles, ces chefs de famille ont l'habitude des

(1) *Ibid.*, 708. D.
(2) Willibaldus, IV, 10.

assemblées delibérantes; c'est de chez eux que les émigrants du cinquième siècle l'ont importée dans la Grande-Bretagne (1). La paix et la stabilité de leurs foyers rayonnent dans le calme de leur vie publique; les historiens francs, pour qui Saxon était avant tout synonyme de pillard et de massacreur, ne savent assez l'admirer. « Inquiétants à l'excès pour leurs voisins, dit Einhard, toujours prompts à attaquer leurs établissements; à leurs propres foyers ce sont gens paisibles, travaillant de concert au bien commun avec une placide bienveillance » (2). De la sorte *les mêmes habitudes de discussion publique* rapprochent le missionnaire des païens et réciproquement.

Daniel ne suggère donc pas à Boniface, comme Aïdan aux missionnaires de Lindisfarne (3), une méthode de controverse purement personnelle, moins encore une méthode générale scolastiquement déduite des principes révélés. C'est une méthode spécialement adaptée aux exigences mutuelles des missionnaires et des auditeurs : *la méthode des Anglo-Saxons prêchant aux Saxons.*

L'orateur revit vraiment dans ses particularités nationales sous la plume de Daniel, et autour de lui la foule des païens apparaît dans toute l'originalité de ses mouvements d'esprit et de passion. Car, si chaque argument du controversiste a pour donnée essentielle une thèse sur un article de foi, cette thèse s'oppose à une superstition particulière de l'auditoire. Cette superstition elle-même n'est pas seulement attaquée dans sa formule abstraite, mais par rapport aux habitudes d'esprit qui lui donnent créance auprès des païens. Il suffit d'analyser les *arguments* de Daniel, dans l'ordre même où il les expose, pour suivre les *étapes* d'un Saxon sur le chemin de la conversion.

III. — LA RÉFUTATION DU PAGANISME GERMANIQUE.

La première étape d'un Saxon vers la foi, c'est d'arriver, en

(1) *Vita S. Lebuini*, ap. Pertz, *Monumenta*, II, 361-362.
(2) Adam-Brem, *loc. cit.*
(3) *Science sociale*, IX, 353

reconnaissant la fausseté du polythéisme, à la notion d'un Dieu unique.

Cette notion paraît être demeurée étrangère aux auditeurs de Boniface. Daniel ne laisse en effet percer dans son plan de controverse aucune allusion à des vestiges de monothéisme dans les croyances qu'il combat. De même Grégoire II, lorsqu'il adresse sa lettre commune aux Saxons baptisés ou demeurés infidèles malgré les efforts des prédicateurs. Il oppose parallèlement le « Seigneur Dieu qui a fait le ciel, la terre, la mer et tout ce qui s'y trouve renfermé... le Seigneur unique des hommes, des oiseaux, des quadrupèdes, des poissons », aux « dieux de toute matière (1) ». Mais, nulle part, dans l'idée ou le culte populaires de ceux-ci, il ne signale un souvenir quelconque de celui-là. Ce silence n'est pas sans fournir un indice. L'évêque controversiste, le légat explorateur, le pape, en face des nouveaux convertis ou des païens ébranlés, n'eussent pas manqué de faire valoir ce précieux témoignage en faveur de la foi. L'indice devient tout à fait positif dans cette déclaration de Grégoire : « Ces Germains n'ont pas la connaissance de Dieu ; tels que des brutes, ils ne reconnaissent point leur créateur (2). »

L'état d'esprit ordinaire dans la société germanique amenait en effet cette lamentable ignorance. Depuis l'époque où César et Tacite les fait apparaître entre le Rhin et l'Elbe, jusqu'au temps de Boniface et au delà, les Germains sont traités de « *barbares* » par tous les auteurs qui ont quelque teinte de civilisation latine ou chrétienne. Boniface lui-même appelle la Frise « le pays occidental des Barbares » : les autres pays germaniques lui paraissent « des coins ténébreux », lui civilisé, il s'y déclare « un exilé » (3). Les Germains diffèrent néanmoins beaucoup, par leurs traditions de famille et leur genre de travail, de ces peuplades errantes, désorganisées, vivant de chasse et de cueillette, — les « géants » de leurs légendes, — dont les derniers débris ont disparu sous leurs coups dans la Forêt Hercynienne. Leur

(1) *Gregorius universo populo Altsaxonum*. VII, 504. D, 505. A.
(2) *Gregorius ad Episcopos, etc.*, III, 501. B.
(3) Bonifacius Eadburgae, XVIII, 712. A. « *exulem germanicum* ». XXXVII, 755. D.

société est bien supérieure à ces bandes sauvages. Elle n'abandonne pas l'être humain, sans famille, sans traditions, sans mœurs, sans prévoyance, à cette dégradation qui étouffe sous l'instinct animal raison et conscience. Pasteur et agriculteur en communauté, pêcheur côtier en famille-souche, le barbare lutte pour la vie dans un milieu social très simple ; mais organisé, conservateur de la famille, des traditions, des mœurs, des arts usuels. Sa raison et sa conscience ne demeurent donc pas privées de toute formation : l'instinct animal ne le gouverne pas sans contrôle. Seulement la difficulté de tirer parti du sol et de ses produits avec des moyens de travail élémentaires absorbe son intelligence et endurcit son cœur. Ce travailleur superbe est, par certains côtés, un enfant incapable de spiritualiser sa pensée, égoïste, sans pitié. S'il n'est pas, comme le sauvage, *dégradé* dans ses facultés supérieures, il est *inculte :* voilà le barbare saxon (1).

Comment, dès lors, son intelligence, forcément éloignée de toute spéculation par le cours de la vie matérielle, pourrait-elle ne point perdre toute aptitude à fixer cette idée si abstraite de l'unité divine, où se condensent les plus hautes spéculations de la métaphysique sur la Cause première et sur l'Être par essence? L'incapacité morale de conserver une croyance monothéiste résulte donc socialement de la barbarie. Aussi, ne prouve-t-elle pas que, dans une époque antérieure à celle de la vie semi-pastorale, semi-agricole où commence leur histoire, les Germains n'aient pu se transmettre des traditions monothéistes. Ces traditions, au contraire, pouvaient facilement se maintenir dans les loisirs méditatifs de la vie patriarcale ; et celle-ci est clairement indiquée par les origines historiques de la race. Il est donc seulement permis de conclure ceci : *l'état d'esprit ordinaire et tout naturel d'une société barbare*, — telle qu'était au huitième siècle la société germanique, — *répugne à une ferme et claire notion de l'unité divine.*

Il y a plus. Des intelligences devenues impropres aux spécu-

(1) Tacitus, *De moribus Germanorum, passim.* Adam. Brem. et Widukindus, *loc. cit.*

lations élevées ne saisissent que les idées générales les plus simples, les moins abstraites. En tout ordre de questions elles arrivent rapidement à un dernier pourquoi. Le Germain ressent le besoin de croire à une puissance supérieure gouvernant le monde, d'adorer et d'implorer : il adore, il implore, — a observé César — « ce qu'il voit » comme la manifestation sensible de cette puissance, et « cela seul » (1). D'où vient, par exemple, sur la plaine, sur la montagne, sur mer, dans tous les milieux où se sont avancées les migrations, ce souffle de l'air qui fait affluer la vie au plus profond de tout ce qui respire? Il menace et il caresse, il réchauffe et il rafraîchit, il entraîne les nuées qui fécondent la terre, il soulève les vagues qui emportent les vaisseaux. On dirait que, dans sa subtilité insaisissable, il se joue avec intelligence au travers des choses. Et n'est-ce pas avec lui que s'éteint pour toujours ici-bas l'intelligence du moribond? « Il faut bien, — remarque le barbare émerveillé et pensif, — que quelqu'un ait produit et qu'il dirige ce grand souffle universel et vivifiant ». Et, avec sa philosophie d'enfant, le barbare conclut : « c'est *Woden*, *Odhinn* » ; comme s'il disait : c'est le *Souffle*, c'est l'*Esprit*, car telle est dans sa langue le sens primitif de ce mot (2). De même est né *Donar*, le dieu du ciel tonnant, des pluies, des grêles, des nuées, des orages, de tout ce qui bouleverse la sérénité de l'atmosphère; *Freyr* ou *Fro*, le dieu du ciel lumineux et pur, ce ciel de printemps qui fait germer sous de tièdes effluves le renouveau de la terre (3). Toujours ainsi les raisonnements élémentaires de la religion barbare multiplient les dieux selon les *classes de phénomènes naturels qui ont le plus frappé ses sens*. L'adoration des puissances de la nature constitue donc le fond primitif, et, en quelque sorte, le *dogme fondamental* du paganisme germanique.

Certes au point de vue métaphysique, ce genre de naturalisme n'est pas difficile à réfuter; mais il ressort d'un état d'esprit *trop*

(1) Caesar, *De bello gallico*, VI. XXI.

(2) Grimm. *Deutsche Mythologie*. Woden, cf. *Tacit. Germ.*, IX, et les autres sources citées par Grimm.

(3) Grimm., *loc. cit.* — Donar-Freyr.

naturel au barbare pour que celui-ci puisse saisir cette réfutation. Ce paysan sans horizon intellectuel, pourra-t-il voir que ces puissances multiples dont il anime la nature, comme d'autant de causes premières, relèvent toutes d'une cause première unique, comme des effets plus ou moins vastes, plus ou moins causes générales, à leur tour, des phénomènes particuliers, objets de son admiration? Car, au fond, toute cette philosophie des causes est nécessaire à la réfutation *directe* de ses erreurs. Ses erreurs elles-mêmes n'en sont que la négation confuse, par une intelligence immergée dans le monde des sens.

Le missionnaire devra donc lui faire découvrir un point de vue d'ensemble assez concret pour ne point déconcerter son attention ; assez général cependant pour renfermer en bloc toute la substance de ses erreurs. Or ce point de vue est suggéré par l'évolution du paganisme dans la société germanique. Au début, on ne se représente pas les dieux sous forme humaine ; dans les bois sacrés, dans les clairières, ils se cachent à tous les regards ; on ne les connait que comme de redoutables puissances. C'est vraiment trop de mystère pour des hommes qui ne pensent que ce qu'ils voient. Les symboles et les fétiches eux-mêmes ne suffisent pas : le marteau de Donar, l'épée de Zio, c'est bien le séjour, ce n'est pas la personne vivante de Donar et de Zio. Un dieu se bâtit à la manière des hommes; il est seulement plus beau, plus grand, plus fort ; il est au besoin gigantesque : cela dit mieux sa puissance. Woden a dans son palais, à l'orient, une fenètre d'où il regarde les hommes ; son regard les embrasse tous. Dans ce palais il vit en famille, il tient table ouverte, il préside à des jeux guerriers. Il a ses fils et ses filles : par où la physique rudimentaire de barbare conçoit l'enchaînement général, l'unité des phénomènes naturels, tandis que ses familles nombreuses ne sauraient honorablement admettre des dieux sans progéniture. Les « Généalogies » sont le terme dernier de l'évolution anthropomorphique des dieux dans l'esprit d'un barbare. Elles sont, en quelque sorte, le *résumé concret et populaire de toute sa religion*.

Daniel fait donc commencer sa controverse par une réfutation des Généalogies.

Mais, ce n'est pas sans en prévoir les difficultés spéciales. Est-il vraiment possible, parmi les Germains, parmi les Saxons en particulier, de mettre directement en discussion une croyance religieuse traditionnelle? Chez un peuple en voie de désorganisation comme les Bavarois, peut-être : la famille patriarcale s'y pulvérise peu à peu en familles instables et les traditions disparaissent. Chez un peuple aussi hostile à toute innovation que celui de la Saxe, jamais. Chez un peuple où les riches centres urbains et commerçants, les loisirs continus, les travaux faciles, laissent à l'imagination sa spontanéité et à l'intelligence son élan, la culture intellectuelle tend à détruire le polythéisme. A Rome, en Grèce, en Égypte, c'est la plèbe ignorante et à demi barbare qui continue de croire aux dieux. L'aristocratie lettrée ou sacerdotale les fait évanouir dans l'allégorie ou dans la légende. Mais, chez le Saxon, de tout ordre, la barbarie s'est affermie en raison directe *de l'intensité du travail matériel et de l'isolement des familles.* Aussi, de rudes épithètes affluent sous la plume de Grégoire de Tours, d'Einhard, de tous les historiens de la nouvelle civilisation, lorsqu'ils décrivent ces barbares : « race dure, natures féroces, cœurs de pierre »; — et ils ajoutent immédiatement : « attachés au culte des dieux, hostiles à la vraie religion ». Barbare renforcé, le Saxon est par les mêmes causes un païen renforcé : il ne tolère aucune attaque contre ses dieux parce qu'en dehors de sa tradition indiscutée, il ne saurait trouver *aucune raison* pour les défendre. Il faut donc que Boniface inscrive ce principe en tête de toute sa controverse : « Gardez-vous bien de contredire à leurs Généalogies des dieux, si fausses qu'elles soient (1). » Toute réfutation *directe* de la théogonie germanique est exclue de la controverse anglo-saxonne.

En conséquence, le missionnaire, comme s'il admettait l'existence et les dynasties des dieux, amènera insensiblement les païens, dans leur vulgaire bons sens, à faire justice de ces fables : « Selon leur opinion, laissez-les affirmer d'eux-mêmes que toute divinité engendrée a eu son père et sa mère : tout au

(1) Daniel Bonifacio, XIV. 707. D. — Cf. Einhard, *Vita Caroli Magni*, VII. Adam Brem, I, 9. Poeta Saxo, a 772, v. 14.

moins leur prouverez-vous par cet aveu, que les dieux et déesses, nés d'une manière tout humaine, sont des êtres humains plutôt que divins, et qu'ils ont eu un commencement (1). » Voilà sans contradiction irritante, par l'effet même de la plus large concession oratoire possible à un missionnaire, et de la plus ferme croyance des païens, les dieux redevenus des hommes. C'était si simple, que le Saxon, naïf dans les choses de l'esprit, devait s'étonner de n'y avoir pas pensé plus tôt. Il n'était pas encore revenu de son étonnement ; bien vite le missionnaire concluait à l'impuissance des dieux humanisés : « Qui donc gouvernerait le monde avant leur naissance? Comment ont-ils pu soumettre à leur pouvoir ou s'approprier légitimement un monde subsistant avant eux? » Et le Saxon de trouver tout à fait juste qu'on applique à ces dieux de forme et de mœurs tout humaines, les lois humaines de la propriété, de la conquête, du pouvoir. Le missionnaire purge encore : il entre au foyer des dieux, il signale les péripéties toujours humaines, — et trop parfois, — de leur vie de famille : « Est-il à croire que de nos jours les dieux continuent d'engendrer; et alors, il y aurait des dieux à l'infini? Ou bien, pourquoi et quand ont-ils mis fin à leur vie conjugale? » Toutes ces puissantes dynasties d'immortels, jalouses d'honneurs terrestres, devaient par là même se jalouser entre elles. Bien mieux : de dieu à dieu, fût-on frère ou même fils, est-ce que l'on n'avait pas ses petites rivalités? le missionnaire demande donc avec un air de profond sérieux : « De tant et de si grands dieux quel est le plus puissant? » Donar, Fro, Woden? Partout on répond : Woden (2). Mais, faut-il moins de puissance pour ébranler le tonnerre ou pour ramener le printemps et les fleurs que pour agiter la masse des airs? « Problème insoluble pour les mortels. » Et cependant, malheureux païens, « il serait à craindre d'offenser ce plus puissant » par la méconnaissance de sa suprématie! — Manié avec cette délicatesse, l'impitoyable outil de la réduction à l'absurde bouleversait les dynasties divines, sans jamais blesser les âmes. Les croyances dogmatiques du poly-

(1) *Ibid.*, 708, A.

(2) Grimm, *Deutsche mythologie*, Woden.

théisme apparaissaient au barbare dans toute leur invraisemblance : spontanément le Saxon *doutait* de ses dieux.

La religion n'est pas seulement une croyance spéculative, elle a sur la vie humaine son influence pratique. Le missionnaire, poursuivant sa réfutation au point de vue pratique, pose ce dilemme : « Devez-vous honorer les dieux pour les bienfaits de la vie présente ou pour l'éternelle et future béatitude (1)? » La réponse n'est pas douteuse. Pauvre de moyens et de ressources dans son existence matérielle, le Saxon ne considère, n'estime, n'aime que ce qui peut l'aider efficacement dans sa lutte pour la vie présente. Ses dieux n'émanent pas d'une rêverie purement poétique : son imagination elle-même est une pourvoyeuse de son corps. La « gloire », ce rêve de toute jeunesse entreprenante, est aussi le rêve des jeunes émigrants saxons; mais c'est une gloire toujours profitable. Un de leurs compatriotes, le moine Widukind, les représente dans l'invasion de la Thuringe « se battant pour gagner la gloire et la terre (2) ». Pas plus que le désintéressement idéaliste, la conscience n'a rien de commun avec le culte des dieux. Ce n'est pas la vertu que les Saxons demandent à Woden; c'est la victoire dans les batailles, le succès dans les affaires. Ce ne sont pas les justes qui festoient après leur mort dans le Walhöl; mais les braves tombés sous les armes. Les dieux sont des puissances surhumaines, surnaturelles qui viennent en aide au barbare dans ses luttres contre les éléments et les hommes. Ils sont bons, comme la charrue est bonne, comme le blé est bon : pour le *profit* qu'on en tire. Et on ne les reconnaît comme dieux — remarque César — que si leur appui est bien reconnu « manifestement efficace (3) ». Aussi le missionnaire ne donne-t-il aucune réponse au second membre de son dilemne. Les arguments qui suivent supposent tous, au contraire, que les Germains honorent les dieux « pour le temporel ». La religion des barbares n'est donc pas *morale*, mais *utilitaire*.

(1) Daniel Bonifacio, XIV. 708. C.

(2) Widukindus. I. 9. *Saxonibus pro gloria et pro terra adquirendu certantibus.*

(3) Cæsar. *loc. cit.*

Son crédit en augmente d'autant. Dans une société simple, comme celle des agriculteurs saxons, mais tendant toutefois, par l'intensité de son travail au sein d'une nature ingrate, à compliquer ses travaux et sans cesse dépendante, dans sa prospérité, de mille circonstances extérieures, les dieux prenaient mille raisons d'être nouvelles. Woden présidait avec sa souveraine perspicacité au commerce et aux entreprises colonisatrices; Donar, le maître des pluies et des vents, aux occupations de l'agriculture, et, par celle-ci à la propriété privée ; Freyr, le dieu du printemps fécond, à la paix publique et aux plasirs des sens. A ces grands dieux universels, s'ajoutaient les dieux locaux et particuliers, esprits des sources, des fleuves, des lacs, des rochers, des montagnes, des forêts, des morts (1). Chaque terroir, chaque domaine, chaque foyer honorait les siens. La dévotion du barbare s'était accrue et, par là, ses *dieux multipliés en nombre ou développés en attributs, dans la mesure même de ses intérêts sociaux.*

La société tout entière lui paraissait donc reposer sur l'assistance actuelle des dieux. Le missionnaire avait donc à lui démontrer que les dieux se désintéressaient de sa prospérité.

« Quelle espèce de lucre vous imaginez vous procurer par vos sacrifices aux dieux qui ont tout en leur pouvoir (2) ? » L'argument est topique. Nous savons de quelle manière les dieux sont bons et les barbares pieux. Comment ces paysans, âpres au gain, eussent-ils compris un être heureux et puissant, répandant ses bienfaits pour le plaisir de les répandre ? La notion de la *Bonté divine* ne pouvait entrer dans *l'esprit d'un barbare.*

Aussi, dans le fond, en dépit de leur félicité et de leur pouvoir, les dieux avaient besoin des hommes. Voilà l'étrange contradiction qui garantit leurs faveurs. La lune, par exemple, règne dans le Ciel. Reconnu pour un dieu, « le Seigneur Mond » règle, par son cours le calcul du mois et le commencement des périodes de vingt-quatre heures. Eh bien, pendant ces belles nuits lumineuses où il efface, dans le plein épanouissement de son disque, les plus

(1) Willibaldus, VIII, 22, 619, B. *Acta concilii Liptinensis. Indiculus superstitionum ac paganiarum, passim* col. 809 et seq.

(2) Daniel Bonifacio, XIV, 708, C.

brillantes étoiles, le loup *Hati* le guette, le surprend, le saisit et va le dévorer. Une masse noire répandant les ténèbres dans le ciel, semble engloutir le « dieu bienveillant », devenu tout pâle : c'est le monstre, personne n'en doute! Tout le temps de l'éclipse, des clameurs s'élèvent : « Victoire à toi, la Lune! Victoire! » Et peu à peu *Hati* recule, laissant, dans une douce clarté, le dieu victorieux sourire à ses fidèles auxiliaires. *Herr Mond* est sauvé (1)! Ainsi, de même que l'homme a pour ennemies les forces indomptées de la nature, les catastrophes imprévues; de même, les dieux. Ils sont menacés dans leur pouvoir et jusque dans leur existence, par on ne sait quels mauvais imprévus, jamais conjurés.

Le missionnaire exploite cette contradiction avec une mordante ironie. En voici le thème général : « Si les dieux n'ont pas besoin de tous ces sacrifices, on croit en pure perte que l'offrande d'une victime peut les rendre favorables... S'ils en ont besoin, que ne choisissent-ils mieux (2)? » Appliquée aux superstitions particulières, toujours plus ou moins entachées de ridicule, l'ironie prenait aisément un tour populaire. Et alors la contradiction ressortait aux yeux des barbares, sans l'effort d'une logique trop subtile. — « Si la Lune est vraiment un dieu qui peut tout dans le ciel et sur terre, elle n'a pas besoin de vos clameurs pour se débarrasser d'un loup, et ne vous en garde aucune reconnaissance. Si, au contraire, *Hati* est féroce au point de vouloir mordre la Lune à belles dents, il faut autre chose que vos clameurs pour le mettre en fuite! D'une manière comme de l'autre, que le dieu ait besoin de secours ou non, vous ne pouvez rien pour lui. Donc, il ne fera rien pour vous ».

Ainsi, après le *doute* qui ébranle l'esprit, le missionnaire suscite la *méfiance* qui éloigne le cœur. Le paganisme s'effondre, privé de ses deux assises principales : la crédulité ignorante et la dévotion intéressée. Le Saxon tourne le dos à ses vieilles superstitions : il est à mi-chemin de l'Église. Les réfutations sont termi-

(1) *Indiculus* n° XXI cf. *Grimm*, *Mond*.
(2) Daniel Bonifacio. XIV. 708. C.

nées. Le temps est venu de présenter la vérité chrétienne dans une *Apologie* à la portée des barbares.

IV. — L'APOLOGIE DOCTRINALE DU CHRISTIANISME DEVANT LES SAXONS.

« Faites ce raisonnement : Si les dieux sont tout puissants, bienfaisants et justes, non seulement ils rémunèrent leurs adorateurs ; mais ils punissent leurs contempteurs. Et s'ils rémunèrent et punissent dans l'ordre temporel, pourquoi donc épargnent-ils les Chrétiens qui détournent de leur culte le monde presque entier et renversent les idoles ? Ces chrétiens, en possession de territoires fertiles, de provinces regorgeant de vin et d'huile et riches de toutes les ressources de la vie, ne leur ont laissé à eux, les païens, et à leurs dieux chassés du reste du monde, qu'un sol endurci par l'âpreté du climat, empire imaginaire de ces faux dieux (1). » Le missionnaire entendrait-il donc prouver la divinité du christianisme par la prospérité temporelle des peuples chrétiens ?

Prise absolument, cette thèse ne saurait se soutenir. Un peuple chrétien peut souffrir et déchoir, un peuple infidèle, prospérer. Le clergé anglo-saxon ne l'ignore pas : Bède, à la tête de ses historiens et de ses chroniqueurs, raconte d'une manière assez explicite comment les Angles et les Saxons païens prospérèrent aux dépens des Bretons chrétiens. La prospérité matérielle d'un peuple relève immédiatement de l'organisation naturelle de ses familles et de son travail et, de ce chef, ne dépend pas essentiellement de la foi. Aussi Daniel se garde bien de suggérer son argument comme autre chose qu'une raison de *circonstance*, valable dans certaines conditions données.

« Si les dieux rémunèrent et punissent dans l'ordre temporel. » Voilà une première condition. L'argument suppose certaines croyances admises par les païens. De ce principe, indubitable

(1) Daniel Bonifacio, XIV, 709, A.

pour ses barbares, le missionnaire tire une explication, non moins convaincante pour eux de la prospérité supérieure des chrétiens. Il emploie la forme de l'argument *ad hominem*.

Ce n'est pas ainsi, assurément, que l'apologétique raisonne dans une société lettrée et se piquant de philosophie. Là il faut dégager le christianisme de toute répugnance avec les certitudes fondamentales de l'esprit humain. Puis on le présente comme répondant aux plus hautes aspirations de l'âme vers le vrai et le bien ; on le montre encore dépassant toutes les causes particulières qui engendrent, conservent, modifient, détruisent les doctrines et les institutions humaines. C'est l'apologétique rationnelle et scientifique, indispensable dans les controverses des sociétés civilisées. Or, nous savons si les Saxons du VIIIe siècle sont des civilisés. Personne n'est plus incapable qu'eux, surtout en matière de religion, de s'élever à des vues générales. Ils adorent les dieux par intérêt; ils pensent à les quitter par intérêt; ils feront leur *premier pas* vers le christianisme par *intérêt*. Que le missionnaire n'aille pas leur présenter Jésus-Christ comme le maître unique et nécessaire du vrai et du bien; comme la voie et la vie éternelle. Ces perles de l'Évangile doivent encore leur être tenues cachées. Il faut leur dire : « Les dieux ne sont pas les distributeurs des grasses prairies, des beaux vignobles, des moissons surabondantes; ils ne rendent pas les sociétés prospères. La preuve : personne ne prospère autant que les Chrétiens. »

C'est ne l'oublions pas, au sud de l'Escaut, à l'ouest du Rhin, que les hommes du Nord, affluant de tous les points de la plaine saxonne et des marais de la Frise, dirigent alors leurs poussées envahissantes. Combattant « pour la gloire et pour la terre » sous la protection de Woden, ils sentent leur indomptable courage se doubler de l'invincible puissance des dieux. Mais, en Frise, en Hesse, en Thuringe, et jusque sur la limite du pays saxon, les victoires des Francs chrétiens les refoulent et finissent toujours par demeurer sans revanche. Les comtes et les prêtres s'installent toujours plus avant en Germanie. Les dieux, vaincus par le Christ, reculent, impuissants à faire triom-

pher un courage qui vaut bien celui des Francs. Alors, ces âmes incultes de Saxons, impénétrables aux arguments philosophiques, ne se trouvent-elles pas convaincues de la puissance du Christ, par les plus douloureuses catastrophes de la vie nationale? Ces faits indéniables, en quelque sorte exigés par leur état d'esprit, donnent une matière démonstrative à l'argument de l'apologiste. Le barbare s'écrie : « Je le vois : il fait bon croire au Christ ». Et ce n'est pas là seulement l'aveu naïf d'un ignorant, qu'un argument *ad hominem*, appuyé par les circonstances, laisse sans réplique. Un rayon de vraie lumière est tombé dans cette intelligence inculte; elle commence, à propos d'événements qui lui sont familiers, de comprendre une *grande loi de la prospérité sociale, vérifiée sous ses yeux.*

Est-ce une erreur, au début du VIIIe siècle, de regarder comme un signe providentiel la supériorité des Francs et des Anglo-Saxons chrétiens sur les autres races du Nord germanique, demeurées infidèles? De part et d'autre, des institutions semblables ou même identiques assurent naturellement la stabilité des familles et des biens, les bons rapports des travailleurs et des patrons, le gouvernement de la société par les représentants réels de ses intérêts. Toutefois, quelle différence entre les deux groupes de peuples! Chez les païens, l'élément moral de la stabilité n'a d'autre sauvegarde que l'organisation matérielle de la famille, du travail, de la propriété. « Ils font usage, — dit Einhard, — de lois excellentes pour la répression des malfaiteurs. En beaucoup de choses ils s'ingénient à réunir, dans la probité de leurs mœurs, l'utile et l'honnêteté naturelle (1) ». C'est beaucoup et ce n'est pas assez. Chez les chrétiens, une puissante religion commande, non seulement la justice qui rend à chacun son dû strict, mais la charité qui aime tous et chacun comme soi-même. Ce qu'elle commande aux volontés, elle l'infuse dans les âmes, elle en pénètre les mœurs. La communauté d'intérêts qui, dans la Germanie païenne, rapproche naturellement l'homme libre et le serf, le propriétaire et le colon, devient

(1) Ad. Brem. *loc. cit.* ex *Einhardo.*

entre chrétiens une fraternité douce et généreuse (1). Et, comme le travail bénéficie toujours de la vertu personnelle et de la bonne entente des travailleurs, la prospérité des domaines francs et anglo-saxons reçoit de la charité chrétienne un surcroît d'abondance. Toutes choses égales d'ailleurs, quant aux bases naturelles et matérielles de l'ordre social entre païens et chrétiens du Nord germanique, ceux-ci doivent au christianisme un principe surnaturel et moral d'union qui leur donne, jusque dans l'ordre temporel, la supériorité absolue (2). Les païens peuvent le vérifier tout le long de cette frontière franque dont ils ont rarement réussi à entamer les lignes, tandis qu'elle-même avance chaque année sur leur propre territoire. Ils peuvent s'en instruire à l'aise, d'après les souvenirs et les œuvres de ces missionnaires anglo-saxons, qu'ils reconnaissent dignes de leur sang. Le parallèle tracé par l'évêque de Vinton, contient en germe toute cette doctrine. Les barbares commenceront à y entrevoir cette idée que l'Église par la *charité*, *affermit* et *garantit* contre ses propres imperfections, la *stabilité naturelle* des peuples. Et, si la civilisation est une culture morale encore plus qu'intellectuelle, les barbares reçoivent dans leur âme et font agir dans leur vie, le principe le plus élevé de leur future civilisation. Telle est la grande vérité sociale que les missionnaires leur apprennent à reconnaître dans les faits dont ils sont eux-mêmes témoins et acteurs.

Il était impossible de donner un plus noble objet à ces aspirations religieuses, qu'aux origines du paganisme germanique nous avons vues si grossièrement intéressées. Au fond, toutefois, cette apologétique revenait à dire : « Aller au Christ, c'est l'intérêt de tous les grands peuples ». Mais les missionnaires ont aperçu dans l'âme des païens, l'honneur au-dessus de l'intérêt. Ils vont aussi les amener à Jésus-Christ par le *sentiment de l'honneur*.

(1) Fustel de Coulanges. *L'Alleu et le domaine rural*. Ch. IX, p. 299 et suiv. Ch. XI, 344 et suiv. Il ne s'agit pas ici de la charité, dans le sens restreint de *l'assistance* des malheureux; mais dans le sens général et théologique de *l'amour surnaturel du prochain*, dans toutes les circonstances et les situations de la vie.

(2) Fustel de Coulanges *ll. cit.*

La tâche est délicate. Pourquoi le colon est-il fidèle à son propriétaire ; l'émigrant qui guerroie, à son chef? Ils sont liés par une promesse qui engage leur foi. Il en est de même à l'égard des dieux : malgré l'abandon du grand nombre, Woden demeure toujours le maître légitime de tous. Bien que faussement appliquée, cette délicatesse ne manquait pas de grandeur. Elle laissait pressentir, dans ces âmes incultes de Saxons, cette fleur de loyauté chevaleresque, si gracieusement épanouie avec la civilisation du moyen âge chrétien.

Les missionnaires sauront peu à peu attacher cette fidélité à un Seigneur plus digne que Woden. Ils connaissent eux aussi le prix des engagements d'honneur. Nous avons vu de quels héroïques sacrifices une loyauté, pourtant intéressée dans son origine, savait être capable jusque chez d'obscurs *ceorls*. A plus forte raison les missionnaires sauront-ils, en faveur de leur Dieu, faire parler l'honneur : « Il faut souvent arguer, — écrit Daniel, — *de l'autorité du monde chrétien*, en face duquel, eux-mêmes (les païens) ne sont qu'une poignée, obstinée dans les vieux errements (1). » Au premier abord, cet argument paraît plutôt fait pour exaspérer le loyalisme des sectateurs de Woden. Ils sont une poignée? Mais, c'est un honneur de plus : les derniers braves qui résistent au milieu de la déroute universelle se nomment des héros. Aussi les missionnaires n'opposent-ils pas principalement la multitude des chrétiens au petit nombre des païens : mais « l'autorité du monde chrétien ».

Ce n'est pas l'Orient qui peut compter pour les Saxons : ils ne le connaissent que par les Wendes et les Sorabes, des gens sans foyer ni terre, des pillards méprisés. Ce sont moins encore l'Arabie, les Indes, la Chine, tout un monde immense, complètement ignoré. Vaguement, les hommes du Nord se souviennent que leurs premiers ancêtres sont arrivés, il y a des siècles, de la terre d'Asgard, à la suite d'un brave en qui la légende a personnifié Woden. Mais, depuis que la race germanique s'est massée entre l'Elbe et le Rhin, le Danube et la mer du Nord, elle a

(1) Daniel Bonifacio, XIV, 708, A.

définitivement tourné le dos à l'Orient. L'Occident lui est devenu le monde entier. Là, ses premières familles, les Lombards, les Wisigoths, les Burgondes, les Anglo-Saxons, les Francs ont conquis des empires. Et, tour à tour, ces peuples qui se faisaient gloire de conserver au milieu des provinces et des cités romaines leurs institutions traditionnelles, ont aussi regardé comme un honneur d'adorer le Christ. Il n'est pas facile d'accuser de déloyauté et de félonie des nations que l'on admire : Ces Francs, dont les Alamans, les Bavarois, les Thuringiens, les Frisons, éprouvent le respect loyal des coutumes et des autonomies particulières; ces Anglo-Saxons en qui la vieille Saxe reconnaît ses fils. Représenté par ces deux races, — la race des conquérants et la race des apôtres, — le monde chrétien apparaît aux païens *déjà ébranlés* dans leurs croyances, comme la véritable élite du monde entier. Cela calme leurs derniers scrupules de fidélité aux dieux. Le baptême, qui semble aux endurcis la consécration d'une servitude honteuse, devient à leurs yeux un honneur. C'est pour ces âmes presque gagnées que Daniel écrit : « Afin qu'ils ne s'embarrassent pas davantage de l'empire toujours prétendu légitime de leurs dieux, expliquez-leur que le monde fut d'abord tout entier adonné au culte des idoles, jusqu'au moment où la grâce du Christ, le vrai et tout puissant Créateur, Providence et Dieu unique, l'a illuminé, vivifié, réconcilié à Dieu. Et, lorsque tous les jours des chrétiens présentent leurs enfants au baptême, que font-ils, sinon de les purifier un à un des souillures et de la faute de l'infidélité, où jadis le monde entier gisait (1). »

Ainsi se terminait l'Apologie doctrinale du Christianisme auprès des Saxons. Elle était, par elle-même, assez adaptée à leur état d'esprit pour les amener à la foi ; mais, la vie des missionnaires au milieu des Thuringiens et des Hessois de la frontière, donnait à leurs arguments une justification plus populaire encore que leur éloquence.

(1) Daniel Bonifacio. 708. E.

V. — L'APOLOGIE SOCIALE DU CHRISTIANISME PAR LES MONASTÈRES ANGLO-SAXONS.

Depuis l'année 704, Willibrord avait reçu du duc Heden, en toute propriété, plusieurs terres considérables. C'étaient : « le domaine d'Arnstat-sur-la-Gera, dans son entier, avec ses maisons et enclos; champs, prairies, pâquis, forêts, eaux et cours d'eau; meubles et immeubles, hommes et bêtes, vachers, bergers, porchers; et tout ce qui est reconnu pour appartenir au domaine ». — « Dans le castel de Mühlenberg, trois maisonnées avec les serfs, et tout leur pécule; cent journées ou arpents de terre labourable, outre les droits d'usage sur les eaux et sur les bois ». — « Dans le domaine de Monhore, sept hofs de libres tenanciers et sept maisonnées de serfs; trois cents jours de terre, un tiers de la forêt domaniale, une surface de prairies donnant cinquante charretées de fourrage; deux porchers et cinquante porcs; deux vachers et douze vaches » (1). Aussi, depuis une vingtaine d'années, au moment où Boniface recevait à son tour le domaine d'Amönebourg, l'Église possédait en Thuringe une *situation patronale*.

Jusqu'à quel point en exerçait-elle les fonctions et l'autorité? Les documents semblent faire défaut pour l'établir. On peut en juger par l'état peu régulier du rare clergé thuringien : Willibrord, principalement occupé de ses missions en Frise et de son Église d'Utrecht, laissait forcément de côté ses terres de Thuringe. Elles lui demeuraient néanmoins comme des positions d'avenir, attendant qu'un missionnaire installé dans le pays, les exploitât au profit de la foi.

Ce missionnaire fut Boniface. Grégoire II, en 723, l'institua évêque pour le pays de Thuringe. A ce titre et, selon la teneur expresse de ses lettres d'institution, il devint administrateur « des revenus » et du « patrimoine » ecclésiastique dans son diocèse (2).

(1) *Diplomata ad S. Willibrordum collata* (Migne LXXXIX), Dipl. I, 535-537.
(2) *Epist. Gregorii II*, IV, 502, C., D.

Il n'est donc guère douteux que les terres cédées en 704 à l'évêque d'Utrecht n'aient alors passé sous l'administration de l'évêque des Thuringiens, sauf toutefois le domaine d'Arnstat; car, en 736, le testament de Willibrord le lègue aux moines d'Epternach (1). Boniface pouvait donc, sur les terres d'Amônebourg, de Mühlenberg et de Monhore, comme Willibrord en Frise, exercer ce patronage modèle et amener cette prospérité supérieure qui étaient le privilège de la chrétienté. Les monastères et leurs domaines mettaient sous les yeux des païens autant de chrétientés en raccourci. Ils démontraient par leur *situation sociale ordinaire*, tout ce que les missionnaires affirmaient de grande chrétienté.

Bientôt une *crise sociale* fournit à Boniface l'occasion de rendre plus sensible et plus populaire encore la thèse de son Apologétique. A son retour de Rome, en 723, il retrouve la Thuringe couverte de ruines incendiées, et dévastée comme après le passage d'une armée ennemie. Les « païens rebelles », c'est-à-dire les Saxons, toujours reprenant l'offensive contre les Francs, avaient fait le désert dans le pays, pour s'y établir ensuite à leur gré (2). Les survivants de la population « s'étaient soumis pour la plupart au gouvernement des Saxons » (3). Ceux-ci avaient dû, selon leur coutume, et comme jadis la Thuringe au nord de l'Unstrutt, se partager le sol par lots et par têtes de combattants (4). Puis, réservant ce qui suffisait à leur subsistance personnelle, ils avaient dû aussi répartir le reste entre les anciens propriétaires devenus colons ou tributaires. La vieille société purement thuringienne n'était plus ; une nouvelle société à demi saxonne commençait à s'organiser. En même temps, elle devenait païenne, sous l'influence de ses nouvelles autorités patronales. La victoire semblait cette fois donner raison à Woden contre le Christ. Peu importaient au paysan thurigien ou saxon les lointaines splendeurs de la chrétienté; voilà que, sous leurs yeux, les

(1) *Testamentum Willibrordi :* Dipl. XVIII, 556, A, B.
(2) *Acta S S.* Die 25 Aug., *Vita S. Gregorii trajectensis* I, 6, p. 255. F.
(3) Willabaldus VIII, 23-620, B.
(4) Adam Brem. I 4. Widukind. I. 14.

dieux se vengeaient en dieux de l'insolence des missionnaires!

Pour d'autres que Boniface la situation eût été désespérée. Supposons Saint Aïdan et ses disciples, ou bien encore les Scots d'Innisbowen, hôtes et apôtres d'un clan vaincu, envahi, pillé, ruiné. Ah! ils seront sublimes à encourager la résistance jusqu'au dernier souffle! On les verra, comme certains Bretons de la Northumbrie, au milieu d'une bataille contre les Saxons, s'avancer la croix en tête de leur procession, revêtus de leurs blanches coules. D'une hauteur, dominant les deux armées, ils lutteront contre le ciel en lui jetant les versets les plus suppliants des psaumes. Désignés aux coups des barbares par cette lutte plus redoutée que celle des armes, ils mourront à côté de leurs chrétiens et pour eux. Pourvu qu'il rassasie sa faim d'immolation, leur héroïsme est satisfait. Il ne s'inquiète *ni des conséquences, ni des résultats.* Serait-ce pourtant une lâcheté de ménager sa vie pour le lendemain de la bataille? Un moine ne serait pas alors de trop pour rallier et réorganiser les survivants. Mais, qu'y pourraient-ils, ces éloquents prédicateurs, dont les mains ne savent que tenir la plume ou dérouler un livre? Ou bien, ils devraient porter à d'autres clans plus riches la lourde charge de leur essaim mendiant; ou bien se mettre prosaïquement à la charrue. Dernière extrémité, que des saints ont comprise. Saint David a défendu à ses moines de labourer avec des bœufs : attelés eux-mêmes au joug, ils seront, — dit la Règle de Lancarvan, — « leurs propres bœufs ». Saint Columban ordonne aux frères de Luxeuil de ne se rendre au lit que « chancelants de sommeil ». Voilà bien l'excès impérieux du caractère celtique. Par leur violence même ces réactions en faveur de l'agriculture ne pouvaient s'étendre. Les moines celtiques, — l'histoire de la conquête saxonne le prouve, — étaient *aussi incapables de réorganiser la société bretonne sur des basses solides, qu'admirables à encourager son héroïque résistance.* Puissance et faiblesse des hommes d'un clan! Aussi n'eussent-ils jamais persuadé le vainqueur saxon de la supériorité du Christ sur Woden.

Boniface, au contraire, n'éprouve aucun embarras à faire cette preuve au milieu des Thurigiens ruinés. Leur ruine elle-même

va lui fournir sa plus éclatante démonstration. Il commence par rappeler à ses disciples « l'exemple de l'Apôtre » (1) : saint Paul travaillant de ses mains pour ne pas être à charge aux fidèles. Mais, pour suivre cet exemple, on doit comme saint Paul, avoir appris un métier. Le métier est facile pour des moines anglo-saxons : « ils se procurent en labourant de leurs mains de quoi se suffire et suffire à ceux qui vivent auprès d'eux » (2). Il faut certainement du courage à ces moines désarmés, pour se remettre à la culture, sous la menace des païens. Il faut du courage pour exploiter ainsi, non un tout petit coin de terre bien caché, mais ce qui nourrira les moines et les populations groupées autour d'eux. Dans ces conditions, l'agriculture est un héroïque métier.

Mais le héros est anglo-saxon : nous pouvons être sûr qu'il ne dépense point d'héroïsme en pure perte. Nous nous représentons aisément les missionnaires dispersés, actifs, encourageants au milieu des escouades de travailleurs. Ici on sème, on laboure; plus loin on équarrit des troncs d'arbres pour rebâtir les maisons. Des paysans armés font le guet sur les hauteurs, prêts à signaler l'ennemi. Un cri s'élève : « Les voilà! » Alors, toute la troupe se concentre. Vite, elle se réfugie dans quelque enceinte fortifiée. Boniface l'accompagne, en tête des moines. — Un Irlandais se fût précipité au martyre! Les missionnaires « sont prêts, — raconte l'un d'eux, — à donner leur vie pour la paix des Églises de Dieu » (3). L'héroïsme du martyre ne les effraie pas. Cependant, — ajoute le même narrateur, — « ils redoutent la mort ». Leur mort priverait les chrétiens d'appui; elle tuerait leur œuvre. Leur héroïsme, qui se possède, l'a mûrement calculé. Et mille fois il recommencera, l'occasion aidant, — ce sage calcul, suivi d'une sage retraite. Les moines partageront « le pain noir et l'angoisse des assiégés; » ils attendront, bien à l'abri, qu'une vigoureuse sortie débarrasse le pays. Quel est donc le résultat si patiemment préparé au milieu de tant d'épreuves (4)?

(1) *Vita Gregorii, loc. cit.*
(2) *Ibid., loc. cit.*
(3) *Vita Gregorii, loc. cit.*
(4) *Ibid.*, n° 7, p. 256. F.

Regardons les vallées qui débouchent sur la plaine saxonne. Partout « le désert » s'étend à la place de la culture (1). Les vainqueurs se sont installés chez eux; mais les vaincus, redoutant de nouveaux envahisseurs, n'osent plus se remettre au travail. Boniface et ses moines prêchent en parcourant le pays. De tous côtés, ils explorent. Un jour l'évêque avait remonté vers les crêtes du Thuringerwald, la vallée de l'Ohr, un affluent de la Gera, qui elle-même descend vers l'Unstrutt. De hautes futaies s'étendaient jusqu'aux bords de la rivière. Le pays était inhabité. « Le missionnaire y fait dresser sa tente. Pendant la nuit, une grande lumière tombe du ciel et resplendit sur toute l'étendue du campement. Au milieu de cette clarté survient l'archange saint Michel qui paraît devant Boniface et le réconforte dans le Seigneur » (2). Mais, tandis que les visions du ciel conseillaient à Columban de restreindre ses tournées, elles décident Boniface à mettre la vallée de l'Ohr en culture. « En reprenant sa route au travers de la Thuringe, — racontent les vieux Mémoires consultés par le biographe Othlon, — l'évêque s'informa soigneusement du propriétaire de l'endroit où il avait eu son apparition. Apprenant que c'était un certain Hugo, dit l'Ancien, il le pria de lui faire ce don. Celui-ci, accédant à sa demande, fut le premier des Thuringiens qui légua son patrimoine au vénérable prélat. Ensuite Albold et d'autres Thuringiens lui offrirent des terres contiguës à celles de Hugo. Lorsqu'il fut investi de toute cette possession, Boniface en fit déraciner la futaie, mit le sol en culture, jeta les fondations d'un couvent et bâtit une église... Il rassembla une multitude de serviteurs de Dieu,... qui vécurent à la manière de l'Apôtre, gagnant leur pain et leur vêtement par leur propre labeur » (3). Saint Michel d'Ohrdorf devint, sous la direction de Wigbert, compagnon du fondateur, un *centre de colonisation*, autour duquel les populations chassées de la plaine purent disséminer de nouveau leurs foyers. Sous le *patronage* des missionnaires anglo-saxons, la société thuringienne se réorganisait.

(1) *Ibid.*, *loc. cit.* 256.
(2) Othlo, I. XXIII, 646, A, B.
(3) Othlo, I, XXIV, 646 C, D.

« C'est ainsi, remarque Willibald, que le bruit de leur sainte prédication se répandit au loin dans toutes les bouches et que la renommée de Boniface retentit dans la majeure partie de l'Europe (1) ». Il n'y eut désormais, raconte à son tour saint Liudger, un arrière-disciple du grand colonisateur, « qu'un cœur et qu'une âme » entre les missionnaires et les populations : « chaque jour, le nombre des hommes sauvés augmentait (2) ». Si, au milieu de la disette et du désespoir, les missionnaires n'avaient eu que des consolations morales et des doctrines, même sublimes, à répandre dans ce peuple exaspéré, on leur eût dit : « Relevez nos maisons; rendez-nous des champs et du pain ; après, nous croirons à la Providence du Christ et à sa victoire sur les dieux! » Mais une héroïque charité, *guidée dans ses œuvres locales particulières par des idées et des habitudes d'Anglo-Saxons,* est devenue, aux yeux des semi-païens de la Thuringe, la manifestation providentielle du Christ. Les barbares croient au Dieu dont les prêtres relèvent ses foyers et lui créent des domaines.

Les Saxons à leur tour admirent ces pacifiques rivaux, qui s'installent en face d'eux, d'une extrémité à l'autre de la frontière, depuis Geismar et Amönebourg, jusque Ohrdorf et Arnstat. Une « Légende de saint Boniface » écrite en latin et en vieil allemand, peut-être dans le neuvième siècle, laisse entrevoir, dans ses amplifications populaires, l'influence de Boniface sur les envahisseurs de la Thuringe (3). Ces envahisseurs eux-mêmes se trouvaient menacés dans leurs établissements par un ennemi insaisissable et toujours prêt à les harceler. La légende, commettant un anachronisme qui trahit les terreurs des Saxons au temps de Charlemagne (4), dit les « Hongrois » ; mais au temps de Boniface, la Saxe et la Thuringe redoutaient plutôt les Sorabes et les Wendes. Selon l'habitude des nomades acculés à des sédentaires, ils vivaient de razzias sur les Thuringiens et les

(1) Willibaldus, VIII, 24, 621 A.

(2) *Vita Gregorii*, I. 6, 265 F.

(3) Legenda Bonifacii (Burchard-Mencken, *Scriptores rerum germanicarum*, Lipsiæ, in-fol., 1728 I.)

(4) Widukindus, *Rerum saxonicorum*, I. 18. 10. 20. Cf. Eckardt, I. 224.

Saxons (1). Et, naturellement, ce qu'ajoute la légende, on leur payait un tribut plus ou moins volontaire, dans les cantons trop isolés ou trop peu habités pour se défendre avec succès. Mais, puisque leurs voisins de Thuringe disaient merveille de l'évêque agriculteur, pourquoi les païens ne lui demandaient-ils pas à leur tour d'user de son pouvoir surnaturel en leur faveur? Ils allèrent donc prier Boniface de les délivrer « de la tyrannie et des dîmes » que leur imposait « le roi » des Slaves. Voilà donc des Saxons, recourant à Boniface, comme à un *protecteur invincible*.

La légende ne raconte pas sans finesse les perplexités du missionnaire. Délivrer les Saxons, exigeait une bataille, une victoire, une extermination : les traités ne peuvent rien assurer avec des nomades qui ont besoin de piller pour vivre. Mais, fallait-il engager le ciel dans une rencontre qui pouvait mal tourner? Pris entre les instances d'une race obstinée, et des vexations qui pouvaient aussi bien tomber un jour sur ses chrétiens, Boniface demande le temps de réfléchir. La nuit, une voix lui parle en songe :« Boniface! Boniface! Homme de peu de foi, pourquoi as-tu douté? N'as-tu pas lu dans l'Écriture : Il brise les rois puissants... Si tu crois en moi, tu dois défendre ce peuple contre toute exaction et tout asservissement injuste ». Ces derniers mots décident le missionnaire : la délivrance des païens lui deviendra un argument en faveur de sa foi. Le lendemain, il promet la victoire aux chefs des Saxons; mais pour l'assurer, il exige leur baptême. Plusieurs d'entre eux le demandent sur-le-champ. L'évêque va bénir les combattants et visiter leur position : une plaine sur les bords de l'Unstrutt, séparée des Slaves par des terrains mouvants et marécageux. L'ennemi se lance de toute la vitesse de ses chevaux, croyant bientôt forcer les Saxons en déroute à se précipiter dans la rivière. Les Saxons attendent et toute la cavalerie s'embourbe pêle-mêle, se massacrant elle-même. Alors tous ceux qui n'avaient accepté le baptême qu'après la victoire, le demandent sans exception. Quelles que soient les amplifications accessoires de cette légende, elle permet de constater un fait, profondément grave

(1) Adam Brem. II, 19, scholium, 19. Helmhold, *Chronica Slavorum*, I, 2. (Edit., Pertz, in us. scholar., p. 16, 17.)

dans la tradition populaire. Boniface convertit les Saxons riverains de l'Unstrutt, parce qu'il a répondu à leur attente, agissant pour eux en *défenseur temporel*, en *patron*. Ses bienfaits, assurément, ne leur donnent pas la foi elle-même ; mais ils rendent la vérité de la foi *évidemment croyable* à ces populations, jusque-là toujours inquiètes dans leur laborieuse prospérité.

De là, aussi, cet entrain général à se convertir, si étonnant au premier abord. Car ce baptême *en masse* de plusieurs centaines, pour le moins, de libres Saxons, paraît bien contraire à leurs fortes habitudes de réflexion et d'indépendance personnelles. Les conversions auraient plutôt dû, comme chez leurs frères de la Grande-Bretagne et à l'encontre de ce qui se voyait en Irlande, se décider *individuellement*.

Sans doute; mais telle est, sous l'action de saint Boniface, la puissance de ce mouvement individuel vers la foi, qu'il aboutit à entraîner la masse elle-même, dans son entier. Les dieux occupaient l'âme du Saxon en vertu d'une philosophie enfantine et d'une dévotion grossièrement intéressée. Le missionnaire les lui montre engendrés à la manière humaine et indifférents aux intérêts des hommes. Au nom de l'intérêt encore, mais de l'intérêt social le plus légitime et le plus élevé, le barbare confesse la toute-puissance et la justice de Jésus-Christ. Enfin ses derniers scrupules d'honneur à l'égard des dieux font place à la noble fierté de devenir par le baptême enfant du seul vrai Dieu. Toute son âme a été remuée, saisie, entraînée, dans ses plus vulgaires habitudes, dans ses plus familières pensées, dans ses plus généreux sentiments.

Et ce même ébranlement s'est reproduit chez des milliers de Saxons, car ce ne sont pas les sentiments, les pensées, les habitudes d'une rare élite que le missionnaire a ébranlées. Tout en gagnant chaque Saxon à part de ses voisins, il le gagnait en tant que Saxon, adaptant la parole de Dieu et sa propre conduite, comme prêtre, aux exigences du caractère saxon, aux nécessités des crises sociales de la Saxe. La religion chrétienne devient alors aux yeux des païens un de ces *grands intérêts publics*, qu'ils s'entendaient si bien à sauvegarder et à promouvoir par

leur bonne entente. De même qu'on se portait en masse à la frontière pour repousser les Slaves, sans craindre pour cela de diminuer son indépendance personnelle ; de même on demandait en masse le baptême de ce Dieu qui avait sauvé la nation. En 739, seize ans après les premières prédications sur la frontière saxonne, Boniface déclare au Pape qu'il a converti « cent mille païens (1) ».

Tous ne le sont pas encore, sans doute; mais *l'Église* a pris, aux yeux mêmes des plus résistants, cette *popularité* irrésistible, cette *autorité* morale, qui lui assure le triomphe complet. Elle n'est plus seulement, comme aux débuts de Boniface, tolérée, non pour elle-même, mais pour l'habileté du prédicateur : dès qu'elle parle ou qu'elle agit, il y a présomption en faveur du succès; on l'a jugée à ses œuvres, on l'admire, on la craint, on se surprend à l'aimer. Les fidèles se groupent autour du prêtre, confiants, audacieux dans leurs manifestations contre le paganisme; les païens se taisent et attendent l'événement. Un jour, Boniface se trouve aux confins de la Hesse et de la Saxe, sur ce territoire de Geismar, où jusqu'à des fidèles vénèrent un arbre sacré d'une prodigieuse hauteur : le Chêne de Donar. De fervents amis viennent proposer au légat d'abattre ce fétiche. Lui-même y porte la cognée en face d'une grande multitude de païens. Mais ceux-ci n'osent lui courir sus : ils murmurent entre eux avec une rage contenue et le dévouent tout bas à leurs dieux. Boniface vient de frapper les premiers coups; l'entaille est encore peu profonde, lorsque le vent se lève et secoue dans toute sa longueur l'énorme masse. Les branches supérieures sont brisées, l'arbre entier éclate, fendu en quatre des racines au sommet. Païens et chrétiens (2) s'unissent dans une même acclamation, dans un même acte de foi. Ces obstinés paysans n'enduraient même pas tout à l'heure une franche objection contre leurs dieux; ils chantent maintenant la puissance du Christ sur les débris du chêne de Donar. Tant le missionnaire a su, par l'à-propos de sa parole et de sa conduite, préparer les âmes à ses plus vi-

(1) *Gregorii III ad Bonifacium*, VII, 584 A.
(2) Willibaldus, VIII, 22, 619 C.

goureuses hardiesses. L'Église peut *tout dire* même contre les dieux; elle peut *tout entreprendre* contre leurs sanctuaires, autorisée qu'elle est par des bienfaits sociaux répandus avec cette habileté souveraine : elle règne jusque sur les esprits récalcitrants à sa doctrine. Un monument populaire rappellera même à jamais ce triomphe de la foi et l'humiliation des infidèles. Sur l'emplacement de l'arbre sacré, le nouveau converti viendra, comme autrefois, s'agenouiller. Mais c'est le vrai Dieu qui recevra ses adorations; car des débris éclatés Boniface a fait construire un oratoire sous le vocable de saint Pierre.

Nous suivrons le barbare dans la rustique chapelle; c'est là que le missionnaire, travaillant cette âme inculte mais fécondée par la foi, va, dans le barbare, former le chrétien. Nous définirons ainsi, dans une prochaine étude, la prédication de saint Boniface au milieu des nouveaux chrétiens.

(*A suivre.*)

Fr. M.-B. Schwalm,
des F. Prêcheurs.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Mesnil (Eure).

L'ÉCHEC DE LA COLONISATION FRANÇAISE EN ALGÉRIE[1].

Comme l'a dit ingénieusement l'économiste Bastiat, il y a, dans toutes les questions qui se rapportent à la vie des sociétés, *ce qu'on voit* et aussi *ce qu'on ne voit pas*. « Ce qu'on voit » en général dans nos affaires coloniales, ce sont des rapports très compacts, très chargés de chiffres et de formules administratives, inintelligibles toujours, et n'exprimant jamais qu'une satisfaction à peu près sans mélange. Les rares personnes qui essaient de parcourir ces documents n'en tirent qu'une impression vague, confuse; le grand public en ignore totalement l'existence. Et chacun s'endort dans cette douce croyance que tout est pour le mieux dans les plus prospères des colonies qui soient au monde.

« Ce qu'on ne voit pas », c'est que la situation est absolument

(1) Ouvrages consultés : J. Duval, *Tableau de l'Algérie*, 1854; colonel Noellat, *l'Algérie en* 1881; P. Leroy-Beaulieu, *l'Algérie et la Tunisie*, 1887; Wahl, *l'Algérie* 1882; P. H. X. (d'Estournelles), *la Politique française en Tunisie*, 1891; E. Reclus, *Géographie universelle*, t. XI; colonel Niox, *l'Algérie*, géographie physique; du même, *Algérie et Tunisie*; Discours prononcés au Sénat dans les séances de février 1891.

l'opposé du riant tableau présenté par les rapports officiels. Il y a quelques années, pendant les vacances, l'administration avait organisé à l'intention de MM. les membres du Parlement une « caravane » destinée à leur montrer l'Algérie et à leur faire constater son état de prospérité. On fit admirer à ces Messieurs « ce qu'on voit », la façade européenne qui masque l'Algérie véritable, et beaucoup revinrent persuadés de la prospérité du pays et de notre supériorité coloniale (1). Quelques-uns au contraire conçurent des doutes, accrus bientôt par les demandes de crédits dont on les accablait en faveur de l'Algérie. Ils trouvaient qu'en fin de compte cette colonie coûtait bien cher pour une contrée si prospère, et, désireux d'éclaircir enfin une situation qui leur semblait louche, ils provoquèrent une discussion publique au moyen d'une interpellation (février 1891).

La crise algérienne fut ainsi étalée au grand jour, et de tous côtés les plaintes, les réclamations, les révélations se produisirent, montrant la situation sous les couleurs les plus sombres. Un correspondant algérien du *Temps*, entre autres, a bien résumé l'état des choses dans ce court passage :

« La situation de l'Algérie *n'est pas satisfaisante au point de vue de l'expansion de notre race*. Au recensement de 1886, les colons français n'étaient que 219.627 contre 205.212 étrangers (2).

« La situation de l'Algérie *n'est pas satisfaisante au point de vue indigène*. Nous n'avons fait jusqu'ici aucun progrès dans les sympathies de la population musulmane. Échec inquiétant pour l'avenir; car il nous obligera, en cas de guerre, à immobiliser sur cette partie du territoire cinquante mille hommes, dont on aura peut-être grand besoin sur la frontière métropolitaine.

« A ce point de vue, nous sommes même dans une condition pire qu'autrefois, car, dans le temps de la conquête, il a existé

(1) Un incident piquant vint cependant troubler l'excursion. Un ministre, M. Berthelot, fut arrêté un jour par des nuées de Kabyles, avertis de sa qualité, et qui venaient lui soumettre leurs griefs.

(2) Nous ferons ressortir ailleurs l'illusion de ces chiffres.

parmi les indigènes algériens un parti français. Et ce parti a duré jusqu'en 1871. On dresserait une liste très longue des chefs et des tribus qui nous ont été dévoués dans les circonstances les plus critiques. Aujourd'hui, ce parti français n'existe plus. *Nous n'avons plus parmi les indigènes que des indifférents ou des ennemis.*

« La situation de l'Algérie *n'est pas satisfaisante au point de vue des finances françaises.* Que la subvention qui nous est donnée annuellement soit de 85 millions, comme le prétend M. Pauliat, ou qu'elle ne soit que de 50 millions, comme le montre M. Jacques, elle n'en est pas moins une lourde charge pour la métropole.

« Ces trois sujets de plainte en engendrent un quatrième auquel il est étonnant que personne n'ait fait allusion, ni M. Pauliat, qui nous a été si sévère, ni aucun des orateurs du Sénat. Je le signalerai, car nous sommes à un moment solennel où il faut tout dire. C'est que la situation de l'Algérie *est un embarras permanent pour la politique générale de la France.* » (Le *Temps*, avril 1891.)

Si, comme on le reconnaît de tous côtés, l'état de l'Algérie n'est satisfaisant, après cinquante années d'occupation, ni au point de vue des colons, ni au point de vue des indigènes, ni au point de vue des intérêts français en général ; si, en d'autres termes, *la situation est mauvaise à tous les points de vue*, il faut qu'il y ait à cela une cause déterminante. C'est cette cause qu'il est important de dégager. Essayons de le faire à l'aide des directions que nous fournit la méthode de la science sociale.

I. — LES CIRCONSTANCES DE LA CONQUÊTE ET LES CARACTÈRES DE LA COLONISATION.

La conquête de l'Algérie est un fait trop récent pour qu'on en ait oublié les caractères généraux. Chacun sait combien d'efforts il a fallu accumuler pendant près de vingt années pour

l'accomplir. C'est que, d'abord, il s'agissait de subjuguer un pays où tout homme fait était un soldat, et où la population, en grande partie nomade, était difficile à saisir (1). Du reste, la lutte eût certainement pris fin beaucoup plus vite, si la France l'avait entreprise sous le coup d'une nécessité véritable et urgente, sous la pression d'un besoin social. Or, le gouvernement de Charles X n'était poussé par aucun grand besoin social quand il envoya contre Alger une petite expédition, destinée à châtier une injure diplomatique. On ne remarquait point en France un excédent de population réclamant des terres libres; les Français étaient rares en Algérie et n'y pratiquaient nullement la colonisation spontanée. Le commerce même restait peu actif entre les deux rives de la Méditerranée, gêné qu'il était par les pirateries des Africains et le capricieux arbitraire des gouvernements musulmans de Tanger, d'Alger, de Tunis. En général, on se bornait à châtier de temps en temps ces forbans, en bombardant leurs repaires, mais sans prétendre les subjuguer. En 1830, le coup d'éventail reçu par notre consul, ou plutôt le désir de dériver vers l'extérieur les idées anarchiques qui agitaient la population, nécessita quelque chose de plus. C'est donc bien par des circonstances surtout politiques, que la France partit en guerre contre Alger et avec le désir d'en finir au plus vite. Mais après avoir renversé le faible gouvernement des deys, il fallut le remplacer par quelque chose, et l'on resta dans la capitale afin d'y maintenir l'ordre.

Établi dans une ville enveloppée d'ennemis, le corps d'occupation éprouva bientôt le besoin d'en dégager au moins la banlieue, et le Gouvernement de Juillet dut, bien à contre-cœur, continuer l'œuvre de son devancier. C'est ainsi que pas à pas, de proche en proche, on fut amené à s'étendre, pour ne pas perdre honteusement le terrain précédemment acquis, mais sans enthousiasme, car, encore une fois, aucun intérêt profond ne nous poussait à agir ainsi.

Nous devînmes, par cette lente et graduelle annexion, les maî-

(1) V. C. Rousset, *les Commencements d'une conquête;* in-8°, Plon.

tres et les éducateurs attitrés d'une population évaluée à quatre millions d'âmes environ. Avons-nous apporté à cette masse importante d'êtres humains ce qui lui manquait : la sécurité pour les personnes et pour les biens, la prospérité, le progrès? C'est là ce que nous verrons bientôt; mais observons d'abord qu'une difficulté grave se présentait de suite pour gêner notre action. Nous étions devenus les maîtres du pays par la force des armes. Il est évident que ce n'est pas là une condition bien favorable à l'assimilation d'une race par une autre. De plus, la conquête mettait en présence deux sociétés organisées différemment. Les Algériens sont restés immuablement confinés dans le type communautaire pur, dans le moule étroit et exclusif de la famille patriarcale. Nous en sommes sortis, et, par une évolution longue et compliquée, nous sommes arrivés à ce régime mixte dans lequel les individus, dispersés et instables, sont encadrés dans une nouvelle forme de communauté, infiniment plus large et plus puissante : celle de l'État.

Cette différence d'organisation fut en général assez mal comprise. Elle fit considérer les Algériens comme des demi-sauvages, qu'il fallait traiter comme tels et conduire à la baguette. Au cours de la discussion récemment ouverte au Sénat, on disait à ce propos : « Depuis une dizaine d'années (en réalité de tout temps), on pratique vis-à-vis des indigènes une politique de tracasseries, de compression, et presque même de provocation... M. Tirman a suivi en Algérie une politique *arabophobe*. » (M. Pauliat, Disc. au Sénat, 25 février 1891) (1). — Cette politique dérive précisément de l'opinion que je viens d'indiquer. Elle n'est pas faite évidemment pour écarter les occasions de conflit, pour produire la fusion ou la jonction entre la nation française et les populations nord-africaines.

En résumé, la France a été amenée à annexer l'Algérie sans besoin ; elle y a trouvé une population à transformer tout entière ; pour opérer cette transformation, il lui fallait un instrument, et le seul efficace en pareil cas, c'est le colon. Or, comme

(1) Cf. Leroy-Beaulieu, p. 287.

les colons ne se présentaient guère spontanément, l'administration crut devoir agir à la fois pour coloniser et pour transformer l'indigène. C'est ainsi que l'Algérie a pris tous les caractères *d'une colonie purement administrative*, occupée et dirigée par un grand nombre de fonctionnaires, avec très peu de colons (1). Voyons maintenant dans le détail comment ce mode de colonisation a opéré.

II. — LA COLONISATION ADMINISTRATIVE PRÉPARE LA RUINE ET LA DÉSORGANISATION SOCIALE DES INDIGÈNES.

En se heurtant à cette organisation sociale éminemment stable que l'on nomme la famille *patriarcale*, ou *communautaire*, nos fonctionnaires et nos colons se trouvèrent fort empêchés. Comment agir sur des populations aux mœurs très spéciales, ombrageuses, excessivement attachées à la tradition, souvent nomades? La première impression fut que leur disparition était très désirable. Or, on ne se débarrasse pas ainsi, du jour au lendemain, de trois à quatre millions d'individus qui tiennent à la vie. Il fallut donc s'accommoder pour vivre côte à côte avec eux.

Mais ce ne fut pas sans leur faire sentir qu'ils étaient gênants. D'abord, on leur prit beaucoup de terres sous divers prétextes : par confiscation (2). par expropriation, par achats plus ou moins forcés, afin de les donner aux colons français. Une loi spéciale de 1851, notamment, intervint pour faciliter les expropriations en masse; et on ne s'est pas fait faute de les employer pour accaparer les meilleures terres de la zone littorale, le Tell.

Cette manière de faire a causé parmi les indigènes une exaspération qui s'est traduite par plusieurs révoltes fort graves, entre autres par celles de 1871 et de 1881. Aussi le caractère excessif des expropriations ayant été dénoncé au Parlement (3), on

(1) Sur ce type de colonies V. *Science sociale*, t. II, p. 148 et suiv.

(2) A la suite de mouvements insurrectionnels.

(3) En 1881, on présenta, sous l'inspiration des députés algériens, un projet de loi accordant un crédit de 50 millions pour permettre l'expropriation de 3 à 400.000 hectares sur les Arabes, au prix de 50 à 60 francs l'hectare. Or les terres que l'on pré-

a renoncé en principe à ce procédé depuis quelques années. Mais cela ne veut pas dire qu'on laisse les indigènes tranquilles possesseurs de leurs champs et de leurs terres de parcours. On remplace la violence par la ruse, voilà tout. « Quand il est question d'établir un centre de colonisation, une commission est envoyée dans la localité, et elle choisit les terres où les centres seront créés. Ces terres, naturellement, sont les meilleures. On fait alors comprendre aux Arabes que le Gouvernement a besoin de leurs terres, et que s'ils ne veulent pas les lui céder moyennant un certain prix, ils auront à plaider ; qu'ils pourraient bien perdre leur procès ; en tous cas, que ce sera long... Les malheureux acceptent. » (PAULIAT, Disc. au Sénat, 26 février 1891.)

Ce n'est pas tout encore. Le paiement des terres cédées sous cette pression est soumis à une foule de formalités qui déroutent les Arabes. Arrivés au bout de leurs ressources, ou bien perdant l'espoir de se faire payer, ils vendent à vil prix leur titre à quelque usurier, et se trouvent en définitive doublement spoliés (1).

Dans la réalité des choses, les Arabes sont, en pareil cas, l'objet d'une véritable mesure d'expropriation, mais sous le prétexte de ne pas leur appliquer la loi trop dure de 1851, on les met purement et simplement *hors la loi*. En effet, la loi sur l'expropriation de 1841 prescrit que l'indemnité d'expulsion soit non seulement *juste*, mais encore *préalable*. On esquive cette loi en évitant une expropriation en règle, et en se bornant à évincer les indigènes par les moyens détournés qu'indique M. Pauliat. C'est ce qui a permis à M. Tirman de dire (Disc. au Sénat du 26 février 1891) qu'à partir de la fin de 1883, il n'a pas été fait une seule expropriation pour créer des centres, et que tous les centres créés depuis cette date, l'ont été à la suite de cessions amiables. Les abus n'en étaient rendus que plus faciles, étant donnée la complication et la lenteur habituelles des transactions administratives.

tendait saisir à ce prix valaient, dit M. P. Leroy-Beaulieu, *quatre ou cinq fois plus* (p. 100.) Ce projet fut repoussé par la Chambre.

(1) Cf. Regnault, ancien conseiller d'État, *la Question algérienne*, 1 br., citée au Sénat par M. Guichard.

Ces faits ont été confirmés par M. le sénateur Guichard en ces termes : « Je rappellerai seulement l'histoire de cette commission de colonisation qui, s'étant trompée, avait établi un village dans un endroit privé d'eau... Certainement les agents de cette commission ont dû être vertement blâmés. Aussi qu'ont-ils fait la fois suivante? Ils ont choisi des terres que les Arabes avaient déjà parfaitement cultivées, et, en vertu de la loi de 1851, on a établi un centre... Jugez de ce que pouvaient penser les indigènes. Ils ont été indemnisés, il est vrai, mais dans des proportions bien modestes. » (Disc. au Sénat, 2 mars 1891) (1).

Mais on ne pouvait mordre indéfiniment sur la propriété indigène, sans réduire les Arabes à la noire misère, et sans les pousser par suite au désespoir et à la révolte. D'autre part, on comprenait la nécessité de les transformer, de leur imposer un état social moins différent du nôtre, capable de les rendre plus dociles, plus souples, moins prompts aux insurrections. Il fallait, en un mot, les assimiler, et le rôle d'assimilateurs revenait de droit à ces colons français établis en Algérie par l'administration. Mais étaient-ils en état de le remplir?

Ce rôle était si peu mesuré à leur taille, que de tout temps leur influence est restée nulle, absolument nulle. Le correspondant algérien du *Temps*, cité déjà plus haut, disait à ce propos :

« Un de nos députés (de l'Algérie) l'avouait récemment à un rédacteur du *Voltaire*. Il est né à Alger, cependant il ne connaît pas les indigènes ; il ne s'est jamais occupé d'eux. La plupart des colons ne s'en occupent pas davantage.

« Cette indifférence prouve une fois de plus combien tout est faussé en Algérie par le régime auquel on la soumet.

« L'avenir, la fortune, la vie même des colons dépendent des dispositions des trois millions et demi d'indigènes au milieu desquels ils sont comme noyés. Ces dispositions devraient donc être leur principal souci. Au lieu de cela, vous voyez un de nos

(1) Il est bon de remarquer en passant que les économistes, tout en blâmant l'expropriation proprement dite, recommandent le procédé actuel, qui revient au même. Il y a là une double contradiction. Nous y reviendrons, V. P. Leroy-Beaulieu, p. 103.

hommes publics déclarer qu'il est né parmi les indigènes, qu'il a vécu à côté d'eux, mais qu'il ne les a jamais étudiés. D'où vient une aussi extraordinaire négligence? De ce que l'Algérie n'a ni pouvoir ni responsabilité. Quand la métropole tient bénévolement à votre disposition cent mille baïonnettes et des millions pour résoudre une question par la force, on ne sent pas la nécessité de chercher d'autres solutions. »

Le correspondant du *Temps* ne voit qu'une face de la question. Les colons ne s'occupent pas des indigènes parce qu'ils ne sont point organisés pour cela. Ils laissent ce soin à l'administration, et nous verrons bientôt comment celle-ci procède. Mais ce fait montre bien à quel point les deux races restent autonomes, quoique mélangées. Il n'y a pas trace de fusion entre elles; le fait est constaté par tous ceux qui ont écrit sur l'Algérie après l'avoir visitée et étudiée (1).

L'assimilation par la colonisation ayant échoué, on s'est avisé d'un autre moyen pour fusionner les indigènes. Nous ne pouvions les submerger en quelque sorte dans le flot appauvri de notre nationalité, nous avons essayé de leur imposer d'autorité la formation sociale qui est la nôtre, en la substituant par des mesures législatives et bureaucratiques à leurs institutions traditionnelles.

Pour un Français contemporain, l'idée paraît simple et juste. Chez nous, tout dépend du gouvernement, tout marche par son impulsion, rien n'existe sans son contrôle plus ou moins étroit, plus ou moins exact. Par suite, nous sommes intimement pénétrés de cette croyance que l'État peut tout en tous lieux. Les Arabes vivent autrement que nous? On va leur administrer quelques lois, quelques décrets; on enverra un bon nombre de fonctionnaires pour en faire l'application; les Arabes seront dès lors gouvernés à la française, et par là deviendront sans délai de purs Français. Peut-être seront-ils un peu moins *civilisés* que les Français de race; mais, à cela près! Avec nos

(1) V. entre autres P. Leroy-Beaulieu, p. 235 et suiv.

sous-préfets, nos soldats, nos gendarmes et nos juges, il faudra bien qu'ils se mettent au pas ; s'ils s'y refusent, c'est qu'ils y mettront de la mauvaise volonté, et alors on emploiera les grands moyens.

Voilà bien l'idée dominante, je ne l'invente pas. L'« Algérien » du *Temps* déjà cité plusieurs fois dans cet article l'a parfaitement reconnu. « Nous parlons toujours, dit-il, du fanatisme des musulmans. Hélas! nous avons aussi le nôtre, *nous avons le fanatisme de nos institutions que nous prétendons imposer à toutes les races, à tous les pays, à tous les degrés de la civilisation*. Avec quelle rage sectaire n'avons-nous pas détruit en Algérie ce qui faisait obstacle à ce *credo!* »

Sous le coup de cette erreur considérable, nous avons doté en premier lieu l'Algérie d'un corps de fonctionnaires français très nombreux et très coûteux. « S'il est vrai, disait récemment M. le sénateur Dide, que le grand nombre des administrateurs fasse le bonheur d'un pays, l'Algérie a le droit et même le devoir de se trouver heureuse. » (Disc. au Sénat, 26 février 1891.) Or, avec tous ses fonctionnaires, l'Algérie (et surtout l'Algérie indigène) a le mauvais goût de se déclarer malheureuse. Et cela s'explique par diverses raisons fort plausibles. Remarquons, en effet, que ces fonctionnaires sont généralement fort mal préparés à l'accomplissement de leur tâche. Ils ne sont en aucune manière désignés au choix du Gouvernement par leurs capacités spéciales, mais bien par des influences politiques. Un sénateur algérien, M. Mauguin, disait récemment (Disc. du 27 février 1891) : « Il m'est arrivé souvent d'entendre certains de mes collègues me dire : Pourriez-vous me placer quelqu'un en Algérie? C'est un brave homme, *un bon républicain*. (Rires à droite.) Ne riez pas, Messieurs de la droite : quelqu'un de votre côté m'a parlé aussi d'un bon républicain, pensant m'intéresser davantage à sa cause. » (Rires à gauche.)

C'est ainsi, en effet, que les choses se passent le plus souvent. Grâce à quelque protection parlementaire, un individu quelconque arrive et se trouve chargé d'appliquer une foule de textes, qu'il ne connaît point, à une population qu'il connaît moins

encore (1). On peut juger sur cela des effets produits immanquablement par sa gestion. Il méconnaît les mœurs, méprise les traditions, applique la loi à tort et à travers, lèse une foule d'intérêts, et nourrit ainsi la haine dans le cœur de l'indigène, qu'il blesse et ruine sans même s'en rendre compte.

Un des plus curieux exemples que l'on puisse citer en ce sens, est celui des juridictions de paix françaises établies en 1886 pour réduire au minimum celles des cadis indigènes. En principe, on voulait se débarrasser tout à fait des juges arabes, mais on n'a point osé aller jusque-là du premier coup.

En fait, les cadis ne sont pas brutalement supprimés, on diminue peu à peu leur nombre, et on réduit leurs attributions (2). Le décret de 1886 a transporté aux juges de paix français la connaissance des contestations en matière personnelle qui ne touchent pas au statut, et des contestations en matière immobilière, pour les immeubles soumis à la loi française en vertu d'une certaine loi de 1873, remaniée en 1883, et dont nous parlerons tout à l'heure.

L'idée de faire juger les contestations journalières des Arabes par des licenciés en droit de la Faculté de Paris est déjà singulière en elle-même. Elle devient absurde si l'on pense que lesdits licenciés ne savent pas un mot de la langue indigène. Voici du reste le résultat obtenu. M. Pauliat disait au Sénat, le 26 février dernier : « Depuis 1886, ce sont, dans chaque justice de paix, l'interprète, — et les interprètes sont tous très mal choisis (3), — et le *chaouch*, qu'on peut assimiler à un garçon de bureau, qui rendent réellement la justice. J'ai vu cela dans la circonscription de M. Mauguin, à Tizi-Ouzou par exemple. » Et M. Mauguin, sénateur algérien, répondait : *Cela existe dans bien d'autres endroits.*

Non seulement la justice est mal rendue dans ces conditions,

(1) Cf. P. Leroy-Beaulieu, p. 300, qui cite des faits significatifs.

(2) En quinze ans, on en a supprimé 200. En 1887 il n'en restait que 80. V. P. Leroy Beaulieu, p. 269.

(3) Ce sont le plus souvent des Juifs tarés, parfois repris de justice, dit M. Pauliat plus loin. L'un d'eux a réalisé un pécule de plus de cent mille francs en quelques années, aux dépens des plaideurs.

mais encore elle s'est éloignée du justiciable. « Monté sur sa mule, le cadi se transportait partout (notamment dans les marchés).... Cité verbalement en plein marché, l'indigène qui ne se serait pas rendu devant le cadi aurait été déshonoré aux yeux des siens. De la sorte, une quantité énorme de différends étaient tranchés sur l'heure. Aujourd'hui, avec le décret de 1886, c'est impossible. Pour la plupart des petites contestations qui se produisent entre indigènes, il faut courir à la justice de paix : c'est souvent six, sept ou huit lieues à faire, et ce sont de grandes dépenses. Car en même temps que nous supprimions la justice des cadis, nous établissions tout un train coûteux de procédure. » (PAULIAT, *ibid.*)

Par suite, la justice est plus chère, plus vénale, moins éclairée, moins accessible. Voilà le résultat net et direct de la réforme (1).

Ce n'est pas tout encore. Les fonctionnaires métropolitains envoyés en Algérie sont accoutumés à puiser dans un budget immense, coulant comme un vaste fleuve auquel on peut faire mille et mille saignées, et dont les eaux se renouvellent constamment. Aussi ne connaissent-ils point l'économie. Ils vont de l'avant, dépensent sans compter cet argent qui n'est point le leur, et ne prennent pas autrement souci ni des besoins véritables du pays, ni de ses propres moyens d'action, ni des conséquences ultérieures de leurs prodigalités. « Nos ingénieurs arrivent de France, dit un témoin oculaire, avec des idées toutes faites, et il ne paraît pas leur être venu jamais à l'esprit qu'un pays neuf et pauvre devrait être traité autrement que la vieille et riche métropole.

« Le coût excessif de nos chemins de fer est célèbre. Nous avons en plein désert des routes aussi solides que celle qui relie Versailles à Paris. L'amiral Mouchez, qui a en fait une étude spéciale, pourra renseigner la commission sur les sommes englouties dans nos ports. Il y a quinze ans déjà que M. Alexis Lambert se plaignait à la tribune de ce que les fonctionnaires dévoraient un

(1) Ajoutons à cela que, en cas d'accusation criminelle, l'indigène est jugé par un jury européen, qui ne comprend pas sa langue et qui lui est aussi hostile que possible.

tiers de notre budget de dépenses. M. Pomel, après lui, a dénoncé cette surabondance de fonctionnaires (1).

Les fonctionnaires eux-mêmes constituent en effet, par leur nombre exagéré, une lourde charge pour la colonie. Et cette charge va croissant par l'effet de la poussée qui porte nos jeunes gens vers les carrières administratives. On veut des places, et quand il n'y en a plus, comme c'est le plus sûr moyen de se faire des amis, c'est-à-dire des agents électoraux, on en crée de nouvelles. Ou bien encore, à la place d'un agent indigène qui ne coûte presque rien, on met un employé français dix fois plus exigeant. « Quand on supprime un cadi, il faut un juge de paix et un interprète pour le remplacer. L'administrateur de commune mixte, qui a remplacé le grand chef, a le train de bureau d'une sous-préfecture. Et il en a été partout de même. A l'organisme rudimentaire de la société arabe nous substituons notre bureaucratie savante. M. Tirman a exposé à la tribune que, pour mettre la gendarmerie algérienne sur le même pied que la gendarmerie de France par rapport au nombre des habitants, il faudrait en doubler l'effectif. La France a un budget de trois milliards et l'Algérie ne donne que quarante millions de recettes; la différence des ressources devrait entraîner une différence d'organisation. *Mais c'est la France qui paye et c'est la coûteuse organisation de France, dont le prix est tout à fait disproportionné avec les moyens d'un pays neuf, qu'on s'applique à introduire en Algérie* (2). »

En résumé, on a imposé à l'Algérie un corps administratif compliqué, coûteux, mal préparé à sa tâche, pesant lourdement sur la colonie, et constituant à lui seul une cause grave de trouble et d'appauvrissement pour les indigènes, car ce sont eux qui paient la plus forte part des frais.

En outre, cette machine est mise en branle par le procédé le plus extraordinaire qui soit. Le moteur principal est placé où? A Alger? Non pas, à Paris! L'idée est déjà singulière, mais il y a mieux encore. Ce moteur est fractionné en autant de parties qu'il y a de ministères. C'est ce qu'on appelle le système des

(1) Le *Temps*, 2 avril 1891.
(2) Un « Algérien », dans le *Temps* du 2 avril 1891.

« rattachements ». Tous les services algériens sont tenus au bout d'autant de fils de 2.000 kilomètres de longueur, par des chefs de bureau parisiens qui, du haut de leur rond de cuir, régissent gravement des millions d'individus qu'ils n'ont jamais vus et ne verront jamais; et, de plus, ils ne se voient même pas entre eux pour se concerter! Ils sont, en effet, complètement indépendants les uns des autres, et soumis à des chefs différents (1).

Ce système est à la fois le comble de la centralisation, puisque toute la direction est concentrée à Paris, et le comble de la dispersion, puisque rien n'est réuni dans les mêmes mains. C'est ainsi que l'ingénieux inventeur du système a réussi à concilier les extrêmes. Il est parvenu en outre à tout déranger. En effet, à quoi bon ce grand luxe de fonctionnaires algériens, si tout se décide à Paris? Où sont les responsabilités? à Alger, ou bien à Paris? Qui dirige? Le gouverneur général, ou bien les chefs de bureaux de la capitale? Autant de questions douteuses et restées sans solution. Dans la réalité des choses, tout le monde gouverne et personne n'arrive à rien. L' « Algérien » du *Temps* disait encore : « Dans l'organisation telle que les rattachements l'ont faite, nous n'avons plus que des employés appliquant machinalement des règlements. Qui est chargé spécialement de la colonisation, ce service capital? Personne. Où est l'homme dont les méditations devraient avoir pour objet constant de trouver pour nous les formules des travaux publics à bon marché? Il n'existe pas. Où est le financier ayant pour mission d'inventer de nouvelles ressources pour la colonie? Absent. Où, le politique s'occupant de former les sentiments de la masse indigène par un système méthodiquement appliqué de peines et de récompenses? Inconnu. »

Pour parler net, nous sommes en plein gâchis administratif. Le même observateur l'indique nettement en ces termes :

« Le système administratif auquel est soumise l'Agérie ne va plus. *Il n'a jamais fonctionné que par impulsion extérieure, à coups de subventions de la métropole.* La métropole étant obligée aux économies depuis quelques années,

(1) Cf. P. Leroy-Beaulieu, p. 145 et 155, qui cite des faits topiques.

depuis quelques années l'Algérie n'a plus de moteur (1). »

Et quel est le résultat direct de ce gâchis? Le voici, toujours d'après le même observateur, qui s'exprime avec une visible compétence, un ton modéré, et un sentiment marqué de bonne foi :

« Ces mesures n'ont point avancé la pacification de l'Algérie, *puisque la crainte d'une insurrection en cas de guerre de la métropole subsiste dans tous les esprits*. Elles n'ont point donné la sécurité aux colons, *puisqu'à aucune époque ils ne se sont autant plaints*. Elles n'ont point rapproché de nous les indigènes, puisque leur hostilité a été précisément l'un des principaux objets de la discussion du Sénat.

« Leur conséquence la plus nette a été, en décapitant la société arabe, de nous priver de tout intermédiaire avec elle *et d'anéantir ce milieu cultivé que forment en tous les pays les classes dirigeantes*, milieu où s'élaborent les idées d'une population et où se seraient élaborés, sous l'aiguillon de l'intérêt, les raisonnements par l'aide desquels la conscience indigène, calmant ses scrupules, se serait peu à peu rapprochée de nous » (2).

Mais on ne s'est pas contenté de doter les indigènes d'une administration française qui les traite assez rudement (3), on leur a donné en outre des institutions à la française, destinées à remplacer peu à peu les leurs propres et à les *civiliser* comme il faut. Voyons un peu ce qu'il en est à ce second point de vue.

Nous rencontrons d'abord un ensemble de dispositions réglementaires connues sous le nom de *code de l'indigénat*. C'est tout simplement une sorte de code pénal, où les actes les plus simples sont transformés en délits et punis comme tels. Je ne citerai qu'un exemple : l'indigène qui porte plainte deux fois de suite contre un fonctionnaire quelconque, et dont la double dénonciation n'est pas admise est puni d'amende. Voilà qui semble assez draconien. Mais il est bien d'autres dispositions de ce genre, faites pour exaspérer les gens les plus paisibles.

(1) Le *Temps*, 14 avril 1891.

(2) Le *Temps*, 14 avril 1891.

(3) On peut voir à ce point de vue l'édifiant discours de M. Paulat au Sénat, 26 février 1891.

L'administration peut réquisitionner les indigènes pour travaux urgents, la chasse aux sauterelles, par exemple, et alors elle les emploie gratis ou à peu près. Elle perçoit les impôts en une seule fois, sur les marchés, au moment de l'apport des denrées, que les assujettis aient de l'argent ou non, peu importe; si bien que souvent il faut vendre la récolte à vil prix pour satisfaire le percepteur. Du reste, il y a là des usuriers qui guettent l'occasion, dépriment les cours et s'enrichissent par la gêne des indigènes. N'est-ce pas intelligent comme administration?

Tout cela est cependant peu de chose auprès de ce que nous avons fait depuis dix-huit ans, sous le prétexte de consolider la propriété en Algérie et de préparer les Arabes à la vie sédentaire.

La propriété indigène est collective : nous avons dit pourquoi et comment, au début de cette étude. Nos fonctionnaires, nos économistes et nos légistes n'ont vu dans ce régime foncier qu'un vieillerie ridicule, démodée, à laquelle les indigènes n'étaient attachés que par une routine absurde. Ils n'ont point compris que ce même régime était la base même de l'ordre social; qu'il ne fallait y toucher, par conséquent, qu'avec d'infinies précautions, afin de ne point dissoudre trop brusquement les liens de famille et de ne pas jeter dans la misère et le désordre les individus livrés à eux-mêmes sans éducation préalable. Et dans leur aveuglement, sous le prétexte ridicule d'éviter quelques contestations immobilières entre communautés de famille ou de tribu, ils ont décidé que la propriété collective indigène serait au plus tôt arpentée, abornée, cadastrée, et enfin *partagée à volonté*. Le but véritable de la loi de 1873, qui a réalisé le projet (1), est contenu dans ces derniers mots. Ce qu'on voulait surtout, c'était la constitution de la propriété individuelle chez les Arabes, afin de les pousser ensuite à vendre (2). Voici comment on a organisé les choses pour y réussir.

L'article de la loi de 1873 applique aux biens collectifs l'ar-

(1) Cette loi fut votée sur l'initiative d'un Algérien français, le Dr Warnier.

(2) V. le discours de M. Cès-Caupenne au Sénat (2 mars 1891, et aussi l'art. 3, § 2 de la loi de 1873.

ticle 815 du Code civil ainsi conçu : « Nul n'est tenu de rester dans l'indivision. » Or cette disposition, déjà dangereuse et abusive dans un pays où la propriété commune n'existe pas, est absolument antisociale chez une population à formation communautaire, puisqu'elle autorise un seul membre dévoyé de la famille ou même de la tribu à rompre un groupe dont toute l'organisation repose sur ce régime de propriété. Aussi a-t-elle produit chez les indigènes algériens des résultats monstrueux. « Des hommes d'affaires, dit M. Pauliat (Disc. au Sénat, 26 février 1891), sous le couvert de cet article, ont commis de véritables spoliations... On a acheté la part de deux ou trois indigènes, et on a souvent cette part pour 50, 60 ou 80 francs. Une fois muni du titre, on introduit une demande en licitation. Un beau jour, les indigènes, cités collectivement, reçoivent du papier timbré ; ils n'y comprennent rien, laissent passer les délais, et la propriété est adjugée pour quelques centaines de francs... *Le nombre est considérable d'indigènes qui ont été dépouillés ainsi.* Ils forment *une classe de vagabonds dont on ne se débarrassera qu'en leur attribuant des terres.* Il est arrivé souvent que *des centaines de familles ont été expulsées d'un seul coup de la terre où elles vivaient de père en fils depuis des siècles*, et cela grâce à des traquenards de procédure dont elles ne pouvaient pas se défier, puisqu'elles ne connaissent ni notre langue ni notre législation, dont on a eu néanmoins la cruauté inconsciente de les faire relever. »

Dans le discours qu'il a prononcé en réponse à celui de M. Pauliat, le gouverneur général Tirman n'a nullement contesté les vices de la loi de 1873. « L'objection, a-t-il dit, est extrêmement sérieuse. *Elle est si fondée qu'elle a fait l'objet d'une loi nouvelle* et que la situation est absolument modifiée par la loi de 1887 (1). *Aujourd'hui le danger n'existe plus...* Cette loi a prévu les difficultés signalées et y a porté un remède jugé absolument efficace. »

Or cette allégation de M. Tirman est inexacte, car si la loi de 1887 modifie en effet celle de 1873, loin de constituer une amé-

(1) Préparée par l'administration algérienne, et votée à Paris *sans discussion.*

lioration sur le premier texte, elle l'aggrave sensiblement. L'article 11 de la loi de 1887 dit en effet : « Les immeubles appartenant aux indigènes pourront, après l'accomplissement des opérations du titre II de la loi du 26 juillet 1873, *être partagés ou licités pour la première fois* suivant les formes spéciales ci-après, *à la requête de tout copropriétaire, tuteur ou curateur* ET DE TOUT CRÉANCIER DE L'UN DES COPROPRIÉTAIRES. »

Cela est tout à fait clair. Qu'un membre quelconque de la communauté, imprévoyant comme le sont tous les individus vivant dans le régime communautaire, vienne à s'endetter vis-à-vis d'un usurier quelconque, celui-ci deviendra immédiatement le maître de bouleverser la condition d'une famille ou même d'une tribu entière, en lui faisant partager ou vendre à vil prix l'ensemble de ses biens, par autorité de justice et avec des frais considérables. Voilà ce qu'on appelle le correctif de l'article 4 de la loi 1873! Qu'y a-t-il donc de changé en définitive? La procédure; elle est réglée en 9 articles dont la complication se prête à toutes les ruses et à toutes les chicanes. Aussi, je n'hésite nullement à dire que cette loi de 1887, comme celle de 1873, est conçue dans un esprit maladroitement hostile à l'ordre social indigène, qu'elle prépare et facilite la ruine et l'éviction des Arabes par rapport à la propriété foncière, et qu'elle fera d'eux une masse flottante de prolétaires misérables et dangereux. Dès lors l'Algérie méritera pleinement le nom d'*Irlande française* qu'on lui a déjà appliqué (1). Seulement, la terre algérienne, au lieu de se condenser aux mains de quelques gros propriétaires français, passera entre les griffes des usuriers juifs ou chrétiens. Et telle est, en effet, la déplorable évolution qui se continue à l'heure actuelle, en dépit ou plutôt à la faveur de la loi de 1887. On l'a constaté publiquement au Sénat : « Quand nous avons substitué à la propriété indéterminée, indéfinie, les titres de propriété personnelle, qu'est-il arrivé? Ils se sont nantis de ces titres de propriété, et, au premier besoin d'argent, ils ont cédé leurs

(1) V. P. Leroy-Beaulieu, qui aperçoit fort bien cette éventualité tout en approuvant les lois de 1873-1887 et les mesures analogues!

titres contre quelque menue monnaie » (Dide, Disc. au Sénat, 26 février 1891.)

Nos procédés de colonisation tendent d'ailleurs vers le même résultat, cela est à noter. Les propriétaires absents, fort nombreux, ne sont pas autre chose que des landlords, maîtres d'une vaste terre qu'ils font cultiver par des ouvriers ou des métayers indigènes, et dont ils exportent le revenu. Les petits colons eux-mêmes, bien souvent, arrivent à en faire autant : ils sous-louent leurs terres aux Arabes et vivent dans les villes. D'autre part, on peut se demander encore ce que deviennent les concessions totalement abandonnées par les colons européens. Selon M. Pauliat (Disc. au Sénat, 26 février 1891), ces concessions « sont vendues à un usurier, lequel en pareil cas s'empresse toujours de les louer à des indigènes ». Au fond, c'est toujours le même résultat. L'indigène dépossédé revient comme exploitant misérable sur le sol dont il était autrefois le seul maître. N'est-ce pas là le pur type irlandais?

Voilà pour l'indigène : voyons maintenant ce que l'administration a fait pour le colon.

III. — LA COLONISATION ADMINISTRATIVE FOURNIT PEU DE COLONS, ET LES ENTRAVE PLUS QU'ELLE NE LES AIDE.

Pour coloniser, c'est-à-dire pour fournir de nouveaux exploitants à des terres inoccupées ou incomplètement occupées, il faut qu'un peuple possède une force expansive qui pousse au dehors une partie de chacune de ses générations. Cette force provient exclusivement de la constitution sociale de la race. Le malheur est que nous ne possédons pas cette force sociale nécessaire. En voici la preuve.

De tout temps, il a été excessivement difficile de trouver pour l'Algérie des colons dignes de ce nom. Il est vrai que pendant longtemps l'autorité militaire, qui tenait le pays, s'attacha à décourager les initiatives, afin de rester seule maîtresse de la place et d'éviter des responsabilités nouvelles. C'est même de là

qu'est sortie la fameuse conception du « royaume arabe », formée par le second Empire. Mais il n'en a pas toujours été de même. A diverses reprises depuis le début du régime de Juillet, le Gouvernement a voulu « coloniser » l'Algérie. Pour y réussir, l'administration se vit réduite à demander des colons à tous les échos. Elle en trouva de deux catégories.

La première était composée de quelques personnes bien en cour, qui se faisaient concéder gratuitement, ou à peu près, de vastes étendues de forêts ou de terres labourables. A côté d'elles, un certain nombre de capitalistes, voyant dans le bas prix des terres et de la main-d'œuvre une occasion de bon placement, eurent l'idée d'acquérir également des latifundia, exploités par des ouvriers et métayers indigènes sous la direction d'un agent européen. C'étaient là peut-être autant d'opérations fructueuses, mais non pas de la colonisation. La race indigène, soumise uniquement à l'action de quelques régisseurs âpres et exigeants, n'avait aucune occasion de se transformer et de s'assimiler. Et, d'autre part, on ne peut appeler colon un individu parce qu'il a pu se faire donner, ou acquérir à vil prix, un domaine qu'il visite à peine, et dans lequel il ne résidera jamais (1). Notons bien que cette catégorie de faux Algériens est nombreuse. Tout récemment M. Mauguin, sénateur d'Algérie, disait au Sénat (séance du 27 février 1891) : « Vous possédez plus de biens en Algérie, Messieurs de la France, que nous Algériens ». Il ne s'agit donc pas là de faits isolés, peu importants, mais bien d'un ensemble de circonstances constituant tout un côté de la situation.

Ces propriétaires absents n'ont pas même servi, ou du moins fort peu, à développer la colonisation véritable. Les quelques intendants et spécialistes qu'ils ont envoyés sur leurs domaines pour en diriger la mise en valeur ne sont restés dans le pays que par exception. Dès qu'ils ont réalisé des économies, ils reviennent au pays, près des leurs.

Il n'était pourtant pas impossible de trouver en France un

(1) Il est bon de noter que les économistes recommandent beaucoup l'absentéisme. V. P. Leroy-Beaulieu, p. 349. Il est vrai que, par une contradiction significative, ils en constatent nettement les dangers. (*Ibid.*, p. 70 et 101.)

certain nombre de familles propres à fournir des colons, parmi les populations agricoles des régions naturellement pauvres, ou accidentellement appauvries par un fléau quelconque. Mais pour choisir, amener et diriger sur place de tels colons, il faut nécessairement un intermédiaire, car leur misère les paralyse et les retient fatalement dans le pays où, pourtant, ils réussissent à peine à subvenir à leur existence : ils ne peuvent le quitter faute de moyens. Cet intermédiaire, c'est, dans l'ordre naturel des choses, un colon riche et capable, ayant besoin de main-d'œuvre et l'appelant à ses risques et périls. On peut penser que, dans ces conditions, il mettra tous ses soins pour éviter les non-valeurs, et qu'il choisira avec grande attention parmi les familles les plus recommandables et les plus capables de réussir sous sa direction.

Mais, nous le remarquions tout à l'heure, ces patrons agricoles ont toujours manqué à l'Algérie, car c'est là un article d'exportation que la France ne fournit guère. Il fallait donç les remplacer, et l'administration a pris leur tâche à son compte. Voyons comment elle s'en est tirée.

Le premier fait qui nous frappe est celui-ci. Lorsque les pouvoirs publics se mêlent de coloniser, ils procèdent par masses, et en se préoccupant avant tout des vues et des besoins administratifs. Cela est d'ailleurs très naturel, et on ne peut faire un reproche aux fonctionnaires de songer aux difficultés de leur tâche et aux exigences de leur responsabilité. Mais il résulte de là des conséquences souvent singulières. C'est ainsi qu'en Algérie, afin de mieux gérer et protéger les colons qu'elle amenait par fournées, l'administration les a groupés, on pourrait presque dire parqués, dans des villages agglomérés, construits par elle. Ils se trouvaient ainsi logés, parfois, à cinq ou six kilomètres de leurs champs!

En second lieu, les colons recrutés par l'administration sont tous, ou presque tous, fort dénués. Il faut les transporter, les nourrir, leur faire des avances en outils, semences, plants, etc., leur bâtir des maisons. Tout cela coûte fort cher au contribuable français. Un correspondant occasionnel d'un grand journal parisien, homme qui paraît fort au courant des choses algériennes, résumait ainsi récemment les efforts faits en ce sens : « L'année

1849 a marqué l'apogée des prodigalités en Algérie. On donnait alors aux émigrants vingt hectares de terre, une maison de deux pièces, une cour de six ares, un jardin de trente ares, un bœuf, la moitié d'une charrette, la moitié d'une charrue, la moitié d'une herse et la nourriture pendant trois ans. Il en est venu dix mille d'un coup. Seulement, *quand les distributions de vivres ont cessé, la plupart sont repartis*. Nourris à ne rien faire pendant trois ans, le cœur leur a manqué quand il a fallu se mettre au travail.

« Ces folies de 1849 n'ont jamais été entièrement renouvelées depuis; cependant l'État n'a pas cessé d'entretenir les émigrants, dans la pensée *qu'ils avaient le droit de compter sur son concours. Aujourd'hui encore, il leur concède gratuitement la terre* (1).

En réalité, on fait mieux que donner des terres aux colons; la plupart du temps, on leur fournit des avances remboursables, sous forme de maisons, d'instruments, et même d'argent comptant, toujours au frais des contribuables *français*. Chaque année, en effet, une subvention de 2.800.000 francs est inscrite au budget métropolitain pour étendre la colonisation française en Algérie, et l'on doit imputer sur cette somme des avances qui se combinent avec des concessions gratuites de terres.

Voilà qui donne déjà à réfléchir. Mais, — fait bien plus caractéristique, bien plus extraordinaire encore, — même à ce prix, *l'administration ne peut trouver assez de colons français pour occuper toutes ses concessions*. Elle est obligée de les attribuer le plus souvent à des Algériens, c'est-à-dire à des Européens établis déjà depuis longtemps. « Qu'un Algérien, dit M. Pauliat (Disc. au Sénat, 26 février 1891), ait un fils qu'il tienne à établir, il sollicite pour lui une concession et il lui fait obtenir 30 à 40 hectares. »

Voilà une bonne et frappante démonstration de notre impuissance colonisatrice. Ce n'est pas assez d'installer le père, à prix d'argent, sur le sol algérien, il faut encore que le Gouvernement

(1) Le *Temps*, 30 mars 1891.

place les enfants, les dote et les établisse. C'est aussi de la communauté cela, mais de la communauté en très grand, exercée par l'intermédiaire de l'État, dispensateur général des places, des grâces et des faveurs.

Quoi qu'il en soit, cette colonisation lente et imparfaite nous coûte fort cher (60 millions en dix ans pour 15.000 émigrants, dit M. de Lanessan). Chose plus grave, elle ne réussit pas. Beaucoup de colons abandonnent leur concession avant de la mettre en culture. D'autres parviennent à vivoter jusqu'à l'expiration des délais imposés pour l'acquisition de la pleine propriété du sol et des bâtiments; dès qu'ils ont le titre en main, ils louent leur terre à des métayers indigènes et vont vivre à la ville (1).

Du reste, l'administration elle-même provoque ces pertes par les erreurs qu'elle commet. En matière de colonisation, « si l'on avait une statistique des échecs éprouvés, je suis sûr qu'on serait stupéfié, dit M. Pauliat (Disc. au Sénat, février 1891)... Les échecs, en effet, ne se comptent plus; le nombre est grand des centres de colonisation qui ont complètement avorté. Tantôt c'est que les emplacements ont été mal choisis, tantôt c'est qu'ils ont été créés dans les régions où le sol manquait de qualités agricoles... A Tamda, la commission de colonisation a placé le centre dans un endroit où les indigènes eux-mêmes ne peuvent pas vivre, tant la fièvre y est violente... On trouve dans cette région un autre centre, du nom de Tréha : quand il a été entièrement construit, on s'est aperçu qu'il manquait d'eau potable. On se disposait à construire un aqueduc de 7 kilom. pour en faire venir, lorsqu'un glissement du sol se produisit; M. le gouverneur général a décidé que ce centre serait entièrement reconstruit ailleurs, et que l'ancien serait totalement abandonné. A Haut-Sebaou, emplacement choisi en 1888, c'est la même chose, le sol est tellement glissant que les maisons s'écroulent... A Tigzif, les lots de culture sont à six kilomètres du centre. »

Étant donnés ces procédés, il est aisé de prévoir le résultat :

« Dans l'arrondissement de Batna, sur quatre centres créés,

(1) Le fait a été constaté par M. Tirman lui-même V. P. Leroy-Beaulieu, p. 86, note, et le discours de M. Tirman au Sénat, 26 février 1891.

Aïn-Toutat n'a gardé qu'un seul colon, tous les autres sont partis; ce centre avait coûté cinq ou six cent mille francs. A Aïn-Yagout et à Aïn-Ksar, les centres ont cessé d'exister. Serianah seul me paraît appeler à subsister, et encore n'est-ce-pas certain... On trouve des exemples pareils dans toutes les parties de l'Algérie... (Pauliat, Disc. au Sénat, 26 février 1891.) L'exactitude de ces faits a été reconnue par M. Tirman, qui s'est attaché seulement à dégager sa propre responsabilité. Il est donc bien établi, bien prouvé aujourd'hui, que l'État est un mauvais entrepreneur de colonisation, et que là où il se mêle d'en faire, le résultat est misérable et ruineux à la fois (1).

Il serait d'ailleurs bien naïf de s'étonner d'une telle constatation. En pareille matière, rien ne vaut l'initiative de l'homme qui, muni de quelques avances, se décide à les porter en sol neuf pour les faire fructifier plus à l'aise. Le gouverneur général de l'Algérie l'a reconnu publiquement.

Selon M. Tirman, pour réussir en Algérie comme colon agriculteur, il faut posséder un pécule de 6 à 10.000 francs. (Disc. au Sénat, 26 février 1891). Or l'administration se bornait à dépenser 4.000 francs pour établir dans ses cottages des individus sans autres ressources, bien souvent sans expérience agricole, qu'on laissait ensuite livrés à eux-mêmes. Comment pouvait-elle compter, dans ces conditions, sur un résultat satisfaisant? Elle a bien essayé, au cours de ces dernières années, d'appliquer le principe indiqué par M. Tirman, exigeant des candidats aux concessions la possession d'un pécule et d'un métier agricole ; mais aussitôt les candidats ont disparu ; *on n'a plus trouvé de colons du tout*, le jour où l'administration voulut les faire coloniser à leurs frais. M. Tirman l'a déclaré en plein Sénat, le 26 février 1891 !

Donc, le fait est bien prouvé : *la France ne colonise plus spontanément*. Pourquoi? Parce que son état social s'y oppose. Je n'ai pas à le démontrer ici, c'est chose faite à bien des reprises et depuis bien longtemps. En parcourant la collection de *la Science sociale*, on trouvera de nombreux articles qui fournissent l'ex-

(1) M. P. Leroy-Beaulieu constate que, de 1871 à 1884, 47 % à peine des familles concessionnaires sont restées sur leurs terres (p. 100).

plication scientifique de notre échec colonial en Algérie et ailleurs.

La France, ne pouvant coloniser spontanément, essaie de coloniser administrativement. *Mais alors elle colonise très médiocrement.* C'est pour cela que, sur 425.000 Européens établis en Algérie, les Français ne comptaient, en 1886, que pour moitié : 220.000. Encore faut-il dire que ce chiffre n'est pas sincère. Il renferme, en effet, les Juifs naturalisés en bloc et malgré eux par l'inepte décret Crémieux, en 1870, et aussi les quelques indigènes et les étrangers naturalisés sur leur demande. Les vrais Français d'origine ne sont pas 170.000, en face de 220.000 étrangers et de 3 millions et demi d'indigènes (1). C'est-à-dire que non seulement nous n'assimilons pas les indigènes, mais encore l'immigration européenne étrangère nous submerge. Il est heureux pour nous que cette immigration soit elle-même misérable, sans guides capables et aisés, vice grave qui diminue son action. Sans cela nous ne tarderions pas à être évincés complètement de cette terre qui nous a coûté tant de dépenses et tant de sang. Après cela, on s'explique cette véhémente sortie d'un orateur qui, sous le coup d'une angoisse bien justifiée par les circonstances, s'écriait en plein Sénat : « Si dans ces conditions économiques, avec un ciel admirable et un sol fertile, l'Algérie n'était pas une colonie prospère, je ne connaîtrais pas d'argument plus terrible, ou contre l'administration française, *ou contre ce qu'on a appelé la politique d'expansion coloniale.* » (DIDE, Discours du 26 février 1891.) C'est qu'en effet cette politique n'est justifiée par aucun intérêt social profond. Elle résulte des conceptions propres et des ambitions individuelles des hommes qui dirigent le Gouvernement. Ils peuvent se faire de leurs annexions un titre de gloire personnelle, mais en fait, ils compromettent l'avenir de leur pays en lui imposant une mission qu'il ne saurait accomplir, et des charges qui sont bien lourdes pour lui à l'heure actuelle.

(1) Les Juifs indigènes sont au moins 35.000; les étrangers naturalisés, 15.000, au total, 50.000 Français *non originaires*. Il faudrait tenir compte aussi de 10.000 Alsaciens chassés par l'invasion, et des paysans méridionaux ruinés par le philloxera, tous colons malgré eux. (Chiffres officiels cités par M. Tirman.)

Tel est le péril d'un régime comme le nôtre, où l'omnipotence de l'État est masquée, non pas refrénée, par un mécanisme parlementaire impuissant, parce qu'il ne repose pas sur la base solide d'une vie privée bien organisée.

Voici donc comment se pose, en résumé, le problème algérien :

1° *Nous ne pouvons pas compter sur la colonisation pour assimiler l'indigène.* Les colons français sont trop peu nombreux, et généralement au-dessous d'une telle tâche. Nous avons vu qu'ils se répandent parmi les Arabes, mais chaque race reste autonome, sans trace de fusion.

2° *L'administration prétend agir à la place des colons, mais elle ne réussit pas mieux.* Elle fait même beaucoup plus mal, car, en s'inspirant de principes faux et en employant des moyens fâcheux, elle prépare la ruine totale de la race indigène, et nous réserve pour l'avenir les crises graves du paupérisme agraire.

3° *La France, ayant perdu presque entièrement sa force expansive, ne peut réussir à coloniser normalement l'Algérie.* Elle est obligée de faire une large place à l'élément étranger qui afflue dans la colonie. Elle ne parvient même pas à s'en réserver l'exploitation commerciale exclusive, en dépit de la protection douanière et des monopoles (1).

Que pourrait-on faire pour améliorer cette situation, et surtout pour atténuer les dangers de l'avenir? Telle est la délicate question qu'il nous faut essayer de résoudre.

IV. — A LA RECHERCHE D'UNE SOLUTION POUR LES INDIGÈNES ET POUR LES COLONS.

La crise algérienne était trop évidente depuis longtemps pour que les agents responsables chargés de la diriger, et aussi les trop rares observateurs qui l'ont étudiée, ne se soient pas efforcés de trouver les remèdes propres à l'adoucir et à la clore. On

(1) L'extraction et le commerce de l'alfa sont principalement aux mains des Anglais.

en a proposé plusieurs, quelques-uns même ont été essayés. Ils se sont toujours montrés parfaitement inefficaces. Et la raison de cet insuccès est bien simple. Elle réside dans un fait indépendant de la volonté des hommes, en général consciencieux et bien intentionnés, qui ont gouverné ou administré l'Algérie; ce fait capital, c'est le mode d'organisation sociale et politique de notre pays. Comment aller là-contre? C'est chose impossible. Les gouverneurs se succèdent, s'usent en peu d'années, se retirent et font place à d'autres qui agissent de même, tâtonnent, essaient à l'aveuglette, empiriquement, de pallier telle ou telle défectuosité de détail. Mais la cause subsiste, agit incessamment, déroute les bonnes volontés, et conserve le désordre.

On a beaucoup préconisé le refoulement des Arabes et la colonisation officielle. Nous savons ce que vaut le procédé. Il a échoué misérablement dans son double but. On a eu ensuite l'idée de laisser les indigènes à eux-mêmes, en se bornant à les diriger de haut. Cela revenait tout simplement à les livrer à la gestion arbitraire de quelques officiers, et les abus n'ont pas tardé à foisonner. On s'est engoué dès lors du régime purement civil; les abus ont pris une autre forme, mais ils ont subsisté. On a fait pour les Arabes des lois à la française; elles ne servent qu'à faciliter la spoliation et la ruine de ceux qu'elles doivent protéger et « civiliser ». Enfin on a voulu instruire les Arabes, on leur a envoyé le maître d'école, ce fameux agent de « civilisation » auquel on demande tant de choses depuis quelques années; les indigènes lui ont tourné le dos. Pour déterminer quelques-uns d'entre eux à envoyer leurs enfants à l'école, *il fallait leur donner ou leur promettre des places*, M. Tirman l'a déclaré sans fard au Sénat, le 26 février dernier.

Voilà bien des solutions, mais autant d'échecs. Il en est une autre, proposée avec insistance et timidité tout à la fois depuis une dizaine d'années déjà, et reprise avec force en ces derniers temps par quelques publicistes. Il s'agit de donner à l'Algérie une *autonomie* assez large pour lui permettre de s'organiser elle-même au mieux de ses intérêts propres, qu'elle doit sentir et soigner comme personne. L'idée est importante et mérite

qu'on s'y arrête pour l'examiner avec soin. Diminuer l'ingérence excessive de l'administration centrale, laisser à l'Algérie la libre disposition de sa législation et de ses finances, réduire le personnel exagéré des bureaux, faciliter l'arrivée de colons indépendants, spontanés, les attirer même par l'attrait de la terre à bon marché et des libertés locales, voilà certes un beau programme. Mais ce n'est pas tout de le concevoir, il faudrait encore le réaliser. Est-ce chose possible? Hélas non. Voici pourquoi.

Et d'abord, comment le gouvernement français, renonçant à tous ses « principes », oubliant toutes ses traditions, pourrait-il admettre l'établissement en Algérie d'un régime dont l'esprit serait diamétralement opposé au sien propre? Cela est chose bien improbable. Et en effet, dès que le mot fatidique, d' « autonomie » a été prononcé au Sénat, un membre, ancien fonctionnaire, s'est levé pour protester au nom de l' « unité nationale », c'est-à-dire de l'uniformité et de l'omnipotence administrative. Quant au Gouvernement, il s'est montré d'une tiédeur significative à l'égard des projets élaborés par M. Tirman. Est-ce donc que ces projets étaient réellement subversifs des principes établis? Oh non! Il s'agissait de décentralisation à la mode française, c'est-à-dire *de rendre à la bureaucratie locale et non pas aux individus*, les pouvoirs absorbés par l'administration centrale au moyen du système des rattachements. Si on n'admet pas même cela à Paris, comment admettrait-on l'idée d'un véritable régime de libertés locales? Encore une fois il n'y faut pas songer, c'est chose impossible.

En second lieu, supposons même que le Gouvernement s'avise de dépouiller le vieil homme, et de concéder à l'Algérie une véritable et large autonomie. Quel usage en ferait-elle? N'oublions pas qu'il existe là deux couches bien distinctes de population : la race indigène, la colonie européenne. Elles vivent séparées et même hostiles : leurs mœurs et leurs idées sont différentes. Les colons demandent l'autonomie, afin de s'en faire un arme contre les indigènes. Les indigènes réclament l'autonomie, afin de mieux se replier sur eux-mêmes pour résister plus efficacement à la poussée européenne. Voilà, il faut en convenir, une situation bien com-

pliquée, bien délicate, bien propre aux doutes et aux hésitations. Aboutirons-nous donc à une impossibilité, à une négation désolante et décourageante? Évidemment nous en sommes bien près.

Il semble pourtant qu'il y ait quelque chose à faire. Puisque le régime administratif ne peut disparaître, il faudrait au moins l'améliorer, le réduire à sa plus simple expression, préparer ses agents par un stage sur place, diminuer l'excès de ses pouvoirs arbitraires vis-à-vis des indigènes, et, en même temps, lui rendre une initiative plus large et une responsabilité plus complète, en coupant ces fils démesurés qui le rattachent membre par membre aux bureaux de Paris. Il faudrait arrêter complètement la colonisation artificielle, et s'en tenir à la vente des terres domaniales, faite à bureau ouvert ou par des enchères régulières et fréquentes. On pourrait accorder aux colons établis certains privilèges, l'exemption du service militaire par exemple, et un régime municipal approprié à la situation. Il faudrait encore simplifier la législation générale, et laisser au commerce plus d'aisance, — dût la concurrence étrangère en profiter.

En ce qui concerne les indigènes, la première chose à faire serait l'abrogation des lois absurdes, antisociales, de 1873 et de 1887, et leur remplacement par un régime foncier facultatif permettant aux communautés indigènes de préciser leurs droits, sans les exposer à une brusque rupture et à la ruine. Il faudrait encore leur rendre leurs juges, garantir la paisible possession de leurs terres de culture et de parcours, restituer à leurs chefs naturels une autorité raisonnable, les traiter enfin en hommes et non pas en sauvages. Il est possible que, dans ces conditions, les indigènes, rassurés et prenant confiance, se rapprochent peu à peu de nous. Les sédentaires d'abord, plus faciles à saisir, à influencer, à diriger par le conseil et surtout par l'exemple, viendraient certainement les premiers. Quant aux nomades, ce serait plus long, à cause de leur mobilité et de la forme simple de leur mode d'existence. Mais il est permis de croire qu'avec le temps on les verrait se multiplier (1) se serrer les coudes, enfin se

(1) La race arabe est très prolifique et augmente rapidement.

cantonner et adopter la culture comme travail principal, surtout dans le Tell. Plus au sud, en multipliant les oasis artificielles au moyen de puits artésiens, on exercerait sur les tribus du désert une action certaine, et, par elles, la pacifique influence française se répandrait effectivement dans toute la région centrale. En un mot, l'hostilité disparaîtrait partout à partir du moment où nous cesserions de tracasser les indigènes en les menaçant dans leurs intérêts les plus immédiats. Or il est certain que le jour où deux races cessent de se regarder en ennemis, elles sont bien près de s'entendre.

Mais, dira-t-on, pour en arriver là, il faudra bien des efforts, bien de la prudence et surtout bien du temps. C'est vrai. Mais considérons ceci : avec les procédés actuels, nous sacrifions tous les intérêts : ceux des indigènes, ceux des colons, ceux de la métropole. Avec une politique plus libérale, plus éclairée, plus intelligente, étant donnée d'ailleurs notre faiblesse d'expansion bien constatée, nous mettrons peut-être cent ans, deux cents ans même à la conquête sociale de l'Algérie, mais nous aurons du moins quelques chances de réussite. Telle est donc pour nous l'expectative : *une Irlande africaine exploitée par des fonctionnaires et des usuriers* (pourvu toutefois que nous ne la perdions pas avant le terme de cette évolution), ou bien une colonie mixte, à la fois de peuplement et d'exploitation, où la population indigène, sympathique à notre domination, sera attirée vers nous par le prestige d'une civilisation plus large, plus libérale, plus active, et, à tout prendre, plus progressive, malgré ses très graves imperfections.

Léon Poinsard.

LES CELTES.

II.

LA FONDATION DU CLAN (1).

Nous avons assisté à l'installation des Celtes sur le sol de la Gaule. Nous connaissons maintenant les causes qui les ont contraints à passer de la vie nomade à la vie sédentaire, de l'art pastoral à la culture, mais à une culture rudimentaire associée à l'élevage du porc. Nous savons pourquoi ils se sont groupés en villages, au lieu de s'installer dans des habitations éparses, et pourquoi ils ont établi ces villages à la lisière des bois. Nous savons que, dans ces conditions, ils ont dû laisser une partie du territoire à l'état de propriété commune et n'ont approprié que faiblement l'autre partie, la partie cultivée. Enfin, nous avons constaté que cette installation nouvelle sur le sol avait eu pour conséquence de modifier profondément le mode des transports : le transport des produits est substitué au transport de la famille ; le transport à petites distances est substitué au transport à grandes distances ; dès lors, le bœuf tend à remplacer le cheval, et le piéton le cavalier.

En dernière analyse, la masse de la population gauloise est mise à pied ; le cavalier n'est plus que l'exception.

Tel est le fait qui va devenir le point de départ d'un nouveau régime politique, le régime du Clan. C'est ce qu'il nous faut expliquer.

(1) Voir la livraison précédente, p. 379.

Les Celtes, à leur entrée sur les sols forestiers, avaient été obligés, comme on l'a vu, de se fractionner par peuplades, ou *civitates*. César en signale quatre-vingt-deux, et nous avons dit que les autres auteurs en comptent un plus grand nombre. Or, la force des choses devait rendre ces groupes *ennemis* les uns des autres.

En effet, si les Celtes, chassés des steppes centrales de l'Europe, se mettent à la culture rudimentaire, ce n'est pas de leur plein gré : c'est par suite d'une nécessité impérieuse, par suite de l'insuffisance des productions naturelles sur les terres boisées. Chaque peuplade est donc dans la nécessité de défendre de très près ses ressources; bien plus, elle est tentée, par pénurie, de se rejeter sur les ressources du voisin.

Telle est la cause première, — mais ce n'est que la cause première, — de cet état incessant de guerre que César signale entre les peuples gaulois, de ces expéditions qui avaient lieu presque chaque année à date fixe. Cette régularité convient bien d'ailleurs à des guerres qui fonctionnaient à la façon d'un moyen d'existence et qui répondaient à un besoin impérieux et périodique. Le désir de vivre aux dépens d'autrui n'est pourtant pas spécial aux peuples qui entrent dans la forme d'existence des Celtes, mais il se produit chez eux avec un caractère qui est nouveau, et qu'il importe de remarquer.

Dans les grandes steppes *riches*, l'abondance de l'herbe facilite le bon accord (1), car on ne se dispute pas d'ordinaire autour d'une table abondamment servie où chaque convive est assuré d'avoir sa part; dans les grandes steppes *pauvres*, au contraire, les pâturages sont insuffisants, et on est dès lors enclin à se les disputer; mais les groupes de grands pasteurs, ainsi en hostilité, demeurent indéfiniment les mêmes; la fixité de leur organisation, la permanence de leur voisinage font que les péripéties de leurs luttes sont du moins encadrées par des conditions générales de stabilité (2).

(1) Voir *la Science sociale*, t. X, p. 476 et suiv.
(2) V. *la Science sociale*, t. X, p. 488 et suiv.

Ici, chez les Celtes, il en est tout autrement. Nous sommes, — ne l'oublions pas, — sur un terrain de transformation : ce sont de nouvelles bandes qui s'y engagent tous les jours; elles arrivent avec des circonstances de nombre, de direction, de richesse, qui varient beaucoup; et puis, tel territoire, qui était sauvage, commence à prospérer par le travail des sédentaires et devient un nouveau sujet de convoitise pour tout le voisinage; enfin, l'espace s'étend bien autrement que dans les steppes pauvres, on découvre peu à peu de nouveaux cantons plus favorables à la culture et on se déplace, on se les dispute : tel est, par parenthèse, le mobile qui provoqua l'exode en masse des Helvètes, dont il est parlé au début des *Commentaires* de César.

Rien ne peut mieux donner l'idée de ces vicissitudes que l'histoire si classique des Cimbres, qui, après s'être avancés au nord jusque dans le Schleswig-Holstein, s'effraient des envahissements de la Baltique et redescendent, avec leur immense convoi de chariots, vers le sud; ils laissent une partie des leurs sur les rives du Rhin inférieur; traversent la Gaule; visitent la Suisse et la Savoie; gagnent de là l'Espagne par la côte méditerranéenne; reviennent ensuite, les uns en Provence, les autres dans le Tyrol, et cherchent à pénétrer en Italie; c'est alors qu'ils sont exterminés par Marius et Catulus. Et cet exemple n'est pas isolé : César et Tacite ne cessent de recueillir, à droite et à gauche, le témoignage des évolutions de tous genres opérées par les peuplades celtiques. C'est donc un changement perpétuel, et des mêmes gens sur le même lieu ou à travers des lieux différents, et de ceux qui deviennent successivement leurs voisins, ici et là : c'est l'absence générale de continuité et l'instabilité poussées à un très haut degré.

On pourrait caractériser de la façon suivante l'opposition qui existe, sous ce rapport, entre les trois types de sociétés que nous avons déjà rencontrées : dans la steppe riche, on est sur le pied de paix; dans la steppe pauvre, on est sur le pied de guerre entre gens qui changent peu; tandis que chez les Celtes et leurs similaires, on est sur le pied de guerre entre gens qui changent perpétuellement. L'histoire militaire de ces trois natures de

sociétés est bien la traduction exacte de cette diversité sociale.

I. — Les transports et la guerre.

Mais ce n'est pas tant encore par la multiplicité et la variété de leurs circonstances, que les guerres vont se distinguer dans notre nouvelle région; c'est beaucoup plus *par le moyen de transport* auquel elles doivent recourir : ici, en effet, nous passons de la cavalerie à l'*infanterie;* l'évolution est immense. Elle correspond à l'évolution des nomades aux sédentaires.

Voici les quatre caractères nouveaux qui résultent de cette évolution :

1° Les troupes se *transportent à pied,* au lieu de se transporter à cheval;

2° Non seulement le soldat se porte lui-même, mais *il porte ce qui lui est le plus indispensable :* c'est dire que ces ressources-là sont réduites à la dernière expression;

3° *La famille ne se transporte pas avec lui* pour l'aider, car elle n'est plus outillée pour la vie nomade.

4° Il devient donc nécessaire d'organiser spécialement *un transport du bagage de l'armée.*

Ainsi, des piétons, des hommes-porteurs, des hommes seuls, un bagage organisé administrativement, voilà ce qu'il y a de nouveau dans le système des transports militaires.

Or, le *premier effet* de ce nouveau mode de transports militaires, chez les premiers sédentaires, est de *restreindre de beaucoup l'étendue ordinaire des expéditions de guerre.*

D'abord, *les expéditions lointaines deviennent difficiles,* puisqu'on chemine à pied, sans emmener les familles et sans avoir leur aide pour les besoins journaliers.

En outre, la guerre *d'occupation* tend à remplacer la guerre *d'invasion,* puisque l'armée est composée d'hommes seuls et non de familles.

Enfin, *on ne peut pas se retirer indéfiniment devant l'en-*

nemi, selon le système des nomades : il faut donc avoir des lieux de refuge et se tenir à leur portée.

Ce nouveau caractère des guerres est bien mis en lumière par César dans le passage où il nous montre les Gaulois hors d'état de rester longtemps en campagne et obligés de retourner chez eux après un premier effort infructueux : « Ils tinrent conseil et décidèrent que le meilleur parti était de *retourner chacun dans son pays* et de se tenir prêts à voler au secours de ceux que les Romains attaqueraient les premiers. Ils combattraient avec plus d'avantage *sur leur propre territoire* et ne craindraient point de *manquer de vivres* (1). »

Il est bien entendu que nous ne parlons ici de la guerre, que dans l'hypothèse où les sédentaires ne vident pas leur territoire, tout en entrant sur le territoire étranger pour y guerroyer. L'abandon du territoire pour s'en aller ailleurs est un autre cas, un autre ordre de faits : c'est le déplacement de la population, c'est la transplantation, c'est l'exode, c'est l'émigration en masse; c'est un cas plus rare, tout fréquent qu'il soit.

Le *second effet* du nouveau mode de transports militaires est de *séparer l'armée en trois éléments d'une mobilité différente*.

Nous avons d'abord les *Fantassins*, qui forment le gros de l'armée, puisque la masse de la population a été mise à pied, par la perte de ses chevaux, ainsi que nous l'avons vu.

Nous avons ensuite les *Cavaliers*, qui ne sont plus qu'un petit nombre, une élite, composée de ceux qui ont été assez heureux, ou assez habiles, pour conserver des chevaux.

Nous avons enfin l'*Intendance*, qui est la conséquence nécessaire de l'armée de fantassins, et qui pourvoit administrativement au transport des bagages. L'intendance a, pour moyen de transport, le chariot, dont nous avons signalé l'apparition avec la culture.

Si on ouvre les *Commentaires* de César, on constate l'existence de ces trois éléments dans les armées gauloises : « Vercin-

(1) *Commentaires*, II, 10.

gétorix, dit César (1), partage sa *cavalerie* en trois corps... » Et lui-même s'était placé près d'une rivière « avec son *infanterie* ». César dit plus loin : « Trois Éduens sont pris et amenés à César : Cotus, chef de la *cavalerie;* Cavarillus, qui commandait *l'infanterie*, et Eporedorix (2). » Enfin, dans le même passage, il est fait mention de l'intendance : « Vercingétorix voyant toute sa cavalerie en fuite, prit le chemin d'Alise et se fit suivre par ses *bagages* (3). »

Ailleurs, César montre très nettement que l'infanterie était beaucoups plus nombreuse que la cavalerie, d'où il suit que les cavaliers ne constituaient plus qu'une élite : Dans la grande levée de troupes qui vint au secours de Vercingétorix, « huit mille cavaliers et environ deux cent quarante mille fantassins avaient été rassemblés (4). » Plus loin encore, le même auteur nous dit que « les Nerviens sont faibles en cavalerie » et que « l'infanterie fait toute leur force (5) ».

Voilà bien l'armée partagée en trois éléments.

Or, cette division complique singulièrement le rôle du chef. En effet, il s'agit pour lui de faire mouvoir ensemble ces trois activités disparates; il s'agit, en outre, d'en combiner les mouvements avec un point fixe et, qui plus est, avec un corps d'armée détaché : c'est à savoir la place forte (*oppidum*) et sa garnison.

Il est manifeste que, dans ces conditions, les expéditions militaires n'ont plus la simplicité et la spontanéité des incursions nomades; elles exigent des préparatifs, des combinaisons savantes, une tactique consommée et, par conséquent, *des chefs spéciaux et capables.*

Voilà donc le type du chef essentiellement et spécialement militaire qui se dessine; notez bien ce fait, car nous allons en voir les conséquences au point de vue de l'organisation politique.

Le *troisième effet* du nouveau mode de transports militaires est de faire de l'armée une *organisation distincte* de l'organisation

(1) *Commentaires*, VII, 67.
(2) *Ibid.*, V. aussi I, 18; VII, 37, 66; VIII, 12.
(3) *Ibid.*, VII, 68.
(4) *Ibid.*, VII, 76.
(5) *Ibid.*, II, 18.

sociale habituelle. Cela résulte de ce qui précède. Chez les nomades, l'armée comprend la société entière qui se met en marche avec tous ses éléments ordinaires et avec ses cadres naturels : tous se déplacent en même temps et ensemble, hommes, femmes et enfants, et on reste groupé par familles, sous ses conducteurs quotidiens, comme dans la vie usuelle. Chez les Celtes, au contraire, l'armée est distincte de la société. Le commandement militaire lui-même, est si bien distinct du pouvoir civil, de l'autorité qui régit la vie de tous les jours, que, chez les Éduens, le commandement de l'armée est *nécessairement* séparé du gouvernement de l'État : leur *Vergobret*, chef civil élu, « ne devait jamais quitter le territoire de la *Civitas* (1) ». Et on sait que les Éduens étaient un des types supérieurs de l'organisation gauloise. Strabon signale également ce partage d'attributions : « La plupart des Cités de la Gaule, dit-il, avaient un gouvernement aristocratique. Tous les ans, on choisissait un *gouverneur et* un *général* que le peuple nommait pour le commandement des troupes (2). »

La conséquence de ce dualisme est qu'il y a lutte entre ceux qui ont autorité dans la vie usuelle et ceux qui ont autorité dans la vie militaire. Ils n'ont pas les mêmes vues, les mêmes tendances, la même formation : c'est toute la différence que nous connaissons entre le soldat et le civil.

Et dans cette lutte, ce sont les militaires qui prennent naturellement la prépondérance ; ils ont pour eux la force matérielle et les actions d'éclat ; ils ont en mains *l'ultima ratio*, ils sont plus en vue que les autres et jouissent de plus de prestige auprès de la foule.

Cette prédominance n'est assurément pas favorable au bon ordre social. Mais voici qui vient encore aggraver le mal. Quels sont, parmi ces chefs militaires, ceux qui tendent à l'emporter sur les autres ? Ce sont d'abord les jeunes, parce que la jeunesse est plus apte à la guerre, surtout à cette guerre primitive, que la vieillesse ; elle est plus alerte, plus ardente, plus entraînante. Ce sont ensuite les hommes qui s'adonnent à la chasse bien plus

(1) César, *Commentaires*, VII, 33.
(2) *Géographie*, IV, 4, 1.

qu'aux travaux usuels, car cet exercice violent les prédispose mieux à la guerre que les paisibles occupations de la culture. Ce sont enfin, d'une façon générale, les hommes plus versés dans l'art de la guerre que dans le gouvernement des intérêts sociaux usuels. Et l'on sait que ces deux ordres de choses exigent des aptitudes et des procédés très différents.

Une pareille sélection, jointe à l'exercice habituel de la guerre, développe chez les chefs militaires l'habitude de la violence, de l'agitation, le sentiment exagéré de la valeur individuelle, toutes choses qui s'allient mal avec les qualités de chefs d'État, chargés de faire régner la paix sociale.

La domination des chefs militaires nous explique, mieux encore que les rivalités au sujet des moyens d'existence, le caractère essentiellement belliqueux des Gaulois, la facilité avec laquelle ils se soulèvent à la première occasion, d'un bout de la Gaule à l'autre, alors qu'ils viennent d'être battus l'année précédente et qu'ils sont assurés de l'être de nouveau. On se rend compte que l'on est en présence de gens dont la guerre est la principale « attraction ». Ce trait éclate à chaque page dans les *Commentaires* de César.

« César fut averti par les bruits publics que les Belges, qui occupaient un tiers de la Gaule, se liguaient contre la puissance romaine et que déjà ces peuples se donnaient mutuellement des otages... Ils étaient d'ailleurs sollicités par un *grand nombre de Gaulois;* d'autres, par *inconstance* et par *légèreté*, désiraient un *changement;* quelques-uns enfin, à qui leur crédit et des richesses suffisantes pour soudoyer des hommes assuraient d'ordinaire le pouvoir souverain dans la Gaule, prévoyaient qu'il leur serait moins facile de réussir sous la domination des Romains (1). »

Le soulèvement s'opère à travers toute la Gaule, mais la victoire reste aux Romains. César croit alors la Gaule « entièrement pacifiée » et « le Sénat décrète quinze jours d'action de grâces aux dieux ; ce qui ne s'était jamais fait jusqu'alors (2) ».

En cela, le Sénat pas plus que César ne connaissaient bien les Gaulois auxquels ils avaient affaire. Voici, en effet, ce qui suivit.

(1) *Commentaires*, II, 1.
(2) *Ibid.*, II, 35.

« Après ces événements, lisons-nous dans les *Commentaires*, César dut penser que toute la Gaule était en paix. Les Belges avaient été défaits, les Germains repoussés, les Séduniens vaincus dans les Alpes. Il partit donc au commencement de l'hiver pour l'Illyrie. Mais *tout à coup la guerre se ralluma dans les Gaules*... (1). »

C'étaient les Vénètes (autour de Vannes) qui se remuaient. Ils sont battus... Mais aussitôt la guerre renaît sur d'autres points : « Tandis que ces événements se passaient chez les Vénètes, Viridovix avait rassemblé une armée formidable. Depuis peu de jours, les Aulerques Éburoviciens et les Lexoviens (région d'Évreux et de Lisieux), après avoir égorgé leur sénat qui s'opposait à la guerre, avaient fermé leurs portes et s'étaient joints à Viridovix. » On saisit bien dans ce passage l'état de lutte entre les deux catégories de chefs : les chefs militaires, toujours prêts à reprendre les armes, et les chefs civils, représentés par le Sénat et « opposés à la guerre ». Mais ceux-ci sont les plus faibles, ainsi que nous l'avons dit, et les chefs militaires triomphent de leur opposition en les faisant égorger purement et simplement. « De tous les points de la Gaule, continue César, était accourue une multitude d'hommes perdus et de brigands que la passion de la guerre et l'espoir du butin avaient arrachés à l'agriculture et à leurs travaux journaliers (2). » On comprend qu'il n'était pas bien difficile d'arracher à l'agriculture des hommes qui s'y livraient aussi peu !

Les Gaulois sont de nouveau vaincus, mais non pas soumis. Ils reviennent aux armes dès le printemps suivant. « Connaissant la légèreté des Gaulois, César, pour prévenir une guerre plus dangereuse, rejoignit l'armée plus tôt que de coutume. En arrivant, il apprit ce qu'il avait prévu : plusieurs peuples de la Gaule avaient déjà député chez les Germains, pour les inviter à franchir le Rhin, et se déclaraient prêts à faire tout ce qu'ils demanderaient (3). »

Cette campagne se termina, comme les précédentes, par la

(1) *Commentaires*, III, 7.
(2) *Ibid.*, III, 18.
(3) *Ibid.*, IV, 6.

défaite des Gaulois, et le Sénat décréta de nouveau vingt jours d'action de grâces... ce qui n'empêcha pas les Gaulois de recommencer la guerre dès le printemps nouveau.

Ces chefs militaires, dont la situation ne pouvait se maintenir que par la guerre et qui ne vivaient que de la guerre, étaient toujours à l'affût d'une occasion de reprendre les hostilités. « Les barbares, dit César, n'attendaient qu'un peuple qui osât le premier déclarer la guerre ; la hardiesse des Sénonais (près de Sens) les encouragea et produisit un tel changement dans les esprits... qu'il n'y eut *presque pas un peuple* (civitas) qui ne dût nous être suspect (1). »

Rien ne montre mieux à quel point les Gaulois étaient sous la domination des chefs militaires et à quel point la guerre primait toute autre préoccupation, que le passage suivant de César : « Indutiomare, selon l'usage des Gaulois au commencement de chaque guerre, convoqua un conseil armé. Là, en vertu d'une loi publique, tous les jeunes gens doivent se rendre en armes; celui qui arrive le dernier est égorgé en présence de tous, au milieu des tourments. Dans cette assemblée, Indutiomare déclara *ennemi de la patrie Cingétorix, son gendre, chef du parti de la paix*. Ses biens furent confisqués et vendus (2). »

Indutiomare fut tué dans une rencontre ; une partie de ses troupes fut massacrée. « Après cet événement, César vit la Gaule un peu plus tranquille. » C'est sur cette réflexion que se termine le livre V; mais voici comment débute le livre suivant : « César, qui, pour plusieurs motifs, s'attendait à de plus grands mouvements en Gaule, chargea M. Silanus, C. Antistius Reginus et T. Sextius, ses lieutenants, de faire des levées... »

Ses prévisions ne le trompaient pas : en effet, « après la mort d'Indutiomare, les Trévires donnèrent le commandement à ses proches. Ceux-ci ne cessèrent de solliciter les Germains de leur voisinage, et de leur promettre des subsides : n'obtenant rien des nations voisines, ils s'adressèrent aux peuples les plus éloignés. Ils réussirent auprès de quelques-uns, se lièrent par des serments

(1) *Commentaires*, V, 54.
(2) *Ibid.*, V, 56.

et donnèrent des otages. César voyait que la guerre se préparait de toutes parts : les Nerviens, les Aduatuces, les Ménapiens (Flandres, Brabant, Hainaut et Namur), tous les Germains en deçà du Rhin étaient en armes : les Sénonais ne se rendaient pas à ses ordres et se concertaient avec les Carnutes (région de Chartres) et les États voisins ; les Trévires (région de Trèves) sollicitaient les Germains par de nombreux messages ; tout avertissait César de hâter la guerre (1) ».

Il est inutile de multiplier les citations ; il n'est que trop facile de vérifier l'extraordinaire promptitude avec laquelle les Gaulois se lançaient dans une guerre, et de constater, par le fait même, que leur organisation sociale devait les porter là.

Il ne faudrait pas s'imaginer que cette propension à la guerre provenait du patriotisme, du désir de repousser de la Gaule l'envahisseur romain. C'est là une idée que nous aimons à prêter à nos ancêtres, mais que les faits ne justifient pas.

En effet, César nous apprend qu'avant son arrivée « il ne se passait *pas d'années* sans quelque guerre offensive ou défensive *entre Gaulois* (2). » D'autre part, nous constatons que les Germains et que les Romains eux-mêmes ont été appelés en Gaule et y ont été soutenus par une partie des Celtes. Si la Gaule a été si rapide et si complètement soumise, c'est moins à cause de la supériorité militaire des Romains qu'à cause des divisions des Gaulois. César trouva toujours des alliés *au sein même des peuples qu'il combattait :* il pouvait ainsi s'appuyer sur une faction pour vaincre la faction adverse.

D'où venaient ces divisions intestines ?

Ces divisions étaient la conséquence de la prépondérance prise par l'élément spécialement militaire. C'est ce que nous verrons en étudiant un peu plus loin ses moyens d'action, qui constituent le *Clan*.

II. — Les chevaliers.

Grâces aux circonstances que nous venons d'analyser, les gens

(1) *Commentaires*, VI, 2.
(2) *Ibid.*, VI, 15.

les mieux *montés* pour la guerre, — sans jeu de mots, — les cavaliers, les hommes qui n'avaient pas cessé de posséder des chevaux, avaient tellement pris le pas sur les autres, qu'ils constituaient, au sens propre, une *noblesse*. César ne leur trouve pas d'autre titre que celui d'*Equites*, cavaliers ou chevaliers, et il a soin de nous apprendre qu'ils formaient la classe supérieure : « La seconde classe (après celle des Druides), dit-il, est celle des Chevaliers (*Equites*); s'il survient quelque guerre, *ils prennent tous les armes* ». Voilà qui prouve bien que les chevaliers composaient par essence la classe guerrière : on sait que le reste du peuple n'était appelé au combat que dans les cas extraordinaires. Voici maintenant qui prouve qu'ils constituaient la classe supérieure, la noblesse : « L'éclat de leur naissance et de leur fortune, ajoute César, se marque au dehors par le nombre des serviteurs et des clients dont ils s'entourent. C'est chez eux le signe du crédit et de la puissance (1). »

Cette aristocratie d'hommes à cheval ne se voit pas parmi les nomades, où le plus pauvre est lui-même à cheval. Mais, chez les sédentaires, elle est tellement naturelle que nous la voyons se reproduire jusqu'à la fin du moyen âge, bien qu'avec des caractères tout différents : ce qui a fait le chevalier, même à cette époque, c'est l'homme pourvu et élevé de manière à mener un cheval à la bataille; et le dernier trait distinctif de la noblesse, en face de l'ennemi, à Crécy, à Poitiers, à Azincourt, à Morat, a été de constituer la cavalerie, et de mépriser le piéton. C'est encore là un sentiment qui se perpétue dans nos armées modernes : le cavalier considère volontiers le fantassin comme appartenant à une race inférieure.

Que, dans la même peuplade Celte, les uns aient mieux réussi que les autres à conserver leurs chevaux, il n'y a là rien qui puisse surprendre; c'est ce qu'on voit encore parmi les groupes tartares qui sortent aujourd'hui des steppes et s'engagent sur les sols forestiers de l'Oural : « Chez eux, dit Le Play, qui les avait visités, le degré d'aisance des familles se mesure sur-

(1) *Commentaires*, VI, 15.

tout au nombre des juments qu'elles possèdent (1). » Il se rencontre, chez toutes les races et dans tous les états sociaux, des gens plus habiles ou plus favorisés des circonstances. Mais il paraît bien certain que, dans quantité de peuplades celtes, les chevaliers ont été des *survenants*, qui ont eu la voie plus facile et qui ont pu vivre aux dépens des premiers émigrants, sans se transformer beaucoup eux-mêmes. C'est ce dont il est aisé de se rendre compte.

Nous avons constaté que les Gaulois étaient arrivés par bandes successives : une nouvelle bande survient là où une autre s'était déjà fixée. Toute la population primitive de l'Europe médiane, c'est-à-dire toute la population celtique, est faite de couches d'immigrants de même sorte qui se sont superposés. Or les nouveaux arrivants ont une supériorité manifeste et naturelle sur les bandes plus anciennement établies. S'ils n'avaient pas eu une supériorité, ils ne se seraient pas imposés aux autres, ils ne se seraient pas installés au milieu d'eux, sur leur territoire, ils auraient été au contraire repoussés, vaincus, décimés. Au lieu de cela, nous les voyons se superposer aux premiers, s'imposer comme des conquérants, avec la supériorité de l'homme riche et de l'homme à cheval.

Cette supériorité tenait à deux causes :

1° *Les nouveaux venus avaient la voie frayée ou même trouvaient de nouvelles routes meilleures.*

Les premières bandes ont dû se frayer elles-mêmes la route à travers les bois; ce qui a nécessairement retardé leur marche, ce qui les a obligées à abandonner une plus grande partie de leurs troupeaux, particulièrement de leurs chevaux. Elles ont dû, en outre, lutter contre les animaux féroces aussi dangereux pour elles que pour le bétail.

Les nouveaux venus, au contraire, ont trouvé la route ouverte et débarrassée d'animaux féroces; ils ont donc pu arriver plus rapidement, avec des troupeaux plus nombreux, avec un plus grand nombre de chevaux; ils se sont moins désagré-

(1) *Ouvriers européens*, t. II, p. 3.

gés sur cette longue route qui les conduisait d'Orient en Occident. N'est-ce pas là, d'ailleurs, ce qui se produit pour tous les explorateurs en pays nouveaux, en Amérique, en Afrique par exemple? Les premiers qui s'y engagent ont à surmonter des difficultés sans nombre et n'arrivent au terme de leur voyage que dans un pitoyable état; les autres, au contraire, trouvent une partie des obstacles aplanis et parcourent la même route en beaucoup moins de temps, avec beaucoup moins de peine.

Et non seulement les nouveaux venus trouvent la voie frayée, mais, à des époques postérieures, ils trouvent souvent une voie plus directe. C'est ce qui arriva en particulier aux Celtes émigrés plus récemment de l'Orient.

Les premiers s'étaient dirigés, nous l'avons vu, par la voie du Danube qui est souverainement engageante par sa position méridionale, par le vaste développement et la fécondité de la steppe hongroise, mais qui change complètement à Vienne. Plusieurs siècles après, d'autres groupes celtes purent atteindre jusqu'à l'extrémité occidentale de l'Europe par un chemin absolument uniforme, par la plaine de la basse Allemagne, qui passe entre les Carpathes et les montagnes de la Bohême, d'une part, et la Baltique, de l'autre. Cette plaine s'étend de la mer Noire à la mer du Nord sans interruption. Ce second chemin fut ouvert quand la steppe hongroise eut regorgé de nomades et qu'il fallut se décider à tenter la route moins séduisante du nord. L'entrée de cette route se cachait d'abord derrière les pentes boisées des Carpathes septentrionales, qui allaient joindre les forêts marécageuses du Pripet longuement étendues entre la Russie et la Pologne. Mais une partie des premiers Celtes, dont les restes sont aujourd'hui rejetés en Lithuanie, s'arrêta au bout des steppes du Dnieper et, renonçant à s'engager dans la plaine hongroise, se mit à coloniser les terres basses au pied même des Carpathes septentrionales, en Moldavie, en Galicie, comme nous avons vu les Celtes gaulois coloniser les terres basses au pied des Alpes, en Bavière, en Helvétie. Dès lors que le passage entre les Carpathes et le Pripet était ainsi éclairci par les cultivateurs, ce n'était plus qu'un jeu pour les nomades de se

jeter dans la longue plaine qui fait tout le Nord de l'Allemagne. Là, ils trouvaient, circulant en méandres à travers d'innombrables massifs de sapins et de bouleaux et à travers d'innombrables marécages, des clairières très nettement et très invariablement dessinées par la nature, d'un parcours assez facile et d'une herbe favorable au cheval, comme l'attestent les élevages renommés de la Pologne, de la Poméranie, du Mecklembourg et du Hanovre. D'ailleurs, les cavaliers entrés tardivement dans cette route pouvaient suppléer en partie à leurs ressources personnelles, le long du chemin, en se jetant de temps à autre au sud sur les peuplades celtiques plus anciennes qui débordaient alors de la plaine hongroise dans la Moravie et la Bohème. C'est ainsi qu'ils franchissaient avec des facilités relatives toute la longueur de l'Europe jusqu'à la Belgique, où vient expirer la plaine de la basse Allemagne. Cependant, sous ce climat peu fécond, ils ne réussissaient pas à éviter absolument la transformation en demi-sédentaires; car, si loin qu'on remonte dans l'histoire, on voit les races pastorales de l'Orient, dès qu'elles sont engagées au delà de la Vistule, perdre toutes le caractère purement nomade et se fixer rapidement, bien que très faiblement, au sol.

Cette route du Nord a été successivement parcourue par les Belges, Celtes d'époque postérieure, par les Germains et par les Slaves. Tous y ont pris les mêmes caractères que les Celtes venus par le Danube, mais à un degré beaucoup moindre; ils ont conservé quelque chose de plus primitif, de moins décomposé, qui s'éloigne moins du type pastoral.

Pour ce qui est des Belges, cette différence ressort pleinement de la distinction que César, Strabon et les autres font entre les Celtes proprement dits, ceux du centre de la Gaule, et les Belges, Celtes du Nord, compris entre le Rhin inférieur, la Manche, la Seine, la Marne, le plateau de Langres et les Vosges; ceux-ci tranchent assez sur les premiers, pour qu'on les groupe sous un nom générique spécial, le nom de Belges, et qu'on marque leurs limites à part, en dehors de la Celtique. Leur trait distinctif est de se rapprocher beaucoup plus de la manière d'être des Germains que de celle des Celtes du cen-

tre (1). Quant aux Germains, c'est encore César lui-même, c'est Tacite après lui, qui nous dépeignent les Germains comme ayant de profondes analogies avec les Celtes, mais comme ayant gardé beaucoup plus de la nature première (2). Enfin les Slaves de Germanie, décrits par les auteurs du moyen âge, sont partout représentés sous ce même aspect.

Contentons-nous ici de citer un curieux passage de César, qui va droit à la question des chevaux. Il s'agit des Suèves, qui sont le type du Germain, la masse centrale, rayonnant au loin autour du point où est aujourd'hui Berlin, et groupée encore en grand corps de peuple : « Les Suèves, dit César, sont de beaucoup les plus puissants et les plus belliqueux de tous les Germains. Ils passent pour avoir cent *pagi*, de chacun desquels ils tirent annuellement mille combattants... Ils donnent accès chez eux aux marchands, plutôt pour pouvoir vendre ce qu'ils ont pris à la guerre que pour acheter quoi que ce soit : c'est à ce point que les chevaux étrangers, si goûtés en Gaule et payés si cher, sont dédaignés par eux, tandis que les chevaux nés chez eux, d'aspect laid, mal tournés, sont si bien exercés tous les jours qu'ils sont rompus aux plus extrêmes fatigues. Dans les engagements de cavalerie, souvent ces hommes sautent à bas de leurs chevaux et combattent à pied : ils ont dressé leurs montures à rester en arrêt, et ils les rejoignent lestement, si le cas le requiert. Rien dans leurs mœurs ne passe pour plus honteux et pour plus lâche que de se servir de selle; aussi, si peu nombreux qu'ils soient, osent-ils attaquer de gros corps de cavaliers qu'ils voient montés sur selles (3). » Voilà qui est assez démonstratif : on croirait presque avoir affaire encore au cheval tartare et au cavalier tartare.

L'immigration de caractère supérieur, qui s'est faite en Gaule par la voie du Nord, est confirmée par un fait qui embarrasse beaucoup les historiens et qui va s'expliquer naturellement.

L'antiquité est unanime à représenter les Celtes comme une

(1) César, *Commentaires*, I, 1.
(2) *Ibid.*, IV, 1 et suiv. — Tacite, *la Germanie*, passim.
(3) César, *Commentaires*, IV, 1, 2.

race grande et blonde. Et cependant ce n'est point là le type qui prédomine en France. Or cette contradiction s'explique par la rencontre sur le même sol de deux groupes superposés de population : l'un arrivé par le centre de l'Europe et l'autre par le nord. Ce sont les hommes du Nord qui ont la grande taille et le teint blond; et, comme ce sont eux qui ont constitué, dans la plupart des peuplades celtiques, la classe supérieure, la classe des chevaliers, on comprend que les anciens les aient considérés comme le type de la race. Ce que les Romains devaient remarquer par-dessus tout le reste, c'était la belle cavalerie gauloise, les chevaliers, qui étaient les plus ordinaires combattants ou qui sortaient des rangs pour provoquer au combat singulier (1). Les anciens ont d'autant mieux caractérisé la race gauloise par les traits de cette aristocratie, que le peuple était relégué très loin au-dessous d'elle, au témoignage formel de César, et semblait de type déchu et dégradé.

Il est reconnu que les Belges, ou Celtes du nord, n'avaient pas dû se cantonner au nord, où ils s'accumulaient; ils s'étaient poussés jusque dans le sud de la Gaule, parfois même en masse : c'est ainsi que les Volques Tectosages, entre Toulouse et Narbonne, passent pour être de race belge. Il est, de même, constant par César et Tacite que les Germains entraient incessamment en Gaule, et la grande invasion germanique n'a été que l'explosion finale de ce mouvement commencé dès longtemps. Un exemple bien significatif est celui du Germain Arioviste, qui était venu s'implanter chez les Séquanes (en Franche-Comté) et contre lequel ceux-ci implorent le secours de César : « Arioviste, disent-ils à César, s'est établi dans leur pays, s'est emparé du tiers de leur territoire, qui est le meilleur de toute la Gaule, et leur ordonne maintenant d'en abandonner un autre tiers à vingt-quatre mille Harudes, qui, depuis peu de mois, sont venus le joindre, et auxquels il faut préparer un établissement. Il arrivera dans peu d'années que tous les Gaulois seront chassés de leur pays et que tous les Germains auront passé le Rhin, car le sol

(1) *Les Celtes et la Gaule celtique*, p. 113.

de la Germanie ne peut entrer en comparaison avec celui de la Gaule, non plus que le bien-être des deux nations (1). »

Nous aurons, au reste, occasion de revenir sur la description de la route de la Basse-Allemagne et sur ses effets sociaux, quand nous étudierons la migration germanique comme nous étudions la migration celtique. Il nous suffit, pour le moment, de savoir comment, parmi les Celtes, il se trouvait des gens qui avaient mieux conservé leurs chevaux, soit, dès les premières migrations, par plus d'adresse ou de chance, soit en venant en seconds par la voie déjà frayée du Danube supérieur, soit enfin en découvrant plus tard le chemin plus uniforme et les forêts plus pénétrables de la basse Allemagne.

2° *Les nouveaux venus trouvaient un pays déjà cultivé et des gens qui cultivaient.*

Ce fut pour eux une seconde cause de supériorité. Le pays étant déjà mis en culture, ils échappèrent à la dure nécessité du défrichement. De plus, le pays étant déjà occupé par des cultivateurs, ils eurent le moyen de vivre sans se livrer eux-mêmes à la culture. En effet, plus guerriers, moins désagrégés que les premiers sédentaires, qui, en qualité de pionniers, avaient subi des conditions plus difficiles, ils se constituèrent en classe supérieure, firent travailler les autres pour eux et se réservèrent le rôle d'*Equites*. Ils firent, en somme, ce qu'ont fait tous les peuples guerriers qui se sont superposés à des agriculteurs : ainsi, les Turcs vis-à-vis des Chrétiens; les Arabes vis-à-vis des Kabyles; les Tartares vis-à-vis des Chinois, etc., etc. Les exemples sont innombrables.

Telles sont les causes qui donnèrent une supériorité manifeste à ces nouveaux arrivants, qui leur permirent de dominer les autres plutôt que de s'assimiler à eux; de rester guerriers au lieu de se transformer en cultivateurs. C'est ainsi qu'ils furent amenés à grouper les anciens Celtes sous leur domination et leur protection, en se constituant leurs maîtres et leurs défenseurs par la force, beaucoup plutôt que leurs patrons par le métier.

(1) César, I, 31.

Telle est l'origine du caractère, non pas agricole mais militaire, de la noblesse celtique ou gauloise, que César appelle les *Equites*, « les Chevaliers ». De là, le caractère, non pas industriel, mais guerrier, du clan celtique dont nous allons expliquer le principe fondamental.

III. — LA RECOMMANDATION.

Représentez-vous les peuples gaulois, — ceux qui sont arrivés plus anciennement par la voie du Danube, — envahis par ces troupes de dominateurs, de conquérants, mieux groupés, mieux organisés pour l'attaque, mieux pourvus de chevaux, plus guerriers en un mot. Évidemment, toute résistance est impossible.

Le seul espoir que l'on ait, c'est d'essayer de se soustraire aux abus trop criants de la force. On va donc faire effort pour trouver des protecteurs, des défenseurs, parmi ces hommes puissants, qui établissent leur domination. On aime mieux avoir un maître que d'en avoir mille; on aime mieux se mettre à la dévotion d'un homme qui vous garantira contre tous les autres, que d'être exploité par tous sans ménagement et sans défense quelconque.

Ainsi va se former le contrat qui donne naissance au Clan : c'est la *Recommandation*. On peut définir la Recommandation un contrat plus ou moins tacite, par lequel les faibles se placent sous la protection des forts, en mettant tout ce qu'ils ont à leur service.

C'est un esclavage non avoué; ou, plus exactement, c'est de la servilité; c'est de la dépendance intéressée et non de la dépendance forcée. On adule et on sert le maître, parce qu'on en a besoin, non parce qu'on y est officiellement contraint. C'est la *turba mane salutantium*, la foule de ceux qui vont faire la courbette devant le puissant, dès le matin.

Ce phénomène de la Recommandation est tellement naturel et spontané, qu'il se reproduit nécessairement à toutes les époques d'anarchie. Il s'est reproduit sous les Romains à l'époque de l'anarchie impériale; il s'est reproduit en France à l'époque de l'anarchie mérovingienne. On le retrouve même, plus ou moins modifié, dans nos luttes politiques actuelles,

dans l'organisation de nos partis, qui sont des sortes de Clans.

La Recommandation ne diffère d'une époque à l'autre que par la différente situation d'où les forts tirent leur force : ici, chez les Celtes, le fort s'appuie sur des troupeaux et sur une troupe de volontaires, ses clients : c'est le Clan; ailleurs, le fort s'appuiera sur la propriété ferme du sol, sur des fiefs et des tenures : ce sera la Féodalité. Mais c'est bien toujours la Recommandation. Cependant les effets sont *extrêmement* différents suivant ce qui fait la force de ceux auxquels on se recommande. Nous allons le voir, en ce qui concerne les Celtes.

Si les faibles ont intérêt à se recommander, les forts eux-mêmes ont intérêt à les recevoir; ils ont besoin de gens dévoués à leur personne, disposés à leurs désirs. Il ne saurait en être autrement dans une société où les puissants ne tirent pas leur force de la possession d'un vaste territoire puisqu'on cultive le moins possible et qu'on tient très peu sur le sol, mais de la multitude qu'ils attachent directement à leur personne. C'est par le nombre de leurs clients qu'ils s'imposent aux autres.

Le Clan est si bien toute la force réelle de la société gauloise que César dit des *Equites* : « Chacun d'eux s'entoure d'*Ambactes* et de *Clients*, dont le nombre s'augmente en raison de son rang et de ses richesses : ils ne connaissent *que ce genre de crédit et de pouvoir*, — *Hanc unam gratiam potentiamque noverunt* (1). » Polybe nous dit également, en parlant des Gaulois cisalpins : « Ils s'appliquaient surtout à s'attacher un grand nombre de compagnons, parce que chez eux le plus puissant et le plus redoutable est celui qui sait réunir autour de lui le *plus grand nombre de partisans* prêts à exécuter ses volontés (2). »

Mais, sauf exception très restreinte, ces partisans, ces clients n'étaient pas attachés au chef par un lien indissoluble. Cette instabilité résultait du peu de solidité qu'il y a à s'appuyer sur une personnalité. Cette puissance vacillante n'a pas la vertu d'obtenir en grand nombre les engagements absolus et irrévocables. Les clients n'engageaient donc que leur bonne volonté,

(1) *Commentaires*, VI, 15.
(2) II, 7.

et pour le temps seulement où le chef était apte à les dédommager par l'efficacité de sa protection. Il n'en est pas de même sous le régime féodal, où il s'agit non plus d'un lien de personne à personne, mais d'un lien d'une terre à une terre. Un vaste domaine est une puissance qui ne disparaît pas; et l'homme qui, pour se recommander, a dû joindre sa terre à ce domaine, n'est pas pressé de quitter et sa terre et le domaine suzerain, pour s'en aller chercher, en l'air, fortune ailleurs. Aussi le régime féodal a-t-il été aussi remarquable par sa force d'organisation, que le régime du clan par son instabilité.

Cette instabilité du lien qui constitue le clan gaulois, cette facilité à passer d'un chef à un autre, a laissé une empreinte profonde dans le caractère de tous les peuples qui sont sortis du type celte. Elle a contribué à développer chez les Irlandais, par exemple, le caractère inconstant et léger, qui a persisté jusqu'à nos jours, et que tant d'auteurs ont signalé, sans en pénétrer la cause. Elle explique la facilité qu'ont ces populations à multiplier les relations, à les nouer et... à les rompre : car c'est là l'envers de cet esprit de sociabilité dont on se plaît à leur faire souvent honneur.

En somme, le clan ne repose ni sur l'autorité paternelle, comme la tribu patriarcale; ni sur l'organisation territoriale, comme le régime féodal.

Il repose essentiellement sur les trois bases suivantes :

1° La *force militaire*, qui a donné aux chevaliers la prédominance sur la population plus anciennement établie et moins guerrière;

2° Le *crédit et le prestige personnel*, par lequel on persuade aux gens qu'entre tous ces guerriers qui peuvent les dominer on est le plus intéressant à gagner;

3° La *richesse en bétail*, surtout en chevaux : c'est la plus estimée d'un peuple où les uns cherchent à échapper aux travaux de la terre par les ressources pastorales et où les autres règnent par le cheval.

Nous pouvons donc nous représenter le chef d'un clan celte :

Ce n'est ni un chef de famille, ni un grand propriétaire ter-

ritorial : c'est simplement un type de bretteur, bel homme et beau parleur, capable par conséquent d'attirer et de séduire les gens, répandu en relations nombreuses et brillantes, puisque c'est par là qu'il exerce sa domination, riche enfin en fortune mobilière. Tel est le patron gaulois.

IV. — LE CLAN.

Maintenant que nous connaissons le chef, voyons quelle est la composition du clan.

Le Clan comprend *cinq catégories de personnes*.

1° Les *Gentiles*, c'est-à-dire les parents. Ceux-là sont naturellement portés à entrer dans le clan qui a pour chef quelqu'un de leur sang. Ils y sont surtout portés par les traditions patriarcales, qui inclinent vers les habitudes de communauté les membres d'une même famille : le clan leur apparaît comme une extension de la famille. Néanmoins le lien qui les attache au chef n'est pas indissoluble, ainsi que le font voir plusieurs exemples cités par César.

2° Les *Devoti*. C'est le nom que leur donne César ; ce sont les amis dévoués du chef, ses âmes damnées, ils forment sa cour, son entourage, ils sont liés à lui par serment à la vie, à la mort ; ils ont compromis complètement leur cause avec la sienne. Ils forment le noyau ferme du clan. Aussi, ils vivent sur le pied de camaraderie avec le chef, ils sont ses compagnons partout, mènent le même genre de vie que lui, paraissent ses égaux, le suppléent dans ses affaires et usent de ses biens au besoin. César caractérise clairement leur situation : « Ils jouissent en commun dit-il, de tous les avantages de la vie avec ceux auxquels ils se sont donnés d'amitié. Si ceux-ci sont victimes de quelque acte de violence, ils s'associent aux mêmes dangers, ou se donnent la mort. Il n'est pas arrivé de mémoire d'homme qu'un seul d'entre eux ait jamais refusé de mourir quand le chef auquel il s'était voué était mort lui-même (1). »

(1) *Commentaires*, III, 22.

3° Les *Ambacti*. C'est encore le terme dont se sert César; il désigne les « recommandés » proprement dits.

Ceux-ci ne sont plus mus, comme les précédents, par l'enthousiasme et la camaraderie jurée; ils sont seulement poussés par le besoin de protection et de défense. Ils se choisissent un maître pour échapper à tous les autres, à tous ceux qui peuvent surgir dans la vie privée, dans la vie publique, dans la vie sociale. Ils se faisaient les très humbles serviteurs du puissant, tout prêts à lui rendre tous les services possibles, mais toutefois sans être ses esclaves à proprement parler. « La plupart, dit César, accablés de dettes, écrasés d'impôts, ou en butte aux violences des grands, se mettent au service des nobles, qui exercent sur eux les mêmes droits que les maîtres sur leurs esclaves... » Et César précise sa pensée en disant qu'ils ressemblent à des esclaves : *Plebs pene servorum habetur loco* (1). Il indique ainsi nettement que s'ils ressemblent à des esclaves, ils en diffèrent cependant en droit.

4° Les *Obærati*. Ce sont, ainsi que le nom l'indique, les débiteurs du chef, ceux qui avaient contracté des dettes *envers lui*. Pour un chef de clan, la générosité était une qualité de métier, c'était un moyen de s'attacher les gens, et cela était très important dans une société organisée uniquement sur la base des rapports personnels. Aussi le chef était-il porté naturellement à se créer des débiteurs. En retour, ceux-ci lui devaient leur travail. Même le chef pouvait les vendre pour se rembourser. C'étaient donc plutôt des esclaves temporaires que des clients proprement dits.

5° Les *Clientes*. Ce terme désigne la masse des simples partisans; ils embrassent la plus grande partie du peuple, qui se porte tantôt vers tel chef tantôt vers tel autre, suivant que la fortune semble lui sourire ou l'abandonner. Ceux-là demeurent entièrement libres; ils s'attachent seulement au clan et à sa protection, plus qu'au chef lui-même. Ils représentent les gens qui, dans nos partis politiques actuels, forment la masse anonyme et flottante, nettement distincte de l'état-major, mais sans laquelle celui-ci

(1) *Commentaires*, VI, 13.

serait absolument impuissant. Tout Gaulois était au moins client : si cette catégorie était la plus flottante, elle était de beaucoup la plus nombreuse.

Ce que nous avons dit plus haut de la facilité à passer d'un Clan à un autre s'applique surtout aux clients proprement dits. Mais néanmoins c'est bien là un trait générique du Clan, parce que les clients y formaient la grande masse. Les *Devoti*, les *Ambacti* et les *Obærati* ne formaient que le petit noyau solide du Clan : la grande masse des clients qu'il s'agissait de grouper autour de ce noyau était parfaitement mobile.

On comprend beaucoup mieux l'organisation d'un Clan avec ce noyau ferme, avec ce cadre stable des *Devoti*, des *Ambacti* et des *Obærati*. Avec cette triple série de gens qu'il a complètement dans la main, le chef manœuvre pour s'attacher les autres, le peuple libre, qui ne cesse pas d'être libre et qui peut toujours le lâcher.

On se servait aussi d'un terme plus compréhensif, la *Familia*, dans le sens de *la Maison*, pour désigner à la fois les *Gentiles*, les *Devoti*, les *Ambacti* et les *Obærati*, c'est-à-dire tous ceux qui dépendaient plus étroitement du chef, par opposition aux *Clientes*, qui restaient libres et flottants.

Cependant, par une extension encore plus grande et pour simplifier, le terme de *Clientela* ou *Clientes* pouvait désigner aussi et à la fois la *Familia* et les *Clientes*, c'est-à-dire le Clan tout entier; on a pris, comme il arrive souvent, la partie pour le tout, parce que cette partie formait, en somme, la fraction de beaucoup la plus apparente.

Un passage de César nous permet de calculer approximativement à quel nombre pouvaient s'élever les clients d'un chef puissant. Il s'agit d'Orgétorix, le chef d'une des plus grandes familles des Helvètes, qui méditait de s'emparer du pouvoir souverain : « Ce projet fut dénoncé aux Helvètes et, suivant l'usage, Orgétorix fut mis dans les fers, pour répondre à l'accusation. Le feu devait être le châtiment de son crime. Mais au jour fixé pour le procès, Orgétorix fit paraître au tribunal toute sa *Familia*, au nombre de dix mille; il y rassembla également tous ses clients et

ses débiteurs (*Obærati*), qui étaient fort nombreux, et parvint, avec leur secours, à se soustraire au jugement (1). »

On voit que le clan pouvait constituer autour d'un particulier une force très imposante, et que, par ce moyen, il était facile de se mettre au-dessus des lois. C'était en effet par le clan que l'on régnait ; il n'y avait pas d'autre force que celle-là.

On le voit encore par un autre passage de César : Les « principaux des Éduens, dit-il, vinrent en députation implorer son secours. Leur nation (*Civitas*) était en péril : tous les ans, d'après leurs anciens usages, ils élisaient un magistrat auquel ils donnaient un pouvoir suprême : en ce moment, deux citoyens en étaient revêtus, et chacun prétendait être légalement nommé. L'un, appelé Convitolitan, était un jeune homme d'une naissance illustre ; l'autre, nommé Cotus, issu d'une très ancienne famille, était également puissant par son crédit personnel et par ses alliances. Voilà bien l'état social fondé sur le crédit personnel ; voici maintenant le régime du clan en action : « *Tout le pays en armes*, le Sénat *partagé*, le peuple *divisé*, *chacun à la tête de ses clients*. Si la querelle se prolongeait, la guerre civile paraissait imminente : l'activité et la puissante intervention de César pouvaient seules empêcher ce malheur (2). »

On comprend bien, par ce passage des *Commentaires*, l'intérêt que chaque chef avait à s'entourer de nombreux clients ; on reconnaît en outre que le clan entretenait un état permanent de division, qui, en fin de compte, amenait les Gaulois à faire appel à l'étranger ; cet appel à l'étranger était la ressource suprême de la faction la plus faible, car on préférait toujours la domination du Romain à celle du clan adverse.

Mais n'anticipons pas. Nous venons de voir comment se constitue le régime politique du clan ; il nous reste à exposer son fonctionnement et les conséquences sociales qu'il eut pour la société celte. Ce sera l'objet de notre prochain article.

(*A suivre.*) H. de Tourville et E. Demolins.

(1) *Commentaires*, I, 4.
(2) *Ibid.*, VII, 32.

LE TRAVAIL.

(*Cours de Méthode de la Science sociale.*)

IV.

LES TRANSPORTS ET LES ÉLÉMENTS ANALYTIQUES DU TRAVAIL (1).

Il se peut, et, en fait il arrive même souvent, qu'à l'endroit où posent les familles ouvrières, les produits de la Simple Récolte et de l'Extraction soient insuffisants et pour assurer l'existence de la population et pour approvisionner de matière première les travaux de la Fabrication. Il se peut aussi qu'en cet endroit les produits de la Fabrication fassent défaut en totalité ou en partie.

L'hypothèse inverse se vérifie aussi fréquemment; en maints endroits les produits de la Simple Récolte, de l'Extraction et de la Fabrication se trouvent en surabondance.

Pour remédier à cette insuffisance ou pour profiter de cette pléthore, il faut faire des échanges, il faut *transporter* ces produits; de là une quatrième et dernière espèce de travail manuel, le travail des Transports.

Nous définirons donc les travaux des Transports : Un ensemble de travaux qui consistent à appliquer une force motrice, à apporter des objets du lieu où ils sont produits ou fabriqués au lieu où ils sont fabriqués ou vendus.

(1) Voir les articles précédents sur le Travail, *la Science sociale*, t. XI, p. 237, 305 et 402.

On se rappelle pourquoi les Transports, ainsi définis, sont classés à la fin des travaux manuels, après la Fabrication. On se rappelle aussi, je l'espère, la base de la classification des différentes espèces de travaux (1).

Les Transports se classent après la Fabrication et à la fin de tous les travaux manuels, parce que, dans le produit du travail « le Transport », l'action du Lieu est en complète décroissance, tandis que l'action humaine atteint son maximum de puissance. L'action du Lieu est en complète décroissance ; si elle se manifeste encore, comme dans la Fabrication, par les forces physiques des animaux et des agents naturels que le Lieu met à la disposition de l'homme, il faut remarquer cependant que : premièrement, ces forces étant *locomotrices* sont elles-mêmes très peu attachées au Lieu, et que, deuxièmement, le Lieu perd absolument son importance, puisqu'on ne lui demande plus qu'une *résistance inerte* que fournissent partout le sol et les eaux. L'action humaine devient au contraire prépondérante, en ce sens que, par les *Transports*, l'homme réussit à se créer une existence aussi indépendante que possible des conditions que tend à lui imposer le Lieu où il vit.

D'ailleurs, les Transports sont bien les derniers des travaux manuels ; ils confinent aux travaux non manuels, puisqu'ils constituent le service matériel du commerce, qui est le premier des travaux non-ouvriers.

Les Transports étant définis et classés, passons à la détermination et au classement de leurs variétés.

I.

Ce qui constitue les variétés dans chaque espèce de Travail, c'est le mode de groupement, la forme de l'atelier. C'est à ce point de vue que nous avons déterminé les variétés de la Simple Récolte, de l'Extraction, et de la Fabrication. Eh bien, détermi-

(1) Voir *la Science sociale*, t. XI, p. 243.

nons, toujours au même point de vue, les variétés des Transports.

On rencontre dans les Transports six formes d'atelier, six groupements fondamentaux. Ces formes sont bien fondamentales et primordiales, puisqu'on n'observe pas une forme quelconque d'atelier dans les Transports qui ne puisse se ramener et se réduire à l'une quelconque de ces six formes, dont elle n'est qu'une variante. Et ces six formes ne peuvent pas se réduire à un nombre moindre, parce qu'elles présentent des différences sensibles qui entraînent dans tous leurs effets de complètes divergences. Or il se rencontre que ces six formes d'atelier, que ces six modes de groupement des personnes, qui constituent les variétés des Transports, sont précisément les formes d'atelier et les modes de groupement que nous avons déterminés dans la Fabrication.

Ces six formes d'atelier, ces six groupements sont :

1° La Communauté ouvrière,
2° L'Industrie domestique principale,
3° L'Industrie domestique accessoire.

4° Le Petit Atelier patronal,
5° L'Atelier collectif,
6° Le Grand Atelier.

Ces six formes d'atelier devraient être reproduites dans le tableau général du Travail à la IVe espèce, aux Transports ; on les a sous-entendues, par simplification graphique et pour ne pas surcharger par des indications auxquelles on peut suppléer, une classification dont un des mérites est la simplicité.

Je vais définir rapidement ces six formes d'atelier, qui sont déjà connues, et donner un exemple pour chacune d'elles.

1° La *Communauté ouvrière* est : Une entreprise de Transports faite par une collectivité d'ouvriers ordinairement unis par les liens de la famille.

Les familles arabes qui transportent dans les villes de marché du littoral les produits de la Fabrication font précisément des travaux de Transport dans le régime de la communauté ouvrière.

2° L'*Industrie domestique principale* est : Une entreprise

de Transports faite par un simple ménage ouvrier, qui en tire toutes ses ressources ou du moins les principales.

Le petit voiturier de campagne qui fait à lui seul le service des messageries pour la ville voisine offre ce type.

3° L'*Industrie domestique accessoire* est : Une entreprise de Transports faite par un simple ménage ouvrier qui n'en tire pas ses ressources principales.

C'est l'industrie du paysan, qui, ayant pour ses travaux cheval et voiture, ne demande pas mieux, quand on le lui propose, de faire un charroi ou de conduire des personnes à un point nommé. Le frotteur-commissionnaire qui stationne au coin des rues, s'il frotte plus de planchers qu'il ne porte de lettres ou de paquets, pratique aussi les transports comme une industrie domestique accessoire.

4° Le *Petit Atelier patronal* est : Une entreprise de Transports faite par un ouvrier patron.

Les déménageurs, les voituriers, les loueurs de voitures offrent, quand ils continuent à travailler eux-mêmes, tout en employant des ouvriers, d'excellents exemples de cette organisation.

5° L'*Atelier collectif* est : Une entreprise de Transports constituée par un ensemble d'ateliers domestiques qui sont approvisionnés par un patron d'instruments de Transports.

La Compagnie générale de Petites Voitures, à Paris, est organisée en partie sur ce modèle; elle fournit au cocher, qui travaille à *la moyenne*, à un prix fixé d'avance, une voiture et un cheval; c'est alors au cocher, qui devient entrepreneur exploitant à son compte, de gagner l'argent qu'il peut en cherchant le client.

6° Le *Grand Atelier* est : Une entreprise de Transports, où le patron, complètement occupé à la direction du travail, cesse d'être ouvrier, — à la différence du petit patron, — et devient en outre complètement maître de la direction du travail, — à la différence du patron de Fabrique collective. Ce patron est ou une individualité ou une compagnie.

Ici les exemples abondent : les Armateurs, les Compagnies de chemins de fer, les grandes Compagnies maritimes, la Compagnie générale des Omnibus, à Paris, etc.

Ces différents groupements, ces six formes d'atelier sont classées entre eux, il est facile de s'en rendre compte, d'après l'ordre de complexité croissante.

II.

Nous connaissons donc les six variétés des Transports, les six groupements fondamentaux que peut prendre le personnel ouvrier pour se livrer à son travail. Mais de même que, en étudiant la Fabrication, nous avons remarqué que ses variétés n'étaient pas liées à la désignation d'un produit, d'un objet; de même, en observant les Transports, nous devons noter que les différentes variétés de Transports ne sont pas liées à la désignation d'un objet.

Il n'y a pas, ou plutôt il n'y a presque pas d'objet qui ne puisse être ou qui n'ait été transporté par les six formes d'ateliers, ou du moins par plusieurs.

Une simple lettre peut être transportée par les six variétés de Transports; depuis la missive qui arrive des confins du désert par la caravane, jusqu'à la lettre qui va de Paris à Bordeaux par les chemins de fer, en passant par le billet transporté par le commissionnaire, le voiturier, le conducteur de diligence, etc.

Il apparaît donc comme évident que, pas plus pour les Transports que pour la Fabrication, il n'y a lieu de rattacher les formes d'ateliers au genre des objets transportés ou fabriqués.

Aussi, si on recherche à quoi correspondent dans les Transports les formes de l'atelier, on remarque que, parmi tous les éléments qui entrent en jeu, celui qui influe le plus sensiblement et le plus régulièrement sur la forme de l'atelier, c'est encore ici, comme dans la Fabrication : le Moteur.

Le Moteur figure ici parce que : 1° il indique, par approximation, faute de mieux, l'élément technique qui agit le plus sensiblement sur l'organisation du personnel de l'atelier, et, 2° il marque la puissance croissante des Transports; il montre à l'intérieur des Transports une gradation de détail pareille à celle

qui existe entre les grandes espèces du Travail, espèces où le rôle du Travail, où l'action humaine va en progressant.

Ces Moteurs correspondent seulement par un *parallélisme général* aux six formes de l'atelier.

Aussi, si on veut établir le tableau des Transports en son entier, on a :

TRANSPORTS :

1. Par Portefaix.	1. En Communauté ouvrière.	
2. Par Animaux de bât.	2. En Industrie domestique principale.	Particuliers
2. Par Animaux de trait.	3. En Industrie domestique accessoire.	
3. Par Glissage.	4. En Petit Atelier patronal.	
4. Par Batellerie.	5. En Atelier collectif.	Publics.
5. Par Vapeur.	6. En Grand Atelier.	

Il n'y a qu'un parallélisme général entre le moteur et la forme d'atelier.

On conçoit qu'un Moteur plus puissant accroît l'importance des Transports, par conséquent requiert une forme supérieure de l'atelier, un gouvernement plus capable de l'atelier. La Vapeur, moteur très puissant, développe autrement les Transports que ne le faisaient les animaux de trait, et il s'ensuit tout naturellement que les Transports à vapeur sont pratiqués par une forme supérieure d'atelier. C'est pourquoi les formes de l'atelier sont sensiblement parallèles à la force du moteur : elles croissent en importance avec lui.

Mais, malgré ce parallélisme général évident des formes de l'atelier et des forces du moteur, un moteur donné n'est jamais complètement et strictement cantonné dans un genre d'atelier. Ainsi, la batellerie, le transport par eau, sans le concours de la vapeur, peut se faire sous toutes les formes d'atelier : c'est pour cela que l'on dit qu'il y a parallélisme et non pas équation.

Il sera bon, dans chaque observation, de se rendre compte pourquoi à un moteur donné correspond telle ou telle forme d'atelier.

III.

Puisque les moteurs ont une telle importance et une pareille influence sur l'organisation du personnel, sur les groupements

du personnel dans les Transports, étudions et classons ces moteurs.

Il y a cinq locomoteurs :

1° Le Portefaix,

2° Les Animaux { de bât, / de trait,

3° (Le Glissage),

4° La Batellerie,

5° La Vapeur.

Observons les Transports exécutés par ces locomoteurs.

1° Les *Transports par Portefaix.* Dans ce cas, le locomoteur et le transporteur, c'est l'homme lui-même; c'est bien là le locomoteur le plus simple; mais il a deux graves défauts, il est lent et faible.

2° Les *Transports par Animaux.* Les animaux viennent après l'homme, car ils ont une vitesse et une force plus grande; en revanche, ils exigent une dépense pour leur acquisition et une science pour les conduire et pour les soigner.

Parmi les animaux, on classe les animaux de bât avant les animaux de trait, parce que : 1° les animaux sont capables de transports plus considérables par trait que par bât; 2° le trait exige une voiture qui coûte à acquérir; 3° l'animal attelé est plus difficile à conduire que l'animal chargé de bât, et 4° le trait nécessite la route construite pour la voiture. Le trait présente donc en même temps un accroissement de complication et de puissance dans les Transports.

3° Les *Transports par Glissage.* Le glissage dont il s'agit ici n'est pas le glissage en traîneau, ni en patins, glissages qui se rapportent aux deux moteurs précédents; ce n'est pas le traînage par homme ou par animaux de trait, c'est : *la simple action de la pesanteur;* c'est là un moteur très peu employé à cause de la particularité de disposition qu'il suppose dans le lieu.

On se sert de ce mode de Transport pour l'exploitation des forêts qui recouvrent les pentes abruptes des montagnes de la Suisse et de la Norwège; les coupes se pratiquent d'une façon

radicale sur tous les arbres, de bas en haut, et c'est la simple action de la pesanteur qui fait descendre ces immenses billes de de bois dans la vallée.

Le Glissage doit se classer après les animaux de trait, parce qu'il est plus puissant. Néanmoins il est d'un usage si restreint, par la raison qui vient d'être dite, qu'il convient de le mettre à cette place dans le tableau, entre parenthèses, comme rompant par sa faible importance la série *très régulièrement progressive, sous tous les autres rapports*, des autres locomoteurs.

4° Les *Transports par Batellerie*. La Batellerie consiste dans le transport des objets par les bateaux et par les navires.

Ces bateaux et ces navires sont actionnés par des moteurs naturels comme : le courant, la rame, le halage des hommes et des animaux, le vent; et non pas par des moteurs artificiels comme la vapeur, qui constitue une classe particulière de Transports.

La Batellerie est un moyen de Transport très puissant, mais peu rapide; elle dépasse en puissance tous les locomoteurs précédents et, bien plus que le camionnage, elle demande, dans ses types marquants, des capitaux d'établissement considérables et une science de direction plus élevée, partant plus difficile.

5° Les *Transports par Vapeur*, il faut distinguer la vapeur locomoteur sur terre et la vapeur locomoteur sur eau.

La vapeur, locomoteur sur terre, continue et termine la série des locomoteurs terrestres; le Portefaix, les Animaux et le Glissage; tandis que la vapeur, locomoteur sur eau, continue et termine la série de locomoteurs fluviaux et maritimes, série qui comprend toute la Batellerie.

La vapeur appliquée comme locomoteur sur le sol et sur l'eau constitue le mode de Transports le plus rapide, le plus puissant, le plus compliqué dans sa direction, et le plus cher dans son établissement.

Les types en sont classiques, c'est d'un côté les locomotives attelées à leur train sur les chemins de fer, et de l'autre les bataux à vapeur.

Tels sont les moteurs connus (les ballons et l'électricité restant

encore le problème de l'avenir), nous les avons classés par ordre de complexité croissante.

Le tableau des Transports comporte une troisième complication : après avoir déterminé le locomoteur, la forme de l'atelier, il distingue entre les transports particuliers et les transports publics; quel est le sens et quelle est la portée de cette distinction?

Les *Transports* sont dits *particuliers* quand ils demeurent pour l'usage exclusif de celui qui les entretient.

Les *Transports* sont dits *publics* quand ceux qui les entreprennent les mettent à l'usage du public.

La raison de cette distinction, de ce classement additionnel de tous les Transports en deux catégories est que : quand les Transports deviennent publics, c'est-à-dire quand des moyens de transports sont mis à *l'usage du public*, ils font pénétrer l'action du transport plus avant dans la population, en offrant un moyen de transport à *ceux qui n'en ont pas à leur usage particulier*. Les Transports publics marquent donc une extension des Transports, et sont l'indice d'une grande complication sociale, puisque ce ne sont plus seulement quelques membres d'un groupement qui peuvent se mettre en contact avec les membres d'un autre groupement, mais tous les membres des deux groupements peuvent entrer et entrant en rapport. Rendez-vous compte des transformations qui se produisent dans un pays, dans un village, lorsqu'il vient à être relié à une grande ville par des moyens de Transports publics; lorsque les journaux, les modes, les idées viennent chaque jour influencer des gens qui jusque-là échappaient à cette action, et lorsque facilité est offerte à tous de se déplacer à peu de frais.

IV.

Avec les Transports nous sommes arrivés à la fin du tableau du Travail. Mais de même que nous nous sommes demandé quelle était la caractéristique des travaux de la Simple Récolte, de l'Extraction et de la Fabrication, nous devons nous demander quelle est la caractéristique des travaux de Transports.

Quelle action la méthode de travail exigée par les Transports va-t-elle avoir sur l'organisation du personnel et, en fin de compte, sur la situation de la famille ouvrière?

Dans la Simple Récolte, nous avons vu que la méthode de travail était *simple, traditionnelle*, à la portée de tous. Aussi l'organisation du personnel est tout aussi simple, tout aussi traditionnelle, et l'égalité la plus parfaite *règne entre toutes les familles ouvrières*. C'est pourquoi les sociétés qui vivent de la Simple Récolte sont dites : Sociétés simples.

Avec les travaux d'Extraction, la méthode de travail exige une *grande prévoyance*, mais reste cependant *traditionnelle*. Aussi l'organisation des personnes, tout en exigeant une subordination des incapables aux capables, une hiérarchisation des familles, demeure, à cause de la stabilité des méthodes, apte à fournir des emplois de travail d'une façon continue aux incapables; c'est pourquoi les sociétés agricoles sont des sociétés *hiérarchisées* et *stables*. — Les familles ouvrières sont tenues dans la dépendance des familles plus prévoyantes, partant plus capables, mais elles sont assurées de la continuité des emplois de travail qu'elles rencontrent.

Dans la Fabrication, la méthode de travail exige, tout comme dans l'Extraction, une grande *prévoyance*, mais elle cesse d'être traditionnelle pour devenir essentiellement perfectible, par conséquent *instable;* mais, ayant pour but de donner une forme et une adaptation spéciale aux objets, elle fait de l'*ouvrier un spécialiste*. Aussi l'organisation du personnel, tout en continuant à exiger une subordination des incapables aux capables, une hiérarchisation des familles, cesse, à cause de l'instabilité, conséquence du progrès des méthodes, de pouvoir assurer des emplois de travail continus aux familles ouvrières. C'est pourquoi les sociétés adonnées à la Fabrication sont des sociétés *hiérarchisées* et *instables*. — Les familles ouvrières sont tenues dans la dépendance des familles prévoyantes capables, qui concentrent en leurs mains la direction et la disposition du travail; mais ces familles ouvrières ne sont pas assurées d'un patronage continu, d'une grande stabilité, à cause de l'instabilité que le progrès des méthodes impose aux patrons eux-mêmes. — Cependant il faut remarquer que ce n'est

pas dans la Fabrication que l'instabilité atteint son maximum d'intensité. Mais *l'instabilité* a bien dans la Fabrication *son maximum d'inconvénients*. Et cela précisément *à cause* d'un fait particulier qui est : *la spécialisation des aptitudes*. Cette spécialisation rend l'ouvrier incapable en dehors d'une chose très restreinte. Si cette chose très restreinte change, l'ouvrier ne peut se retourner vers d'autres aptitudes naturelles que sa spécialisation a amoindries à dessein. C'est ce qui fait que la question sociale existe beaucoup plus pour les ouvriers de la Fabrication que pour ceux d'autres travaux cependant plus instables, tels que les ouvriers de Transports, les employés de Commerce. Ceux-ci ont des aptitudes moins spécialisées et peuvent par conséquent se reporter plus facilement d'un emploi sur un autre.

Dans les Transports, la méthode de travail exige, tout comme dans l'Extraction et la Fabrication, une grande *prévoyance;* elle est, tout comme la méthode de travaux dans la Fabrication, essentiellement perfectible, par conséquent *instable;* mais, n'ayant pour but que le déplacement des objets, elle tend à *faire perdre* à l'ouvrier sa *qualité de spécialiste*.

Il n'y a, en effet, d'ouvriers dans les Transports que ceux qui qui exécutent la partie matérielle du Transport. Ces ouvriers du Transport se classent tous dans deux types connus : le porteur et le conducteur. Le porteur est celui qui sert de locomoteur; et le conducteur, est celui qui dirige les locomoteurs. Tous les autres agents requis par les entreprises de Transports ne sont pas ouvriers, mais employés aux Transports ; ce sont ou des *Commis* vendant le Transport au public, tels que les donneurs de billets dans les gares, les buralistes dans les stations de diligences et de camionnage; ou des *Auxiliaires intellectuels*, chargés des écritures, ou bien enfin des *Agents-patrons* préposés à la direction, comme les chefs de gare. Leurs fonctions à tous et leurs noms techniques montrent assez que ce sont des employés non-ouvriers.

Le portefaix et le cocher sont bien les deux personnages qui donnent l'image de ces deux espèces, les porteurs et les conducteurs, qui composent tout le personnel ouvrier dans les Transports.

L'espèce des porteurs comprend tous les portefaix, commissionnaires, chargeurs, débardeurs, déménageurs, etc.

L'espèce des conducteurs comprend tous les cochers, muletiers, charretiers, postillons, matelots, mécaniciens, etc.

Pour chacune de ces espèces, il y a des sous-aides qui rentrent dans l'espèce ; ainsi, on remarque les garçons d'écurie, les graisseurs, les aiguilleurs, etc.

Mais, chose curieuse à noter, tandis que l'espèce conducteur tend à s'élever de plus en plus et à sortir de la catégorie des travailleurs manuels, des ouvriers, pour entrer dans la catégorie des travailleurs intellectuels, des non-ouvriers ; l'espèce porteur tend, au contraire, à s'abaisser de plus en plus et à ne comprendre que des ouvriers non spécialistes n'ayant d'autres aptitudes que leur force physique. Voyez d'une part la gradation ascendante du cocher au pilote, au mécanicien des chemins de fer, à l'*officier*-mécanicien de la flotte ; voyez d'autre part la gradation descendante du commissionnaire qui est porteur et un peu conducteur, au portefaix qui n'est que porteur, et qui forme le gros de l'espèce ; d'une part l'espèce conducteur aboutit à l'ingénieur, et d'autre part l'espèce porteur aboutit au portefaix, qui confine à la bête de somme.

Aussi l'organisation du personnel, — tout en continuant, comme dans l'Extraction et la Fabrication, à exiger la subordination des incapables aux capables et la hiérarchisation des familles; tout en continuant, comme dans la Fabrication, à cause de l'instabilité, conséquence du progrès des méthodes, à éprouver une réelle difficulté pour assurer des emplois continus et stables aux familles ouvrières, — *cesse* cependant, à cause de la non-spécialité des ouvriers, à sentir aussi fortement les difficultés du Patronage. — Le personnel ouvrier n'est plus aussi absolument dépendant du succès de l'entreprise et aussi exclusivement à la charge du patron en cas d'arrêt de l'entreprise, parce que : tandis que le conducteur s'élevant, en devenant mécanicien, devient capable de s'émanciper et de se patronner lui-même, le porteur n'ayant d'autre spécialité que sa force physique est à même de passer à une quantité d'opérations aussi peu caractérisées que

celle qu'il exerce pour l'instant. — Ainsi, on a d'une part un spécialiste qui est capable, et d'autre part un homme à qui la spécialité fait absolument défaut et qui est instable, mais dont l'habitude et l'aptitude est de quêter perpétuellement des situations indéterminées et indéfinies, qui sait se retourner assez facilement dans le large champ des petites besognes et qui échappe volontiers au patron.

Dans ces conditions, le patronage s'efface beaucoup et disparaît presque complètement. Un patron chef d'entreprise de Transport a très peu d'ouvriers sur les bras comme bienfaiteur : ses ouvriers, lorsque le travail ne répond plus à leur affaire, se dispersent d'eux-mêmes de tous côtés.

D'ailleurs, si les ouvriers des Transports cessent pour ainsi dire d'être des « ouvriers » (ouvriers de quelle œuvre en effet? on dit bien ouvrier-menuisier, ouvrier-tailleur, on ne dit guère ouvrier-transporteur), les patrons chefs de métier des Transports tendent à cesser, eux aussi, d'être des patrons du travail; leur qualité d'entrepreneur de Transport tend peu à peu à se confondre avec celle de Commerçant, car c'est du commerce que dépend la vie et le développement de leur entreprise. Ainsi, tandis que l'employé et le commis apparaissent au delà de l'ouvrier des Transports, le commerçant pur apparaît au delà du patron de Transports. — Avec eux se montre un nouveau genre de travail : le travail non manuel. Le commerce si fécond en conséquences sociales, le commerce qui met en contact des races constituées de la façon la plus différente, apparaît comme le premier des travaux non manuels, et on le voit poindre dans le dernier des travaux manuels.

V.

Avec les Transports, nous avons achevé la détermination et le classement des différentes Espèces de Travaux et de leurs Variétés.

On a pu et on a dû remarquer qu'au lieu d'analyser les par-

ties constitutives communes à toutes les espèces du Travail, nous avons préféré déterminer ces espèces, et les classer entre elles ainsi que leurs variétés. Nous avons agi ainsi parce que l'étude attentive des phénomènes du Travail nous a révélé que le classement des espèces nous conduirait plus loin, pour la connaissance de la science, que l'analyse des éléments communs à toutes les espèces (1).

Mais ces parties constitutives, ces éléments communs à toutes les espèces, existent et nous sont connues.

Je vais les indiquer afin que ceux qui voudront estimer que nos travaux ont un but pratique et qu'il convient à tout le monde de faire œuvre d'ouvrier, puissent entreprendre ces études. De cette façon, ils ne connaîtront pas seulement les grands caractères de l'espèce où se classe le fait observé, la variété étudiée, mais encore ils pourront, à l'aide de cet instrument précis d'analyse, dégager les caractères particuliers de cette variété.

Quelle que soit l'espèce de travail où se classe le fait observé, Simple Récolte, Extraction, Fabrication, Transports, il faut se rendre compte des deux éléments suivants :

I. La Méthode de Travail,

II. L'Organisation du Personnel.

La Méthode de travail, qui est l'étude du matériel, passe avant l'organisation du personnel, qui est l'étude du Personnel, pour cette raison, déjà donnée, que le personnel s'organise, se groupe précisément en vue de la Méthode du travail qu'il doit pratiquer.

La Méthode du travail comprend les quatre éléments suivants :

1° L'objet,

2° L'outillage,

(1) Si on veut bien regarder attentivement la *Nomenclature sociale*, on remarquera que si tous les grands faits sociaux sont classés en vingt-quatre grandes classes, dans le détail de chaque classe on a procédé tantôt par la *détermination et le classement des espèces*, comme cela se voit pour le Travail, la Propriété, etc., tantôt par *l'analyse* des éléments constitutifs de la classe, c'est-à-dire des *éléments communs à toutes les espèces*, comme cela se voit, pour le Lieu, la Famille, etc. ; on a pris l'un ou l'autre procédé suivant qu'il rendait davantage pour l'étude de la classe que l'on abordait.

3° L'atelier (c'est-à-dire l'emplacement où se font les opérations du travail),

4° L'opération.

Ces termes sont suffisamment clairs par eux-mêmes pour se passer de tout commentaire; ces éléments ont été classés dans l'ordre où ils s'appellent et s'influencent dans la pratique.

L'organisation du personnel, qu'est-ce-à-dire?

Le phénomène fondamental que présente le Travail quant à l'organisation du personnel est celui-ci : *à mesure que le travail s'accroît en nécessité et en intensité, la disposition en échappe au travailleur et à l'ouvrier.* C'est que nous avons reconnu en étudiant les différentes espèces de travaux.

Or le fait par lequel ceux qui disposent du travail le distribuent à ceux qui travaillent et qui ont besoin de travailler, est ce qu'on appelle : *le patronage du travail.*

Le Patronage *du Travail* (qui est toute l'organisation du personnel) n'est donc pas ce qu'on est convenu d'appeler dans un certain monde le patronage *de l'ouvrier*, patronage spécial qui consiste à disposer, non pas du travail, mais de ressources bienfaisantes pour l'ouvrier ; nous verrons ce patronage spécial plus tard à sa place. Le patronage *du travail* n'est donc et ne peut être que le fait des chefs d'atelier, de ceux qui ont la capacité effective de disposer du travail. Nous verrons qu'il y a une quantité de patronages différents dans la société, par la raison bien simple qu'il y a une quantité de choses dont les uns ont besoin et dont les autres ont seuls la capacité de disposer; j'entends la capacité naturelle, essentielle, incommunicable et je ne parle pas d'une capacité factice, conventionnelle, légale, qui serait facile à changer. Il faut donc bien distinguer notre phénomène du Patronage du Travail de tous les autres phénomènes de patronage : nous venons de le définir nettement.

C'est bien ici, au tableau du Travail, qu'apparaît en plein le phénomène du patronage du Travail. Il y apparaît tout simplement par l'hiatus qui vient séparer, sur le tableau, la grande Culture, les Forêts et les Mines de tout ce qui précède, et je l'ai fait remarquer en arrivant à cet endroit. Il apparaît de la même

manière entre les deux séries d'ateliers de la Fabrication et du Transport, avant le petit atelier patronal, et nous nous sommes aussi arrêtés sur ce point pour le marquer. A ces deux points, nous avons vu la famille ouvrière perdre la disposition du travail, nous l'avons vue cesser d'entreprendre le travail à son compte et se mettre à travailler au compte d'une famille étrangère qu'on appelle patronale.

Nos formes d'atelier, nos groupements du personnel dans l'atelier se rangent donc tous dans l'une ou l'autre de ces deux conditions : 1° Ou bien *la disposition du travail appartient à l'ouvrier*; 2° ou bien la *disposition du travail appartient au patron*. C'est ce qu'on appelle, dans le premier cas, *le travail sans engagement* et, dans le second cas, *le travail avec engagement*.

En effet, le rapport qui lie une famille ouvrière à une famille patronale dans le Travail est précisément un Engagement. L'Engagement est le fait de se trouver sous le patronage du Travail : un ouvrier qui s'engage est un ouvrier qui entre sous le patronage du travail, qui entre chez un patron. Un ouvrier engagé est un ouvrier qui travaille au compte d'un patron. C'est l'opposé de l'ouvrier chef de métier, qui travaille à son propre compte. Ainsi, Engagement exprime une dépendance de fait dans le travail et non pas une obligation contractée. Il arrive sans doute qu'on fait intervenir la garantie de l'obligation dans l'acceptation qu'un ouvrier fait d'un patron et qu'un patron fait d'un ouvrier ; mais ceci est accessoire et n'est pas essentiel à l'Engagement, qui a le sens que je viens de dire.

On comprend que la grande question dans cette situation de l'Engagement, dans cette situation d'ouvriers engagés, est la question de la sûreté, de la continuité, de la stabilité, de la permanence de cette situation précaire, de cette situation dont un autre dispose. La grande distinction à faire dans les Engagement est donc entre les *Engagements permanents* et les *Engagements momentanés*. Les premiers se définissent tout simplement : ceux qui durent ; les seconds : ceux qui ne durent pas. Il est clair que dans ceux qui durent il peut y avoir un principe bien simple de leur durée, c'est que cette durée est maintenue par

la force. L'explication du phénomène est alors bien facile : l'engagement dure parce qu'on le fait durer *quand même* par la force. C'est ce qu'on appelle l'*Engagement permanent forcé* (qu'on y soit entré par la force, ou qu'on y demeure par force alors qu'on y est entré librement). L'Engagement permanent forcé présente des types bien connus : *l'Esclavage, le Servage.*

Mais quand, au contraire, l'Engagement dure spontanément sans l'intervention de la force, c'est l'*Engagement permanent volontaire* (1). C'est celui que l'on rencontre dans les ateliers bien organisés sous le régime de la liberté du travail. Quelles sont les conditions par lesquelles se réalise ce fait, cette permanence volontaire de l'engagement? C'est ce que tous ceux qui veulent bien suivre ces études pourront étudier avec la certitude de la découverte quand ils auront à leur disposition le classement complexe des faits sociaux; alors ils pourront analyser, classer et expliquer ce qui se trouve derrière ces phénomènes de stabilité libre dans les ateliers qu'il leur plaira d'analyser.

Maintenant que les éléments constitutifs, communs à toutes les espèces de Travaux, nous sont connus, nous pourrons résumer ceci dans un tableau *d'analyse* des éléments, qui fera pendant au tableau *de classification* des espèces.

I. La Méthode du Travail.

1. L'Objet.
2. L'Outillage.
3. L'Atelier.
4. L'Opération.

II. L'Organisation du Personnel.

1. Le Travail sans engagement.
2. Le Travail avec engagement.
   - A. Les Engagements permanents.
     - a. forcés.
     - b. volontaires.
   - B. Les Engagements momentanés.

(1) Voir les articles de M. Prieur sur les *Engagements*, t. III, p 186, et IV, p 135.

Nous avons terminé notre tâche. Voilà le Travail classé dans ses grandes espèces et ses variétés, analysé dans ses éléments constitutifs. Mais le Travail exige quelque chose de plus, il demande la disposition des choses : la Propriété. C'est ce que nous étudierons la prochaine fois.

Robert Pinot.

(*A suivre.*)

MONOGRAPHIE DU CANADA (1).

II.

LES

PREMIÈRES TENTATIVES

DE COLONISATION.

III. — L'EXPLOITATION EXERCÉE PAR LES COMPAGNIES MARCHANDES (2).

Deux conclusions importantes se dégagent déjà de notre étude sur le Canada : d'abord, à l'époque de la découverte et du premier peuplement de l'Amérique, la classe supérieure en France se trouve incapable de coloniser sans le secours de l'État ; en second lieu, l'État, tel qu'il est alors constitué, se montre tout aussi incapable de coloniser, ou même d'assister les gentilshommes colonisateurs, soit directement par des subsides

(1) Voir la livraison d'avril 1891, t. XI, p. 320.

(2) SOURCES : S. de Sismondi, *Histoire des Français*, t. XXXI, XXII ; Paris, Treuttel et Wurtz, 1837-9. — Bancroft, *History of the United States*, t. I ; London, Rout-ledge. — Samuel de Champlain, *Œuvres*, t. I, II, III, IV, V, VI ; Québec, Desbarats, 1870. — F. Gabriel Sagard Théodat, *Histoire du Canada*, t. I, II, III, IV ; Paris, Tross, 1866. — P. Charles Lalemant, *Lettres*, *Relations des Jésuites*, t. I ; Québec, Côté, 1858. — Garneau, *Histoire du Canada*, t. I ; Montréal, Beauchemin 1882. — Ferland, *Cours d'Histoire*, t. I ; Québec, Hardy, 1882. — Faillon, *Histoire de la Colonie*, t. I ; Ville-Marie, 1865. — Sulte, *Histoire des Canadiens français*, t. I, II ; Montréal, Wilson, 1882.

en argent, soit indirectement par l'octroi de privilèges permanents. Il ne faut point perdre de vue cette double constatation si l'on veut comprendre les événements qui vont suivre.

I.

Nous avons vu, en 1606, les marchands coalisés enlever à de Monts et à Poutrincourt leur privilège de traite, et priver ainsi la colonie acadienne de son seul moyen d'existence. Toutefois leur victoire n'était pas complète. Car, tandis que Poutrincourt s'obstinait follement à Port-Royal et y épuisait en peu de temps ses faibles ressources, de Monts, plus avisé, se retournait vers le bassin du Saint-Laurent et réussissait à s'y faire attribuer le monopole des pelleteries pour une année, à partir du 7 janvier 1608.

Les marchands durent livrer un nouvel assaut pour s'emparer de ce poste de traite, incontestablement le plus avantageux de tous. Bretons, Normands, Basques, Rochelois organisèrent une cabale et le privilège, à son expiration, en 1609, ne fut point renouvelé, quelques instances que pût faire de Monts.

Celui-ci, après avoir vainement cherché à vendre son comptoir de Québec à la marquise de Guercheville, se décida à tenter une année de colonisation sans monopole.

Cette expérience a son intérêt pour nous, car nous nous rappelons que, vers la même époque, Poutrincourt la tentait sans succès à Port-Royal. De Monts ne fut pas plus heureux à Québec. Son lieutenant, suivi de près par les barques rivales, dut partager avec elles une traite déjà fort mince (1). « Cette année, dit Lescarbot, le refus fait au sieur de Monts de lui continuer son privilège, ayant été divulgué par les ports de mer, l'avidité des mercadens pour les castors fut si grande, que les trois parts, cuidans aller conquérir la toison d'or sans coup férir, ne conquirent pas seulement des toisons de laine, tant était grand le nombre des conquérants. »

(1) Champlain, t. III, p. 218, 224.

Ce fut la même chose l'année suivante (1611), et Champlain, à plusieurs reprises au cours de ses relations, s'en plaint amèrement (1). Il était impossible de tenir tête à la concurrence et de supporter en outre les charges d'une colonie naissante. Aussi les deux marchands de Rouen, Collier et Legendre, qui jusque-là s'étaient chargés des frais de « l'habitation » et des découvertes dans le haut du fleuve, signifièrent-ils à de Monts leur résolution de rompre la société qui existait entre eux et lui (2).

Cette année 1611, sur les bords du Saint-Laurent, les choses en étaient arrivées au point où nous les avons vues à Port-Royal, vers le même temps; c'est-à-dire que la position n'était plus tenable pour les gentilshommes. Privés de leur monopole, abandonnés par leurs bailleurs de fonds, ils se voyaient contraints de quitter le pays sous la poussée des marchands. Les mêmes causes dans les deux pays produisaient les mêmes effets.

Mais, au moment où le triomphe des marchands éclate, au moment où, après avoir évincé leurs rivaux de l'Acadie, ils les chassent du Canada, au moment enfin où ils font proclamer partout et définitivement la traite libre, ils se heurtent à un tout petit obstacle, à un homme : Champlain.

Champlain est le véritable fondateur de la colonie de Québec. C'est lui qui, en 1608, détermina de Monts à s'établir sur le Saint-Laurent. C'est sur ses instances que de Monts persévéra malgré la révocation de son second privilège.

Champlain connaît le pays depuis 1603; il l'a exploré en grande partie; il veut s'y fixer avec sa famille, y fonder un établissement durable. Et maintenant, il voit ces étrangers courir sur ses brisées et profiter de ses labeurs pour s'enrichir par la traite, sans vouloir contribuer en rien à la colonisation.

S'il était un patron agriculteur, à la façon des gentilshommes anglais, il saurait bien se passer des marchands. Au moyen d'une forte mise de fonds, il placerait dès le début sa colonie sur une

(1) Champlain, p. 242, 253 257. 267.
(2) *Ibid.*, t. III, p. 266.

base vigoureusement agricole, et elle vivrait aussitôt de sa vie propre et indépendante.

Mais Champlain est fils de militaire et militaire lui-même. Dès 1594, nous le trouvons maréchal des logis dans l'armée de Bretagne, sous le maréchal d'Aumont ; il occupe le même grade sous les maréchaux de Saint-Luc et de Brissac, jusqu'à la pacification de la Bretagne, en 1598. A la paix, lorsqu'il n'a plus d'emploi en France, il prend du service pour l'Espagne. En 1601, Henri IV lui accorde une pension ; il devient lieutenant, puis capitaine de vaisseau. En un mot, il végète obscurément à l'entrée de cette longue avenue des fonctions publiques où les gentilshommes grands et petits s'engouffrent à l'envi.

Digne par ses qualités morales, par son courage à toute épreuve, par son dévouement sans bornes, de figurer à côté des colonisateurs puritains, Champlain reproduit malheureusement la tendance de sa race, qui ne cherche à s'élever que par la bureaucratie : et cela est suffisant pour paralyser toutes ses bonnes qualités. Incapable de faire de la colonisation indépendante, par lui-même ou associé à d'autres gentilshommes, il lui faut à tout prix ressaisir, d'une manière ou d'une autre, ce privilège commercial que les marchands viennent de lui enlever, et, à cette fin, il adresse à l'État un appel suprême.

Du reste, il se rend bien compte qu'il serait inutile de demander le rétablissement pur et simple du privilège du sieur de Monts. Déjà la chose a été tentée plusieurs fois depuis 1609, et toujours sans succès. L'expérience démontre, en outre, qu'un privilège de cette nature, accordé à un nombre restreint d'individus, ne peut, dans l'état présent d'instabilité du pouvoir royal, se maintenir bien longtemps. La cause même qui a déterminé l'État à révoquer le privilège du sieur de Monts l'empêcherait aujourd'hui de rétablir ce privilège, du moins d'une manière permanente.

Aussi Champlain, en homme habile, va-t-il tourner la difficulté : puisque le flot des marchands déborde sur le pays, il ne s'obstinera pas à l'endiguer. Les marchands s'imposent en masse.

il les accepte, mais il va mettre à leur charge le maintien de la colonie. Il s'agit de former une vaste association, où seront admis tous les marchands qui désireront en faire partie, et qui, en compensation du privilège dont ils jouiront, auront à supporter certaines obligations de colonisation. On le voit, une forte détente est donnée à l'envi : les marchands de Rouen, de Saint-Malo, de la Rochelle peuvent tous entrer dans l'association ; et puisque c'est en invoquant l'intérêt public, négligé, paraît-il, par le sieur de Monts, qu'ils ont obtenu l'annulation du privilège de ce dernier, on va leur fournir une belle occasion de montrer la sincérité de leurs sentiments et leur dévouement aux entreprises coloniales.

Eh bien, même sous cette forme amoindrie, l'idée de rétablir le monopole de la traite effraye le Conseil du roi. Il sait bien que, derrière ces belles déclamations en faveur de la conversion des sauvages et du peuplement de la Nouvelle-France, les marchands ne font que dissimuler leur propre égoïsme. Il sait bien qu'ils ne se laisseront pas imposer sans lutter des charges de nature à diminuer considérablement les profits de la traite. Ils lutteront, et c'est précisément la lutte que le Conseil redoute.

Nous sommes, ne l'oublions pas, à cette triste époque de la Régence. Henri IV a été assassiné il y a à peine dix ans, et les trésors que Sully lui avait péniblement amassés en vue de l'abaissement de la maison d'Autriche, Marie de Médicis les répand avec profusion autour d'elle, et en achète la soumission des princes et des grands. La reine mère et ses trois vieux ministres, le président Jeannin, le chancelier Sillery, Villeroy, conscients de leur faiblesse, vont-ils, dans ces circonstances critiques, entreprendre de gêner la liberté des marchands, au risque de soulever contre eux les provinces maritimes, la Bretagne à peine soumise et la Rochelle où gronde la Réforme ?

Écoutons la réponse de Jeannin à Champlain, qui lui expose son projet ; elle est caractéristique : « Jetez-vous entre les bras de quelque grand seigneur ». En d'autres termes : « Moi, État, je suis trop faible pour édicter de mon propre mouvement une telle mesure ; mais mettez un seigneur, un chef de faction

dans vos intérêts; je céderai à la violence qu'il me fera, et en même temps il assumera la responsabilité de l'acte et se chargera d'imposer silence aux mécontents. »

Personne n'était plus propre à remplir ce rôle que Charles de Bourbon, comte de Soissons. Il était prince du sang, le véritable chef de de la maison royale, et la régente ne l'avait tenu jusque-là en dehors de l'administration des affaires qu'à force d'argent et de places. Au gouvernement du Dauphiné qu'il possédait déjà, elle avait ajouté celui de Normandie avec 200.000 écus comptant et une pension de 50.000 écus. Dès 1611, il avait formé avec son neveu, le prince de Condé, une ligue redoutable, et la reine en ce moment penchait de leur côté. Dans l'automne de 1612, comme il était à Paris pour jouir des fêtes brillantes du double mariage et presser le règlement de ses affaires, on lui jeta en pâture la vice-royauté de la Nouvelle-France; et, le 15 octobre, il créa Champlain son lieutenant. Mais, inopinément, Soissons mourut, le 10 novembre, avant même la publication de ses lettres. Le prince de Condé, devenu tout-puissant par la mort de son oncle, hérita aussi de sa vice-royauté. Ce fut son nom qui servit d'épouvantail pour faire accepter le régime nouveau.

Cependant, les marchands s'agitèrent, mirent tout en œuvre pour empêcher la formation de la Compagnie projetée. La communauté de Saint-Malo adressa des remontrances au Conseil du roi et au prince de Condé. Le parlement de Rouen, sur un vain prétexte, refusa de publier la commission du prince. L'organisation de la Compagnie fut ainsi retardée d'une année. A son retour du Canada, dans l'automne de 1613, Champlain réussit enfin à persuader aux principaux marchands de Saint-Malo et de Rouen qu'il était de leur intérêt d'entrer dans l'association, puisqu'à leur défaut on marcherait sans eux. Ils se décidèrent à envoyer des délégués à Paris pour conclure en leur nom (1). Quant à ceux de la Rochelle, ils ne se présentèrent pas au jour fixé; on leur réserva une place dans la société à condition qu'ils

(1) Champlain, t. V, p. 238

se feraient inscrire dans un certain délai, et la traite fut partagée par moitié entre la Bretagne et la Normandie. La nouvelle organisation, formée pour onze ans, reçut aussitôt l'approbation du Conseil.

Grâce à l'appui du prince de Condé, Champlain avait donc obtenu ce qu'il désirait : la foule des marchands de fourrures se trouvait enrégimentée et forcée de contribuer à l'établissement du pays. De plus, l'ordre nouveau offrait beaucoup de garanties de stabilité : en admettant tous ceux qui voudraient se présenter dans les délais, on désarmait l'intrigue, et aux intrigants quand même on opposait le chef de la plus puissante faction du royaume.

Et pourtant, la victoire de Champlain était beaucoup plus apparente que réelle, et nous allons voir que l'avantage restait encore aux marchands. D'abord ils entraient en nombre et sans choix dans l'association. Puis, on n'avait osé leur imposer que des obligations vagues, légères en tous cas. Enfin, ils ne subissaient que peu ou point de contrôle.

En effet, si l'État, trop faible pour contrôler lui-même les marchands, avait dû céder sa place à un chef de faction, le résultat n'était pas pour cela atteint. Ce grand seigneur, qui s'emparait ainsi de la puissance souveraine, était loin de représenter les intérêts de l'État. La haute noblesse, faisant de la politique son principal moyen d'existence, était portée à n'envisager les affaires publiques, dont elle se mêlait beaucoup, qu'au point de vue étroit de ses intérêts personnels. Pratiquer à son profit de profondes saignées dans le trésor, tel était le grand art, et le reste à ses yeux n'avait point d'importance. Et, comme en tout métier c'est l'expérience qui rend habile, rien de plus naturel qu'à mesure que nous nous élevons dans la hiérarchie, nous trouvions la course aux prébendes plus active et les appétits égoïstes plus difficiles à satisfaire.

Comme son oncle Soissons, le prince de Condé était surtout remarquable par son extrême cupidité. Pauvre par lui-même, il réussit à se constituer sur la fortune publique de forts revenus. Richelieu estime dans ses Mémoires qu'en l'espace de six années

Condé extorqua de la reine la somme de 3.660.000 livres. Aussi Champlain avait-il cru que le meilleur moyen d'intéresser le prince à son projet était de s'engager à lui faire livrer chaque année par les associés un cheval de 1.000 écus ; et le vice-roi montra par la suite qu'il tenait beaucoup plus à ses 1.000 écus qu'à la prospérité de la Nouvelle-France.

Condé et Champlain, unis momentanément dans cette œuvre commune, occupent les deux extrémités de l'échelle bureaucratique. Au dernier échelon, Champlain s'agite dans les emplois pénibles et mal rémunérés; au faîte, Condé se complaît dans la région des grasses sinécures. Et pourtant, ils sont l'un et l'autre, quoique pour des raisons différentes, également incapables de jouer le rôle de patron colonisateur. Champlain, encore au début des carrières de l'État, n'a pas perdu le goût des initiatives personnelles et le naïf dévouement à la chose publique; mais il n'émarge que faiblement au budget, et il ne possède point les ressources nécessaires aux entreprises qu'il conçoit. Condé dispose, au contraire, de revenus considérables; mais il est trop encroûté dans le moule du courtisan pour tenter ou concevoir quelque chose en dehors des intrigues de cour.

Rien ne montre mieux, à mon avis, le vice de cet état social, où la classe supérieure, vivant, non pas comme en Angleterre, de l'agriculture, de l'industrie ou du commerce, mais des emplois publics, oscille constamment entre la pauvreté impuissante du petit fonctionnaire et le faste inutile du courtisan ; où les premiers seigneurs du royaume, loin de protéger, de soutenir, de diriger l'entreprise des colonisateurs, s'établissent sur elle en parasites et cherchent à vivre de sa substance.

Dans ces circonstances, on conçoit que les marchands auront beau jeu. Voyons un peu quel parti Champlain va tirer de la position fausse et difficile où il se trouve placé.

II.

1° *Champlain fait la guerre aux Iroquois et opère des découvertes dans le haut du fleuve.*

Au printemps de 1613, alors que l'organisation nouvelle était encore incomplète, Champlain avait permis à quatre ou cinq navires de faire le voyage du Canada, munis de simples passeports du prince de Condé, à condition que chacun d'eux lui fournirait six hommes, « pour m'assister, dit-il, lui-même, tant en mes descouvertures qu'à la guerre ». Cet été-là, il accomplit le long et périlleux voyage au pays des Algonquins supérieurs. En arrivant au Canada, dans l'été de 1615, aussitôt après l'établissement définitif du nouveau régime, le premier acte de Champlain fut encore de s'embarquer pour le lointain pays des Hurons, et d'accompagner ces derniers à la guerre contre leurs éternels ennemis, les Iroquois. Il passa même l'hiver au pays de ces alliés sauvages, à visiter la région des lacs et du haut Ottawa.

Nous touchons ici à un des phénomènes importants de l'histoire coloniale : l'alliance des Français avec les aborigènes, et nous allons voir que ce trait caractéristique de la colonisation française se rattache intimement aux conditions particulières dans lesquelles celle-ci dut s'établir.

Pas bien loin de Québec, sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre et du Maryland, par exemple, nous pourrions voir les colons anglais prendre vis-à-vis des sauvages une attitude bien différente de celle des Français. Ces groupes anglais s'installent dans leur nouvelle patrie d'une manière aussi simple que sage. Ils commencent par obtenir des naturels la permission de s'établir dans leur pays; ils achètent d'eux une portion de territoire (1), sur laquelle ils se livrent aussitôt à une exploitation intense et se rendent indépendants par la culture. En même temps, ils déclarent aux tribus du voisinage qu'ils entendent rester neutres dans leurs querelles et se tenir en dehors de leurs guerres. Ils s'assurent ainsi quelques années au moins de tranquillité, pendant lesquelles la colonie s'implante fortement dans le sol.

Mais nous savons que les Français ne peuvent en agir ainsi; nous savons qu'ils manquent de cette classe supérieure rurale,

(1) Bancroft, t. I, ch. IX, p. 260, 285, 303; ch. XII, p. 422.

joignant de hautes vues pratiques à de forts capitaux, et qui serait seule capable de placer, dès l'abord, la colonie sur une base agricole solide. Dès lors, la colonie française est forcée, pour vivre, de se rabattre, du moins au début, sur le commerce des fourrures.

Or, la première condition d'un commerce prospère, c'est le concours et l'amitié des sauvages, pourvoyeurs naturels de fourrures. Aussi, le premier soin des Français, en arrivant en Amérique, n'est-il pas de s'assurer la possession d'un terroir fertile, qu'ils seraient hors d'état d'exploiter pour le moment; mais c'est de rechercher l'alliance des tribus sauvages, élément indispensable de leur succès.

Déjà nous aurions pu signaler ces faits en racontant les débuts de la colonie acadienne, où l'amitié de Poutrincourt, seigneur de Port-Royal, et de Membertou, chef des Souriquois, est restée légendaire. Toutefois, c'est bien sur les bords du Saint-Laurent, qu'il faut étudier le phénomène, car c'est là qu'il se présente avec le plus d'intensité et qu'il renferme le plus de conséquences pour l'avenir.

Dès 1603, c'est-à-dire dès le premier jour où des colonisateurs français mirent le pied en Canada, sous ce que nous pourrions appeler le régime des fourrures, ils se trouvèrent en présence d'un assez triste état de choses. Une guerre cruelle, implacable, sévissait entre les peuplades errantes de la forêt laurentienne et les Iroquois établis au sud de la région des lacs. Ces derniers puisaient dans leur curieuse organisation de la famille une cohésion, une stabilité (1), qui firent toujours défaut à la race ennemie. Semant partout la terreur, ils obstruaient les rivières et empêchaient les tribus du nord de descendre à la traite sur le fleuve (2).

Il fallait à tout prix rétablir la liberté des communications en contraignant les Iroquois à la paix par une répression prompte et hardie de leurs brigandages. Aussi, Champlain, qui accom-

(1) Voir l'étude remarquable de M. de Rousiers, *la Science sociale*, t. IX, p. 156; X, p. 141.
(2) Champlain, t. II, p. 9 et 31.

pagnait cette expédition en qualité de géographe, nous montre-t-il Pontgravé concluant cette année même à Tadoussac, avec toutes les solennités d'usage, une alliance offensive et défensive avec les trois grandes tribus Algonquines : les Etchemins de l'Acadie, les Montagnais de la région de Québec et les Algonquins de l'île aux Allumettes.

De Chastes, promoteur de cette première tentative de colonisation, mourut prématurément, nous le savons, et son successeur, de Monts, laissa de côté la vallée du Saint-Laurent pour s'établir sur les côtes d'Acadie; mais, en 1608, à peine les Français étaient-ils fixés à Québec, que la même difficulté surgissait.

L'année suivante (1610), ce furent les Iroquois qui prirent l'offensive. Ils vinrent hardiment se fortifier près de l'embouchure de la rivière Richelieu, et il fallut interrompre la traite, qui se faisait dans le voisinage, pour aller les déloger de leur position.

En 1615, à la reprise des opérations, la même chose se répétait. A peine débarqué à Québec, Champlain se rendait en toute hâte au Sault Saint-Louis, où les sauvages amis étaient assemblés pour la traite. « Incontinent que je fus arrivé au Sault, dit-il, je visitay ces peuples qui estoient fort désireux de nous voir, et joyeux de notre retour, sur l'espérance qu'ils avaient que nous leur donnerions quelques-uns d'entre nous pour les assister en leurs guerres contre leurs ennemis; nous remontrant que malaisément ils pourroient venir à nous, si nous ne les assistions : parce que les Iroquois, leurs anciens ennemis, estoient toujours sur leur chemin et leur fermoient le passage (1). »

L'alternative se posait donc nettement : de concert avec les Algonquins et les Hurons, réduire les Iroquois à l'impuissance; ou bien, se résigner à perdre la meilleure part des fourrures, en d'autres termes, abandonner, pour le moment du moins, tout projet de colonisation.

Mais ce n'est pas tout : il ne suffisait pas de se débarrasser

(1) Champlain, t. IV, p. 14 et 15; aussi p. 104-105; t. V, p. 242.

des Iroquois et de rendre les rivières libres. Il fallait encore, dans l'intérêt même du commerce et de la colonie qui en vivait, explorer les pays d'en haut, cette vaste forêt à fourrures, au nord du Saint-Laurent; faire la connaissance des peuples qui l'habitaient, lier amitié avec eux et les engager par des dons à descendre aux rendez-vous de traite. Il fallait encore s'assurer si cette contrée laurentienne inconnue, mystérieuse, ne renfermait pas autre chose que des fourrures, et si l'on n'y trouverait pas des métaux précieux. Par elle peut-être arriverait-on à la mer du nord, au chemin de la Chine, et les richesses d'outre-mer afflueraient dans la Nouvelle-France.

Ces diverses préoccupations, qui se ramènent toutes à une seule, l'accroissement de la colonie par le moyen du commerce, furent le mobile principal des « descouvertures » de Champlain. Elles percent dans toutes ses relations de voyages, elles sont apparentes à presque chaque page de son voyage au pays des Algonquins supérieurs, en 1613, et de celui qu'il fit au pays des Hurons en 1615. « En mes derniers et précédents voyages, écrit-il en 1618, j'avais passé par plusieurs et diverses nations de sauvages non cogneus aux Français, ny à ceux de notre « habitation, » avec lesquels j'avois fait alliance et juré amitié avec eux, à la charge qu'ils viendraient faire traicte avec nous et que je les assisterois en leurs guerres..., et suivant leur promesse, vindrent de plusieurs nations de peuples sauvages nouvellement descouvertes (1). »

Il était d'une telle importance d'entretenir des relations suivies avec les sauvages du nord, que Champlain créa une classe spéciale d'employés destinés à servir de lien entre les deux peuples et de stimulant au commerce : les interprètes et les voyageurs.

C'est ainsi que le Français, après avoir commencé par combattre côte à côte avec les Algonquins et les Hurons, en venait à leur confier quelques-uns de ses enfants pour apprendre leur langue et vivre de leur vie. La seule nécessité où se trouvait la

(1) Champlain, t. IV, p. 141.

colonie de vivre du commerce créait entre elle et les tribus sauvages voisines cette alliance mémorable, cette amitié solide que d'autres causes vinrent bientôt cimenter.

Champlain avait eu l'initiative de ces diverses mesures, et c'était, en effet, de sa part de la simple prévoyance. Dans les conditions où s'était formée la Compagnie des marchands, on conçoit que ses membres avaient une forte tendance à ne rien faire en dehors des opérations courantes de leur trafic. L'instabilité des affaires de l'État les détournait même de tout acte dont ils n'auraient pu profiter qu'à long terme. Toutefois, c'est bien à l'obligation d'assister Champlain à la guerre et dans ses découvertes qu'ils se soumirent de meilleure grâce. Ils paraissent même avoir favorisé l'expédition de 1615 contre les Iroquois et le voyage au pays des Hurons (1). Ils se montrèrent aussi fort empressés à maintenir chez les peuplades éloignées un bon nombre d'interprètes et de commis.

Leur intérêt à la répression des Iroquois et à l'alliance avec les peuples du nord était trop évident et trop immédiat : ils ne pouvaient guère refuser d'y concourir. Mais lorsque Champlain voulut exiger d'eux l'accomplissement de leurs autres obligations, les choses changèrent de face.

De sorte que, tandis que nous venons de voir Champlain se dévouer tout entier aux intérêts du commerce en vue de concilier à sa colonie la faveur de ses associés marchands, et cela au point de s'engager pour eux « dans le sentier de la guerre » contre les Iroquois, nous allons voir les marchands profiter de tout le dévouement de Champlain sans en vouloir rien reverser sur la colonie.

2° *Les marchands associés ne veulent point contribuer à la conversion des sauvages.*

Arracher les sauvages à leurs grossières superstitions, à leurs mœurs brutales, les instruire dans les vérités de la Foi, et les plier à la pratique de la morale chrétienne, ce fut toujours pour Champlain un puissant motif de colonisation, et quelques-

(1) Champlain, t. IV, p. 14 et 15.

uns de ses compatriotes partageaient avec lui ce noble désintéressement. A peine eut-il donné à sa colonie une base un peu durable, que, par l'entremise du sieur Houel, il s'assura du concours de quatre Pères Récollets (1614) ; et afin que leur départ ne traînât point en longueur, il leur constitua sur-le-champ un fonds de 1.500 livres, fruit d'une collecte qu'il fit parmi les seigneurs et les évêques réunis à Paris pour l'assemblée des États.

Or, étant donné que la plupart des hommes n'agissent que par des motifs intéressés, pouvait-on s'attendre à trouver un écho aux vues généreuses, à la foi agissante de Champlain, dans cette foule de marchands qui s'étaient imposés sans choix, à force d'ambition et de cupidité?

Il y a plus : pour contribuer à la conversion des sauvages, il aurait fallu non seulement que les marchands associés fussent désintéressés, mais encore qu'ils possédassent le parfait détachement des biens de ce monde ; car il ne s'agissait de rien moins que de travailler contre leurs plus chers intérêts, comme nous allons le voir.

L'expérience, en effet, ne tarda pas à montrer que pour christianiser ces barbares, il fallait préalablement les rendre sédentaires et substituer la culture à la chasse (1). Dans ce but, les Pères voulurent établir des bourgades à Tadoussac, à Québec, aux Trois-Rivières. Si ces projets avaient pu réussir, on enlevait du coup aux marchands leurs fournisseurs de pelleteries, en transformant les sauvages en paysans.

Aussi huguenots et catholiques, bien que divisés entre eux au point d'avoir leurs commis respectifs, s'entendirent à merveille pour serrer les cordons de la bourse et couper les vivres aux religieux. Ceux-ci eurent beau faire appel aux commis des marchands, aux associés eux-mêmes à Paris, enfin aux « puissances supérieures », ils ne purent rien obtenir. Le P. Le Caron en 1616, le P. Dolbeau en 1617, le P. Huet en 1619, n'eurent pas plus de succès les uns que les autres.

(1) Les Algonquins étaient purement chasseurs ; chez les Hurons, les femmes seules cultivaient, les hommes chassaient.

3° *Les marchands associés n'établissent point de défricheurs et molestent le seul colon agriculteur.*

La même raison qui détournait les marchands de l'idée des missions, c'est-à-dire la crainte de voir diminuer les profits de la traite, les engageait à laisser le pays en forêt et à n'y point transporter de laboureurs. Toute exploitation agricole, de sa nature, ne rémunère, et même ne fait vivre, qu'à long terme. Vous enfouissez aujourd'hui un capital que vous ne retrouverez qu'au bout d'un certain nombre d'années. Cela est vrai à plus forte raison en un pays neuf, où tout est à faire, où il faut, avant de rien tirer du sol, opérer de pénibles et coûteux défrichements.

A la vérité, la seule classe qui normalement et avec succès pouvait tenter l'établissement de la Nouvelle-France, c'était une classe riche, c'est-à-dire en état de faire de fortes avances à la terre; de plus, disposée par son éducation et ses habitudes, à sacrifier pendant un temps ses capitaux dans des entreprises à longue échéance; en même temps, assez habile et assez prudente pour savoir rentrer un jour dans ses fonds. En un mot, il fallait une classe supérieure agricole comme celle qui allait bientôt mettre en valeur les terrains de la Nouvelle-Angleterre.

Mais voyez comme les marchands étaient loin de fournir ces conditions. Tout le monde sait que la prospérité du commerce repose sur le rapide renouvellement du capital engagé. La principale mise de fonds des marchands de fourrures, par exemple, se renouvelait chaque année par la traite. Cela évidemment ne les préparait pas à la marche lente des opérations agricoles. D'un autre côté, si une classe riche, maîtresse du sol et sachant comment l'exploiter, pouvait espérer à la longue se rembourser de ses avances, il n'en était pas ainsi des marchands. Au contraire, ils voyaient dans la disparition des forêts et le peuplement du pays un danger manifeste pour eux : le gibier allait s'éloigner, et la population rurale qu'ils auraient installée à grands frais ne tarderait pas à les chasser de la Nouvelle-France.

Du reste, en supposant même que les marchands eussent été assez magnanimes pour préférer les intérêts de la colonie aux

leurs propres, ils se seraient trouvés arrêtés par cet éternel obstacle : le paysan, défiant de sa nature, n'aurait pas plus prêté l'oreille à ces bourgeois qu'il n'avait écouté jadis les fonctionnaires ou les gentilshommes. Tous, au même titre, étaient étrangers pour lui. Les marchands étaient donc forcés de se contenter d'une émigration urbaine, souvent dangereuse (comme la recrue de 1608 qui trama la mort de Champlain), en tous cas impropre aux travaux des champs.

C'est ainsi qu'en 1619, Daniel Boyer, un des membres les plus remuants de l'association, envoya, en guise de colons, un boucher et un faiseur d'aiguilles, que Champlain s'empressa de renvoyer en France avec leurs familles au bout de deux années. « Ils n'avoient pas déserté (défriché), dit-il, une vergée de terre, ne faisant que se donner du bon temps à chasser, pescher, dormir et s'enyvrer, avec ceux qui leur en donnoient le moyen ; je fis visiter ce qu'ils avoient fait, où il ne se trouva rien de déserté, sinon quelques arbres couppez, demeurans avec le tronc et leurs racines : c'est pourquoy je les renvoyai comme gens de néant, qui despensoient plus qu'ils ne valloient (1). »

La Compagnie ne fit donc rien pour établir au Canada des groupes de paysans. Bien plus, elle fit tout ce qui était en son pouvoir pour décourager ceux qui auraient voulu s'y fixer d'eux-mêmes. Le seul colon agriculteur, pendant toute cette période, fut Louis Hébert, apothicaire de Paris, qui vint au Canada en 1617, et acquit à Québec une terre de dix arpents. Mais à peine commençait-il à récolter du grain au delà des besoins de sa famille, que la Compagnie lui défendit de troquer l'excédent contre les fourrures des sauvages, et le força à livrer ce surplus à ses magasins, au prix qu'elle voudrait bien fixer (2).

Dans ce pays nouveau, où le paysan, nous le savons, ne pouvait compter sur l'appui d'une classe patronale, c'était enlever au colon pauvre toute espérance d'avancement, toute chance de se tirer d'affaire !

4° *Les marchands associés n'entretiennent que les hommes*

(1) Champlain, t. VI, p. 34-5.
(2) *Ibid.*, p. 203-5.

nécessaires à leur commerce et les pourvoient mal de toutes choses.

La Compagnie se bornait à garder à Québec, ou chez les sauvages, quelques facteurs, commis, interprètes, un petit nombre d'ouvriers et de soldats. Elle n'hiverna jamais beaucoup plus de cinquante à soixante individus, en comptant même les Récollets et les ouvriers à l'emploi de ces derniers.

Comme, à l'exception des religieux, qui avaient quelques arpents en culture, personne ne cultivait de ceux qui étaient à charge à la Compagnie, celle-ci était forcée d'expédier de France tout ce qui était nécessaire à la subsistance de ses employés. Et cette installation dans la Nouvelle-France était à ses yeux tellement précaire et incertaine, qu'elle se contentait d'approvisionner Québec année par année, et avec la plus grande parcimonie ; à tel point que si les navires, pour une raison ou une autre, tardaient de deux mois, la famine était imminente. Nous n'avons qu'à parcourir les récits de Sagard ou de Champlain pour voir la disette se renouveler avec monotonie d'hiver en hiver (1).

Lorsque la clameur publique, suscitée par l'apathie des marchands, devenait plus menaçante, Champlain, à force de supplications, parvenait à faire signer aux principaux associés, pour être soumis au Conseil, un état des hommes, munitions, et vivres qu'ils s'engageaient à transporter dans la Nouvelle-France ; et ces articles, aussitôt oubliés que signés, montrent mieux que quoi que ce soit la condition misérable où l'on laissait languir le pays.

L'on conçoit que, ainsi délaissés, cette poignée de Français, soldats, commis, engagés, peu portés par leur éducation et leur état de vie à se tirer d'affaire seuls et à s'attaquer au sol par la culture, se soient habitués à compter sur l'appui des sauvages leurs voisins. La chasse et la pêche, que les indigènes étaient seuls alors à exercer avec adresse, furent appelées souvent à combler les vides du magasin.

Il n'est pas nécessaire de lire bien attentivement les relations

(1) Sagard, t. I, p. 34 et 41 ; Champlain, t. VI, p. 82.

de cette époque pour se convaincre de l'importance du rôle que jouaient les Algonquins dans l'approvisionnement des colons. Nous voyons, par exemple, Champlain imposer aux Montagnais un chef de son choix, et leur donner la raison suivante de sa préférence : « Chomina, en nos nécessités, ne nous a jamais abandonnés, ni en hiver ni en été, nous secourant de ce qu'il pouvait (1). »

Ce fut là, après l'intérêt commercial, le second lien qui unit intimement les colons aux indigènes et créa entre les deux races cette amitié, célébrée à l'envi comme le plus bel éloge des colons français et qui n'était, après tout, que la dure condition de l'existence de ces derniers. Le mot de Charlevoix : « Les Anglais ne ménagent point les sauvages parce qu'ils ne croient point en avoir besoin; la jeunesse française, pour des raisons contraires, vit bien avec les naturels du pays. » ce mot était déjà vrai à l'époque dont nous nous occupons.

5° *Les marchands associés ne veulent point pourvoir au maintien de « l'habitation » et à la fortification du pays.*

En prenant possession du pays en 1615, la Compagnie n'avait point construit de magasin ; elle s'était contentée de l'habitation construite en 1608 par Champlain, et que de Monts lui avait laissée. Elle l'avait même si peu entretenue qu'en 1620 tout était en ruine. « Je treuvai ceste habitation si désolée et ruinée qu'elle me faisoit pitié. Il y pleuvoit de toutes parts, l'air entroit par toutes les joinctures des planchers qui s'étaient restressis de temps en temps, le magasin s'en alloit tomber, la cour si sale et orde, avec un des logements qui estoit tombé, que tout sembloit une pauvre maison abandonnée aux champs où les soldats avoient passé (2). »

Si ce fut en dépit du mauvais vouloir des associés que Champlain, cette année même, 1620, restaura l'habitation de Québec, à plus forte raison ce fut contre leur gré qu'il jeta sur une hauteur les fondements du fort Saint-Louis. Les marchands voyaient, en effet, dans ce fort une menace pour leur indépen-

(1) Champlain t. VI, p. 218-9

(2) *Ibid.*, t. VI, p. 6-7.

dance, et ils n'étaient naturellement pas disposés à fournir à l'État et à Champlain, son représentant, des armes pour les dominer. Mais en même temps ils laissaient la colonie exposée chaque jour à la fureur des Iroquois et à l'insolence des sauvages alliés eux-mêmes.

III.

Une telle incurie de tous les intérêts stables de la colonie n'allait pas sans d'énergiques protestations en France et au Canada. Nous nous rappelons les fréquents voyages que firent les Pères Récollets à Paris pour obtenir le redressement de leurs griefs. Champlain, de son côté, s'employa activement à secouer la torpeur des marchands et à procurer l'avancement du pays. Il poussa même la sollicitude si loin que les marchands finirent par trouver insupportable le zèle de cet employé consciencieux, qui leur coûtait deux cents écus par an, et leur causait, en retour, mille embarras par ses remontrances incessantes et ses plaintes à la cour. A deux reprises, ils tentèrent de lui enlever sa charge de lieutenant du vice-roi, sous prétexte de le confiner dans les découvertes. Boyer entre autres se donna beaucoup de mal à cette fin et Champlain ne put que difficilement se maintenir en place.

A plus forte raison ne réussit-il pas à se faire écouter, et le triste tableau que je viens de donner en raccourci de l'égoïsme des marchands doit se compléter par l'image du contrôle dérisoire auquel ils étaient soumis.

Le vice-roi était seul capable d'agir efficacement sur l'esprit des marchands; or ce personnage, comme on devait s'y attendre, n'exerçait son autorité que dans la limite nécessaire pour assurer ses intérêts. Par exemple, les Bretons intriguaient-ils pour faire rompre le monopole, le vice-roi aussitôt intervenait et réduisait leurs projets à néant; en effet, il avait intérêt à ce que la Compagnie, dont il était actionnaire et qui lui payait régulièrement ses 1.000 écus, continuât à subsister.

Mais il n'en était plus de même lorsque Champlain voulait exiger des marchands l'exécution de leurs obligations, l'établis-

sement du pays. Le vice-roi, comme associé, avait tout autant intérêt que les marchands à ne pas diminuer les profits de la traite en les appliquant à une œuvre qu'il ne comprenait pas. Puis, comme il encaissait exactement chaque année son salaire, il aurait eu mauvaise grâce à demander aux marchands de se montrer plus généreux que lui. Ces 1.000 écus qu'ils versaient au prince furent toujours l'excuse que les marchands donnèrent pour ne point contribuer à la colonisation : cette somme, disaient-ils, devait, avant toute autre, être employée à l'établissement des cultures et des missions.

Bien plus, le vice-roi, qui ne sut jamais forcer la main aux marchands en faveur de la colonie, réussit à merveille à leur extorquer de nouvelles sommes à son avantage. Voici dans quelles circonstances.

Le prince de Condé, après s'être imposé à la Régente par la force des armes, jouissait en 1616 d'un pouvoir presque absolu. « Il partageait l'autorité que la reine avait aux affaires », écrit Richelieu, dans ses Mémoires, « et quasi l'en dépouillait pour s'en revêtir. Le Louvre était une solitude; sa maison était le Louvre ancien. On ne pouvait approcher de la porte pour la multitude qui y abordoit; il n'entrait au Conseil que les mains pleines de requêtes et de mémoires qu'on lui présentait et qu'il faisait expédier à sa volonté. » La Régente, jalouse de cette influence, résolut de se débarrasser d'un adversaire dangereux. Et, comme elle ne se sentait pas assez forte pour frapper à visage découvert, elle charga le marquis de Thémines et quelques gentilshommes de sa suite de tendre un guet-apens à Condé. Celui-ci fut arrêté et enfermé à la Bastille, puis à Vincennes.

Or, que pensez-vous qu'il arriva? Que les Bretons et les Basques eurent beau jeu et la Compagnie de la Nouvelle-France tomba en même temps que le vice-roi? Pas du tout : la faction triomphante s'empara simplement des dépouilles de la faction vaincue. Ce même Thémines, qui avait opéré l'arrestation de Condé et qui reçut le bâton de maréchal en récompense de cet exploit, obtint aussi de la reine la vice-royauté du Canada pendant la détention du prince.

Mais, ce ne fut à l'avantage ni de la colonie ni des marchands. Son premier acte fut de signifier aux associés son intention de dissoudre leur société et de la remplacer par une autre, s'ils ne consentaient à lui payer annuellement 4.500 livres au lieu des 3.000 qu'ils avaient payées jusque-là au prince de Condé. Les marchands, dans la crainte de se voir dépouillés de leur privilège, se soumirent à cette exaction (1).

Mais, en même temps, le prince de Condé fit savoir aux associés que s'ils payaient au maréchal de Thémines, ils en seraient quittes pour payer deux fois. Et c'est en effet ce qui arriva. Il y eut procès : le Parlement décida en faveur de Condé, le Conseil, en faveur de Thémines. La Compagnie paya donc à ce dernier en vertu de l'arrêt du Conseil, et lorsque Condé sortit de prison, trois ans plus tard (1619), elle dut lui payer aussi ses 1.000 écus. Il en remit 500 aux Récollets pour leur séminaire, à Québec, et ce fut tout ce que le pays reçut jamais de lui.

La physionomie du vice-roi ressort nettement de ces faits. La puissance dont il dispose, et qui lui permettrait d'exiger des marchands l'accomplissement de leurs obligations, il ne s'en sert que pour les pressurer. Il ne voit dans sa charge qu'un moyen d'avancer ses propres affaires. Et tout cela est tellement pour lui une pure spéculation, il prend si peu d'intérêt à l'œuvre entreprise, qu'à la première occasion favorable il déserte son poste.

En effet, à peine remis en liberté, Condé vendit au jeune duc et amiral de Montmorency, pour la jolie somme de 11.000 écus, sa charge et ses intérêts dans l'association.

Pour des raisons que l'histoire ne nous donne pas, mais qu'il est facile de présumer, le nouveau vice-roi n'eut rien de plus pressé que de remplacer l'ancienne Compagnie par une autre, à la tête de laquelle se trouvaient deux huguenots, Guillaume de

(1) Ils s'y soumirent d'autant plus facilement que leur privilège, — on a dû le comprendre par tout ce qui précède, — leur assurait des gains importants. C'est d'ailleurs ce que constate, entre autres témoignages, l'extrait suivant d'une lettre écrite en 1626 par le P. Lallemant à son frère : « Le castor est le plus grand de leur gain. On m'a dit que pour une année ils en avoyent emporté jusqu'à 22.000. L'ordinaire de chaque année est de 15.000, ou 20.000; à une pistole la pièce, ce n'est pas mal allé. » (*Relation des Jésuites*, t. I, p. 5; 1626.

Caen, marchand, et son neveu Émery de Caen, capitaine de vaisseau. Ce changement, qui pouvait être avantageux pour le vice-roi, ne fit du reste qu'aggraver l'état de choses existant. L'ancienne Compagnie ne voulut pas céder sa place, et engagea la lutte à la fois sur le Saint-Laurent et, en France, devant le Conseil. Et ces dissensions eurent un retentissement tellement désastreux sur la colonie, qu'en 1621 les principaux habitants députèrent à Paris le P. Georges Le Baillif, porteur d'un cahier de griefs que la Cour, comme d'habitude, ne put prendre en considération.

Enfin, au bout de deux années, l'ancienne société consentit à se fusionner avec la nouvelle, toujours sous la direction des de Caen. Mais la nouvelle association ne fit pas mieux que celle qui l'avait précédée, ou plutôt elle renchérit, si c'est possible, sur l'avarice de l'ancienne. Celle-ci n'avait accepté les Récollets qu'à regret et ne les avait point assistés; celle-là refusa nettement, en 1625, de loger les Jésuites, que pourtant le duc de Ventadour, nouveau vice-roi, s'obligeait d'entretenir à ses frais, et qui durent chercher refuge provisoirement chez les Récollets. La première Compagnie avait fort mal pourvu aux besoins des hivernants; la seconde établit, pour ainsi dire, la disette en permanence, et finit par abandonner presque entièrement la colonie à elle-même. La nouvelle Compagnie, pas plus que l'ancienne, ne transporta de défricheurs. Pas plus que l'ancienne, elle ne voulut contribuer à la défense du pays, et Champlain, en 1624 et en 1626, lorsqu'il reconstruisit l'habitation et le fort Saint-Louis, ne put le faire qu'en employant à la dérobée les hommes du sieur de Caen (1).

Dans cet état de faiblesse, le moindre événement pouvait tourner à la ruine du pays : un marchand anglais se hasarda à remonter le fleuve Saint-Laurent et s'empara de Québec en 1629.

L'histoire de la prise de Québec par les Kertk est par elle-même fort instructive. Les effets de cette longue suite d'erreurs et de négligences s'y rencontrent tous comme à leur point naturel

(1) Champlain, t. VI, p. 147-8.

d'aboutissement; ils y culminent en quelque sorte. Les trois frères Kertk étaient de simples marchands et, comme marins, fort inhabiles. D'un autre côté, le fort Saint-Louis, bien que Champlain n'eût pas encore réussi à obtenir des associés les secours nécessaires pour le parachever, et bien qu'il fût très mal amunitionné, occupait une position naturellement très forte. Aussi ce ne fut pas la force des armes qui livra, cette fois, le Canada aux Anglais, ce fut le dénûment.

Lorsque les Anglais se présentèrent pour la première fois devant Québec, au printemps de 1628, la colonie se composait d'une centaine de personnes, en comptant les religieux, les femmes et les enfants, qui depuis longtemps déjà souffraient de la disette. Ils n'avaient plus de vivres et ils étaient dépourvus des moyens de s'en procurer. On ne leur avait même pas laissé de barques. « Ainsi estions dénuez de toutes les commoditez, comme si l'on nous eût abandonnez, car la condition des vivres que l'on nous avoit laissés, avec le peu de toutes choses, nous le fit bien cognoistre, c'est assez que la peleterie soit conservée, l'utilité demeure aux associez et à nous le mal (1). »

Cependant, les Kertk, trompés par la fière attitude de Champlain, n'osèrent encore cette fois mettre le siège; mais, remarque Champlain, « s'ils eussent suivy leur pointe, malaisément pouvions-nous résister, attendu la misère en laquelle nous estions ». Malheureusement, en redescendant le fleuve, les Kertk capturèrent l'escadre de Roquemont et enlevèrent à Québec son dernier espoir de ravitaillement.

Ainsi, plus rien à attendre de France; et, ce qui est bien plus triste, la colonie, après vingt ans d'existence, n'était pas encore en état de se suffire à elle-même. La Compagnie n'avait pas fait défricher un arpent et demi de terre. Elle n'avait pas établi de défricheurs. A part quelques arpents défrichés sur la terre des Récollets et sur celle des Jésuites et les sept ou huit arpents chez Hébert, tout était encore en forêt. Ces gens, nous dit le frère Sagard, fondaient trop l'espérance de leur vie sur les navires,

(1) Champlain, t. VI, p. 167.

pour s'amuser à cultiver (1). Bien plus, ils n'étaient pas même capables de tirer parti des productions naturelles.

Déjà, en 1619, les colons nous étonnaient en demandant qu'on leur envoyât de France de la chaux et des pierres meulières, alors qu'ils n'auraient eu qu'à fouiller le sol autour d'eux pour trouver ces matériaux en abondance. Mais le récit du siège de Québec nous révèle des faits encore plus étranges.

Dans l'automne du 1628, nous voyons les Montagnais se livrer, à Québec même, à la pêche de l'anguille. Or cette manne extraordinaire, qui se renouvelait à cette saison chaque année avec la plus grande abondance, les Français n'y ont point part. Pourtant, ils se trouvent réduits en ce moment à la plus stricte ration d'orge, de pois et de blé d'Inde que leur fournit le champ d'Hébert. Mais ils ne sont pas habiles à cette pêche, nous dit Champlain, et d'ailleurs ils n'ont point de « filets, lignes et hains (2) » ! Ils sont donc contraints d'acheter les anguilles, que les sauvages leur vendent fort cher pour des peaux de castors. Dans le courant de l'hiver, quelques-uns des colons s'essaient à la chasse et se hasardent timidement dans les bois avec les sauvages. Les glands et les racines, surtout celles du sceau-de-Salomon, devinrent alors la dernière ressource des colons. Laissés à eux-mêmes, ces éléments inférieurs d'une société compliquée tombaient d'un coup au rang des sauvages les plus dégradés : les mangeurs de racines.

Et, comme les racines devenaient de plus en plus rares dans les bois qui environnaient Québec, il fallut faire un appel suprême à l'amitié des sauvages. Les Montagnais de Québec, les plus désorganisés des Algonquins, n'étaient guère en état d'héberger les Français, et Champlain dut disperser ses gens chez les peuplades éloignées. Il en envoya chez les Hurons, au pays des lacs, chez les Abénaquis, à la rivière Saint-Jean, et chez les Etchemins de Gaspé. Lorsque les Kertk reparurent devant Québec, dans l'été de 1629, il ne restait plus au fort et à l'habitation que seize Français. Champlain avait distribué les autres parmi les tribus alliées.

(1) Sagard, t. IV, p. 885.
(2) Champlain, t. VI, p. 186-7, et p. 231.

Les Kertk furent reçus presque comme des libérateurs. « Je pris résolution, dit Champlain, que si nous n'avions des vaisseaux à la fin de juin, et que l'Anglais vînt comme il s'estoit promis, nous voyant du tout hors d'espérance de secours, de rechercher la meilleure composition que je pourrois, d'autant qu'ils nous eussent fait faveur de nous rapasser et avoir compassion de nos misères, car autrement nous ne pouvions subsister (1). »

Québec capitula, et, à l'exception de la famille Hébert et de quelques interprètes attardés chez les sauvages, toute la colonie française repassa en France.

Le régime des marchands s'était donc borné à l'exploitation pure et simple du Canada pour les fourrures; il n'avait point établi de colons; il avait fort mal préparé la voie pour ceux qui viendraient par la suite, et il aboutissait enfin à la catastrophe qui livrait le pays, nu et misérable, à l'ennemi.

Du reste, les marchands, nous l'avons vu, n'avaient rien fait que de très naturel en négligeant à ce point l'établissement du Canada. Pouvait-on s'attendre à ce que ceux mêmes qui n'avaient dans le pays que les intérêts les plus précaires y fonderaient quelque chose de stable? Il est vrai que l'État leur avait imposé des obligations de colonisation; mais que valaient ces obligations, si l'État était trop faible pour assurer leur exécution? Non, ce n'est pas l'égoïsme des marchands qu'il faut le plus déplorer; c'est beaucoup plutôt la dégénérescence des classes rurales en France, qui rendait nécessaire l'intervention de l'État et le concours des marchands.

Et pourtant, au moment même où, après avoir éprouvé toutes les humiliations et toutes les misères, la colonie française semble agoniser, il surgit en France une force nouvelle qui va la relever de son ignominie.

Nous avons vu jusqu'à présent pourquoi il ne s'est rien fait dans la Nouvelle-France; nous allons voir maintenant comment il va s'y faire quelque chose.

Léon Gérin.

(*A suivre.*)

(1) Champlain, t. VI, p. 189.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME ONZIÈME.

LIVRAISON DE JANVIER 1891.

LIVRAISON DE FÉVRIER 1891.

LIVRAISON DE MARS 1891.

LIVRAISON D'AVRIL 1891.

LIVRAISON DE MAI 1891.

LIVRAISON DE JUIN 1891.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

